This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

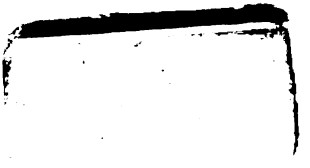
Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ANNUAIRE

de la

Société d'histoire et d'archéologie

de la Lorraine

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE

TOME XXXII

METZ
IMPRIMERIE-LITHOGRAPHIE PAUL EVEN
1923

Digitized by Google

Digitized by Google

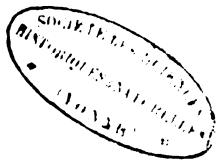

ANNUAIRE

de la

Société d'histoire et d'archéologie

de la Lorraine

TOME XXXII

Digitized by Google

Digitized by Google

ANNUAIRE

de la

Société d'histoire et d'archéologie

de la Lorraine

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE

TOME XXXII

METZ
IMPRIMERIE-LITHOGRAPHIE PAUL EVEN
1923

Digitized by Google

Digitized by Google

MARTIN MEURISSE O. F. M.

ÉVÊQUE DE MADAURE, SUFFRAGANT DE METZ

1584—1644

PAR

JEAN-BAPTISTE KAISER

Les historiens messins se sont, jusqu'à ce jour, peu occupés de nos évêques suffragants ou auxiliaires. A peine en avions-nous la liste, et Dieu sait, quelle liste! L'année dernière seulement on est arrivé à la remanier et à la fixer d'une manière à peu près définitive (1). Un seul de ces hommes, Nicolas Coëffeteau, a été l'objet d'une étude sérieuse, peut-être parce qu'il quitta Metz avant de mourir (2); mais combien peu savent jusqu'au nom de ce prélat distingué ! Le nom d'un de ses successeurs est plus connu: nous le rencontrons souvent dans les travaux d'histoire locale. Quant à la personne de l'évêque de Madaure, à son action dans notre diocèse, nous ignorons presque tout. Quelques lignes dans les grands dictionnaires historiques, dans l'Histoire de Metz par les Bénédictins (III 228-231 et 249), dans la Bibliothèque lorraine de Dom Calmet ne nous renseignent que bien vaguement sur le personnage. Et cependant Meurisse méritait mieux. Il n'était qu'un pauvre franciscain, soit, mais comme tel il s'est dépensé au service du diocèse et il nous a laissé des ouvrages qui méritent toute notre attention.

Ces raisons justifient sans doute les quelques pages que nous lui consacrons. Vu l'importance du sujet, elles sont bien imparfaites: ce sont des notes glanées de-ci de-là (3). Ce n'est qu'un essai. D'autres viendront après nous et feront mieux (4).

(1) N. **Dorvaux,** *Liste des évêques suffragants de Metz*, dans la *Revue ecclés. de Metz*, XXVIII (1921), p. 189-207 et 232-243.

(2) **Ch. Urbain,** *Nic. Coëffeteau, un des fondateurs de la prose française*, Paris 1894.

(3) Sauf mention spéciale, les manuscrits cités au cours de ce travail sont tirés de la bibliothèque municipale de Metz, et les documents, des archives départementales de la Moselle.

(4) Si dès maintenant nous pouvons présenter cette étude au public, nous le devons en partie aux encouragements aimables et à l'aide bienveillante de notre ancien professeur d'histoire ecclésiastique, M. l'abbé N. Dorvaux, au Grand-Séminaire de Metz. A cette occasion, nous sommes heureux de lui exprimer notre vive reconnaissance.

Digitized by Google

Chapitre I.

Ses débuts comme Frère-Mineur. Son élévation à l'épiscopat.

Martin Meurisse naquit à Roye en Picardie. Son père était maréchal au faubourg de Saint-Médard. Sa mère s'appelait Françoise Beaupuits (1). L'année de sa naissance n'est pas connue. On peut cependant la fixer à 1584 ou 1585. L'obituaire des Frères-Mineurs d'Auxerre rapporte qu'il « mourut le 22e d'août (1644), la 17e année de son pontificat et environ la 60e de son âge » (2). L'épitaphe de son tombeau portait: « Dignam laude vitam cum iucunda sibi morte commutavit die 22 Augusti ann. 1644 aetatis 59 » (3). 59 années révolues, la 60e commencée, ces deux indications concordantes nous reportent à la fin de 1584 ou au début de 1585.

Martin reçut sans doute de ses parents les premières notions religieuses. Plus tard il alla servir la messe au couvent des Cordeliers de Roye (4). C'est là aussi qu'il fit une partie de ses études. Bien plus, la vie des fils de saint François gagna son cœur; lorsqu'il eut atteint l'âge nécessaire, il s'adjoignit à eux, entra au noviciat et fit profession de Frère-Mineur. Le nécrologe cité le dit « profez du couvent de Roye ».

Le jeune religieux ne tarda pas à donner des preuves de ses heureuses dispositions. L'évêque de Noyon, Charles de Balzac (10 janvier 1596—29 novembre 1625) (5), l'appela dans sa ville épiscopale pour y prêcher un Avent et un Carême. Les prédications furent, dit-on, très suivies et eurent d'heureux résultats.

(1) **Coet,** *Histoire de Roye en Picardie*, Paris 1880, II, 557.

(2) **P. Antoine Béguet, O. F. M.,** *Nécrologe des Frères-Mineurs d'Auxerre*, dans *Archivum Franciscanum historicum*, III (Quaracchi 1910), p. 726.

(3) *Msc. Met.* 73, fol. 329. cf. **F. X. Kraus,** *Kunst und Altertum in Elsass-Lothringen*, III (Strassburg 1888), 621. **E. A. Bégin,** *Histoire de la Cathédrale de Metz*, II (Metz s. a.) 27 fait mourir Meurisse en 1651 à l'âge de 85 ans, l'épitaphe reproduite II, 149 contredit cette donnée.

(4) Le couvent des Cordeliers de Roye a été fondé avant 1250 (**Antoine de Sérent,** *Géographie de la Province de France*, dans *La France Franciscaine*, I (Lille 1912), p. 131).

(5) Charles de Balzac était le 3e fils de Thomas de Balzac et d'Anne de Gaillard, fille de Michel, seigneur de Longjumeau, et de Souveraine d'Angoulême, sœur naturelle du roi François Ier.

Digitized by Google

Ses supérieurs envoyèrent le P. Martin à Paris pour y continuer ses études et se préparer au professorat. Il se fit recevoir bachelier en théologie, puis enseigna au Grand Couvent pendant plusieurs années « la philosophie et ensuite la théologie avec une si grande subtilité, netteté et doctrine qu'on le regardait avec admiration » (1). Quelques faibles restes de cet enseignement nous sont conservés. « Le programme des thèses de logique soutenues au grand concours des Cordeliers de Paris, aux mois de juin et de juillet 1613, et auquel il présidait, est unique par sa singularité. Le P. Meurisse l'a personnifié dans une estampe d'un mètre de hauteur sur cinquante centimètres de largeur, gravée par L. Gauthier (2) l'un des plus célèbres graveurs de ce temps » (3).

La bibliothèque de la ville de Metz possède la description d'une thèse, dédiée à Louis XIII, roi de France et de Navarre, par le frère Martin Meurisse, alors bachelier de la faculté de Paris et professeur de physique. Elle est intitulée: *Clara totius physiologiae synopsis* et fut soutenue par les élèves de Physique pendant l'octave de la Pentecôte 1615. Le texte était illustré par des gravures du même L. Gauthier (4).

Les débuts du P. Meurisse à Paris furent encouragés par la présence comme gardien du Grand Couvent, d'un compatriote profès également de Roye, Claude de Nan (ou Denan), dont la liste des supérieurs de Paris fait l'éloge suivant: « miranda animi subtilitate, sermonis elegantia et zelo regularis observantiae promovendae commendandus et huius amplissimae familiae praeses » (5).

Ce père qui avait pris le grade de magister à Paris le 17 novembre 1606 (6), était bien le guide et l'ami qu'il fallait

(1) *Nécrologe des Frères-Mineurs d'Auxerre*, l. c.

(2) Léonard Gaultier ou Galter, dessinateur et graveur, né vers 1561 à Mayence, mort en 1641 à Paris, probablement disciple de Delaune. L. G. fut le graveur de Henri IV, de Marie de Médicis, de Louis XIII, dont il grava les portraits. On lui doit aussi les effigies des grands seigneurs de l'époque. Voir **G. K. Nagler**, *Neues Allgemeines Künstler-Lexikon*, V (München 1837), 48; **A. Muller-H. Wolfgang Singer,** *Allgemeines Künstler-Lexicon*, III (Frankfurt a. M. 1895), 17; **E. Bénézit,** *Dictionnaire critique et documentaire des Peintres, Sculpteurs, Dessinateurs et Graveurs de tous les temps et de tous les pays*, II (Paris 1913), 387.

(3) **Coet,** l. c.; *Histoire de Metz* par les Bénédictins, III, 231.

(4) *Msc. Met.* 73, 260-269.

(5) *Archives Nat.* LL 1527 A. Le msc. a été publié et annoté par le **P. Antoine de Sérent** sous le titre: *Les Pères Gardiens du Grand Couvent des Cordeliers de Paris* (1502-1764) dans: *La France Franciscaine*, III (1914-1920), 335-382. Notre gardien est cité p. 362. Il mourut à Paris probablement en 1616.

(6) **Ant de Sérent**, *Les Frères-Mineurs à l'Université de Paris*, dans *La France Franciscaine*, I (Lille 1912), p. 322.

Digitized by Google

à notre jeune religieux lancé dans la carrière des études. Meurisse continuait à avancer; il fut reçu 5e à la licence le 26 janvier 1620 (1). Comment put-il, dès la même année, se dire en tête d'un de ses ouvrages (2), docteur et professeur en théologie aux Cordeliers de Paris?

Le fruit de son enseignement philosophique fut un gros volume de 515 pages:

F. M. de Meurisse Royensis, Ordinis Minorum, Doctoris et professoris theologi Parisiensis, *Rerum metaphysicarum libri tres ad mentem Doctoris subtilis.* Il parut en 1623 chez Denis Moreau à Paris.

Pendant ces années, Meurisse approuva en sa qualité de docteur régent et de lecteur en théologie différents livres du P. Boucher. Le 15 septembre 1620, il approuva *Les magnificences divines de la Vierge Sainte sur les montagnes de Judée*; le 4 novembre 1621, *Le Mariage de la Vertu avec la Religion*, et le 6 octobre 1622, les *Sermons ou Thresors de la piété chrestienne cachez dans les Evangiles des dimanches de l'année* (3). Le 18 juillet 1624, il recommanda *La vie du bienheureus Messire François de Sales*, par le R. P. Dom Jean de S. François, supérieur général des Feuillants.

L'enseignement ne réalise pas complètement la vocation d'un fils de saint François, qui a voulu surtout procurer des prédicateurs aux pauvres et aux délaissés. Meurisse se livrait donc aussi à la prédication en faveur des populations voisines de Paris. En 1619 il prêcha le Carême à Compiègne. Il exposa dans trois sermons de cette station la doctrine de l'Eglise sur l'Eucharistie et réfuta alors un petit livre qu'un ministre protestant, le sieur Bugnet, avait «semé» dans la ville. Le pasteur répliqua; mais si faiblement que Meurisse ne voulut point prolonger la controverse. Il y fut contraint par l'arrogance de ses adversaires et publia en 1620 à Paris chez Edme Martin, rue saint Jacques, à l'enseigne de la corne du cerf, un petit livre de 131 pages intitulé: *Apologie de l'adoration et l'élévation de l'Hostie, et des prières publiques de l'Eglise catholique.* La réplique du ministre est insérée par périodes et réfutée dans toutes ses parties (4).

(1) Bibl. Nat. lat. 5657 A f. 67; 15440 p. 146 cité d'après **Antoine Béguet** l. c., n. 3, V. aussi **Ant. de Sérent**, *Les Frères Mineurs à l'Université de Paris*, I. c., 324.

(2) Apologie de l'adoration et l'élévation de l'Hostie.

(3) **Ant. de Sérent,** *Jean Boucher*, dans *La France Franciscaine*, **I,** 248, 251 et 282.

(4) La Bibliothèque Nat. à Paris est seule à posséder plusieurs des ouvrages de Meurisse; nous regrettons la rigueur des règlements qui nous a empêché d'en avoir communication.

Digitized by Google

Ce sujet resta toujours cher à Meurisse: il y reviendra dans un traité plus complet *De sacrosancto et admirabili Eucharistiae Sacramento*, en 1628.

* * *

La situation de l'église de Metz était singulière à cette époque. Depuis 1612, le siège de saint Clément était occupé nominativement par un prince royal, de naissance irrégulière, Henri de Bourbon-Verneuil, qui ne reçut jamais que les ordres mineurs et ne parut pas une fois dans son diocèse. L'administration était confiée à des vicaires généraux et les fonctions épiscopales à un suffragant. Ce dernier rôle devenait vacant en 1623 par la nomination de Nicolas Coëffeteau, jusque-là évêque de Dardanie, au siège de Marseille. Son successeur à Metz, Etienne du Puget, est à peine connu et il ne tarda pas à devenir, à son tour, coadjuteur et évêque de Marseille (1). Ces suffragants instables et qui n'exerçaient qu'une autorité amoindrie, ne pouvaient, malgré leur valeur personnelle, remédier aux maux de l'église de Metz.

Depuis un siècle, le protestantisme ravageait les parties du diocèse voisines de l'Allemagne et s'efforçait de gagner la ville elle-même: la France, encore mal installée dans les Trois-Evêchés, y suivait une politique embarrassée et incertaine. Pourtant la vraie réforme cherchait à s'introduire; en particulier, le cardinal de Givry en avait tracé les règles dans les statuts qu'il donnait à son clergé en 1610; d'autre part les réformes monastiques suscitées en Lorraine avaient gagné plusieurs abbayes messines: celles de Longeville (1606), Saint-Avold (1607), Saint-Arnould de Metz (1619) s'étaient unies à Saint-Vanne; Pierre Fourier triomphait à Saint-Pierremont (1625); les Prémontrés de Justemont et de Salival avaient appelé Servais de Lairuelz en 1614 et 1620.

Mais il fallait affermir ces heureux commencements et étendre le bien. Qui soutiendrait et dirigerait le mouvement? Un suffragant, qui serait en même temps vicaire général, ferait l'œuvre que Henri de Bourbon négligeait.

Celui-ci connaissait-il Meurisse? ou qui le lui recommanda? Meurisse nous donne quelques indices à cet égard. En 1630 il dédiait son *Tractatus de SS. Trinitate* à Jacques le Coigneux, président au Parlement de Paris. Or, dans la préface de cet ouvrage il écrit: « Ego vero cum me privatim respicio, triplici beneficiorum vinculo me tibi arctissime devinctum sentio.

(1) **N. Dorvaux**, *Liste des évêques suffragants de Metz*, dans la *Revue eccles. de Metz*, XXVIII (1921), p. 240.

Digitized by Google

Tu enim is es, Amplissime Praeses, qui me fama, dignitate et opibus auxisti; ubi enim tuis, iudiciis dicam an oraculis ?, cœpi commendari, qui antea iacebam obscurus, statim caput extuli et in aliqua luce tua praedicatione versatus sum. Quidquid est in me praeterea dignitatis, primum id Illustrissimi Principis Metensis Episcopi, Maecenatis mei, beneficio, tum te favente magnoque studio adnitente me consequutum agnosco. Denique, ut caetera sileam, quae sunt propemodum infinita, quam propenso quamque liberali animo rem meam familiarem paulo angustiorem tuis opibus amplificasti » (1) ? Jacques Le Coigneux a donc été le grand bienfaiteur de Meurisse (2). C'est à lui qu'il doit sa renommée, sa dignité, sa fortune, et spécialement la faveur de l'évêque de Metz.

Le Coigneux était président à la Chambre des comptes de Paris, Conseiller au Conseil privé du roi et de la reine, en 1626 il devint, avec Puylaurens (3), ministre de la maison de Monsieur (4). Après la célèbre Journée des dupes (10 novembre 1630), Le Coigneux reçut de Richelieu la charge de président à mortier « avec parole qu'on lui feroit avoir un chapeau de cardinal pour sa récompense » (5). Un simpe chapeau d'évêque-suffragant était plus facile à obtenir, d'autant que le président rendait par là service à Henri de Bourbon, frère de son maitre. D'ailleurs l'évêque de Metz connaissait notre savant cordelier, puisqu'il avait accepté que celui-ci lui dédiât en 1623 son ouvrage Rerum metaphysicarum libri tres: *Ad illustrissimum DD. Henricum Borbonicum Metensem Episcopum.* Le portrait de l'évêque, gravé par Gaspard Isaac, y servait de frontispice avec cet éloge:

Sidereos vultus et Principis ora Sereni
Orbe sub angusto viva tabella refert.
Borbonidae ingenium simili dum tentat in aere,
Sculptoris lapsa est ingeniosa manus.

De nouveau en 1628, Meurisse dédiait au même illustrissime prince et évêque son traité *De sacrosancto et admirabili*

(1) **Meurisse,** *Tractatus de S. Trinitate*, Paris 1631, 3.

(2) Le nécrologe des Frères-Mineurs d'Auxerre fait de Le Coigneux l'évêque de Metz (*Arch. Franciscanum Hist.*, III, 726).

(3) Antoine de L'Age, seigneur de Puylaurens, devint confident intime de Gaston, le fit servir d'instrument à son ambition, parvint à la pairie après l'avoir en quelque sorte vendu au cardinal de Richelieu, épousa Mademoiselle de Pont-Château, parente de ce ministre, et mourut en 1635, un an après avoir fait cette brillante fortune (*Mémoires de Gaston, duc d'Orléans*, éd. Petitot t. XXXI de la *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France*, Paris 1824, p. 52 n.).

(4) *Mém. de Gaston, duc d'Orléans*, 52-56.

(5) *Ibid.*, 94.

Digitized by Google

Eucharistiae Sacramento, alors qu'il s'agissait précisément du choix d'un suffragant pour Metz.

En effet, bien que les dates précises nous manquent ici encore pour la préconisation et le sacre de Meurisse, tous les calculs indiquent l'année 1628. Le nécrologe d'Auxerre, on l'a vu, rapporte la mort de Meurisse (1644) à « la 17e année de son pontificat ». Lui-même dit à la fin de són Histoire de la naissance, du progrès et de la décadence de l'hérésie: « Depuis *tantost quatorze ans* que i'ay l'honneur d'administrer ceste Eglise » (1). Or la première édition est de 1642, l'épître mise en tête porte la date précise: A Metz le 2 de Juin 1642.

Meurisse fut préconisé évêque de Madaure (2), en Numidie. La liste de ses prédécesseurs dans ce titre est trop vague pour nous aider à marquer son avènement. Il composa son blason de 3 croix ancrées d'or posées 2 et 1 sur champ d'azur. A ce propos, Dom Grenier raconte une anecdote qu'il dit tenir d'un petit-neveu de Meurisse, tourneur au faubourg de Saint-Médard. Au moment de la cérémonie, ses consécrateurs traitaient des armes qu'il devait porter; son père arriva sur ses entrefaites et décida la question en disant que le maréchal d'Hocquincourt (3) portait des croisillons et que Meurisse n'avait qu'à les prendre, étant fils de maréchal. Ces armoiries, ajoute Coët dans son Histoire de Roye, « à trois clous d'or posés deux et un », étaient peintes sur un tableau qui se trouvait dans le réfectoire du couvent des cordeliers de Roye.

La fantaisie de cette explication saute aux yeux. Peut-être Meurisse avait-il eu quelques relations avec Charles de Monchy, mais il était mort depuis sept ans quand le bâton de Maréchal récompensa (5 janvier 1651) la part que le sieur d'Hocquincourt avait prise à la bataille de Réthel (15 déc. 1650) où il commandait l'aile droite de l'armée française.

Quelle serait l'autorité du suffragant à Metz? L'évêque Henri de Bourbon lui donna, le 15 février 1629, des lettres de vicaire général. Il devait partager ce titre avec Edme Lancelot

(1) **Meurisse**, *Histoire de l'hérésie*, Metz 1670, p. 571; il disait à la page 292: « depuis *treize ans* que j'ay l'honneur de régir ce troupeau ».

(2) **Battandier,** *Archevêchés et Evêchés titulaires*, dans *l'Annuaire pontifical catholique* de 1916, 440 inscrit: Mgr Maurisse (Martin) O. P. (1628-1644); ce qui renferme une double inexactitude. De plus, s'il omet d'indiquer la situation ecclésiastique de Meurisse, c'est (croyons-nous) parce qu'il a faussement inscrit auparavant « Mgr de Viera (Thomas) 1603, auxiliaire de Metz ». Metz n'a connu qu'un évêque de Madaure.

(3) Charles de Monchy, dit le maréchal d'Hocquincourt, était gouverneur de Péronne, de Montdidier et de Roye; ce qui explique la présence de ses armoiries au couvent des cordeliers de cette ville. Il mourut le 13 juin 1658 et fut enterré à N.-D. de Liesse.

Digitized by Google

Tiraqueau, dont les pouvoirs remontaient au 12 avril 1623; moine de l'ordre cistercien et docteur en théologie et en droits, cet habile homme était devenu abbé de Saint-Georges de Metz (anc. abbaye du Pontiffroy) en 1615 et il y joignit l'abbaye de Villers-Bettnach en 1634: ce qui ne l'empêcha point de rendre constamment jusqu'en 1642 les plus grands services au diocèse comme vicaire général. L'entente entre les vicaires généraux ne paraît pas avoir été troublée pendant cette longue collaboration.

Pour assurer la même entente entre le suffragant et le chapitre de la cathédrale de Metz, Henri de Bourbon remit à Meurisse cette lettre de recommandation:

A Messieurs

Messieurs les Grand Doyen, Chanoines et Chapitre de nre Eglise Cathedrale de Metz.

Messieurs,

J'ay eu beaucoup de desplaisir de voir mon Evesché privé si longtemps du service d'un suffragant dont je veux croire que vous sçavez les causes (1), mais Dieu a beni enfin le choix que j'ay fait de la personne de Monsr l'evesque de Madaure pour remplir ceste charge en laquelle j'espere qu'il travaillera tres dignement. Et bien que je sache que les vertus eminentes et rares qualitez que vous trouverez en lui vous convieront assez à luy rendre favorables offices et à l'estimer et aymer comme il merite, j'ay voulu neantmoins l'acompaigner encore de ma recommandation particuliere envers vous pour l'affection que je luy porte, et vous prier comme je faitz le plus affectueusement que je puis, Messieurs, de seconder par effet en ce qui dependra de vous le desir que j'ay qu'il trouve tout sujet de contentement dans mon dit evesché, m'assurant que vous louerez l'election que j'ay faicte de ce personnage, quand vous aurez recogneu son merite et la douceur de sa conversation, et que vous jugerez digne de tout honneur et faveur, dont je recevray l'obligation sur moy pour en faire valoir le ressentiment aux occasions qui s'offriront de vous tesmoigner en general et en particulier que je suis, Messieurs,

Vostre tres affectionné à vous servir

Henry E. de Metz.

A Paris ce XVIIIe febvrier 1629 (2).

(1) Quelles étaient ces causes et depuis quand l'évêque se passait-il de suffragant?

(2) G. 447, 31.

Digitized by Google

Ainsi muni, Meurisse quitta Paris et parvint à Metz le 30 mars 1629 (1). Il raconte lui-même qu'il reçut solennellement « le Dimanche d'après Pasques l'an 1629 » le maréchal de Marillac nommé lieutenant du Roi au gouvernement de Metz (2).

Il dut prendre en mains, sans hésiter, l'administration du diocèse, qui se partageait entre les deux officialités de Metz et de Vic, car ses lettres de vicaire général, sans doute reconnues déjà dans la première, étaient publiées à l'officialité de Vic le 12 mai et enregistrées le 17 (3). On sait en effet que la ville de Metz, jadis ville épiscopale, avait, en secouant le joug, forcé l'évêque à établir le siège de l'administration de son temporel dans la petite ville de Vic, ce qui avait entraîné la résidence habituelle de l'évêque en cet endroit: le vieux palais de Metz auprès de la Cathédrale était quelque peu à l'abandon, bien que le secrétariat y eût toujours ses services. Il ne paraît pas que Meurisse ait habité ce palais, au moins d'une manière continue: il date bien de là la convocation au synode de 1633 et la dédicace de son Histoire des Evêques de Metz (4), mais cela peut ne désigner que les bureaux de l'homme officiel, tandis que nous trouvons bien des fois dans les premiers mois de 1636 (5) la mention que Meurisse a conféré la tonsure ou les ordres mineurs « in capella sita in aedibus venerabilis D. Joannis Berton canonici.... in quibus de praesenti residet ». Il n'en est plus de même après le 18 mai 1636: Meurisse fait les ordinations en différentes églises et assez souvent « in capella sita in aula episcopali Meten. » A cause de cela, nous prendrions au sérieux ce que dit le *Journal de J. Bauchez* p. 300 à propos du mandement de carême de 1636: « Martin Meurisse.. estant pour lors logé en la maison de la cour dudit evesque proche la grande eglisse » et plus tard il dit (p. 476) que Meurisse « alla de vie a trespas... en la maison de la Cour-l'Evêque ».

En dehors du logement, quelles furent les conditions matérielles de l'établissement de Meurisse à Metz ? Nous ne connaissons point celles du début, mais le 13 février 1631 l'évêque écrit de son abbaye de Saint-Germain-des-Prés au trésorier

(1) *Journal de Dom Séb. Floret*, H. 177.
(2) **Meurisse,** *Hist. de l'hérésie*, 525.
(3) Le 14 février 1631, Meurisse reçut de secondes provisions qui ajoutaient le droit de punir ceux des officiers de l'Evêché de Metz qui avaient mal géré leurs affaires.
(4) A Mgr Henri de Bourbon..... « De vostre maison Episcopale de Metz le premier jour du mois de Mars 1634 ».
(5) Les registres de la Chambre épiscopale manquent avant cette date.

Digitized by Google

général de l'évêché, J. le Changeur, qu'il ait à « payer comptant par chacun an de quartier en quartier 4000 l. t. au suffragant à cause de sadite charge ». Le 21 septembre 1633, ordre au même de payer au suffragant par chacun an, à commencer du 1er janvier dernier, 9000 fr. barrois pour sa pension (1). A côté de cette pension, il y avait d'autres avantages que nous ne faisons qu'entrevoir. Les profits du secrétariat, au moins les taxes de certains actes devaient lui revenir; de plus les forêts de l'Evêché lui fournissaient son chauffage, mais au début il devait l'attendre des bois de la châtellenie de Vic, ce qu'il trouvait incommode, étant obligé de résider le plus souvent à Metz; il obtint donc un ordre à la gruerie de Rémilly (15 octobre 1632) de lui délivrer pour son séjour à Metz 40 cordes de bois à prendre en la forêt de Rémilly et 4000 fagots à prendre dans les tailles de Châtel-sous-Saint-Germain. Il faudrait ajouter à cela les revenus du prieuré de Beaumont, qu'il permuta en 1638 contre l'abbaye de S. Remy de Sens; mais nous verrons l'emploi que Meurisse fera de ces revenus pour la fondation du monastère de Montigny.

Il nous est impossible, vu l'absence de documents suivis, de retracer toute l'action de Meurisse pour réformer le diocèse qui lui était confié. Réservant pour des chapitres spéciaux les soins qu'il donna aux couvents et monastères, sa lutte contre le protestantisme et les œuvres imprimées qu'il a laissées, nous allons essayer de le suivre d'abord dans ce qu'il tenta pour le bien général des fidèles et du clergé du diocèse.

(1) La même somme est allouée au successeur de Meurisse (**Floquet**, *Etudes sur la vie de Bossuet*, I (Paris 1855), p 216, n. 2 d'après Reg. des arrêts sur requêtes par le Parlement de Metz 2 mai 1651).

Digitized by Google

Chapitre II.

Son action pour la réforme du diocèse.

Le cardinal de Givry avait dit, en 1611, pour décliner la légation des Trois-Evêchés qu'on voulait obtenir pour lui (1), que son diocèse était « gasté tout à fait d'heresie et corruption de mœurs ». Depuis la mort du cardinal (1612), ce n'est pas l'action toute subordonnée de quelques vicaires généraux ou la présence intermittente d'un suffragant, si zélé qu'il fût, qui aurait pu triompher de maux invétérés. La tâche pour Meurisse était donc lourde et pressante. Il voulut s'en rendre compte sans retard et se mit à visiter le diocèse dès l'été de 1629 (2) ce qu'il continua les années suivantes. Nous n'avons malheureusement plus les procès-verbaux de ces visites, mais le fait est certain, attesté par Meurisse dans les statuts synodaux de 1633 dont plusieurs articles sont le résultat pratique de la visite canonique: Ordinavimus *in nostra visitatione...*; quemadmodum quosdam facere parochos *in nostra visitatione* comperimus; et quoniam nos ipsi vidimus, *lustrando hanc dioecesim*, in partibus praesertim Germaniae (3). Cela n'indique pas la date ni l'ordre suivi dans cette visite; mais il est certain qu'il conféra le sacrement de confirmation à Vic, à Château-Salins peu après son arrivée à Metz. Un habitant de Coutures, Jean Dubois, maréchal ferrant, ayant proféré, à cette occasion, « des paroles malsonnantes et redondantes au mespris du sacrement », fut condamné par l'officialité de Vic, le 11 juin 1629, « à porter... le jour du sainct Sacrement et poser sur le maistre-autel dud. Coutures ung cierge allumé, pesant une libvre, pendant l'offertoire et à demander l'absolution de sa faulte de qui il appartiendra, et aux despens de Cour, avec monition sérieuse et expresse de se comporter doresnavant plus modestement et religieusement envers Dieu et ses saincts ». Il est probable qu'on suivait en ces occasions le cérémonial que nous trouvons décrit plus tard: un sermon,

(1) Lettre à M. de Brèves, ambassadeur du roi à Rome, Msc. Met. 219 fol. 232.

(2) D'après le Concile de Trente sess. 24 de ref. cap. 3, les évêques sont obligés de visiter leur diocèse au moins tous les deux ans.

(3) De sacramento Eucharistiæ art. 28, 14, 5.

Digitized by Google

célébration de la sainte Messe avec distribution de la sainte Communion, puis l'évêque confirmait ceux qui se présentaient, et enfin il procédait à la visite canonique (1).

Il fallut, hélas ! interrompre le travail si bien commencé: la guerre de Trente Ans arrivait à sa phase lorraine et déjà la peste ravageait le pays. « Per bellorum et armorum tumultus et morbi contagiosi luem ubique grassantem visitationem inchoatam absolvere nequivi ». A ces mots de Meurisse fait écho la chronique continuée par le Journal de J. Bauchez: « Quand Monseigneur Martin Meurisse... vint reformer les gens de l'evesché de Metz (1629). En cest mesme année vint la contagion si fort dedans la ville que plusieurs en mouront, que lors fallut bénir une cimettière dedans le retranchement qu'estait chose nouvelle » (2).

Les épidémies étaient fréquentes alors. Déjà au mois de mai 1623, la peste s'était montrée dans les environs de Metz et l'on peut dire qu'elle ne faisait que commencer son règne impitoyable qui, avec la guerre, allait décimer le pays.

La guerre devait atteindre le diocèse de Metz, dès que la politique de Richelieu favorable aux protestants d'Allemagne rencontra l'opposition de Charles, duc de Lorraine, qui soutenait l'Empereur; bientôt la Lorraine fut le champ clos où toutes les armées belligérantes se rencontraient pour la dévaster. On n'a qu'à lire les mémoires du greffier de Plappeville, de Dom Gabriel Bigot, de l'abbé Drouin, du curé d'Ottonville ou simplement une note rencontrée dans quelque registre paroissial, pour se faire une idée des malheurs du temps.

Au mois de février 1630, les troupes impériales entrèrent sur le territoire de l'Evêché sous la conduite de Hannibal de Schauwenbourg, général de l'artillerie des armées de Ferdinand II. Le général se rendit maître des villes de Vic et de Moyenvic, fit fortifier celle-ci, distribua ses troupes dans les châtellenies voisines, leva des contributions et fit essuyer à ce petit pays toutes les horreurs de la guerre (3). Au mois de

(1) G. 2364, 8 Visite de la paroisse de Saint-Simplice à Metz le 19 novembre 1639.

(2) *Journal de Jean Bauchez*, publié par Ch. Abel et E. de Bouteiller Metz 1868, 78. Le cimetière des victimes de la contagion était près de la porte Sainte-Barbe; le retranchement de Guise renfermait déjà le cimetière des réformés. cf. F. **Maréchal-J. Didion,** *Tableau historique.... des maladies endémiques, épidémiques et contagieuses qui ont régné à Metz et dans le Pays-Messin*, Metz 1863, p. 174-192.

(3) *Histoire de Metz* par les Bénédictins, III, 232 et s. A la Pentecôte 1630, il y avait des soldats à Albestroff, au mois d'août à Languemberg; en 1631 à Gelucourt.

Digitized by Google

décembre les maréchaux de la Force et de Schomberg reprennent les deux forteresses. A partir de ce moment les troupes de toutes les nations se suivent et se poursuivent sur le territoire de la Lorraine.

En 1631, Meurisse avait encore fait des visites dans son diocèse: nous le voyons à Faulquemont (1), à Gondrexange (6 août). Mais quand lui fut-il possible d'achever cette œuvre ? Sa vigilance du moins s'exerça toujours dans la ville de Metz: il nous reste la preuve d'une visite minutieuse de la paroisse de Saint-Simplice (19 novembre 1639) (2).

Il rencontra naturellement plus d'une opposition dans cette matière alors si compliquée des droits de juridiction. La pièce suivante en donne la preuve :

De par l'abbé et Seigneur souverain de Gorze,

Venerables chers et bien aymez, Nous sommes advertys que Monsieur de Madaure faict estat d'aller visiter nostre Esglise et chapittre de Gorze soubs créance qu'il peut avoir qu'elle soit despendante du diocese de Metz. De quoy Nous serons fort ayse de le desabuser vous ayant bien voulu donner advis par ce porteur expres de l'empescher formellement dans l'intention de sa visite. Estant resoult de luy faire cognestre, s'il est besoing, a Rome et par tout ailleurs les droicts privileges et prerogatives accordés par les souverains pontifes a nostre abbaye dud. Gorze. Nous asseurant de la sincerité de voz affections et debvoirs et que vous n'auréz pas moins de soings que de vous conserver aussy bien que nous les droictz et liberté de vostre chapittre lequel nous aurons tousiours en recommandation tres particulière et Nous promettans que vous vous y conformerez selon ceste nostre intention. Nous prions Dieu, venerables, chers et bien aymés, vous donner ses soinctes graces.

De Nancy ce 15e juin 1633.

Charles et plus bas C. Fournier (3).

L'abbé Charles avait fait visiter l'église paroissiale de Gorze le 17 mars 1631 (4).

La visite, avec ses ordonnances particulières, est le moyen de surveiller et de réformer chaque paroisse du diocèse: pour y établir l'unité en concentrant tous les efforts, l'Eglise prescrit aux évêques la tenue de synodes auxquels tous les prêtres

(1) **N. Dorvaux.** *Les anciens Pouillés du diocèse de Metz*, Nancy 1902, p. 390 n. 5.
(2) G. 2364, 8.
(3) H. 740,4.
(4) H. 710,3.

Digitized by Google

ayant charge d'âme doivent prendre part. D'après le Concile de Trente (1), il eût fallu chaque année une de ces réunions synodales. Il nous reste les statuts imprimés du synode de 1633, et celui-ci est le second tenu par notre suffragant: « Statuta synodi *secundae* » et le texte fait allusion parfois aux ordonnances d'un premier synode: Ordinavimus in *prima* synodo (2). Quelle est la date de cette première assemblée? Il eût été impossible de la réunir pendant les années de guerre 1630-1632; d'ailleurs les recueils postérieurs des statuts donnent pour une dizaine d'articles des références à l'année 1629 (3). Ces premières règles données par Meurisse n'ont rien de bien particulier (4), concernant la confession annuelle à faire au propre curé, la réception de la Sainte Eucharistie avec invitation aux curés de célébrer le plus souvent possible; d'autres s'occupent de la vie des clercs; l'un demande aux archiprêtres de faire savoir au suffragant la date du synode rural, afin que, le cas échéant, il puisse y assister; un autre défend à tout prêtre d'entendre les confessions à moins d'être approuvé par l'ordinaire; défense aussi de baptiser à domicile, même les enfants des nobles, si ce n'est en cas de nécessité. Enfin curés et échevins sont exhortés à entretenir jour et nuit une lampe ardente devant le Saint-Sacrement, sans égard à la dépense « nec de paupertate excusationem praetendant, cum pauperrimi religiosi id praestent ». Ne fait-il pas allusion aux fils de saint François?

Le 11 mai 1633, Meurisse célébra donc dans la ville épiscopale son second synode. Sur les 864 curés du diocèse, 440 y assistèrent (5). A cette occasion, on fit une grande procession

(1) Sess. XXIV de ref. cap. 2.

(2) Tit. de sacramento Eucharistiae art. 28 p. 28.

(3) Il y en a aussi à 1628, mais ce chiffre n'est-il pas une coquille? V. *Codex selectorum canonum ecclesiae Metensis* publié au synode de 1699 par Mgr du Cambout de Coislin, p. 4.

(4) Certains de ces articles remontent aux statuts de 1588 ou à ceux de 1604.

(5) Dom Séb. Floret dit avoir entendu ces chiffres à l'occasion du synode. *La Chronique* qui précède le Journal de J. Bauchez, p. 124, en fait venir bien plus:

Lors de Bourgogne, de Lorraine mesmement,
En arriva environ bien six cents,
Et lors en generalle firent une procession
Sortant de l'evesché faisant ses oraisons
Entrant au grand moustier chantant un Te Deum
En honorable prudence; in te glorificum
Tenoient de longueur, tant premier que dernier,
Depuis la grande Esglisse et jusque le St-Pierre.
Jamais on ne vit tant de curés
Qu'en ce jour là ils estoient assemblés.

Digitized by Google

depuis la cathédrale jusqu'à l'abbaye de Saint-Vincent. Le résultat du synode fut un recueil de nouveaux statuts que le suffragant dédia à l'évêque; il y mentionne prudemment le consentement de l'autre vicaire-général Edmond Lancelot Tiraqueau et celui des Messieurs du chapitre: ceux-ci auraient pu le tenir en échec, comme ils avaient fait en 1605! Le Chapitre avait alors empêché la promulgation des statuts que Viardin, vice-légat du cardinal de Lorraine, voulait publier après le synode tenu le 16 novembre de cette année en la maison épiscopale, parce qu'ils avaient été faits à son insu et ne lui avaient pas été communiqués (1)! Au contraire, Meurisse comptait beaucoup sur les chanoines pour l'administration religieuse, dit-il dans l'épître dédicatoire à Henri de Verneuil (2).

Quelle part revient à Meurisse dans cette œuvre? Comme nous le remarquions déjà pour les statuts de 1629, ces sortes de règlements sont traditionnelles dans l'Eglise, et Meurisse reconnait qu'il emprunte assez largement aux cardinaux de Lorraine et de Givry; sur 266 articles, 105 à peu près sont pris presque mot-à-mot des statuts de 1610, et un peu plus de 80 à ceux de 1604. Un article se trouve déjà en 1588. Resterait donc environ 80 articles qui sont de la plume de Meurisse. De plus, la disposition est tout autre qu'en 1610. Au lieu de 29 chapitres, Meurisse en a 35, abstraction faite des statuts réglant le tarif des honoraires dus au prêtre et au chantre sacristain qui sont les mêmes. Certains chapitres, traités en 1610, ont disparu (de decimis, de portione congrua); d'autres sont ajoutés (de vicariis et sacellanis, de imaginibus, de haereticis, de observatione ieiunii, de libris ecclesiae, de ornamentis sacerdotalibus, de vasis sacris, de eremitis), ce qui n'est le plus souvent qu'une affaire d'arrangement ou de mise en relief. Sans nous y arrêter en détail, signalons les articles qui sont comme un signe du temps. Meurisse voudrait, pour une action plus pénétrante du clergé, multiplier les églises parois-

(1) *Histoire de Metz* par des Bénédictins, III, 184.

(2) Meurisse ne faisait pas partie du chapitre de la Cathédrale, comme firent plusieurs autres suffragants, mais il vécut toujours en bonne intelligence avec lui. Pourtant **Michel,** *Histoire du Parlement de Metz,* p. 27 parle d'une contestation élevée entr'eux en 1633. Sur quoi repose cette assertion? — Quant à l'affaire Bossuet en 1640, il faut remarquer que personne ne prévoyait l'avenir de cet enfant. Et d'ailleurs pour la collation d'une prébende, Meurisse n'avait rien à dire. En dehors de la nomination des archidiacres, l'autorité épiscopale était presque nulle sur le chapitre.

Digitized by Google

siales (1). Dans les grandes villes, surtout à Metz, on n'assistait point assez à la messe paroissiale; il ne demande cependant aux chefs de famille que d'y venir au moins un dimanche sur trois. Il mentionne des constitutions données aux ermites du diocèse (2). Aux 16 péchés réservés sous le cardinal de Givry, il en ajoute cinq, dont l'un est caractéristique des craintes qu'inspirait la sorcellerie.

Restait à appliquer et à faire appliquer tous ces règlements. La chose fut-elle possible dans les années les plus terribles que la Lorraine ait vues dans son histoire: «l'année des Croates» (1635), et «la sotte année» comme on appela l'année 1638 (3). Meurisse sera mort sans avoir vu la fin de cette horrible guerre de Trente Ans.

Il s'efforça du moins d'instruire sérieusement les peuples, aidé en cela par les nouvelles congrégations établies à Metz et dans le diocèse. Capucins, Récollets, Minimes, Jésuites furent ici aussi les appuis de la vraie réforme catholique; la caisse municipale contribuait à payer les prédications plus importantes comme celle du Carême (4). C'était du reste le premier devoir que Meurisse rappelait au clergé paroissial (5), et il en donnait sans doute l'exemple. Dom Picart l'appelle «un excellent prédicateur» (6) et nous avons vu que, tout jeune franciscain, il avait prêché avec succès à Noyon, Compiègne et autour de Paris. Nous connaissons quelques occasions d'apparat où il prit la parole: chez les Visitandines lors de leur entrée à Metz (24 avril 1633), au Crève-cœur quand le temple hérétique fut changé en église catholique, le 15 février 1643. Mais nos chroniqueurs n'ont pas relevé ce qui constituait le ministère ordinaire de nos églises. Ainsi la Chronique des Minimes nous apprend qu'en 1641 «l'on ordonna que l'on prescheroit à une heure après midy, et tousiours auparavant l'on preschoit à midy précisément en la Cathedrale» (7). La cathédrale n'était point paroisse et avait néanmoins cette prédication régulière: pourquoi en changeait-on l'heure à cette époque?

(1) Neque enim diutius ferre possumus, ut quorumdam avaritia tot fideles in hac diocesi praedictas annexas incolentes, quibus plerumque unus parochus non sufficit, vivant more pecudum et tum pane Christi Corporis tum esca verbi Dei tum aliorum sacramentorum participatione saepius defraudentur (De sacramento Eucharistiae et sacrosancto Missae sacrificio art. 13 p. 23).

(2) En existe-t-il encore un exemplaire?

(3) C***, *Essai sur l'Histoire de Longwy*, Metz 1829, 21.

(4) *Arch. municipales de Metz* 227 fol. 48° (75 livres mess. en 1630) et 229 fol. 57 (27 mars 1636).

(5) *Statuts de* 1633 cap. de praedicatione verbi Dei art. 2.

(6) Liste des suffragants de Metz dans le msc. *Met.* 152 f. 288.

(7) *Msc. Met.* 118 f. 244.

Digitized by Google

Le plus grand effort fait à la fin du pontificat de Meurisse fut une mission de trois semaines, qui a laissé une trace profonde dans les souvenirs messins. Dom Bigot et Jean Bauchez nous en parlent, sans toutefois nous en expliquer la genèse ni l'organisation. Bauchez dit bien que les missionnaires « estoient envoyés à Metz de la part de Madame la Royne de France » (1), mais il les appelle « les bons pères religieux de la Mission du couvent de Paris ». Dom Bigot en fait plutôt « une compagnie des presbtres qui se disent de l'Oratoire » (2). De fait, le P. de Condren, supérieur de l'Oratoire, s'en occupait avant sa mort et avait confié l'exécution de ce dessein à M. Meyster, auquel succéda le P. Bouchard, de l'Oratoire. Arrivés à Metz au mois de Janvier 1644, les missionnaires y restèrent jusqu'à trois semaines après Pâques. « Ils preschoient tous les jours du saint Karesme, trois fois à la chaire de la grande église, sçavoir: à cinq heures du matin, pour les gens de travail, et serviteurs et servantes; à une heure après midy, pour les ceulx qui ne doivent avoir aultres soins que de prier Dieu; à cinq heures du soir, pour les aultres qui avaient plus de dévotion. Ils furent l'espace de trois sepmaines suivant et plus, à prescher, à confesser toutes sortes de gens: chacun accourroit de plus de dix lieues à la ronde pour avoir d'eulx la bénédiction » (3). D'après dom Bigot, ils prêchaient aussi dans « les aultres parochiales avec un grand concours et affluence de peuple. La plus grande partie de la ville a faict des confessions générales où ces bons prêtres estoient fort assidus, s'estant concilié une grande opinion de bonté et sainteté parmy les peuples; cela prouvenant de voir des gens venir de si long, comme de Paris, poulsés non d'aultre intérest que de la gloire de Dieu sans estre à charge à personne, ains sans parler des biens spirituels qu'ils ont taschés de procurer à tout le monde, ils faisoient encore des grandes aumosnes, et donnoient leur table à ceux qui s'y presentoient. L'on croit que la reyne leur avoit donné une bonne somme pour leur despense » (4). « Ils estoient vingt-et-un hommes et tous, comme on disoit, de bonne maison gentille; ainsy ils le faisoient bien sçavoir, car ils se portoient moult gentils au service de Dieu et des hommes, sçans cesse faisoient faire par les enfans nouvelle prière à Dieu, asçavoir les dix commandements de Dieu de la loy et ceulx de la sainte esglise chatolique en manière de chansons spirituelles. Entre aultres, l'un

(1) *Journal de J. Bauchez*, 467.
(2) *Journal de Dom Bigot*, publié par l'abbé Marchal, Nancy 1869, 129.
(3) *Journal de J. Bauchez*, 467.
(4) *Journal de Dom Bigot*, 130.

Digitized by Google

d'eulx nommé Père Munster (que Dieu ait en sa gloire), mourut à Metz. On tenoit cet homme pour un saint (1). Il estoit le maistre de leur despense, mais il estoit de telle dispensation qu'il donnoit la plus grande partie aux pauvres... Son corps fut inhumé dans la grande esglise de Metz dans la chapelle Saint-Nicolas, ses boyaux aux sœurs Colettes et ses frères emportèrent son cœur à Paris. Le jour davant qu'ils partirent, ils mirent plus de trois mil enfants, fils et filles, en procession avec des cierges blancs en leurs mains et les conduisirent au monastère des sœurs religieuses du couvent de Montigny au Sablon devant Metz, en chantant des hymnes à la louange de Dieu et de la Vierge Marie, priant Dieu vouloir maintenir les chatoliques de la ville et du pays et aultres en bonne charité, paix et aulmosne comme ils les en avaient admonestés à leur depart, en les exhortant qu'ils prient Dieu pour Madame la Royne et pour eulx, qu'ils en feroient la pareille; qu'ils ne debvoient pas entendre sonner les heures du jour par le reloge (horloge) de la ville sans dire ceste prière: *Jésus, sois en mon coeur* ! et faire le signe de la croix disant cela » (2). C'était le jeudi. Près de 4000 personnes les accompagnaient « en tesmoignage de l'affection et satisfaction qu'on avoit receu d'eulx, plusieurs pleurant et se lamentant pour le départ de si saincts personnages. Depuis la ferveur du peuple a continué... L'on ne voit que processions par la ville de femmes, filles et petits-enfants qui chantent les litanies, en récitant aussi par forme de chansons les commandements de Dieu. La divine bonté, termine le pieux bénédictin, veuille verser la rousée de ses graces sur les semences de ces bons personnages pour nous tous faire fructifier en la vie éternelle » (3). Le greffier de Plappeville n'a pas tant de confiance dans la persévérance des Messins, dont « la plus grande partie » au départ des pères de la Mission « rentrèrent en avaries des sept péchés comme ils avoient fait, encore plus que du passé » (4). Quelle est la mission qui n'ait pas des lendemains inquiétants ?

A celle-ci se rattachait « une confrérie de Charité pour visiter les malades et les assister » (5), ce qui marque le commencement des œuvres durables des enfants de saint Vincent de Paul à Metz.

(1) Le chroniqueur aurait-il ignoré que M. Meyster s'était donné la mort dans un accès de fièvre et une sorte de frénésie ? Avant d'expirer il recouvra cependant l'usage de la raison et se confessa au P. Bouchard.
(2) *Journal de J. Bauchez*, 468.
(3) *Journal de Dom Bigot*, l. c.
(4) *Journal de J. Bauchez*, 469.
(5) *Journal de Dom Bigot*, l. c.

Digitized by Google

Parmi les auxiliaires de Meurisse dans la chaire, ne faut-il pas compter l'abbé de Saint-Arnould, André Valladier, nommé prédicateur du roi en 1608, ayant occupé les principales chaires de Paris, choisi pour faire l'oraison funèbre de Henri IV, du cardinal de Givry, de l'abbé d'Orval (1618) ? Un tel homme ne devait pas rester inactif pendant les dix années qu'il vécut encore (+13 août 1638).

Meurisse eut encore auprès de lui dès ses débuts à Metz, son frère Charles, l'unique frère qui lui restait; ayant fait comme lui profession chez les Cordeliers, il avait occupé plusieurs belles charges de l'ordre avant d'arriver à Metz: il avait été secrétaire, gardien, définiteur. Etait-il éloquent comme son frère ? Celui-ci se contente de dire (1) qu'il l'assistait tous les jours très utilement tant dans ses études qu'aux fonctions de sa charge. Depuis trois ans il gouvernait le monastère de Sainte-Claire et y mourut le 16 juillet 1633 (2), âgé de 37 ans après 25 ans de religion. Son frère lui fit mettre cette épitaphe:

O JUSTA!
QUOD NATURAE RATIO
QUOD AMOR FRATRI
QUOD RELIGIOSO PIETAS
QUOD AEQUITAS DEBUIT BENE MERITO,
HOC, EHEU!
CAROLO MEURISSE
APUD MINORES QUONDAM MAXIMO
SECRETARIO, GUARDIANO, DEFINITORI,
BREVE MARMOR
AMPLUM MONIMENTUM
MOERENS POSUIT
MARTINUS MEURISSE
EPISCOPUS MADAURENSIS
O FATA!
OBIIT 17 KAL. AUG. AN. SAL. 1633
ÆTATIS 37 RELIGIONIS 25. (3)

L'évêque de Madaure prescrivait aux curés de faire réciter, après le sermon du dimanche (4), l'oraison dominicale, l'Ave

(1) **Meurisse,** *Histoire des Evesques de l'Eglise de Metz*, Metz 1634, 466.

(2) Dom Floret confond le 17 des calendes d'août avec le 17 juillet (H. 177 fol. 67v). Meurisse avait perdu le 27 sept. 1632 son aumônier, « le fils Me Chrestien le quartier » (*ibid.*, fol. 66v).

(3) *Msc. Met.* 160 f. 254v et 255r.

(4) *Statuts de* 1633 p. 11 s; cf. ceux de 1610 art. 3 p. 18.

Digitized by Google

Maria, le symbole des Apôtres, le décalogue et les commandements de l'Eglise, « ut hoc saltem modo rudiores ea sic repetita discere valeant » (1). En outre, chaque paroisse devait avoir une école, où tous les fidèles enverraient leurs enfants (2). Selon les règlements de 1604 et 1610, l'école garantissait la foi non moins que l'instruction des enfants. Quiconque voulait enseigner, était tenu de faire sa profession de foi, en ville devant l'évêque, à la campagne devant l'archiprêtre ou le curé et deux témoins, et d'y apposer sa signature. Un certificat constatant le nom, l'âge et la profession de foi du candidat était envoyé par l'archiprêtre à l'Evêché. Le candidat devait présenter d'ailleurs l'attestation de son curé et de deux ou trois témoins en faveur de ses bonnes mœurs et de sa vie catholique (3). Même aux enfants d'hérétiques, le maître ne pouvait permettre l'emploi de livres défendus, sous peine d'excommunication et de perte de sa fonction (4): ainsi l'hérésie ne ferait plus de progrès dans le pays.

D'ailleurs, sous l'épiscopat de Meurisse, plusieurs congrégations enseignantes s'établirent dans le diocèse. Rappelons l'établissement des sœurs de N. D. à Bouquenom en 1631 (5), à Marsal en 1635 (6); les Jésuites fondèrent un collège à Bouquenom (1629/30) (7); les bénédictines de Montigny, de Saint-Avold instruisaient les jeunes filles.

A côté des Statuts publiés par Meurisse, que n'avons-nous aussi la collection des mandements ou lettres pastorales qu'il promulgua pour le gouvernement du diocèse ! Nous pouvons du moins citer l'ordonnance par laquelle il répondit au vœu du roi Louis XIII pour l'établissement de la procession de l'Assomption.

En 1638 le roi consacra sa personne, son Etat, sa couronne et ses sujets à la Sainte Vierge pour la remercier des bienfaits qu'il avait reçus de Dieu par son intercession et pour se mettre sous sa protection avec son royaume. En même temps, il

(1) *Statuts de* 1633 art. 6 p. 8; cf. 1610 p. 14 et 1604 stat. 54.

(2) *Statuts de* 1633 p. 6 et 7, le chap. de ludimagistris et aedituis p. 103-106; cf. 1610 p. 13 s. et 104-106; 1604 st. 110-117.

(3) Nullus in posterum ad docendi munus admittatur, qui testimonio sui parochi et duorum vel trium fide dignorum non manifestet se in Ecclesia catholica semper perseverasse; quique secum non habeat testimonium ab iisdem vitae honestae pieque actae (*Statuts de* 1633 art. 5 p. 7; 1610 art. 5 p. 13 s.).

(4) *Statuts de* 1633 p. 104 art. 5.

(5) **J. Lévy,** *Geschichte der Stadt Saarunion*, Vorbruck-Schirmeck 1898, 245.

(6) **N. Dorvaux,** *Les anciens Pouillés*, 326.

(7) **J. Lévy,** *l. c.*, 180; *Hist. de Metz*, III, 231.

Digitized by Google

convia tous les évêques de France de faire « à l'avenir tous les ans... après les vêpres du jour de l'Assomption une procession solennelle en leurs églises cathédrales, et commander que le même fût observé en toutes les églises, tant paroissiales que celles des monastères de leurs diocèses ... et d'admonester tous les peuples d'avoir une dévotion particulière à la Vierge, d'implorer en ce jour sa protection, afin que, sous une si puissante patronne, le royaume fût à couvert de toutes les entreprises de ses ennemis, qu'il jouît longuement d'une bonne paix,que Dieu y fût servi et révéré si saintement que Sa Majesté et ses sujets pussent arriver heureusement à la dernière fin, pour laquelle nous avons tous été créés » (1). Il semble que la procession de 1638 ne fut pas d'abord considérée comme une institution permanente et définitive, car l'ordonnance qui nous a été conservée est du 10 août 1640 (2).

« Pour nous conformer, écrit le suffragant, aux religieuses intentions de Sa Majesté, pour implorer avec plus de ferveur et d'efficace les secours du Ciel sur les présentes nécessités de l'Eglise et de l'Estat, et pour obtenir de Dieu toute sorte de prosperitez à la personne sacrée du Roy et d'heureux succès aux armes victorieuses de Sa Majesté; de l'advis des principaux du Clergé, Nous avons ordonné et ordonnons que l'on gardera, ceste année et les suivantes, le mesme ordre en la celebration de la feste de l'Assomption qui fut gardé il y a deux ans, et que tous les Corps de ceste ville y apporteront le plus de solemnité, de reverence et de devotion qu'il leur sera possible, assistant, outre les offices particuliers qui se feront en chaque eglise, à la messe solennelle qui se celebrera en l'Eglise Cathedrale sur les neuf heures du matin, à la procession générale où les Reliques des Eglises seront religieusement portées, sur les trois heures après midy, et à l'exortation et ensuite aux prieres qui se feront en la mesme Eglise Cathedrale, au retour de la procession environ les quatre heures du soir ». Ces prières devaient êtres celles que Meurisse avait publiées les années précédentes chez Jean Antoine.

Désormais la procession se fit annuellement (3), sans doute sans nouveau mandement. Il semble qu'il ait fallu la naissance des deux fils du roi (1638 et 1640) pour rendre cette

(1) *Mémoires de Richelieu*, édition Petitot, Paris 1836, X, 145 et 146 qui place la consécration en l'année 1637, tandis que nos historiens la mettent en 1638. La Déclaration du roi (10 février 1638) se trouve dans **Emmery,** *Recueil des édits... du Parlement de Metz*, I, 352-354.

(2) G. 447, 34.

(3) *Histoire de Metz*, III, 257.

Digitized by Google

dévotion populaire, car le Journal de J. Bauchez n'en parle qu'en 1641. « Il y avait environ trois ans en ça qu'il (le roi) fit ce vœu à Nostre Dame cause qu'il ne pouvoit avoir lignée; depuis ce vœu il eust deux fils uniques, comme je l'ay récité en la naissance de Monseigneur le dauffin Louis XIIIIe qui estoit un miracle venu de la divine Providence. De quoy le Roy ordonna que porcession généralle se feroit ce jour-là en la grande esglise de Nostre Dame de Paris, par tous les ans, et mesme par tout son royaume de France, tant en villes que bourgades et villaiges » (1).

Les foyers principaux de la dévotion au Moyen-Age avaient été les confréries si nombreuses et si chères au peuple. Surtout dans les temps de détresse, il cherchait appui et consolation auprès de Dieu et de ses saints. Au temps de Meurisse, les fondations de nouvelles confréries sont plutôt rares.

Le 12 juin 1629, il confirma la confrérie des chantres-marguilliers des treize paroisses de la ville, établie, l'année précédente (2). En 1630 on rétablit à Sainte-Ségolène les confréries de saint Sébastien et de saint Roch, et en 1631 celle de saint Michel archange.

Une confrérie de saint Sébastien fut érigée à Sorbey, le 14 janvier 1635, par le curé Georges Blaise et plusieurs de ses paroissiens. Une tradition locale raconte que quand on rapporta de Rome les reliques du saint, la peste qui sévissait alors dans la paroisse, cessa tout à coup (3).

En 1641, Mgr de Madaure reçut de Claude Fremion, curé de Plappeville, assisté de 27 hommes et de 49 femmes et filles, une requête demandant dans la paroisse l'érection d'une confrérie de l'Immaculée Conception de Marie. Ils font allusion à plusieurs miracles locaux que nous voudrions bien connaître. Il va sans dire que leur demande fut agréée (4).

A Saint-Martin de Metz, le curé, messire Gilles Rulland, fonda, en 1639, une messe du Saint-Sacrement pour tous les jeudis de l'année et huit messes basses pendant l'octave du Saint-Sacrement, ce qui se rattache à une confrérie du Saint-Sacrement « que l'on dit plus tard avoir été autorisée par l'Evêque de Madaure » (5).

(1) *Journal de J. Bauchez*, 418.
(2) *Histoire de Metz*, III, 231.
(3) **F.-A. Weyland,** *Vies des Saints du diocèse de Metz*, Guénange 1906, I, 155/6.
(4) **O. Jeunhomme,** *Le culte de la très sainte et immaculée Vierge Marie au diocèse de Metz*, Metz 1904, 133.
(5) *Aperçu historique sur la Paroisse Saint-Martin à Metz*, Metz 1922, 76 et 79.

Digitized by Google

Une confrérie plus mystérieuse et qui depuis 1627 travaillait avec succès dans plusieurs villes de France à la renaissance catholique, gagna Metz aussi sous les auspices de notre suffragant. La Compagnie du Saint-Sacrement, comme elle s'appelait, cherchait non seulement à promouvoir l'amour et le respect envers le divin sacrement, mais encore à combattre ou guérir toutes les formes de la misère physique et morale, à *faire tout le bien possible et éloigner tout le mal possible.* Avec cette devise, la Compagnie travaillait aux œuvres ordinaires des pauvres, des malades, des prisonniers et de tous les affligés, puis aux missions, aux séminaires, à la conversion des hérétiques et à la propagation de la foi dans toutes les parties du monde; à empêcher tous les scandales, toutes les impiétés, tous les blasphèmes; en un mot, à prévenir tous les maux et à apporter tous les remèdes; à procurer tous les biens généraux et particuliers; à embrasser toutes les œuvres difficiles, et fortes, négligées, abandonnées; et à s'y appliquer, pour les besoins du prochain, dans toute l'étendue de la charité (1). Quel secours pour Meurisse dans notre malheureuse Lorraine ! « Sola Lotharingia Hierosolymam calamitate vincit », disait le P. Caussin vers cette époque. Mais notre suffragant, comment connut-il la Compagnie ? Quand y fut-il agrégé et put-il l'organiser à Metz ? Faute de documents, nous ne saurions répondre. La Compagnie est établie à Metz quelque temps avant sa mort (2) et y fait sentir son action, p. ex. dans la maison de la Propagation qu'elle fonda en 1648, et dans les mesures prises contre les Protestants par le gouverneur de la ville, le duc de Schomberg, agrégé depuis 1651 (3). Bossuet fut affilié à Metz (4), et le chancelier du chapitre, Ch. Hersent, en fut aussi, paraît-il.

Dans les services rendus à la Lorraine, personne n'égale saint Vincent de Paul. Qu'on relise cette page d'Abelly, son premier historien:

« A Metz la pauvreté était inconcevable, et l'abord des pauvres extraordinaire. Le nombre en était si grand au dedans et au dehors de la ville qu'il s'en trouvait aux portes

(1) **L. Prunel,** *La Renaissance catholique en France au XVIIe siècle,* Paris 1921, 148 d'après *Les Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement,* publiées par **Beauchet-Filleau,** Marseille 1900, p. 17.

(2) **Alfred Rébelliau,** *La Compagnie secrète du Saint-Sacrement* (1639 à 1662), Paris 1908, p. 42.

(3) **A. Rébelliau,** *Autour de la correspondance de Bossuet,* dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er août 1919, p. 638 et s.

(4) **L. Prunel,** *l. c.,* 160.

Digitized by Google

quelquefois jusqu'à quatre et cinq mille de tout âge et de tout sexe, et le matin l'on y trouvait ordinairement dix ou douze de morts. Les grandes filles étaient en imminent danger de s'abandonner plutôt que de languir davantage, et plusieurs communautés religieuses étaient sur le point de rompre leur clôture pour chercher de quoi vivre. Saint Vincent de Paul, étant averti de ces besoins extrêmes, envoya aussitôt les siens pour conserver la vie des uns et l'honneur des autres, et pour tâcher de les sauver tous ». Aussi quel hommage touchant rendu au saint par cette lettre des magistrats, maitre-échevin et Treize en octobre 1640 !

« Monsieur, vous nous avez si étroitement obligés en subvenant, comme vous avez fait, à l'indigence et à la nécessité extrême de nos pauvres mendians, honteux et malades, et particulièrement de nos pauvres monastères de religieuses de cette ville, que nous serions des ingrats, si nous demeurions plus longtemps sans vous témoigner le ressentiment que nous en avons; pouvant vous assurer que les aumônes que vous avez envoyées par-deça ne pouvaient être mieux départies ni employées qu'envers nos pauvres, qui sont ici en grand nombre, et notamment à l'endroit des religieuses, qui sont destituées de tous secours humains; les unes ne jouissant plus de leurs petits revenus depuis la guerre, et les autres ne recevant plus rien des personnes accommodées de cette ville qui leur faisaient l'aumône, parce que les moyens leur en sont ôtés. Ce qui nous oblige de vous supplier, comme nous faisons très humblement, Monsieur, de vouloir continuer, tant envers les dits pauvres qu'envers les monastères de cette ville, les mêmes subventions que vous avez faites jusqu'ici. C'est un sujet de grand mérite pour ceux qui font une si bonne œuvre, et pour vous, Monsieur, qui en avez la conduite, que vous administrez avec tant de prudence, et d'adresse en quoi vous acquerrez un grand loyer au ciel etc. » (1).

En face de cela, il est pénible de constater le silence de nos chroniqueurs sur la charité de Meurisse, qui pourtant vivait au milieu de ces effroyables misères. Non certes que nous doutions de son amour pour les pauvres, lui disciple du Pauvre d'Assise. Sa position subordonnée mettait bien des entraves à son action. Signalons du moins la dispense de l'abstinence qu'il accorda au Carême de 1636, comme le raconte J. Bau-

(1) Louis Abelly, *Vie de saint Vincent de Paul.* Nouvelle édition. Paris 1839, II, 66 et 67.

Digitized by Google

chez. «Martin Meurisse... comme un bon prélatz et sçans toucher aux bons droits et coutumes que nostre mere la sainte Eglise apostolique et romaine a eu de tout tempts (1), donna dispense à tout clergé et chatolique de manger de la chair en ce caresme de la presente année 1636 jusqu'au premier jour de la sainte Sepmaine, sçans toutefois qu'à l'advenir ès années suivantes on en puisse faire une coustume. Pour cause qu'il donna ceste dispence fut que les Suédois et Lorrains et Crawaccs avaient tout pesché les estangs tant en la duchié de Lorraine que dans le pays messin. Et on ne sceut recowrir de beurre, œuf ni poisson, ni pour or ni pour argent. De ceste dispence les ceulx de la Religion en mermuroient et se gaussoient. Ils disoient aux chatoliques: luy viendra un tempts, que vous serez des nostres, vous vous en approchez moult bien » (2).

La dispense dut être renouvelée les années suivantes, le suffragant se contenta-t-il de cette mesure ?

Les ruines matérielles causées par la guerre ne devaient pas se relever du vivant de Meurisse; ce n'est que dans les places fortes qu'il eut l'occasion, bien rare, de faire une consécration d'église ou d'autel.

La première année de son séjour, il consacra l'église des capucins de Thionville, dont l'établissement avait été autorisé par lettres patentes du 22 octobre 1624. Cette consécration fut amenée par la mort de la fondatrice (3) qu'on inhumait le lendemain dans cette église.

A Metz, les chanoines de Saint-Thiébaut, réfugiés dans l'église paroissiale de Saint-Martin depuis que leur église propre avait été détruite au siège de 1552, avaient pu reconstruire une église qu'ils occupaient depuis 1625, mais qui attendait toujours sa consécration. Elle la reçut le 5 juin 1634 de notre suffragant, sous le vocable de la Sainte Vierge et de saint Thiébaut (4).

(1) Un article des Statuts de 1633 privait de la communion pascale ceux qui, après monition, n'auraient point observé l'abstinence; aucune excuse n'est admise pour ceux qui sont en service chez des hérétiques.

(2) *Journal de J. Bauchez*, 300.

(3) **Jean Bertholet,** *Histoire ecclésiastique et civile du duché de Luxembourg et comté de Chiny*, Luxembourg 1743, VIII, 63. Madeleine de Rye, née marquise de Dogliani, seconde épouse de Jean, comte de Wiltz, gouverneur de Thionville (**Wurth-Paquet N. van Werveke,** *Archives de Clervaux*, Luxembourg 1883, n. 2734 et 2736.). V. aussi **G. F. Teissier,** *Histoire de Thionville*, Metz 1858, p. 216.

(4) G. 1792 f. 5.

Digitized by Google

De même, l'église des Minimes, établis à Metz en 1604, reçut sa consécration par Meurisse le jour de la saint Jean-Baptiste 1640 ()1.

Pourquoi le suffragant fait-il allusion à une juridiction plus précise comme vicaire général et visiteur de l'évêché de Metz, quand il va chez les Trinitaires dans la Cour d'Orme, le 26 mai 1636, pour consacrer trois autels ? Il y met des reliques de saint Laurent et de sainte Barbe, mais dédie le maître-autel à l'honneur de la Très Sainte Trinité, de la Sainte Vierge, de saint Jacques apôtre, de saint Christophe martyr, et de saint Augustin confesseur; un second autel à l'honneur des saint Firmin évêque et martyr, saint Quirin martyr et des saints Fabien, Sébastien et Roch; un troisième à l'honneur de saint Hubert, de saint Louis, de saint Charles de Milan, de saint Georges, de saint Grégoire pape, de saint Martin et de sainte Gertrude (2).

(1) *Chronique des Minimes de Metz* Msc Met. 118 fol. 243v.
(2) H. 3775, 4.

Digitized by Google

Chapitre III.

Ses relations avec la Cour, les Autorités locales, le Parlement.

Nous avons dit à quelle influence Meurisse avait dû son élévation; il faillit être entraîné par là dans toutes les complications de la politique de Monsieur, frère du roi (1), contre Richelieu. Monsieur, paraît-il, l'estimait beaucoup, et il eût voulu le voir non plus suffragant de Metz, mais évêque d'Orléans: les mémoires de l'époque le disent. Comme le roi avait contracté, en automne 1629, à Lyon, une maladie assez grave et qu'il « fut longtemps avec une santé fort frêle et altérée par les remèdes, les médecins, non plus que les astrologues, ne croyoient pas qu'il la dût faire longue. Duval (2), entre autres, voyant que Monsieur s'aheurtoit à faire donner l'évêché d'Orléans, dont le Roi s'étoit réservé la nomination par l'apanage, à l'évêque de Madaure, suffragant à l'évêché de Metz, dit à l'un des principaux officiers de Monsieur, que son Altesse se donnoit de la peine inutilement, puisqu'il seroit bientôt en état de conférer, de plein droit, tous les bénéfices qui vaqueroient dans le royaume, ajoutant que, par l'horoscope du Roi, il trouvoit *Sol cancrum non peragrabit, quin valedicat* » (3).

(1) Jean-Baptiste Gaston de France, duc d'Anjou, puis d'Orléans, de Chartres, de Valois et d'Alençon, fils puîné de Henri IV et de Marie de Médicis, né à Fontainebleau le 25 avril 1608, mort à Blois le 2 février 1660, épousa en premières noces, le 6 août 1626, Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier, fille de Henri de Bourbon et de Henriette Catherine de Joyeuse qui mourut en couches le 4 juin 1627; et en secondes noces, le 31 janvier 1632, Marguerite de Lorraine, fille de François, comte de Vaudémont, et de Catherine de Salm; elle mourut le 3 avril 1672.

(2) Il s'agit probablement du médecin Jacques Duval, qui, en 1612, publia à Rouen le fameux *Traité des Hermaphrodites*: Riolan, médecin de la reine, ayant lancé une brochure contre ce livre, Duval répliqua par une *Réponse au discours fait par le sieur Riolan contre l'histoire de l'hermaphrodite de Rouen*, Rouen 1615. Dans le *Traité*, le Médecin rouennais avait également cherché dans l'astrologie la cause efficiente des malheurs de Marin le Marcis (**Alcide Bonneau,** *Curiosa. Essais critiques de littérature ancienne, ignorée ou mal connue*, Paris 1887, 126-131.)

(3) *Mém. attribués à Gaston d'Orléans*, 90. Le propos qu'on trouva sur un papier dans le cabinet du médecin lui valut d'abord un séjour à la Bastille, d'où il fut envoyé, quelques jours plus tard, aux galères (*Ibid.*, 103).

Digitized by Google

Un an plus tard survint la Journée des dupes (10 novembre 1630) où Richelieu, ruiné dans l'esprit du roi par Marie et les courtisans, recouvra dans un entretien avec le roi tout son crédit. Gaston dut promettre d'aimer désormais le cardinal (1) et celui-ci, pour s'attacher les ministres du duc d'Orléans, donna à « Le Coigneux une charge de président à mortier avec parole qu'on lui ferait avoir un chapeau de cardinal »; et l'on donna 300000 livres à Puylaurens « pour mettre en une terre qui devoit être érigée en duché, outre 100 000 livres que Le Coigneux suppléa de son argent. »

La bonne entente ne dura guère et Richelieu songeait à se débarrasser des ministres de Monsieur afin de s'assurer du maître. « Le Coigneux et Puylaurens ne pouvant plus douter que l'on ne veuille jouer au boute-hors, jugent qu'il est temps de penser au salut de leur maître, disposant Monsieur à s'éloigner de la cour; mais qu'il falloit auparavant retirer la parole qu'il avoit donnée au cardinal d'être son ami, et user même de menaces, s'il continuoit ses persécutions contre la Reine sa mère et contre lui.

•Ce fut le 31 janvier 1631 au soir que cette résolution fut prise, qui devoit être exécutée le lendemain. Le Coigneux cependant mande ses amis particuliers, Monsigot entre autres, et le père Meurisse (2), cordelier, évêque de Madaure, suffragant de Metz, pour mettre derechef l'affaire sur le tapis et en délibérer. Cet évêque ne peut approuver ce conseil, et qu'on ne fasse autre chose en cette visite que menaces; qu'il croyoit même que Son Altesse feroit mieux de ne rien précipiter et de ne point quitter la cour, où sa présence pouvoit mieux parer aux coups contre les mauvais offices que ses ennemis lui voudroient rendre auprès du Roi, qu'il ne feroit en s'éloignant; qu'il avoit d'ailleurs assez d'amis et de serviteurs pour en être servi et assisté au besoin, en cas qu'on voulût entreprendre sur sa liberté, et que c'étoit en une telle conjoncture qu'il falloit témoigner plus de vigueur » (3).

Monsigot opina, au contraire, qu'il fallait partir dès le lendemain et ce conseil prévalut. Monsieur alla faire des menaces à Richelieu et se retira ensuite dans ses apanages. N'eût-on pas mieux fait de suivre l'avis de Meurisse? Celui-ci rentra à Metz, où il était de retour le 2 mars (4).

(1) *Ibid.*, 94.
(2) Le texte des Mém. porte « Murice ».
(3) *Mém. de Gaston d'Orléans*, 95 s.
(4) *Journal de Dom Floret* II. 177 fol. 61

Digitized by Google

A la fin de l'année (21 décembre 1631) Louis XIII arrivait à Metz. La ville s'était mise en frais, mais le roi refusant le dais préparé (1), s'en alla droit à la Cathédrale.

Après sa prière faicte il s'en alla loger
Avec tout son train dedans l'evesché (2).

La reine, Anne d'Autriche, l'y rejoignit le 24 décembre (3). La Cour resta à Metz jusqu'au 8 février (4). Quelles furent les relations de Meurisse avec les hôtes de l'Evêché ? Fut-il encore mêlé aux affaires de la famille royale ? Le 26 décembre, le roi reçut la visite du duc de Lorraine chez qui, contre la volonté royale, Monsieur s'était retiré avec Le Coigneux, Puylaurens et sa suite, et Gaston s'apprêtait à épouser Marguerite de Lorraine. Meurisse put-il quelque chose en faveur de son protecteur qui, à l'heure actuelle, avait plus ou moins perdu les grâces du duc d'Orléans ?

La présence du roi servit, du moins, les intérêts religieux du diocèse de Metz. Instruit assurément par Meurisse de l'état déplorable de la discipline dans plusieurs monastères de la ville, le roi exprima sa volonté de voir cesser ces abus. Meurisse s'autorisera de cette indignation royale pour proposer, aux religieuses, en 1635, l'introduction de la réforme de la clôture.

La reine vint encore une fois à Metz en 1633 et descendit de nouveau à l'Evêché.

Dedans la grand Esglisse son oraison y fit,
Puis à la Cour l'Evesque alla prendre son giste (5).

Le séjour fut de courte durée. Anne d'Autriche arriva le 10 septembre et repartit le 13 (6).

L'affaire de Gaston d'Orléans allait s'arranger après tant d'années de trouble: Louis XIII déclara par lettres patentes du 16 janvier 1634 vouloir recevoir son frère en grâce, si, dans trois mois, à partir du jour de la publication de ces lettres, il se mettait entièrement en son devoir. A Metz, le Par-

(1) Cela déconcerta tous les plans. Dom Floret rapporte que les gens d'Eglise furent « jusques à la porte St Thiebaut audevant; mais luy entrant y eut si pauvre ordre que on fut contraint de retourner à la grande Eglise par les rues destournées pesle mesle; avec ce le temps et les vents et la boue ne manqueoient » (H. 177 fol. 63').

(2) *Journal de J. Bauchez*, 91.

(3) D'après Dom Floret, la reine fit son entrée le 22, « et le clergé la fut attendre et recevoir seulement à la grande Eglise entre cinq et six heures du soir ».

(4) *Journal de J. Bauchez*, 94.

(5) *Journal de J. Bauchez*, 111.

(6) *Reg. secrets du Parlement*, I, 43.

Digitized by Google

lement se rassembla à cet effet le 13 février 1634. Dès sept heures du matin la Cour se trouvait réunie en la Chambre du Conseil, Présidents, Conseillers, Gens du Roi et Greffier revêtus de leurs robes et chaperons d'écarlate suivant le commandement du roi (31 janvier 1634). L'évêque de Madaure et André Valladier, abbé de Saint-Arnould, y assistaient aussi. Les bas sièges du parquet étaient occupés par le clergé, la noblesse, les gens des trois ordres de Metz, le maître-échevin portant sa toque de velours noir et les magistrats de la ville (1). Quelle devait être l'émotion de Meurisse en entendant l'énumération de tous les griefs contre le duc d'Orléans, mais surtout lorsque, vers la fin, il apprit que Le Coigneux, son ami et protecteur (2), Monsigot (3) et quelques autres n'étaient pas compris dans l'amnistie générale ! Si on l'avait écouté ! Et pour que personne n'ignorât le contenu de ces lettres patentes, la Cour en envoya une copie collationnée dans tous les sièges, villes, bourgs et bourgades de son ressort (4).

Ces vives agitations rendirent plus sensible à Meurisse et aux Messins la joie que causa la naissance si longtemps attendu du Dauphin. Le 5 septembre 1638, Louis XIII demandait des prières publiques pour remercier Dieu de cet heureux événement. Aussitôt le suffragant prescrivait (17 septembre) pour le lendemain une procession générale de la Cathédrale à l'église des Pères Carmes, à 8 heures du matin. Au retour il célébra « la saincte messe solennellement et pontificalement ». Après les vêpres on chanta le *Te Deum* dans toutes les églises tant des paroisses que des monastères, et à cinq heures du soir dans la Cathédrale. « Et pendant ces actions publiques ausquelles tous les ecclésiastiques et tout le peuple ne manqueront point d'assister, continue l'ordonnance épiscopale, chacun fera son devoir de prier Dieu qu'il luy plaise de continuer de combler le Roy et la Reine de joye, de bonheur et de prospérités; et de fortifier et conserver tout ensemble le jeune Prince qu'il nous a donné, pour le repos et la tranquillité de la Chrestienté » (5).

(1) *Ibid.*, 134.

(2) Par un édit du mois d'avril 1633, enregistré au Parlement de Paris le 12 du même mois, le roi ordonna de confisquer à Le Coigneux son office de président au Parlement, sans attendre les cinq ans portés par l'art. 28 de l'ordonnance de Moulins pour purger la contumace, attendu le crime de lèse-majesté. Après la mort de Louis XIII, Le Coigneux revint en France et rentra dans sa charge de Président. V. **Emmery,** *Recueil des édits... du Parlement de Metz*, Metz 1774, I, 157 n.

(3) Monsigot avait négocié la retraite de Gaston en Lorraine et son mariage avec la princesse Marguerite.

(4) **Emmery,** *Recueil.*, I, 143-158.

(5) G. 447, 32.

Digitized by Google

La fête commençait dès la veille par une illumination ainsi prescrite par le conseil des Treize (17 sept.): « Sera faict un grand feu sur la place de la grande esglise avec quelques feus d'artifices et fuzées; lequel feu sera allumé à huict heures et les fuzées tirées à la mesme heure; sera faict commandement à tous les particuliers d'allumer à la mesme heure des feuz chacun au devant de sa maison; et à tous ceux qui ont des racheaux d'allumer les tourteaux à la mesme heure. Messieurs du magistrat yront en corps conduits par leurs officiers à la grande esglise pour assister au chant du *Te Deum*. La cloche de Mutte sonnera pendant le temps de la procession et pendant que l'on yra à l'esglise. Seront allumées des feux dans les rescheaux sur la tour de Mutte » (1). Et l'on écrirait (18 sept.) au roi pour lui témoigner la joie du peuple, et l'heureux messager, venu à Metz apporter la grande nouvelle, le Sr de Lorme, officier chez la reine, recevrait « cent écus d'or sol dans une bourse d'argent tiré ».

L'année suivante sur l'annonce des victoires remportées par le maréchal de Malleraye sur les Espagnols dans le Nord, et par le Prince de Condé dans le Roussillon, Meurisse fit chanter un *Te Deum* le jour de la Nativité de la sainte Vierge (8 sept.), à quatre heures à la Cathédrale, et après les vêpres dans les autres églises de la ville. Dans les autres églises et chapelles du diocèse on rendit grâces à Dieu « pour l'heureux succès des armées de Sa Majesté » le premier dimanche ou la première fête après réception du mandement (2).

Les relations de l'évêque de Madaure avec les différentes autorités civiles et militaires furent, autant que nous pouvons en juger, bonnes. Les gouverneurs et lieutenants-généraux changèrent plusieurs fois dans le pays pendant les seize années de son administration. L'histoire ne nous rapporte aucune difficulté survenue entre l'évêqne et les représentants du roi.

Le premier qu'il reçut (1629), était le maréchal de Marillac (3), lieutenant-général du Roi au gouvernement de la ville et du pays de Metz. Dans une lettre écrite à Meurisse, il avait « tesmoigné désirer que son entrée fut favorisée des bénédictions du Ciel, par l'accomplissement de mon foible ministère, — c'est l'évêque de Madaure qui nous raconte ce détail — ie l'accueilly à la porte de la Cathedrale avec les vœux

(1) *Arch. de la ville de Metz* 230 cah. 29 fol. 20.
(2) G. 447, 33.
(3) Louis de Marillac, fils de Guillaume de M., né vers 1572, adversaire politique de Richelieu, eut la tête tranchée le 10 mai 1632. Sa mémoire fut rétablie par arrêt du Parlement après la mort du cardinal.

Digitized by Google

que l'Eglise met dans la bouche des Pasteurs et avec les bénédictions qu'elle veut qu'ils versent sur la teste de ces plus nobles parties de son corps, en semblables occasions » (1).

Après Marillac, le marquis de Feuquières, maréchal de camp des armées du roi, fut pourvu, par lettres-patentes données à Pont-à-Mousson le 1er juillet 1632, de la charge de lieutenant-général au gouvernement de Metz (2). Quoique la ville n'eût « pas d'argent devant les mains », elle voulut le recevoir honorablement (3). On résolut d'emprunter 4000 livres pour lesquelles on engagea « le revenu de la bullette es main du sieur Ruland receveur des deniers d'icelle » (assemblée du 10 février), et comme cette somme ne suffisait pas, on y ajouta encore 2000 l. Le chemin du Champ-à-panne au devant de la porte de Saint-Thiébaut dut être pavé, et le 15 février, on arrêta de traiter le lieutenant-général avec Madame sa femme et toute leur suite et de faire un présent à Madame jusques à la valeur de six-vingt pistoles (4). Le sieur Praillon, treize, alla jusqu'à Toul au devant du représentant royal.

Meurisse raconte lui-même ce qu'il fit à cette occasion. « Je le receus à la porte de la Cathedrale avec une harangue, qui estoit, à raison de mon incapacité, fort au-dessous de ses rares qualitez et de ses nobles emplois, et tout ensemble, audessous de l'affection tout entière que j'avois vouée à son service » (5).

Lorsque notre suffragant vint à Metz, le duc de la Valette en était, depuis 1613, le gouverneur. Ayant donné sa démission, son frère le cardinal Louis de la Valette fut pourvu de la charge en 1634 (6); les lettres patentes datent de Chantilly le 13 mars 1635 (7). Il vint à Metz prendre possession: c'était le 5 avril, jour du Jeudi saint. La ville avait arrêté de « luy

(1) **Meurisse,** *Histoire de l'hérésie*, 525.

(2) Une copie de ces lettres se trouve insérée dans le reg. des Trois Etats de la ville de Metz pour l'année 1633 (*Arch. municip.* 228 fol. 10-13). — Manassès de Pas, marquis de Feuquières, fils de François de Pas et de Madeleine de la Fayette, né à Saumur le 1er juin 1590, prit le mousquet à 13 ans, fut fait prisonnier à la Rochelle, ambassadeur extraordinaire en Allemagne, lieutenant-général des provinces de Metz et de Toul, entreprit (1639) le siège de Thionville avec 7000 hommes, prisonnier de Piccolomini, mourut à Thionville le 14 mars 1640.

(3) Résultat du 10 février (*Ibid.*, f. 7).

(4) *Ibid.*, f. 9.

(5) **Meurisse,** *Histoire de l'hérésie*, 527.

(6) *Ibid.*, 547.

(7) *Histoire de Metz* par les **Bénéd.**, III, 247. Louis prêta le serment entre les mains du roi, le 17 du même mois. Le cardinal n'était pas un inconnu à Metz: coadjuteur de Saint-Vincent depuis 1607 et abbé de cette maison en 1618, il devint abbé de Saint-Clément en 1614 et de Saint-Symphorien en 1635.

Digitized by Google

rendre tous les debvoirs deubs à sa grandeur » (1). Meurisse signale l'empressement particulier des Jésuites (2). Mais le cardinal ne voulut rien de tout cela, et se contenta d'entrer simplement dans la ville, monté dans son carosse.

Meurisse lui dédia un livre sur les vertus cardinales, qu'il avait, croyons-nous, composé pour cette occasion.

Le cardinal, mis à la tête de l'armée d'Allemagne, ne s'inquiéta guère des affaires ecclésiastiques de Metz (3). Il y revint cependant et descendit à l'Evêché le 2 octobre 1635 et le 16 décembre 1636 où le Parlement alla le saluer (4).

Louis Nogaret de la Valette mourut à Rivoli en Italie le 28 septembre 1639 (5). Les circonstances l'exigeant, le roi lui donna aussitôt un remplaçant dans la personne du gouverneur de la Capelle, Monsieur de Lambert, maréchal de camp de ses armées. Meurisse prétend qu'il prit possession de sa charge « sur la fin du mois de décembre » de l'année 1639 (6). Il voulait dire sans doute fin de novembre, car le 2 décembre déjà, on parle, dans le registre des délibérations, d'un vin d'honneur présenté à M. de Lambert notre gouverneur « arrivé depuis deux jours dans ceste ville » et à Monsieur de Treville, envoyé de la part de Sa Majesté (7). Le nouveau gouverneur refusa tout honneur, la ville étant déjà assez endettée (8). Le

(1) *Arch. municipales* 228 (3 février 1635).

(2) Louis de Nogaret, né à Angoulème en 1593, avait fait ses études à La Flèche, célèbre collège des Jésuites.

(3) V. **Vicomte de Noailles,** *Le Cardinal de la Valette, lieutenant-général des armées du roi* 1635-1639, Paris 1906.

(4) *Reg. secr. du Parlement*, II, fol. 8 et III, fol. 48^{v} s.

(5) Metz lui fut reconnaissant. Le 12 octobre 1639, en l'assemblée de l'Etat, « il fut arresté et resolu de rendre à la mémoire de Son Eminence tous les honneurs que faire se pourra, et à cest effect de faire le service dans l'Eglise Cathedralle par trois jours consecutifs; le premier desquelz commencera lundy prochain. Les sieurs trezoriers estans authorisez de traicter avec ceux qui fourniront les draps pour tapisser dans l'eglise, ensemble la cire et les armoiries » (*Archives munic.* 230, cah. 30 fol. 8^{v}).

(6) **Meurisse,** *Histoire de l'hérésie*, 559. Les lettres-patentes, nommant le sieur de Lambert à la charge de capitaine et gouverneur des ville et citadelle de Metz, sont datées de Grenoble 1639 (prob. du commencement d'octobre). V. **Emmery,** *Recueil*, I, 388-391.

(7) *Arch. municipales* 230, cah. 30 f. 17^{v}.

(8) Le gouverneur n'ayant pas voulu charger la ville « des fournitures de meubles qui estoient cy devant données à Messieurs ses devanciers en ladicte charge », il fut résolu, le 14 décembre, de lui faire présent, » de quelques services de linge pour l'usage de sa table et de sa maison » e., le 31 du même mois, de lui donner « de la vaiselle d'argent jusques à la quantité de cinquante cinq marcs ». A Madame de Lambert on donna 400 pistoles d'Espagne et l'on paya les 106 pistoles « que la tapisserie tendue en la chambre de mad. dame a cousté » (20 juillet 1640) *Arch. munic.* 230, cah. 30 f. 20 et 44.

Digitized by Google

suffragant fut tout enchanté de M. de Lambert, si nous croyons ce qu'il en dit dans son Histoire du protestantisme, p. 559.

M. de Lambert ne resta pas longtemps à Metz. En 1644, il fut mandé à Paris et remplacé par le maréchal de Schomberg (1). Celui-ci y fit son entrée solennelle le 9 août de la même année. « Les bourgeois de Metz furent au devant de luy, pour luy faire la bienvenue, jusqu'à la prairie proche Braidin et Fristot au Sablon. Il fut conduit dans la ville en grand honneur comme la coustume est de faire au seigneur gouverneur » (2). Meurisse, en ce temps-là déjà gravement malade, n'aura pas pris part à la réception. Quelques jours plus tard il rendit son âme à Dieu.

Pendant l'administration de l'évêque de Madaure, la France affermit le protectorat qu'elle exerçait depuis 1552 sur les Trois-Evêchés par l'établissement d'une Cour souveraine.

A plusieurs reprises depuis le début du XVIIe siècle, les rois avaient projeté cette annexion indirecte de la province; l'Empire s'y était opposé. Maintenant la guerre de Trente-Ans fixait ailleurs l'attention du monde politique. Louis XIII étant venu à Metz en décembre 1631, comme nous l'avons dit, ne se contenta pas de surveiller la reprise de Vic et de Moyenvic. Le jour de son départ, plusieurs membres des trois ordres de la ville qui étaient allés « faire la révérence » au garde des sceaux « et recevoir ses commendemens », reçurent la nouvelle que « le Roy avait resolu d'establir en cette ville une Chambre souveraine pour y administrer la justice ». Grande émotion dans la magistrature locale à cette annonce. Le 13 février suivant, Monsieur de Saulny, maître-échevin, convoqua l'Etat « où assistoit bon nombre des seigneurs hauts-justiciers ». Plus de 80 personnes étaient présentes. Le maître-échevin communiqua le dessein du roi, montrant que l'institution d'un Parlement « ne se pourroit faire sans prejudicier notoirement aux droicts, privileges, franchises et libertés, esquelz tous les habitans de la ville et du pays ont esté main-

(1) Charles de Schomberg, fils de Henri de Sch., du de Hallewin, pair et maréchal de France, comte de Nanteuil-le-Haudouin et de Duretal, marquis d'Espinay, chevalier des Ordres du roi, colonel général des Suisses et Grisons, se démit du gouvernement du Languedoc qui fut donné au duc d'Orléans et reçut en échange, entre autres choses, le 5 juin 1644, le gouvernement de la ville de Metz, du pays messin et de l'Evêché de Toul, pour lequel il prêta serment le 14 juillet 1644. Les lettres-patentes furent enregistrées par le Parlement de Metz le 29 du même mois (**Emmery,** *Recueil*, II, 56.). Le maréchal de Schomberg mourut le 6 juin 1656, âgé de 56 ans. V. *Journal de J. Bauchez*, 461.

(2) *Ibid.*, 475.

Digitized by Google

tenus et conservés depuis plusieurs siècles, et notamment depuis qu'ils ont l'honneur d'estre soubs la beningne, favorable et glorieuse protection des fleurs de lys, tant par les Roys prédécesseurs de Sa Majesté que par elle-mesme (1) qui a daigné les asseurer plusieurs fois de sa propre bouche et en ceste ville et ailleurs » (2). Pour qu'une protestation eût plus de poids, on voulut entendre les députés des paroisses, qui rapportèrent le lendemain « avoir recognu tous les habitans portés d'un désir d'estre maintenus et conservés ez franchises et privileges dont cest estat jouyt depuis tant d'années ». Toute l'assemblée signa alors les remontrances à présenter au roi par des députés qui furent élus le 28 février (3). On leur adjoignit le 3 mars comme représentant du clergé le doyen de la cathédrale, Henri de Haraucourt-Chambley. En même temps on envoya à Mgr le duc d'Epernon, le priant d'interposer son crédit pour maintenir le statu quo.

Un plein succès sembla répondre à ces efforts. En l'assemblée du 15 mai, les sieurs députés rendirent compte de leur voyage en Cour et « lecture a esté faicte des lettres de Sa Majesté par lesquelles elle nous assure de la continuation de sa bienveillance à nous conserver dans les franchises et privileges qui nous sont acquis » (4). De même dans les lettres-patentes nommant M. de Feuquières lieutenant-général au gouvernement de Metz, données à Pont-à-Mousson, le 1er juillet, le roi lui recommande « de veiller à l'execution des mandements, decrets et ordonnances tant du président que nous avons estably à Metz et de son lieutenant à Toul que des maistre-eschevin, treize et Conseil dudit Metz et autres magistrats et officiers administrans la justice sous nostre protection » (5). L'ancienne magistrature était donc maintenue, et la France ne parlait que de protection.

Mais voilà qu'un livre est lancé dans le public par Charles Hersent, chancelier du chapitre de Metz (6), sous le titre

(1) Henri III confirma les privilèges de la ville le 19 septembre 1578, Henri IV en janvier 1597, Louis XIII en octobre 1610 et le 21 octobre 1621 (**Emmery,** *Recueil*, I, 468-474).

(2) *Arch. munic.* 228 f. 9.

(3) Le maître-échevin, Praillon treize et du Bac conseiller.

(4) *Arch. munic.* 228 f. 20.

(5) *Ibid.*, fol. 10-13.

(6) Charles Hersent, Parisien, prêtre, docteur en Sorbonne, prédicateur du roi, entra dans la Congrégation de l'Oratoire en 1615 et la quitta après un voyage à Rome en 1624, à l'occasion du jubilé. De retour en France, il attaqua la congrégation par deux libelles en 1625 et 1626. En 1627, il donna trois *Eloges funèbres de Gabrielle de Bourbon, duchesse de la Valette*, qui lui valurent la chancellerie de Metz dont il prit possession le 16 octobre 1627. Outre le *Traité de la Souveraineté*

Digitized by Google

De la Souveraineté du Roi à Metz et autres villes et païs circonvoisins, qui étoient de l'ancien Roiaume d'Austrasie ou Lorraine, contre les prétentions de l'Empire, de l'Espagne et de la Lorraine, et contre les maximes des habitans de Metz qui ne tiennent le Roi que pour leur Protecteur ». Ce titre indique un manifeste, destiné à former l'opinion en faveur des visées françaises. Puis la bataille de Lutzen, perdue par les troupes de l'Empereur (6 novembre 1632), dissipant les dernières hésitations, Louis XIII, « pour maintenir les Peuples des Provinces (Trois-Evêchés) en notre obéissance, les faire vivre entr'eux en paix et tranquillité et y conserver les droits que Nous y avons », créa, par édit du 15 janvier 1633, une Justice souveraine à Metz « avec pouvoir de connoitre, décider et terminer en dernier ressort toutes matières civiles et criminelles » (1).

La ville de Metz ne cessa pas de faire opposition: on peut en suivre les détails dans les registres des trois ordres de la Cité. Des lettres de cachet intimèrent à tous la volonté du roi et le Parlement fut établi malgré toutes les démarches. Les commissaires chargés d'installer la Cour arrivèrent à Metz le 23 août 1633. L'abbé de Saint-Arnould, conseiller-né du Parlement, les reçut et les complimenta. Le 24, jour de la saint Barthélemy, les commissaires eurent entr'autres visites celles de l'évêque de Madaure et de M. de Montmas, commandant dans la ville en l'absence du duc de la Valette.

Ce fut Meurisse qui le 26 août, célébra la messe du Saint-Esprit. Le chapitre de la cathédrale lui eût volontiers contesté cet honneur (2), mais les nouveaux magistrats tenaient à une messe pontificale. A sept heures, la Cour se rendit à la Cathédrale. Le doyen du chapitre fit le compliment d'usage à l'entrée du cortège, pendant que l'évêque, revêtu de ses habits pontificaux, attendait dans le chœur sous un dais à crépines d'or. La messe dite, pendant laquelle on rendit tous les honneurs dus aux commissaires, « ledit sieur Evêque de

du Roy à Metz il écrivit encore d'autres opuscules qui firent beaucoup de bruit. Il fut condamné par arrêt du Parlement de Paris, du 23 mars 1640, et enfin par le Saint-Office et privé de ses bénéfices. D'après E. Bégin, *Histoire des sciences, des lettres, des arts et de la civilisation dans le Pays Messin*, Metz 1829, 443 n. 2, Hersent fut chassé du chapitre de Metz comme hérétique le 31 décembre 1661. A propos du Traité de la Souveraineté, il dit que « cet ouvrage est rempli d'une partialité révoltante et que l'ambition seule pouvait inspirer ». Hersent mourut en Bretagne. V. **Aug. Calmet**, *Bibliothèque lorraine*, Nancy 1751, 457 s et **Moréri**, *Dictionnaire historique*, éd. de 1740, sub verbo.

(1) **Emmery**, *Recueil des édits*, I, p. 1-16.

(2) **E. Michel**, *Histoire du Parlement de Metz*, Paris 1845, 27.

Digitized by Google

Madaure se vint rendre près du sieur Premier Président, lequel lui ayant donné place entre lui et le sieur Barrillon, allèrent eux trois ensemble, et les autres sieurs commissaires ensuite, au Palais ». Dans la Grande Chambre, Meurisse fut placé du côté « où ont accoutumé se mettre dans les Parlements les Ducs et Pairs ou Evêques y ayant séance (1), et séant au lieu du plus ancien des sieurs Conseillers en ladite Commission ».

Le Premier Président le remercia au nom de la Compagnie « des prières qu'il avait faictes pour ledit établissement, et des bénédictions qu'il avoit données aux sieurs commissaires », ajoutant « qu'ils ne doutoient point qu'il n'eût une très-grande joie de voir paroître si heureusement l'autorité et Majesté Royale en tous ces pays ».

L'évêque répondit fort gracieusement « que lesdits pays avoient de très grandes obligations au Roi d'avoir voulu former ce grand Corps, pour y répandre désormais les douces influences de la Justice, et que l'on devoit tenir à très-bon augure de voir cet établissement au point justement que le Soleil étoit au signe de la Vierge et penchoit vers la Balance, d'autant que c'étoit un présage assuré de l'integrité et de l'équité qu'on y attendoit de l'autorité et des arrêts d'une si grande et auguste Compagnie » (2).

Après ce préambule, on ouvrit les portes du palais et un public nombreux y pénétra. Le maître-échevin et les magistrats de la ville y avaient été mandés. Avant de faire la lecture de l'édit royal du 15 janvier, le Premier Président exposa au peuple les motifs qui avaient porté le roi à l'établissement de la Cour; les bienfaits qui en résulteraient pour tous; « les droicts qui appartenoient si légitimement à Sa Majesté esdits Pays qui étoient notoirement des anciennes appartenances de son Royaume ». Après que le greffier, Me Nicolas Fillotte, eut lu l'édit de création, le sieur Remefort fit un long discours de circonstance.

(1) Par l'édit d'institution, l'évêque de Madaure n'était pas appelé à faire partie de la Cour, comme le dit E. Michel dans son *Hist. du Parlement*, p. 28; seuls les évêques de Metz, de Toul et de Verdun, les abbés de Gorze et de St-Arnould et le gouverneur de la ville devaient être conseillers d'honneur nés (**Emmery**, *Recueil*, I, 5).

(2) V. la « *Relation de ce qui s'est passé à l'establissement et première ouverture de la Cour de Parlement de Metz le* 26 *août* 1633 » imprimée par Jean Antoine, imprimeur juré de l'Evêque, dans **Emmery**, *Recueil*, I, 16-23; **Meurisse**, *Histoire des Evesques de l'Eglise de Metz*, 675-684. Cette relation qu'on trouve aussi dans le 1er reg. secret du Parlement est de M. de Remefort de la Greliere, avocat général. Cf. aussi le *Journal de Dom Bigot*, 24.

Digitized by Google

Par arrêt du même jour, copie des lettres-patentes fut envoyée aux sièges et lieux du ressort du Parlement.

Ce grand apparat du début n'empêcha pas bien des difficultés de surgir entre le Parlement d'une part et la ville ou l'autorité militaire de l'autre. Sans le savoir positivement, nous pensons que Meurisse se tint plutôt aux côtés du Parlement. Les membres étaient pour la plupart de bons catholiques (1); ils lui étaient d'un grand secours contre les protestants, et ses tendances politiques étaient bien aussi de rattacher le pays plus intimement à la couronne de France.

Au début, Meurisse n'avait aucun titre à assister aux séances de la Cour; si, une fois, il y assista (13 février 1634), c'était pour entendre publier solennellement la lettre royale relative à Gaston d'Orléans. Mais à la fin de l'année, des lettres patentes particulières lui donnèrent droit de séance avec voix délibérative. Sur le rapport du sieur Tambonneau, il fut reçu lundi, 2 avril 1635, après avoir « juré et promis fidelité au Roy, de faire la justice egallement aux pauvres et aux riches, tenir les deliberations de la Cour secrettes et en tout et par tout se comporter comme un bon conseiller honoraire en Cour souveraine doit faire ». Ensuite il prit « place au-dessus de Messieurs les Conseillers du costé de la cheminée » (2).

Comme au jour de l'installation, Meurisse chanta la messe de rentrée au commencement de plusieurs semestres: le 15 février et le 13 août 1635 et le 1er septembre 1636 (3). Moins assidu que l'abbé de Saint-Arnould, l'évêque de Madaure ne paraît dans les listes des registres secrets, en 1635, qu'aux séances du 26 avril, des 24 et 31 mai, du 27 août et du 15 octobre; en 1636 à celles des 1er, 14 et 28 avril, 5, 15 et 19 mai et du 16 juin. Son nom disparaît complètement, dès que s'élevèrent les difficultés au sujet de la translation de la Cour à Toul.

(1) La Cour tenait à ce que ses membres catholiques se montrassent tels en pratique. Benjamin d'Ozanne, premier substitut du procureur, catholique, partant pour Châlons ou Reims, avait remis son fils âgé de 10 à 12 ans chez Me Daniel Borluchon, procureur, R. P. R. « ce qui estoit de mauvais exemple et de dangereuse conséquence ». Trois jours après le départ du père, la Cour arrête que « ledit fils sera retiré des mains dudit Borluchon et mis en celles de Me Daniel Minette, procureur, pour en avoir l'éducation et le soin de l'instruire en la religion catholique en laquelle il a esté nourry et eslevé » (IVe *reg. secret du Parlement* f. 126). D'autres membres de famille D'Ozanne étaient de la R. P. R., V. E. **Michel,** *Biographie du Parlement de Metz*, Metz 1853, p. 395; et **Polrier,** *Metz. Documents généalogiques*, Paris 1899, p. 478 s.

(2) *Deuxième reg. secr. du Parlement*, fol. 11v et s.

(3) Le 26 février 1636 le doyen du chapitre la chanta.

Digitized by Google

Les registres secrets relatent un procès qu'il eut à soutenir devant le Parlement: « Au rapport du s^r^ Doumengin l'instance d'entre Me Claude Poirson demandeur et Messire Meurice, Evesque de Madaure, deffendeur, a esté veue et jugée » (5 juin 1636) (1). Cette mention laconique se rapporte, pensons-nous, à la révocation de Cl. Poirson de l'office de promoteur fiscal de l'officialité de Metz (25 février 1636), uniquement parce qu'il était laïc et marié et qu'on avait maintenant assez de clercs capables d'exercer cet office. La cause dut traîner en longueur: en 1639, l'évêque de Metz lui-même, Henri de Bourbon, est en instance devant la Cour avec le même Me Claude Poirson (14 octobre) (2).

Bien qu'il ne soit pas nommé en d'autres causes, Meurisse eut probablement une part dans les nombreux édits ou arrêts de la Cour intéressant l'administration spirituelle du diocèse. S'il ne les provoquait pas toujours, il dut s'en réjouir bien des fois.

Les Protestants, on le sait, ne ménageaient pas les irrévérences envers le Saint-Sacrement. Le jour de la Fête-Dieu 1634, sur une invitation du chapitre, la Cour assistait, pour la première fois, à la procession générale. Choqué par la vue de certains désordres, le procureur général requérait et la Cour ordonnait dès le lendemain (16 juin) « à tous les habitans de cette ville de Metz de tenir les rues nettes; et à tous catholiques, propriétaires ou possesseurs des dites maisons, de parer et faire tapisser le devant d'icelles; et à ceux de la Religion prétendue réformée, de souffrir qu'il soit tapissé au devant de leurs maisons par leurs voisins catholiques; et au défaut d'iceux, aux officiers de la police, bannerots et autres d'y satisfaire, et même de tenir la main à l'exécution du présent arrêt ». Ensuite elle « fait très-expresses inhibitions et défenses à toutes personnes d'y commettre aucune insolence et irrevérence, à peine de punition corporelle » (3).

En 1636, le procureur général avait eu « avis par plusieurs personnes de considération à diverses fois, et encor le jour d'hier — l'arrêt est du 17 juillet — que lorsque l'on portoit le Saint-Sacrement par les rues de cette ville de Metz pour les malades, on y commettoit plusieurs irreverances et scandals contre ceux qui le portoient et l'accompagnoient, ce qui est de très-mauvais exemple et digne d'animadversion, non seulement parce que Dieu y est offencé, mais aussy le Roy et

(1) *Troisième reg. secr.*, f. 22^v^.
(2) *Cinquième reg. secr.*, f. 13^v^.
(3) **Emmery,** *Recueil des édits*, I, 215.

Digitized by Google

les Edits de pacification, et que le repos public en pourroit estre troublé, s'il n'y estoit pourveu. » La Cour, là-dessus, ordonne d'informer des faits rapportés et « fait deffenses à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, de commettre aucune irreverance et scandal au St-Sacrement ny à ceux qui le portent et l'accompagnent à peine d'amande arbitraire et de punition exemplaire » (1).

Le 10 mai de cette année 1636, était sortie une déclaration portant défense de blasphémer le nom de Dieu et de prononcer aucune parole contre l'honneur de la Sainte Vierge ou des saints (2).

La fête de l'Immaculée Conception (8 décembre) de l'année 1633, on avait tenu marché comme à l'ordinaire et plusieurs marchands avaient ouvert leurs boutiques. Le 16 du même mois, la Cour « ordonne que les jours de fêtes seront étroitement gardés et observés » et défend à tous de tenir marché et aux marchands d'ouvrir leurs boutiques, à peine de 200 livres d'amende. « Au cas qu'il arrivât jour de marché aux dits jours de fêtes, le marché se tiendra le jour précédent ». Et pour que personne n'en prétendit cause d'ignorance, l'arrêt fut publié aux marchés et affiché aux places en question (3). Les historiens du Protestantisme ont prétendu que ces défenses visaient directement les partisans de la Religion prétendue réformée. Plût à Dieu qu'il n'y ait pas eu de catholiques négligents !

Les légistes venus de France, habitués à l'uniformité, plus grande dans un pays plus centralisé, froissèrent plus d'une fois la population messine, habituée à plus de liberté. Que fit Meurisse, quand cette nouvelle législation atteignait le clergé ? Passe encore que la Cour règle les élections des échevins et marguilliers des paroisses de Metz qui se feront de deux ans en deux ans (19 juin 1636) (4), ou qu'elle défende aux ecclésiastiques de faire des baux à longs termes (21 avril 1636) (5) ; mais pourquoi les religieux et les femmes ne pourraient-ils plus être témoins pour des testaments (8 juillet 1639) (6) ? Que pensa-t-il des arrêts suivants ? Le 5 janvier 1634, inhibition et défense est faite au sieur Evèque de Metz d'avoir

(1) *Arch.* Fonds du Parlement 116 (N. 2892).
(2) **Emmery**, *Recueil des édits*, I, 327.
(3) *Ibid.*, I, 69 s. *Reg. sec. du Parlement*, I, 125.
(4) *Ibid.*, I, 327.
(5) *Ibid.*, I, 311.
(6) *Ibid.*, I, 382.

Digitized by Google

et tenir dorénavant en même lieu deux degrés de juridiction (1). Le 24 mai de la même année, de Marescot, Rigault et Fouquet sont chargés de procéder à l'inventaire des titres et papiers concernant les privilèges et droits attribués à l'Evêché de Metz (2). Ils avaient reçu, à ce sujet, une lettre du roi. On ne tient aucun compte du privilège du Concordat Germanique qui régissait le diocèse de Metz (25 février 1642) (3). Le 29 février 1636 un arrêt supprime les coadjutoreries des prébendes, bénéfices et canonicats (4). Deux sentences de l'official de Metz, qui avait retenu la connaissance d'une contestation pour raison de dîmes inféodées, sont déclarées abusives le 15 mai 1636 (5). Un arrêt défend, le 15 janvier 1635, à tout bénéficier de prendre possession de son bénéfice sans la permission de la Cour, à peine de saisie de son temporel (6). La même défense, mais plus expresse, est réitérée, le 30 décembre 1637, à tous ceux qui se trouveront pourvus de dignités et prébendes ès églises cathédrales et collégiales de Metz et Verdun « sans avoir auparavant présenté à ladite Cour les bulles, collations et provisions... et fait en icelle le serment de fidélité pour ce dû au Roi, en la manière accoutumée, sur peine de décheoir pour eux du droit qu'ils pourroient prétendre esdits bénéfices, et aux Chapitres desdites églises, de les recevoir ou leur payer ou faire payer aucune chose des fruits desdites dignités ou prébendes, sur peine de payer deux fois et d'amende arbitraire envers le Roi » (7). Le mois suivant, le 23 janvier 1638, un arrêt porte règlement sur les informations à faire concernant le lieu de naissance de ceux qui étaient pourvus d'un bénéfice (8). Le 5 juin 1641, on avait publié à Rome la bulle: *Constitutio super praeservatione iurium Sedis Apostolicae.* Le Parlement y voit une at-

(1) *Ibid.*, I, 106.

(2) *Reg. secret du Parlement*, I, 150.

(3) **Emméry,** *Recueil*, I, 507-548. Cf. aussi l'arrêt du 14 décembre 1637 (*ibid.*, 347).

(4) *Ibid.*, I, 310. V. aussi l'arrêt du 25 février 1642 (*ibid.*, 507).

(5) *Ibid.*, I, 327.

(6) *Ibid.*, I, 248-250.

(7) *Ibid.*, I, 348-350.

(8) *Ibid.*, I, 350 s. cf. **Meurisse,** *Hist. des Evêques de Metz*, p 650, parlant du séjour de Henri IV à Metz en 1603: « Pendant que le Roi fut à Metz, il fit tout plein de belles Ordonnances et entr'autres il en fit une date du 24 de mars, touchant les bénéfices des villes et du pays de Metz, de Toul et de Verdun, lesquels il ne voulut plus être tenus et possédés que par ses sujets naturels et les originaires du Royaume ». Par le fait même, les Lorrains étaient exclus. V. aussi l'arrêt du 21 novembre 1641 (**Emmery,** *Recueil*, I, 462).

Digitized by Google

teinte « à l'autorité des Princes souverains, aux lois fondamentales du Royaume, aux libertés de l'Eglise Gallicane, aux prérogatives et prééminences de la couronne ». Il faut donc en empêcher la publication, parce qu'elle « pourroit divertir les sujets du Roi de l'obéissance qu'ils doivent à Sa Majesté ». La Cour ordonne aux baillis « de s'enquérir diligemment si les Evêques ou leurs vicaires ont reçu ladite bulle, et par qui elle leur a été envoyée... fait défenses à tous Evêques, leurs vicaires et tous autres de la publier, sur peine d'être déclarés rebelles au Roi et criminels de lèse-majesté » (1). Avait-on reçu à Metz cette bulle qui avait le tort de rappeler la fameuse *In coena Domini*? Que disait Meurisse à tout cela? Il dut comprendre, sinon partager, la joie qu'éprouvèrent bien des Messins à voir le Parlement, en 1637, quitter leur ville pour se retirer à Toul.

(1) Cf. l'arrêt rendu, le 18 septembre 1641 par le Parlement de Paris au sujet de cette bulle dans **Emmery**, *l. c.*, I, 461.

Digitized by Google

Chapitre IV.

Meurisse et les Religieux.

On avait vu, vers la fin du XVIe siècle, groupés ensemble sur les bancs de l'université de Pont-à-Mousson, trois étudiants destinés par la Providence à renouveler la vie religieuse dans les trois grands ordres des Bénédictins, des Prémontrés, des Chanoines réguliers. Cette triple réforme devait rayonner des monastères lorrains sur les pays voisins. Le diocèse de Metz en recueillit aussitôt les meilleurs fruits. Meurisse, bien que n'appartenant à aucun de ces trois ordres, devait s'intéresser à propager le mouvement de la réforme.

La fondation de la Congrégation lorraine de S. Vanne et de S. Hydulphe, tige de la Congrégation française de Saint-Maur (1), était à peine organisée (1600), que les abbayes de Longeville (S. Martinus de Glanderiis) (1606), de Saint-Avold (1607) s'y agrégeaient; Sainte-Croix de Bouzonville suivait quelques années plus tard (1612); puis la réforme abordait la ville de Metz et s'introduisait, grâce à l'abbé Valladier, dans l'abbaye de Saint-Arnould (1619). Là le rôle de Meurisse dut être insignifiant: vers la fin de sa vie, il intervint un instant dans les compétitions suscitées autour de la dignité abbatiale. Rome refusant de reconnaître l'élection de Henri de Bourbon comme abbé, les religieux élurent, le 9 mai 1644, par 7 voix sur 11 leur prieur claustral, dom Gabriel Bigot. L'évêque de Madaure approuva l'élection et l'élu prit possession le 18 du même mois; mais il devait être débouté par un arrêt du Conseil privé du Roi le 3 avril 1645 au profit du duc d'Atri, auquel le roi voulait donner l'abbaye dès 1634 (2).

(1) Quand Meurisse fut devenu abbé de S. Remy de Sens, il se hâta de faire réunir cette abbaye à celle de Saint-Pierre-le-Vif pour la soumettre à la réforme de Saint-Maur.

(2) **Baillet,** *Histoire de Saint-Arnould* (Msc. Met. 62, 609); **N. Dorvaux,** *Les anciens Pouillés*, 275 n. 1.

Dom Gabriel Bigot, né à Mouzon, fit profession à Saint-Vanne le 25 mars 1608, fut prieur de Longeville où il commença son Journal, de Saint-Clément en 1642, de Saint-Arnould, abbé de Saint-Arnould 1644 et puis de Saint-Airy de Verdun (1650-1657), où il mourut le 4 juillet 1655. V. *Gallia christiana*, XIII, 1311.

Digitized by Google

A l'arrivée de Meurisse dans le diocèse, les abbayes de Saint-Clément et de Saint-Symphorien étaient en commende. Ce régime trop souvent désastreux n'empêcha point l'introduction de la réforme à Saint-Clément en 1630, à Saint-Symphorien en 1634. Le cardinal de la Valette, abbé de la première depuis 1614, répondit au désir de la plupart des anciens religieux en nommant des députés pour traiter de l'introduction de la réforme; ce furent Jean Grosjean, protonotaire apostolique, François La Goille, aumônier du roi et chanoine de Vic, Jean de Bouzet, écuyer, seigneur de Rocquepine, capitaine au régiment de Piedmont, Abraham Fabert, seigneur de Moulins, et d'autres. Les religieux de Saint-Vanne prirent possession de l'abbaye le 23 juin 1630 (1), et plusieurs des anciens moines s'adjoignirent à eux, tels que dom Jean Thibault et dom Jean Gauthier. Le lendemain, jour de saint Jean-Baptiste, l'éloquence d'André Valladier célébrait ce succès.

Meurisse prend possession de l'abbaye de Saint-Clément le 26 avril 1640, fondé de pouvoir par lettre datée de S. Germain-des-Prey's le 2 avril 1640, pour Henri de Bourbon, postulé le 4 novembre 1639 (2).

A Saint-Symphorien, l'abbé Charles Hellot remit de même son abbaye à la Congrégation de Saint-Vanne le 19 août 1634. Plusieurs d'entre les anciens, parmi lesquels dom François de Custine, ne jugeant pas à propos d'embrasser le nouveau genre de vie, l'abbé fit pour eux un règlement qui permit à tous de « vivre dans le plus bel ordre » (3). Le cardinal de la Valette, qui obtint cette abbaye l'année suivante (1635), maintint ces bons rapports.

L'action de Meurisse ne paraît aucunement en cela. La réforme de Saint-Vincent la montrera davantage. Nous avons raconté ailleurs la marche très embarrassée de cette affaire (4). Le cardinal de la Valette est aussi depuis 1618 abbé commendataire de Saint-Vincent, mais il encourage cette fois la résistance des moines. Lui qui provoquait alors de la part du roi des mesures sévères, prises en son Grand Conseil, contre les communautés trop relâchées, s'emploie pour faire aboutir la sécularisation de Saint-Vincent. Les religieux de cette abbaye travaillaient depuis longtemps dans ce but et y consacraient, avec leurs efforts, des sommes considérables. Grâce

(1) *Histoire de Saint-Clément* par Dom **Jean François** (Msc. Met. 63, 2).
(2) G. 504, 8.
(3) *Histoire de Metz*, III, 248.
(4) *La réforme de l'abbaye de Saint-Vincent à Metz au XVIIe siècle*, dans la *Revue Mabillon* 1922, p. 160-172 et 277-296.

Digitized by Google

à l'influence du cardinal, le succès souriait aux moines, qui se croyaient à la veille d'être transformés en chanoines, dressaient déjà les statuts de leur futur chapitre: le secrétaire du cardinal, Mre Talon, leur promettait une autorisation de Rome toute prochaine.

Cependant une vive opposition s'élevait à Metz, conduite par le suffragant, les abbés de Saint-Arnould, de Saint-Symphorien, de Saint-Georges, les supérieurs des Célestins, des Jésuites, des Minimes, des Récollets, inquiets des effets qu'aurait cette sécularisation auprès des personnes pieuses et aussi auprès des hérétiques dont la ville était remplie. Richelieu s'étant joint à eux comme chef de l'ordre de Cluny (13 décembre 1633) et la Congrégation de Saint-Vanne demandant à être entendue avant toute décision, celle-ci fut suspendue, et sur de nouvelles instances, Rome chargea le vicaire général de voir à introduire la réforme de Saint-Vanne dans le couvent. L'agent du cardinal de la Valette comptait encore sur l'intervention de l'ambassadeur de France; il ne pouvait croire que le suffragant de Metz osât contrecarrer les desseins de son maître et de l'évêque de Metz lui-même. Meurisse cependant n'hésitait pas; et sur son attestation (1), malgré les dires contraires arrachés à la bienveillance du maître-échevin, des Treize, de certains gentilshommes, même de quelques chanoines, Urbain VIII prit sa décision (30 juin 1634). L'évêque de Madaure fut chargé de visiter le monastère, de constater les abus, d'en référer au Saint-Siège et d'introduire la réforme qu'on observait à Saint-Arnould et à Saint-Clément. Les moines qui refuseraient de se soumettre au nouveau statut, seraient à renvoyer de la maison en leur accordant une pension suffisante, les novices devraient faire la profession selon les règles de la réforme ou quitter le monastère. En lui renouvelant cet ordre (13 octobre), le pape lui adjoignait comme commissaires le chantre de la Cathédrale et l'archidiacre de Vic (2).

Toutefois les religieux obtiennent encore du roi un ordre « à ses amez et féaux les commissaires deputez pour la réformation des monastères de l'ordre de S. Benoît au diocese de Metz » de ne pas s'occuper de Saint-Vincent (26 décembre

(1) H. 2017, 13. Nos Martinus Meurisse, Episcopus Madaurensis, suffraganeus et vicarius generalis in spiritualibus Episcopatus Metensis, testamur et fidem facimus Sanctissimo Domino nostro Papae nullam esse rationem, quae Suam Sanctitatem inducere possit ad saecularizationem monasterii sancti Vincentii civitatis Metensis ordinis sancti Benedicti, sed facillime et commodissime regularem observantiam in eo restitui posse, etc.

(2) H. 2016.

Digitized by Google

1634 (1). Mais le cardinal de la Valette était las de la lutte et fit savoir à ses protégés qu'il avait résolu d' « en remettre la poursuite à un autre temps » (15 février 1635) (2). Sa mort (29 septembre 1639) arrêta complètement ce dessein. A sa place, les religieux de Saint-Vincent postulèrent, sur le commandement de Louis XIII, Henri de Bourbon, évêque de Metz (4 nov.), et ce fut Meurisse, spécialement fondé de pouvoir, qui prit possession de l'abbaye en son nom (16 avril 1639) (3). Il ne fut plus question de sécularisation. Suivant l'exemple des autres monastères, les moines de Saint-Vincent demandèrent leur union à la Congrégation de Saint-Vanne. L'abbé y consentit (6 juin 1642) et confia le règlement de l'affaire au suffragant, aidé de Jean Royer grand-archidiacre et de Nicolas Martigny son official (4). Meurisse et Royer se transportèrent le 30 juin à Saint-Vincent, assemblèrent les religieux et les exhortèrent « à continuer et mettre au plus tost en exécution leur bon et louable dessein, attendu les urgentes nécessitez de leur monastère ». Le jeudi suivant 3 juillet, on arrangea, devant notaires, les pensions des anciens religieux et le côté financier de l'affaire. Deux jours plus tard, les religieux réformés prirent possession de l'abbaye. Meurisse les y installa. Après avoir hautement et intelligiblement exposé le sujet de son arrivée, il demanda aux prieur et anciens religieux s'ils persistaient dans leur pieux dessein. Sur leur réponse affirmative, le suffragant les exhorta de vivre en bonne paix, concorde et amitié, puis il mit les commissaires députés par la Congrégation en possession « par la tradition de l'église, qu'il leur a faict, les a conduit en la ditte église et es sieges, faict baiser l'autel, faict sonner les cloches et plusieurs autres ceremonies en tel cas requises et accoutumées ».

La grande Congrégation lorraine mit à la tête des religieux dom Arsène Mathelin comme prieur; dom Irénée Paradis devint sous-prieur et dom Alberic Sorlé cellérier. Henri de Bourbon ayant délégué le 7 mars 1647 ses fonctions d'abbé à dom Arsène (5), la réforme était complètement maître de la situation.

Une grande cérémonie avait été le prélude de l'entrée de la réforme à Saint-Vincent. On vénérait dans cette abbaye, depuis sa fondation, les reliques de sainte Lucie. Le 15 septembre 1641, à la demande des religieux, l'évêque de Madaure procéda à la reconnaissance de ce précieux dépôt.

(1) H. 2017,18.
(2) H. 2017,19.
(3) H. 1972.
(4) H. 2018,4.
(5) H. 2018,8.

Digitized by Google

Le procès-verbal dressé à cette occasion par Monsieur de Belchamps, protonotaire apostolique, aumônier et conseiller du Roi très-chrétien, chanoine et chantre de la cathédrale de Metz, rapporte que Meurisse, « après avoir célébré une messe solennelle en présence et sous les yeux de MM. le gouverneur Jean de Lambert, des vénérables chanoines Royer, grand archidiacre de Metz, et Martigny, archidiacre de Sarrebourg, et d'autres très graves personnages et d'une grande affluence de peuple, a procédé à l'ouverture de la châsse du reliquaire d'argent qui renferme les saintes reliques de Lucie, vierge et martyre de Syracuse, lesquelles l'an 970 de l'Incarnation de Notre-Seigneur, Thierry, 47e évêque de l'église de Metz, par la faveur et le secours de l'empereur Othon Ier, dont il estoit proche parent, a rapportées d'Italie et placées avec honneur dans l'église fondée et consacrée par lui dans l'île de Metz, sous le vocable du bienheureux Vincent, martyr et lévite (1). Ensuite le révérendissime seigneur Meurisse a examiné les reliques, et il a constaté, au moyen de nombreux témoignages très dignes de foi qu'elles estoient réellement de la bienheureuse Lucie, vierge et martyre; à l'aide du savant docteur d'Armène médecin et de Jacques habile chirurgien (2), il a enregistré très distinctement chaque ossement, à l'exception d'un petit nombre qui avaient esté détériorés par le temps et presque réduits en poussière; et il a reconnu ainsi qu'il reste encore la plus grande partie du corps de cette glorieuse vierge; puis ayant enlevé un fragment considerable du crâne, il l'a renfermé dans un reliquaire d'argent en forme de tête, préparé à cet effet par les susdits MM. les prieur et religieux; détachant d'autres parcelles très petites, il les a distribuées aux personnages les plus illustres alors présents; enfin il a replacé et renfermé avec respect toutes les reliques dans la meme châsse ou reliquaire d'argent » (3).

L'ordre bénédictin comptait à Metz trois monastères de femmes qui n'avaient pas moins besoin de réforme que les monastères d'hommes. Malgré les prescriptions du Concile de

(1) Cf. **Sigeberti Gemblacensis** *Vita Deoderici episcopi Metensis.* Migne P. L. 160, 705 sqq. et **Alperti s. Symphoriani Metensis monarchi** *Lib. de Episcopis Metensibus*, P. L. 140, 449.

(2) Le procès-verbal des médecins de la ville, Philippe d'Armène et Jacques Henry existe encore aux *Archives de la Moselle* H. 2020. V. aussi **A. Noël,** *Vie de sainte Lucie, vierge et martyre de Syracuse, suivie de l'histoire de son culte et de sa translation à Metz*, Metz 1876, p. 121-123; et **Auguste Beauregard,** *Sainte Lucie, vierge et martyre de Syracuse*, Paris 1882, p. 52 s.

(3) **A. Noël,** *l. c.*, 123-125; **A. Beauregard,** *l. c.*, 54 s. et H. 2020.

Digitized by Google

Trente, la clôture et la vie commune y étaient peu suivies; plus d'une fois l'exemple de la vie mondaine venait de l'abbesse elle-même. Ailleurs, les efforts de Richelieu répondant à la bonne volonté du roi, avaient été couronnés de succès. Jouarre, Chelles, Poissy, Maubuisson, Le Val-de-Grâce et d'autres avaient accepté la réforme et édifiaient par le bon exemple.

Le roi étant à Metz à la fin de 1631 fut très mécontent de ce qu'il vit et apprit de nos anciens monastères de femmes. Dès lors il eût voulu que Meurisse entreprit leur réforme. Mais l'évêque manquait de confiance. « Le peu de fruict que nous jugeâmes pouvoir recueillir de ceste entreprise, nous en fit abandonner le dessein », écrira-t-il quelques années plus tard. Il savait à qui il avait affaire.

Une fille naturelle du duc d'Epernon, Louise de Nogaret de la Valette, était abbesse de Sainte-Glossinde et entendait gouverner toute seule. Les dames de Sainte-Marie et de Saint-Pierre n'étaient pas mieux disposées.

La volonté du roi s'affirma plus clairement le 19 octobre 1634: « Sa Majesté ne pouvoit pas souffrir plus longtemps les desordres et les desreglemens qui regnent en ces maisons ». Meurisse hésita néanmoins: au lieu d'une action personnelle, il sollicita simplement les bonnes volontés en envoyant des copies de la lettre royale. Il n'y eut aucun signe de bonne volonté. Le Roi fait alors, de Monceaux le 18 juin 1635 un commandement pressant à l'évêque « de mettre enfin la main à la reformation des monastères, déclarant que son intention est absolument que toutes considérations cessantes, il y travaille sérieusement, sans delay et sans discontinuation, lui remettant à cet effet devant les yeux les devoirs de son ministère et la décharge de sa conscience ». Meurisse marqua donc (20 juillet) aux abbesses et religieuses le but à atteindre: rétablir la clôture, la communauté et observer les règles de saint Benoît. Et il y ajoutait, le 14 août, cette nouvelle monition: « Nous exhortons charitablement et admonestons par les entrailles de la misericorde du Fils de Dieu les venerables Dames superieures des maisons religieuses de ceste ville de Metz où la closture n'est point gardée, de faire travailler promptement à tout ce qui concerne ladite closture, comme aux portes, aux grilles et aux parloirs, cela estant une œuvre qui regarde la gloire de Dieu, la volonté du Roy, l'édification publique, l'honneur de la Religion, le repos de leurs consciences, le salut de leurs ames et la confusion des ennemis de nostre foy. Que si elles mesprisent ceste admonition charitable, comme elles ont fait cy devant les advis que nous leur avons

Digitized by Google

donnez par nos lettres du 20 de juillet, et ne font paroistre quelques effets de leur obeissance et de leur devoir par tout ce mois d'aoust: Nous leur signifions que nous procéderons contre elles incontinent après par les voyes que les sacrez Canons nous prescrivent en telles occasions. Et ce pendant nous defendons à toute sorte de personnes, de quelque condition et qualité qu'elles soient, sous quelque prétexte que ce soit, d'entrer dans ces monastères, lesquels nous declarons estre essentiellement et de droit sujets à la closture, sans nostre licence et permission specialle (laquelle nous ne refuserons pas à ceux dont les fonctions y seront absolument necessaires) sous telles peines que de droit, lesquelles nous nous reservons à declarer cy apres contre les contrevenants ». Ce décret fut affiché à la porte de la Cathédrale, et publié dans les paroisses de la ville, à la messe solennelle, le jour de l'Assomption (1).

Malgré sa publicité, cette mise en demeure n'a pas laissé de traces dans les archives de Sainte-Marie et de Saint-Pierre, et l'on a pu dire (2) que la tentative de Meurisse n'y eut aucun succès. Ne faut-il pas cependant y rapporter que Philippe de Neunhem rédigea en 1638 de nouveaux statuts pour Sainte-Marie? (3)

A Sainte-Glossinde, ce fut une résistance déclarée. Louise de la Valette, dès le 17 août, interjeta appel au Saint-Siège devant Gabriel Virion, doyen de Saint-Sauveur de Metz. Elle expose que « dès l'année 1606 ayant fait profession soub la reigle modérée et dans les anciennes formes et coustumes de tout temps et invariablement receue et observée au monastère (de Sainte-Glossinde) (4), en conformité et faveur des indults et privileges octroyés par le Saint-Siège, par lesquelles entre autres les Abbesse et Religieuses d'iceluy ont tousiours esté et sont pour tousiours dispensées de l'observance rigoureuse de la Reigle, principalement et particulierement en ce qui concerne la communauté, refectoire, closture et usage de viandes; elle auroit eu un soin particulier... d'y faire exactemont et religieusement garder par elle et ses religieuses non seulement l'ancienne et première forme et reigle de vivre, mais aussy leur a faict observer le plus sainctement et devo-

(1) G. 234,7

(2) **E. de Bouteiller,** *Notice sur les anciennes abbayes de Saint-Pierre et de Sainte-Marie de Metz*, pans les *Mémoires de l'Acad. de Metz*, XLIV (1863), 56.

(3) H. 3997,2.

(4) C'était Guillemette de Chauvirey (abbesse depuis 1596) qui avait permis à ses religieuses de vivre chacune chez elle et les avait dispensées de prendre les repas en commun.

Digitized by Google

tement qu'il luy a esté possible toutes les autres choses contenues et exprimées dans lesdites reigle, formes et indults dudict monastere pour satisfaire aux vœux qu'elles ont faict à leur reception en iceluy ». Toute obligation imposée au delà de leurs vœux serait donc un abus de pouvoir, et de plus une atteinte à « l'honneur et bonne reputation de toutes les particulieres dudict monastere qui sont toutes non seulement de maisons illustres et tres nobles, mais aussy de tres bonne vie, edification et exemple ». En ordonnant la clôture, Meurisse s'arroge une juridiction sur le monastère qu'il n'a pas. « C'est pourquoi la reverende dame Louyse de la Valette, abbesse, se sentant enormément lésée et grevée par le decret, ordonnance et procédé injurieux dudict seigneur Evesque de Madaure, et craignant qu'à l'advenir iceluy continuant à les violenter il ne leur face griefs sur griefs, et en les scandalizant contre le droict et la charité chrestienne il ne ruine, avec les privileges et immunité du monastere, les fondemens de la discipline que de tous temps elles y ont si bien et si religieusement pratiqué et observé et y pratiquent et observent encore à la gloire de Dieu et au contentement de tous les gens de bien, ...declaire que de tous les decrets, monition, ordonnance et procedé dudict seigneur Evesque de Madaure... elle appelle et provocque au Sainct Siege... ». Le même jour, Delixier notaire apostolique remit une copie de cet appel à Meurisse (1). Celui-ci mourut avant Louise de la Valette, et la réforme de Sainte-Glossinde occupera inutilement Bossuet (2), pour n'aboutir qu'au XVIIIe siècle.

Meurisse eut plus de consolation dans une autre abbaye bénédictine du diocèse. Bien que professe de Sainte-Marie de Metz, Dieudonnée de Ligniville - Tantonville avait été mise à la tête de l'abbaye de Vergaville et voulait y établir la régularité qu'elle admirait dans l'abbaye nouvellement fondée de Notre-Dame de Consolation à Nancy, gouvernée par la princesse Catherine de Lorraine (3). Elle s'entendit avec celle-ci pour « visiter les principales abbayes de France et consulter les abbesses réformatrices, pour prendre avis sur ce qu'elles vouloient faire pratiquer dans leurs monastères. Elles partirent sur la fin de l'an 1629, accompagnées de quel-

(1) H. 4067. Louise de la Valette mourut le 23 décembre 1647 regrettant, dit la *Gallia christiana*, XIII, 923, d'avoir abrogé les jeunes et abstinences réservés en 1480 par le légat apostolique.

(2) **A. Rébelliau,** *Autour de la Correspondance de Bossuet*, dans la *Revue des Deux Mondes*, 15 juillet 1920, p. 382-392.

(3) Au sujet de Catherine de Lorraine v. **Ch. Pfister** dans les *Mém. de l'Acad. de Stanislas*, 1897, 242 326.

Digitized by Google

ques-unes de leurs religieuses. Elles visiterent entr'autres les monastères de Saint-Lazare à la Ferté-Milon (1), l'abbaye de Clairvaux et plusieurs monastères de religieuses » (2). Au retour de ce voyage, l'abbesse de Vergaville exécuta ses desseins de réforme. « Quelques contradictions que l'on y ait apportées, dit Meurisse, ceste sage supérieure (3) s'est renfermée avec ses filles, ayant pris resolution de renoncer plutost à sa condition que de se voir empeschée d'executer ce louable dessein » (4). Ce fut en 1633. Il nous reste un monument de cette œuvre dans une petite cloche sur laquelle l'abbesse fit graver cette inscription :

L'AN 1633 SOUBS R^DE D. DAME DIEUDONNE
LIGNIVILLE TANTONVILLE, ABESSE ET
DAME DE WERGAVILLE PAR GRACE DIVINE
FUT MISE EN CESTE ABBAYE LA CLOTURE ET
OBSERVANCE DE LA REGLE S^T BENOIST' PLAISE A
DIEU
L'Y CONTINUER JUSQU'A LA FIN DU MONDE

LE RĒNDISSIME EVESQUE DE MADAURE MARTIN
MEURISSE SUFFRAGANT EN L'EVESCHE DE METZ
PARRAIN
SERENISSIME ABESSE DE REMIREMONT
MARRAINE 1633.
SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM IN ÆTERNUM. (5)

Hélas ! la guerre et la misère obligèrent en 1640 l'abbesse et sa communauté, réduite à cinq religieuses et une novice, d'abandonner leur monastère (6) pour se retirer à Nancy (7). Mais, cette épreuve passée, elles persistèrent si bien dans la

(1) Monastère cistercien qui avait adopté la stricte observance.
(2) **A. Calmet,** *Histoire de Lorraine*, III, 164.
(3) D'après la *Gallia christiana*, XIII, 937 elle n'avait alors que 30 ans.
(4) **Meurisse,** *Histoire des Evesques de Metz*, 673.
(5) Texte assez mal copié dans le *Journal de la soc. d'arch. lorraine*, II (1853) 49-51. Cette clochette se trouvait en 1853 à Gelucourt. Outre l'inscription on y voyait « trois bandes d'arabesques aux gracieux enroulements de feuillages, où se balancent des diablotins cornus, des masques, des cerfs, des lapins, etc., des armoiries des princes de l'Eglise, des similaires de Jésus-Christ au Calvaire, de la Vierge-Mère, de saint Benoît, de sainte Madeleine et des messagers de la Cour céleste..., les armes de Catherine de Lorraine: parti de Lorraine et lozangé d'argent et de gueules surmontées du timbre et de la crosse abbatiale; les autres armoiries: le mot PAX dans une couronne d'épines, sup ortées par un abbé et une abbesse ».
(6) **A. Calmet,** *Notice de la Lorraine*, éd. de Lunéville 1836, p. 460.
(7) **F. X. Kraus,** *Kunst und Altertum in Elsass-Lothringen*, III (Strassburg i. Els. 1889), 1008.

Digitized by Google

régularité que « M. de Saint-Simon, évêque de Metz, ayant voulu, en 1745, y abolir l'abstinence et les jeûnes de règle, toutes s'y opposèrent et obtinrent permission de conserver leurs anciens usages » (1).

Il n'y eut pas que des réformes dans les monastères bénédictins durant l'administration de Meurisse; plusieurs fondations nouvelles s'y joignirent pour attester l'inépuisable sève de ce vieil arbre. Il n'y a que quelques mots à dire sur le prieuré de Sainte-Barbe. Sous ce vocable, un patricien messin avait entrepris en 1516 la fondation d'un monastère pour sa fille; la mort interrompit l'exécution de ce plan. On offrit vainement aux Cordeliers et aux Cisterciens de le reprendre à leur profit. L'abbé de Saint-Arnould, André Valladier, proposa d'y établir une communauté de bénédictins (1633) (2), et la Congrégation de Saint-Vanne accepta. Afin d'écarter tout différend avec le curé de la paroisse, Meurisse régla les points qui pouvaient amener des difficultés (20 octobre 1634) (3). Cette ordonnance qui resta en vigueur jusqu'en 1659, portait entre autres dispositions que le service paroissial se ferait à des heures différentes de celles des offices des bénédictins, afin de prévenir la confusion; un autre article maintenait les curés dans la jouissance paisible de tous les émoluments parochiaux et de toutes les oblations qui seraient faites sur leur autel lorsqu'ils y officieraient. L'œuvre eut bien de la peine à s'établir.

Deux monastères de filles, dont le second fut l'œuvre personnelle de Meurisse, méritent plus d'attention. Le couvent des Bénédictines de Saint-Avold remontait à quelques années avant l'épiscopat de notre suffragant et devait son origine à des bonnes volontés locales aidées de quelques religieuses venues de Saint-Nicolas. Meurisse donna (en automne 1630) l'autorisation de s'organiser selon la règle de saint Benoît et les règlements de Saint-Vanne. On entreprit la construction de l'église et des lieux réguliers en 1631, pendant qu'on ouvrait une école « pour instruire les ignorantes et les dresser à la religion et au monde ». L'église fut bénite par l'abbé de Saint-Avold selon la permission du suffragant (5 septembre 1633). Moins de deux ans plus tard, celui-ci dut permettre aux religieuses de quitter leur monastère et de chercher « des aziles à leur pudeur et à leur vie partout où elles en pourroient trouver ». Rentrées en 1639, elles rétablirent rapidement « le bon ordre dans le monastère tant pour

(1) N. Dorvaux, *Les anciens Pouillés du diocèse de Metz*, 299.
(2) H. 2488 et 2489,3.
(3) H. 2488 f. 5 et s.

Digitized by Google

le spirituel que pour le temporel », comme l'attestait en 1643 dom G. Bigot, prieur de Saint-Arnould, nommé visiteur de ce couvent.

Meurisse possédait en commende l'abbaye de Saint-Remy de Sens de l'ordre de saint Benoît (1). Voulant restituer à ce saint ce qu'il avait eu de lui, il fonda à Montigny un couvent de dames bénédictines et lui donna le nom de saint Antoine de Padoue. C'était le 21 mai 1641: l'acte de donation est fait par le notaire apostolique Lallemant en présence de Vaillant, bannerot de Saint-Martin. Meurisse donnait aux religieuses:

1° la maison franche communément appelée la maison du chastel de Montigny avec les cours, jardins et la vigne de dix mouées qui en dépendaient. Il avait acheté cette maison au sieur Lombard, seigneur de Montigny, pour 9000 francs messins (28 avril 1640). L'évêque se réservait alors une vigne appelée la fosse qu'il leur céda plus tard, le 28 avril 1643.

2° « tous les accommodements et touttes les reparations que nous avons faict faire en la ditte maison pour y loger des religieuses et pour y faire le service de Dieu, montant à trois mil frans messins ou environ, à ce que la ditte maison soit desormais le lieu mesme dudit monastere; duquel nous avons dédié et consacré la Chappelle à Dieu sous l'invocation de la glorieuse Vierge Mere de Dieu et de sainct Anthoine de Pade, un de nos bienheureux Patrons, sans qu'il soit jamais loisible aux religieuses que nous y establissons, ny à celles qui leur succederont de vendre ou engager laditte maison, pour faire transport dudict monastere ailleurs, sinon par bonnes considerations et de l'advis des superieurs et du consentement de la Communauté pour en faire le transport, sy le cas eschet, dans la ville de Metz ou dans quelqu'autre lieu plus commode du dioceze de Metz ».

3° le petit monastère de Teterchen avec toutes ses appartenances et dépendances (2).

(1) Cf. *Gallia christiana*, XII, 119. D'après les Bénédictins, auteurs de l'*Hist. de Metz*, III, 249, cette abbaye pouvait valoir 4 à 500 livres.

(2) L'acte de fondation porte ces détails intéressants: « Le dict monastere de Tettreken dependant absolument de nous et estant en nostre parfaicte disposition et outre cela les Religieuses du dit monnastere, lors qu'elles vivoient encor, l'an mil six centz trente cinq au mois de febvrier, s'estant volontairement soubmises à cause des desordres qui s'estoient glissez parmy elles, que nous disposassions en faveur de quelques bonnes Religieuses de l'ordre ou de la Regle de Sainct Benoit, à condition seulement qu'elles y pussent demeurer en qualité de sœurs converses ». Autrefois le monastère était du Tiers-Ordre de saint François, en 1641 il était destitué de religieuses et abandonné.

Digitized by Google

4° la moitié des dîmes de Mussy-l'Evêque (1); l'autre moitié avait été donnée aux Pères Célestins de Metz.

En 1635, Meurisse avait demandé aux Cisterciens une religieuse pour la mettre à la tête du monastère de Teterchen. Ce projet n'ayant pas été exécuté à cause des guerres, Florence de Brouilly (2), professe de l'abbaye au Bois en Picardie, passa, avec la permission de ses supérieurs, à l'ordre de saint Benoît. L'acte de translation fut passé le 21 mars 1641 pardevant Jean de la Volée, curé de Saint-Marcel, et Delixier, notaires apostoliques. L'évêque de Madaure fit de Dame Scholastique — tel était le nom de religion donné à Florence de Brouilly — la première supérieure du monastère de Montigny « à condition que la ditte dame et superieure et celles qui luy succéderont auront soing d'y faire prier Dieu à perpétuité pour nous et pour les Seigneurs Evesques de Metz et d'y faire observer la Regle de saint Benoist selon la forme et teneur des constitutions que nous dressons presentement et que nous mettrons en peu de jours es mains de la ditte dame, désirant entre autres choses que la closture et la communauté y soient inviolablement gardées, et n'entendant point que nostre presente donnation ait lieu sans ceste condition, de peur qu'au lieu de fonder une maison de devotion et de religion, nous n'en fondions une de confusion et d'abomination » (3).

Meurisse préparait donc des constitutions; comment Mgr d'Aubusson de la Feuillade pouvait-il dire en 1672: « Comme on ne vous a prescrit jusqu'à cette heure aucuns statuts ou règlement certain » (4) ? Du reste, les archives de l'abbaye ont

(1) Meurisse avait-il le droit de disposer de ces dîmes? Il dit bien qu'il les avait données « par la commission expresse que nous avons de retirer toutes les dixmes qui ne sont point inféodées et qui ne sont pas possédées par des personnes laïques sans tiltre, et de les attribuer à telle eglise ou à tel monnastere que nous jugerons à propos pour la plus grande gloire de Dieu »; mais les Pouillés n'en nomment parmi les décimateurs ni les religieuses de Montigny ni les Célestins de Metz. L'état des revenus de l'abbaye de Montigny dressé à la Révolution (H. 4181,8) n'en fait pas mention non plus.

(2) Florence de Brouilly, née à Anisy, prit l'habit de saint Bernard à l'abbaye au Bois (dioc. de Noyon), où elle fit profession en 1624. Peut-être Meurisse la connaissait-il et l'avait-il demandée à Cîteaux. Pierre Nivelle, abbé de Cîteaux, la lui envoya le 12 août 1635 comme prieure de Teterchen. Elle mourut en 1669.

(3) H. 4466. Le 28 avril 1643, Meurisse ajouta aux donations susdites 20 journaux de terre sur le chemin de Jouy et 4 ou 5 journaux de terre au champ appelé le Champ Prevost qui dépendaient de la métairie seigneuriale achetée au sieur Lombard, ainsi que les 5 ou 6 mouées que contenait la vigne de la fosse.

(4) H. 4467.

Digitized by Google

gardé, sous forme de projet ou brouillon, ce travail du fondateur. Nos raisons d'y croire sont les allusions incessantes à l'exiguité du couvent, au petit nombre de sœurs, etc.; puis les emprunts faits aux constitutions de l'abbaye de Juvigny (1), que Meurisse, dans un décret du 14 avril 1635, avait présentée comme exemple aux abbayes messines.

Malheureusement il manque plusieurs feuilles à ces « Constitutions sur la Regle de sainct Benoist pour les Religieuses de l'Abbaye de Montigny les Metz ». Elles se composent de 2 parties: règles communes à toutes les religieuses, règles spéciales à celles qui sont en charge. La règle de saint Benoît est complétée ou précisée quant à la célébration de l'office (c. I art. 7) qui se fera selon le bréviaire monastique réformé et approuvé par le pape Paul V sans qu'on y puisse rien ajouter ni diminuer, sinon les saints desquels avec le temps on pourrait avoir des reliques notables. « Néantmoins, comme par la faveur spéciale de nos Reverends peres de la Congregation de saincte Vanne et de sainct Hydulphe, nous sommes associéez à la ditte congregation pour participer à leurs suffrages tant pour les vivants que pour les morts, désirant nous conformer à leur devotion de l'office divin, nous célébrerons touttes les festes des saincts qu'ils ont noté en leur calendrier par ordre des chapitres generaux et en la mesme solennité qu'ils les célébreront... L'on en fera de mesme des festes locales de la ville de Metz qui sont commandéez. Et quant aux suffrages et prières pour les defuncts de la ditte congregation, nous en ferons de mesme que les aultres monasteres de religieuses qui y sont associéz ». Les exercices de piété devaient comprendre deux demi-heures d'oraison par jour, une retraite annuelle de dix jours, le renouvellement des vœux les premiers jours de l'an « conformément à la louable coustume de la Congregation de sainct Vanne et de sainct Hydulphe ». La pratique de la chasteté comprend entre autres la défense « de porter gands ni senteur ni bague ni bouquet de fleurs. Pendant l'hiver neantmoins elles pourront avoir chacune un petit manteron couvert de noir sans debordement de fourrure ». Le chapitre de l'obéissance « se prendra de mot en mot, sans i rien altérer comme il est couché dans le livre des constitutions de Juvigny fol. 33. » Pour les relations avec le dehors, Meurisse permet aux filles pensionnaires d'aller voir leurs parents en ville, et comme « le petit monastere est scitué en un village où il ni a point de pasteur resident ni de maistre d'eschole arresté, ce seroit un grand œuvre de charité d'en-

(1) Réformée en 1629 ou 1630 par Scholastique-Gabrielle de Livron (**A. Calmet,** *Histoire de Lorraine*, III, 164).

Digitized by Google

seigner et instruire les petites filles es principes de la foy et de piété. L'Abbesse pourra permettre l'entrée aux petittes filles du village et aultres voisines à une heure prefixe et réglée et à la sortie de mesme, pour estre instruittes, par une ou deux religieuses qui seront députéez à ceste fonction ». Presque tout ce qui regarde les tours, parloirs, grilles et confessionaux est tiré des constitutions de Juvigny. On y déroge pour l'article « qui concerne la diversité de nourriture pour les sœurs converses, lequel article sera entièrement supprimé, pour n'admettre aulcune distinction des personnes qui se donnent à la Religion, touchant l'aliment, n'estant raisonnable que celles qui travaillent le plus, soient le moins alimentéez ». De même pour le dortoir et les chambres des religieuses ou encore l'ouvroir et le travail manuel, il faudra se régler, pour le présent, selon les commodités des lieux.

La seconde partie ne contient qu'une remarque: « Lorsque le monastere sera fourni de nombre suffisant pour establir des officieres, l'on i establira des lois conformes au reglement qui est gardé es grandes communautez » (1).

Meurisse avait donc fait son œuvre de fondateur à tous égards: il n'eut pas le temps de l'assurer contre toutes les difficultés du début. A sa mort, les héritiers du sieur Lombard élevèrent des réclamations, auxquelles se mêlait une certaine haine protestante.

Grâce au legs que Meurisse avait fait au couvent de toute son argenterie et grâce à la protection et aux libéralités de l'évêque Henri de Verneuil, l'abbesse put triompher de toutes les avidités et rancunes (2). Le monastère dura jusqu'à la Révolution.

Ce que nous savons des rapports de Meurisse avec l'ordre cistercien, se réduit presque à rien. Il eut pendant de longues années à ses côtés, partageant les fonctions de vicaire général du diocèse, Edme Lancelot Tiraqueau, abbé du Pontiffroy et plus tard de Villers-Bettnach; celui-ci dut porter naturellement les préoccupations principales de ses frères en religion.

(1) H. 4467.

(2) **N. Hamant,** *Le monastère de St-Antoine de Padoue*, dans les *Etudes d'histoire ecclés. messine, offertes à Mgr Willibrord Benzler O. S. B. à l'occasion de son jubilé sacerdotal*, Guénange 1902, 1-64; v. aussi **Dom Brocq,** *Histoire manuscrite de Metz*, II 690 qui dans une lettre écrite à Mme de Belleisle a raconté la fondation de notre abbaye. Elle a été publiée par **Chabert,** dans sa *Notice sur C. L. A. Fouquet, duc de Belleisle* (Austrasie XI (1863), 354-356. Ainsi que les **Bénédictins** dans l'*Hist. de Metz*, III. 249, Dom Brocq place la fondation en 1635, tout en citant l'acte de donation du 21 mai 1641.

Digitized by Google

Un de ceux-ci, infidèle à sa vocation, fut exécuté à Metz le 22 mars 1633. Le Journal de Dom Gabriel Bigot le dit moine apostat « de l'abbaye des Cures au Ginistois (1), ordre de Cisteaux, lequel après avoir commis mille méchancetés en son monastère, rebèle à Dieu et aux hommes, quitta l'habit religieux et prit les armes, menant tousjours une vie sans ame, disant souventefois qu'il ne croyait point y avoir un Dieu vengeur des crimes, puisqu'il y avoit si longtemps qu'il desiroit experimenter cela; ce qu'il trouva à la fin faulx. Car ayant esté apprehendé à Marsal où il s'estoit mis en garnison, pour avoir mal parlé du Ciel et de la terre (2), et où toutes ses méchancetés furent recognues, le président de Metz le condamna à estre roué tout vif, puis après estre jetté au feu. Le bon Dieu lui fit la grace de se recognoistre; après qu'il eust esté dégradé en l'evesché, et fait reparation à Dieu et au roy, devant la grande église » (3). Dom Floret nous apprend que ce moine nommé Gabriel fut brûlé « en la place appelé le Champassaille » et que ce fut « le suffragant Martin, évêque de Mador, qui dégrada ce malheureux » (4).

Il y avait à Metz une maison de Cisterciennes: malgré son nom, le Petit-Clairvaux ne connaissait point la clôture et, loin d'aspirer à la réforme, ne visait qu'à plus d'éclat dans le monde. Jusque-là la maison n'avait que le rang de prieuré (5). Yolande de Monterby obtint, le 22 janvier 1631, une bulle érigeant le prieuré en abbaye (6). La bénédiction solennelle de la nouvelle abbesse eut lieu le dimanche Judica, 28 mars 1632 (7). Bientôt Yolande (8) eut besoin d'une coadjutrice.

(1) Probablement l'abbaye d'Ecurey près de Montiers-sur-Saulx (Meuse), fondée par Geoffroy III, sire de Joinville, vers 1132 (*Gallia christiana*, XIII, 1114 et App. XLIV, 494). **Martin,** *Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié*, Nancy 1900, I 245 en place les débuts vers 1144.

(2) La *Chronique rimée* parle de ce misérable p. 112: Sept ans et sept jours il n'avait chanté messe; se confessant devant la populace, dissoit-on qu'il avoit haultement parlé a l'encontre du sang de Sa Majesté.

Tallemant des Réaulx cite le fait d'un moine brûlé à Metz pour avoir « mal parlé contre le cardinal ». Les *Mém. de Richelieu*, éd. Petiot, VII (Paris 1836), 330 nous apprenent que Gabriel Lavenard s'était « offert à attenter à la vie du cardinal moyennant 20000 livres »

(3) *Journal de Dom Bigot*, p. 20 s.

(4) *Journal de Dom Séb. Floret*, éd. Chabert, p. 71.

(5) Cela n'empêchait pas les supérieures de porter parfois le titre d'abbesse.

(6) *Arch. des hospices de Metz* A. 39.

(7) Obituaire du Petit-Clairvaux f.12 (*Arch. des hospices de Metz* H. 648).

(8) Yolande de Monterby, née vers 1575, entra au Petit-Clairvaux à l'âge de 7 ans et y fit profession; le 7 mars 1612 les religieuses la postulèrent comme coadjutrice de sa sœur Huguette de Monterby. Elle mourut le 15 décembre 1655 âgée de 80 ans.

Digitized by Google

Le 11 nobembre 1634, les religieuses élurent a la majorité des voix, sa petite-nièce Christine de Monterby (1). Ayant obtenu l'assentiment du père-abbé Claude Largentier, Christine demanda ses bulles à Rome. A cet effet Meurisse lui donna un certificat de mœurs, dans lequel elle écrivit, de sa main, sa profession de foi (2). Rome ne se hâta pas: les bulles ne furent expédiées que le 22 septembre 1642. Louis XIII cependant avait approuvé la postulation dès le 28 mai 1636. Ce n'est qu'en 1655 que Christine devint abbesse du Petit-Clairvaux (3).

* * *

Fils de saint François, Meurisse devait avoir un soin particulier de cette famille religieuse. Son arrivée à Metz coïncidait avec la fondation de deux couvents.

Les Capucins fondaient en 1629 une maison à Sarrebourg, qui devait son existence aux bienfaits communs des fidèles. Jacques Zooler, procureur de Charles IV, duc de Lorraine, leur fit bâtir une église: il y est inhumé dans une grotte pratiquée sous une chapelle (4).

De la même année (5) date aussi la fondation du couvent de Sainte-Claire à Thionville. L'occasion en fut, comme à Saint-Avold, le désir de quelques pieuses filles de la ville de se faire religieuses. Ne pouvant être admises au couvent du Saint-Esprit à Luxembourg (6), « à cause de la petittesse de la maison et pour estre icelle surchargée de plusieurs religieuses », elles résolurent de fonder une maison du même ordre à Thionville, pourvu que des religieuses de Luxembourg vinssent « leur donner l'instruction et fondament de leur façon de vivre » (7). L'abbesse Anne de Beurthe y consentant, le curé de Thionville, Chrétien Parret, demanda l'autorisation de l'évêque de Madaure, qui l'accorda volontiers (29 juillet

(1) Christine de M., née à Burchainville (dioc. de Langres) de Jean de M. et de Pierrette d'Orchain, vers 1609, fit profession au Petit-Clairvaux en 1627.

(2) *Arch. des Hospices de Metz* A. 96.

(3) Yolande ne démissionna que le 2 novembre 1655.

(4) *Histoire de Metz*, III, 231; **F. X. Kraus,** *Kunst und Altertum in Els.-Loth.*, III, 896; **N. Dorvaux,** *Les anciens Pouillés*, p. 321.

(5) Et non de 1633, comme nous lisons dans l'*Hist. de Metz*, III, 235 et dans **Stemer,** *Traité du Département de Metz*, Metz 1756, p. 152.

(6) Les religieuses du Saint-Esprit à Luxembourg étaient des Clarisses Urbanistes qui avaient, en 1264, reçu la règle mitigée du monastère des Clarisses de Metz (**Edm. Wauer,** *Entstehung und Ausbreitung des Klarissenordens besonders in den deutschen Minoritenprovinzen*, Leipzig 1906, 59 et 154. *Bullarium Franciscanum*, II, 562, N. 154).

(7) H. 4232.

Digitized by Google

1629) (1). En même temps l'infante Claire-Isabelle-Eugénie gouvernante des Pays-Bas, « désirant de seconder ung si bon œuvre, de l'advis et consentement des justiciers et eschevins de la ville de Thionville, au nom de Sa Majesté » consentit, le 3 août, à l'érection du couvent, « à condition touteffois que cette fondation ne sera à charge de la bourgeoisie d'icelle ville, et que les filles dudit lieu seront retenues au dit cloistre et préférées à toutes aultres estrangeres moyennant ung tauxe raisonnable » (2).

Les magistrats les chargèrent d'enseigner aux jeunes filles les principes de la religion et de leur apprendre à lire et à écrire. L'établissement se trouvait d'abord dans une maison de la rue de la Vieille-Porte; plus tard les sœurs se bâtirent un couvent près de la porte du pont de la Moselle. En 1665, le Fr. Claude Gougeon, confesseur et directeur des religieuses, demanda la permission de bénir leur église. M. de Coursant la lui accorda le 11 décembre 1665.

En 1655 les Clarisses ne furent pas comprises dans l'expulsion prononcée contre les religieux non français résidant alors à Thionville (3). La Révolution les chassa de leur maison (4).

A Metz même, de pieuses filles tentèrent de fonder une maison du Tiers-Ordre, qui après des commencements bien difficiles, fut reprise par les sœurs de la Présentation et resta connue sous le nom de Couvent de Sainte-Elisabeth.

Ces filles, Marie et Elisabeth Regnault, dites les filles de saint Jacques, étaient originaires, semble-t-il, de Commercy (5); venues à Metz avec leur mère, elles avaient emprunté, en 1632, de l'argent à un chanoine de la cathédrale, Pierre Andivot, puis elles achetèrent une maison au haut de Sainte-Croix au sieur de Brouille, capitaine, pour une somme de 27 000 livres mess. Afin de se libérer, elles empruntèrent 6000 livres tourn. au sieur Perrin sous la caution d'un autre chanoine de la cathédrale, M. Breton.

Obligées de quitter la ville, elles cédèrent, au mois de juillet 1636, leur maison à des religieuses de l'ordre de Saint-Augustin, de Senlis, se réservant toutefois la qualité de fondatrices. Pour elles, l'ordre du roi les fit recevoir à Paris d'abord chez les filles de la Charité des femmes de la Place Royale, ensuite chez les sœurs de la Conception (6).

(1) *Ibid.*
(2) *Ibid.*
(3) **Teissier,** *Histoire de Thionville*, p. 217.
(4) **P. Lesprand,** dans la *Revue ecclés. de Metz*, XXIII (1913), p. 680-685.
(5) H. 4372.
(6) Celles-ci, venues de Toulouse en 1635, avaient été établies rue St-Honoré par le président de Nesmond.

Digitized by Google

Mais leurs créanciers messins s'agitaient: les sœurs de la Conception avancèrent, pour les apaiser, 15 628 l. tourn. (1). On put ainsi empêcher que la maison de M. de Brouille ne fût remise en vente. On régularisa la situation en faisant reconnaitre (septembre 1639) les sœurs de la Conception comme propriétaires de l'église et du couvent.

Le service divin s'y faisait depuis plusieurs années « à l'édification et contentement de tous les gens de bien ». Les sœurs de Paris demandant à continuer (2), l'évêque de Metz, Henri de Verneuil, « bien informé de leur vertu, piété et grande charité pour les infirmes et mallades qu'elles assistent de leurs soings et aumosnes comme aussy de prendre des filles pour les instruire en la Religion catholique au grand soulagement et édification du public, particulierement d'une ville où il y a plusieurs familles de la pretandue reformée, sans que d'ailleurs elles soyent à charge, estant fondées et non mendiantes », consentit, le 23 janvier 1640, qu'elles s'établissent à Metz « ès maison, eglise et couvent cy dessus mentionnez ». Les lettres-patentes du roi, nécessaires à tout établissement nouveau, furent expédiées d'Amiens au mois de juillet. Le roi veut empêcher que cette maison et église bâties par les sœurs de saint Jacques ne soient en danger d'être privées des divins offices (3).

(1) C'était sous le couvert de M. de Nesmond, seigneur des Conrades, et d'Anne Petau, veuve de René Regnault, sieur de Traversay, conseiller au Parlement de Paris. Une partie de cette somme, 3000 livres, servit à désintéresser le sergent Laurent pour les droits qu'il avait sur les biens de M. Breton, en vertu d'un cautionnement fait au mois d'octobre 1636. Les filles de S. Jacques avaient mis « peu de sincérité » dans toutes ces tractations: c'est pourquoi elles se virent condamnées au Châtelet de Paris en avril 1637 à rembourser les 15628 l. Un peu plus tard (9 juin 1637) une condamnation semblable les attendait au tribunal des Treize de Metz.

(2) Anne Petau leur avait cédé, le 23 février 1640, pour le couvent de Metz, une rente annuelle de 350 fr. mess. que lui devaient les filles de St. Jacques, avec les arrérages de cette rente depuis le 16 août 1636; puis elle abandonnait tous les deniers qu'elle leur avait prêtés « pour le payement des debteurs desd. demoiselles de Renault » montant à environ 6000 l. t. Le tout « à la charge que lad. Damoiselle Traversay jouira en lad. maison et couvent de Metz des mesmes droits et privileges et autorité qui appartiennent de droict aux fondatrices ». Madame de Traversay se nomme dans cet acte première fondatrice du couvent de la Conception N. D. de Paris, rue neuve Saint-Honoré.

Elle avait épousé Messire Regnault, seigneur de Traversay, conseiller au Parlement de Paris; veuve, elle se retira chez son frère, le président Méliand, rue Saint-Martin. Elle fut une des collaboratices les plus actives de saint Vincent de Paul. V. **Pierre Coste,** *Saint Vincent de Paul et les Dames de la Charité*, Paris s. d. (1917), p. 7,36 et 73.

(3) *Histoire de Metz*, III, 257.

Digitized by Google

Enfin, le 28 mai 1641, l'archevêque de Paris permit aux sœurs Claire de saint François, Marie de N. D., Jeanne de l'Incarnation, Louise de sainte Elisabeth, Marie de saint François, Françoise de saint Pierre et Barbe de la Présentation, toutes professes du Tiers-Ordre de Saint-François, d'aller à Metz pour établir un couvent « à la charge... en passant par les villes et bourgades, de tenir les portieres des carosses ou coches fermées ». François Fontaine, prêtre, les y conduisit et leur administra les sacrements pendant le voyage. Ce prêtre était encore en 1643 le directeur des religieuses dont sœur Claire de saint François était la supérieure et sœur Jeanne de l'Incarnation vicaire (1).

Meurisse, prévenu par l'évêque de Metz, avait dû accueillir aimablement les sœurs; mais ici encore toute trace précise de son action est perdue. Les difficultés financières qui avaient accompagné la fondation de la maison semblent avoir pesé habituellement sur elle; au XVIIIe siècle la baisse des billets de banque s'y ajouta et Mgr de Saint-Simon obtint du roi (5 juillet 1752) la suppression du couvent de Sainte-Elisabeth trop obéré de dettes; ses 22 religieuses furent réparties entre les autres couvents de Metz, ses bâtiments et ses biens-fonds donnés aux religieuses de la Madeleine en 1770 (2).

On a mêlé le nom de Meurisse à un épisode touchant de l'histoire des Récollets de Metz, qui avaient succédé aux Cordeliers en 1602. Le couvent devait sa fondation en 1243 à une pieuse dame messine, nommée Odile de Belgré. Or, con-

(1) Voici la formule de profession de sœur Françoise de la Présentation. Au nom de Nostre Seigneur Jesus Christ. Amen. Je, sœur Françoise de la Présentation dicte au siecle Françoise Boilleue, voue et promets à Dieu tout puissant, en presence de la tres saincte Vierge Marie, de nostre bienheureux Pere saint François, de nostre bienheureuse Mere sainte Elizabeth et de toute la Cour celeste de garder toute ma vie les commandements de Dieu, vivant en obédiance, sans propre et en chasteté et observant la closture; ce que je promets aussi à Monseigneur l'Evesque de Madaure, suffragant de monseigneur l'Evesque de Metz, nostre superieur, et à la Reverende Mere du present monastère, et ce suivant la Regle de Penitance du Tiers Ordre de Saint François, confirmée par nostre saint Pere le Pape Nicolas Quatrieme et reformée par Léon dixiesme, et selon les constitutions et reglements de nostre dit monastere, suppliant la Majesté divine d'accepter cette mienne promesse et me donner le don de perseverance pour l'accomplir ». Fait à Metz 1643 le 15 février.

(2) Les « Constitutions pour la direction et conduite du monastere de la Présentation N. D. du Tiers-ordre de saint François establi en la ville de Metz », se trouvent en deux exemplaires à la Bibl. de la ville de Metz: N. 687 et 544; ce dernier est du 17e siècle et a été « à l'usage de sœur Marguerite de saint Charles de la porte ». L'obituaire de Sainte-Elisabeth nous est conservé aux arch. dép. de la Moselle H. 4382*a*.

Digitized by Google

tinuent les auteurs de *l'Histoire de Metz* (1), « Martin Meurisse, Evêque de Madaure, cordelier, fit en 1622 l'ouverture du tombeau de la Dame de Belgré; son corps fut trouvé sans corruption, ce qui confirma l'opinion de sainteté dont elle a toujours joui ». Meurisse, évêque de Madaure en 1622, est un anachronisme trop évident (2); mais qu'en est-il du fait ? Une épitaphe (3) placée en 1678 atteste l'ouverture du tombeau en 1622 sans faire mention de Meurisse, et d'ailleurs lui-même, dans son *Histoire des Evesques de Metz*, p. 444, en parle, non comme un témoin et acteur, mais par oui-dire comme d'un fait arrivé « il y a dix ou douze ans ».

Il n'est pas moins vrai que la venue encore récente des Récollets à Metz, ainsi que les nouvelles fondations de couvents, jointes aux réformes dans les anciennes abbayes, opérées malgré tous les obstacles, prouvent que Metz participait à la renaissance catholique qui caractérise cette époque en France. Et Meurisse, placé à la tête de ce mouvement dans le diocèse, peut en revendiquer la gloire pour une part plus grande peut-être que nous ne savons. Le mouvement allait, du reste, se continuer.

* * *

Quelques jours avant sa mort, Meurisse agréa l'établissement des Carmes Déchaussés ou Petits Carmes (18 août 1644). Cette fondation était due en grande partie à Elisabeth de Farnès, veuve de Messire André des Porcelets, seigneur de Maillane. La pieuse dame s'étant associée à Madame de Montgommery, avait résolu de fonder à Metz un couvent de Filles

(1) III, 179, en donnant comme source une lettre du R. P. Muller.

(2) Reproduit cependant par **E. de Bouteiller,** *Notice sur les monastères de l'ordre de Saint-François à Metz* dans les *Mém. de l'Acad.* XLIXe année 1867 68, Metz 1869, IIe partie p. 250 s.

(3) En voici le texte d'après dom Dieudonné Msc. Met. 160 f. 300[v]:

Cy gist noble et pieuse dame Odile de Belgré,
Fondatrice de ce couvent en ayant fait bâtir toute l'église
Qui fut commencée l'an 1216 et achevée l'an 1236.
Elle mourut environ l'an 1250 et fut inhumée icy
Comme elle l'avait ordonné.
Son tombeau ayant été ouvert en 1622, elle y fut
Trouvée revêtue de l'habit du tiers ordre de Saint François.
Sa vie sainte nous oblige de croire qu'elle est
Bienheureuse dans le Ciel.
Hoc gratitudinis suæ monumentum posuerunt
Fratres minores recollecti anno 1678.

V. aussi **Ed. de Bouteiller,** *l. c.*, 255.

Digitized by Google

Repenties (1), « suppliant tres humblement Monsieur le Reverendissime Evêque de Madaure de vouloir, en qualité de supérieur futur de la dite maison des Filles-Repenties, accepter cette sienne donation qu'elle cede et transporte en l'honneur et sous l'invocation de l'Enfant Jesus fuiant en Egypte avec sa digne Mere et saint Joseph ». Outre le sieur Burthe, conseiller en la justice ordinaire de Metz qu'elle chargeait du souci financier de cette fondation, Madame de Maillane pria « son petit-fils, Bernard de Suze, marquis de Villars (2), de prendre, après son décès, un soin particulier de la dite maison des Pénitentes, de l'affectionner et protéger » et de tenir la main à ce que le contenu de sa donation « soit suivi et observé selon les dites intentions; et en cas qu'on entreprendroit d'y contrevenir, en sorte que l'institut d'icelles Pénitentes en dût être changé, de l'empêcher par toutes voies légitimes et raisonnables, même autant qu'il ne le pourroit autrement, par la révocation des présentes qu'il lui sera loisible et à ses hoirs de faire, en ce seul cas, pour l'appliquer en quelqu'hôpital que bon lui semblera » (3).

Mais un établissement de filles repenties ne plaisait pas au magistrat de la cité et les fondatrices cherchaient une autre forme à donner à leur pieuse libéralité. Comme Elisabeth de Farnès en parlait au P. Fulgence de saint Alexis, prieur des carmes déchaussés à Nancy, celui-ci lui proposa de compléter l'établissement d'une maison de son ordre. En effet, depuis 1638, plusieurs Pères carmes, venus de Paris (4), s'étaient établis dans une maison « entre la rue aux Ours et la chapelle de sainte Ursule. . Ils s'occupoient à visiter et à consoler les malades auprès desquels ils passoient parfois des nuits entières, à instruire ceux qui jugeoient à propos de les fréquenter et à remplir d'autres œuvres de miséricorde et de piété ». Le P. Fulgence obtint sans peine, en faveur de ses confrères de

(1) Elle y affectait une somme due par le seigneur de Tantonville et son épouse, somme hypothéquée entres autre « sur une maison... dans la ville de Metz faisant quart entre la rue des Allemands et celle sur Maselle, et sur les terres et seigneuries de Basoncourt au Pays Messin et Jouy aux Arches » par contrat du 28 avril 1635.

(2) Bernard de la Beaume, comte de Suze, marquis de Villars, était fils de Françoise-Apronne des Porcelets de Maillane et de Jacques Honorat de la Beaume, comte de Suze, qui avait hérité le marquisat de son oncle Philibert-Emmanuel des Prez de Montpézat. Bernard mourut sans alliance.

(3) H. 2862 et *Msc. Met.* 160 f. 256 (Mém. de Dom Dieudonné).

(4) Des lettres patentes du mois de juillet 1638 leur permettaient de s'établir dans le royaume avec la permission des ordinaires du lieu; ces lettres furent vérifiées au Parlement de Metz le 29 septembre et enregistrées le 10 novembre suivant. V. H. 2866.

Digitized by Google

Metz, le transport de la constitution destinée à l'établissement des Filles-Repenties. A ce moment le maréchal de Schomberg, nommé gouverneur de Metz, vint prendre possession de son poste: dès le jour de son arrivée, le prieur de Nancy implorait sa protection pour l'œuvre projetée. Schomberg y mit à peine quelques conditions (1) destinées à prévenir toute opposition de la ville. De fait, le 18 août 1644, Le P. Fulgence obtenait toutes les approbations, et en particulier celle de M. de Madaure qui « dangereusement malade disoit qu'il mourroit content, si le projet avoit un heureux succès » (2). La veille, le P. Fulgence avait acquis des PP. Jésuites, par contrat passé par devant Charles Sertorius, amant de Saint-Médard (3), leur maison de St-Eloi avec la chapelle qui en dépendait, pour la somme de 1160 pistoles. L'établissement fut confirmé par de nouvelles lettres-patentes données à Paris au mois de septembre suivant, vérifiées et enregistrées le 19 octobre de la même année par le Parlement de Metz séant à Toul.

L'église, qui aujourd'hui sert de bibliothèque municipale, fut commencée en 1670, d'après les plans dressés par un architecte italien, Jean Beto (4). L'édifice, achevé après cinq ans, fut béni en l'honneur de saint Eloi et de sainte Térèse, le 22 décembre 1675 par Mr Le Roux, vicaire général. Le maître-échevin, M. de Givry, à la tête des magistrats de la ville, assista à toute la fête (5).

* * *

Nous venons de parler des Jésuites: ceux-ci furent les grands soutiens de Meurisse dans sa lutte contre les Protestants et il resta toujours leur ami. Le P. Le Cazre, recteur du collège de Metz, le P. Rose jouent un rôle efficace dans l'affaire des écoles protestantes en 1635. Lorsqu'en 1642 le roi eut donné aux Jésuites le temple de la rue de la Chèvre, Meurisse assista à la prise de possession le 22 janvier 1643, y célébra la sainte Messe le 2 février et y prêcha le 15 du même mois pour

(1) « Ils ne tiendront pas davantage de religieux que leur fond leur pourra permettre, il ne feront point de quette et ne seront à charge à la ville on aucune façon et manière que ce soit »

(2) *Arch. municipales de Metz*, 209.

(3) Les Jésuites avaient obtenu la permission de vendre la dite maison de la Congrégation des cardinaux le 27 mai 1634 et du Général de l'ordre le 3 juillet suivant. Au mois de février 1642, le roi leur avait accordé le vieux temple.

(4) Une description détaillée de l'église se trouve dans **W. Schmitz,** *Die kirchlichen Barockbauten in Metz*, Düsseldorf 1915, 8 et 9.

(5) *Msc. Met.* 160 fol. 259v.

Digitized by Google

la première fois. Enfin il donna au recteur du collège une preuve de confiance toute particulière en le désignant pour son exécuteur testamentaire.

D'autre part l'existence du Séminaire de Metz, fondé en 1595 auprès de l'université de Pont-à-Mousson confiée aux Jésuites, obligeait Meurisse à des relations incessantes de ce côté. Il en reste peu de chose. Citons la lettre adressée au P. Bellot pour la reprise du séminaire après les mauvaises années de la guerre de Trente Ans (1):

Mon Reverend Pere,

Je sçay bien qu'il est expedient par toutes les raisons que vous rapportez de restablir nostre seminaire, et la presente vous servira d'ordonnance à cet effect. Et parce qu'il y a quelquesuns de nos seminaristes qui sont fort esloignez d'icy, je suis d'advis de leur donner le terme de Pasques pour tout delay. Je desire aussy que toutes les loix et conditions de nre seminaire soient gardées inviolablement, et n'entends point qu'aucune de mes provisions ayt lieu qu'en tant que ceux qui sont pourveus ayent les conditions portées par l'establissement du seminaire. Il fauldra aussy les examiner severement et quant aux mœurs et quant à la doctrine, affin de ne retenir que ceux qui le meriteront et que nre argent soit bien employé. Il faut conserver le nombre ordinaire (2). Je ne croyois pas que nous en eussions douze à present, et croyois qu'ils ne feussent qu'onze. Je vous prie de m'en envoyer la liste. Nous avons icy trois expectants qui sont gentils garçons et qui me sont mesme recommandés par vos peres, auxquelz je desire faire donner à chacun vingt cinq ou trente francs.

Je suis tousiours dans mes incommoditéz ordinaires qui ont esté cause que je n'ay point satisfaict à vos premieres.

(1) G. 253,2.

(2) En 1644 ils étaient au nombre de 13: 1) Lancelot François 3 oct. 1639; 2) Dominique Louis 29 sept. 1640; 3) Philippe Dommary 26 sept. 1640; 4) Jacques Chalot 4 déc. 1640; 5) Etienne Bataille 21 mars 1643; 6) François Voisin 4 déc. 1643; 7) Jean Mengin 1er janvier 1644; 8) Nicolas Bertrand 4 août 1644; 9) Jean Alexandre 25 août 1644; 10) Mathias Misson 2 nov. 1644; 11) Charles Toquet; 12) Jean-Bapt. Thirion, et 13) Nicolas Leclerc 18 sept. 1644. Que veut-dire cette remarque que nous lisons sur cette liste des séminaristes: « Lancelot François 3 octobre 1639 a esté a mis par Monseigneur de Madaure sans passer obligation de promesse à se soubmettre aux charges des aultres seminaristes et promesse de servir à l'Evesché. Prier le P. Pal que ceux de Metz ne se meslent de demander au grand Vicaire des places et graces pour les seminaristes »? G. 274.

Digitized by Google

J'oubliois à vous dire que donnant le terme de Pasques pour delay, il fauldra encor payer deux quartiers, à raison de cent francs à chacun par an.

Je suis

Je salue le R. P. Recteur (1)
A Metz, le 10 novembre 1643.

Mon Reverend Pere
Vostre tres humble serviteur,
Meurisse Evesque de Madaure

Le collège de Metz était aussi confié aux Jésuites depuis 1622; il s'y rattachait une obligation gênante pour les pères. Parmi les biens de l'ancienne abbaye de Saint-Eloi donnés au collège se trouvait la chapelle de Saint-Baudier (2) dotée d'un tiers des dimes du lieu, mais avec charge d'y dire la messe les dimanches et jours de fête. Cette obligation pesait aux Jésuites, qui demandèrent à en être dispensés, préférant même renoncer aux dimes de la chapelle. Meurisse restreignit, par décret du 12 avril 1633, l'obligation à un dimanche par mois et aux cinq principales fêtes de l'année (3). Non content, le recteur remit la chapelle entre les mains de l'évêque qui en pourvut le doyen de Saint-Thiébaut (4).

* * *

La vie religieuse sous la règle de Saint-Augustin reprend également son éclat et une nouvelle expansion. L'action de Meurisse s'y retrouve, comme l'atteste la réforme du prieuré de Sainte-Madeleine. C'est « assistée du zele et affection vrayment paternelle de Monseigneur de Madaure » (5) que dame Louise de Charges (6) y introduisit la discipline régulière. Cette mention sommaire rappelle au moins les avis donnés par l'évêque en 1636. Pour assurer l'avenir de la réforme, la prieure, malade depuis quelque temps, réunit, le 20 octobre

(1) Le P. Guillaume Rose, recteur de 1643 à 1646 (**E. Martin,** *L'Université de Pont-à-Mousson*), Paris 1891, 432.

(2) St-Baudier avait été rattachée à l'abbaye de St-Eloy le 5 août 1194, donation confirmée par Innocent III IX Kal. Maii 1205.

(3) D. 21.

(4) G. 1792 f. 5°. Le doyen de St-Thiébaut était alors Jean Dommary, élu le 23 sept. 1630, reçu le 27 février 1631; il mourut le 31 déc. 1643.

(5) H. 4381.

(6) Louise de Charges, professe de Fontevrault, obtint, après la résignation de Barbe le Clerc alias de Liéhon, le prieuré de Sainte-Marie-Madeleine de Metz par bulle de Paul V datée XV id. Nov. 1615. Le 14 mars 1616 Louise de Bourbon, abbesse de Fontevrault, lui permit de prendre possession de son bénéfice. La nouvelle prieure était née en 1575, entra en religion à l'âge de 5 ans et mourut vers 1675.

Digitized by Google

1642, les religieuses (1) autour de son lit et résigne sa charge de prieure « à la condition neantmoins (et non aultrement) qu'incessamment et sans remise les religieuses feront élection d'une d'entre elles et de leur maison et couvent pour porter la charge de prieure et supérieure pendant trois années consecutives ». Les trois années révolues, elle devait être déposée et une nouvelle élection aurait lieu. La même religieuse ne pouvait être supérieure que pendant neuf ans consécutifs. Elle rentrait alors dans la communauté avec le rang de sa profession, au moins pendant trois ans. En règle générale, l'élection avait lieu le jour de saint Charles (4 nov.); en cas de mort de la prieure, aussitôt après la mort; si cette mort arrivait avant le 1er mai, les six mois équivaudraient à une année.

Les sœurs acceptèrent la démission avec les clauses y jointes sous le bon plaisir de l'évêque ou de son suffragant (2). D'un commun accord, on laissa à dame Louise de Charges les nom, titre, honneur et respect de première ancienne.

Le lendemain, Meurisse agréa la démission avec toutes les circonstances concernant la prieure. « Consentons pareillement, continue-t-il, et permectons que la superieure qui luy succedera soit eligible de trois ans en trois ans. Et quant à ce qui concerne le temps et l'élection et la prorogation ou continuation de celle qui sera esleue apres ses trois premieres années, ces choses appartenans (*sic*) à nostre direction et despendantes d'une constitution que nous avons à y faire, nous y pourvoirons cy apres, ainsy que nous jugerons plus à propos ». Puis il enjoignit aux religieuses de choisir, sous la présidence de l'archidiacre de Vic, la plus capable.

Dès le lendemain eut lieu l'élection. Sur 14 religieuses dix se prononcèrent pour sœur Catherine de Calitrope, choix confirmé par Meurisse le 23 du même mois.

La constitution promise par le suffragant fut-elle jamais donnée ? Nous ne l'avons pas retrouvée. En tout cas, elle perdit tout intérêt, lorsque Rome accorda à Louis XIV le privilège de nommer aux bénéfices des Trois-Evêchés.

* * *

(1) C'étaient les sœurs: Françoise de Humont, Anne Vancy, Catherine Grand Maire, Catherine de Quintin, Marguerite de Bichebois, Madeleine Lucatte, Catherine de Calitrope, Phil. Houzel, Didiere de Leubinet, Françoise Maguin, Marguerite George, Barbe Alexandre et Barbe de Sueue.

(2) Témoins: François de la Goille, archidiacre de Vic et chan. de la Cathédrale, et Claude Rouvillon, chapelain de Sainte-Elisabeth. Ce dernier était le confesseur des Madeleines.

Digitized by Google

Du vivant de sainte Chantal, Metz eut le bonheur de voir s'établir en ses murs un couvent de la Visitation (1). Ce fut le 24 avril 1633 que Meurisse reçut les premières religieuses. Les commencements de cette maison méritent qu'on s'y attarde quelque peu. La pensée de la fondation partit, paraît-il, de Metz même. Plusieurs personnes de piété ayant une grande dévotion à saint François de Sales, s'adressèrent à ce sujet à la supérieure des Visitandines de Pont-à-Mousson, Claude-Marie d'Auvaine. Mais comme on venait d'établir une maison à Nancy, elle ne crut pas pouvoir se défaire des bons sujets qui lui restaient. Elle écrivit donc à sainte Chantal, afin que celle-ci pourvût aux religieuses nécessaires pour l'entreprise, et aux fonds qu'il fallait pour leur subsistance.

La bienheureuse agréant la fondation, choisit les religieuses au monastère de Riom en Auvergne. Ce fut Marie-Catherine Chariel supérieure, Marie-Gabrielle de Gondrat assistante, Claire-Françoise de Montanat directrice, Anne-Françoise Chardon, professe de la maison d'Annecy et qui avait été envoyée à la fondation du couvent de Riom, Marie-Agnès Valette, Jeanne-Baptiste et Marie Amable Varenne, toutes filles d'un mérite distingué et d'une haute réputation de vertu.

Mais avant de partir pour Metz, il fallait une permission et de la ville et du roi et de l'évêque. Le Grand Conseil de la cité messine, dans son assemblée du 27 février 1632, leur permit « d'entrer dans la ville pour s'y habituer et faire leur demeure, à charge de s'y comporter et vivre conformément aux lois du pays et de n'aporter aucune charge à la ville » (2). Le Grand Conseil avait-il oublié sa décision, lorsque, l'année suivante, malgré la recommandation d'Anne d'Autriche (10 janvier) (3), il demandait « avant passer plus oultre, que les dictes religieuses produiront la permission qu'elles disent leur avoir esté donnée de faire leur demeure dans la ville » (4) ? L'autorisation épiscopale est du 6 avril 1632, Meurisse promettant « en oultre, de faire tout ce que nous pourrons pour le service et l'advancement des religieuses » (5). Et le roi confirma l'établissement projeté par ses lettres patentes du mois d'avril 1633 (6).

(1) A consulter surtout Msc. Met. 153, p. 140 sqq. et H. 4421.

(2) *Archives municipales de Metz* 228 fol. 10.

(3) H. 4419,2; **Emmery,** *Recueil*, I, 29 n. a et 30.

(4) Séance du 5 février 1633 (*Arch. munic. de Metz* 228 f. 5° s.).

(5) H. 4416 et 4416 f. 1.

(6) Enregistrées au Parlement de Paris le 28 juin 1633 (**Emmery,** *Recueil*, I. 29-31).

Digitized by Google

Les sœurs étaient déjà parties de Riom et s'établissaient à Metz le 24 avril. L'évêque de Madaure « fit la cérémonie de cest establissement, y dit la sainte Messe solennellement et prononça un éloquent discours à ce sujet en présence d'un grand nombre de personnes qui estoient accourues de toute part » (1).

En route les religieuses avaient reçu différents cadeaux. « Le commandant de Sillery leur avait donné 300 livres, Madame de Villeneuve un tabernacle pour leur petite chapelle, Madame de Maintenon une fort belle juppe de velours à fond d'argent, le monastère de Moulins en Bourbonnais un calice et une chasuble de satin blanc, les sœurs de la rue St-Antoine de Paris quinze aulnes de satin et quelques linges, celles du faubourg Saint-Jacques 60 livres » (2). Ces ressources jointes aux 3000 livres qu'elles apportaient de leur monastère, leur permirent de subsister quelque temps. Mais la maison qu'elles avaient achetée au sieur de Fiquelmont n'était pas payée (3), et elles avaient reçu, en moins de trois ans, sept filles avec des dots insuffisantes: il semblait qu'il n'y eût pas d'avenir pour cette fondation de Metz et les religieuses parlaient de s'en retourner à Riom.

Avertie par les Pères de la Compagnie de Jésus « qu'il y alloit de la gloire de Dieu... et qu'il n'y avoit point de temps à perdre », la supérieure de Pont-à-Mousson, Mère Claude-Marie d'Auvaine, n'hésita pas à intervenir. Choisissant parmi les religieuses de sa maison celles (4) qu'elle jugeait aptes à ce relèvement du couvent de Metz, elle les y conduisit elle-même. Leur arrivée (25 janvier 1636) surprit doucement les sœurs de Riom. « La maison étoit dans un denuement total des choses qui sont nécessaires tant pour la nourriture que pour les ameublements qu'on avoit été contraint de vendre pour payer les debtes ». On meubla de nouveau la maison; on fit venir de Pont-à-Mousson du linge, du blé et du vin pour 18 mois, et pour assurer l'avenir, on emprunta 10 000 livres.

(1) **O. Jeunhomme,** *Le Culte de la très sainte Vierge Marie au diocèse de Metz*, Metz 1904, 49 prétend que « la foule... se retira bien édifiée du discours de l'Evêque et des enseignements qu'il avait tirés du mystère de la Visitation de Marie ».

(2) H. 4421.

(3) La ville leur faisait remise, le 20 mai 1634, des 2/3 du droit de bullette qu'elles devaient pour cette maison (*Arch. municipales* 228 f. 62).

(4) C'étaient les sœurs: Jeanne-Françoise de Saint-Vincent supérieure, Claude-Thérèse d'Albanez qui était venue avec sainte Chantal fonder la maison de Pont-à-Mousson, assistante, Anne-Henriette d'Haraucourt, Marie-Agnès Louis, Claude Agnès d'Emblemont et Marie-Catherine Poirot.

Digitized by Google

Puis, la Mère d'Auvaine retourna à Pont-à-Mousson, emmenant les religieuses de la première fondation qui retournèrent à Riom à l'exception de sœur Anne-Françoise Chardon et de sœur Marie-Catherine qui restèrent au Pont afin de soulager la nombreuse communauté de Riom.

La nouvelle supérieure, sœur Jeanne-Françoise de Saint-Vincent, n'avait que 25 ans; mais elle avait été autrefois dame chanoinesse de Sainte-Marie de Metz. Grâce à son savoir-faire et à l'appui de sa famille, la situation se raffermit (1). On était cependant aux plus mauvais jours de la guerre de Trente Ans: « La communauté se trouvoit... obligée de se norrir de legumes et de racines, ayant mesme passé plusieurs caresmes à ne manger que du pain à la collation, et les plus rigoureux hivers sans se chaufer, faute de bois, n'en usant souvent pour la cuisine que celuy que les sœurs ramassoient dans le jardin; combien de fois trouva-t-on leurs licts couverts de neige, parce qu'elle n'avoit pas de quoy entretenir la toicture de la maison, les cellules n'estant à proprement parler que de véritables greniers. Et ce qu'on auroit peine à comprendre est que leur pauvreté estoit telle que leur siege le plus ordinaire estoit la terre, n'en ayant que pour le chœur qu'elles portoient en suitte au refectoir et de là à la récréation » (2).

Il fallut bien quelque héroïsme pour résister à ces années de misère; mais quelle pitié au cœur de l'évêque de Madaure en voyant souffrir ainsi les plus innocentes de ses ouailles!

* * *

A Saint-Pierremont O. S. Aug. Meurisse n'eut guère à intervenir. En 1634, on lui demanda la confirmation de l'abbé. Le 3 mars (3) les religieux avait élu le P. Guy le Mulier (4), religieux du prieuré de Semur en Bourgogne. Par cette élec-

(1) Le 9 mai 1637 on acheta pour 7800 fr. mess. un gagnage à Foville; le 6 février 1638 la maison reçut des parents de sœur Jeanne-Marie Malforby un jardin à Plantières pour 500 fr. comme supplément de dot; le mois suivant (13 mars), sœur Claire-Françoise Gombervaux donna un petit gagnage à Arriance ainsi qu'une petite maison derrière Saint-Eucaire (H. 4417 f. 3, 6 et 8).

(2) H. 4421.

(3) Le Mém. pour servir à l'histoire de St Pierremont (*Msc. Met.* 74 fol. 159) place cette élection au 16 mars.

(4) Guy avait étudié à la Sorbonne, embrassa la réforme dans l'abbaye de Saint-Remy (1624), devint, en 1625, prieur de St-Pierremont et, deux ans plus tard, il alla, avec le P. Guinet, solliciter les bulles approbatives de l'ordre des chanoines réguliers de St-Augustin et de la congrégation de Notre-Dame. En 1628, il était prieur de St-Remy de Lunéville.

Digitized by Google

tion ils montraient leur ferme résolution de rester fidèles à la réforme. Car Le Mulier avait un compétiteur dans la personne de Charles-François d'Anglure de Bourlémont, abbé de Belchamps (1). Afin d'échapper aux intrigues de ce dernier, le prévôt de Saint-Sauveur de Metz, ami des chanoines réguliers, leur conseilla de demander à M. de Madaure, la confirmation de leur élection « ad maiorem cautelam » (2). Ainsi G. Le Mulier conserva son abbaye. En 1641, il fut élu Général de l'ordre et mourut l'année suivante le 21 mai (3).

En 1640 les religieux de la même abbaye demandent au suffragant la permission « que de leur maison ils puissent exercer l'office et charge de pasteur à Moyeuvre... (4) et autres lieux du diocèse de Metz... sans qu'ils puissent estre aucunement obligez faire residance actuelle en iceux, iusques à ce qu'il y ait moyen d'en tirer portion congruë, et que le temps pourra permettre de nommer et presenter un religieux ou autres pour y estre instituez », d'absoudre des cas réservés et de biner, « quand la nécessité le requerra ». Le 27 novembre il acquiesça à leur désir « jusques à ce que nous en puissions autrement ordonner et que le temps puisse permettre que l'on s'acquitte plus ponctuellement des debvoirs de pasteur pour la plus grande consolation des âmes » (5). Six mois plus tard (15 juin 1641) on présenta comme curé de Moyeuvre Jean Soray, prêtre du diocèse de Liège, que le suffragant accepta.

(1) Cf. **F. des Roberts,** *Charles-François d'Anglure de Bourlémont, abbé de Belchamps*, dans les *Mém. de la soc. d'arch. lorr.*, Nancy 1888, p. 142 s.
(2) *Msc. Met.* 74, f. 252.
(3) *Ibid.*, f. 159° et *Gallia christiana*, XIII. 941.
(4) St-Pierremont reçut la collation de l'église de Moyeuvre en 1256 (H. 3489).
(5) H. 3490,2.

Digitized by Google

Chapitre V.

Meurisse et le Protestantisme.

Un des principaux ouvrages de Meurisse est son Histoire de la naissance, du progrès et de la décadence de l'hérésie dans la ville de Metz et le Pays Messin. C'est l'histoire d'un siècle de luttes aboutissant à une décadence, non encore à la disparition de l'adversaire. En 1612, dans l'oraison funèbre du cardinal de Givry, André Valladier avait dit du haut de la chaire sans crainte d'être contredit:

« La ville de Metz, ville de France la plus gangrenée de ceste pestilente gratelle, en est tellement perdue que pour les citoyens le party huguenot est le plus riche, le plus fort, et qui pis est, le plus uny, mesme hormis ce qui est de la Citadelle, le plus armé: des Treize qui sont les souverains Magistrats la moitié sont huguenots, la moitié des Conseillers, plus de la moitié des Capitaines des quartiers, la moitié des Grenetiers, Prouvoyeurs, Vivandiers, Huissiers, Appariteurs, Amans et Notaires, mesme des Medecins tous huguenots; tous les greffiers de la ville qui manient tout, huguenots; le Procureur du Roy, le Prevost des Mareschaux, le Concierge du Palais, huguenots » (1). Mais Valladier avait ajouté que peu de temps après l'arrivée du cardinal, « près de deux cents, de compte fait » s'étaient convertis (2). Et les conversions avaient continué depuis lors, réduisant et affaiblissant le parti. Pourtant il est nombreux encore: en 1642 dix mille environ, plus d'un tiers, ce semble, de la population de la ville; dans les alentours, cent cinquante villages renferment des calvinistes (3).

(1) **A. Valladier,** *Epitaphe panégyrique ou le Pontife chrétien. Sur la vie, les moeurs et la mort de l'Illustrissime Anne d'Escars, dict Cardinal de Givry, Evesque de Metz et Prince du S. Empire*, decedé le XIX. Avril 1612, Paris 1612, 114.

(2) *Ibid.* 86. Il y a évidemment exagération dans ce que rapporte **A. Calmet,** *Bibliothèque lorraine*, Nancy 1751, 422 selon un écrivain de l'époque. Celui-ci applique au card. de Givry « ce qui est dit de s. Grégoire Thaumaturge, Evêque de Néocésarée qu'il n'avoit trouvé en entrant dans sa ville épiscopale que 17 catholiques et qu'en mourant il avoit la consolation de n'y laisser que 17 hérétiques ».

(3) **A. Rébelliau,** *Autour de la Correspondance de Bossuet*, dans la *Revue des Deux Mondes* 1919, 1er août, p. 639.

Digitized by Google

Il est riche aussi et sait profiter des circonstances pour garder son influence. Ses ministres sont des hommes de valeur: n'eût-il eu que le seul Paul Ferry (1), la tâche de Meurisse arrivant à Metz était pleine de difficultés.

L'évêque de Madaure avait déjà affronté ces difficultés ailleurs: qu'on se rappelle sa polémique avec Bugnet, ministre protestant de Compiègne. Il continuera à Metz le bon combat et il le fera jusqu'à la mort.

Pour enrayer d'abord la propagation de l'erreur, il renouvela, peut-être dès 1629, du moins au synode de 1633, les anciens statuts dirigés contre le calvinisme: ordre aux prêtres de bien instruire les fidèles et de les mettre en garde contre la perversion, défense à tous de fréquenter les prêches, d'assister aux funérailles des protestants (2); défense aux sages-femmes catholiques de porter les enfants au temple à l'occasion du baptême (3), et surtout défense de recourir à une sage-femme protestante, si ce n'est en cas de besoin (4). Que les curés veillent à ce que leurs paroissiens ne lisent pas des livres contre la foi et les bonnes mœurs (5).

(1) P. Ferry 1591-1669. Cf. **E. Bégin,** *Biographie de la Moselle*, Metz 1830, II, 152-173; **O. Cuvier,** *Notice sur P. Ferry*, dans les *Mém. de l'Acad. de Metz*, 1869, p. 473 seq.

(2) Prohibemus, ne quis haereticorum templa ad eorum audienda dogmata ingrediatur nec eorum funeribus aut aliis caeremoniis adsit nec veneno aspidum, quod est sub labiis eorum quodque etiam privatis colloquiis contra religionem catholicam et orthodoxam saepius effundunt, aures praebeat sub poena anathematis (Cap. de Haereticis art. 1 p. 128).

(3) In nonnullis huius nostrae dioecesis locis audivimus obstetrices catholicas non absque fidelium scandalo ac evidenti animarum suarum periculo, postquam haereticis mulieribus parturientibus operam suam navarunt, infantes etiam ad haereticorum baptismum deferre eaque occasione ipsorum ritibus ac minisrorum praedicationibus interesse. Cuius mali ansam praecidere cupientes omnibus et singulis obstetricibus districtissime prohibemus, ne quorumcunque haereticorum infantes ad eorum baptismum amplius deferant neve eorum praedicationibus intersint. Prohibere tamen non intendimus, quominus mulieribus ipsis haereticis parturientibus operam suam praestent. Mandamusque omnibus et singulis parochis aliisque curam animarum gerentibus, ut hanc constitutionem nostram in parochiis suis, ubi haeretici quivis habitant, publicent ac publicationis notam nobis aut vicario nostro quam primum praebeant (Cap. De obstetricibus art. 2, p. 106; cf. 1610 idem cap. art. 2 p. 108).

(4) Mulieres non utantur in partu obstetricum haereticarum opera, nisi ubi et quotiens ad id eas coegerit necessitas; secus facientes post unam et alteram monitionem a communione arceantur (Cap. de Haereticis art. 2, p. 128 et seq.).

(5) Prohibeant etiam iisdem suis parochianis sub excommunicationis pœna ipso facto incurrendae, ne libros suspectos domi habeant aut revolvant, libros videlicet quoscumque qui aliquid contra fidem vel bonos mores continent; atque supra id summopere invigilent omnes confessarii.

Digitized by Google

Meurisse, ayant déjà visité une bonne partie du diocèse, avait constaté que des instituteurs enseignaient le catéchisme protestant aux enfants des hérétiques. Défense stricte leur est enjointe de continuer cette pratique sous peine de renvoi, et les curés qui toléreraient cet abus sont eux-mêmes menacés de peines sévères (1). Enfin l'adhésion à l'hérésie devient un péché dont l'évêque se réserve l'absolution (2).

Nous n'avons pas à justifier la conduite de Meurisse en cela, et si l'on prétend y trouver des motifs intéressés, il faudrait en faire la preuve. Son langage, sans doute, a de quoi nous surprendre: il traite les protestants de « bêtes puantes », combat en eux le « dragon infernal », déplore la nécessité qui « oblige » les catholiques de Metz « à converser parmi les serpents. » Mais le langage des protestants à l'adresse des catholiques n'est pas plus doucereux, au contraire; telle était alors la simplicité des relations et l'énergie des convictions. Meurisse sait qu'il a charge d'âmes: il doit s'efforcer de ramener au bercail toutes les brebis égarées; au moins doit-il préserver de l'erreur le troupeau qui lui est confié. Car le plus souvent il se tient sur la défensive et ceux qui lui reprochent de les attaquer, font penser à la fable du Loup et de l'Agneau.

La première rencontre sérieuse eut lieu en 1634. Le collège de la ville ayant été confié aux Jésuites en 1622, le roi avait ordonné, par arrêt du 29 juillet de cette année, qu'on y instruirait tous les enfants « tant catholiques que de la religion prétendue réformée, sans les contraindre et empescher en l'exercice de leur religion ou de faire chose contraire à icelle » (3). Les calvinistes n'en voulurent pas moins, en 1628, avoir un collège de leur confession.

Mais sur les remontrances du clergé, le sieur de Fromigères, qui depuis 1610 commandait en la ville et citadelle, s'y opposa et les renvoya « se pourvoir vers sa Majesté et luy faire entendre leurs raisons, s'ils en avoient et si bon leur sem-

Horum namque librorum lectura virus Atheismi vel haeresis vel morum depravatorum in animam effunditur, quod ei mortem infert. Neque vero permittant sacrorum Codicum usum nisi iis quorum prius indolem, ingenium et capacitatem explorata habuerint, ne eis offensioni potius quam aedificationi existant (Cap. de fidei christianae professione et doctrina art. 8, p. 10).

(1) Cap. De ludimagistris et aedituis art. 5 p. 104. Les statuts de 1699 ont renouvelé cet art.: tit. IX art. 6 p. 93.

(2) Statuts de 1633 p. 130.

(3) V. l'arrêt du Grand-Conseil d'Etat, dans **Meurisse,** ***Hist. de l'hérésie,*** p. 519-523.

Digitized by Google

bloit » (1). Bien qu'ils n'eussent rien obtenu de la Cour (2), M. de Fromigères étant mort, ils organisèrent leur collège, et, quand le Parlement eut été installé à Metz, ils lui demandèrent l'autorisation nécessaire. Celle-ci se fit attendre: pendant ce temps, le collège se développait. « Dès l'an 1634 ils avoient desja trois classes, en l'une desquelles l'on enseignoit la Logique, et plus de soixante escholiers. Ils donnoient desjà des prix, jouoient des Tragédies et faisoient des assemblées aussi hardiment et aussi impunément que l'on pourroit faire au Collège de Navarre à Paris » (3).

Meurisse entrevit là, au bout de peu d'années, « une pépinière et une université d'hérésies ». Il adressa donc directement au roi une requête dans laquelle il lui représentait l'importance et la dangereuse conséquence de cet établissement. « Je fis voir, rapporte-t-il lui-même, que nos pretendus réformez n'avoient jamais eu ny College ny Regents ny Pedaguogues à Metz, et que toutes les fois qu'ils en avoient eu la pensée, elle avoit esté tousjours estouffée dans le berceau, et n'avoit jamais esté suivie d'aucun effet stable et permanent, et que toutes leurs entreprises, pour ce sujet, avoient esté tousjour aussitost dissipées que formées »; que d'ailleurs les huguenots pouvaient faire élever leurs enfants au Collège des Pères Jésuites qui les instruisaient « sans qu'ils y fussent ny portez ny sollicitez à faire ou à croire aucune chose contre leur Religion, conformement aux termes de l'Arrest de leur establissement » (4).

Les calvinistes avertis députèrent, le 2 mai 1634, plusieurs ministres à Paris (5). Ce fut en vain. Le 5 novembre, un arrêt du Conseil ferma le collège et ordonna « que les classes et escoles de garçons et de filles, establies par ceux de ladite Religion en ladite ville et diocèse de Metz sans la permission de sa Majesté cesseront; sans que les Regents et Pedaguogues

(1) **Meurisse,** *Hist. de l'hérésie* p. 525; **Thirion,** *Etude sur l'Histoire du Protestantisme à Metz et dans le Pays Messin*, Nancy 1884, p. 215.
(2) **Thirion,** *l. c.*, 215; **Dietsch,** *Die evangelische Kirche zu Metz*, 2 Aufl. Metz 1910, 179.
(3) **Meurisse,** *l. c.*, 530.
(4) **Meurisse,** *l. c.*, 529-531.
(5) **Thirion,** *l. c.*, 221. La *Chronique rimée* rapporte le fait p. 156:

Le lendemain de Saint Jacque et Saint-Philippe
Partirent de Metz trois ou quatre, cinq ministres
Disant aller à Paris pour l'administration
De leur escolle et fait de leur religion;
Je pense ou crois par foy l'ay oui dire
Que rien il n'y obtindrent du roy ni du concille,
De thenir nul Escolle au pays ni à Metz
Sans revindrent à la haste cans licture ny pascetz.

Digitized by Google

de ladite Religion y puissent cy apres tenir pensionnaires ny s'immiscer en ladite instruction de la jeunesse, sous peine de mille livres d'amende contre chacun des contrevenants » (1). Meurisse fit signifier cet arrêt à tout le personnel enseignant réformé: le résultat fut, au lieu de soumission, une nouvelle requête au roi (2), où ils prétendent qu'ils ont joui depuis 60 ans du droit d'instruire leurs enfants, et cela en vertu de différents édits et lettres patentes des rois ses prédécesseurs, en vertu surtout de l'édit de Nantes, ajoutant que leurs « escoles » sont « separées en des maisons particulieres et fort esloignées les unes des autres, où ils n'ont jamais eu plus de 25 à 30 escoliers qui apprennent tant seulement la langue Latine et les premiers rudiments de la Grecque. Et pour ce qui est des filles, elles vont ès petites escoles à lire et à escrire et à coudre en linge et travailler en tapisserie ». Ces considérants aboutissaient à la demande d'une abrogation de l'arrêt du 5 novembre et confirmation des prétendus droits des religionnaires.

Le Conseil du Roi, laissant provisoirement les choses dans l'état, ordonna (10 mars 1635) que la requête fût communiquée à Monsieur de Madaure (3). Mis en demeure, le 21 avril, Meurisse réfuta point par point toutes les allégations de la requête protestante: il montre l'objet précis et la portée des édits invoqués, puis expose en détail l'état des choses à Metz, en particulier des écoles protestantes: « Ces escoles, dit-il, estoient à la verité aucunement separées quoy que 1° non beaucoup esloignées, pour cacher d'autant mieux leur entreprise contre les Edits et contre les deffenses particulieres qui leur avoient esté faites; 2° elles estoient, separées de lieu, qu'elles estoient, subordonnées et qu'on devoit passer et monter de l'une à l'autre; 3° ces classes avoient un Principal ou un Intendant qui les visitoit et qui donnoit des prix aux escoliers; 4° en ces classes, outre les lettres humaines qu'on y enseignoit avec toute leur estendue de Poesie, de Rhetorique, exhibition de tragédies etc., l'on y enseignoit encor la Logique; 5° le nombre des escoliers montait iusques à 83 pour le moins,

(1) **Meurisse,** *l. c.*, 535; cf. aussi p. 531. **O. Cuvier,** *Notice sur Paul Ferry*, p. 494 paraît confondre l'arrêt du 5 nov. 1634 avec celui du 25 juillet 1635. La peine n'est pas de 10 000 livres, mais, dans les deux arrêts, de 1000 l.

(2) **Meurisse,** *l. c.*, 531-547. Présentée au roi au nom des gentilshommes, bourgeois et habitants de la ville de Metz faisant profession de la R. P. R. D'après Meurisse, il n'y avait que trois gentilshommes à Metz de la religion protestante, et deux seulement avaient signé: Flechel et Chignolle; « encore ne sont-ils pas de la ville » ajoute-t-il.

(3) **Meurisse,** *l. c.*, 547.

Digitized by Google

nombre considerable en la ville de Metz, en laquelle le College des Jesuistes estably depuis 13 ans, n'a jamais eu plus de 140 escoliers, entre lesquels il y en a 15 ou 18 huguenots des meilleures familles de la Ville » (1).

A Meurisse se joignirent les catholiques de Metz, dont les plus notables assurèrent « par serment que jamais ceux de la Religion pretendue reformée n'ont esté en possession d'avoir aucun college dans la dite Ville » (2). Puis les Jésuites fournirent un des leurs, le P. Rose (3), pour aller solliciter cette affaire au Conseil du Roi (4).

Les Protestants, de leur part, députèrent vers le roi, le 4 mai, P. Ferry et son collègue Jassoy avec l'ancien Benelle; ils revinrent le 20 octobre (5).

Mais dès le 25 juillet, le roi avait décidé la suppression de tout collège protestant à Metz, ne permettant aux réformés que d'avoir dans la ville et non ailleurs dans le diocèse « quelques Pedagogues de leur dite Religion pour instruire leurs enfants à lire et escrire seulement, et ce en langue Françoise et non autre, sans qu'ils puissent enseigner autre chose, à peine de descheoir de la presente grace qu'il plaist au Roy leur faire » (6).

Meurisse ne se hâta pas de triompher et laissa aux réformés le temps de se conformer paisiblement à la décision du roi;

(1) *Ibid.*, 540 s.
(2) *Ibid.*, 550.
(3) Le P. Guillaume Rose était recteur de l'université de Pont-à-Mousson de 1643 à 1646 (**E. Martin,** *L'Université de Pont-à-Mousson*, 432). Dans le *Diarium Universitatis Mussipontanae*, publié en 1911 à Nancy par **G. Gavet,** nous lisons col. 231: « 19 octob. (1642) provectus est ad doctoratum R. P. Guilelmus Rose, Collegio toti praepositus, Rector non ita pridem. » Guillaume était second fils de Nicolas Rose, frère de Guillaume Rose, évêque de Senlis. Avocat au Parlement, il entra dans la Compagnie de Jésus à l'âge de trente ans (1619), abandonnant sa fortune (environ 14000 livres) pour la fondation d'un collège de Jésuites à Chaumont, sa ville natale. V **Louis N. Prunel,** *Sébastien Zamet*, Paris 1912. p 89-90; et **H. Fourqueray,** *Hist. de la Compagnie de Jésus en France*, III (Paris 1922), p. 493.
(4) C'est pour M. l'occasion d'un grand éloge du P. recteur et du P. Rose. Le P. Pierre Lecazre était alors à la tête de la maison de Metz. En 1619 il enseignait les mathématiques à Pont-à-Mousson, en 1620 la philosophie; en 1634 préfet spirituel, confesseur, « lector controversiarum in summo templo » à Metz, recteur du collège de 1635 à 1637 et de 1643 à 1647. En 1649 il devint provincial. **L. Vlansson-Ponté,** *Les Jésuites à Metz. Collège Saint-Louis* 1622-1762; *Collège Saint-Clément* 1852 à 1872, Strasbourg 1897, p.359-362; **E. Martin,** *l. c.*, 422 et **G. Gavet,** *l. c.*, 149.
(5) **O. Cuvier,** *l. c.*, 494.
(6) Meurisse, *l. c.*, 549-55. L'arrêt est daté de Saint-Germain et signé Bouthillier. V. aussi **Emmery,** *Recueil*, I, p. 293-295.

Digitized by Google

mais voyant qu'ils n'en tenaient aucun compte, il leur fit signifier l'arrêt au mois de février 1636 (1) par Antoine Asse, premier huissier (2).

Ces discussions n'allaient pas sans troubles graves dans la ville, où les deux partis en venaient parfois aux mains. Au mois de mai 1635 l'autorité avait dû intervenir: le cardinal de la Valette, qui au mois d'avril venait de faire son entrée à Metz comme gouverneur, avait fait afficher dans tous les corps de garde de la milice bourgeoise l'interdiction de toute querelle entre catholiques et protestants sous peine de cinquante livres d'amende.

> Au moys de may fut deffendu,
> En corps de gardes des bourgeois publié lu
> Qu'on ne deusent plus entrebattre ny mutiner
> Comme l'on faisoit les jours passés,
>
> Entre les chatoliques et ceux de la religion,
> De jour à aultres, avoir dissention,
> Dissant les chatoliques au huguenotz: est cause
> De la guerre et discord d'entre tout le royaume... (3).

La guerre extérieure allait accroître encore ce foyer de troubles. Les troupes impériales sous le général Gallas chassant devant elles les Protestants allemands, ceux-ci vinrent en masses se réfugier dans la ville de Metz. « Elle devint en peu de jours, pour la diversité de leurs religions, une petite Babilone. L'on vit, en mesme temps, l'exercice libre, de cinq ou six sectes differentes dans l'enclos des murailles. Car outre le sabbath des Juifs et les presches ordinaires à la Calvinienne, il y avoit encore trois ou quatre presches à la Luthérienne en divers endroits de la ville... L'on peut juger de là jusques à quel degré ceste académie d'hérésies fût grossie par ceste inondation d'Allemands, s'il n'eût plu au Roy d'en sapper les fondements avant l'arrivée de ce déluge. Certes, la ville de Metz fût devenue, en peu de temps, une université de schismatiques des plus enflées qu'on ait peut estre jamais veues dans toute la Chrestienté » (4).

En 1638, Louis XIII avait consacré sa personne et son royaume à la Mère de Dieu, demandant à tous les évêques d'honorer la Sainte Vierge tous les ans par une procession

(1) Les 13, 17 et 18 février.

(2) Les membres du Consistoire étaient Paul Ferry, Paul Goffin, Henri de Vigneulles, David de Saint-Aubin, et Jacques Couet du Viviers. V. **Poirier,** *Metz, Documents généalogiques*, Paris 1899, p 232, 278, 565, 566 et 159.

(3) La *Chronique rimée* dans le *Journal de J. Bauchez*, 199 s.

(4) **Meurisse,** *l. c.*, 553 s.

Digitized by Google

générale. A Metz, Meurisse fit tout pour donner le plus d'éclat possible à cette manifestation catholique dans la ville et dans les villages du pays.

Cette dévotion publique offusquait les protestants et plusieurs eurent l'imprudence de le témoigner sans ménagement. Isaac Renaut, savetier de son état, demeurant à la Porte-aux-chevaux, se laissa emporter « à des blasphemes si execrables et contre la bienheureuse Vierge et contre son Fils Jésus-Christ nostre Seigneur, que la modestie et la piété chrestienne ne me permettent pas de les rediger par escrit » (1). Ceux qui savent ce que pensent beaucoup de protestants de la Sainte Vierge peuvent se faire une idée de ces paroles.

« Pour donner cours plus impunément à ses blasphemes, Renaut ne les vomissait pas comme de luy, mais comme les ayant ouy proferer, disoit-il, par la bouche d'un juif ». Des témoins auriculaires en avertirent Meurisse qui en forma une plainte à l'intendant de la justice. Le consistoire se mêla de l'affaire; il y eut de grands éclats. Isaac Renaut n'en fut pas moins condamné au bannissement après avoir fait amende honorable, en chemise, « la torche au poing et la corde au col », devant la porte de la Cathédrale. L'amende honorable, il est vrai, se fit « en cachette, par surprise, sans bourreau ». Renaut se retira ensuite à Lorry devant Metz (2).

Un autre usage catholique donna lieu en 1641 à un incident plus tragique. La coutume existait alors, et elle s'est continuée dans certaines contrées jusqu'au XIXe siècle, de donner aux communiants à Pâques un peu de vin à boire après la sainte communion (3); la fourniture de ce vin incombait comme une dime ou redevance à telle propriété déterminée. A Lessy elle incombait alors à un protestant, Thomas Toussaint. Comme il revenait de Metz, le 29 juillet 1641, avec Claude Fremion, curé de Lessy et vicaire de Plappeville, la conversation tomba sur ce sujet, qui les échauffa au point d'en venir aux mains.

Le calviniste battit le curé « à coups de bousse et à coups de poincts » et le jeta par terre. Celui-ci se levant ramassa une pierre et en frappa son adversaire qui tomba roide mort. La maréchaussée fit une enquête; de son côté, l'accident étant

(1) **Meurisse,** *l. c.*, 556.

(2) *Ibid.*, 557. Bientôt après Renaut tua un homme à Lorry. **Thirion,** *l. c.*, 223 d'après Meurisse.

(3) Nos statuts diocésains en parlent pendant tout le XVIIe siècle pour défendre de présenter ce vin dans le calice. Les visiteurs de l'archidiaconé de Longuyon (archevêché de Trèves) sont obligés de défendre très souvent le même abus.

Digitized by Google

arrivé près de la croix de Scy, la justice du Ban-l'Evêque s'en mêla et « ils firent accord de quelque somme d'argent que le curé donneroit à la veuve dudit Toussaint, à deux termes » (1). Meurisse jugea prudent d'éloigner Fremion qui permuta sa cure contre celle de Juville. Le curé n'avait fait que se défendre: néanmoins cet arrangement souleva les murmures des protestants qui disaient l'un à l'autre: « Sy c'estoit un de nous aultres qui eust tué un prebstre, il fauldroit nous faire bouillir en l'huile »; mais J. Bauchez, le greffier de Plappeville ajoute: « leurs dires et leurs murmures ne fut que fumée, et les poursuites qu'ils y firent, le curé fut restauré en ses premiers grades et eust meilleures rentes et revenus qu'auparavant dans Jeuville » (2).

Le fait le plus marquant de la décadence du protestantisme à Metz et qui termine l'ouvrage de Meurisse, c'est le don que le roi fit en 1642 aux Jésuites du temple en la rue de la Chèvre. Meurisse est-il intervenu pour obtenir cette donation? Rien ne l'indique. Le récit qu'il en fait se base sur les lettres de Henri IV du 12 mars 1597, ordonnant la démolition de ce temple (3), ordre qui n'avait pas été exécuté et que les Jésuites sans doute rappelèrent au roi, quand l'emplacement de ce temple leur parut nécessaire à l'agrandissement du collège. Le roi le leur concéda par brevet du 3 février 1642, dont signification fut faite aux pasteurs et aux anciens, De Saint-Aubin et Jean Collet (4). Le consis-

(1) *Journal de J. Bauchez*, 417.

(2) *Ibid.*, 418.

(3) **Meurisse,** *l. c.*, 533 et 572; *Msc. Met.* 73 f. 237v. Les historiens protestants parlent peu exactement de ces lettres. **O. Cuvier** dans sa *Notice* sur *Paul Ferry*, 494 n. 4 dit que « ce temple, bâti en 1576, ouvert le 18 novembre et fermé quatre mois après, fut rendu au culte par provision royale du 21 février 1596, le 18 février 1597, pour être définitivement interdit à dater du 2 avril. Aussi les catholiques le nommaient-ils par dérision, Crève-Cœur. En 1630, le maître-échevin y fit emmagasiner le bois de la ville ». Thirion, *l. c.*, 224 prétend que Henri IV, par brevet du mois d'avril 1598, avait défendu d'y célébrer le culte. D'après Meurisse, *l. c.*, 533 l'édifice « sert présentement pour y tenir le consistoire particulier de la ville et pour y catéchiser les enfants ». Cuvier, *l. c.*, p. 495, sans indiquer sa source, affirme que le consistoire s'assemblait dans une des maisons adjacentes où logeaient deux des ministres, Ferry et de la Cloche Au sujet de ce temple v.G. 14; **Dietsch,** *Die evangelische Kirche von Metz*, 161 et *Kultusstatten oder Orte und Hauser, wo die Protestanten von Metz ihre Gottesdienste abgehalten haben, von Beginn der Reformation bis heute*, s. l. n. d. (vers 1904), 11 s. De Sobolles qui avait soutenu les catholiques à la Cour revint le 2 avril 1597 avec une lettre du roi datée du 12 mars qui enjoignit aux calvinistes de détruire le temple dans la rue de la Chèvre.

(4) En même temps, de la Cloche reçut la sommation de quitter sa maison. On refusa de donner les clefs aux huissiers envoyés par les Jésuites, sur quoi les Pères eurent recours à l'intervention de M. de Lambert.

Digitized by Google

toire réclama, mais en vain. Le 3 mai 1642, la reine insista auprès du gouverneur de Metz, M. de Lambert, pour qu'il mit les Jésuites en possession (1). Il fallut un nouvel ordre du roi (24 décembre), mais alors, le 22 janvier 1643, à dix heures du matin, le gouverneur, suivi de la garnison, vint en compagnie de l'évêque de Madaure, du lieutenant-général, du P. Lorrain, recteur du collège, et des trois corps de la ville, pour en prendre possession (2). La veille de la Purification, qui était un dimanche, Meurisse célébra la première messe « au grand contentement de tous les bons catholiques » remarque un contemporain, Dom Gabriel Bigot (3). « L'on y fit plusieurs processions, notamment celle du Rosaire, en laquelle fut porté le tres Auguste Sacrement de l'autel. Le 15 du même mois, l'évêque de Madaure y prêcha pour la première fois » (4).

Monsieur de Lambert quitta Metz en 1644 et fut remplacé dans le gouvernement de la ville par le maréchal de Schomberg. Le nouveau gouverneur arriva le 9 août. Peu de jours après, les membres du clergé lui présentèrent une supplique tendant 1° à ce qu'il fût absolument défendu aux protestants de molester ceux d'entre'ux qui voudraient embrasser la religion catholique; 2° qu'aucun étranger ne pût être reçu en cette ville pour y résider, s'il n'était de la religion catholique; 3° que dorénavant on ne choisit plus de protestant pour lieutenant du maître-échevin, comme il était arrivé à la dernière création; 4° que le rang dû aux ecclésiastiques dans les assemblées générales leur fût conservé; 5° que leurs privilèges et exemptions fussent confirmés (5). Meurisse n'était plus de

(1) **Meurisse,** *l. c.*, 574.

(2) **O. Cuvier,** *l. c.* 495 et *Chronique des Minimes* Msc. Met. 118 f. 244^{v} D'après l'auteur de cette chronique, le temple aurait eu « cent et quinze pieds de longueur et quatre vingt et un de largeur ou environ, et non 107 sur 81, comme le dit Cuvier. — Que penser de l'anecdote racontée par **Elie Benoît,** *Histoire de l'édit de Nantes*, III, 539? Les Jésuites, selon cet auteur, trouvant le Crève-Cœur à leur convenance, résolurent de s'en emparer. « De peur que les réformés ne les empêchassent d'en prendre possession, s'ils voulaient y entrer ouvertement, ils y entrèrent par artifice; ils firent percer la muraille du côté qui regardait leur jardin et, voyant quelqu'un du côté du temple qui se préparait à leur disputer le passage, ils mirent à leur tête le fils de Lambert, Gouverneur de la ville, qui était dans leur collège et à qui le respect empêcha de s'opposer, de sorte que les Jésuites y entrèrent sans trouver de résistance » (Cité d'après **Thirion,** *l. c.*, 224).

(3) *Journal de Dom Bigot*, 123.

(4) *Chronique des Minimes.* L'indemnité pour le terrain et les matériaux fut fixée à la somme de 5740 l., payable en trois annuités. Quant au payement v. **Cuvier,** *l. c.*, 495 n.

(5) *Histoire de Metz*, III, 276 d'après un document tiré des archives de Saint-Symphorien; **Thirion,** *l. c.*, 230.

Digitized by Google

ce monde, lorsque, le 28 août, Schomberg accorda ce qu'on avait désiré.

Une destruction matérielle pouvait être signe de décadence du protestantisme: y eut-il aussi, sous l'épiscopat de Meurisse, des signes plus certains de cette décadence dans des conversions de calvinistes? Nos chroniqueurs répondent tous par l'affirmative. Sans oublier le concours que lui prêtèrent le roi, la reine, les gouverneurs de la ville, les lieutenants du roi, les membres du Parlement institué en 1633, c'est à l'action de l'évêque qu'ils rapportent le mouvement des conversions. La chronique rimée en parle à deux reprises, pour les années 1629 et 1633. Admettons que notre « poète » exagère les chiffres. Voici ce qu'il raconte pour l'année 1633. « Reformation faicte par Martin Meurisse evesque de Madaure en l'esvesché de Metz (1633).

Ce fut mesme en la mesme année
Que par ordre papal il y fut destinée
Une reformation par toute la diocèse
De toute l'esvesché de la ville de Metz.

Par un noble prelat il fut déterminé
Henry du Bourbonnois, recteur de l'esvesché,
Frere du roy Francoys et évesque tout ensemble
Fit par un sien lieutenant au peuple son offrande.

Par un nommé Martin esvesque de Madaure,
Que de son cabinet desploya telle thrésor
Qu'au peuple de l'esvesché il fit ressentir,
Par prière et bonne œuvre il le fit amolir:

En ordre et en faveur dedans le grand moutier
Plus de cinquante mil hommes que malle que femelle
Il les fit tout venir où il les reforma
En la foy chatolique et les y baptiza.

Aieant le peuple receu la très sacrée hostie
Et se bien confessé de pechez et folie
A genoux s'y rangeoit, en terre se prosternant
Et sa bénédiction les main joincte attendant;

Dedans et tout du long
For du cloistre de St Pierre (1)
De mesme tout contre Galle
Où il y a chapelle (2)

(1) St-Pierre aux Images (s. Petrus infra domum) détruit, lorsqu'au XVIIIe siècle on a fait la Place d'armes.

(2) Chapelle de St.-Gal, le long du mur de la cathédrale où en 1744 on avait élevé le portail gréco-romain, remplacé par le portail du Christ.

Digitized by Google

Furent reformé au nom du St Esprit:
De dix lieues à la ronde y en couroit le bruit
De Vic et de Marsal, de Lonouys (1)
Et des tourtous circonvoisins.

Celuy que changer y vouloit
Son nom excepté luy estoit
Et du St Cresme leur oingnoit sur le front
Disant au nom du père et du fils tous du long,

En après faict d'un linge le faisoit ceindre
Tout au travers du front scans y point le déceindre,
Neuf jours il le failloit illecq entretenir
Et neuf pater noster tout le jour failloit dire » (2).

En 1642, lorsque Meurisse terminait son ouvrage sur l'histoire de l'hérésie à Metz, il écrit: « Depuis tantost quatorze ans que j'ay l'honneur d'administrer ceste Eglise, je puis dire en louant et remerciant Dieu qu'il ne s'est pas perverty une seule personne de condition, ny aucun qui soit mesme seulement cognû dans la Ville; au lieu que par la grace et par les misericordes de Dieu, il s'en est converty plusieurs, et il s'en convertit encor tous les jours, soit hommes, soit femmes ou filles et damoiselles des plus notables familles de la Ville, quelques unes mesme de ces damoiselles estant entrées dans des maisons de Religion, où elles meinent une vie saincte et exemplaire » (3).

Alors, comme aujourd'hui encore, une abjuration suscitait le plus souvent des épreuves terribles. Les catholiques voulurent en préserver ceux qui revenaient à eux. Ils obtinrent du roi un arrêt (19 avril 1639) qui y pourvut, et cet arrêt fut exécuté à l'égard de deux converties entrées au monastère de la Visitation de Metz; puis, le 21 janvier 1642, il fut lu, publié et enregistré au Bailliage, pour y avoir recours aux

(1) Longwy.

(2) *Journal de J. Bauchez*, 122 s. A remarquer le bandeau dans la dernière strophe. Ce bandeau de confirmation (Firmbindlein) était, dans certaines contrées, en usage encore en 1792. C'est ainsi que la « *Christkatholische Glaubenslehre... nach Ordnung des grossen Catechismi* **R. P. Philippi Scouville,** Lutzembourg 1792, 160 recommande de le porter pendant trois jours, « damit man sich erinnere der Firmung und dass man seinen Glauben öffentlich ohne Scheu bekenne ». Ordinairement un prêtre ou le parrain l'ôtait. — Quelque chose d'approchant se pratique chez les pèlerins qui vont à Saint-Hubert en Ardennes pour y être *taillés*. Après l'incision, le prêtre place autour de la tête du malade un bandeau noir qu'on doit conserver pendant neuf jours consécutifs c. à. d. tout le temps de la neuvaine nécessaire pour obtenir la guérison (**Henry Martin,** *Saint Hubert*, Paris s. d., p. 46).

(3) **Meurisse,** *Histoire de l'hérésie*, 571.

Digitized by Google

occasions (1). Il fallait en effet veiller à son exécution, et c'est pourquoi le clergé demandait en 1644 au gouverneur de Schomberg qu'il fût absolument défendu aux protestants de molester ceux qui voudraient embrasser la religion catholique.

Nous devrions connaître le détail des conversions opérées à cette époque, si les inscriptions prescrites par Meurisse en des registres spéciaux nous avaient été conservées. Dans ses statuts de 1633, le suffragant s'exprimait ainsi: « Asservabuntur in quibusdam arculis iuxta confessionale cathedralis ecclesiae constitutis multae copiae confessionis fidei excusae et prelo mandatae, ut, cum aliquis haereticus vel alius eam emittet, eidem cum paenitentiario et duobus ad minimum testibus subscribat. Ubi vero subscriptae fuerint, ad nos deferentur » (2). Malheureusement peu de renseignements nous sont parvenus. Dom Floret rapporte que, le 19 novembre 1635, «M. de Feuquières, gouverneur lieutenant pour le Roy à Metz, a fait icy à Saint Arnould en l'église, par M. de Mador suffragant, donner les droits de baptesme à un sien enfant qu'estoit esté baptisé à l'heresie et presche des huguenots, et quant à quant le sacrement de confirmation, combien que petit, l'ayant privilegié; et pour parrain Mr le premier (s. c. (3) président du Parlement) l'a nommé Antoine. Iceluy enfant agé... de VI semaines. Sa mere huguenote » (4).

En 1643 une conversion fit grand bruit parmi les catholiques et les protestants. « Maistre Jacques du Chat qui estoit depuis vinct ans proposant pour estre ministre, raconte la Chronique des Minimes (5), et qui avoit harangué plusieurs fois dans le temple des huguenots, abjura son heresie dans la grande Eglise de Metz un dimanche du Grand Rosaire et jour de sainct François d'Assise, après avoir harangué une demy heure dans la cathedrale où il y avoit grand nombre de catholiques et heretiques, parents mesme dudit du Chat (6). La procession du Sainct Rosaire y vint et Monsieur de Chambley, grand doyen de la Cathedrale, portait le sainct Sacrement. La harangue dudict du Chat estant finie, Monsieur l'Evesque de Madaure, suffragant et vicaire de Monseigneur Henry de Bourbon, Evesque de Metz, lui donna l'absolution et puis on entonna le Te Deum, à la grande consolation des catholiques et confusion des heretiques, environ les 4 heures du soir.

(1) *Ibid.*
(2) Cap. de Sacramento Pœnitentiae art. 4 p. 32.
(3) Le 1er Président était Antoine de Bretagne.
(4) *Journal de Dom Floret*, éd. Chabert, 80; H. 177 f. 73.
(5) *Msc. Met.* 118 f. 245.
(6) Voir la parenté de J. Du Chat dans **F. J. Poirier,** *l. c.*, 198-102.

Digitized by Google

Du Chat, par legereté d'esprit et tromperie du diable, retourna au presche la mesme année, le jour de l'octave de sainct Jean l'Evangeliste, au grand scandal de tout le monde, et le pere Silvestre, jesuite preschant en la Cathedralle, le jour des Rois, invectiva fort contre le relaps.

Le jour de sainct Paul, 25 janvier, jour mémorable pour la conversion de ce grand apostre, ledict du Chat alla trouver Monseigneur de Madaure (1), se prosterna à ses pieds, luy demandant pardon du grand scandal qu'il avoit donné et le supplia de le recevoir derechef au gyron de l'Eglise, ce que fit le bon prelat. Le dict du Chat est mort catholique apostolique et romain ».

D'autre se convertirent à la dernière heure: tel « Abraham le charpantier qui des sa jeunesse à sa grande vieillesse avoit vescu heretique et y estoit né » mourut catholique (23 octobre 1636). A qui Dieu face mercy, ajoute le pieux chroniqueur (2).

Dans son *Histoire de l'hérésie à Metz*, Meurisse, vers la fin de sa vie, résume l'état des protestants dans la ville en ces termes:

« Les affaires du Royaume n'obligent plus, Dieu mercy, à user de dissimulation ou de complaisance en leur endroit. Nos gouverneurs sont pleins de piété et ne manquent point de zele pour l'advancement de la Religion Catholique et pour l'extirpation de l'heresie. La garnison est aussi tres-catholique, et il n'y a point d'officier qui fasse profession de ceste importune heresie. Peu de ces calvinistes sont admis aux charges de la Ville (3), et moins encor aux offices de la Justice Royalle nouvellement establie (4). Ils n'ont ny college, ny libraires, ni imprimeurs. On les oblige mesme à l'observance des Edits. Ils ont encor à la verité un consistoire et un Temple dans la ville, mais il faut espérer que ces choses s'en iront comme les autres. Les torrents ne sechent pas tout à coup: il faut du temps pour l'écoulement des grandes inondations » (5).

(1) **Thirion,** *l. c.*, 231 prétend que « l'évêque, à force d'instances, obtint de lui une seconde abjuration ». Les **Bénédictins,** III, 272 qu'il cite comme source, ne disent rien des instances de Meurisse. Ils ne font que reproduire la Chronique des Minimes.

(2) *Journal de Dom Floret*, H. 177 fol. 75.

(3) Depuis 1599 les catholiques étaient représentés par 7 de leur religion, et les protestants par 6 (**Meurisse,** *l. c.*, 513); en 1622 le duc de la Valette réduisit le nombre des derniers à 4; mais à partir de 1624, ils se maintiennent à 5 (*ibid.*, 517).

(4) En 1641 à l'établissement du Bailliage, les réformés demandèrent de composer ce tribunal de moitié avec les catholiques. On ne leur accorda qu'un petit nombre d'offices inférieurs à l'exclusion des premières charges (*ibid.*, 570).

(5) *Ibid.*, 235.

Digitized by Google

Cependant le parti restait toujours bien fort. L'évêque le constate, en 1644, dans un « Mémoire touchant ceux de la Religion prétendue réformée, residenz à Metz ». Il y dénonce le « Consistoire » comme un petit abrégé d'anarchie où, sans aveu et sans le sceu des gouvernemens, ils traictent de toutes les affaires, et d'Estat et de conscience et de police et des finances et du civil et du criminel, et où les résolutions se prennent de ce qu'ont affaire ceux de la Religion qui ont des charges dans des compagnies réglées et légitimes, résolutions qui sont puis après suivies avec un rusé mesnage du temps et des occasions pour ne manquer jamais à leur coup, consistoire de conséquence très dangereuse... Parce qu'ils font en sorte d'estre tousjours les plus forts, ils favorisent ceux de leur parti au préjudice des catholiques. Ils sont maitres de la plupart des mettiers de Metz et traictent si cruellement les catholiques en leur réception que la plus part ne peuvent estre passez maistres, et ainsi ils demandent tousjours plus grand nombre en chaque mestier que les catholiques. Ils bastissent un corps à part sans titre et sans raison et dans toutes les occasions où il faut paroistre publiquement, ils font tousjours bande à part, harangue à part, compliment et autres cérémonies, comme si c'était un corps privilégié et organe de grande considération et de grande vénération.

Ils font hautement et aussi publiquement en plein jour et avec pompe leurs enterremens, leurs baptesmes et les mariages, de quoy pourtant ils n'ont aucune permission, et le font contre les défenses expresses portées par les édicts (1).

Ils chantent les psaulmes de Marot tout hautement et publiquement dans les rues. Ils ont et ont tousjours eu des intelligences secretes et cachées avec les Ennemis de la France comme en Allemagne et ailleurs » (2).

La situation religieuse à Metz se compliquait d'une **communauté juive** anciennement établie et dont le roi Louis XIII, présent à Metz, confirmait les privilèges par lettres patentes du 24 janvier 1632 (3). Un an après, les juifs demandèrent au Parlement nouvellement installé de les recevoir sous sa pro-

(1) Pourtant il est dit qu'on les obligeait « mesme à l'observance des Edits ».

2) **John Viénot,** *Les Protestants de Metz dénoncés par le coadjuteur de l'Evêque* (1644), dans le *Bulletin de la soc. de l'hist. du Protest. français*. LVII (1908), 249-251. Ce mémoire, « collationné à l'original par les notaires du roy en son Chastelet de Paris », Morel et de Beaufort, le 1er avril 1644, se trouve aux *Arch. Nat.* K. 1194.

(3) **Emmery,** *Recueil*. I, 209-210; **Roger Clément,** *La condition des Juifs de Metz sous l'Ancien Régime*, Paris 1903, p. 33, 260 et 262.

Digitized by Google

tection, et « d'être conservés ès privilèges à eux accordés par le Roy et ses prédécesseurs » (1). Cette requête souleva l'opposition des corporations « Marchands orfèvres, Grossiers, Merciers, Drapiers, Chaussetiers, Pelletiers, Bouchers, Tanneurs et autres Bourgeois du dit Metz » auxquelles le trafic des juifs faisait concurrence. L'évêque de Madaure, en son nom comme suffragant de l'Evêché et au nom de tout le clergé du diocèse, s'adjoignit, le 23 janvier 1634, à cette opposition pour des motifs que nous retrouvons dans l'arrêt de la Cour (2). Celui-ci donnait, pour le principal, gain de cause aux juifs, mais il y est « fait inhibitions et defenses auxdits Juifs d'aller par la Ville ès jours de Dimanches et Fêtes solennelles; ains leur enjoint de demeurer en leur Quartier (3), sans qu'ils puissent travailler en public; le tout par provision et jusqu'à ce qu'autrement en ait été ordonné » (4).

Nous ne croyons pas qu'il y ait eu pour Meurisse des difficultés de ce côté. Le jour de la Pentecôte 1642, il baptisa une juive, âgée de 16 à 17 ans. La cérémonie eut lieu à la Cathédrale et on y mit toute la splendeur voulue. « L'Eglise était toute pleine tant de catholiques que d'hérétiques. Le Grand Doyen du chapitre fut parrain de la nouvelle chrétienne (5) et Madame de Lambert, sa marraine. On l'appela Anne-Etienne. Dom Bigot, de qui nous tenons ces détails, ajoute que d'elle-même, cette jeune fille « fut induicte à se faire chrétienne, c'est-à-dire que Dieu par sa grace l'esmeut à ce faire par un secret de sa divine providence » (6).

(1) **Emmery,** *l. c.*, I, 211; **Roger Clément,** *l. c.*, 49 et 262.
(2) *Ibid.*; **E. Michel,** *Histoire du Parlement de Metz*, Paris 1845, p. 161; *Coutumes et usages anciens et modernes du ressort du Parlement de Metz*, par **M. Gabriel** (Msc. Met. 152 f. 247).
(3) Quartier de S -Ferroy, où une ordonnance du duc d'Epernon les avait consignés (17 janvier 1614). V. **Emmery,** *l. c.*, I, p. 206 et 207.
(4) *Ibid.*, I, 214.
(5) La *Chronique des Minimes*, f. 244 rapporte que «Messieurs du Chapitre furent parrains ».
(6) *Journal de Dom Bigot*, 118; *Histoire de Metz*, III, 272.

Digitized by Google

Chapitre VI.

Sa Mort.

Les dernières années que Meurisse passa sur cette terre, furent assez pénibles. La maladie le minait. Le 29 décembre 1642, écrivant au P. Bellot S. J., procureur du Séminaire de Metz à Pont-à-Mousson (1), il lui demande des prières: « Mes incommodités me travaillent sérieusement » et le 10 novembre 1643, il s'excuse de ne pas avoir répondu à une première lettre par ses « incommodités ordinaires ». En 1644 la maladie eut le dessus. Pendant ses longues souffrances, il fit imprimer quelques méditations pour sa consolation. Lorsque le dernier jour arriva, il reçut l'Extrême-Onction; puis résumant encore une fois sa vie, il s'adressa à ceux qui l'entouraient: « Messieurs, dit-il, je meurs dans l'Eglise catholique, Apostolique et Romaine. Je crois fermement le corps de Nostre Seigneur Jesus-Christ estre reellement, veritablement et substantiellement au saint Sacrement de l'Eucharistie. Je deteste toutes héresies et particulièrement celles de Luther et Calvin comme estant fausses, erronnées et scandaleuses. Tout ce que j'ay dit, presché et escrit, je le tiens orthodoxe. Je vous prie de rendre ces tesmoignages de moi ».

« Il expira environ les unze heures et un quart avant midy, allant jouyr au ciel de ceste couronne de gloire qu'il s'estoit tissiée dans les souffrances de sa longue et fascheuse maladie. » (2) C'était le 22 août 1644, (3)

(1) Au sujet du **P. Claude Bellot,** v. L'*Université de Pont-à-Mousson (1572-1650)* dans les *Documents inédits concernant la Compagnie de Jésus*, publiés par le P. Aug. Carayon. XXII (Paris 1870), p. 527-530.

(2) *Arch. munic. de Metz* 1006. Ecriture de J.-B. Urbain, curé de St-Ségolène. Ce même acte nous apprend aussi que pendant sa maladie « il fit imprimer un petit discours pour sa consolation très profitable pour un affligé ».

(3) **E. Bégin,** *Histoire de la Cathédrale de Metz*, II, 27 écrit: « Meurisse, mort le 26 novembre 1651, âgé de 85 ans » et à la page 149 il rapporte l'épitaphe avec la date exacte! **Abel et de Bouteiller,** *Journal de J. Bauchez*, 124 n. placent l'année de la mort du suffragant en 1670 et p. 476 avec Bauchez en 1644. **Rébelliau,** *Autour de la Corresp. de Bossuet*, (Revue des Deux-Mondes, 1er août 1918, p. 637) parle de « Mgr dom Martin Meurisse, ce suffragant auquel Henri de Verneuil avait confié l'administration de son diocèse jusqu'en 1642 où Meurisse mourut » et à la page suivante: « dès 1644, Martin Meurisse n'avait pas manqué d'en (de la Compagnie du S. Sacrement) doter la ville ». Quandoque bonus dormitat Homerus!

Digitized by Google

la 17e année de son pontificat et environ la 60e de son âge (1).

Le lendemain, il fut enterré dans la Chapelle des Evêques, appelée communément la Chapelle du Saint-Sacrement. « Tous les Religieux y assistèrent, rapporte la Chronique des Minimes, avec la croix comme aussy tous les curés et les chanoines. Vingt-cinq enfans vestus de noir et un chapperon noir en teste precedèrent les Religieux portans chacun une torche à la main ». On alla le chercher « à la salle de l'Evesché où il estoit; il fut presenté à la porte de la paroisse de saint Victor et à la porte de sainct Sauveur, puis en la Cathedralle où l'on chanta les vigiles à neuf leçons et les Laudes, puis fut inhumé ». La cérémonie eut lieu à six heures du soir. Le bailliage et quantité de gens de qualité avaient tenu à rendre les derniers honneurs au vaillant évêque.

La semaine suivante, le 30 août, le chapitre lui fit un service. La veille, on avait envoyé les invitations (2). Les religieux étaient priés de s'y trouver avec la croix. Le maréchal de Schomberg, gouverneur de Metz, le bailliage, les corps de la ville, en un mot, tous les plus notables assistaient au service. L'on chanta les vigiles, les laudes, puis la sainte messe suivie du Libera. Le P. Petit, dominicain, confesseur des Prêcheresses (3), fit l'éloge funèbre du défunt. Malheureusement nous n'en avons trouvé aucune trace.

Le testament de Meurisse aussi est, paraît-il, perdu; mais quelques indications disséminées de divers côtés nous montrent qu'il a partagé ses biens en bonnes œuvres. « Ce bon prélat a laissé trois cent francs et une chasuble à la Cathedralle, cinquante francs à l'église de SaintSauveur, trois cents francs aux Jésuittes et certains livres deffendus, cent francs aux religieuses de la Magdelaine, soixante francs aux peres Minimes, un livre à chaque monastère d'hommes de saint-Benoist et aux Celestins, à chaque abbaye de filles une belle chasuble, bref il a laissé quelques aumosnes à tous les religieux et aux paroisses de Metz » (4). Nous avons déjà dit qu'il légua

(1) **Ant. Béguet**, *Nécrologe des Frères-Mineurs d'Auxerre* dans *Arch. Franc. Hist.*, III, 726.

(2) On distribua aux religieux un billet d'obit dont la Chronique des Minimes nous a conservé le texte :

XIo Kal. Septembris M. DC.XLIV
Obiit Reverendissimus pater Martinus Meurisse
Episcopus Madaurensis, ex ordine fratrum Minorum
Assumptus, suffraganeus et vicarius generalis Episcopatus Metensis.
Orate Deum pro eo.

(3) Pierre Petit, confesseur des Prêcheresses de 1643 à 1647 (H 4289).

(4) *Chronique des Minimes* f. 248v.

Digitized by Google

son argenterie à l'abbaye de Montigny. Il n'avait pas oublié la maison où il était devenu fils de saint François. Le Nécrologe des Frères-Mineurs d'Auxerre porte qu'il « a fait de grands biens au couvent de Roye et laissé une pension de cent livres par an pour les frais de la province » (1). D'après Coet, Meurisse donna aux cordeliers de Roye une rente de cent livres, dont 70 devaient être affectées à l'entretien et aux études d'un écolier profès du couvent de cette ville, désigné par le père gardien; à défaut de sujet, il devait en être choisi un dans un monastère de la custodie de Picardie. Les 30 autres livres étaient destinées à chanter des services dans l'église des cordeliers pour sa famille et pour lui. Il donna aussi au couvent plusieurs ornements qui existaient encore en 1788; on y voyait son écusson armorié (2).

Les exécuteurs de sa dernière volonté furent le P. Poiré cordelier, confesseur des dames cordelières de Metz, et le recteur des Jésuites (3).

Meurisse avait-il prévu un monument funéraire ? Nous ne saurions le dire. Il en eut un dans la chapelle des Evêques où avaient été enterrés avant lui Thierry Bayer de Boppart et Adhémar de Monteil. Il était « représenté debout sur son tombeau, en habits pontificaux, ayant l'air de dogmatiser. On remarquait surtout sa tête, d'une expression imposante et hardie ». Son image était en marbre blanc sur un tombeau de marbre noir. L'épitaphe et les armes du défunt étaient gravées avec beaucoup d'élégance sur un marbre noir, appliquée contre la muraille, du côté de son tombeau (4).

Sta, viator, et paucis aspice quo sapientiae lumine orbata, quo religionis columine destituta, quo virtutum ornamento nudata et exemplo privata fuerit Ecclesia die 22. Augusti an̄. Dni 1644, dum e vivis excessit Reverendiss. Pater frater Martinus Meurisse natione Gallus, patria Picardus, solo Royanus, natalibus parvus, professione minor, mentis acumine et exi-

(1) *Arch. Franc. Hist.*, III 726.

(2) **Coet,** *Histoire de la ville de Roye*, II. 560. L'obituaire du couvent de Roye portait cette mention: Illustrissimus ac reverendissimus pater Martinus Meurisse, sacrae facultatis Parisiensis doctor theologiae et in conventu magno Parisiensi lector, dein episcopus Madaurensis, fuit huius conventus alumnus.

(3) *Chronique des Minimes*, *l. c.*

(4) **E. Bégin,** *l. c.* Malheureusement l'épitaphe est tronquée de plusieurs lignes à la p. 149. D'après **Dom Brocq** II. 719, les lettres étaient d'or.

Le *Mss. Met.* 73 f. 271 fait précéder ce texte des paroles suivantes : I ✠ S Reverendissimus D. D. Martinus Meurisse, Episcopus Madauriensis, ex ordine f. f. Minorum assumptus episcopatus Metensis suffraganeus.

Digitized by Google

miis dotibus plane magnus, magisterio doctor et professor Parisiensis, ministerio suffraganeus et vicarius generalis Metensis titulo Madaurensis Episcopus.Vir inclitus, Vir vere religiosus observantia, Ecclesiastes (1) zelo, omni eruditione Doctor, Professor perspicuitate, Pontifex sollicitudine. Franciscanus oblatas opes vidit, ut contemneret, Episcopus excepit, ut pie effunderet. Ex minoribus assumptus et in solio pontificiae dignitatis sexdecim annis constitutus, stabat ut columna,eminebat ut culmen, effulgebat ut lumen, haeresim profligabat ut fulmen. Huius ecclesiae praesulum continentem ordinem ab Apostolorum aevo in lucem edidit; altero volumine aperuit quo tempore quave arte haeresis irrepsit. Corpus eius infatigabilis animi labore et doloribus acutissimis confectum vicino mandatum est tumulo.

Ut anima in pace quiescat,
Ora, viator, et vale (2).

La tombe portait l'inscription suivante: (3)

Reverendissimus Pater,/frater Martinus Meurisse/Roye in Picardia (4) natus et Re-/gulam fratrum Minorum pro/fessus almae facultatis Theo-/logicae Parisiensis Doctor ac/Professor, a S. S. Pp. Urbano 8/Creatus Episcopus Madauren-/sis, ab Eminentissimo Principe/ Henrico Borbonio huius Ec-/clesiae Praesulae (sic) assumptus in/Suffraganeum ac Vicarium ge-/neralem, utroque ministerio/Vigilantissime perfunctus ab/Anno Dni 1629 et diuturno/acutissimoque morbo confec-/tus dignam laude vitam (5) cum iucunda sibi morte commutavit Die 22 Augusti ann. 1644, aetatis 59. ac futuram hic expectat Resurrectionem (6).

Requiescat in Pace.

Les sœurs cordelières de Sainte-Claire, à qui il avait donné 600 francs sous condition de faire deux services par an, l'un pour lui, le jour de sa mort, et l'autre pour son frère Charles, lui posèrent dans leur église sous une arcade dans le mur (7) une épitaphe rappelant ces obligations:

(1) Msc. Met. 73 f. 271: Ecclesiasticus. Ce msc. distribue les lignes d'une façon assez capricieuse.

(2) **Bégin,** *l. c.*, II, 149 s.; **Kraus,** *l. c.*, III, 620 s.; *Histoire de Metz* III 228 s. et *Gallia christiana*, XIII, 817. *Msc. Met.* 73 f. 239.

(3) *Msc. Met.* 73, f. 239.

(4) *Msc. Met.* 73 écrit: Picardiam.

(5) Pourquoi Kraus, *l. c.*, change-t-il *confectus* en *confusus* et *vitam* en *istam*?

(6) Le msc. 73 ne sépare pas les dernières lignes de l'inscription.

(7) **Dom Dieudonné,** *Epitaphes des églises de Metz*, *Msc. Met.* 160 fol. 254v. L'inscription rappelant la mémoire de Charles Meurisse se trouvait sous la même arcade.

Digitized by Google

Reverendiss. Pater frater Martinus Meurisse, Royae in Picardia natus ac regulam ff. minorum professus, theologiae Parisiensis doctor et professor, Epus Madaurensis, suffraganeus ac vicarius gnalis Metens. sexcentis francis Metens. donatum hoc Monrum obstrinxit duobus sacris anniversariis solemnibus celebrandis, altero sui obitus die, altero fratris, cuius monumentum hic erectum (1) stat, corpus subtus iacet. Obiit XI. Kalend. Septemb. an. 1644 et sepultus est in summo templo.

Cent seize ans après, en 1760, le tombeau de l'évêque de Madaure fut ouvert et on y mit, le 2 mars, le corps de Mgr de Saint-Simon, mort le 29 février. On retira alors une croix pectorale en plomb acquise par Dupré de Geneste qui en prit le dessin, et une crosse en cuivre qui fut vendue à Vernier de Cousgré, notaire. Celui-ci en fit cadeau aux religieuses bénédictines de Montigny (2).

La croix portait cette inscription:

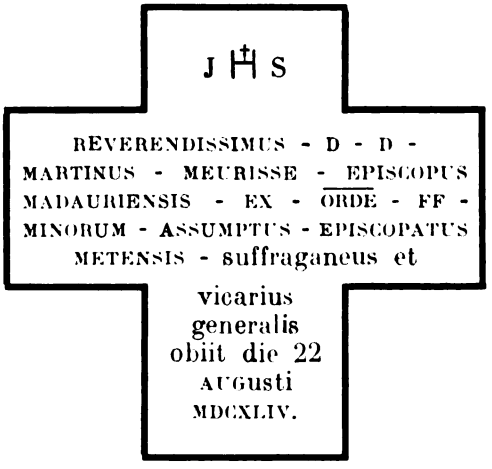

Quelle idée devons-nous nous faire de la personne physique de Meurisse? Les thèses illustrées par L. Gauthier où le jeune franciscain montrait à ses élèves le chemin de la science et de la vertu ont été, jusqu'ici, introuvables. Le monument élevé sur son tombeau dans la cathédrale ne nous est pas conservé. Jusqu'ici impossible aussi, de trouver un portrait de notre suffragant. Et cependant il en existait. Dom Séb. Dieudonné rapporte qu'à Montigny dans le cloître du monastère des bé-

(1) Le msc. porte: e regione.

(2) *Msc. Met.* 73 f. 239 s. C'est Dupré de Geneste qui est l'auteur de cette partie du manuscrit. — Cf. **Kraus**, *l. c.*, III, 620.

Digitized by Google

nédictines, on voyait de son temps « deux portraits en buste peints en huile ». L'un représentait au naturel le cardinal Bellarmin; l'autre « Mgr Martin Meurisse, Evêque de Madaure, suffragant de l'Evêché de Metz: il a l'air severe, le nez acquilin, les sourcils fort épais, les yeux noirs et bien fendus, le visage carré; il est représenté avec une petite barbe et la croix pectorale est suspendue à un large ruban bleu » (1).

Quant à l'évêque Meurisse, il s'est peint lui-même dans son Histoire d'Olympias (2). « Ce n'est pas une petite faveur, dit-il, queDieu fait à un peuple ou à une province, lorsqu'il luy suscite un Pasteur sçavant, éloquent, soigneux, vigilant, pieux, charitable et accompagné de toutes les autres qualitez qui sont nécessaires aux personnes d'une si éminente condition, pour pouvoir conduire les ames à la vie éternelle. Car comme il n'y a rien qui nous soit de telle importance que le salut, et que les Evesques sont destinez et ordonnez de Dieu pour en prendre le soin et la conduite, c'est un tesmoignage evident que Dieu nous ayme et qu'il a dessein de nous sauver, lorsqu'il nous favorise de ces puissants secours et de ces vigilants entremetteurs de nostre salut; comme au contraire, c'est un signe manifeste qu'il nous mesprise et qu'il nous abandonne à nos cupiditez et à nos volontez perverses et desreglées, lorsqu'il nous en prive et qu'il les retire de nous.

Les Evesques, par la seule condition de leur charactere, sont les guides salutaires de nos ames, les lumieres de nos yeux interieurs, les soleils de nostre vie spirituelle, les censeurs de nos vices, les directeurs de nos consciences, les peres qui nous font renaitre en Jesus-Christ, les economes des fruicts de l'Incarnation du Redempteur, les dispensateurs des mystères de l'Evangile, les trompettes du S. Esprit, les enchanteurs mistyques, les amis de l'espoux, les paidagogues de l'escole chrestienne, les fondements de la Religion, les médiateurs subalternes de la grace et de la gloire que Christ nous a méritées, les interprètes de la volonté de Dieu, les surintendans des finances du Royaume du Paradis, les secretaires des commandemens du Roy des Roys, les assesseurs du Juge souverain des vivants et des morts et les depositaires des secrets du Verbe Incarné. Qui leur obeit, obeit à celuy qui commande à toutes choses, et qui les mesprise, mesprise celuy qui doit être adoré de tout le monde.

(1) *Msc. Met.* 159, f. 240.
(2) *Hist. d'Olympias*, 67-69.

Digitized by Google

Lors donc que par les qualitez louables qui sont en eux, ils respondent à la dignité d'un charactere si eminent, sans doute, les villes et les provinces sur lesquelles ils sont establis, ont sujet de se dire heureuses, et de remercier Dieu de les avoir pourveues de si soigneux negotiateurs et vigilants solliciteurs de leur salut ».

Ces paroles que notre suffragant adresse à saint Jean Chrysostome arrivant à Constantinople, peignent bien son action propre, son œuvre dans le diocèse de Metz. Presque chaque détail s'appliquerait à lui. De tout ce que nous savons de lui, on peut dire qu'il n'avait qu'une chose en vue: le salut des âmes qui lui avaient été confiées. Aussi le peuple messin l'aura-t-il autant regretté que Henri de Bourbon-Verneuil, qui encore en 1649 déplorait « la perte de feu M. l'Evesque de Madaure »: il avait mis si bon ordre dans le diocèse (1).

« Meurisse fut par ses vertus l'un des grands hommes de son temps »; il a donné « des marques non équivoques d'un zèle peu commun dans son siècle; il peut montrer une suite d'actions vraiment dignes de l'Episcopat » (2).

(1) G 447,31.
(2) *Histoire de Metz*, III, 228.

Digitized by Google

Chapitre VII.

Ses ouvrages.

Nous avons mentionné les premiers ouvrages sortis de la plume de Meurisse, fruits de son enseignement philosophique ou théologique. Il leur doit sans doute une partie de sa réputation et des protections qui le firent élever à l'épiscopat pour gouverner l'église de Metz à la place de Henri de Bourbon-Verneuil. Mais une fois qu'il eut senti cette puissance de la presse pour combattre l'erreur et répandre la vérité, il ne voulut plus y renoncer, et il ne cessa de mêler cette forme d'action à celles que son ministère lui imposait d'ailleurs. A Metz, c'est à l'histoire qu'il s'adonna davantage et c'est par là que son nom est resté surtout célèbre.

Comme on prête volontiers aux riches, on lui a même attribué la paternité de plusieurs livres qui existaient avant sa venue à Metz, et, ce qui est surprenant, ses frères en religion, des auteurs franciscains sont peu au courant de ses droits d'auteur. C'est ainsi que Wadding (1) ne lui attribue que trois ouvrages, tandis que Sbaralea en énumère sept, dont deux à tort (2). Le P. Hugolin de Doullens en a neuf (3), mais toujours en y mêlant les deux qui ne sont pas à lui (4).

Les auteurs messins ne sont pas aussi inexacts, mais ils sont généralement incomplets (5), seuls les Bénédictins, au-

(1) **L. Wadding,** *Scriptores ordinis Minorum*, Romae 1806, 171.

(2) **J. Hyac. Sbaralea,** *Supplementum et castigatio ad scriptores trium Ordinum s. Francisci*, Romae 1806, 523.

(3) **Hugolin de Doullens,** *Les Frères-Mineurs de France en face du Protestantisme*, dans la biographie du P. de Doullens par L. de Kerval, Rome 1902, 291 n. 41.

(4) Ce sont: L'Auguste Basilique de la royale abbaye de S. Arnould de Metz, Paris 1616, et Obsidio urbis Metensis anno Domini 1553, Parisiis 1635. On sait que le premier ouvrage est de l'abbé de St-Arnould, André Valladier, et que le second est le *Siège de Metz* par Salignac qui parut en 1553 à Paris chez Estienne.

(5) **Teissier,** *Essai philologique sur les commencements de la typographie à Metz*, Metz 1828, 88-91 en connaît quatre; **E. A. Bégin,** *Histoire des sciences, des lettres... dans le Pays Messin*, Metz 1829, 443 aussi n'en mentionne que quatre ainsi que **E. Michel,** *Biographie du Parlement de Metz*, Metz 1853, 364, et **A. Calmet,** *Bibliothèque Lorraine*, Nancy 1751, 658 s.

Digitized by Google

teurs de l'Histoire de Metz, donnent une liste approchant de la réalité (1).

Cette liste remise en ordre chronologique comprend d'abord:

I. Les thèses de logique et de physique, soutenues en 1613 et 1615.

La première fut soutenue aux Cordeliers de Paris pendant les mois de juin et juillet 1613, « Les positions de cette thèse, lisons-nous dans l'*Histoire de Metz*, III, 230, ...remplissent d'abord deux enceintes contiguës, dont la première a un grand portail d'ordre dorique. Frère Meurisse s'y présente, un livre à la main, invitant à ses leçons une troupe de jeunes cordeliers, par ces vers élegans:

Janua nunc vobis patet, iste gradusque paratur,
Fons uber, palmae virides, fructus salubres ».

L'auteur messin ajoute que « la description entière se trouve dans le Journal de Verdun, mois de septembre 1751. Elle est du savant Grosley, membre de l'Académie des sciences et inscriptions. On y remarque toute la précision et la netteté d'esprit d'un habile mathématicien, qui sait rendre sensibles et interessans tous les objets dont il y est fait mention, par la manière de les présenter ».

La seconde thèse, intitulée **Clara totius Physiologiae synopsis** (1615) est dédiée à Louis XIII. Elle était divisée en quatre parties. Illustrée comme la précédente par L. Gaultier, cette thèse eut, semble-t-il, assez de vogue: Nous n'en avons plus qu'un maigre résumé, dont la première partie est faite en français, et les trois autres en latin, (2) celles-ci nous viennent d'un allemand, Wendelin Steckel, qui s'en est servi pour une édition de l'*Orbis sensualium pictus* de Coménins, qui parut à Breslau en 1667. Les Bénédictins (3) prétendent que cette thèse « a été decrite et commentée par M. le Chevalier de la Touche, savant antiquaire ». Dom François remit cette description, le 14 mars 1773, « au dépôt de l'Académie royale de Metz, qui en fera l'usage convenable dans l'édition de ses mémoires ».

II. Une œuvre plus développée nous montre Meurisse, amené par ses prédications aux environs de Paris, sur le terrain de la controverse avec les Protestants.

(1) III, 229 s. Ils omettent le traité latin sur l'Eucharistie (1628) et celui des Vertus cardinales paru en 1635.

(2) *Msc. Met.* 73 fol. 260-269. V. Pièce justificative.

(3) *Histoire de Metz*, III, 231.

Digitized by Google

Apologie de l'adoration et de l'elevation de l'Hostie, et des prieres publiques de l'Eglise Catholique, en Latin.

Contre une Replique du Sieur Bugnet, ministre aupres de Compiegne. Par le R. P. Meurisse, Docteur et Professeur en Theologie aux Cordeliers de Paris. A Paris, chez Edme. Martin, rue sainct Jacques, à l'enseigne de la Corne de Cerf.

M D C. XX

Petit-in 12 (15×10), 131 pages.

La réplique du ministre est entièrement insérée par périodes devant chaque réponse.

L'épigraphe est: Ton argent est tourné en escume. — Isaie I vers. 22.

Cote de la Bibl. Nat. D 84660.

III. F. M. Meurisse Royensis, ordinis Minorum,
Doctoris et professoris Theologi Parisiensis
Rerum metaphysicarum libri tres
Ad mentem Doctoris subtilis.

Ad illustrissimum principem DD. Henricum Borbonium, Metensem Episcopum Parisiis, apud Dionysium Moreau via Jacobaea, ad insigne Salamandrae M D C. XXIII. 515 p. (23×15) sans les préambules et l'index.

Selon le goût du temps, le titre s'accompagne d'un frontispice gravé, traduisant le *ad mentem Doctoris subtilis* par une montagne abrupte entourée de nuages où volent des anges: en haut l'on voit *Scotus Doctor subtilis* en train d'écrire sous les ailes éployées d'un aigle avec une banderole portant:

Aquila posuit in arduis nidum suum Job. 39; plus bas, à gauche *S. Bonaventura Doctor seraphicus* à côté d'un ange et sous une banderole qui dit:

Volavit ad ipsum unus de Seraphim Js. 6; au centre *Ocham princeps nominalium* avec le symbole d'un lion paisible:

Leo fortissimus ad nullius pavebit occursum, Proverb. 30; enfin, à droite, *Alexander Alensis Doctor irrefragabilis*, pour lequel un bœuf couché à ses côtés rappelle un mot de S. Jérôme:

Bos lassus firmius figit pedem.

La page suivante marque le début de la dédicace par un portrait de Henri de Bourbon avec ces vers cités déjà plus haut p. 6:

Sidereos vultus et Principis ora Sereni
Orbe sub angusto viva tabella refert
Borbonidae Ingenium simili dum tentat in aere
Sculptoris lapsa est ingeniosa manus.

Digitized by Google

Après la dédicace, viennent d'abord plusieurs pièces de vers adressées à l'auteur par Denis Guerin, docteur en médecine (Parisiensis), par Isaac Habert, s. theol. bacc. Sorbonicus, par les Frères Jean Gandillaud vic. iuvenum, Antoine de Boves, confesseur, André Mathei, regens grammaticorum, par son compatriote Dartois, docteur en médecine, et par les étudiants en théologie, fr. Guillaume Gallesius et fr. F. Bonal; ensuite l'approbation donnée le 20 février 1623 par F. Maurice Brachet, prof. de théol. chez les Dominicains; Jérome Bachelier, docteur en Sorbonne, et F.-E. Petiot, prof. de théologie chez les Cordeliers; enfin l'imprimatur donné le 25 du même mois par le Fr. Claude Mahuet, guardien du couvent de Paris. Cette permission est encore suivie de deux épigrammes, l'une de Fr. Michel Chrétien, l'autre de fr. Guill. Gallesius. Cote de la Bibliothèque Nat. R. 876/1.

IV. F. M. Meurisse,/
Ordinis Minorum//
Doctoris et Professoris//
Theologi Parisiensis//
De sacrosancto et admirabili//
Eucharistiae Sacramento tractatus.

In quo Doctoris subtilis aliorumque Doctorum Franciscanae familiae opiniones explicantur et defenduntur.

Ad illustriss. et sereniss. Principem DD. Henricum Borbonium, Metensem Episcopum, Sacri Imperii Principem.

Parisiis. Apud Ludov. Boulanger// via Jacobaea// sub signo Ludovici prope s. Yvonem// MDC. XXVIII./ cum privileg. et approb.

Ici, au lieu d'un frontispice, une simple vignette au bas du titre représente un ostensoir accosté de deux anges agenouillés.

L'ouvrage contient 687 pages (17×11) et l'index.

Cote de la Bibl. Nat. D 44399 (1).

V. P. Martini//Meurisse,//Theologi,//Parisiensis, Episcopi// Madaurensis ex ordine Minorum//assumpti et Episcopatus// Metensis Suffraganei

TRACTATUS// DE SS. TRINITATE.

(1) Les renseignements au sujet de ces trois ouvrages nous ont été fournis par M. Achille Ouy. Qu'il en reçoive encore une fois nos remercîments.

Digitized by Google

Vignette: un lys surmonté d'une couronne et des mots: SPES MEA DEVS.
Parisiis,//Apud Carolum Rovillard, via Jacobaea//sub signo floris Lilii coronati.// M.DC. XXXI. Cum privilegio Regis Christianissimi. XIV+410+Index rerum et verborum de 24 p. (17×11).

Ce traité théologique est dédié:

Amplissimo et integerrimo viro Jacobo le Coigneux, in senatu Parisiensi Praesidi, ab interioribus Regis et Regni Consiliis, Ducis Aurelianensis Cancellario.

L'approbation datée « Parisiis in maiori nostro Conventu et Collegio Fratrum Minorum anno Domini 1631 » est signée de F. M. Doles Gardianus Minorum, Feu Ardent, Professor in Theologia, F. M. Chrestien.

D'après cet acte et d'après le privilège du roi (11 février 1631) le titre aurait été plus complet:

Patris Martini Meurisse... Tractatus de stupendo ss. et individuae Trinitatis mysterio ».

Les docteurs de Paris trouvent dans les douze chapitres de l'ouvrage « miram subtilitatem et solidam cum claritate doctrinam, omnibus theologis et maxime Doctoris subtilis sectatoribus summopere necessariam, quippe in eo tantum abest quod aliquid fidei orthodoxae adversum reperiatur, imo altiora nostrae fidei mysteria clarissime et mirabili methodo enucleantur ».

Sans l'afficher cette fois dans le titre, Meurisse est toujours disciple, en premier lieu, du Docteur subtile; il connaît cependant les autres écoles. Il a consulté les Pères de l'Eglise, tant latins que grecs, les théologiens du moyen-âge comme ceux de son époque (1). Et tout l'ouvrage, il le soumet à l'autorité de l'Eglise romaine: « Et haec pedibus s. Romanae Ecclesiae humillime submitto », écrit-il à la dernière page (2).

Le livre est sans doute le résultat de ses derniers travaux scientifiques comme professeur au Couvent de Paris. Depuis son arrivée à Metz, son attention se porte à d'autres sujets.

VI. Statuta//Synodi Diocesanae//Metensis secundae a//Reverendissimo Patre//Martino Meurisse//Theologo Parisiensi// Dei et sanctae Sedis//Apostolicae gratia//Episcopo Madaurensi

(1) Quel est ce « Joannes de Bassoly conterraneus noster » qu'il cite à plusieurs reprises, p. ex. p. 209, 254, 392?
(2) Bibl. de la ville de Metz P. 138. Ce volume provient de l'abbaye de Saint-Vincent comme le prouve l'inscription: Sti Vincentii Metensis catalogo inscriptus 1661.

Digitized by Google

//Suffraganeo et administratore//generali in spiritualibus Episcopatus//Metensis//habitae Metis die//undecima Maii anno Domini//1633.

Publicata Metis.

Au-dessous du titre on voit les armes de Henri de Bourbon-Verneuil.

L'épître dédicatoire « Serenissimo et Illustrissimo Principi Henrico Borbonio Metensi Episcopo et Sacri Imperii Principi » est datée « Metis ex aedibus tuis Episcopalibus Calendis Maii »; elle comprend les pages 3 à 6. Vient ensuite la table des chapitres p. 7 et 8. Le texte des statuts remplit 148 pages in-16 (15×10). Bibl. de la ville de Metz Q 72 N 894.

C'est d'après ce volume que nous avons exposé une grande partie de l'administration de Meurisse pour le relèvement du diocèse de Metz. Nous avons fait remarquer qu'il s'agit ici d'un second synode et l'*Histoire de Metz*, III, 230 semble croire qu'il y eut, en dehors de ce volume de 1633 « divers statuts publiés dans les synodes de Metz »: c'est un peu vague comme indication bibliographique.

VII. Histoire des//Evesques//de l'Eglise//de Metz.// Par le R. P. Meurisse de l'Ordre de S. François, Docteur, et naguiere Professeur de Theologie a Paris,//Evesque de Madaure et Suffragan de//la mesme Eglise.

A Monseigneur l'Illustrissime et Reverendissime//Evesque de Metz.

Armes de Henri de Bourbon-Verneuil (1).

A Metz.//Par Jean Anthoine, Imprimeur iuré de//mondit Seigneur.//M. DC. XXXIIII.//

Avec Privilège.

In-folio de 690 p. de texte principal et 29 p. pour la table.

Cet ouvrage, le principal de Meurisse, mériterait une étude bibliographique approfondie, en particulier pour déterminer s'il y en a eu plusieurs tirages et si les remaniements assez légers qu'on remarque sont dus à Meurisse ou à un autre. L'auteur s'est visiblement corrigé au cours de l'impression de son ouvrage, en faisant recouvrir la dernière ligne de la p. 96, qui affirmait ce qu'il a nié ensuite en haut de la p. 97. La dernière ligne de la page 244 a été récomposée, mais sans changement du texte. Il y a aussi quelques variantes dans les signa-

(1) La gravure n'en est pas uniforme dans tous les exemplaires.

Digitized by Google

tures de quelques feuilles ou le titre courant en haut des pages, p. ex. p. 68 où l'on lit tantôt: Liu. II. de s. Fremin 19. Evesque de Metz, et tantôt: Liure II. de saint Fremin.

Le texte est précédé 1) d'un double feuillet pour la dédicace: A tres-haut et tres-illustre Prince, Monseigneur Henry de Bourbon Evesque de Metz... datée « De vostre maison Episcopale de Metz le premier jour du mois de May 1634 ». A la suite vient dans beaucoup d'exemplaires le privilège, « Extrait des Registres de Parlement » daté du 27e may 1634.

2) 30 pages d'une Préface, où les p. 9—15 (la 16e vide) reproduisent des monuments antiques (tombeaux, inscriptions); ces pages manquent dans beaucoup d'exemplaires et l'éditeur en avertit le lecteur par un papillon marquant la dernière phrase de la page 8 (1). La suppression de ces planches est-elle le fait de Meurisse ? Quand se sera-t-on méfié des falsifications du fameux Boissard ? (2) Il paraît, d'après une indication manuscrite qu'il devait y avoir encore une planche en face de la p. 24: « Ici doit être la représentation de l'Eglise cathédrale de Metz ».

3) 44 pages non comptées, donnant le synchronisme des Papes, Evêques de Metz, Empereurs, Roys de France, Roys de Metz, Roys de Lorraine, Evenements de la ville de Metz; puis un Cathalogue des Evesques de l'Eglise de Metz, avec renvois aux pages qui traitent de chacun.

Avant d'apprécier le travail de Meurisse, il faut se rappeler dans quelles circonstances il fut rédigé et publié. Lui-même nous dit la hâte qu'il y mit (p. 674): « Je m'estime très heureux après un travail de quinze mois, d'avoir eu occasion de mettre fin à ceste histoire par une periode si memorable ». Cette fin est l'établissement du Parlement, et l'on sait que cet établissement du Parlement déplaisait aux Messins: ils le firent sentir à Meurisse. Celui-ci s'adressa d'abord pour l'impression de son grand travail à Claude Félix qui depuis le 2 avril 1632

(1) Cette phrase disait: « Encor que Grutherus ait mis au jour la plus part de ces antiquités, ie ne laisseray pas pourtant de les representer icy, autant qu'il m'aura esté possible de le faire dans une ville, ou il n'y a ny graveurs ny imprimeurs en taille-douce, non pas mesme en taille de bois », et le papillon porte: « Le lecteur est supplié de croire qu'encor que par une legere faute de l'impression, le chiffre soit icy obmis depuis 8. iusques a 17 exclusivement, la suite de l'Histoire n'en est aucunement ny perdue, ny interrompue ».

(2) V. **J. B. Keune,** *Fälschungen römischer Inschriften zu Metz und die neuesten Funde in der Trinitarierstrasse. Jean-Jacques Boissard.* dans l'*Annuaire de la soc. d'hist. et d'arch. lorr.*, VIII[1] (1896), 1-118.

Digitized by Google

avait été reçu imprimeur juré de la ville à la place d'Abraham Fabert (1).

D'après son contrat, l'imprimeur devait soumettre au magistrat les manuscrits qu'on lui offrait à imprimer: le manuscrit de Meurisse fut refusé. L'auteur eut recours au duc de la Valette, gouverneur de la ville, qui fit savoir au maitre-échevin par M. de Montmas, commandant en son absence, qu'il « ne trouvoit bon le procédé qui a esté tenu à l'esgard du livre de Monsieur de Madaure » (2). Cette semonce n'émut pas le Grand-Conseil qui dans sa séance du 22 mars 1633 décida « qu'il sera escrit à mond. seigneur pour luy faire entendre ce qui s'est passé à ce subjet ». Nous n'avons point cette lettre d'explications, mais il n'est pas difficile de deviner ce qui indisposait les vieux Messins contre l'ouvrage de Meurisse. Il est écrit pour rappeler, à la gloire des évêques dont il fait l'histoire, que Metz a été jadis ville épiscopale: souvenir qui, depuis longtemps, irritait et, maintenant, inquiétait souverainement les défenseurs de l'indépendance messine (3), à cause du profit qu'en tirait le gouvernement français pour les innovations qu'il multipliait chaque jour. L'institution du Parlement allait marquer la ruine des antiques libertés de la république messine, et nos magistrats protestaient, en dépit de l'histoire, contre les allures trop françaises du livre de Meurisse. Au contraire, le nouveau Parlement soutiendra celui-ci, en mettant son propre imprimeur J. Anthoine au service du suffragant par le privilège qu'il lui accordait le 27 mai 1634 (4).

(1) La requête de Cl. Félix, présentée au Grand-Conseil le 28 février, s'accompagnait de la renonciation faite en sa faveur par Abr. Fabert en son nom et au nom de son fils déjà pourvu de la survivance de la dite charge (*Arch. munic.* 228 f. 15). **Teissier,** *Essai philologique*, p. 80 dit qu'il vint en 1628 de Vic à Metz et perdit alors le titre d'imprimeur de l'évêque; **A. Benoit,** *L'imprimerie à Vic au 17e siècle*, attribue la perte de ce titre au conflit suscité par l'ouvrage de Meurisse, et C. Félix aurait rappelé souvent au magistrat de la ville la perte qu'il avait faite en lui obéissant.

(2) *Arch. munic.* 228 f. 19.

(3) Le cardinal de Givry avait en 1609 demandé à la cité de renouveler le serment de fidélité qu'elle prêtait anciennement à l'évêque, et la ville s'en était défendue (*Msc. Met.* 73 f. 90). Au 18e siècle, Mgr de Saint-Simon reprendra le titre de prince de Metz; mais alors le Parlement y verra une atteinte à la souveraineté de la France ! Tels sont les jeux alternatifs de la politique.

(4) Jean Anthoine fut nommé imprimeur du Parlement avec Cl. Félix par arrêt du 10 sept. 1633, mais il était imprimeur de l'évêché depuis le mois de mars de cette année. **Teissier,** *l. c.*, p. 87, retarde cette nomination jusqu'en janvier 1635 oubliant le titre que prend J. Anthoine en tête du livre de Meuri se (1634). Celui-ci aurait été en 1636 parrain d'un fils d'Anthoine. L'épitaphe de J. Anthoine († 10 déc. 1697, à 89 ans) et de sa femme est au *Msc. Met.* 217 f. 59.

Digitized by Google

Le préjugé qui faillit entraver l'apparition du livre de Meurisse, a indisposé contre lui assez généralement les historiens messins. Paul Ferry paraît s'être proposé de combattre la thèse de Meurisse sur la puissance temporelle de l'évêque. Les Bénédictins, auteurs de l'*Histoire de Metz*, lui épargnent ce reproche; mais, à la même époque, Dom Cajot s'emporte contre Meurisse et termine son réquisitoire par une accusation de mauvaise foi en faveur de « cette prétendue souveraineté des Evêques de Metz ». On retrouverait au XIXe siècle bien des traces de cet esprit qui ne sont que la menue monnaie de P. Ferry et de Dom Cajot. Citons celui-ci, qui pour accabler Meurisse, groupe tous les reproches qu'il nous faut examiner.

« Martin Meurisse, écrit-il, n'a prêté que son nom à l'histoire des Evêques. La préface assez fournie d'érudition, vient de Jacques le Duchat, qui, vers ce tems, fit abjuration du Protestantisme dans la Cathédrale de Metz. Les fréquentes entrevues qu'il eut avec Meurisse, nous fondent à croire que ce maigre historiographe dut aux recherches de son prosélyte ce qu'il y a de sensé dans les premieres pages de son livre. Un manuscrit plein de notes curieuses et relatives à l'histoire de Metz, dont j'ai eu communication et qui a été examiné par des connoisseurs, annonce l'écriture du sçavant Jacques le Duchat, de qui les descendans se distinguent encore parmi leurs compatriotes.

Meurisse n'a pas eu plus de part à quelques planches d'antiquités; lui-même avoue qu'elles ont déjà été publiées par Gruther: son attention bornée à nous donner quelques gravures, sans y ajouter la moindre explication, fait connoitre qu'il n'étoit pas plus profond antiquaire que judicieux historien. Le corps de l'ouvrage de ce suffragant est, à très-peu de chose près, une copie de la chronique de Vigneulle, dont j'ai fait une scrupuleuse confrontation. Meurisse n'a mis du sien que quelques chartes peu recherchées et le plus souvent falsifiées. C'est ainsi qu'il cite, page 394, le fragment d'un Bref émané du souverain Pontife Calixte second, pour exempter Brunon, Archevêque de Trèves, de la juridiction d'Etienne de Bar, Evêque de Metz, Légat du Saint-Siège. Toute la pièce qui se lit dans l'histoire de Trèves par Kyriander, part. 2, page 116 n'a nul rapport au fait dont il s'agit. On n'y voit point qu'Etienne fût Légat, ni que Brunon craignit son autorité. C'est par une suite de cette mauvaise foi, que rapportant page 429 la charge de création du Maître-Echevin, et page 432 l'institution des Amans ou Notaires, il supprime les Lettres patentes de l'Empereur Frédéric pour l'exercice de cette Ma-

Digitized by Google

gistrature. Elles sont l'une au premier tome de Vigneulle page 219, l'autre page 236, où Meurisse n'a refusé de les lire, que parce qu'elles renversent la prétendue souveraineté des Evêques de Metz, qu'il suppose toujours et ne prouve jamais.

L'on me prévient sans doute et l'on juge à quel point il est permis d'estimer un auteur qui ne respecte les titres qu'à proportion de l'avantage qu'il s'en promet. Il m'eût été facile de porter plus loin sa critique et de grossir mon volume: mais une trop attentive discution des fautes d'autrui rejailliroit infailliblement sur les miennes. Je sens que je n'ai pas trop de toute ma circonspection pour mériter le pardon des inexactudes liées à un premier coup d'essai » (1).

Ainsi 1° la préface serait de Le Duchat, 2° le corps de l'ouvrage emprunté à la chronique de Vigneulle, 3° la part propre de Meurisse serait quelques chartes de peu d'importance ou falsifiées dans l'intérêt de la thèse sur la souveraineté des évêques.

Le Duchat, nous l'avons dit, se convertit en 1643, d'après la Chronique des Minimes; il n'est pas probable qu'il ait été le prosélyte de Meurisse déjà 10 ans plus tôt. Quant au manuscrit plein de notes relatives à l'histoire de Metz, est-ce le manuscrit de la préface de Meurisse? sinon, que prouve-t-il? Dom Cajot se réclame de connaisseurs qu'il ne nomme pas; d'autres avaient fait de même avant lui (2): il eût mieux fait de ne pas répéter simplement leurs dires.

Il prétend avoir fait un travail plus personnel en confrontant l'ouvrage de Meurisse avec la Chronique de Vigneulle, et il conclut au peu d'originalité de Meurisse. Le reproche est fondé: Meurisse avouant n'avoir consacré à son travail que 15 mois, il est clair qu'il n'a pas pu se faire par lui-même toutes les idées dont son livre est rempli. Il n'était pas historien de profession et son temps considérait l'histoire comme une branche de littérature plus que comme une science de critique exacte. Il termine son livre en remerciant nommément laïcs et ecclésiastiques qui lui ont fourni des matériaux: M. d'Haraucourt (p. 673), Mre Praillon (3), Bontemps, Du Chesne, géographe du roi (p. 690). Il a pu voir les archives de l'évêché

(1) **Dom Joseph Cajot,** *Les Antiquités de Metz*, ou *Recherches sur l'origine des Médiomatriciens; leur premier établissement dans les Gaules, leurs mœurs, leur religion.* A Metz, chez Joseph Collignon, M.DCC.LX, p. IX-XII.

(2) Par ex. Dupré de Geneste (*Msc. Met.* 73 f. 270 et 275).

(3) C'est probablement chez Praillon qu'il trouva les anciennes chroniques qu'il utilisa et aussi les planches d'antiquités qui eussent demandé autre chose que quelque explication.

Digitized by Google

à Metz et à Vic, celles de la Cathédrale, des Collégiales, des abbayes, plus complètes qu'elles ne sont aujourd'hui: il y renvoie souvent, ce qui prouve le souci de la vérité, encore que nous n'y trouvions pas la minutie des historiens modernes. D'autre part, que ses habitudes d'esprit, contractées dans l'enseignement de la philosophie et de la théologie, eussent gêné ses recherches au milieu de toutes les complexités de tant de siècles d'histoire, qui s'en étonnerait ? Dom Cajot invoque pour lui-même « ce pardon des inexactitudes liées à un premier coup d'essai », et il écrit en 1760, après le grand progrès que les sciences historiques avaient fait depuis un siècle: combien Meurisse mérite mieux cette indulgence due à un essai aussi considérable que son Histoire des Evêques !

Enfin les falsifications de documents dont on l'accuse sont-elles réelles ? Dom Cajot mentionne le bref de Callixte II cité à contre-sens: c'est assurément une étourderie de Meurisse de n'avoir pas lu le récit qui encadre ce document dans les Gesta Trevirorum (1), où il s'agit de l'archevêque de Mayence et très peu de l'évêque de Metz (2). La charte de création du maître-échevin est reproduite d'après une copie assez imparfaite, celle de la création des amans n'est qu'analysée, à défaut de l'original: qui peut parler de falsification ? Les lettres impériales confirmant ces deux institutions sont omises. Qu'on en lise le texte dans les Chroniques messines (3) et l'on verra que rien n'y infirme la thèse de Meurisse: Metz a été incontestablement une ville épiscopale, et il faut chercher autre chose à corriger dans l'Histoire des Evêques.

Paul Ferry, quoique prévenu aussi sur ce point, ne méconnaît pas comme Dom Cajot le mérite de Meurisse: « Quoiqu'il en soit, écrit-il dans les *Observations séculaires* (4), nous avons de l'obligation à l'Evesque de Madaure qui a le premier publié ses efforts sur une histoire ou mesprisée ou apprehendée par ceux qui y avoient plus d'interest que luy. S'il eust traitté plus equitables les droicts de la ville qu'il vouloit illustrer, ou qu'il eust rencontré de meilleurs memoires, il ne resteroit rien à déduire de cette obligation ». Et le P. Benoît Picard est encore plus juste: « Quoique le livre de Meurisse, Evêque de Madaure, soit excellent, on peut dire que ce Prélat n'étoit point d'un assez bon goût dans le choix des pièces qu'il nous a four-

(1) *Gesta Trevirorum* ed. Wyttenbach-Muller I (Treveris 1836), 193-195 dans *M. G. S S.*, VIII, 196 cap. 23.

(2) Cf. **F. Ruperti,** *Bischof Stephan von Metz*, dans l'*Annuaire de la soc. d'hist. et d'arch. lorr.*, XXII (1910), p. 7-9.

(3) **Huguenin,** 16 et 25.

(4) *Msc. Met.* 106 f. 7r.

Digitized by Google

nies pour preuve de son Histoire; et s'étant laissé trop facilement prévenir en faveur de Vassebourg et de Rozieres, il a manqué souvent d'attention pour démêler le vrai du fabuleux, ce qui lui a occasionné de fréquentes chûtes. L'ouvrage de M. de Madaure ne doit être regardé que comme un essai et une ébauche qu'on peut perfectionner, en remplissant les grands vuides qu'on y trouve, en corrigeant les fréquens anachronismes qui y sont répandus, et en le purgeant des fables qu'on y a mêlées » (1).

VIII. Cardinalium//Virtutum Illustris//Chorus Eminentissimo//Cardinali de la Valette//ordinato agmine//occurrit, simul ut laeta advenientis auspicia//suis quoque vite fortunet votis,/simul ut lucem quam meritis dedit, accipiat//purpura quam colit.//

Offert humillime P. M. Meurisse//Madaurensis episcopus.//

Nec timet ne non placeant, quia non notae: sed sperat / placituras, quia familiares.//

(Armes du cardinal)

Metis, Apud Joannem Antonium, Illustrissimi et Reverendissimi Domini D.//Episcopi Metensis Typographum Iuratum

M. DC. XXXV.

In-folio comprenant 29 tableaux synophiques. Le recto seul du feuillet est imprimé (2).

La première page contient: Virtutis secundum se synopsis; puis on parle p. 2 et 3 de la Prudence, p. 4-16 de la Justice, p. 17-21 de la Force et p. 22-29 de la tempérance.

Pourquoi Meurisse publia-t-il ce livre en 1635? La dédicace et l'année nous renseignent à ce sujet. Dans le Journal de Dom Floret nous lisons: « Le 5 avril (1635) est entré Mgr le cardinal de la Valette en cette ville de Metz comme gouverneur, la ville faisant cependant preparation grande pour son entrée après la feste de Pasques » (3). Dans les tableaux

(1) *Histoire de Metz* par les **Bénédictins**, I, p. XIV s.

(2) A la Bibliothèque municipale de Metz A 464. Catalogue Schuster N 515 p. 99. Exemplaire relié aux armes de Mgr d'Aubusson de la Feuillade, de qui il passa au Collège des Jésuites, puis à l'abbaye de Saint-Clément.

(3) *Journal de Dom Séb. Floret*, éd. Chabert, p. 78. Déjà le 19 février 1635 la ville avait pris un arrêté de recevoir le cardinal. Le 4 mars, on décida, au Grand-Conseil, de lui donner en cadeau de la vaisselle d'argent, fabriquée à Metz, pour 10.000 l. du roi et 1000 pistoles. Le 23 mars on résolut de faire un dais, et le 27, le cardinal, devant arriver dans huit jours, on fit faire des banderoles pour les trompettes de la Cie de cavalerie du M^re échevin; l'infanterie bourgeoise assisterait également à la réception et le dais serait porté par le s^r de Moulin, Cuvry, Guichard et Buerth (*Arch. munic.* 229 cah. 25, p. 6 et 9.

Digitized by Google

synoptiques l'auteur fait parfois ressortir les vertus militaires. L'édition de luxe, le titre plaçant **Cardinalium** virtutum bien vedette, nous portent à croire que Meurisse a offert cet ouvrage au cardinal à son entrée à Metz.

L'auteur semble avoir mis à contribution tous les auteurs qui se sont occupés de la question. On y trouve cités Aristote, Cicéron, Jamblique, Senèque, Valère-Maxime, Marsilius, Pomponius Laetus; s. Augustin, s. Ambroise, s. Grégoire, s. Cyprien, s. Isidore, s. Basile, s. Bernard, s. Thomas, Cassien, Tertullien, Duns Scot, Hugo, Navarre, Toletus, etc. Ne s'est-il pas servi particulièrement de St Thomas qui parle IIª IIæ q. 47-56 de prudentia, q. 57-122 de iustitia, q. 123-140 de fortitudine et q. 141-170 de temperantia (1)?

IX. Histoire//d'Olympias//Diaconesse//de l'Eglise de// Constantinople//Par le R. P. Meurisse, Evesque de Madaure, suffragan//et Vicaire general de l'Evesché de Metz.

A Metz, Par Jean Antoine, Imprimeur juré de Monsei// gneur l'Evesque, demeurant//dessoub le Tillot//en Chambre. 1640.//Avec Permission.

Vol. in-4º de 147 pages (2).

La 2e page énumère les « autheurs dont la vie d'Olympias a esté recueillie ».

D'après les Bénédictins (3) cette vie fut composée « pour l'édification des Dames Bénédictines de Montigny près de Metz ».

Le P. Fronton du Duc S.J. venait d'achever, en 1633, l'édition des œuvres de S. Jean Chrysostome, qu'il avait commencée en 1609. Le succès répondit au travail. Bientôt épuisée, elle fut reprise en 1636. Meurisse, nous semble-t-il, en lisant le grand orateur ecclésiastique (4), s'arrêta aux lettres du saint d'où émergea la figure d'Olympias.

L'auteur essaye de replacer la sainte dans le milieu où elle a vécu; parfois il se contente d'une amplification oratoire de quelque texte tiré des auteurs cités comme sources. Aujour-

(1) Cf. **J. J. Berthier,** *Tabulae systematicae et synopticae totius summae theologiae iuxta ipsammet Doctoris angelici methodum stric ius et clarius exactae.* Friburgae Helv. 1893, tab. XIV-XVII.

(2) L'exemplaire de la Biblioth. municipale de Metz (cote 00 446) vient du couvent des Célestins.

(3) *Histoire de Metz*, III, 229.

(4) Il dit lui-même, p. 110, qu'il s'est servi de Fronton.

Digitized by Google

d'hui on serait plus exigeant. A noter la traduction de l'épithalame de saint Grégoire de Nazianze à Olympias, p. 25-32, et des lettres de s. Jean Chrysostome, p. 102-123.

X. Histoire de//la Naissance//du Progrès et//de la Decadence de//l'Heresie dans la ville//de Metz et dans le Pays Messin//.

Par le R. P. Meurisse, Docteur et naguiere Professeur en// Theologie à Paris, Evesque de Madaure, et Suffragan//de l'Evesché de Metz.

Dédiée à Messieurs de la Religion pretendue reformée//de la Ville de Metz.

Figure allégorique de l'Eglise catholique debout sur la pierre inébranlable de la papauté, sous une banderole portant: PORTÆ INFERI NON PRÆVALEBUNT ADVER-EAM· MAT. C. 16.

A Metz//Par Jean Antoine, Imprimeur juré de Monseigneur l'Evesque et//du Bailliage, demeurant dessous le Tillot en Chambre. 1642.//Avec Permission.

4 feuillets pour une épitre: « A Messieurs,/Messieurs de la Re/ligion pretendue reformée de la/Ville de Metz », écrite à Metz le 2 de juin 1642, suivie d'un sonnet « à Monseigneur/ Monseigneur l'Evesque/de Madaure/sur son livre de la Naissance de l'Heresie en la/ville de Metz » (1).

Le texte comprend 574 pages in-4°; 7 feuillets non paginées portent la table des matières.

Une réimpression de 1670, caractérisée par une dédicace à Mgr d'Aubusson par Jean Antoine et un privilège obtenu du Parlement de Metz le 26 août 1665, supprime le sonnet liminaire, mais donne le même texte avec la même distribution; des détails de typographie varient, surtout dans les manchettes (2).

Meurisse est ici contemporain des faits qu'il raconte, aussi « cet ouvrage est préférable à l'histoire des Evesques quant

(1) Sur un exemplaire une signature manuscrite désigne peut-être l'auteur: Baltus. Ne faut-il pas lire au début du second quatrain: Dans les doctes escrits...?

(2) Cette réédition a donné lieu aux éditeurs du *Journal de Jean Bauchez* de commettre une méprise des plus réjouissantes, comme si Meurisse avait encore vécu en 1670 et eût volontairement méconnu « les efforts d'un jeune chanoine messin B. Bossuet » (v. 124 n. 1). Et Bauchez raconte l'enterrement de Meurisse en 1644 (p. 476).

Digitized by Google

à l'exactitude » (1). L'énergie même du style est un témoignage de l'ardeur des luttes qu'il retrace. Ce rude coup effraya le consistoire qui voulut riposter: dans une assemblée du 6..... 1642 « il a esté resolu qu'il estoit absolument (nécessaire) d'y faire une response et d'y travailler incessamment. Et pour le faire, Monsieur Ferry l'un (des) Pasteurs de cette Eglise a esté prié d'en vouloir prendre (la charge). Ce qu'il a promis de faire moyennant qu'on luy fourni(ra les) memoires necessaires outre ceux qu'il a par devers luy et (que l'estat) de sa santé et de ses affaires luy en donne le loisir... Avant que publier ladite response il en sera donné advis à la Compagnie du Consistoire » (2).

Paul Ferry était, à coup sûr, l'homme le plus qualifié que les huguenots eussent eu à opposer à Meurisse. Nous savons par les lettres que le célèbre ministre a adressées à Genève qu'il s'informait de tous les détails afin de pouvoir anéantir le livre du suffragant. Pourtant son livre n'a jamais paru. Ch. Ancillon (3) prétend que « la mort est cause qu'il ne l'a point achevé (4).

C'est dommage, car, comme il estoit très habile homme, son livre eût valu beaucoup. J'en ai vu le plan et les matériaux entre ses mains, il me les fit voir dès qu'il eut fait son plan. Je vous avoue qu'ils me donnèrent beaucoup de curiosité de voir l'ouvrage entier. Ce n'eût pas esté seulement l'Histoire de la Réformation, mais aussi l'Histoire de la ville et du Pays Messin dès un temps fort long avant la Réformation ».

Le travail de Meurisse est ainsi apprécié dans la « Clef du Cabinet des Princes de l'Europe (janvier 1713 p. 83):

« On trouve presentement à Metz chez le s^{r} Brice Antoine libraire un livre qui a été longtemps recherché dont on ne

(1) *Histoire de Metz*, III, 229. Dans une lettre de P. Ferry à la Compagnie du consistoire de Genève (26 mai 1643), il dit que dans ce livre Meurisse «s'est deschargé de b aucoup de mémoires qu'il a recueillis de divers côtés; aucuns desquels il a retiré de la main d'un apostat qui les avoit de ses prédécesseurs, aucuns soustraits par artifice... » (**N. Weiss,** *La Réforme à Metz et ses historiens. Deux lettres inédites de Paul Ferry*, dans le *Bulletin de la soc. de l'hist. du protest. français*, XXXVIII (1889), 590. Jacques Le Duchat est probablement visé par l'apostat.

(2) *Bibl. Nat.* Nouv. acq. fr. 22701 fol. 254. La pièce, mutilée en partie, est signée entre autres par Co lon, de la Cloche, De Marsal, Cobb de Wartenberg, Ferry, de Saint-Aubin, Ch. de Villers, Bourgoing, etc.

(3) *Mélanges critiques de littérature*, II, 271.

(4) Pourtant Ferry n'est mort qu'en 1669. Ancillon semble faire allusion au travail de Ferry connu sous le titre d'Observations séculaires (Msc. conservés à la Bibl. munic. de Metz *Msc. Met.* 106-108) et qui serait plutôt la contre-partie de l'Histoire des Evêques.

Digitized by Google

trouvoit plus d'exemplaires. C'est un in-4° de 574 pages composé en 1642 par Mr. Meurisse, Evêque de Madaure, en ce temps-là suffragant et administrateur de l'Evêché de Metz. Ce livre a pour titre: Histoire de la naissance... et Pays Messin. Le nombre d'Editions (*sic* !) qu'on a fait de ce livre, sont de solides garans du bon accueil qu'il a reçu du public. On y trouve un enchainement de plusieurs affaires curieuses et remarquables sur differentes contestations qu'il y a eu entre les Catholiques et les Protestants de Metz, plusieurs pièces originales pour et contre les deux parties: on y trouve aussi plusieurs traits d'histoire fort curieux qui concernent la ville de Metz et Païs Messin tant du tems qu'elle étoit en apanage des Enfans de France qu'apres qu'elle fut occupée par les Allemands et depuis qu'elle est rentrée sous la Domination de la Couronne de France ».

De nos jours, les Protestants ne peuvent pas apprécier l'œuvre de Meurisse autrement que comme « une œuvre de polémique et de combat, où les dissertations théologiques se mêlent de la façon la plus singulière au récits des événements » et ils concluent « qu'on ne doit pas y chercher ni l'impartialité ni la justice ». Pourtant ils avouent que cette œuvre est indispensable à l'historien, l'auteur ayant eu à sa disposition des documents et des pièces qu'il trouvait dans les archives épiscopales et dont les originaux n'existent plus (1).

* * *

Outre les ouvrages énumérés, on attribue à Meurisse des opuscules que nous ne pouvons que signaler aux chercheurs de raretés bibliographiques:

1° des prières imprimées en 1638 pour suivre la procession solennelle de l'Assomption (2); et

2° une œuvre inspirée par sa dernière maladie, « un petit discours pour sa consolation très profitable à un affligé » (3).

(1) **M. Thirion,** *Etude sur l'histoire du Protestantisme à Metz et dans le pays Messin*, 231 s. **F. Dietsch,** *Die evangelische Kirche in Metz*, n'est que grossier à l'égard de Meurisse: il a été remis à sa place par **Heinrich Sauerland**), *Prediger F. Dietsch, der neueste Metzer Geschichtsforscher und Bundesbruder*, Trier 1889, p. 60.

(2) Il y renvoie en 1640. G. 447,34.

(3) *Arch. munic. de Metz* 1006. **E. Michel,** *Biographie du Parlement de Metz*, p. 365.

Digitized by Google

PIÈCE JUSTIFICATIVE

f. 260r DESCRIPTION

d'une thèse intitulée **Clara totius Physiologiae synopsis** dediée à Louis XIII, Roi de France et de Navarre, par le fr. Martin Meurisse, alors, c'est-à-dire en 1615, Bachelier de la faculté de Paris et Professeur de Physique, et depuis Docteur en Théologie, Evêque de Madaure in partibus et suffragant de l'Evêque de Metz.

De hac thesi respondebunt fratres Physici prima die Penthecostes ad ultimam usque octavarum inclusive, in Scholis Philosophicis fratrum Minorum Parisiensium anno Domini M. D. C. XV.

La figure qui représente Meurisse tient un livre ouvert sur lequel il est écrit: Phisices objectum est substantia corporea ut naturalis, et paroit porter la parole à ses auditeurs en ces termes:

Naturae causas, iuvenes, duce discite Scoto,
Quo spreto sophiam nullus adire potest.

La figure de Duns Scot est à l'opposite; elle tient en main un livre qui porte cette assertion: Phisica est vere scientia speculativa, et confirme celle de Meurisse en disant:

Naturae vires subtili dogmate pando,
Me sequitur, verum qui docet atque colit.

// f. 260v. Après le titre et les figures susdites qu'on doit regarder comme le frontispice (1) de l'ouvrage, l'Epitre dedicatoire merite attention.

Ludovico XIII, Galliarum et Navarrae Christianissimo Regi, salutem. Altissimo fortunae nostrae Principi naturae (a) principia dicamus. Ortus nostri fœcundo genio Physicos ortus offerimus. Nostri corporis animae praecellenti Physici corporis actum vovemus. Spiritui nostram molem animanti spiritum artificem damus. Cælo in corda nostra perenniter influenti caelos expandimus. Deo nostro mortali Deum immortalem, regum rectorem, donamus. Hanc denique orbis compaginem invictissimi Regis sacris altaribue appendimus. Quod si reges regnare decet et philosophari: corda damus quibus vestra sacra Maiestas imperet. Hoc quo Naturae Theatrum exhibemus, in quo regni curas aliquantulum intermittens philosophetur: interim crescat, vivat, valeat.

Haec cum universorum fratrum Gallorum cœtu praecatur Regiae Majestatis humillimus subditus

fr. M. Meurisse.

Au-dessus du linteau qui renferme cette Dedicace, Léonard Gaultier, dirigé par le P. Meurisse,//f. 261r s'est efforcé de représenter l'anarchie du cahos, de l'Insensibilité, l'Inertie, la Sterilité, de la Matière par une multitude de nuages, desquels la Forme se dégage. Elle est figurée par une femme dont la tête paroit en plein, mais dont le corps est encore dans son épaisse et ténébreuse enveloppe, sur laquelle on lit en lettres majuscules: MATERIA, au dessous: Terra erat inanis et vacua (2).

(a) Le msc: natura.
(1) A la marge: ou le discours préliminaire ou la Préface.
(2) Gen. I, 2.

Digitized by Google

Plus haut: Privatio, au-dessous: Tenebrae erant super faciem abyssi. Au-dessus de la tête de femme qui personnifie la forme, on lit: FORMA.

Corpus naturale. Sous ce titre est la figure d'un homme parvenu à la plenitude de l'âge. Au-dessus de sa tête est le fronton d'un portique qui designe le lieu. Datur locus etc. L'attribut du temps que la figure humaine soutient, est un sablier d'un si gros volume qu'on diroit qu'on a plutôt voulu qu'il representât l'ecoulement d'un siècle que celui d'une heure.

Le Vuide, Dari potest vacuum etc., est représenté par le blanc f. 261v du papier qui sert de fond à la figure susdite. Ses pieds posent sur deux globes ailez et accollez qui font naitre l'idée de la facilité avec laquelle les solides soit spheriques soit cylindriques sont mis en mouvement par l'impulsion ou par la projection. Motus distinguitur etc. se lit sur le globe de la droite. Projectio non movetur etc. se lit sur le disque de la gauche.

La figure du cube contraste avec celle du globe, l'une et l'autre presentées par une femme qui représente la nature: Datur natura eaque duplex etc., j'aimerais mieux dire l'étude de la nature. Cette figure est assise et, pour toujours faire allusion au mouvement et au repos dont elle indique les causes et les propriétés, elle tient un de ses pieds appuyé sur la terre ferme et remue l'autre dans le ruisseau qui présente l'idée de fluidité, de rapidité..... De l'autre côté est un Peintre qui représente un cep de vigne chargé de raisins qu'un oiseau vient bequeter. Cette figure désigne l'Art qui se propose non seulement d'imiter la nature, mais encore quelquefois de la perfectionner et même d'encherir sur elle. Ars perficit et imitatur naturam etc....: tel est le texte de l'estang.. ... On sent assez que ce trait fait allusion à ce qu'on raconte des raisins de Xeuxis et du rideau peint par son competiteur (1). Auprès du Peintre sont d'un côté des instruments de mathematiques propres à tirer des lignes, à mesurer des distances, circonscrire les corps; à en assigner les proportions, à en déterminer les dimensions. In longum a), /, f. 262r latum et profundum....; de l'autre côté est un fourneau de chymiste, sur lequel un creuset donne l'idée d'un métal en fusion, comme le soufflet la donne de l'action de l'air sur le feu dont il exalte l'activité.

Qu'il me soit permis de paroitre m'éloigner ici de l'ordre que le P. Meurisse a tenu, pour le suivre avec plus de succès dans l'exposition de ses idées; en m'assujetissant à sa lettre, je devrois fixer l'attention du lecteur sur le paragraphe: Datur generatio substantialis etc....; je crois qu'il vaut mieux la porter sur le par.: Datur elementum etc., par la raison que la fecondité de la terre depend de l'action de l'eau, de l'air et du feu. Sans l'humidité, sans la chaleur, sans le concours du fluide etherée (!) et du fluide ignée (), la terre resteroit absolument sterile: la production, l'accroissement, la multiplication, la perfection, la conservation de toutes les parties du regne animal, végétal et minéral dependent de la bonne temperature de l'air, c'est-à-dire de la manière dont le feu et l'eau ont developpé les germes renfermés dans le sein de la terre. De là tout vit, tout respire, tout fermente, tout augmente, tout parvient à sa maturité; c e là la santé, la beauté, la fertilité, la gayete. C'est ce qu'exprime l'Enfant au berceau dans l'ordre des être intelligens, le Coeq et la Poule dans l'ordre des animaux, l'Arbre chargé de fruits de fruits, les arbustes, les legumes, les plantes medicinales, les fleurs dans l'ordre des vegetaux.

(a) Msc: lungum.

(1 Zeuxis célèbre peintre grec † v. 397, son competiteur etait Parrhasios.

Digitized by Google

// f. 26v 2 L'enfant des mains de la nature doit passer dans celles d'une nourrice, c'est-à-dire d'une femme d'une bonne complexion, d'une conduite irréprochable, d'une humeur égale, d'un caractere soutenu, qui se fasse en consequence un devoir capital d'assurer autant qu'il est possible, à l'enfant qui lui est confié la meilleure existence soit physique soit morale. C'est ce qu'on ne peut guere attendre de femmes dont l'éducation a été presque négligée, dont les sentiments ne sont pas plus élevés que leurs idées qui ne depassent pas la sphere de leurs besoins et de leur condition; de femmes superstitieuses, capricieuses, licentieuses, souvent même vicieuses; de femmes au moins indifferentes par état, ignorantes, sordidement interressées ou grossierement sensibles. Sans doute que du tems du P. Meurisse il étoit nombre de nourrices de cette espece: Auroit-il sans cela représenté la premiere éducation, Nutritio, sous l'emblême d'une femme, assise à terre, qui d'une main presse sur son sein l'enfant qu'elle allaite, et qui de l'autre met en mouvement une roue, à laquelle sont plus ou moins fortement attachés deux enfants dont l'un tournera toûjours avec la roue, parce qu'il y paroit mieux lié que son compagnon qui court risque de tomber, dans le tems qu'un troisieme s'amuse tranquillement à souffler des bouteilles (sic) de savon: Tableau, ce me semble, bien naturel de ce qui se passe sous nos yeux dans tant et tant de petits Ixions que le mouvement de la roue de fortune endort à plus d'un égard ou à qui il fait perdre tête, ou qu'il met dans un tel état qu'ils ne peuvent se distinguer des autres hommes que par un gout décidé pour ce qu'il y a de plus frivole et par une // f. 263r passion extrême pour toutes les vanités que la bulle de savon caracterise. Nutritio est productio partialis substantiae etc.

Si, comme j'ai lieu de le craindre, je me suis apesanti sur ce dernier article, le lecteur intelligent m'en saura d'autant moins mauvais gré, qu'aisément il s'apercevra qu'il étoit nécessaire de rendre sensibles les verités que le P. Meurisse avoit en vue, quand il imagina l'enigme de la roue, enigme dont le mot repand beaucoup de lumiere sur les figures emblématiques des paragraphes suivans.

La premiere enfance de l'homme, c'est-à-dire son état purement passif, dure quelquefois au dela de deux ans. Il a des besoins, il les sent vivement, cependant il ne les connoit pas: il ne peut même les faire connoître, sinon par des larmes, des cris, des mouvemens tantôt équivoques tantôt convulsifs. Quelle attention, quelle vigilance, quelle sollicitude, quelle diligence n'exige-t-il pas, dans cet état, des personnes auxquelles il est confié? leur indifference, leur négligence d'un côté, d'un autre leur excessive tendresse, leur excessive complaisance, leur crainte ou leur securité mal entendue non seulement leur deviennent nuisibles, mais encore funestes. De l'excès ou du défaut d'attention de la part des parens et de leurs représentans, proviennent des infirmités facheuses, des maladies graves, des défauts de conformation dans les membres, des travers dans l'esprit, des vices dans le cœur, en un mot le développement de toutes les passions sous les auspices de la molesse, // f. 263v de la paresse, de l'ignorance, de l'indolence et de l'aversion pour tout ce qui n'annonce pas la dissipation, l'amsuement et le plaisir. De là procedent ou de l'eloignement ou de la haine pour tout ce qui modère, contient, reprime, ou le plus vif empressement pour tout ce qui donne carriere aux fantaisies, aux caprices, aux inclinations basses, aux gouts dépravés. De là provient [illegible] l'altération et la degradation des facultés tant corpo[illegible]uelles. Alteratio est motus physicus etc. — Ici pour[illegible]le la réparation que l'altération exige, le philosophe f[illegible]mme accompagnée

Digitized by Google

d'un enfant devant un grand feu, sur lequel est une vaste chaudiere, objets qui désignent l'agréable sensation que fait la chaleur du feu, et la plus agréable encore que promettent de faire les viandes ou les legumes dont il accelere la coction. Par là le philosophe insinue que les besoins phisiques font beaucoup plus d'impression sur les sens que les besoins moraux n'en font sur l'esprit, et que l'on subvient plus aisément aux uns qu'aux autres. En effet qu'un enfant dise: j'ai faim, on lui donne à manger: j'ai soif, on lui donne à boire: je voudrois dormir, on le couche, mon habit m'incommode, on lui en donne un plus chaud ou plus léger ou plus propre. Il n'en est pas ainsi des besoins plus importans dont l'enfant n'a pas, en quelque sorte, la moindre idée. Quand lui entend-on dire: je suis brut, je voudrais qu'on me façonnât, je voudrois qu'on me degrossit, parce que je suis trop matériel, trop pesant, trop agreste; je voudrois qu'on m'instruisit, parce que j'ai honte de mon ignorance; qu'on me recueillit, parce que je suis trop dissipé, trop distrait. Quand sa raison commence à se manifester, l'enfant demande des jouets, des poupées, des friandises, des habits, // f. 264r jamais des livres, jamais rien qui serve à rectifier ses idées, à meubler sa memoire, à regler son imagination, à former son jugement. L'enfant n'est-t-il pas tout de feu, quand il entend ou le tambour ou la trompette qui annonce un charlatan, un saltinbanque, des marionnettes, des singes ou des ours? Ne devient-il tout de glace au coup de cloche qui lui indique l'heure des exercices litteraires ou religieux? Ne fait-il pas mille carresses au domestique qui le mene à la foire? Ne boude-t-il pas, ne donne-t-il pas mille preuves de sa mauvaise humeur à celui qui le mene à l'ecole? D'où vient cette repugnance, cette aversion que les enfans montrent souvent avec des caracteres de depit, de désolation, de fureur, d'emportement qui font gemir et quelquefois fremir les zelateurs du bien public, pour tout ce qui les éclaire, les civilise, les polit, les redresse, les perfectionne? Une si mauvaise disposition vient sans doute de ce que l'Ecole n'offre presque jamais d'autre perspective que celle que forment des verges, une férule, un martinet, un nerf de bœuf entre les mains d'un mercenaire brusque, bourru, fantasque, intolerant, impatient, qui ne sait que se faire craindre et qui croit que l'appareil des oreilles d'anes, des contraintes par corps, des opprobres, des dérisions et des autres punitions exibées dans les *Tablettes Puériles et Morales de Jean Doudrot* sont les plus puissans véhicules de la piété, de la sagesse et de la science. Actio in agente et passio in patiente etc. La figure de ce paragraphe // f. 264v représente un Pédagogue qui fustige un enfant.

Les systemes d'éducation publique, les methodes, les formules de nos soi-disant philosophes n'operent pas de nos jours plus de bien que n'en opererent les Pédans de moindre aloi (a) qui sortirent du sein de nos universités dans les tems les moins privilegiés. Je crois même que les modernes précepteurs du genre humain entendent beaucoup mieux l'art d'égarer que de conduire. Je crois que les succès de nos sages prétendus se reduisent à multiplier les insensés. Je crois que de tels legislateurs opprimeront plutôt qu'ils ne reprimeront. Je crois que de tels architectes sont plus propres à détruire qu'à réparer et que de tels empiriques au lieu de medicamenter, empoisonnent. Ce qui me donne lieu de le croire, c'est la figure que je vois au paragraphe: Datur mixtio etc. Elle offre un chymiste, un pharmacien, un apoticaire qui par le melange de substances soit homogénes soit heterogénes, veut composer quelque remede soit confortatif soit astringent soit dissolvant, quelque purgatif violent ou quelque puissant narcotique. Quoiqu'il en soit, cette figure me rappelle l'idée de tant de mélanges de Theisme et de Spino-

(a) Msc : de moins alloi. Le texte se trouve à la marge.

Digitized by Google

sisme, de Platonisme et de Cynicisme, de Stoïcisme et d'Epicurisme, de tolerance partiale et de fanatisme irreligieux; melanges dont les couleurs plaisent aux yeux, dont les saveurs flattent le gout, // f. 265r mais qui repandent une si mauvaise odeur que je ne feins pas de la comparer à celle qu'exhale un corps sur lequel la mort exerce ses dernieres rigueurs comme au paragraphe: Corruptio est mutatio etc.

Tel est le frontispice de cet ouvrage du P. Meurisse qui pourroit être intitulé: Idée de la fabrique du monde. Tel est le premier acte du Dragme de la vie humaine. Le second acte n'est pas moins interressant.

L'ecrivain de la description cy-jointe, se trouvant hors d'état de l'achever comme il l'avait commencée, a crû que pour ne pas la laisser tout à fait imparfaite, le seul moyen qui lui restoit, étoit de tirer de la poussiere quelques extraits qu'il se souvenoit d'avoir fait des mémoires et des esquissses qu'un peintre allemand qui se proposait de remoderner l'ouvrage du P. Meurisse, lui avoit communiqué, il y a nombre d'années. La recherche en a été pénible, mais non pas absolument infructueuse, puisque ce qui suit, fidelement copié du latin de Vindelin Stekel, suffira pour donner non seulement une juste idée de ce qui restoit à décrire, mais encore de ce que cet artiste se proposoit d'executer et de faire graver à Augsbourg d'apres ses desseins encore presents à la mémoire et à l'imagination de celui qui écrit.

Totius Physiologiae sinopsis

Pars secunda.

// f. 265v . Anima sensitiva, et ea rationalis, corporeis obnubilata vaporibus ferreisque, ut ita dicam, impedita compedibus et manicis, curru insidet quatuor instructo a) rotis, quibus praefixa videntur simbola virtutem volativam in avibus, natativam in piscibus, in serpentibus reptativam, in omni animali perfecte activam designantia.

Quinque animalia currum vehunt et alludunt ad sensus externos, qui nunc sensum internum movent, nunc ab illo moventur et diriguntur Haec autem animalia sunt aquila, quae visum, canis qui olefactum, simia quae gustum, cervus qui auditum, testudo quae tactum adumbrant.

Quinque illa animalia sensum internum adiuvant, ut cum ipsis currum vehat et ad signum sive scopum designatum vel gradatim vel festinanter dirigat.

Internum sensum praefigurat homo nudus, in cuius capite (irradiationis simbolum) quinque-angularis stella rutilat.

Currus aurigae sunt appetitus irrascibilis qui terribilem Martis prae se fert speciem; appetitus concupiscibilis qui sub elegantiore Veneris forma oculos percellit. Aurigae autem illi b) ad tres matronas animae sensitivae et rationali // f. 266r adsistrices convertuntur, ut nonnisi ad earum nutum sensibus imperent nec sine earum iussu aut consilio animantibus currum vehentibus habenas laxent aut cohibeant. Praedictae autem matronae vocantur intelligentia, memoria et voluntas; quae si iuxta Prudentiae, Fortitudinis, Iustitiae, Temperantiae leges sensuum vires exerant, totius vitae curriculum (c) moralis virtus nobilitat hominemque ita disponit, ut inter omnes mortalitatis varietates, tribula-

(a) Msc: instructum.

(b) Msc: ille.

(c) Msc: cuniculum.

(1) Ni à la rédaction de *l'Allgemeines Lexikon der bildenden Künstler* à Leipzig ni aux archives municipales d'Augsbourg, on put nous donner des renseignements sur cet homme.

Digitized by Google

tiones et augustias per Fidem, Spem et Charitatem ad sublimiorem virtutis gradum ascendat et ad principium et finem omnium, Deum Optimum Maximum perveniat.

N.-B. Quinque animalibus, quae a) corporeos sensus praefigurant, totidem a dextris et a sinistris assistunt nimphae. Illa quae se in speculo contemplatur, visum; quae tuba canit, auditum; quae fructus gestat, gustum ; quae suaviter olentem b) herbarum et florum c) exhibet fasciculum, olfactum; quae una manu aquam, altera vero ignem praefert, tactum designat.

Tres sunt animae vegetativae potentiae: nutritiva, auctiva et generativa, quae d) hic sub specie trium mulierum pinguntur. Prima spargit semina, altera maturos ab arbore // f. 266 r fructus decerpit, tertia vero canistrum floridum ac frugiferum fert e) in capite, et dextra cornucopiam opibus refertam, sinistra autem messis et vindemiae sustinet munera.

Totius Physiologiae synopsis

Pars tertia

Caelum caelorum sphera ignis.

Sol dies. *Luna nox.*

Signa zodiaci. Planetae, constellationes et omnis ornatus caelorum a).

Arcum meum dabo in nubibus. 1)

Meteora	Iris (2)	Venti
Aeris portenta	Tempus serenum	Tempestates

Fulmen, manna, ros, pluvia, pruina, nix, grando, glacies, Spiritus procellarum.

Ver floridum	Spiritus sanctus	Mustulentus autumnus
frugifera aestas	omnium artifex	hiems aeolia.

Spiritus Domini ferebatur super aquas (3).

Aquae omnes, quae super caelos g) sunt, laudent nomen Domini (4).

Totius Physiologiae synopsis

Pars quarta.

Beatitudo obiectiva non consistit in bonis animi, corporis et fortunae.

(a) Msc: qui.
(b) Msc: olentum.
(c) Msc: floreum.
(d) Msc: quas.
(e) Msc: ferit.
(f) Msc: colorum.
(g) Msc: caelo.
(1) Gen. IX, 13.
(2) Le mot Iris est entoure de 3 cintres pointes.
(3) Gen. I 2. Des langues de feu sortent de Spiritus, ferebatur et aquas.
(4) Ps. 148, 4.

Digitized by Google

Hoc noverat Horatius (1), dum caneret :

Virtus repulsae nescia sordidae
// f. 267r Intaminatis a) fulget honoribus
Nec sumit aut ponit secures
Arbitrio popularis aurae:

Virtus recludens immeritis mori
Caelum negata tentat iter via
Coetusque vulgares et udam
Spernit humum fugiente b) penna.

Idcirco pingitur hic animae status, quae creata non modo praeteriens, sed et praetervolans, non divitiis impeditur, non voluptatibus irretitur, non honorum visco fal itur, verum lumen a lumine requirit et Deum ope Dei cognitum non amplius per figuras, speculum et in enigmate (2), sed intuitive sicuti est, videre satagit.

Anima separata non amplius nec per se nec per accidens caelorum c) influxibus, elementorum iniuriis, malarum cupidinum tyrannidi subest. Corporeis namque vinculis expedita sedet in pulchritudine pacis, in tabernaculis fiduciae, in requie opulenta, siquidem vocem illam audiit: Beati qui in Domino moriuntur, amodo dicit Spiritus, requiescant a laboribus suis; opera enim sequentur illos (1).

A Deus Optimus Maximus Ω.

Principium et finis.

//f. 267v Moriatur anima mea morte Iustorum et fiant novissima mea horum similia.

Beatitudinem exquirit Philosophus, reperit eam Sapiens, possidet eam Justus in perpetuas aeternitates.

De renovando sub felicioribus artium graphicarum auspiciis d) iconismo qui Clara totius Physiologiae synopsis inscribitur.

Vindelinus Stekelius ad legentem.

Mentis quicumque oculos a visibilibus ad invisibilia sublevare cupit, quicumque terrenas inter asperitates et amaritudines caelicas quodam modo delicias praelibare satagit, quicumque demum ab ima cognitionum humanarum valle ad supernae e) scientiae montis apicem pervenire contendit, ut in corde suo facilius ascensiones disponat, artium ille, quae ad naturam imitandam, aemulandam, quandoque perficiendam intendunt, invigilant et insudant, opem exorare et operam adhibere non recuset.

(a) Msc : Interminatis.
(b) Msc : abeunte.
(c) Msc : caelum.
(d) Msc : auspicii.
(e) Msc : superna.
(1) Carminum III, 2, 17—24.
(2) Cf. I Cor. 13, 12.
(3) Apoc. 14, 13.

Digitized by Google

Ars etenim, naturae simia, illam in suis effectibus non solum imitatur, verum etiam aemulatur: tantum in arte valet ille, qui aemulationem hanc promovet spiritus, qui genius dicitur, ut per ipsius irradiationem a) ars naturam non aequare tantum modo, sed plerumque // f. 268 r superare videatur.

Per internam spiritus irradiationem ad aliquid (ad extra) moliendum, quod confusam, inertem sterilemque a materiae sinu formam paulatim educat, eductam agite', fœcundet ac ordinet, ita movetur artifex, ut simul creationis opus et creatorem ipsum quandoque referat. Neque aliam, arbitror, ob causam physiologiae magister, f. Martinus Meurisse, in thesis suae fronte pictorem exhibet, qui corporis naturalis cuiuslibet ingressum, progressum, egressum lineis ac coloribus, si non omnino eleganter, sapienter saltem propalat.

Nec aliunde, reor, quam a poetices organis et graphices instrumentis repetenda sunt adminicula, quibus, [ut] fr. M. Meurisse, doctrinam tum ad mentis illustrationem, tum ad morum informationem, tum ad oculorum recreationem elucidare valeamus...

Nam sicut, antequam ad Dei verbum fieret b), e nihilo totum prodiret, super faciem abyssi erant tenebrae, ita de pingentis mente, operis in initio nihil tenebras praeter deprehenditur, et si quid perspicacioribus c) oculis innotuerit, hoc est rudis illa indigesta moles, quam dixere cahos (1). Tela enim in pictorio tripode, sicut initio terra, omnino videtur inanis et vacua. Attamen in illa rerum sunt non visibilium modo, sed et // f. 268v intelligibilium principia, illamque rudem et indigestam (ita mens cui genii radius illabitur) molem agitat, ut ex illa forma emergat primaria, quae formarum omnium dici potest mater et magistra.

Hinc inde inexhausta idearum scaturigo, a quibus procedunt tanti lucis rores, tanta etiamnum flumina, quorum ope ita foecundatur intellectus, ut in imagines erumpat, adeo tum visibilium tum invisibilium naturae consonas, ut non solum delectent, sed et prosint plurimum pictorque harum auxilio in philosophiae magistrum evadat.

Fris itaque Martini Meurisse vestigiis insistentes artis graphicae vires exeramus et nunc per audaces lineas, nunc per vividos colores, nunc per luminis et umbrae inter se pugnantium et concordantium harmoniam puerorum adolescentumque ita etiam fœcundentur animi, ut cuique bono innotescat, quod non tantum modo delectare, sed etiam prodesse volunt pictores identidemque quod segnius animos irritent quae per aurem demissa sunt quam quae fidelibus oculis subiiciuntur ac inseruntur.

Mores informantis doctrinae femina.

Novus (*) Orbis Sensualium Pictus in lucem prodeat et siquandoque qui nobis prototypum praebuit, vel per artis defectum vel per

(a) Msc: irradiationis.

(b) Msc: fiat.

(c) Msc: perspicioribus.

(1) Cf. Ovidii Metamorph. I, 7

(*) Joh. Amos Comenii | Orbis Sensualium Pictus, | hoc est | Omnium fundamentalium (sic!) in Mundo rerum et in vita Actionum | Pictura et Nomenclatura. | Latino - Gallico - Germanico (!) - Polonice. | Bregae Silesiorum. | Typis Tschornianis | Impensis Gaspari Mülleri Bibliopolae Wratislav. | 1667.

La Direction de la bibl. de Breslau qui, paraît-il, possède seule cette édition, a bien voulu nous l'envoyer. Comparaison faite avec la première édition de l'Orbis pictus (1658), il résulte qu'elle en diffère en bien des endroits non seulement quant au texte, mais encore quant à l'illustration. Qu'est-ce qui revient à Meurisse? Impossible de le dire, avant d'avoir retrouvé la Clara totius Physiologiae synopsis.

Digitized by Google

saeculisui // f. 269r vitium f. M. Meurisse peccaverit,hoc artis dignitati magis consonae saeculique nostri elegantiam spirantes abstergant (a) figurae. Adsit nobis tum perspicax theoria, tum efficax praxis. Prae omnibus et super omnia adsit nobis Spiritus illuminans, incendens et vivificans, qui per entium gradus omnes in corde spectantium ascensiones ita disponat, ut illum, quem auctor iconismi, qui Clara totius Physiologiae synopsis inscribitur, finem in votis habuit, et nos habeamus et consequamur.

(Bibl. de la ville de Metz Msc. Met. 73 f. 260-269).

(a) Msc : eluant au-dessus de abstergant.

Digitized by Google

Digitized by Google

CATALOGUE DES DOCUMENTS

DES ARCHIVES DE LA MOSELLE

ANTÉRIEURS A 1101

PAR RAYMOND STUDER

Le dépôt des archives de la Moselle semble le plus riche de l'Est de la France en documents antérieurs au XIIe siècle, puisqu'on en a porté cent vingt dans le présent inventaire, dont cinquante-neuf offrent leur forme originale. De ces cinquante-neuf actes, onze remontent au IXe siècle, vingt-et-un au Xe siècle, vingt-sept au XIe siècle. Sous ce rapport la collection analysée dans le catalogue dépasse de beaucoup en intérêt celle qui est étudiée dans la liste similaire dressée pour son dépôt par l'archiviste de Meurthe-et-Moselle (1) et qui a servi de modèle au rédacteur de ce catalogue-ci. L'avantage, que nous signalons, résulte de l'importance considérable qu'avaient prise dès le haut moyen-âge les grandes abbayes messines, d'où proviennent la plupart des chartes indiquées. A l'exemple de M. Duvernoy, M. Studer a relevé en plus des actes originaux, non seulement les copies et les traductions, mais encore toutes les analyses que pouvaient contenir les anciens inventaires. Il a signalé en outre les meilleures éditions des textes analysés et les citations que l'on rencontre dans des livres qui font autorité pour l'histoire du moyen-âge mosellan. Nous donnons la liste des ouvrages, auxquels renvoie l'auteur, en se servant des abréviations usuelles.

(1) **E. Duvernoy.** *Catalogue des documents des archives de Meurthe-et-Moselle antérieurs à* 1101. Besançon, Jacquin, 1907, in-8°, 31 p. (Extrait du *Bibliographe Moderne*, 1907, n° 1.)

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Böhmer. *Acta Imperii selecta.* Innsbrück, 1870, in-4°.

Böhm-Mühlb. — Böhmer-Mühlbacher. *Die Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern*, 751-918. 2e éd. Innsbrück, 1899 et suiv., in-4°.

Böhm-Ott. — Böhmer-Ottenthal. *Die Regesten des Kaiserreichs unter den Herrschern aus dem Sächsischen Hause*, 919-1024. Innsbrück, 1893 et suiv., in-4°.

Calmet. — Dom Calmet. *Histoire de Lorraine.* Nancy, 1re éd. (1728) 3 vol. in-fol.; 2e éd. (1745-1757), 7 vol. in-fol. *Pr.* renvoie aux *preuves* à la fin de chaque volume.

Gallia. — *Gallia christiana.* T. XIII, preuves.

Görz. — A Görz, *Mittelrheinische Regesten.* Coblence, 1876-1886, 4 vol., in-4°.

Hist. Metz. — *Histoire de Metz par des religieux bénédictins.* Metz, 1769-1790, 6 vol. in 4°.

Jaffé. — Ph. Jaffé, *Regesta pontificum Romanorum a condita Ecclesia ad annum* 1198. 2e éd. revue par Wattenbach. Leipzig, 1885-1888, 2 vol. in-4°.

Jahrb. — *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde.* Metz, 1889 et ss. in-8°.

Mettensia, II. *Cartulaire de l'abbaye de Gorze*, publié par A. d'Herbomez. Paris, 1898, in-8°.

Meurisse. *Histoire des évêques de l'église de Metz.* Metz, 1634, in-fol.

M. G. DD. — *Monumenta Germaniae historica.* Diplomata, t. I.

Pardessus. *Diplomata.... ad res Franco-Gallicas spectantia.* Paris, 1843-1849, 2 vol. in-fol.

Parisot. *Les origines de la Haute-Lorraine et sa première maison ducale.* Paris, 1908, in-8°.

Parisot. *Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens* (843-923). Paris, 1899, in-8°.

P. A. J.

Remarque. — On a usé des abréviations suivantes: *Or* pour *original*, *cop.* pour *copie*, *anal.* pour *analyse*, *trad.* pour *traduction*, *éd.* pour *édition*, *citat.* pour *citation*, *invent.* pour *inventaire*.

Digitized by Google

1. — 622, 1er mai.

Dagobert, roi d'Austrasie, donne l'abbaye de Tholey à l'église de Saint-Pierre de Trèves.

Cop.: du XVIIIe s., B. 33. — **Anal.**: Gœrz. M. R. I, 58, p. 21. — Pardessus, I, p. 217, n° 232. Cette charte, comme la plupart de celles qui n'ont d'autre garant que Fr. de Rosières, est reconnue fausse.

2. — 648.

Sigebert II, roi d'Austrasie, donne à l'abbaye de Stavelot un domaine, situé dans la forêt des Ardennes.

Cop.: des XVIIIe s., B. 33. — **Ed.**: M. G. DD. t. I, n° 22 — Pardessus, II, p. 88, n° 313.

3. — 664.

Saint Numérien, archevêque de Trèves, confirme les privilèges du monastère de Saint-Dié.

Cop.: en expédition authentique du 6 juillet 1683, B. 33. — **Ed.**: Gallia, 291.

4. — 691, 20 février. — Niel.

Pépin d'Héristal donne Norroy à l'abbaye de Saint-Arnould.

Cop.: du XVe et du XVIIIe s., H. 87[1]. — **Trad.**: ibid. du XVe s. sur parch. — **Ed.**: Meurisse, p. 109; M. G. D D. I, p. 91, n° 2. — **Anal.**: Inventaire H. 1, p. 399; Hist. Metz t. III pr., p. 6; Jahrb., 1889, p. 41; Wolfram estime que le préambule de cette pièce est faux; Böhm-Mühlb., t. I, n° 6.

5. — 706, 27 juin. — **Jupille.**

Arnoulf, duc de Bourgogne, donne à l'abbaye de Saint-Arnould un alleu à Fleury et des biens à Liedesvilla, Beruldivilla et Marieulles.

Or.: H. 3, parch. de 50 cm de haut sur 43 de large, le sceau manque. — **Cop.**: du IXe s. sur parch. et du XVIIe s. sur papier, ibid. — **Ed.**: M. G. DD., t. I, Mérov. spuria n° 6; Gallia 369. — **Anal.**: Invent. H. 1, p. 3; Jahrb., 1889, p. 42; Wolfram estime que la pièce est fausse; Böhm.-Mühlb., t. I, n° 23. *Détourné par Dufresne et récupéré en 1920.*

6. — 715, 25 juin. — Metz.

Hugo, prêtre, le duc Arnoulf, son frère, Pépin et Godefroy donnent à Leutbert, abbé de Saint-Arnould, le village de Vigy et des biens sis à Metz et à Vic-sur-Seille.

Or.: H. 137[1], parch. de 48 cm de haut sur 35 de large. — **Cop.**: du XIe s., parch., ibid. — **Ed.**: Gallia, 370; M. G. DD., t. I, n° 7. — **Anal.**: Invent. H. 1, p. 695; Hist. Metz, t. III, pr., p. 6; Jahrb. 1889, p. 42, n° 6; Böhm.-Mühlb., t. I, n° 27.

Digitized by Google

7. — 717, 8 juin.

Chilpéric II, roi des Francs, donne à Leutbert, abbé de Saint-Arnould, la villa de Marthil près Delme.

Cop.: du XVIIe s., H. 273[1]. — **Ed.**: Calmet, 1re éd., t. I pr., col. 268; 2e édit., t. II pr., col. 90. — **Anal.**: Invent. H. 1, p. 4; Hist. Metz. t. III pr., p. 6; Jahrb., 1889, p. 41, n° 1; M. G. DD. t. I, n° 89.

8. — 745, 20 mai. — Andernach.

Chrodegang, évêque de Metz, après avoir fondé l'abbaye de Gorze, accroît sa dotation.

Cop.: des XVIe et XVIIe ss., H. 699[1]. — **Ed.**: Hist. Metz, t. III pr., p. 6; Mettensia, t. II, p. 1.

9. — 752.

Pépin, roi des Francs, à la prière de Chrodegang, évêque de Metz, donne des biens à l'abbaye de Gorze.

Cop. du XVIIIe s., B. 33. — **Ed.**: Mettensia t. II, p. 22.

10. — 759, 18 janvier. — Coblence.

Lambert, duc d'Austrasie et de Mosellane, donne Oudren au prieuré de Mettlach.

Cop.: du XVIIe s., B. 33. — **Anal.**: Görz. M. R. I, n° 172. Pièce fausse, comme le n° 1.

11. — 762.

Pépin, roi des Francs, donne à l'abbaye de Gorze des biens situés à Dombasle.

Cop.: du XVIe s., H. 699[2]. — **Ed.**: Calmet, 1re éd., t. I pr., col. 273; 2e éd., t. II pr., col. 95; Gallia, col. 371 des preuves; Mettensia t. II, p. 23. L'éditeur déclare que la pièce est manifestement fausse. — **Anal.**: Hist. Metz, t. III pr., p. 9; Böhm.-Mühlb., t. I, n° 93.

12. — 762, 15 juin.

Pépin, roi des Francs, donne Novéant, Varangéville et Vanault à l'abbaye de Gorze.

Cop.: du XVIe s., H. 699[3]. — **Ed.**: Calmet, 1re éd., t. I pr., col. 275; 2e éd. t. II pr., col. 97; Mettensia t. II, p. 21. — **Anal.**: Hist. Metz t. III pr., p. 13.

13. — 763, 25 mai. — Metz.

Chrodegang, évêque de Metz, donne des biens à l'abbaye de Gorze.

Cop.: du XVIIIe s., B. 33. — **Ed.**: Calmet, 1re éd., t. I pr., col. 281; Gallia, 371; Mettensia t. II, p. 24.

Digitized by Google

14. — 770.

Charlemagne, à la prière de Thomas, abbé de Gorze, renouvelle pour l'abbaye les donations de son père et de Chrodegang, évêque de Metz.

Cop.: du XVIIIe s., B. 33. — **Ed.**: Mettensia t. II, p. 39; M. G. DD. Carol., n° 76; Gallia, 377; — **Anal.**: Böhm.-Mühlb. t. I, n° 156.

15. — 770. — Fontaines.

Angelram, évêque de Metz, donne Varangéville à l'abbaye de Gorze.

Cop.: du XVIIIe s., B. 33. — **Ed.**: Calmet, 1re éd., t. I pr., col. 288; 2e éd., t. II pr., col. 113; Gallia, 375; Mettensia t. II, p. 28.

16. — 770.

Testament d'Angelram, évêque de Metz, par lequel il lègue à l'abbaye de Gorze les villages de Féy et de Jouy.

Cop.: du XVIIIe s., B. 33. — **Ed.**: Calmet, 1re éd., t. I pr., col. 285; Mettensia t. II, p. 32.

17. — 774, 14 septembre. — Düren.

Charlemagne accorde à la maison de Fulradovillers, fondée par l'abbé Fulrad de Saint-Denis, une portion de la forêt de Gingirheim.

Cop.: sur expédition authentique du 29 juin 1681, B. 33. — **Ed.**: M. G. DD. Carol. n° 84. — **Anal.**: Böhm.-Mühlb., t. I, n° 171.

18. — 775, novembre. — Thionville.

Charlemagne donne à l'abbaye de Saint-Denis et de Saint-Privat de Salonnes et d'Eadalage un bien à Warningas.

Cop.: sur expédition authentique du 26 juin 1681, B. 33. — **Ed.**: M. G. DD. Carol, n° 107. — **Anal.**: Böhm.-Mühlb., t. I, n° 196.

19. — 776 ou 777. — Hanstatio.

Testament de Fulrad, abbé de Mettlach, léguant ses biens à son abbaye.

Cop.: sur expédition authentique du 26 juin 1681, B. 33.

20. — 783, 13 mars. — Metz.

Hildegarde, reine, donne Bouxières et Bérupt à l'abbaye de Saint-Arnould.

Or.: H. 126[1], parch. de 38 cm de haut sur 55 de large. — **Cop.**: des XVIIe et XVIIIe ss., ibid. — **Ed.** Calmet, 1re éd., t. I pr., col. 292; 2e éd., t. II pr., col. 117. — **Anal.**: Inventaire H. 1, p. 663; Hist. de Metz, t. III pr., p. 17; Jahrb., 1889, p. 44, (Wolfram estime que la pièce est fausse); M. G. DD. Carol. n° 318.

Digitized by Google

21. — 783, 1er mai. — Thionville.

Charlemagne confirme la donation faite par sa femme Hildegarde à l'abbaye de Saint-Arnould.

Or.: H. 42[1], parch. de 35 cm de haut sur 48 de large. — **Deux Cop.**: du XVIIe s., ibid. — **Ed.**: Calmet, 1re éd., t. I pr., col. 291; 2e éd., t. II, col. 116; Gallia, 380. — **Anal.**: Invent. H. 1, p. 217; Jahrb., 1889, p. 46; (Wolfram estime que la pièce est fausse); Böhm.-Mühlb., t. I, n° 262. — **Citat.**: Parisot, *Origines*, p. 58.

22. — 815, 23 mars. — Aix-la-Chapelle.

Louis le Débonnaire, à la prière de Madefrid, ratifie une donation faite par Théodemare à l'abbaye de Gorze.

Cop.: du XVIIIe s., B. 33. — **Ed.**: Calmet, 1re éd., t. I pr., col. 298; 2e éd., t. II pr., col. 124; Gallia, 381; Mettensia, t. II, p. 81. — **Anal.**: Böhm.-Mühlb., t. I, n° 579.

23. — 840, 13 août. — Mayence.

Lothaire Ier, empereur, concède les revenus de Rémilly à l'abbaye de Saint-Arnould.

Or.: H. 29[1], parch. de 47 cm de haut sur 52 de large. — **Cop.**: contemporaine, parch.; copies des XVIe, XVIIe et XVIIIe ss. — **Ed.**: Gallia, 382. — **Anal.**: Invent. H. 1, p. 151; Jahrb., 1889, p. 46; Böhm.-Mühlb. t I, n° 1071.

24. — 842, 24 février. — Worms.

Charles le Chauve donne à l'abbaye de Saint-Arnould le village de Rémilly.

Or.: H. 29, parch. de 58 cm de haut et de 52 de large, traces de sceau. — **Cop.**: des XVIIe et XVIIIe ss. — **Ed.**: Meurisse, p. 269. — **Anal.**: Invent. H. 1, p. 151; Hist. Metz t. III pr., p. 25; Jahrb., 1889, p. 47.

25. — 848, 27 décembre.

Donation à l'abbaye de Saint-Arnould par un nommé Anselme d'un bien sis à Gandrange.

Anal.: Invent. H. 1, p. 4. — **Ed.**: Hist. Metz t. III pr., p. 25.

26. — 849.

L'abbé de Saint-Arnould donne en précaire à Anselme des biens à Gandrange, Saint-Julien et Arnaville.

Anal.: Invent. H. 1, p. 4.

27. — 856, 12 novembre. — Saint-Avold.

Lothaire II, roi, confirme la donation par un nommé Winibert à l'abbaye de Saint-Arnould de trois deniers de dime annuelle.

Digitized by Google

Or.: H. 3, parch. de 35 cm de haut sur 53 de large, sceau plaqué. — **Ed.**: Hist. Metz t. III pr., p. 30. — **Anal.**: Invent. H. 1, p. 5; Jahrb., 1889, p. 47, n° 12; Böhm.-Mühlb. t. I, n° 1281. — *Détourné par Dufresne et récupéré en 1920.*

28. — 858 ou 859, 5 juin. — Mettlach.

Charles le Chauve confirme la donation du prieuré de Liepvre à Robert, abbé de Saint-Denis.

Cop.: en expédition authentique du 2 juillet 1681, B. 33.

29. — 869, 9 septembre. — Metz.

Charles le Chauve donne l'église de Jussy à l'abbaye de Saint-Arnould.

Or : H. 55[1], parch. de 48 cm de haut sur 58 de large, le sceau manque. **Cop** : du XVIIe s., papier, ibid. — **Ed.**: Calmet, 1re éd. t I. pr., col. 309; 2e éd., t. II pr., col. 140; Gallia, 383. — **Anal.**: Invent. H. 1, p. 255; Hist. Metz t. III pr., p. 35; Jahrb., 1889, p. 47, n° 13.

30. — 875, 21 novembre.

Louis le Germanique restitue à l'abbaye de Saint-Martin de la Glandière la villa de Grünstadt.

Cop.: Cartulaire H. 1028. — **Ed.**: Calmet, 1re éd., t. I pr., col. 312; 2e éd., t. II pr., col. 143. — **Anal.**: Böhm.-Mühlb., t. I, n° 1514.

31. — 875, 23 novembre. — Metz.

Louis le Germanique restitue la chapelle de Remilly à l'abbaye de Saint-Arnould.

Or.: H. 29, parch. de 61 cm de haut sur 53 de large, le sceau manque. — **Ed.**: Gallia, 383. — **Anal.**: Invent., H. 1, p. 152; Jahrb., 1889, p. 47, n° 14; Böhm.-Mühlb., t. I, n° 1515.

32. — 875, 25 novembre. — Metz.

Louis le Germanique rend aux religieuses de Sainte-Glossinde les biens, églises et revenus que leur avait enlevés Advence, évêque de Metz.

Cop.: H. 4058[1], parch. en deux exemplaires pouvant remonter au XIe s.; autres copies des XVe, XVIIe et XVIIIe ss. — **Trad.**: Hist. Metz t. III pr., p. 37. — **Anal.**: Böhm.-Mühlb., t. I, n° 1516. — **Citat.**: Parisot, *Le royaume de Lorraine*, p. 410, n° 5.

33. — vers 886.

Robert, évêque de Metz, rend à l'abbaye de Saint-Arnould la chapelle de Rémilly.

Or.: H. 29[4], parch. de 74 cm de haut sur 49 de large. — **Cop.**: sur papier, du XVIe s., ibid. — **Ed.**: Hist. Metz t. III pr., p. 46.

Digitized by Google

34. — 889, 9 juillet. — Francfort.

Arnould, roi, donne en précaire à Amandus, médecin, un bien à Ars-sur-Moselle.

Or.: H. 104[1], parch. de 38 cm de haut sur 51 de large, sceau plaqué. — **Cop.**: du XVIIe s. ibid. — **Ed.**: Calmet, 1re éd., t. I pr., col. 321; 2e éd., t. II pr., col. 153; Gallia, 384. — **Anal.**: Invent. H. 1, p. 541; Hist. Metz t. III pr., p. 47; Jahrb., 1889, p. 48, n° 15; Böhm.-Mühlb. t. I, n° 1823.

35. — 892, 25 avril. — Ratisbonne.

Arnould, roi, donne à l'abbaye de Saint-Arnould le précaire du médecin Amandus situé à Ars-sur-Moselle.

Or.: H. 104, parch. de 46 cm de haut sur 54 de large, traces de sceau plaqué. — **Ed.**: Hist. Metz t. III pr., p. 48. — **Anal.**: Invent. H. 1, p. 541; Jahrb., 1889, p. 48, n° 16; Böhm.-Mühlb., t. I, n° 1872. — *Détourné par Dufresne et récupéré en* 1920.

36. — 892, 25 avril. — Ratisbonne.

Arnould, roi, ajoute à la donation précédente dix manses sis à Ars.

Or.: H. 104, parch. de 36 cm de haut sur 58 de large, sceau plaqué. — **Cop.**: des XVIe, XVIIe et XVIIIe ss., H. 104, 2 bis. — **Ed.**: Hist. Metz t. III pr., p. 49. — **Anal.**: Invent. H. 1, p. 541; Jahrb., 1889, p. 48, n° 17; Böhm.-Mühlb., t. I, n° 1871. — *Détourné par Dufresne et récupéré en* 1920.

37. — 896, 24 janvier. — Schweighausen.

Zwentibold, roi, fait don à l'abbaye de Saint-Denis du prieuré de Salonnes et des biens de Suisse et Baronville.

Cop.: en expédition authentique du 2 juillet 1681, B. 33. — **Ed.**: Calmet, 1re éd., t. I pr., col. 327; 2e éd., t. II pr., col. 162. — **Anal.**: Böhm.-Mühlb. t. I, n° 1962.

38. — 918, 1er février. — Metz.

Ricuin, abbé laïc de l'abbaye de Saint-Pierre-aux-Nonnains, donne en précaire certains biens dépendant de cette abbaye à Remdende et à son fils.

Or.: H. 3959, parch. de 60 cm de haut sur 50 de large. — **Cop.**: du XVIIIe s., H. 3902. — **Ed.**: Hist. Metz t. III pr., p. 56. — **Anal.**: Invent. XVIIIe s., H. 3903. — **Citat**: Jahrb., 1891, p. 109; Parisot, *Le royaume de Lorraine*, p. 711, n° 7.

39. — 927, 25 mars. — Metz.

Conrad, abbé de Saint-Arnould, donne un bien sis à Sainte-Ruffine à charge de fournir à l'abbaye l'encens et le luminaire pour la fête de Saint Arnould.

Or.: H. 74[1], parch. de 41 cm de haut sur 28 de large. — **Cop.**: du XVIIe s. — **Anal.**: Invent. H. 1, p. 327.

Digitized by Google

40. — 942, 10 janvier. — Francfort.

Otton Ier introduit la règle bénédictine dans l'abbaye de Saint-Arnould.

Ed.: Gallia, 386. — **Anal.**: Invent. H. 1, p. 5; Hist. Metz t. III pr., p. 62; M. G. DD. t. I, n° 45. — **Citat**: Jahrb., 1891, p. 148.

41. — 942, 15 mars. — Metz.

Adalbéron Ier, évêque de Metz, établit les bénédictins dans l'abbaye de Saint-Arnould.

Or.: H. 6, parch. de 50 cm de haut sur 48 de large. — **Cop.**: du XVIIIe s., ibid. — **Ed.**: Calmet, 1re éd., t. I pr., col. 349; 2e éd., t. II pr., col. 188; Gallia, 386. — **Anal.**: Invent. H. 1, p. 21; Hist. Metz t. III pr., p. 62; Jahrb., 1891, p. 173, n° 3.

42. — 942.

Adalbéron Ier, évêque de Metz, rend des biens situés dans le Chaumontois à l'abbaye de Saint-Arnould.

Or.: H. 6, parch. de 31 cm de haut sur 50 de large. — **Ed.**: Hist. Metz t. III pr., p. 63. — **Anal.**: Jahrb., 1891, p. 173, n° 4.

43. — vers 944.

Adalbéron Ier, évêque de Metz, nomme Anstée abbé de Saint-Arnould et donne à l'abbaye des biens, situés notamment à Pournoy.

Or.: H. 6, parch. de 76 cm de haut sur 60 de large, sceau plaqué. — **Cop.**: ibid., du XIe s., parch. de 67 cm de haut sur 54 de large; du XVIIIe s., H. 97[1]. — **Ed.**: Calmet, 1re éd., t. I pr., col. 346; 2e éd., t. II pr., col. 185; Gallia, 387; Jahrb., 1890, p. 306. — **Anal.**: Invent. H. 1, pp. 21 et 519; Hist. Metz t. III pr., p. 63. Wolfram considère la copie parch. comme l'original et la pièce dite originale, comme un remaniement du XIIe s.

44. — 945, 6 octobre. — Metz.

Adalbéron Ier, évêque de Metz, confirme les biens de l'abbaye de Sainte-Glossinde.

Or.: H. 4058[2], parch. de 54 cm de haut sur 36 de large. — **Cop.**: ibid, du XVIIIe s. — **Ed.**: Calmet, 1re éd., t. I pr., col. 359; 2e éd., t. II pr., col. 200. — **Anal.**: Hist. Metz t. III pr., p. 64; Jahrb., 1892, p. 174, n° 7.

45. — 948, 11 juin. — Ingelheim.

Otton Ier confirme à l'abbaye de Saint-Arnould tous ses biens et nominativement ceux situés à Cheminot, Marieulles, Ars-sur-Moselle et Norroy-le-Veneur.

Or.: H. 3, parch. de 36 cm de haut sur 58 de large, le sceau manque. — **Cop.**: figurée du XIIe s., parch. ibid. — **Ed.**: Gallia, 389; Jahrb., 1890, p. 158; M. G. DD. t. I, n° 104. — **Anal.**: Invent. H. 1, p. 5; Böhm-Mühlb. t. II, n° 167.

Digitized by Google

46. — 949, 17 janvier.

Gislebert donne à Reintrude, sa fiancée, des biens situés dans le comté de Verdun qui touchent à des biens appartenant à l'abbaye de Saint-Arnould.

Or.: H. 284[1], parch. de 30 cm de haut et de 21 de large. — **Ed.**: Parisot, *Les Origines*, p. 515, n° 1 des pièces justificatives.

47. — 950.

Eve, comtesse du Chaumontois, et Udalric, son fils, donnent la terre de Lay et la forêt de Haye à l'abbaye de Saint-Arnould.

Or.: H. 151[6], parch. de 26 cm de haut sur 67 de large, sceau plaqué. — **Cop.**: du XVIIe s., H. 151[6]. — **Ed.**: Calmet, 1re éd., t. I pr., col. 356-7; 2e éd., t. II pr., col. 196, 198; Gallia, 390. — **Anal.**: Invent. H. 1, p. 753; Hist. Metz t. III pr., p. 67; Jahrb., 1899, p. 62 et ss. Wolfram estime que la pièce est fausse. — **Citat.**: Parisot, *les Origines*, pp. 97 et 138.

48. — 952, juillet. — Metz.

Rodolphe donne son alleu et l'église de Marthil à l'abbaye de Saint-Arnould.

Or.: H. 84[1], parch. de 29 cm de haut sur 56 de large. — **Cop.**: ibid., du XVIIIe s. — **Ed.**: Hist. Metz t. III pr., p. 68. — **Anal.**: Invent. H. 1, p. 383. — **Citat.**: Jahrb., 1891, p. 157.

49. — 952, 22 novembre. — Metz.

Donation par Adalbéron, évêque de Metz, pour l'entretien des hôtes de l'abbaye de Saint-Arnould, de biens sis aux alentours de l'abbaye et de l'église de Marieulles.

Or.: H. 6, parch. de 50 cm de haut sur 48 de large. — **Ed.**: Hist. Metz t. III pr., p. 69. — **Anal.**: Invent. H. 1, p. 22; Jahrb., 1891, p 174, n° 8.

50. — 953.

Adalbéron Ier, évêque de Metz, concède l'église de Saint-André à l'abbaye de Saint-Clément.

Or.: H. 494, parch. de 29 cm de haut sur 32 de large. — **Anal.**: Jahrb., 1891, p. 174, n° 9.

51. — 956, 7 juillet. — Metz.

Austée, abbé de Saint-Arnould, conclut avec Arinfried, habitant de Gorze, un échange à Rezonville.

Or.: H. 741[a], parch. de 41 cm de haut sur 29 de large. — **Anal.**: Invent. H. 1, p. 355.

Digitized by Google

52. — 958, 21 avril. — Mortagne.

Udalric, archevêque de Reims, et Ève, comtesse du Chaumontois, sa mère confirment la donation de la terre de Lay à l'abbaye de Saint-Arnould.

Cop.: des XVIIe et XVIIIe ss., H. 156[6]. — **Trad.**: du XVIIe s., ibid. — **Ed.**: Calmet, 1re éd., t. I pr., col. 365; 2e éd., t. II pr., col. 207. — **Anal.**: Invent. H. 1, p. 754; Hist. Metz t. III pr., p. 71; Jahrb., 1889, p. 62.

53. — 958, 16 juin.

Régimbald, homme noble, donne à l'abbaye de Saint-Arnould son alleu de Morville-sur-Seille, dont Frédelinde, son épouse, garde l'usufruit.

Anal.: Invent. H. 1, p. 9. — **Ed.**: Hist. Metz t. III pr., p. 71. — **Citat.**: Parisot, *Les Origines*, p. 103.

54. — 959, 6 septembre.

Translation des reliques de Saint-Cloud de l'église abbatiale de Saint-Arnould à Lay.

Anal.: Invent. H. 1, p. 754. — **Cop.**: H. 151. Extrait du cartulaire de Saint-Arnould rédigé en 1638. — **Citat.**: Valladier, Histoire de l'abbaye de Saint-Arnould, p. 252.

55. — 960, 3 juin. — Cologne.

Otton Ier, confirme les biens des religieuses de Saint-Pierre-aux-Nonnains et leur accorde le droit d'élire leurs abbesses et leurs avoués.

Or.: H. 3904, parch. de 57 cm de haut sur 61 de large. — **Cop.**: du XVIe s., ibid; en expéditions authentiques du 4 novembre 1664 et du 23 décembre 1665, B. 33. — **Ed.**: Calmet, 1re éd., t. I pr., col. 367; 2e éd., t. II pr., col. 209; Gallia, 391; Hist. Metz t. III pr., p. 75; M. G. DD. t. I, n° 210. — **Anal.**: Jahrb., 1890, p. 158. — **Citat.**: Parisot, *Les Origines*, p. 137, n° 4.

56. — 967, 16 août. — Metz.

Jean, abbé de Saint-Arnould, affranchit de toute servitude les habitants de la terre de Morville, qui appartient à son monastère.

Anal.: Invent. H. 1, p. 461. — **Ed.**: Hist. Metz t. III pr., p. 78. — **Citat.**: Parisot, *Les Origines*, pp. 98 et 139, n° 4 des notes; Jahrb., 1890, p. 118.

57. — 970, 29 septembre.

Jean XIII, pape, confirme la fondation de l'abbaye de Saint-Vincent faite par Thierry, évêque de Metz, et accorde des privilèges aux abbés.

Cop.: du XVIIIe s., H. 1921[1]. — **Ed.**: Hist. Metz t. III pr., p. 80. — **Anal.**: Invent. H. 1919, p. 18; Jaffé, n° 3741.

Digitized by Google

58. — 971, 10 octobre.

Règlement de Gérard, évêque de Toul, pour le chapitre de la cathédrale de Toul.

Cop.: du XVIIIe s., en expédition authentique, G. 439[1]. — **Ed.**: Gallia, 457.

59. — vers 972.

Liste des reliques déposées par Thierry I, évêque de Metz, dans l'église abbatiale de Saint-Vincent.

Cop.: parch. du XVIIIe s., H. 2020[1]. — **Anal.**: Invent. H. 1919, p. 342.

60. — 974, 1er février. — Metz.

Thierry Ier, évêque de Metz, confirme les biens de l'abbaye de Sainte-Glossinde.

Or.: H. 4058, parch. de 71 cm de haut sur 59 de large. — **Cop.**: des XVIe et XVIIIe ss., ibid. — **Trad.**: des XVIe et XVIIIe ss., ibid.; Hist. Metz t. III pr., p. 75.

61. — 977, 11 mai. — Thionville.

Otton II confirme la donation de Gislebert à l'abbaye de Saint-Arnould.

Or.: H. 284[1], parch. de 22 cm de haut sur 26 de large, fragments de sceau plaqué. — **Ed.**: M. G. DD. t. II, n° 158. — **Anal.**: Jahrb., 1890, p. 158, n° 13.

62. — 977, 11 mai. — Thionville.

Otton II confirme les biens des religieuses de Saint-Pierre-aux-Nonnains et leur accorde le droit d'élire leurs abbesses et leurs avoués.

Or.: H. 3904[2], parch. de 54 cm de haut sur 61 de large, sceau plaqué. — **Cop.**: du XVe s., ibid; sur expéditions authentiques du 4 nov. 1664, du 23 déc. 1665, B. 33; du XVIIIe s., H. 1412[5]. — **Trad.**: imprimée, H. 3915[1]. — **Ed.**: Hist. Metz t. III pr., p. 82; M. G. DD. t. II[1], n° 159. — **Anal.**: Jahrb., 1890, p. 158, n° 12. — **Citat.**: Parisot, *Les Origines* p. 137, n° 4.

63. — vers 977.

Thierry I, évêque de Metz, restitue à l'abbaye de Saint-Arnould des biens sis à Vigy et Rémilly.

Or.: H. 29, parch. de 25 cm de haut sur 42 de large. — **Ed.**: Meurisse p. 326. — **Anal.**: Hist. Metz t. III pr., p. 83. — **Citat.**: Parisot, *Les Origines* p. 159, note 5.

Digitized by Google

64. — 980, 15 octobre. — Bruchsal.

Otton II confirme à l'abbaye de Saint-Denis les biens qu'elle possède dans l'Empire.

Cop.: en expédition authentique du 2 juillet 1681, B. 33. — **Ed.**: M. G. DD. t. II[1], n° 232.

65. — 982, 26 septembre. — Capoue.

Otton II ratifie la donation à l'abbaye de Gorze de biens situés en Lorraine, notamment à Amel.

Cop.: du XVIIIe s., H. 698. — **Trad.**: du XVIIe s., H. 763[1]. — **Ed.**: Calmet, 2e éd., t. II pr., col. 240; Mettensia t. II, p. 334; M. G. DD. t. II[1], n° 280. — **Anal.**: Hist. Metz t. III pr., p. 83.

66. — 983, 20 juin. — Mantoue.

Otton II prend l'abbaye de Saint-Vincent sous sa sauvegarde et confirme le droit de foire qu'elle possède à Epinal.

Cop.: du XVIIIe s., H. 1922[1]. — **Ed.**: Calmet, 1re éd., t. I pr., col. 392; 2e éd., t. II pr., col. 241; M. G. DD. t. II[1], n° 313.

67. — 984.

Adalbéron II, évêque de Metz, rend l'église d'Hellimer à Teuthmar, abbé de Saint-Martin.

Cop.: du XVIIe s., H. 1123[1].

68. — vers 986.

Adalbéron II, évêque de Metz, donne l'église de Villers et quatre manses au dit lieu à l'abbaye de Saint-Arnould.

Or.: H. 6, parch. de 34 cm de haut sur 35 de large. — **Ed.**: Gallia, 393, des preuves. — **Anal.**: Invent. H. 1, p. 22; Hist. Metz t. III pr., p. 86.

69. — 991, 1er mai. — in palatio Neristem.

Otton III, à l'exemple de son père, confirme les biens de l'abbaye de Saint-Félix (Saint-Clément).

Cop.: en expédition authentique du 4 nov. 1664, B. 33. — **Ed.**: M. G. DD. t. II[2], n° 362. — **Anal.**: Invent., H. 492.

70. — 991, 1er mai.

Odacer, comte de Sarrebourg, donne à l'abbaye de Saint-Martin un bien à Many et reçoit en précaire le village de Mainvillers.

Cop.: du XVIIIe s., H. 1167; Cartulaire, H. 1028, p. 25. — **Ed.**: Calmet, 1re éd., t. I pr., col. 396; 2e éd., t. II pr., col. 246. — **Anal.**: Hist. Metz t. III pr., p. 84.

Digitized by Google

71. — 992, 24 janvier. — Francfort.

Otton III installe des moines irlandais dans l'abbaye de Saint-Symphorien et confirme ses biens.

Or.: H. 1340[1], parch. de 41 cm de haut sur 62 de large, sceau plaqué. — **Cop.**: des XVIIe et XVIIIe ss., ibid. — **Ed.**: Calmet, 1re éd., t. I pr., col. 396; 2e éd., t. II pr., col. 247; M. G. DD. t. II[2], n° 84. — **Anal.**: Hist. Metz t. III pr., p. 85; Jahrb., 1890, p. 159, n° 14.

72. — 993, 26 mars. — Liége.

Otton III confirme les biens des religieuses de Saint-Pierre-aux-Nonnains et leur accorde le droit d'élire leurs abbesses et leurs avoués.

Or.: H. 3904[3], parch. de 45 cm de haut sur 50 de large, le sceau manque. — **Cop.**: du XVe s., ibid.; en expéditions authentiques du 4 nov. 1664 et du 23 nov. 1668, B. 33; du 23 juin 1668, H. 1412[5]. — **Ed.**: Hist. Metz t. III pr., p. 85; M. G. DD. t. II[2], n° 117. — **Anal.**: Jahrb., 1890, p. 159, n° 15.

73. — 997, 6 avril. — Aix-la-Chapelle.

Otton III confirme les biens de l'abbaye de Sainte-Marie de Mouzon et notamment les donations faites par Godefroy et Mathilde, son épouse.

Cop.: du XVIIIe s., B. 33. — **Ed.**: Jahrb., 1889, p. 154, n° 1; M. G. DD. t. II[2], n° 238.

74. — XIe siècle.

Adalbéron, évêque de Metz, ratifie la donation par Daviticus, abbé, au chapitre de Saint-Sauveur de revenus qu'il possède à Xanrey.

Cop.: Vidimus de 1544, G. 279.

75. — 1012, 13 janvier. — Metz.

Echange de biens conclu entre l'abbé de Saint-Arnould et l'abbesse de Sainte-Glossinde.

Anal.: Invent. H. 1, p. 759. — **Ed.**: Parisot, *Les Origines* p. 529, n° V des pièces justificatives.

76. — 1018, 12 janvier.

Don d'une forêt par Henri II, empereur, à Thierry III, évêque de Metz.

Or.: G. 176, parch. de 51 cm de haut sur 61 de large, sceau plaqué. — **Cop.**: du XVIIe s., ibid. — **Ed.**: M. G. DD. t. III, n° 379. — **Anal.**: Jahrb., 1890, p. 159, n° 16.

Digitized by Google

77. — 1022.

Constitution d'un douaire par Richard au profit de Cunégonde, sa fiancée.

Or.: H. 2547[1], parch. de 54 cm de haut sur 52 de large. — **Cop.**: des XVIIe et XVIIIe s., ibid.

78. — 1023. — Ivoy.

Henri II, empereur, confirme les biens de l'abbaye de Sainte-Marie de Mouzon (voir n° 73 ci-dessus).

Cop.: du XVIIe s., B. 33. — **Ed.**: M. G. DD. t. III, n° 492.

79. — 1024, 23 septembre. — Aix-la-Chapelle.

Conrad II donne à Odelon un bien à Bibera (Landkreis Trier).

Or.: H. 119 parch. de 36 cm de haut et 51 de large, sceau plaqué. — **Cop.**: du XVIIe s., H. 325[1]. — **Ed.**: Hist. Metz t. III pr., p. 86; M. G. DD. t. IV, n° 5.

80. — 1025, 8 juillet. — Strasbourg.

Confirmation par Conrad II des biens du chapitre de Sainte-Marie-Madeleine de Verdun.

Cop.: du XVIIe s. B. 33. — **Ed.**: M. G. DD. t. IV, n° 40.

81. — 1026.

Acensement à Hermann de biens sis à Châtel par Poppon, abbé de Saint-Vincent.

Cop.: lithographiée provenant de la collection Pécault, H. 2160. — **Anal.**: Invent. H. 1920, p. 989.

82. — 1032, 16 mai. — Metz.

Thierry II, évêque de Metz, donne à l'abbaye de Saint-Symphorien l'église d'Augny, les chapelles de Féy, Pouilly et Marly et la moitié du village de Vaux.

Or.: (Acte récrit) H. 1672, parch. de 84 cm de haut sur 38 de large. — **Cop.**: du XVIIIe s., en expédition authentique.

83. — 1033, 31 janvier.

Albert, comte d'Alsace, et Judith, son épouse, font consacrer l'abbaye de Sainte-Croix de Bouzonville et lui accordent des biens.

Cop.: H. 360[1], parch. du XIIe s., des XVIIe et XVIIIe ss., ibid. — **Ed.**: Calmet, 1re éd., t. I pr., col. 543: 2e éd., t. III pr., col. 80. — **Anal.**: Hist. Metz t. III pr., p. 87.

Digitized by Google

84. — 1040, 18 juin. — Moyenvic.

Henri III, empereur, donne à Abenza, sa belle-sœur, un bien à Morlange.

Or.: H. 880, parch. de 53 cm de haut et de 51 de large, sceau plaqué. — **Ed.**: Böhmer, Acta imperii, n° 53. — **Anal.** Jahrb., 1890, p. 159. n° 17.

85. — S. d. (1047-1072).

Adalbéron III, évêque de Metz, après avoir fondé le chapitre de Saint-Sauveur, détermine les obligations réciproques de ce dernier et du chapitre de Saint-Etienne.

Or.: G. 1559[1], parch. de 52 cm de haut sur 44 de large. — **Cop.**: sur expédition authentique du 16 mai 1741, ibid.; vidimus de 1773, G. 1545[11]. — **Ed.**: Gallia, 399, des preuves. — **Anal.**: Hist. Metz t. III pr., p. 95. — Les dates 1047-1072 sont données d'après Meurisse.

86. — 1049 11 octobre. — Metz.

Léon IX, pape, confirme les biens de l'abbaye de Saint-Arnould.

Or.: H. 5[1], parch. de 65 cm de haut sur 59 de large, sceau pendant disparu. — **Cop.**: des XVIe et XVIIe ss., H. 5[1]. — **Trad.**: ibid. — **Ed.**: Calmet, 1re éd., t. I pr., col. 442; 2e éd., t. II pr., col. 305; Gallia, 394, des preuves; Jahrb., 1889, p. 70. Wolfram estime que la bulle est fausse. — **Anal.**: Invent. H. 1, p. 15; Jaffé, n° 4186.

87. — 1049, 11 octobre. — Metz.

Léon IX, pape, confirme les privilèges des chapitres de Saint-Etienne et de Saint-Sauveur de Metz.

Or.: G. 439[2], parch. de 62 cm de haut sur 46 de large. — **Cop.**: du XVIe s., ibid. — **Anal.**: Jahrb., 1889, p. 192; Jaffé, n° 4187.

88. — 1050, 2 novembre.

Léon IX, pape, confirme les biens de l'abbaye de Saint-Vincent et dispense le prieuré de Chaligny, dépendant de cette abbaye, du payement du cens qu'elle doit à l'église de Toul.

Cop.: du XVIIe s., H. 1921[3]; du XVIIIe s., H. 1921[37]. — **Ed.**: Calmet, 1re éd., t. I pr., col. 437; 2e éd., t. II pr., col. 300. — **Anal.**: Invent., H. 1919, p. 20; Hist. Metz t. III pr., p. 90; Jaffé, n° 4242.

89. — vers 1050.

Jean, habitant de Béchy, lègue ses biens à Warin, abbé de Saint-Arnould, qui lui en laisse l'usufruit.

Or.: H. 143[1], parch. de 28 cm de haut sur 42 de large. — **Anal.**: Invent., H. 1, p. 721

Digitized by Google

90. — S. d. (vers 1051).

L'abbé de Gorze cède à la mère du chevalier Erfo l'usufruit d'un domaine à Montsec donné par celui-ci à l'abbaye.

Or.: H. 886, parch. de 36 cm de haut sur 49 de large. — **Ed.**: Hist. Metz, t. III pr., p. 89; Mettensia t. II, p. 224.

91. — 1052, 12 mai. — Strasbourg.

Henri III, empereur, confirme les privilèges de l'église de Metz.

Or.: H. 439[3], parch. de 55 cm de haut sur 51 de large. — **Cop.**: des XVIIe et XVIIIe ss. en expédition authentique, ibid. — **Ed.**: Gallia, 396, des preuves. — **Anal.**: Hist. Metz t. III pr., p. 90; Jahrb., 1890, p. 159, n° 18.

92. — 1056. — Metz.

Donation à l'abbaye de Saint-Symphorien de l'église Saint-Jean d'Augny par Adalbéron III, évêque de Metz.

Or.: H. 1433[1], parch. de 48 cm de haut sur 28 de large, traces de sceau plaqué. — **Cop.**: des XVIe et XVIIe ss., ibid. — **Trad.**: du XVIIe s., H. 1433[2]. — **Ed.**: Calmet, 1re éd., t. I pr., col. 447; 2e éd., t. II pr., col. 311; Gallia, 399, des preuves. — **Anal.**: Hist. Metz, t. III pr., p. 91.

93. — 1056, 27 février. — Coblence.

Henri III, empereur, confirme les privilèges du chapitre de Metz.

Or.: G. 439[5], parch. de 59 de haut sur 48 de large muni d'une bulle de plomb. — **Cop.**: vidimus du XVe s., G. 4394. — **Ed.**: Gallia, 398, des preuves. — **Anal.**: Hist. Metz, t. III pr., p. 91; Jahrb. 1890, p. 159, n° 19.

94. — 1056, 7 mars. — Kaiserswerth.

Confirmation par Henri III, empereur, de la charte précédente.

Or.: (?) G. 439[6], parch. de 59 cm de haut sur 57 de large; les première et dernière lignes et le monogramme sont écrits en encre d'or. — **Cop.**: des XVIe et XVIIe s., ibid. — **Anal.**: Jahrb., 1890, p. 160, n° 20.

95. — 1056. — Strasbourg.

Henri III, empereur, donne la métairie de Dieuze et d'autres biens au chapitre de la Madeleine de Verdun.

Anal.: Inventaire de 1698. B. 26; Jahrb., 1889, p. 155, n° II.

96. — 1058, 4 juin.

Adalbéron III, évêque de Metz, établit les droits des voués pour l'abbaye de Saint-Clément.

Cop.: en expédition authentique du 4 nov. 1664, B. 33. — **Ed.**: Hist. Metz, t. III pr., p. 91.

Digitized by Google

97. — 1063. — Metz.

Donation en précaire par Adalbéron III, évêque de Metz, à Etienne, son serviteur, de biens à Béchy, appartenant à l'abbaye de Saint-Arnould.

Or.: H. 29, parch. de 25 cm de haut sur 31 de large, le sceau manque. — **Ed.**: Hist. Metz, t. III pr., p. 93. — **Anal.**: Invent., H. 1, p. 153.

98. — 1064. — Verdun.

Thierry, évêque de Verdun, donne les églises de Jean delisé et Domrémy-la-Canne au prieuré d'Amel, dépendant de l'abbaye de Gorze.

Or.: H. 763[2], parch. de 53 cm de haut sur 43 de large. — **Ed.**: Mettensia, t. II, p. 238.

99. — 1065. — Metz.

Donation au Chapitre de Saint-Sauveur par Adalbéron III, évêque de Metz, de son franc-alleu à Berlize.

Or.: G. 1607, parch. de 44 cm de haut sur 64 de large.

100. — 1065, 4 avril. — Mayence.

Henri IV, roi de Germanie, concède Macheren au Chapitre de Sainte-Madeleine de Verdun.

Cop.: en expédition authentique du XVIIe s., H. 1854[5]. — **Anal.**: Stumpf-Brentano, *Die Kaiserurkunden des X., XI., XII. Jahrhunderts*, Innsbruck, 1865, in 8°, n° 2660.

101. — 1066.

Donation à l'abbaye de Saint-Martin de la Glandière de biens à Bambiderstroff.

Cop.: Cartulaire, H. 1027.

102. — 1070. — Metz.

Adalbéron III, évêque de Metz, termine un litige entre Walon, abbé de Saint-Arnould, et les habitants d'Eply et de Port-à-Seille.

Or.: H. 24, parch. de 42 cm de haut sur 45 de large, sceau plaqué. — **Trad.**: du XVe s., H. 24. — **Anal.**: Invent. H. 1, p. 114.

103. — 1070, 6 août. — Goslar.

Henri IV, roi de Germania, confirme les privilèges de l'église de Metz.

Or.: G. 439[7], parch. de 56 de haut sur 49 de large. — **Cop.**: ibid., des XVIIe et XVIIIe ss., dont deux en expéditions authentiques. — **Ed.**: Hist. Metz, t. III pr., p. 94. — **Anal.**: Jahrb., 1890, p. 160, n° 21.

Digitized by Google

104. — 1072, 27 juin.

Acte de consécration de l'église de Xures.

Or.: H. 2547, parch. de 54 cm de haut sur 52 de large. — **Cop.** du XVIIIe s., ibid.

105. — vers 1074.

Hériman, évêque de Metz, accorde un droit de foire à Walon, abbé de Saint-Arnould.

Or.: H. 3, en deux exemplaires, parch., l'un de 48 cm de haut sur 32 de large et l'autre de 22 cm de haut sur 48 de large; sur le second l'image de l'évêque Hériman. — **Ed.**: Calmet, 1re éd., t. I pr., col. 477; 2e éd., t. III pr., col. 5; Gallia, 401. — **Anal.**: Invent., H. 1, p. 22; Hist. Metz, t. III pr., p. 96.

106. — 1075. — Metz.

Hériman, évêque de Metz, termine un litige avec les habitants de Cheminot au sujet d'un droit de foire à Nomeny.

Or.: H. 42[1], parch. de 31 cm de haut sur 52 de large, le sceau plaqué manque. — **Cop.**: parch., du XIIe s., ibid. — **Ed.**: Hist. Metz, t. III pr., p. 97. — **Anal.**: Invent., H. 1, p. 217.

107. — 1084, 16 octobre. — Metz.

Henri IV, empereur, confirme un échange entre l'abbaye de Saint-Arnould et l'abbaye de Saint-Cunibert de Cologne

Or.: H. 3, parch. de 54 cm de large sur 62 de haut; le sceau manque. — **Ed.**: Calmet, 1re éd., t. I pr., col. 481; 2e éd., t. III pr., col. 10.

108. — 1085.

Sophie, comtesse de Bar et d'Amance, rebâtit et dote la chapelle sous Amance, avec le consentement de l'abbesse de Sainte-Glossinde, qui avait des droits sur cette chapelle.

Or.: H. 4091, parch. de 18 cm de haut sur 33 de large. — **Ed.**: Calmet, 1re éd., t. I pr., col. 482; 2e éd., t. III pr., col. 11.

109. — 1086, 1er juin. — Metz.

Henri IV, empereur, donne à Thierry, évêque de Verdun, Mouzon et Stenay, qui appartenaient à la comtesse Mathilde de Toscane.

Cop.: sur expédition authentique du 11 août 1685, B. 33. — **Ed.**: Gallia, 563.

110. — 1090, 2 mai.

Hériman, évêque de Metz, donne des biens en différents lieux à l'abbaye de Saint-Clément.

Digitized by Google

Cop.: parch. du XIIIe, H. 494[1]; papier des XVIIe et XVIIIe ss., ibid.; en expédition authentique faite à Metz le 4 nov. 1664, B. 33. — **Trad.**: du XIVe s., parch., H. 494[1]. — **Ed.**: Calmet, 1re éd., t. I pr., col. 393; 2e éd., t. II pr., col. 243 — **Anal.**: Hist. Metz, t. III pr., p. 98. — **Citat.**: Parisot, *Les Origines*, p. 99.

111. — 1093. — Reims.

Confirmation par Rainald, archevêque de Reims, d'une donation faite par Walter, habitant de Dun, et Aseline, son épouse, au prieuré de Saint-Gilles.

Cop.: en deux expéditions authentiques du XVIIe s., B. 33.

112. — 1093. — Metz.

Richer, doyen du chapitre de Verdun, cède l'église de Pange au chapitre de Saint-Sauveur et obtient en échange un bien à Cléry-le-Grand.

Or.: chirographe, parch. G. 1757, de 34 cm de haut sur 49 de large.

113. — 1093, 14 août.

Acte relatant la translation des reliques de Sainte-Lucie dans l'église abbatiale de Saint-Vincent.

Cop.: du XVIIe s., parch., H. 2020[1]. — **Anal.**: Invent., H. 1919, p. 342.

114. — 1094, 1er octobre. — Metz.

Poppon, évêque de Metz, confirme les droits que l'abbaye de Saint-Vincent possède à Saint-Julien.

Or.: H. 2384[1], parch. de 51 cm de haut sur 49 de large, traces de sceau. — **Cop.**: des XVe et XVIIIe s., ibid. — **Ed.**: Hist. Metz, t. III pr., p. 98. — **Anal.**: Invent., H. 1920, p. 1006.

115. — 1095, 21 mai. — Castro-Pladena.

La comtesse Mathilde de Toscane fonde l'abbaye de Saint-Pierremont à Standalmont.

Cop.: du XVIIIe s., H. 3349[1]. — **Ed.**: Calmet, 1re éd., t. I pr., col. 504; 2e éd., t. III pr., col. 36.

116. — 1095. — Milan.

Urbain II, pape, confirme la fondation de l'abbaye de Saint-Pierremont par la comtesse Mathilde de Toscane.

Cop.: du XVIIIe s., H. 3349[1]. — **Ed.**: Calmet, 1re éd., t. I pr., col. 505; 2e éd., t. III pr., col. 37. — **Anal.**: Jaffé, n° 5567.

Digitized by Google

117. — 1096, 21 mars.

Urbain II, pape, confirme les biens et droits du chapitre de Saint-Sauveur.

Cop.: du XVIIIe s. en expédition authentique, G. 1545[1]. — **Anal.**: Jaffé, n° 5624.

118. — 1096, 21 mars. — Tours.

Urbain II, pape, confirme les biens et privilèges de l'abbaye de Saint-Vincent.

Cop.: du XVIIIe s., H. 1413[9] et 1921[37]. — **Ed.**: Calmet, 1re éd., t. I pr., col. 507; 2e éd., t. III pr., col. 39. — **Anal.**: Invent., H. 1919, p. 20; Hist. Metz, t. III pr., p. 103; Jahrb., 1889, p. 192; Jaffé, n° 5623

119. — 1096, 13 juillet.

Albert, voué de Briey,confirme la fondation de l'abbaye de Saint-Pierremont.

Cop.: du XVIIIe s., H. 3399[1]. — **Anal.**: Hist. Metz, t. III pr., p. 103. — **Citat.**: Parisot, *Les Origines* p. 186.

120. — 1097.

Arnould, comte de Chiny, donne l'église de Sainte-Walburge de Chiny et des terres à l'abbaye de Saint-Arnould.

Or.: chirographe parch., dont les deux parties sont conservées, H. 144[1], de 33 cm de haut sur 56 de large; le sceau plaqué ne subsiste que sur l'une des deux parties. — **Cop.**: vidimus de 1430, H. 147[2]; cop. du XVIIIe s., ibid. — **Ed.**: Hist. Metz, t. III pr., p. 103; — **Anal.**: Invent., H. 1, p. 727.

Digitized by Google

Digitized by Google

Le culte de l'arbre dans nos coutumes populaires

PAR LE DOCTEUR R. DE WESTPHALEN

Trimasau!
Ç'ot lo más et lo trimás, ç'ot lo joli más

Les Gaulois et les Germains célébraient, à l'époque des solstices, deux grandes fêtes populaires et religieuses: celle d'hiver en décembre ou plus tard, jusqu'en février, celle d'été, entre l'équinoxe du printemps et le solstice de juin.

Pendant la *Nuit de l'an*, ces peuples pleuraient la mort apparente de la nature, priaient pour le succès de leurs semailles confiées à la Terre Maternelle et à la divinité de la Mort qui était également divinité de la Survie; à l'occasion du *Jour de l'an*, ils offraient à la divinité du Renouveau les moissons printannières.

Lors de la fête d'hiver, le culte s'adressait nécessairement aux puissances souterraines, ténébreuses, réputées de propager la stérilité et les maladies. Un rayon d'espérance et de joie gonflait cependant les cœurs, car on savait que bientôt s'opérerait un heureux changement dans la nature entière, grâce à l'intervention divine du principe vital, ressuscité au printemps. C'est à la glorification de cette puissante divinité que servait la solennité d'été.

Longtemps avant J. César, la Gaule inclinait déjà vers l'anthropomorphisme. En dépit des druides qui prétendaient être les seuls à connaitre le dieu universel et ses attributs personnifiés, le peuple avait imaginé des divinités secondaires, aux diverses épithètes, prélude des figurations en image. Ces dieux ou déesses des forêts, des eaux, des montagnes et des pierres, des premiers éléments de l'industrie humaine, étaient bénis et craints à la fois, bénis pour leurs innombrables bienfaits, craints à cause de leur influence souvent néfaste.

Mais le culte des forces élémentaires de la nature n'était pas propre aux peuples de la Gaule et de la Germanie. On le retrouve dans toutes les religions des nations de l'Antiquité.

Digitized by Google

Aussi l'assimilation des divinités chthoniennes gauloises et germaniques avec les dieux plus ou moins similaires de la religion gréco-romaine ne pouvait-elle rencontrer de sérieux obstacles, lorsque la civilisation gréco-latine fit son entrée dans les Gaules. Toutefois l'encombrement des mythes, la similitude apparente des attributs donnés aux différents dieux ou déesses, la répétition d'une même idée dans la personnification des diverses forces élémentaires devaient créer, aussi bien pour les divinités principales que pour les dieux secondaires, une confusion que nous voyons progresser, se généraliser à l'époque de la décadence de Rome et, par suite du recul de la civilisation, pendant et après les invasions des barbares.

Teutatès s'assimile à Mercure, à Mars, cède son héritage à Hercule, frère cadet de Mercure, ou devient un Saturne. Jupiter, le Bélénus gaulois, se confond avec Mercure ; Mars est remplacé, en certaines régions, par son ancien doublet Vulcain et, comme Teutatès, s'abaisse à jouer le rôle d'un bon Sylvain armé du maillet, gardien des bois, des vergers, des domaines, des individus. Bref, les mêmes épithètes passent d'Esus, de Teutatès, à Mercure, à Mars, à Apollon, à Sylvain, même à des déesses. Le bas peuple surtout aime à habiller le vieux dieu gaulois en Sylvain (1), auquel il donne des déesses comme parédres et comme compagnons des chiens et des loups. Rosmerta, la compagne de Mercure, vers la fin du IIIe siècle de notre ère, finit par échanger son vocable contre celui de Maïa et se choisit une place parmi les Matrae qui se trouvent assimilées aux nymphes devenues divinités fatidiques et bonnes déesses.

Les Matrae divines perdent petit à petit leur ancien caractère. Tous les éléments religieux de la vie des êtres, de la vie du sol semblent se manifester sous leur forme. Elles sont déesses des montagnes, des forêts, surtout des sources, protègent les foyers, les individus, accordent la fertilité, la fécondité, l'abondance.

Figurées au nombre de trois, elles reçoivent leurs attributs de la Grande Mère chthonienne Cybèle, de Cérès, de Junon, de Maïa, même de la Fortune et de l'Abondance. Elles sont les préférées du peuple, parce qu'elles sont moins insaisissables, plus humaines, plus familières, tout en portant les grands noms de Junones, de Maïïae (2).

(1) Souvent confondu, à l'époque de la décadence, avec Priape qui, lui-même, est assimilé à Pan, Sylvain.

(2) Voir Camille Jullian, Histoire de la Gaule, Paris 1920, p. 28-75.

Digitized by Google

Les déesses Mères ont pour compagnon Sylvain, présenté sous le triple aspect du dieu domestique, champêtre et protecteur des confins. En ces qualités, il figure avec deux doublets ou bien comme dieu tricéphale (1).

Au culte naturaliste des Gaulois célébré à l'occasion de la nouvelle année, Rome opposait un culte similaire sous bien des rapports, rendant l'assimilation des deux cultes assez facile. Les Strenae herbaceae, en usage depuis le règne de Tatius, étaient des rameaux coupés dans la forêt sacrée de la déesse Strenua, divinité de la force et de la prospérité; d'autre part, Janus, le dieu qui ouvrait l'année, ressemblait en quelque sorte à Sylvain, était considéré, dans les légendes, comme l'époux d'une nymphe et le père du dieu Fontus, et on le disait dieu de tous les commencements, l'inventeur de l'agriculture, le dieu qui ouvre et ferme les sources et les ruisseaux (2).

A l'avènement du Christianisme, naquirent, du mélange des fêtes de l'an gauloises et romaines, des coutumes fort enracinées que l'Église appela *strenas diabolicas* et chercha à extirper par tous les moyens. Mais les efforts constants ne donnèrent pas les résultats désirés, car les membres du bas clergé avaient grand mal de se défendre des superstitions païennes. Obtempérant alors aux conseils du pape Grégoire le Grand, les évêques continuèrent d'adapter les usages en les recouvrant d'un voile de symbolisme chrétien. L'Église détacha des grandes fêtes de saison, de la solennité du nouvel an, certaines parties qu'elle refondit pour les introduire dans son premier calendrier liturgique. D'autres épisodes furent convertis en réjouissances publiques, populaires.

Petit à petit, le peuple se prête aux nouveaux accommodements, conserve toutefois ses anciennes coutumes. Les poètes viennent y cueillir les fleurs rustiques dont ils forment, au début du moyen-âge, les premiers bouquets de la poésie lyrique française. Le peuple cependant persévère dans son culte de l'arbre, du *mai*, des fontaines, des montagnes ou des rochers, que l'Église a vainement essayé d'abolir dans le courant des siècles écoulés. Le culte naturaliste apparaît toujours encore à l'occasion du Renouveau. Il est presqu'entièrement dépouillé du ton funèbre qu'avait jadis inspiré le culte du dieu de la Mort; les anciennes divinités de la procréation, de l'abondance sont devenues de simples

(1) Omnis possessio tres Sylvanos habet: unus domesticus, possessioni consecratus; alter dicitur agrestis, pastoribus consecratus; tertius dicitur orientalis, cui est in confinio locus positus. *Grammatici veteres.*

(2) Ch. Daremberg et Edm. Saglio., Diction. des antiqu. grecques et romaines, article *Janus*.

Digitized by Google

symboles, des emblèmes personnifiés, revêtus des antiques attributs des dieux, et, lorsqu'on va « querir le may » dans la forêt, ce n'est plus un dieu-fétiche que l'on rapporte, mais c'est le Printemps que l'on *amène*. Le dendrophore n'est plus l'antique Sylvain, mais prend le nom du représentant de l'Été, du joli mois de mai.

La fête du premier *Mai*, du premier *cerd*, dépendait en premier lieu du climat ; aussi l'époque de sa solennité variait-il nécessairement suivant les latitudes. D'autre part, les changements successifs survenus dans la date du jour de l'an, soit aux temps des Romains, puis sous les Mérovingiens, soit sous Charlemagne et plus tard jusqu'au jour où le premier janvier redevint la date officielle du début de l'année, eurent pour effet de déplacer bon nombre de coutumes du premier *mai*, qui aujourd'hui se trouvent ainsi échelonnées entre Noël et la Saint-Jean d'été, mélangées à celles de l'ancienne fête d'hiver.

L'étude comparative de ces usages nous permet d'en examiner les motifs et l'esprit, d'en recueillir les éléments primitifs souvent travestis, mais rappelant malgré les siècles leur épanouissement naturel. Notre tâche ne paraît pas facile, d'autant moins que nous devons souvent avoir recours à la méthode inductive qui exige une grande circonspection et une érudition tout spéciale, puisée dans la littérature et le Folk-lore. Éviterons-nous de tomber dans des erreurs fantaisistes ? Malgré notre meilleure volonté de puiser à toutes les sources dignes d'intérêt, nos recherches ont été bien des fois insuffisantes. Aussi ne peuvent-elles fournir les éléments d'un exposé suivi. Elles nous obligent de combler par l'hypothèse les lacunes que laisse l'insuffisance de nos sources.

***

Le soir de la veille de Noël, il était d'usage de mettre dans le foyer la plus belle et la plus grosse bûche, tirée d'un arbre *fruitier*. On l'enguirlandait de verdure fraîche ; elle était entourée du plus profond respect par toute la maisonnée et honorée d'une triple libation, avant d'être livrée aux flammes.

Dans une description qui faisait d'abord partie du septième chant de *Mireille*, Mistral dépeint ainsi la scène provençale de la bûche de Noël, le *coche-fio*.

« Du four, sur la table de peuplier, — déjà le pain de Noël arrive, — orné de petit houx, festonné d'enjolivures. — Déjà s'allument trois chandelles — neuves, claires, sacrées, —

Digitized by Google

et dans trois blanches écuelles — germe le blé nouveau, prémices des moissons.

« Un noir et grand poirier sauvage — chancelant de vieillesse... — L'aîné de la maison vient, le coupe par le pied, — à grands coups de cognée l'ébranche; — et le chargeant sur l'épaule, — près de la table de Noël, — il vient, aux pieds de son aïeul, la déposer respectueusement.

« Le vénérable aïeul, d'aucune manière, — ne veut renoncer à ses vieilles modes. — Il a retroussé le devant de son ample chapeau, — et va en se hâtant, chercher la bouteille. — Il a mis sa longue camisole de cadis blanc, et sa ceinture, — et les braies nuptiales, et ses guêtres de peau.

« Cependant toute la famille — autour de lui joyeusement s'agite, — « Eh bien ! posons-nous la bûche, enfants ? » — Oui ! promptement — tous lui répondent. « Allégresse ! » — le vieillard s'écrie, Allégresse ! Allégresse ! — Que notre-Seigneur nous emplisse d'allégresse ! — Et si, une autre année, nous ne sommes pas plus, mon Dieu, ne soyons pas moins ! »

« Et remplissant le verre de *clarette*, — devant la troupe souriante, — il en verse trois fois sur l'arbre fruitier; — le

(1) Dòu four, sus la lauto de pibo
Deja lou calendau arribo,
Flouca de verbouisset, festouna de façoun;
Deja s'atubon tres candèlo.
Nova, sacrado. clarinello,
E dins tres blànquis escudello.
Greio lou blad nouvéu, premicio di meissoun.

Un grand pirastre negrejavo
E dou vieiounge transtraiavo.....
L'einat de l'oustau vén, lou cepo pér lou péd,
A grand cop de destrau l'espalo,
E, lou cargant dessus l'espalo
Co i ro la taulo cale d lo
Vén i péd de soun grand lou pausa' mé respét.

Lou segne-grand, de gens de modo,
Vóu renouncia si vieii modo;
A troussa lou davans de soun ample capéu,
E vai, couchous, querre la fiolo;
A mes sa longo camisolo
De cadis blanc, e sa taiolo,
E si braio nouvialo e sé guéto de péu.

Mais pamens touto la famiho
A soun entour s'escarrabiho....
— Bèn? Cacho-fiò boutan, pichot? — Si ! vitamen
Tòuti ie respoundon. — Alègre !
Crido lou viéi, alègre, alègre !
Que Noste Segne nous alègre !
S'un autre an sian pas mai, moun Diéu, fuguen pas men !

Digitized by Google

plus jeune prend l'arbre d'un côté, — le vieillard de l'autre, et sœurs et frères, — entre les deux, ils lui font faire ensuite — trois fois le tour de la maison.

« Et dans sa joie, le bon aïeul — élève en l'air le gobelet de verre: — « O feu, dit-il, feu sacré, fais que nous ayons du beau temps ! — et que ma brebis mette bas heureusement, — que ma truie soit féconde, — que ma vache vèle-bien, — que mes filles et mes brus enfantent toutes bien !

« Bûche bénie, allume le feu ! Aussitôt — prenant le tronc dans leurs mains brunes — ils le jettent entier dans l'âtre vaste. — Vous verriez alors gâteaux à l'huile, — et escargots dans l'aioli — heurter dans ce beau festin, — vin cuit, nougat d'amandes et fruits de la vigne.

« D'une vertu fatidique — vous verriez luire les trois chandelles, — vous verriez des Esprits jaillir du feu touffu, — du lumignon vous verriez pencher la branche — vers celui qui manquera au banquet; — vous verriez la nappe rester blanche — sous un charbon ardent, et les chats rester muets. »

E'mplissént lo got de clareto,
Davans la bando risouleto,
Eu n'escampo tres cop dessus l'aubre fruchau;
Lou pu jouinet lou pren d'un caire,
Lou viéi de l'autre, e sorre e fraire.
Entre-mitan, ie fan piéi faire
Tres cop lou tour di lume e lou tour de l'oustan.

Et dins se joio lou bon rèire
Aubouro en l'èr lou got de véire:
O fio, dis, fio sacra, fai qu'agues de bèn tèm!
E que ma fedo bèn agnelle,
E que ma truejo bèn poucelle,
E que ma vaco bèn vêdelle!
Que mi chato e mi noro enfanton tóuti bèn!

Cacho-fiò, bouto fiò ! Tout d'uno,
Prénent lou trounc dins si man bruno,
Dins lou vaste fougau lou jiton tout entié.
Veirias alor fougasso à l'òli,
E catalauso dins l'aioli
Turta, dins aquèu bèn regôli.
Vin cue, nougat d'amelo e frucho d'ou plantié.

D'uno vertu deviranello
Veirias lusi li tres candèlo,
Veirias d'Esperitoun giscla dou fiò ramu,
Dóu mou veirias penja la branco
Vers aquéu que sara de manco;
Veirias la napo resta blanco
Souto un carboun ardènt, e li cat resta mut!

Œuvres de Frédéric Mistral. Mireille, Paris, Alphonse Lemerre. Notes Chant VII, p. 494 ss.

Digitized by Google

Dans l'ancien comté de Périgord, on recueille avec soin les cendres et les charbons de la bûche de Noël, pour guérir les glandes engorgées. « La partie du tronc, que le feu n'a pas consumée, sert aux bouviers pour faire le *técoin* ou cale de leurs charrues, parce qu'ils prétendent que cela fait mieux réussir leurs semences; et les femmes en conservent quelques morceaux jusqu'au jour des Rois pour la prospérité des poulets. Cependant, si l'on s'assied sur cette souche, on devient sujet aux furoncles; il faut alors passer neuf fois sous une tige de ronce que le hasard aura plantée par les deux bouts » (1).

En Dauphiné, le tison de Noël, appelé *tréfoir*, est mis au feu pendant les treize veillées depuis celle de Noël à l'Épiphanie. On le conserve comme préservatif contre la foudre et les maladies du bétail. Il suffit de toucher du pied le tison de Noël pour se garantir contre les engelures; un peu de charbon du *tréfué*, ajouté au manger des vaches, les fait facilement véler; on sème ou plante ce charbon dans les champs pour empêcher la *rouille* des céréales et des arbres à fruits.

Il y a quarante ans encore, dans presque tous les ménages franc-comtois (2), « on mettait de côté, pour Noël, une grosse bûche de bois, dont on avait creusé les flancs et qui s'appelait la *tronche*. La veille du saint jour, on apportait cette bûche au foyer et on la laissait, pendant quelques instants, lécher par les flammes. Puis elle était retirée, couverte d'un linge, et les enfants étaient invités à l'approcher, armés de pincettes et de bâtons. C'était à qui frapperait le plus fort sur la tronche pour la faire *accoucher* (3). Si rien ne s'en échappait, c'était un signe évident que les enfants de la maison n'avaient pas été sages. On les réprimandait au sujet des fautes qu'ils avaient commises et dont ils devaient demander pardon. Quand cet acte de contrition s'accomplissait, à l'écart, dans un coin obscur de la chambre, le dos tourné au foyer, pour laisser la maman faire les préparatifs nécessaires, on les ramenait vers la tronche toujours couverte de son linge, et on les invitait à frapper de nouveau et de toutes leurs forces. Cette fois les choses changeaient d'aspect. La couverture soulevée,

(1) de Nore, Coutumes, Mythes et Traditions des Provinces de France. Paris-Lyon 1846, p. 151 ss.

(2) Beauquier Ch., Les mois en Franche-Comté. Paris 1910, p. 135

(3) Bernard de La Monnoye dit dans un de ses Noëls (Apologie des Noëls de la Roulotte et du Tillot):

Més hairai s'étende que lai suche
Lo pisseré dé preneà, dé marron;
Mes héritiers s'attendent que la souche
Leur p..... des pruneaux, des marrons;

Les Noëls Bourguignons publiés par F. Fertiault, Dijon 1866, p. 158.

Digitized by Google

les bambins trouvaient des noix, des noisettes, des gâteaux, des bonbons et de modestes jouets sur lesquels ils se précipitaient à l'envi en poussant des cris de joie. Au coup de minuit, on remettait au feu cette bûche de Noël, et quand elle était à moitié brûlée, elle était retirée du foyer puis éteinte et gardée en lieu sûr dans l'armoire ou dans la commode... Aujourd'hui encore, toutes les fois qu'il tonne dans le courant de l'année, la ménagère va chercher les charbons de la *tronche*, qu'elle met dans la cheminée pour empêcher le feu du ciel de tomber sur la maison ».

Dans le Poitou, on frappe la *Cosse de Nó* et en fait jaillir des étincelles, appelées *bertons*. Autant d'étincelles, autant de poulets dans l'année nouvelle (1).

En Lorraine, la bûche mesurait quatre pieds de longueur. Elle était choisie parmi les plus gros troncs de chêne ou de prunier. On la garnissait de lierre. L'aïeul, le père de famille ou le maître, « suivi de toute la famille, promenait cette souche dans toute sa maison, en chantant des cantiques nommés *Noëls* ; on apportait la souche au foyer, et, après l'avoir bénie et aspergée d'eau bénite, on la mettait au feu et on ne quittait plus cette souche que pour aller à la messe de minuit d'où l'on revenait faire régalade de grillades et on ne se couchait que lorsque la souche était entièrement consumée. On croyait avoir brûlé toutes les iniquités passées » (2).

Dans le Pays Messin, l'aïeul arrosait trois fois la *chache* d'eau bénite ou de vin, afin d'en éloigner les mauvais esprits. On ne livrait à l'action du feu qu'une extrémité de la souche, et il était défendu de s'asseoir sur le tronc sacré, si l'on ne voulait pas risquer « d'attraper la gale ». La bûche de Noël devait « durer jusqu'aux Rois, c'est-à-dire douze jours qui représentent les douze mois de l'année. Pendant le souper des Rois, au dessert, on la pose toute allumée sur la table et jamais elle ne brûle la nappe (3). Le charbon de la « chache », placé sur le ciel de lit et dans les greniers, devait garantir l'habitation de la foudre, et les cendres répandues dans les champs et au pied des arbres assuraient une récolte abondante.

Ces exemples, que nous pourrions multiplier, suffisent pour nous révéler le souvenir vague d'un culte antique païen. Le tronc de l'arbre fruitier est la résidence d'Esprits, il *cache*, il *allume* le feu sacré qui doit renouveler la vie de la nature, as-

(1) Léon Pineau, Lolk-Lore du Poitou. Maisonneuve et Leclerc, Paris 1892.

(2) Noël. Mémoires pour servir à l'histoire de Lorraine, Nancy 1840-1841, tome II, p. 33.

(3) Lo ptia Ermonek loûrrain. Strasbourg, Fischbach, 1877, p. 68.

Digitized by Google

sure la fécondité et l'abondance. *L'accouchement* de la tronche, en Franche-Comté, l'exprime d'une manière très significative. La bûche est sacrée, on la vénère, on la pare de vert; personne n'a le droit d'y prendre place. Elle préserve de la foudre, de la grêle; ses charbons, ses cendres, son bois augmentent la fertilité des champs, des vergers et apportent la fécondité dans les foyers et dans les étables.

Trois fois la bûche fait le tour de la maison; par trois fois on l'arrose d'eau ou de vin. Est-ce vraiment pour l'exorciser ? Certes non, car elle ne pourrait alors châtier l'imprudent qui s'y assiérait. Nous verrons plus loin que cette libation était en réalité un acte rituel symbolisant l'union de la divinité des eaux et du dieu vivifiant de la Nature, union d'où nait un « rejeton », le Renouveau.

Evidemment, la bûche de Noël symbolise le principe vital de la végétation, de la fertilité, de la fécondité. Cet Esprit a quitté, à l'approche de l'hiver, du « neur temps », le feuillage et s'est retiré dans la partie basse de l'arbre, dans les racines qui plongent dans la terre, dans l'empire ténébreux des divinités souterraines, infernales. Dans la souche, le dieu continue une vie mystérieuse en compagnie de ses suppôts, les malins Esprits, la vermine. Car tout bienfaisant qu'il paraisse, ce génie peut devenir méchant en lâchant sur les hommes, sur les animaux et sur les végétaux la vermine, cause de multiples maladies. Les vers rongeurs n'ont-ils pas joué un grand rôle dans la médecine populaire jusque dans les derniers temps ? A ce sujet, De Nore cite un exemple très précis. Lorsque les habitants du canton de Labrugnières (Montagne noire) avaient un animal souffrant d'une plaie envahie par les vers, ils se rendaient au pied d'un yèble (sambucus ebulus) et, tordant une poignée de cette plante dans leurs mains, ils lui faisaient un grand salut en disant en patois: « Adiù siès, moussu l'aoûssier, sè nè trases pas lous hers de moun herbenier, vous coupi la cambo, maï lou pey ! » ce qui veut dire: Bonjour, Monsieur l'yèble, si vous ne sortez pas les vers de l'endroit, où ils sont, je vous coupe la jambe et le pied ! » (1).

Dans la vallée de la Seille, nous avons rencontré des croyances analogues; le guérisseur (sègnou) qui opère *par secret*, prétend chasser les vers d'une plaie en touchant certaines plantes, à une heure de la nuit déterminée par la position de la lune, et en récitant une formule d'incantation. D'autres préfèrent *encheviller le mal* dans un arbre.

(1) De Nore, op. cit. p. 102. Couper la jambe et le pied d'un arbre, c'est le faire périr.

Digitized by Google

Le génie de la végétation ne se confine pas toujours dans l'arbre. A l'instar des antiques divinités des forêts, il peut quitter sa résidence et prendre la forme d'un oiseau, d'un mammifère, d'une personne humaine, d'un être fantastique. On le voit métamorphosé en alouette, en rossignol, en pivert, en coq, en mouton, en chien, en loup. Le loup surtout représente le dieu des forêts et des champs dans bon nombre de locutions campagnardes. Lorsque les blés sont en partie couchés par des tourbillons, c'est un *vent de loup* qui est passé par là, *le loup y a passé*; on défend aux enfants d'entrer dans les champs de céréales, en leur disant : « N'y allez pas, le loup vous mangerait ». Lorsque les moissonneurs messins s'écriaient en achevant leur fauchage des blés : tneuz lo bwin !, ne suivaient-ils pas la même tradition que ceux du Finistère, qui criaient : « Il y a le loup, nous l'attraperons » ?

Le loup était parfois considéré comme un loup-garou, et avait aussi, jadis, des adorateurs dans le Pays Messin. A l'est de Metz, à Retonfey, à Boulange également, on pendait, au-dessus de la bûche de Noël, la partie charnue contenant l'omoplate du porc tué à l'occasion de la naissance du divin Enfant. Cette « palate » avait été enfouie une nuit durant dans la chair hachée et préparée pour les cervelas, et elle attendait, dans la cheminée, enfermée dans une vessie, qu'elle pût servir, légèrement fumée, pour le dîner du mardi-gras. En ce jour, où l'on noyait le mannequin de paille, le bonhomme Hiver, la *palette* était mise au pot. « A la fin du repas, le plus jeune garçon de la famille, tenant en main la palette, montait sur le toit de l'habitation, et, de là, il la lançait au loin sur le sol, en prononçant à voix haute cette espèce d'évocation propitiatoire :

Oh loup !
Tiens loup, val tè pâhh !
Te n'en érès pus d'va Pâques.
Que les biés, les ourges, les éwènes et les vègnes de c't' [ènaye
Sint auss' beun granayes
Que mè panse at beun soulaye !
Tiens, loup ! Val tè pâhh ! (ter) (1).

Le dimanche gras, le génie de la végétation quitte son royaume de glace et de gelée et se montre, à Failly-lès-Metz, à l'issue des vêpres aux habitants du village. Anciennement, il était habillé moitié de blanc, moitié de vert, les couleurs de l'hiver et de l'été. Coiffé, comme l'Attis de Cybèle, d'un long bonnet pointu, dont la pointe est ornée d'un bouquet de

(1) E. Auricoste de Lazarque. Cuisine Messine, Nancy 1898, p. 226.

Digitized by Google

branches de laurier, le *keulau* (1), surgit à l'improviste, pourchasse toute personne avec un long bâton au bout duquel est attaché un torchon imbibé d'eau boueuse ou de purin. Le *keulau* n'épargne personne, ni même le curé. Refuser d'être *keulé*, frappé et souillé, « porte malheur ».

Ici le Dieu loup (2) a pris la forme de l'antique Faune, de Sylvain. Armé de sa baguette vivifiante il joint au rite des antiques *Lupercales* celui du culte des Eaux.

Le Keulau, ce *fol* du *Mare de Châti*, du maire des Chétifs, aussi ancien que ce *Seigneur de la Grant Terre* et jadis lui-même maître des chaitifs, appelé au XVe siècle « Caillot *l'Enfondue*, per la grace d'iver Roy de glace et de jalée, duc et conte de nege et de gregil, admiraul de froidure, palazin de vens et de bruyne, princes de rongne et de graiteure, gardiens de famine et de male meschance, vicomte de joivre et de bruillas, concierge de verglas qui fait cheoir les meschans, chastellain et maistre de toute chaitivitey et de toute mesaventure » (3), le *keulau* est le frère du *Culà* de l'ancien comté de Vaudemont (4), il appartient, comme l'indique son nom patois, à la famille des satyres, des follets (5).

A l'arrivée du printemps, quand le soleil transperce la terre de ses flèches fécondantes, quand la végétation déploie une nouvelle vigueur, quand aux arbres fleuris, aux bourgeons ouverts, aux feuilles naissantes succède la période des jets allongés, l'époque de la frondaison, où les parties du bois ont

(1) Voir: L'Austrasie, 1839, p. 198 ss. Le Pays Lorrain et le Pays Messin, Nancy 1909 et ibid. 1911 p. 547 ss.

(2) Dispater, que J. César nomme comme ancêtre des Gaulois, est souvent représenté portant une peau de loup. Dans la Gaule romaine, le Dieu-loup a certainement été assimilé à Sylvain, en Italie il le fut à Mars. Ce Dieu-loup est parfois figuré sous les traits de Zeus Sérapis. Il est dieu infernal et joue un double rôle, attribué plus tard à la Terre: il appelle à la vie les hommes et les résorbe à leur mort, il est le père des hommes et leur tombeau. En Grèce, nous trouvons Zeus Lykaios (Arcadie), Apollon Lykios (Athènes), Argos. Aristote parle d'une tradition, d'après laquelle Latone donna naissance à Appollon sous la forme d'un loup, fils d'une louve. — Dans la Cathédrale de Metz, on plaçait, le 3 août, fête de l'Invention du corps de Saint-Etienne, dans le chœur depuis les Matines jusqu'à la fin de la messe, des figures de loup et de lions d'airain, devant lesquelles on mettait des charbons allumés. (Journal du Département de la Moselle n° 58, 2 août 1820).

(3) Manuscrit 189 de la bibliothèque d'Epinal, folio 71 v°. Journal de Philipp. Desch.

(4) Richard. Traditions populaires, croyances superstitieuses, usages et coutumes de l'ancienne Lorraine, Remiremont 1848, 2e édition, p. 108.

(5) Voir le mot: *Cula* dans N. Haillant, Essai sur un patois vosgien Epinal 1886.

Digitized by Google

« accompli le temps de quatre feuilles et un may » (1), voici le jour venu où le peuple s'apprêtait, jadis, à célébrer avec allégresse la résurrection du génie de la végétation, symbolisée par un *arbre de mai*. On se souhaitait « bon temps et bon mai » (2). Dans la nuit du 30 avril au premier mai, les habitants des villes, les corporations de métiers allaient à la forêt *quérir le may* et le plantaient ensuite sur les places publiques devant l'habitation des personnes de marque.

Dès le XIIIe siècle, cet usage est traditionnel dans toute l'Europe. A Metz, on plantait des « beaulx rains » et le *mai* était « un arbre de pin, coupé et tiré des Vôges » (3).

Ces *grands mais* représentaient primitivement le principe vital de toute la nature; ils étaient des arbres tutélaires des personnes, en l'honneur desquelles ils étaient érigés, ou des communes entières. Le *grand mai* représentait l'ancien dieu sous ses deux aspects, de divinité de la Mort et de la Survie. Le tronc dénudé de tout branchage, écorcé même, figurait le dieu de la Nuit de l'an, et la partie haute de l'arbre, en pleine vigueur vernale, symbolisait la divinité du Jour ou son fils, engendré avec la divinité féminine de l'Abondance, la triple déesse de la terre, du ciel et des enfers.

Lorsqu'on fixait sur le mât, qui était garni de coins, un jeune arbre verdoyant, n'était-ce pas une image bien significative de cette naissance du rejeton, fils du vieux dieu au maillet, à la massue?

En dehors de cette cérémonie du *grand Mai*, les Messins pratiquaient deux coutumes plus archaïques.

La première était la fête du *Mâ du rond*. On plantait en grande solennité, un grand sapin paré de rubans (4), on l'entourait à sa base d'un cercle de fagots, auxquels on mettait ensuite le feu. Pendant que les flammes consumaient l'arbre et le bûcher, la foule dansait autour du brasier au son du ca-

(1) Du Cange, Glossarium mediae et infimae latinitatis. Paris 1840 sub: maius.

(2) Roquefort, Glossaire de la langue romane, s. voce: may.

(3) Vocabulaire austrasien de Dom Jean-François, Metz 1773, p. 112.

(4) Arnobe, lib. I contra Gentes, nous apprend: « taeniis et vi tis, ceu anathématis miseras arbores ornaverint ».

Statius, II. Thebaid.:.....ac arbore casta
Tectere purpureas niveo discrimine vittas.

Prudence, contra Symmachum:.... fumificas arbor vittata lucernas
Accipit.

Graevius, Thesaurus antiquit. roman. tome XII, col. 471 cite le passage suivant du Cod. Theod.: « Si quis redimita vittis arbore....vanas imagines honorare tentaverit.....».

Digitized by Google

non et chantaient: « O Maye, ô maye ! Vive le mà du rond (1). Tant que l'on pouvait voir sur le sol des cendres de cette *bûle* de mai, les enfants avaient le droit de s'adonner au jeu de la mérelle.

L'autre fête populaire s'est conservée à Metz jusqu'en plein XVIIIe siècle. La population messine allait, dans la nuit du premier jour de mai, « couper des branches et des arbres même, qu'on *promenoit* dans toutes les rues avec des cérémonies folles et ridicules. On en plantoit devant la maison de sa maîtresse ou celle d'un protecteur dont la générosité s'excitoit par cet hommage. Il falloit encore, ce jour-là, porter sur soi quelque verdure, si l'on vouloit éviter un seau d'eau sur sa tête » (2).

Peut-on rapprocher cette coutume de l'usage relaté par Guillaume de Dôle dans un chant de mai ? Nous citons :

Tuit li citoïen s'en issirent
Mienuit por aler au bois...
Au matin, quant li jors fu granz.
Et il aporterent lor mai,
Tuit chargié de flors et de glai
Et de rainsiaus verz et foilluz:
Onc si biaus mais ne fu vëuz
De glai, de flors et de verdure.
Par mi la cité a droiture
Le vont a grant joie portant,
Et dui damoisel vont chantant.
Quant il l'orent bien pourchanté,
Es soliers amont l'ont porté.
Et mis hor par mi les fenestres...
Sor le pavement, par l'onor
Dou haut jour et dou haut concire.

En tout cas, la coutume messine ressemble à l'usage italien relaté par Polydore Virgile. La jeunesse des deux sexes s'en allait gaîment, aux Calendes de mai, à la campagne d'où elle revenait, en chantant, avec des ramées fraîches qu'elles plantait devant les habitations. Chaque personne devait avoir sur elle un rameau ou quelque herbage verts, si elle ne voulait risquer quelque châtiment, car la coutume avait un but très

(1) Le *maduron* signifiait aussi en langage messin, une palette, une perche, parce qu'on substitua au *Mâ du rond* une perche, plantée au centre du bûcher et parfois appelée: *la sorcière*. Dans certaines localités, on enfonçait au bout de cette perche un fagot; l'arbre de mai se transformait ainsi en *balai de la sorcière*.

(2) Affiches des Evêchés et Lorraine, 15 aoust 1782.

Digitized by Google

important, celui d'attirer la pluie bienfaisante sur la végétation (1).

Il est bien regrettable de ne pas apprendre en quoi consistaient les cérémonies folles et ridicules dont parle l'auteur de la notice messine. Très probablement, il avait en vue la « plaisanterie », d'arroser d'eau les personnes rencontrées sans vert. Ce divertissement « je te prends sans verd » était en vogue par toute la France pendant les XIIIe et XIVe siècles. A Metz, en 1782, on ne le pratiquait plus que dans les sociétés particulières de la ville. C'était le vestige, nous venons de le voir, d'un acte rituel, un préservatif contre la sécheresse. Ces coutumes ont-elles existé dans nos campagnes lorraines ? Certes oui. Mais elles revêtaient un caractère moins extravagant et plus poétique.

Les jeunes gens allaient seuls au bois et, sans proférer une parole, ils coupaient et rapportaient un arbre de mai, des branches de feuillage vert, qu'ils paraient de rubans et de fleurs artificielles. L'arbre était planté sur la place du village, souvent aux abords de l'église; on attachait aux fenêtres, aux portes ou sur le toit (2) des habitations des filles nubiles les branches appelées *bouquets* ou bien on les plantait dans les tas de fumier (3) devant les maisons.

Pendant tout le mois de mai, garçons et filles venaient exécuter chaque soir des *rondes de mai*, dansaient et chantaient autour de l'arbre du Renouveau. On le brûlait à la Saint-Jean

(1) Polyd. Virgil. De invent. rer. V, 2: « est consuetudinis, ut juventus promiscui sexus laetabunda cal. maji exeat in agros, et cantitans inde virides reportet arborum ramos, eosque ante domorum fores ponat, et denique unusquisque eo die aliquid viridis ramusculi vel herbae ferat, quod non fecisse poena est, praesertim apud Italos, ut madefiat.

Cet usage est indépendant de la coutume de *quérir le mai*, laquelle a lieu, en Italie, au mois de Mars et non le premier mai.

(2) A Noël le tronc est jeté dans le foyer, au printemps le *mai* par la partie supérieure de l'âtre. Le toit avait la même signification que le foyer. Du haut du toit le *culot* de la famille sacrifie au « loup ». On plaçait sur le toit des enfants pour les guérir de la ièvre, comme nous l'apprend le Poenitentiale Valicellanum I, ch. 92: Si quae mulier infantem suum super tectum aut in fornacem ponit et vult sanare eum, V annos poeniteat. Dans le Pœnitentiale de Théodore de Canterbury on lit: XV, de cultura idolorum n° 2: Mulier si qua ponit filiam suam super tectum vel in fornacem pro sanitate febris, V annos pœniteat. »

(3) Recherches personnelles. — Le fumier est l'engrais des champs, un des agents nécessaires à la prospérité. De là sa place d'honneur devant les habitations et les soins particuliers pour l'entretien des tas du fumier. Dans le Poitou, le mai planté sur le fumier devait empêcher les serpents de s'y cacher; fixé aux portes d'écurie il défendait aux sorcières et aux malins esprits de téter les vaches. (Le Folklore du Poitou, par Léon Pineau, Paris 1892).

Digitized by Google

avec la bûle. Quant aux *bouquets*, chaque essence d'arbre avait une signification symbolique. Dans le Pays Messin et en Champagne, on donnait la préférence au hêtre et au bouleau, pour exprimer la bonté d'âme de la jeune fille. Le charme indiquait les qualités charmantes de l'adorée; l'aubépine désignait une madrée fille; le houx rappelait le caractère piquant, cruel de la bien-aimée; le sureau était une injure faite à l'honneur, à la belle vertu (1). La fille de mœurs faciles recevait comme présent un bouquet de paille ou un rameau sec, qui était souvent garni de chiffons ou de coquilles d'escargots; on lui faisait comprendre qu'elle ne méritait plus l'honneur de la maternité.

En Belgique, les jeunes gens joignaient, dans certaines localités, des billets d'amour à leur mai:

Mai de chêne — je vous amène...
Mai de core (coudrier) — je vous adore...

Dans nos campagnes messines, c'était des sortes de *dictomes* qui devaient faciliter le choix du bouquet.

Émour de séne — èmour: je v'ainme.
Boquet de seuv'nion — èmour de tron.
Boquet d'aubépène — èmour de kène...
Boquet de mirguet — èmour de près.

Plus d'une fois, la jalousie et l'esprit de vengeance se mettaient de la partie. L'amoureux évincé cherchait à substituer le mai du favori par un bouquet plus ou moins méchant. Aussi les jeunes filles ne dormaient-elles guère pendant cette nuit du premier mai; elles se tenaient au guet derrière leur fenêtre cherchant à reconnaître l'insulteur et prêtes à faire disparaître au plus vite l'emblème insolent. En tout cas, elles attendaient avec impatience l'heureux moment de l'arrivée de leur « vausenat » (2) avec le bouquet d'honneur.

(1) Ducange, voce *Maium*: anno 1367 ex Reg. 99 ch. 17. Lorsque l'une des filles du dit exposant nommée Johannette, vit ledit Caronchel, elle li dit que la nuit S. Nicolay il l'avait esmayée et mis sur leur maison une branche de seur, en disant qu'il n'avait mie bien fait de ce faire, et qu'elle n'estoit mie femme à qui l'en deust faire telz esmayemens ne telz dérisions, et qu'elle n'estoit mie puante, ainsi que le dit seur le signifioit.

(2) La coutume des Valentins et Valentines avait, dans le pays messin le nom de : *Vausenates* ou *Vaussenates*. Le premier dimanche de Carême les garçons proclamaient, à l'issue des vêpres, les couples amoureux de l'année. Ils se plaçaient sur un point élevé (pierre, clocher, monticule, etc.). Dès le même soir, si la fille acceptait le fiancé désigné, elle dansait (*vauss'nait*) avec lui autour de la *bûle*. Chacun portait un bouquet, une vausse.

Digitized by Google

Leurs bouquets plantés, les jeunes gens allaient, dans certains villages, chanter près de l'arbre de mai des complaintes, dont l'une nous vient (1911) d'une brave vieille de 83 ans, née à Vionville.

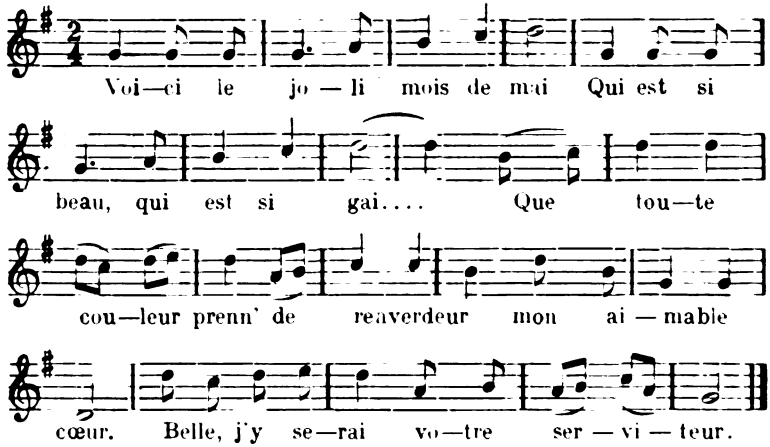

Jouez, jouez, beaux violons
En attendant que nous boirons
La bouteille se vide,
Et le jour qui vient
Nous ne gagnons rien :
Belle, j'y serai votre serviteur.

Aux environs de Rennes, à Batton notamment, les garçons se rassemblaient dans la nuit du 30 avril au premier mai, et allaient chanter devant les fermes la chanson de Mazi-Mazette (1).

I

Mazi-Mazette,
Voulez-vous l'écouter ?
A votre porte
On va vous la chanter.

II

Le joli mois d'avril
Où l'on marie les filles,
Je le vois bien par ma (moi),
Car mon père m'y marie.
S'il me marie, ce n'est pas malgré ma,
A l'arrivée du joli *mois de mâ*.

(1) Adolphe Orain, Folk-Lore de l'Ille-et-Vilaine 1897, Paris, p. 94-97.

Digitized by Google

III

Le joli *mois de mâ*,
Le mois le plus plaisant,
Où les filles, les garçons,
Auront de la souvenance;
Vous les verrez deux à deux par sous l'bras
A l'arrivée du *joli mois de mâ*.

IV

Le joli mois d'avril
Qui met sa femme en couche,
Il n'a rien à lui donner,
Qu'une pochée de croûtes.
Donnez-lui va du vin, elle en boira
A l'arrivée du *joli mois de mâ*.

V

Le maître de la maison,
Qui descend dans la cave
Le piché dans la main,
Le verre dessus la table.
Versez-en au moins cinq à six fas (fois)
A l'arrivée du *mois de mâ*.

VI

Le maître de la maison
Qui couche o (avec) la maîtresse
Si vous n'la carressez pas
Elle n'en s'ra pas ben aise
Caressez-la au moins cinq à six fas,
A l'arrivée du mois *de mâ*.

VII

Bonnes gens, vous qui dormez,
Nous qui somm's dans la peine.
A chasser les renards
Qui sont dans vos avaines.
Ils mangeront vos poul's et vos dindons
Tout alentour de vos jolies maisons.

Digitized by Google

VIII

Donnez-nous va des œufs,
Des œufs de vos poulettes,
Une douzaine ou deux
Pour mettre o d'la vinette (avec de l'oseille)
Donnez-nous va des oeufs ou de l'argent,
On s'en ira ben pu joyeusement.

IX

Si v'navez ren à nous donner,
Donnez-nous la servante,
Ou la fill' de la maison,
C'est cor la plus plaisante;
Nous la promèn'rons tout' la nuit o nous
Nous la ramèn'rons d'main au point du jour.

Ailleurs, dans les villages de l'Ille-et-Vilaine les garçons chantaient *dans la soirée du 30 avril*, en allant quêter des œufs, les couplets suivants (1):

Voici le mois de mai tout rempli de violettes,
Les filles et les amants changeront d'amourettes,
Ils partiront, sans fair' tort à la loi,
A la sorti' du mois d'avril,
A l'arriver du mois de mai.

Entre vous, bonnes gens, qu'avez de la volaille,
Mettez la main au nid, n'apportez pas la paille;
Apportez-nous la douzaine et demie
Et n'apportez pas les pourris.

Si vous n'voulez ren nous donner,
Donnez-nous la servante;
La fille du logis est bien notre demande,
Je la mèn'rons cette nuit, o nous,
Et la ramènerons au point du jour.

En vous remerciant, le maitre et la maitresse
De nous avoir donné des œufs par la fenêtre,
Nous prierons Dieu et l'bon Saint-Nicolas
De garder vos poules du rumas (sorte de maladie)
Nous prierons Dieu et l'bon Saint Nicolas
De marier vos filles avec nos gas.

(1) Adolphe Orain, Folk-Lore de l'Ille-et-Vilaine, page 93/94.

Digitized by Google

Lorsqu'on ne leur donnait pas d'œufs, les chanteurs partaient en criant :

En vous remerciant, bonne femme, c.. creux,
Qui n'avez pas v'lu nous donner d' z' œufs.
Le c.. à vos poules périra.
Alléluia ! Alléluia !

Dès l'aurore du premier mai, les jeunes filles de la vallée de la Seille quittaient leur logis pour se rendre aux puits et aux fontaines qu'elles paraient d'un petit arbre de mai ou de branches de feuillage vert, coupés la veille dans le bois voisin. Les ornements ressemblaient à ceux du grand mai, rubans blancs et rouges, coques d'œufs, fleurs artificielles, couronne de fleurs, de houx ou d'autres rameaux verts. Cet hommage rendu aux sources s'explique par ce fait, que l'eau du premier mai jouissait, au dire du peuple, de vertus particulièrement curatives et préservatives, même magiques, tout comme la rosée du premier mai, la sève des arbres et le lait de mai. A en croire certains souvenirs, on rivalisait de boire la première eau, de s'y laver le visage avant le lever du soleil. Le bétail, abreuvé de grand matin aux sources devait resté indemne de bien des maladies. On prétend encore que la jeune fille, qui, sans être vue, parvient à se mirer, avant le lever du soleil, dans l'eau claire puisée avec un seau très propre, peut voir dans ce miroir improvisé le portrait de son futur mari.

A Metz, les habitants quittaient la Cité, au point du jour, pour « faire les fontaines ». On s'appelait à son de trompe, par des cris, les paresseux étaient tirés du lit (1), et on partait par groupes vers la *Bonne Fontaine*, source ferrugineuse située à environ 3 km au N. O. de la ville. C'était à qui arriverait le premier, et les retardataires étaient accueillis par des risées au cri de: Chandeules! Même après la grande Révolution, ce pèlerinage attirait encore beaucoup de monde à la Bonne Fontaine, mais les extravagances commises obligèrent le Maire de publier l'ordonnance suivante du 3 mai 1819 :

(1) Dans d'autres villes, les paresseux étaient plongés dans l'eau, à Tours par exemple, A ce sujet le concile de Nantes nous apprend en 1431 : incrastino Paschae clerici ecclesiarum et alii ad domos adjacentes accedunt, cameras intrant, jacentes in lectis capiunt et nudos ducunt per vicos et plateas et ad ipsas ecclesias non sine magno clamore et super altare et alibam aquam super ipsos projiciunt: ex quibus sequitur divini officii turbatio, corporum laesio et membrorum quandoque mutilatio. Insuper quidem alii tam clerici quam laici prima die Maji de mane ad domos aliorum accendunt et capuint te cogunt per captionem vestium et aliorum bonorum et se redimere oportet.....

Digitized by Google

« Considérant qu'il s'élève de toutes parts des plaintes à l'occasion des bruits faits par des instruments et même des cris, sous prétexte de s'assembler pour se rendre à la Bonne Fontaine;

« Que ces cris et le son des instruments troublent le repos des citoyens et la tranquil té publique;

« Que les bruits et le tapage sont formellement défendus par le Code pénal et qu'il est nécessaire de les faire cesser;

Arrête :

« Art. 1er. — Il est défendu à tout individu quelconque de parcourir les rues pendant la nuit et durant le jour pour appeler les personnes par des cris, à son de trompe, de cornet ou autres instruments pour former des rassemblements et se rendre à la Bonne-Fontaine ou ailleurs, et de troubler par ces moyens ou par d'autres la tranquillité publique et le repos des citoyens.

« Art 2. — Les officiers de police et les patriotes de la Garde Nationale sont chargés de tenir la main à l'exécution de la présente ordonnance ».

Jadis, nous dit Bégin (1), « au premier mai, des bandes de jeunes filles, parées de rubans et de fleurs, allaient au son des cornemuses dans le délicieux vallon de la Bonne-Fontaine, pour faire aux trois déesses maires, tribus mairis, dont elles s'instituaient les prêtresses, l'offrande que ces divinités reçurent pendant dix-huit siècles. Elles arrivaient sur le parvis du petit temple qui leur était consacré, avec des corbeilles de fleurs et de fruits, chantant des *trimaizeaux* en l'honneur du printemps, de l'amour ou des *trois maires*. On venait en foule boire l'eau ferrugineuse de la fontaine, tandis que les jeunes filles exécutaient des rondeaux qu'elles répétaient ensuite dans la ville ».

De ces détails un peu fantaisistes, nous relevons les faits suivants : La *procession* à la Bonne-Fontaine se rattachait au culte antique des fontaines et, le jour du premier mai, des filles habillées en *trimâsaux* y chantaient des rondes, appelées aussi trimâsaux que le peuple exécutait aux abords de la fontaine et dans la prairie voisine. Ces filles rentraient-elles en ville pour y renouveler leurs chants, comme l'assure Bégin ? Cela n'est pas improbable, quoique nous n'ayons rien trouvé de précis dans la littérature folklorique messine.

(1) Bégin, Guide de Metz, Metz, Verronnais 1834 p. 286.

Digitized by Google

Dans les campagnes du Pays Messin, la coutume du Trimâsau suivait de près l'ornementation des puits et des fontaines. Mais, depuis un temps immémorial, cette cérémonie champêtre est rapportée au premier dimanche du mois de mai.

* * *

Aujourd'hui, le premier dimanche de mai, on voit apparaître dans certains villages au sud de Metz, après la messe paroissiale, un groupe de fillettes. Ce sont des enfants d'école escortant deux de leurs compagnes qui, vêtues de blanc, coiffées d'une couronne de fleurs, tiennent d'une main un bouquet, de l'autre une bourse enrubannée. Ces deux *trimâsaux* entrent dans chaque habitation et, pendant que le cortège chante une complainte ou un cantique de la Sainte Vierge, vont et viennent en se saluant, quand elles se rencontrent. Après un ou plusieurs couplets, la maîtresse de la maison leur donne une pièce d'argent, ensuite le chœur entonne un couplet de remerciement et les trimâsaux recommencent leur gracieux chassé-croisé.

Dans les villages situés à l'est de la ville, la mise en scène se rapproche actuellement de celle que l'on pratiquait il y a environ cent ans (1). A Noisseville (2), les fillettes de 6 à 14 ans suivent, alignées en deux rangs, une seule compagne dont la robe blanche est ornée de fleurs et de rubans. Le *trimâsau* porte sur la tête une couronne de myrte ou d'eucalyptus; les cheveux flottants sont parés de fleurs et de rubans. Le *trimâsau* pénètre dans chaque demeure, entre dans la belle chambre, tandis que ses compagnes attendent sur le seuil et dans le corridor. Le *trimâsau* danse et les autres fillettes chantent. L'une d'entre elles porte un panier enrubanné où seront déposés les œufs que la maîtresse de la maison offrira; les offrandes en argent sont recueillies dans une bourse. Après l'offrande, le « trimâsau » danse et le chœur chante un couplet de remerciment. L'offrande est-elle refusée, le trimâsau marque l'étonnement, recule de quelques pas, et le chœur entonne un chant imprécatoire.

Dans tout le pays, le produit de la quête est versé au curé de la paroisse pour l'entretien de l'autel de la Vierge Marie.

Nous donnons ici le texte de la chanson patoise, telle qu'elle se chantait il y a cinquante ans :

(1) L'autrasie 1839.
(2) E. Kiffer. Ein Mai- und Pfingstbrauch in Loth. und Elsass. Els. Monatschr. f. G. u. Alt. Mai 1911. Heft 2.

Digitized by Google

Chant du Trimâsau.

Je revenans drevas les champs
J'èvans treuvé les biés si grands,
Les awin'nes ne sont-m' s' grandes,
Les aubépeunes sont fiarissantes
O Trimâso!
Ç'at lo maye, ô mi-maye,
Ç'at lo joli mwès de maye,
Ç'at lo trimâso.
O Trimâso !

Je venans d'i kieur embrahé,
Mèdème, ç'at po vo demander
Çu que v' piarè que nos bèyans
E Nate-Dème de cèyans.
O Trimâso !
etc...

Couplet de remerciement.

Mèdème, je vos remerciyans,
Ce n'at-m' por nos que je quètans,
Ç'at po lè Vièrge et son n-afant
Que prèyent por vos au firmament.
O Trimâso !

* * *

Nous revenons à travers les champs,
Nous avons trouvé les blés si grands,
Les avoines ne sont pas si grandes,
Les aubépines sont fleurissantes.
ô trimâso !
C'est le mai, ô mi-mai,
C'est le joli mois de mai,
C'est le trimâso !

Nous venons d'un cœur embrasé,
Madame, c'est pour vous demander
Ce qu'il vous plaira que nous donnions
A Notre-Dame de céans.
o trimâso !

Madame, nous vous remercions,
Ce n'est pas pour nous que nous quêtons,
C'est pour la Vierge et son enfant,
Qui prient pour vous au firmament.
ô trimâso !

* * *

Digitized by Google

Couplet d'imprécation.

J' v' èvans chanté, je v' dèchantans;
Je v' sohadans austant d'afants
Qu'i-n-y è d' pièrates dans les champs.
Point de pain, point de bié,
Point de sous po z' en èch'ter. (1)
O Trimâso !
Ç'at lo maye, ô mi-maye,
Ç'at lo joli mwès de maye,
Ç'at lo trimâso.
O Trimâso !

Nous vous avons chantés, nous vous déchantons;
Nous vous souhaitons autant d'enfants
Qu'il y a de pierrettes dans les champs,
Point de pain, point de blé,
Point de sous pour leur en acheter.
ô trimâso !

Il y a une trentaine d'années, le cortège du « trimâsau » n'entrait pas dans les habitations. Le « trimâso » chantait devant la porte, et ses compagnes qui l'entouraient, dansaient en rond, ne chantant que le refrain.

On voit, la mise en scène de la coutume varie non seulement dans les différents cantons de Metz-Campagne, mais même suivant les âges. N'a-t-elle pas donné lieu à certains changements de détail dans la localité de Noisseville ? Dans ces conditions, il paraît difficile d'en reconstituer l'aspect primitif, à moins de trouver des renseignements précis et concordants dans le folklore messin. Malheureusement, les rares indications recueillies par ci par là chez les anciens folkloristes viennent plutôt compliquer nos recherches.

La « Promenade archéologique au village de Failly » (2), publiée dans *L'Austrasie* de l'année 1839, nous apprend qu'à cette époque les « trimasaux » avaient des fleurs dans leurs cheveux, des rubans croisés sur le corsage de leur robe blanche, chantaient les couplets du trimâsau devant chaque maison.

(1) Une variante remplace les deux derniers vers par:
Né pain, né pâte po les neuri,
Né chmihhe, né teule po les covri
ô trimâso !

Ni pain, ni pâte pour les nourrir
Ni chemise, ni toile pour les couvrir
ô trimâso !

(2) Failly est situé à 8 km à l'est de Metz.

Digitized by Google

En 1841, Didier Mory écrit: « Les trimazos se présentaient (à Metz) au milieu des rues au nombre de trois, dont deux dansaient et la troisième chantaient; à chaque tour, les danseuses claquaient des mains et surtout à chaque refrain » (1).

Dans le roman *Robert et Léontine* (2), de Ladoucette, l'héroïne raconte que ses compagnes chantaient en dansant pendant qu'elle-même figurait à leur tête et s'inclinait à des intervalles marqués suivant la coutume. A diverses reprises, toutes frappaient des mains en cadence.

Jaclot de Saulny (3) nous dit: « Le premier dimanche de mai, les jeunes filles de campagne se revêtent d'habillements blancs, avec des fleurs dans les cheveux, des rubans de diverses couleurs, croisés sur le corsage et au bas de leur robes, font des danses devant tous les couaroilles et même jusque dans les maisons du village... Autrefois, ces filles étaient accueillies dans toutes les maisons, et quelquefois la famille dansait avec elles en fredonnant la ronde d'usage. Une quête a lieu après la chanson, dans laquelle on fait entrer plus ou moins de couplets, et chacun donne selon ses moyens ».

La même année, Abel (4) affirme: « Il n'y a pas cent ans, à Metz, la vestale qui remplissait le rôle de coryphée était accompagnée de deux autres personnages, l'un un garçon, l'autre une fille, qui, couverts d'oripeaux et de costumes ridicules, gesticulaient, braillaient et faisaient le fou et la folle. »

Cependant nous lisons en 1782 (5): « A Metz, il n'y a pas longtemps encore... tous les ans, le premier jour de mai, les jeunes filles de chaque Paroisse s'assembloient et choisissoient entr'elles celle qui leur paraissoit à la fois la plus leste et la plus jolie; elles la paroient de rubans et de guirlandes de fleurs; elles alloient ensuite danser autour d'elle devant toutes les maisons, en célébrant dans une chanson le retour du printems; les beaux esprits y ajoutoient chaque année des couplets nouveaux, sans compter ceux que les Muses satyriques et libertines composoient sur le même air... » L'auteur de cette notice, Christon Antoine, déclare ailleurs (6): « Les trimazos ont signifié trois enfants... et cette explication s'accorde parfaitement avec la manière dont la danse s'exécute, du moins

(1) D. Mory, Article « les trimâzos » dans l'appendice au Betôme don ptiat fei de Chan Heurlin, Metz 1841, p. 15.

(2) J.-C.-Fr. de Ladoucette, Robert et Léontine, ou la Moselle au XVIe siècle, Paris, 1827.

(3) Le Lorrain peint par lui-même, Metz, Lorette 1853.

(4) Abel, *Les Trimazos*, dans la revue L'Austrasie, Revue du Nord-Est de la France, Metz 1853.

(5) Affiches des Evêchés et Lorraine n° 18, 1er aoust 1782.

(6) Affiches des Evêchés et Lorraine, 15 aoust 1782.

Digitized by Google

en plusieurs endroits. Une jeune fille chante, tandis que deux autres dansent, si l'on peut appeler danser aller et venir parallèlement et en sens contraire, aussi longtemps que dure la chanson. »

Faut-il admettre avec Christon Antoine, Mory et avec E. Kiffer, qui note dans quelques villages des environs de Boulay (Moselle) trois fillettes représentant les *trimâsaux* parées de lierre, de fleurs, l'existence de trois *trimâsaux*, comme règle générale? Peut-on donner raison à Estre (1) qui écrivait : « Les trimazos (en patois trimàzas) sont trois jeunes filles vêtues de robes blanches, parées de rubans et de fleurs, qui le premier mai viennent chanter et danser devant chaque maison pour célébrer le retour du printemps »? A Metz, la triade n'existait pas et, si on la rencontre dans la coutume villageoise des *trimâsaux* venant, au temps de Mory, de la campagne à la Ville, là triade ne se trouvait, en 1782, que « dans plusieurs endroits », là où l'escorte du « trimàsau » se réduisait à deux personnages. Avouons cependant, afin d'être bien compris, que le personnage principal a pu avoir deux acolytes, mais en réalité il n'y a qu'un *trimâsau*. Dans *Robert et Léontine*, son rôle est muet, comme actuellement dans la Vallée de la Seille. Ailleurs le *trimâsau* chante et le chœur danse, ou bien le chœur accompagne de son chant la danse du *trimâsau*. Dans tous les cas, le *trimâsau* conserve toujours une place prépondérante. Cette particularité, nous allons la rencontrer, du reste, dans toutes les contrées où le *trimâzau* est connu, même dans les pays plus lointains où la coutume existe ou existait, mais où la coryphée portait un autre nom. Nous constaterons en même temps l'existence de deux variantes de la coutume du *trimâsau*, nous verrons apparaître dans l'une d'elle un ou plusieurs *mais*, tandis que l'autre usage ressemble au *trimâsau* messin; nous constaterons en outre dans certains endroits une sorte de fusion des deux variantes.

« Naguère, dans tous les villages de l'Argonne », les petites filles de dix à douze ans escortaient, le premier dimanche de mai, « une de leurs compagnes, vêtue de blanc et tenant dans ses mains un rameau d'aubépine enrubanné. Dans chaque maison, les jeunes filles, alignées en deux rangs, chantaient une sorte de cantilène appelée *trimazot* ou *tremouzet*. Pendant l'exécution de la cantilène, la jeune fille portant le rameau d'aubépine, se promenait gracieusement entre les deux rangs formés par ses compagnes, tandis que celles-ci changeaient de place à chaque couplet et se faisaient des révérences et

(1) Les Trimazos en Lorraine. Ptiat Ermounek loûrain, Strasbourg, 1879, p. 81.

Digitized by Google

des saluts, quand venaient les noms de Dieu, de Jésus et de la Vierge » (1).

A Villers-aux-Vents (Meuse), nous retrouvons la même mise en scène qu'au sud de Metz. Pendant que deux fillettes, habillées de blanc et coiffées de couronnes, font leurs chassés-croisés et leurs révérences, leurs compagnes, chantent le « trimâzo » divisé en deux parties: la demande et les remerciements (2).

A Béru (Champagne) (3), les jeunes filles avaient à leur tête la plus petite d'entre elles, coiffée d'une couronne de fleurs et parée de rubans. Elles allaient de porte en porte, et quêtaient pour le luminaire de l'autel de la Vierge. Dans chaque habitation, ces *trimousettes* chantaient et dansaient des rondes.

Aux Islettes (Marne), la coutume ne différait pas de celle de Béru. Seule la chanson était différente, et les fillettes acceptaient outre de l'argent, des œufs et de la farine pour en faire des gaufres.

Sur le plateau de Langres, Tarbe (4) signale trois *trimâzots*, tous des garçons.

A Bauzemont (5) (Mirecourt), les filles allaient, le premier mai, chanter, de maison en maison, un chant patois et attachaient à chaque porte d'habitation, dont la maîtresse s'était montrée généreuse, un rameau vert. Leur refusait-on l'offrande réclamée, elles s'éloignaient à reculons, témoignant ainsi leur mécontentement.

A Dommartin, (6) près de Remiremont, la coutume est singulièrement modifiée. Jusqu'en 1840, les jeunes filles se rendaient, le premier dimanche de mai, revêtues de leurs plus beaux habits, sur les différents chemins qui conduisent à l'église de la localité et y chantaient les couplets suivants aux jeunes gens qu'elles rencontraient en leur attachant aux chapeaux une petite branche de laurier ou de romarin:

Un beau Monsieur nous avons trouvé,
Dieu lui donne joie et santé.
Ayez le mai, le joli mai !

(1) Echos rustiques de l'Argonne par l'abbé L. Lallemant, Châlons-sur-Marne, 1900, p. 26.

(2) J. Ferry. Les Mais et Trimazos dans: Le Pays Lorrain et le Pays Messin. 1913. Nancy, p. 310.

(3) Tarbé, Recherches sur l'usage du langage et du patois de Champagne. Reims 1851, tome I, p. 98 et 99.

(4) Tarbé, Romancero de Champagne t. II 2e partie: Chants populaires 1863, p. 66.

(5) Richard, l. c. p. 175.

(6) Richard, l. c. p. 174.

Digitized by Google

Que Dieu lui donne joie et santé
Et une amie à son gré.
Ayez le mai, le joli mai !

Donnez-nous votre chapeau,
Un petit bouquet nous y mettrons.
Ayez le mai, le joli mai !

Mon beau Monsieur, à votre gré
Aujourd'hui vous nous donnerez.
Ayez le mai, le joli mai !

Ce sera pour la Vierge Marie,
Si bonne et si chérie.
Ayez le mai, le joli mai !

« Le soir de ce jour, les jeunes gens des deux sexes se réunissaient à un banquet, dont les frais ainsi que ceux du bal qui le suivit, était payé par les garçons. A ce repas, ou souvent pendant le bal qui suivait, les jeunes filles mettaient à l'enchère les œufs qui leur avaient été donnés pendant la journée, le *Mai*, c'est-à-dire le droit de porter à la procession de la Fête-Dieu un grand cierge, ordinairement du poids de 15-20 kilogrammes, qu'on avait acheté avec le produit en argent des quêtes et de la vente des œufs. Le garçon auquel le *Mai* était adjugé, toujours à une somme fort élevée qui servait à l'achat du même cierge, portait le titre de *Roi-de-Mai*, les jeunes filles qu'il choisissait, sans qu'il oubliât jamais sa bonne amie, celui des *filles d'honneur du Mai*, elles devaient être en nombre pair et l'accompagner à la même procession en tenant des petits cierges à la main... »

F. Sauvé (1) rapporte la même coutume et ajoute qu'il y avait cinq Rois-de-mai, un pour chaque section de la paroisse.

Les Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine (2) nous racontent que, dans « quelques villages, les jeunes filles se réunissent (sans doute en Meurthe-et-Moselle) le premier dimanché de mai et conduisent avec elles une habillée de blanc et couverte de rubans et de fleurs; elles vont de maison en maison, où elles chantent une chanson à laquelle on a donné le nom de *Trimáza*. Elles font une quête et on leur donne soit de l'argent, soit des œufs, soit du chanvre, etc. A chaque refrain de la chanson, deux personnages qui tiennent par la

(1) F. Sauvé. Le Folklore des Hautes-Vosges, Paris, 1889, p. 132 ss.
(2) Année 1854, p. 516.

Digitized by Google

main l'enfant qu'on appelle *Trimäza*, la font sauter en dansant. »

P.-J. Tallon (1) a décrit la coutume de la vallée de la Largue (Haut-Rhin). Là, le trimazo est remplacé par une *Marietta*. Les filles allaient quêter pour elle de porte en porte, et, quand la maîtresse de la maison ne donnait rien, elles chantaient un chant imprécatoire, plantaient dans le tas de fumier devant la maison des baguettes de bois sec et jetaient des pierres dans l'herbe du verger. C'était un sortilège qui devait attirer sur cette maison les malheurs, la stérilité, la famine, les maladies et la mort.

Dans la partie du Sundgau, où l'on parle le dialecte alsacien, la *Marietta* est entièrement recouverte d'une coiffe de verdure, qui recouvre la fillette de la tête jusqu'aux pieds. En signe de malédiction, les compagnes, plantaient dans le fumier des rameaux de hêtre foyard, arbre des fées, et les garçons se faisaient un devoir d'éparpiller dans toutes les directions le fumier, avec des crocs.

M. E. Kiffer (1) nous montre qu'à Strueth, à Saint-Ulrich (vallée de la Largue) la coryphée a le nom de *Reine de Mai*. Elle est vêtue de blanc et tient en main un jeune hêtre ou un jeune bouleau que les filles sont allées couper dans la forêt voisine, la veille du premier mai, et ont paré de guirlandes, de petites couronnes et de rubans multicolores. La *Marietta* et la *Reine de Mai* représentent le Mai. De chaque côté de la « *Maikönigin* », il y a une fille nommée « *ange* », qui tient l'arbre de mai par une de ses branches, comme si elle cherchait à empêcher la fuite du Mai. Les fillettes de l'escorte ne chantent plus, mais récitent devant chaque habitation l'ancienne chanson qui débute ainsi:

Mir komma vom griana Wald har,
Der Stock, der Stock, ar dreiht sech dreimol
Wohl, in der Maiarosa. [um und um.

Nous traduisons littéralement: Nous venons de la forêt verdoyante; // Le bouquet, le bouquet, il fait trois tours en tournoyant // Bien, dans la rose de Mai (?) Sans aucun doute l'expression « Maiarosa » est une corruption d'un ancien texte aujourd'hui incompris. Nous en saisirons le sens tout à l'heure.

Après plusieurs couplets menaçants, où l'on souhaite tout le mal possible aux personnes qui refuseraient l'offrande réclamée, le *Mai* récompense la générosité de la maîtresse de la maison en saluant, et les compagnes de *la Reine de Mai* prononcent les vers suivants:

(1) P. J. Tallon, Revue d'Alsace 1885 p. 393 ss.

Digitized by Google

Dr Mai losst sich schwanka und heflig bedanka,
So, so fahra die Maia in d'Rosa.

Le mai se laisse agiter et fait remercier poliment,
Ainsi, ainsi vont les mais dans les roses (?).

A *Koetzingen* (Mulhouse), la coryphée porte un mai (Maien) paré de fleurs et de rubans. Elle a la même parure. Il y a quarante ans, chaque enfant de sa suite suivait le dendrophore avec une branche de hêtre en main. L'escorte chantait en dialecte haut-rhinois une chanson, dont voici la traduction littérale:

Aujourd'hui, c'est le premier mai; // les oiseaux survolent la maison; // les jeunes filles recueillent les œufs. // Halli ! Hallo ! Le printemps est arrivé ! Les agneaux sautent, les oiseaux chantent; // l'hiver est maintenant parti. Où est-il resté ? Qui l'a chassé ? Le gai mai ! Héçà ! Hécà !

A *Steinsoulz* (Altkirch) la plus belle fille du village est parée de fleurs. Elle « fait le Mai » et tient dans les mains un arbrisseau ou une grande branche de feuillage vert, garnis de fleurs, de couronnes et de rubans. Les compagnes qui entourent le mai dansent en chantant une chanson dont les derniers vers sont:

Dr Mai, dr Mai geht dreimol um;
So fahre mir Maia in Rosa.

Le mai, le mai fait trois tours,
Ainsi nous conduisons des mais en roses (?)

La locution citée plus haut: *so fahre die Maia in d'Rosa* et celle-ci: *so fahre mir Maia in Rosa* nous suggèrent une explication nouvelle. *Maia* ne peut être qu'un pluriel signifiant *des mais*. Conduire des « *mais* » dans les roses ou en roses n'a pas de sens. Du reste, on conduit le mai par le village, de porte en porte, et il n'est pas question de roses. Si nous prenons *Maia* pour un nom propre, le nom de la *Reine* Maya provençale, appelée en Dauphiné la *Mée*, le vers s'explique très facilement par cette traduction: *nous conduisons MAIA en roses*, parée de roses. En effet, la *Reine Maya* porte une couronne de roses sur la tête. Si notre interprétation est juste, nous avons ici la preuve d'une influence méridionale sur la coutume régionale d'Alsace.

A *Geldwiller* et à *Falkwiller* (1) (Altkirch) les jeunes filles coupaient dans la forêt un jeune hêtre, et l'une d'entre elles,

(1) Kiffer l. c. Heft 5. August 1911, p. 289.

Digitized by Google

habillée de blanc, couronnée de fleurs blanches, portait cet arbre de mai en tête du cortège. Le hêtre était garni de rubans blancs, de coques d'œufs. Deux filles, également en robe blanche, marchaient derrière la fille dendrophore, tenant chacune en main le bout d'un cordon qui entourait la taille de leur *Reine de Mai*. N'est-ce pas pour exprimer, comme à Strueth et à Saint-Ulrich, le désir de retarder autant que possible le départ du mai bienfaiteur?

A Thann, la coryphée est appelée *Maiereesele*, petite rose de Mai. Vêtue de blanc, elle tenait, dans les anciens temps, un beau mai dans les mains, chargé d'une grande couronne et orné de longs rubans (1).

Arrêtons-nous un instant, avant de continuer notre pérégrination, et constatons que tous les exemples cités se rattachent, au fond, à une même coutume. Le jour du premier mai, on célèbre le retour du Renouveau, on va « quérir le mai » dans la forêt voisine, les filles choisissent entre elles une coryphée que l'on pare d'une couronne de fleurs, de rubans, comme le mai qu'elle porte à la tête d'une procession. Parfois, deux compagnes suivent le dendrophore, appelées « *anges* », également habillées de blanc. L'escorte accompagne, entoure le mai et, devant chaque habitation, on réclame le tribut du mai.

Le Mai remercie les personnes généreuses en saluant, il fait trois tours symboliques et les filles du cortège fixent aux portes de la maison un rameau vert, un talisman sans doute, qui doit garantir les habitants de cette maison des malheurs dont parlent les couplets d'imprécation. Le tribut du Mai a-t-il été refusé, la dendrophore fait l'étonnée, elle recule de plusieurs pas, le chœur rompt le charme, plante des baguettes de bois sec dans le tas de fumier que les garçons, armés de crocs, s'empressent de démolir; les pierres, symbole de la stérilité, pleuvent dans le verger, et le Mai abandonne l'habitation et les habitants au triste sort de la malédiction, à la famine, à la misère noire.

En Lorraine, surtout dans le Pays Messin, le mai a pour ainsi dire disparu, mais il est remplacé par un *bouquet*. Ce n'est plus le *boquet* de la coutume des jeunes gens pendant la nuit du premier jour de mai et qui ressemble en tous points à la branche de feuillage vert enrubannée et parée de fleurs, au « *trimasot* » de l'Argonne et de certains villages du département du Haut-Rhin, ce n'est pas un *boquet* dans le sens du vieux-patois, où *boquet* désigne non seulement un bouquet

(1) 1. Elsass-Lothring. Volksbüchlein 1842; Kiffer op. cit. ibid. p. 291.

Digitized by Google

de fleurs, mais aussi toute une plante ou du moins une tige branchue avec fleurs et rameaux, c'est le bouquet formé d'un assemblage de fleurs, presque toujours artificielles. Nous verrons dans le courant de cette étude l'importance du mot « bouquet », quand nous aurons achevé notre voyage à la recherche du « trimâsau ».

Dans l'Ajoie, sur les bords de la Sane, nous trouvons aux premiers jours du mois de mai « de petites filles endimanchées, tenant en main de frêles sapineaux pavoisés de rubans blancs et roses, réclamant une offrande annuelle. En ville, quelques monnaies, au village, des œufs ou du beurre sont déposés dans le léger cuider suspendu à leurs bras mignons. La chanson des *filles de mai* de l'ancien Evêché (de Bâle) ressemble beaucoup à celle des blondes *Maienzetta* du canton de Fribourg:

Ça lo mai, lo pitie mai
Ça lo premie djo de mai.

No son entré dans ste velle
Po le pain et lai fairaine
Et les ues de vos dgeraines
Et le beurre de vos vaitsches...

Beyit' nos i po de beurre
Po revirie nos mijeulattes;
Beyit' nos i po de lai
Po frotté nos fromaidgeats. » (1)

A Zurich (2), les enfants endimanchés portent, le premier jour de mai, un arbuste le *Mayen*, le mai qu'ils parent de rubans et de coques d'œufs. Ici, la jeune fille est nommée *Mareile*, la petite Marie, et pendant la quête ses compagnes chantent :

Der Meyen isch kommen, u das isch ja wahr,
Es gruent jitz alles: Laub u-n-i Gras.
I Laub un i Gras si der Bluestli so viel,
Drum tanzet ds Mareile im Saitenspiel.
Nu tanz, nu tanz, Mareili, tanz,
Du hesch es gewonne-n-e Rosenchranz.

(1) Etude littéraire sur quelques poésies de l'ancien Evêché de Bâle (p. 8) dans: Les Paniers, poème patois par Ferd. Raspieler. Porentuy, 1849.

(2) E. Kiffer, l. c. Heft 7. octobre 1911. p. 380.

Digitized by Google

Mir haue dr Meye, mir tüen e i ds Tau,
Mir singe's dem Büüre syr fründliche Frau.
Der fründliche Frau u dem ehrliche Ma,
Der üs e so richlich belohne cha.
Die Büüre isch laub, u si git is so gern
Schön Öpfel un Bire mit braunem Chern.

Get use, get use viel Eier u Geld!
So chönne mir wyters un zieh uber Feld.
Get üse-n, ihr Lüt, get is Anka-n-u Mehl!
Die Chüechle si hüür no bas als fern.
E Chetti vo Guld wohl zrings um das Huus!
U jitze-n-isch üses schön Meyelied us.

Gott dank ech, Gott dank ech, ihr fründliche Lüt!
Gott helf ech, Gott helf ech: das himmlische Rich!
Im Himmel da isch wohl e guldige Tisch,
Da sitze die Engel gesund und frisch.
Im Himmel da isch e guldige Thron;
Gott gebi euch alle der ewige Lohn!

* * *

Le mai est arrivé et cela est vrai;
Maintenant tout est vert, le feuillage et l'herbe.
Dans le feuillage et dans l'herbe, il y a tant de fleurettes!
Aussi la petite Marie danse au son des instruments à corde.
Danse maintenant (*bis*) petite Marie, danse,
Tu l'as gagnée: une couronne de roses.

Nous abattons le mai, nous le prenons dans l'amarre,
Nous le chantons à l'aimable femme du paysan,
A l'aimable femme et à l'honnête époux
Qui peut nous récompenser si largement.
La paysanne est bonne et nous donne si volontiers
De belles pommes et des poires à pépin brun.

Donnez-nous, donnez-nous beaucoup d'œufs et d'argent,
Alors nous pourrons aller plus loin et traverser les champs;
Donnez-nous, les gens, donnez-nous du beurre et de la farine.
Les gâteaux sont aujourd'hui encore meilleurs qu'autrefois.
Une chaîne d'or bien alentour de la maison,
Et maintenant la belle chanson est finie.

Dieu vous remercie (bis), aimables gens!
Que Dieu vous aide (bis): le royaume céleste!
Au Ciel, il y a bien une table d'or,
Là, les anges sont assis, sains et dispos,
Au Ciel il y a un trône d'or,
Dieu vous donne à tous la récompense éternelle!

Digitized by Google

Remarquons, en passant, la couronne de roses de la *petite Marie* et les expressions: *nous abattons le mai et nous le prenons dans l'amarre* et rapprochons ces détails de la Maya in Rosa et des coutumes de Strüeth, de Saint-Ulrich, de Falkwiller, où les anges retiennent, ou la porteuse du mai par des cordons, ou l'arbre même par une branche pour l'empêcher de fuir.

Dans le Glossaire génevois de Humbert (1), il est question des *épouses du mois de mai*, villageoises qui, dans un costume aussi gracieux qu'elles le peuvent, vont, le premier dimanche de mai, offrir des *bouquets* aux promeneurs et leur demandent des étrennes.

Aux environs de Montbéliard (2), apparait la *Mairiotte*, coiffée de fleurs des champs. Elle tient dans ses mains une branche de hêtre ou de sapin, se promène majestueusement dans les rues, escortée de compagnes qui chantent, en patois, la chanson suivante:

Mai, joli mai !
Dans les premiers jours de mai,
Nous avons passé dans vos blés
Puis dans vos avoines;
Nous les avons trouvés bien beaux,
Le bon Dieu les maintienne !

Donnez-nous un peu de lard
Pour faire rôtir une grillade;
Donnez-nous un peu de beurre
Pour faire des omelettes.

Quand nous serons tous morts,
Bien enfoncés dans la terre,
Nous n'aurons plus de bon ami
Que nous puissions « reconsoler ».
Donnez-nous un peu de pain, un peu de lard,
Un peu d'autre chose que ce soit.

Si vous ne voulez rien nous donner,
Ne faites pas nous arrêter ici:
Car autre part nous voulons aller,
Chez le Sire, chez la Dame (3),
Chez le Prévôt de la Ville.

(1) 1852, tome I. p. 187.
(2) Ch. Beauquier, l. c.
(3) du château.

Digitized by Google

Donnez, dame de céans,
Faites-nous un petit présent
De vos poules, de vos cygnes,
Ou bien des œufs de vos gélines.

Dans le Jura, la *Mairiotte*, appelée aussi *Mayote* en Franche Comté, prend le nom de *Reine de Mai*, *Belle de Mai*. A Lons-le-Saulnier et à Saint-Amour, on pare de fleurs la plus belle fille de la localité, et les garçons la portent sur leurs bras à tour de rôle de maison en maison, tandis que les bouviers jouent sur les flûtes de saule les plus beaux airs et recueillent des œufs et d'autres victuailles (1).

Dans la Bresse, on voit à la tête du cortège un dendrophore avec un mai. Il est suivi de la *Mariée* parée de fleurs, de rubans, de joyaux et accompagnée d'un galant cavalier d'honneur. Derrière ce groupe, viennent les gens du village, qui chantent une chanson patoise, dont nous citons, en français, les couplets les plus intéressants:

Voici venu le joli mois,
L'alouette plante le mai.
Voici venu le joli mois,
L'alouette le plante,
Le coq prend sa volée
Et la volaille chante.

Voici venu le joli mois,
La clé de ma mie j'ai.
Voici venu le joli mois,
J'ai la clé de ma mie;
La clé de ma mie, j'ai
Pendue à ma ceinture.

Voici venu le joli mois,
Notre Maître le bonsoir.
Voici venu le joli mois,
Bonsoir donc, notre maître.
Vous plairait-il de vous lever
Pour nous donner à boire?

Voici venu le joli mois,
La mariée n'a pas soif.
Voici venu le joli mois,
La mariée est saôle.
Non, la mariée n'a pas soif,
Elle a bu à la fiole.

(1) E. Cortet. Fêtes religieuses..... Paris 1867. p. 161.

Digitized by Google

Cette chanson n'est-elle pas une allégorie où la terre abreuvée d'eau est appelée une *Mariée*?

En Bourgogne (Côte d'Or), les filles conduisent une compagne, la *Reine du Printemps*, vêtue de blanc, coiffée d'une couronne de fleurs, par les rues du village, assise sur un char.

Dans l'Ardèche, à Saint-Peray par exemple, les filles élisaient une *Reine Maya*, lui érigeaient un trône orné de guirlandes de fleurs et de verdure. La reine avait sur la tête une belle couronne de roses blanches, tenait en main un sceptre paré de fleurs et recevait les hommages des passants, entourée d'une cour royale qui recueillait de l'argent pour la dot de Maya.

En Dauphiné (Isère), les enfants célébraient la *fête de Maie* et choisissaient entre eux une *reine Maie* (1), parfois encore un Roi (2). On trouve aussi une fiancée qui va réveiller un fiancé caché dans un buisson et semblant dormir.

A Nîmes, on célébrait la fête de la *Reine Maya*. Elle était habillée de blanc, parée d'ornements, d'une couronne de rose, tout comme sa sœur la *Mée* ou *Maye* provençale, et, de même que la *Mayo* espagnole ou portugaise, elle prend place sur un trône improvisé dans les rues et dans les carrefours.

Puisque la *Maya* se rencontre dans la péninsule ibérique, dans tout le midi de la France, dans la vallée du Rhône, ne peut-on pas supposer, que la « *Mayote* » franc-comtoise est une *petite* « *Maya* »? De là au Haut-Rhin il n'y a pas loin, et notre supposition de l'existence d'une reine *Maya* en Alsace gagne en probabilité. Du reste, les archives de Rouffach (1386) nous parlent d'une reine que les enfants élisaient et qui, assise dans la rue, réclamait des offrandes des passants (3).

En Italie (4), la coutume du *trimâsau* ne paraît pas tout à fait inconnue. En Toscane, une bande de jeunes paysans, le dernier soir d'avril et le premier soir de mai, se rassemble

(1) Champollion-Figeac. Nouvelles recherches sur les patois. Paris 1809, note de la page 19.

(2) Champollion. Recherches sur les patois p. 183.

(3) « Item die Kunigin, so die Kind jerlich uf pfingsten und zu anderen ziten uff den gassen habend sitzen die lut umb gelt an louffende und darnach die frowen mit zerung zusammen kummen soll hinfür by der pene 5 ßd nit me gebrucht werden ». Mone, Zeitschr. fur die Gesch. des Oberrheins, tome XX, 1867, p. 78.

Cet auteur met cette coutume en rapport avec les fêtes des enfants encore célébrées en Belgique. Nous pouvons affirmer qu'au moyen âge les enfants, les jeunes gens et les jeunes filles, les mariés de l'année précédente avaient tous leur fête du mai (voir E. Kiffer, op. cit., Heft 3. Juni 1912, p. 149, note 1.

(4) Chants populaires recueillis dans le Pays messin par le Comte de Puymaigre, Paris 1881 tome I, p. 248.

Digitized by Google

au bruit des instruments et des chants dans les lieux les plus fréquentés. L'un d'eux porte un arbre de mai couvert de fraiches fleurs et de limons. Un autre porte un panier rempli de bouquets et, chemin faisant, les jeunes gens offrent ces bouquets à leurs maitresses qu'ils saluent en chantant. Elles, en échange, ont coutume de donner aux *maggioioli* quelques œufs et à boire, et à leurs amoureux des *berlingozzi* (espèces de gâteaux) garnis de nœuds rouges. Ajoutons que certaines chansons faites pour la circonstance se nommaient autrefois: *maggi* (mais).

Revenons maintenant au Pays de Moselle. Ici, la coutume du *trimäsau* s'étend à toutes les régions de l'ancienne province de Lorraine. Dans la contrée de Sierck, elle a pris le nom de *Kronenheischen*, quête pour la couronne. Les fillettes accompagnent une petite fille vêtue de blanc, couronnée de fleurs, qui tient en main le bouquet traditionnel. Elles demandent le pain de mai (*Maibrot*) pour Marie, la *nourricière*. La chanson est très intéressante, car elle prouve que la *quête pour la couronne* signifie au fond une quête en l'honneur de l'arbre de mai couronné. Pour cette raison, nous la reproduisons avec une traduction littérale (1).

Jetzt kommen wir gegangen,
Wir sind hinaus gesandt.
Wir heischen zu der *Krone*,
Ist das nicht wohlgetan?
Sie kommt in unsere Kirche,
Vor Maria kommt sie *stahn*.
O Maria, meine Liebe,
O *Maien*konigin
Nimm meine Seel' zu dir, *Nahrerin*.

Voici que nous arrivons,
Nous sommes envoyées,
Nous quetons pour la *couronne*,
N'est-ce pas bien agir?
Elle viendra dans notre église,
Devant Marie elle sera *dressée*.
O Marie, mon amour,
O *Reine du mai*,
Attire vers toi mon âme, *Nourricière*.

Dans l'Eifel (2), on dansait chaque soir, en mai, autour d'un arbre de mai planté sur la grande place du village. On nommait

(1) E. Kiffer, op. cit. Heft 4, Juli 1911, p. 217.
(2) Schmitz, Sitten und Brauche des Eifler Volkes. Trier 1856. tome I, p. 38.

Digitized by Google

cela *danser autour de la couronne* (um die Krone tanzen). Après la vente de l'arbre, aux enchères, la jeunesse se payait un « *banquet de la couronne* » (Kronengelag).

Dans le Grand-duché du Luxembourg (1), la coutume ne diffère pas de celle du pays thionvillois. Même le chant a beaucoup de ressemblance avec la chanson de Haute-Kontz. Les chanteuses y apparaissent jouant un rôle d'anges qui portent les âmes au Ciel. Ceci ressort du couplet de remerciments, ainsi conçu :

Mir danken fir dé Gowen,
Di ir ons werdet don;
Mir werde mit eier Séle
For Jesus komme ston.

Nous remercions pour les dons
Que vous nous donnerez.
Nous viendrons avec votre âme
Nous placer devant Jésus.

La couronne n'est plus un mai; elle est placée dans la main de Dieu et doit passer à la Sainte-Vierge :

Hei komme mir gegangen,
Mir sen' heraus gesant;
Mir hèsche fir dé Krone
Die stét in Gottes Hant.

Mir héschen zu der Krone.
Ist das nicht wohlgedan ?
Zu N. N. in der Kirche,
Maria soll si dran.

Ici nous venons,
Nous sommes envoyées.
Nous quêtons pour la couronne;
Elle se trouve dans les mains de Dieu.

Nous quêtons pour la couronne,
N'est-ce pas bien agir?
A N. N., dans l'Eglise,
Marie doit la porter.

En Belgique, la coutume du trimâsau a également existé. C. Maus (2) nous apprend que la fillette portait, dans le can-

(1) Ed. de la Fontaine, Luxemburger Sitten und Bräuche. Luxembourg, 1883, Kiffer l. c. Heft 4 Juli 1911, p. 218.

(2) Annales historiques de la commune de Farciennes par J. Kaisin, II, 59, cité dans *Le Folklore Wallon* p. Eug. Monseur, sans date. Bruxelles, pages 73-74.

Digitized by Google

ton de Florenville, le nom de « *trimâzot* ». Ailleurs, ce nom semble être disparu et, à Farciennes, la coutume a été transférée au jour de la Sainte-Catherine. Après la messe célébrée en l'honneur de la patronne, les jeunes filles s'en allaient, tout en chantant leur cantique à Sainte-Catherine recueillir, de porte en porte, des œufs, de la farine, du lait. Du produit de leur collecte, elle se faisaient fabriquer des gaufres. Une jeune fille, toute de blanc habillée, représentait la sainte.

Dans l'Eifel et dans tout le pays rhénan (1), *le trimâsau* est figuré par une communiante qui quête pour l'entretien de l'autel de la Vierge Marie. Les fillettes exécutent des chansons mariales et sont récompensées après leur quête qu'elles font de maison en maison.

Dans la province de Flandre, on voyait, jusqu'au XVIIe siècle, des fillettes parcourir les rues, le jour de la Pentecôte, parées de fleurs et de rubans, vêtues de blanc, et demander l'aumône; on les appelait *Pinxterbloeme, fleurs de Pentecôte.*

En Hollande, la *Pinxterblom* était assise, à l'instar de la Reine du Printemps de la Côte d'Or, sur un char, antique vestige du pretorritum gaulois, où siégeait jadis la divinité ou son représentant, lorsqu'on promenait par le pays l'idole, son prêtre ou sa prêtresse. Des femmes pauvres trainaient la petite voiture de la *Fleur de Pentecôte.* Dans le nord du pays de Brabant, la *Pinxterblom* chantait:

Pinxterblom,
Keer ou reis om...

Fleur de Pentecôte,
Retourne-toi une fois.....

Dans le canton de Boulay (Lorraine) et aux environs de Forbach (Lorr.), les fillettes vont *kronen*, c'est-à-dire recueillir *pour la couronne.* Leur coryphée est coiffée d'une couronne de fleurs et parée de guirlandes de lierre. Les quêteuses chantent, en général, des cantiques en l'honneur de la Sainte-Vierge. A Barst, cependant, près de Forbach, le chant du *trimâsau* offre une particularité étrange. Il est entonné sur l'air de l'hymne pascale, Ad regias, et ainsi conçu:

Ist das der Leib Herr Jesus-Christ,
Der dort im Grab gelegen ist?
Komm gross, komm klein, komm jung, komm alt,
Zu schaun die schöne Leibgestalt! (2).

(1) E. Kiffer, op. cit. Heft 4. juillet 1911 p. 215.
(2) E. Kieffer o. c. Heft 4. Juli 1911 p. 217.

Digitized by Google

Est-ce le corps Seigneur Jésus-Christ,
Qui est couché là, dans le tombeau?
Venez, les grands; venez, les petits; venez, les jeunes; venez,
Voir la belle forme du corps. [les vieux

Que vient faire cette chanson dans la coutume du premier *mai*? Pourquoi cette invitation à venir admirer le corps de Jésus-Christ mis au tombeau, au lieu de célébrer la glorieuse résurrection du Régénérateur du Monde? — On est tenté de rapprocher le contenu de ce chant singulier d'un usage qui consistait à porter un petit rameau vert, enveloppé dans un linceul et couché dans une boîte, espèce de cercueil (1). Les fillettes représentaient ainsi, à Nuremberg, le génie trépassé de la végétation, la *mort*. Sans doute, cet usage devait être général dans les anciens temps, car Mabillon assure que, très anciennement, l'Eglise célébrait une sorte de Fête-Dieu le Dimanche des Rameaux, qu'on y portait le corps de Notre-Seigneur dans une boîte close ressemblant à nos ciboires (2). Dans ce cas, la chanson de Barst appartiendrait à une coutume qui précédait jadis celle de la Résurrection du Mai. Le rameau vert symbolisait l'antique Dieu de la Survie auquel serait substitué le Christ. Ainsi s'expliquerait alors le curieux passage du chapitre de la mort de Begon de Belin, dans la chanson du geste de Garin le Loherain, où il est dit: « Le vassal (Begon) fait un dernier effort, et réunissant trois brins d'herbe sur sa poitrine, il les conjure par les trois vertus du ciel, les porte à ses lèvres et les reçoit pour Corpus Dei » (3).

Comme on le voit, entre le *corps de Dieu* et le *rameau vert* il y a eu du symbolisme évident (4).

Dans la région de Sarreguemines et de Bitche, la coutume du *trimâsau* ne diffère en rien de celle de Metz, mais elle est est nommée simplement « la quête des œufs », *Eierheischen*.

Aux environs de Dieuze, le premier mai, les bergers conduisaient, dans l'ancien temps, une fille revêtue d'un manteau de feuillage vert et parée de rubans multicolores. Ils recueillaient des œufs devant chaque maison et chantaient la chanson suivante, également connue en Franche-Comté (5):

(1) Voir plus loin, page.....

(2) Encyclopédie théol. c. Migne, 1846 tome 8 p. 615.

(3) Garin le Loherain publié par Paulin Paris, Paris (1862) p, 245.

(4) Il serait intéressant de rechercher comment ce rameau est devenu une *hostie* que l'on fixait au mur ou clouait dans le fond des armoires, etc.

(5) Cette chanson est déjà citée par J.-B. Weckerlin, Chants et chansons populaires du printemps et de l'été. Paris 1869, p. 18.

Digitized by Google

Voici le mois, le joli mois de mai,
Etrennez notre *épousée.*
Voici le mois, le joli mois de mai,
Etrennez notre *épousée*
En bonne étrenne;
Voici le mois, le joli mois de mai
Qu'on vous amène.

A Posttrof (Sarrebourg-Moselle), deux fillettes escortaient la « messagère du Mai », la *Maibootsche* qui ressemblait à notre *trimâsau* et portait le nom de *Marie.* Les compagnes chantaient:

Der Mai ist gekommen in unser Land,
Bringt uns brav Laab in unser Hand.
Tanz, *Marei*, du hast gewonnen !
Ein roter Apfel, ein schwarzer Kern,
Die Frau ist hübsch und lachet gern.
Bringt uns brav Butter und Eier daher.
Die Frau ist Meister und auch der Mann.

Le mai est arrivé dans notre pays.
Nous apporte bénévolement du feuillage en main.
Danse, Marie, tu as gagné !
Une pomme rouge, un pépin noir....
La femme est belle et aime rire.
Apportez-nous, de bon cœur, du beurre et des œufs.
La femme est maîtresse et l'homme maître aussi.

Pour le Palatinat, nous manquons de documents précis. En Rhénanie, nous rencontrons deux variantes. Au Nord de la Moselle, de même que dans l'Eifel, des garçons, appelés *Maijungen*, *Maienknechte*, portent des mais pavoisés de rubans et parés de couronnes. Nous trouvons aussi des jeunes filles coiffées de couronnes de fleurs; elles vont quêter en l'honneur de la Vierge Marie.

Nous passons le Rhin. Dans l'ancien comté de la Marche, deux filles escortent une *fiancée du mai*, qu'elles ont parée d'une couronne de fleurs. Dans chaque maison, elles demandent des œufs et du beurre et chantent:

Rût ! Rût !
Da kuem wir met die Brût.
De Brût, dä es van Niggeruode
Aier duo' er int Molkenfatt
Do wärt Brümer un Brût van satt (1).
Ruth ! Ruth !

(1) Mannhardt. l. c. tome I. p. 436

Digitized by Google

Dehors ! Dehors !
Nous venons ici avec la fiancée,
La fiancée, elle est de Niderrode,
Jaunes d'œufs dans du beurre,
Alors fiancé et fiancée en seront rassasiés.

Dans les régions limitrophes de la Saxe et du Hannovre, les garçons recouvrent un de leurs compagnons entièrement de verdure et le promènent par le village. Pendant ce temps, les filles suivent de porte en porte une « fiancée de mai ». La *Maibrût* a sur la tête une énorme couronne de fleurs et est ornée de rubans. Devant chaque habitation ses compagnes chantent :

Maibrût ! Maibrût !
Wat gebet ju de kleine Maibrût ?
Gebet ju wat, so het se wat,
So het se't ganze Jahr wat;
Gebet ju nist, so het se nist,
So het se't ganze Jahr nist (1).

Fiancée de mai ! Fiancée de mai !
Que donnez-vous à la petite fiancée de mai ?
Donnez-vous quelques chose, alors elle a quelque chose,
Elle a pendant toute l'année.
Ne donnez-vous rien, alors elle n'a rien,
Elle n'a rien pendant toute l'année.

Aux confins du Dromling (ancienne Marche), on déguise un bouvier, le lundi de la Pentecôte, en le vêtant de deux jupes de femme, dont l'une est passée sur la tête et nouée. Le garçon ainsi masqué est recouvert de verdure, on lui pend des couronnes au cou, aux bras et lui place encore une couronne de fleurs sur la tête. Ses compagnons s'arrêtent devant chaque habitation et réclament des œufs en chantant :

Gôden Tag, gôden Tag !
Wat gebet jüch den Füstge Mai ?
Gebet jüch üsch Schock Eier nist,
So wére wi Wischen und Koren nist (2).

Bonjour, bonjour !
Que donnez-vous au Fustge Mai ?
Si vous ne nous donnez pas une soixantaine d'œufs,
Nous ne préserverons pas les prés et les Elés.

(1) Mannhardt, l. c. tome I. p. 437.
(2) Mannhardt, l. c. I. 324.

Digitized by Google

Aux environs de Ruhla (Thuringe), les enfants choisissent parmi eux un *Laubmännchen* qu'ils recouvrent, dans la forêt, de feuillage. Les rameaux forment une couronne sur sa tête et les filles parent cet petit « homme de mâs » de rubans, de bouts d'étoffe de soie ou de laine qui flottent autour de lui. Ce mai personnifié est obligé de toujours danser. Après la tournée dans le village, où les enfants ont recueilli des œufs, des gâteaux etc..., le *Laubmännchen* est arrosé d'eau. Ensuite les enfants vont *marander*.

Dans la Marche prussienne, deux filles accompagnent une *fiancée de mai*, Pfingstbraut, coiffée d'une couronne de fleurs, en chantant de porte en porte, et reçoivent des œufs en récompense.

Aux abords du Gollner (Bavière), trois garçons, dont celui du milieu représente le *Pfingstl*, vont, *accompagnés de trois filles*, de maison en maison; ils jouent de la guimbarde en l'honneur du mariage du *Pfingstl*; les filles recueillent les offrandes en nature, dans des paniers (1).

Dans le Vieux-Berlin, les enfants allaient, recouverts de feuillage et de fleurs, quêter des œufs. Dans les villages environnants, on portait des oiseaux de proie: chouettes, hiboux, buses, etc., attachés au bout de perches, et les paysans donnaient des œufs afin d'être préservés de ces animaux nuisibles.

A Kircholmfeld (Saxe) (2), le lendemain de la Pentecôte, les garçons vont réclamer des offrandes dans chaque habitation. L'un deux porte un long bâton garni, du milieu jusqu'à la pointe, de fleurs fraîches. Les compagnons crient: « Des œufs, des œufs, des œufs ! Tout un nid plein ! »

En Bohême (3), les filles allaient dans la forêt couper un arbuste en pleine frondaison, en ébranchaient et écorçaient la tige puis ornaient la couronne de l'arbre de coques d'œufs, de rubans blancs et rouges. L'arbre, appelé le *Lito*, *l'Eté*, était porté en procession par tout le village et les filles s'arrêtaient devant chaque maison où on leur donnait des œufs. Elles chantaient une chanson, dont le refrain est:

Smrt nesem ze vsi,
Leto nesem do vsi atd.

(1) Sepp, Die Rel. der alten Deutschen etc. München, 1890, p. 182.
(2) Waldmann, Eichsfeldische Gebräuche und Sagen. Heiligenstadt, 1864, p. 9.
(3) Mannhardt, l. c. I, p. 156 et 157.
Sepp. Die Religion der alten Deutschen und ihr Fortbestand in Volkssagen etc.... München, 1890, p. 109.

Digitized by Google

Ce qui veut dire: Nous portons la mort hors le village, nous apportons au village l'Eté. Dans certains villages, le « Lito » est orné de couronnes, de bonnets de femme, de ceintures dorées ou argentées.

Aux environs de Libchovic (Bohème), les filles s'habillent de blanc, le jour du cinquième dimanche de Carême, parent leur chevelure de pâquerettes, de violettes et de petites étoiles dorées. Elles choisissent une reine, la *Kralovna*, qu'elles promènent à travers les rues du village en dansant et en chantant. Chaque fille doit sans cesse tournoyer sur elle-même. Devant chaque habitation, le cortège forme un cercle autour de la *Kralovna* qui annonce à haute voix l'arrivée du printemps et souhaite aux habitants de la maison: bonheur, santé et prospérité. Ceux-ci donnent des œufs.

En Silésie, nous retrouvons la coutume du *Lito*. Les *enfants de l'Eté* vendent des petits mais que l'on place derrière les portes d'écurie, afin de garantir le bétail contre toute maladie.

A Lacza (Haute-Silésie), le dimanche où l'Eglise chante à l'introït: Laetare, Jerusalem, les femmes vont noyer les effigies de *Marzana* (1) et de *Ziewonia*, qu'elles portent attachées au bout de longues perches. Puis elles abattent un arbre de mai dans la forêt la plus proche et cueillent des branches de pin ou de sapin. Le mai est garni de couronnes et de rubans et porté à la tête du cortège, tandis que chaque personne de la suite tient en main une branche. En rentrant au village, le chœur entonne un chant, que nous traduisons ainsi:

Nous avons porté la peste hors du village,
Nous portons au village le *rejeton* (latoros).
Notre arbuste est vert,
Bien paré;
A notre petit arbre de mai (na naszym maiku)
Il y a des petits œufs coloriés,
Qu'a coloriés
Notre dame la Tavernière.
Notre arbre de mai (*maik*) est vert,
Bien chargé de parure.
Sur notre arbuste de mai
Il n'y a que des écharpes d'or
Que nous avons achetées
En ces temps de grande cherté.

(1) Marzana est identifiée par le chanoine Jean Duglosse de Cracovie (XVe siècle) avec Cérès. « Ceres autem mater et dea frugum, quarum satis regio indigebat, Marzana vocata apud eos in praecipuo cultu et veneratione habita fuit. » Histor. Polon. l. II, p. 94, Francofort. 1711; cité par Mannhardt l. c., tome I, p. 414.

Digitized by Google

En Transsylvanie, chez les descendants des colons immigrés, au XIIe et XIIIe siècle, du Luxembourg, de la vallée de Lahn, on trouve trois *Mämädchen* (1), trois filles du mai.

Sur les deux rives du Don, dans le Gouvernement de Woronesch, une fillette, ressemblant en tout à notre *trimâsau*, porte le nom de *peuplier* (2).

En Albanie, le dernier jour de Carême, des garçons parcourent les villages et recueillent des offrandes dans chaque habitation. L'un porte un panier où sont déposés les œufs, le lard, etc., un autre joue de la trompe sur un chapiteau d'alambic, un troisième est *déguisé en femme* et figure la *fiancée*.

Nous terminons notre enquête en notant la coutume du premier mai anglaise. En Angleterre, nous rencontrons une *Lady of the May* portée sur les épaules d'hommes. Ailleurs on voit la *May-Lady*, la *Queen of the May* assise sur un trône dans une niche de feuillage vert, érigée près du *May-pole*, dans d'autres endroits, on pend à l'arbre de Mai une poupée grotesque, appelée May-Lady. Chambers (3) relate l'usage, suivant lequel les enfants portent par les rues de petits *May-poles* ornés de rubans et de couronnes et escortent un personnage qui porte *une poupée cachée dans un gros bouquet de rameaux verts*. Ils s'arrêtent devant chaque maison et réclament une offrande en menue monnaie. Jusqu'au XVIIe siècle, garçons et filles se rendaient, peu après minuit, à la forêt d'où ils revenaient chargés de rameaux, parés de fleurs et de couronnes qu'ils fixaient à l'aurore aux portes et aux fenêtres.

Nos recherches, quoique bien incomplètes encore, nous permettent cependant certaines conclusions importantes. Elles confirment l'existence de la coutume du *trimâsau* dans presque tous les pays de l'Europe. Partout où la coutume est pratiquée par les jeunes filles, la coryphée porte sur la tête la couronne, l'insigne de la puissance du mai, en outre, suivant les cas, le symbole ou l'effigie du principe vital, du Renouveau, un mai. Quand des garçons représentent le Mai, ils sont recouverts d'une longue coiffe de verdure.

Dans les contrées proches du Danube, nous voyons à la tête du cortège, le *rejeton*, fils ou fille de la divinité génératrice disparue à l'automne précédent, mais ressuscitée dans sa progéniture. Derrière ce rejeton, qui est un jeune arbre de mai, suivent les filles avec leurs branches de pin ou de sapin.

(1) Halterich, Zur Volkskunde der Siebenburger Sachsen, p. 286.
(2) Mannhardt, o. p. I, p. 319.
(3) Chambers, The book of Days, 1864, tome I, p. 573.
Mannhardt, o. c. I, p. 315, 346, 347.

Digitized by Google

Dans les régions situées plus au nord, le mai a cédé sa place à sa représentante, la fiancée du mai, notre *trimâsau*, et, en échange des dons en nature qu'elle réclame, elle promet l'abondance des récoltes, la prospérité. Le culte de l'arbre de mai, certes plus ancien que sa variante, la *fiancée du Mai*, existe surtout dans les pays de montagnes, chose bien compréhensible, puisque l'isolement des montagnards des centres commerciaux a toujours empêché ceux-là d'abandonner leurs croyances et leurs coutumes aussi vite que les habitants des villes et des plaines.

Ensuite, nous voyons la coutume du trimâsau s'inspirer, aux abords de la trouée de Belfort, d'une variante méridionale, celle de la Reine Maya assise sur un trône, entourée d'une cour royale. La coutume du « trimâsau » n'aurait-elle pas subi, ici, une nouvelle transformation ?

Il nous semble que l'arbre de mai a été, tout d'abord, considéré comme divinité. Puis vint une époque où le peuple voulut représenter l'arbre-dieu en image, animé de vie; alors l'arbre apparaît sous une forme humaine, soit recouverte de feuillage vert, soit porteuse d'un mai. Le dendrophore reçoit le nom de *Maienzetta* ou de *Marie*, *Mariette*. Là où l'arbre disparaît des mains de la fille, elle prend le nom de *fiancée*, *d'épousée*, de *reine*. Ailleurs, elle se nomme Reine *Maya*, *Maye*, *Maie*, *Mée* et prend place sur un trône.

Si le *trimâsau* a reçu dans le Pays Messin un deuxième nom, celui de *pouse*, sponsa, *fiancée*, c'est que la coutume y a été modifiée. Nous pouvons supposer que cette nouvelle dénomination, certainement plus récente que le nom de *trimâsau*, se rapporte à un temps où le dendrophore s'est transformé en fiancée.

La coutume signalée à Dommartin nous montre l'influence de l'Eglise sur le « *trimâsau* ». Le gros Cierge du *Roi de Mai* a certainement remplacé un arbre de mai; *les filles d'honneurs du Roi de Mai* tenaient sans doute des petits mais ou des branches de feuillage vert, non à l'occasion de la Fête-Dieu, mais le jour du *premier mai*. Tout ce qu'elles ont conservé de l'antique coutume, c'est le petit rameau vert dont elles parent le chapeau des jeunes gens en chantant: Ayez le mai, le joli mai ! et qui, au dire de leur chanson, est un présage de bonheur, « donne joie et santé ». A Bouzemont, les filles remercient les généreuses donatrices en attachant au-dessus des portes, des rameaux de verdure. Mais le « mai » de la coryphée a disparu.

Peut-on admettre que notre *trimâsau* était primitivement un dendrophore ? Portait-il, comme celui d'Argonne, une branche fleurie, un *trimâsot* ? Puisque nous avons vu en

Digitized by Google

Alsace, à Zurich, sur le territoire de l'ancien Evêché de Bâle, dans les environs de Genève, la *Reine du Mai*, la *petite Marie*, la *Mairiotte*, la *Maienzetta*, tenant à la main, soit l'arbre de mai ou le rameau de feuillage vert, tous garnis de fleurs et de rubans, pourquoi notre « *pouse* » n'aurait-elle pas ressemblée à ses sœurs ? Ensuite, si le « *trimâsau* » messin a reçu le titre de pouse, n'est-ce pas parce que le peuple lui trouvait une ressemblance avec une fiancée parée pour le jour de ses noces ?

« Autrefois, dans les villages des environs de Metz, ainsi que dans la Ville même, quand une jeune fille se marioit, elle étoit coëffée en cheveux épars et flottants, parmi lesquels on placoit avec art des colliers de perles, des fleurs et des rubans. Il y avoit à Metz plusieurs femmes qui faisoient métier de coëffeuses de mariées de Village, et qui fournissoient les ajustemens. Cette coëffure brillante tomboit sur un habit noir, et la mariée portoit tout à la fois les livrées de l'amour et celles du deuil; par un usage bizarre, mais constant, une jupe d'un rouge éclatant passoit de deux doigts la jupe noire et retraçoit sur les talons les livrées de la tête. (1) La mariée ainsi parée tenoit dans sa main un romarin ou un laurier (2), et, quand elle étoit bien riche, un mirthe; mais il falloit que l'arbrisseau fût en entier et avec sa racine, autour de laquelle on mettoit un mouchoir de mousseline ou de lin. La mariée gardoit l'arbuste pendant toute la cérémonie. En sortant de l'Eglise elle en rompoit les branches et les distribuoit à toutes les jeunes filles et aux garçons de la noce » (3). La fillette, appelée « trimâsau », n'a-t-elle pas, comme la *pouse*, des fleurs et des rubans, même des joyaux (Argonne) dans sa chevelure flottante ? Ces fleurs étaient disposées en forme de couronne sur le derrière de la tête, tandis que les ornements en paraient la partie antérieure. Une chanson ancienne du Pays Messin nous dit:

L'on me conduit jusqu'à l'église,
Le romarin dedans ma mâin,
Et la couronn' derrière la tête,
Tout comme une fille de bien.

S'il y a une différence dans la couleur de la livrée, cette opposition des teintes s'explique par le fait que la robe noire devait symboliser la mort de la « fleur de jeunesse », tandis que la couleur blanche du vêtement du trimâsau chantait,

(1) Le trimazo, nous dit Jaclot de Saulny, portait des rubans croisés sur le corsage et au bas de sa robe.

(2) A Dommartin, les filles, attachent aux chapeaux des jeunes gens des rameaux de laurier ou de romarin.

(3) Affiches des Evêchés et Lorraine, 10 nov. 1782 nº 39, p. 305.

Digitized by Google

comme toujours et dès la plus haute antiquité, la joie et la vie. L'arbuste que tenait à la main la fiancée à l'heure de ses noces s'appelait, comme aujourd'hui encore s'appelle chaque arbuste fleuri, un *bouquet*. De même que cet arbuste de la mariée portait le nom de *boquet*, de même le *mai* offert par les garcons aux jeunes filles, dans la nuit du premier jour de mai, se nommait *boquet*. Il est donc permis d'admettre que notre « trimâsau » messin portait autrefois, non pas un simple bouquet de fleurs, mais un autre bouquet, soit un arbuste, soit une branche de rameaux, rameau vert garni de fleurs et de rubans, comme celui de sa sœur de l'Argonne. La couronne de la Mariée, tout en ressemblant nettement à celle du *trimâsau*, n'avait cependant pas la même signification.

Pouvons-nous espérer trouver quelque lumière dans le refrain actuel, la partie ordinairement la plus ancienne des chansons populaires ? — Non, ces refrains célèbrent tous le joli mois de mai, et seuls les deux mots : « ô mi-maye » et trimâsau jusqu'ici incompris, pourraient peut-être nous offrir un point de repère. La *mi-maye*, disent MM. Zéliqzon et Thiriot, serait la « *queue de l'hiver* ». Nous traduisons ce mot en tenant compte d'un dicton franc-comtois (1), par l'équinoxe du printemps. Que vient faire l'appel à cet équinoxe dans notre refrain messin où l'on chante le joli mois de mai ? Evidemment, nous sommes en présence d'un texte tronqué. Nous préférons donc aller à la recherche de textes et refrains plus anciens. Mais où nous adresser ?

Obtiendrons-nous quelques renseignements dans le chant du « trimâzot » argonnais ? Le voici: (2).

Entrons ici... le mois de mai !
Entrons-y pour vous saluer,
O Jésus-Christ !
C'est le mois, notre mois,
Le mois de mai, qui est entré.

En revenant d'avan les champs,
Avons trouvé les blés si grands,
Et l'aubépine florissant.
O Jésus-Christ, etc.

Madame, quand vous irez dehors,
Que Dieu vous garde en son accord,
Et en l'accord de son cher Fils,
O Jésus-Christ ! etc.

(1) A la mi-maye, les jos sont pas (égaux).
(2) Echos rustiques de l'Argonne, par L. Lallemant. Chalons-sur-Marne, 1910, p. 29.

Digitized by Google

Madame, quand vous couchez vos enfants,
Que la Sainte-Vierge y soit devant
A leur lever, à leur coucher,
Et à toute heur' de la journée,
O Jésus-Christ !, etc.

Quand vot' mari s'en va dehors,
Que Dieu lui garde son sain corps,
Et qu'il n'en soit ni plus, ni moins,
Ni en danger de perd' son corps.
O Jésus-Christ !, etc.

A Béru, en Champagne, on chantait :

Trimousettes (1) emmi les champs !
. . . . . .
Nous ervenons eddans les champs,
J'avons trové les blés si grands
Et les aveines en avenant.
Trimousettes ! (*bis*)
C'ét lo mai, mois ed mai, c'ét lo joli mois de mai.

Quand vot' mari s'en va dehors, (*bis*)
Que Dieu soit ben à soun accord,
Et à l'accorde de son Fils,
Fils Jésus, Fils Jésus.
Trimousettes ! (*bis*), etc.

Quand vous couchez vot' bel enfant (*bis*)
Vous le couchez et le levez
Et à toute heur' de la journée
Eddevant Dieu, eddevant Dieu.
Trimousettes ! (*bis*), etc...

En passant eddevant vot' porte (*bis*)
C'n'est pas pou nous qu' nous edmandons,
C'ét pou aidey achetéy u ciérge
Et pou lumey la noble Viérge
Eddevant Dieu, eddevant Dieu
Trimousettes ! (*bis*), etc...

(1) Le mot *trimousette* se retrouve encore dans les chansons de Rethel (Ardennes), de Selles (Marne), cf. Romancero de Champagne de Tarbé, 1863.

Digitized by Google

U ptit brin ed vot' farine (*bis*) (1)
C' n'est pas pou nous qu' nous edmandons,
C'êt pou la Vierge et son Saint-Fils
Fils Jésus, Fils Jésus.
Trimousettes ! (*bis*). etc...

Mamsell' nous vous remercions;
C' n'est pas pou nous que nous edmandons,
C'êt pou la Vierge et son Saint Fils,
Fils Jésus, Fils Jésus.
Trimousettes ! (*bis*), etc...

Ces deux textes appartiennent à un autre type de chant du *trimâsau*, inconnu dans le Pays Messin. Cependant il a dû y être chanté, dans certaines localités du moins, car on retrouve l'un ou l'autre fragment dans les vallées de la Seille et au nord de Château-Salins.

Nous citons à titre de comparaison un fragment de Vernéville : (2)

Catherine, ma belle enfant,
Quand vous couchez votre enfant,
Mettez-lui les pieds devant,
La tête auprès de Saint-Jean.

A Marieulles nous avons recueilli le couplet :

Et vos, les jon's fomes de cèvans,
Recwècheuz beun vos p'tiots ofants,
Seut ès pieds ou é chèvot,
Seut baicelote ou guèhhnot.

A Thonville et dans les environs de Faulquemont (2), nous trouvons:

Madame, quand vot' mari s'en va dehors,
Que Jésus lui fasse un bon secours,
Qu'il ne soit ni plus ni moins
Mis en danger de tout son corps.

Dans un fragment en patois vosgien (au Sud de Nancy ?), publié dans les mémoires de la Société d'archéologie lorraine (1854), il est également fait allusion à ce type de chanson du trimâsau, mais là le refrain nous signale, pour la première fois, l'arbre de mai.

(1) Voir le trimâsau de Vannecourt (Textes patois recueillis en Lorraine par MM. Zéliqzon et Thiriot Metz, 1912, p. 383.
(2) Textes patois, p. 386.

Digitized by Google

En recouchant vot' éfant
Lo doux Jésus y soye... (devant)
Notre Dame y soye ca
On trimaça !
C'at lo mâ, lo joli mâ, lo joli trimâça.

Dans ce refrain, on ne parle pas encore du mois de mai, de *notre* mois, du mois des femmes, du mois de mai que l'on fait entrer en la personne du trimàsau, en chantant: Entrez ici, le mois de mai ! On y parle du *mâ*, du *joli má*, du *joli trimâça-trimâsot*, c'est-à-dire d'un arbre ou d'une branche de mai, et non du mois de mai, qui en patois vosgien s'appelle « *maye* ».

Le refrain de Vaudeville (1) (Meuse) précise mieux encore, quand il dit:

O trimôza !
C'ost li mâ, ô bé mâ,
O, c'ost li bé mouè *di* mâ

O trimâso !
C'est le mai, ô beau mai,
O, c'est le beau mois du mai.

Le mois du mai ne peut être que le mois où l'on fête le premier *cerd*, l'arbre de mai, le *franc mas*, comme dirait notre patois messin.

Mais il n'entrait pas seulement un *mâ* dans la coutume du « *trimâsau* », comme vont nous le démontrer deux autres textes, les plus anciens que nous ayons jusqu'alors. Nous citons d'abord le texte déjà publié en 1854, et nous le transcrivons ainsi:

Trimâça entre lè ville
Et ca l' villège.
Ç'at lo mâ, lo trimâ, ç'at lo joli mâ.

Alloz vor droha vos biés,
Je les ans si bien sétiés
Que l' feu di Roy s'en at malé.
Trimâça !
Ç'at lo mâ, lo trimâ, ç'at lo joli mâ.

Alloz vor dans vot' banon,
I-n-è cheu tros bés gachons.
Ç'at lo Charl' qu' at lo pus bé.
Trimâça !, etc.

(1) Mém. de la Société d'arch. lorr. 2e série, t. VII, p. 79.
(2) ibidem, tome IV, 1854, p. 517.

Digitized by Google

Alloz vor dans vot's crouèyes,
I-n-è cheu tros bèl's baisséles:
Ç'at lè Ros' qu' at lè pus béle., etc.

Alloz vor dans vote étabe,
V's y trouveroz tros homes è cheua:
Ç'at vot' Charl' qu' at lo pus hàt., etc.

* * *

Trimasot entre dans la ville
Et encore dans le village.
C'est le *mai*, le *trimâ*, c'est le joli *mai*.

Allez voir parmi vos blés,
Nous les avons si bien sarclés
Que le fils du Roy s'en est mélé.
Trimâsot !
C'est le *mai*, le *trimâ*, c'est le joli *mai*.

Allez voir dans votre grange,
Il y a chu trois beaux garçons;
C'est le Charles qui est le plus beau.
Trimâsot ! etc..

Allez voir dans vos corvées,
Il y a chu trois belles filles,
C'est la Rose, qui est la plus belle.
Trimâsot ! etc...

Allez voir dans votre étable,
Vous y trouverez trois hommes à cheval;
C'est votre Charles qui est le plus haut.

M. J. Callais (1) a recueilli, à Hattigny (Moselle) le texte suivant:

Lo trimâ ot dans lè vile
Qué souhate de bin mouri (2)
Trimâsau !
Ç'ot lo mâ et lo trimâ, c'ot lo joli mâ.

Les bones gens di pérèdis (3)
Olez war dédans vos nids
Si vos jlines y ont poni
Trimâsau !, etc...

(1) Die Mundart von Hattigny und die Mundart von Ommeray. Jahrbuch der Ges. für lothr. Gesch. und Alterumskunde Metz 1908.

(2) L'exemple du chevalier mourant qui baise et « reçoit pour Corpus Dei » en viatique les trois brins d'herbe, jette sur ce vers une vive lumière.

(3) A Landrange (Moselle), le mot *pérèdis* est remplacé par *nos péys*, et le couplet est allongé d'un vers: « Si-n-è în zyé, sè srè pour mi », « s'il y a un œuf, ce sera pour moi ».

Digitized by Google

Erwatoz d'zos vot' bouwève,
Vos waraz tras béles bacéles.
Ç'ot lè vote qu'ot lè pus bèle.
Trimàsau !, etc...

Olez war dons vote banon,
Vos waraz tras biés gohhons.
. . . . . .

Le trimâ est dans la ville,
Qui souhaite de bien mourir.
Trimôsau ! etc.....

Les bonnes gens du paradis,
Allez voir dedans vos nids,
Si les poules y ont p ndu.
Trimâsau ! etc...

Regardez dessous votre lessive,
Vous verrez trois belles filles,
C'est la vôtre qui est la plus belle
Trimâsau ! etc....

Allez voir dans votre grange,
Vous verrez trois beaux garçons.
. . . . . .

Ce plus ancien type de chant du « trimâsau » était-il connu dans le Pays Messin ? Tout ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'on en retrouve des réminiscences et des fragments dans les villages d'Obreck (1), de Château-Bréhain (2), à Remilly (3), à Corny-sur-Moselle (4), et des concordances assez précises dans la chanson du trimâsau de Vic-sur-Seille (5). Cette dernière débute par les vers :

Trimàsot at sus l' seuyat
Féyez don bin ès poures gens...

et à Vännecourt on chante de même : « Trimâsot at sus l' seuyat ». Ainsi le « *trimasot*, le *trimâça* », ailleurs un « *trimâ* », font leur entrée dans les localités habitées, escortés par un chœur de danseuses et chanteuses qui rappellent aux habitants la résurrection de toute la nature. Grâce à l'intervention du *Fils du Roy*, le blé, l'avoine prospèrent, le sarclage a bien

(1) Textes patois, p. 380, 381.
(2) ibid. p. 372.
(3) ibid. p. 365, 366.
(4) ibid, p. 370.
(5) ibid, p. 371.

Digitized by Google

réussi, car le sol y était suffisamment préparé par les pluies du printemps. Quel est ce *Fils du Roy* ? Doit-on lui attribuer le pouvoir de faire la pluie et le beau temps » ? Est-ce une divinité de la mythologie ancienne, dont le souvenir serait resté gravé dans la mémoire du poète populaire inconnu ? Dans ce cas, on pourrait penser au « *rejeton* », au « *latoros* » haut-silésien. Ou bien s'agit-il simplement, dans ce poème patois, d'une de ces nombreuses chevilles si fréquemment employées dans la poésie populaire, quand le poète cherche à donner plus d'éclat à sa composition ? Ce *Fils du Roy*, serait-il le trimâ, qui au dire de la chanson de Hattigny « souhaite de *bien* mourir », c'est-à-dire, préserverait le campagnard de tout *accident* mortel, de maladies consomptives, malheurs qu'il considère encore presque toujours comme des châtiments ? Serait-il un dieu de la Mort ?

Enfin doit-on mettre les mots « *trimâsau* » et *trimasot* en rapport avec le « trimâ » ? Dans ce cas, la sifflante doit faire partie intégrale de la racine du mot « *trimâ* » et le mot devrait s'écrire *trimas*. Haillant (1) et Labourasse (2) l'écrivent ainsi dans leurs glossaires.

M. J. Callais (3) a recueilli à Landange, près de Hattigny (Moselle), un refrain de « *trimâsau* », où le mot « *trimâsau* » est remplacé par le mot *mâsau* ou *mâsot*.

Lo Mâso !
Ç'ot lo mâ et lo trimâ, ç'ot lo joli mâ.

Nous voici maintenant en présence de deux paires de mots, qui nous prouvent, que « *lo mâs* » contient également un sifflante: « *mâs* et *maso*, *trimâs* et *trimâso* ». « *Mâs* » ne peut alors dériver du latin « *maius*, *mai* ». D'autre part, «*trimâs*» et « *trimâso* » contenant certainement la même racine que « *mâs* », nous devons les décomposer ainsi: « *tri-mâs* » et « *tri-mas-ô* », comme nous le faisons pour « *mâs-ô* ». La terminale *ô* serait un suffixe, et *tri* une prothèse, faisant du « *trimâs* » un « *mâs* » particulier.

Nous avons déjà donné le sens du mot *mâs*; ce mot désigne, comme le *mâzeau* cité par L. Adam (4), un arbre ou une branche de feuillage vert que l'on plante, le premier mai, devant l'habitation des filles nubiles. Haillant (5) note *maisot* (mézô) et traduit par: une branche de feuillage vert pour les repo-

(1) Haillant, Essai sur un patois Vosgien. Epinal 1888, v. maisot.
(2) Labourasse H. Glossaire abrégé du patois de la Meuse 1887.
(3) Communication verbale.
(4) L. Adam, Les Patois lorrains. Nancy-Paris 1881 v. mâ.
(5) Haillant, op. cit.

Digitized by Google

soirs, les Rogations, les noces, etc... Le même auteur nous apprend qu'en Suisse romande le « *maisot* » est un sapin que l'on place, le premier jour de mai, devant la maison d'une fille. Suivant Labourasse (1) et Haillant, les « *trimâs* » sont des « mais » dont on entoure les reposoirs. Aujourd'hui encore, le « *trimâs* » signifie la même chose dans la région de Hattigny (2). Enfin le « *trimâsô* » serait, d'après tous les auteurs cités, une chanson de mai. M. J. Callais (3) traduit par *chanson du « trimâ »*, MM. Zéliqzon et Thiriot (4) font de même, et nous avons suivi la même idée en désignant le « *trimâsau* » comme étant la « danse chantée du trimâ (5) ».

Ajoutons, d'après H. Urtel (6), qu'à Bains-lès-Bains on appelle « *maizots* » des branches vertes offertes aux filles par les garçons le jour du premier mai.

Toutes ces indications nous montrent d'une manière irrécusable les rapports étroits existants entre le mai et la coutume du « trimâsau », mais ne nous donnent aucun détail sur le sens exact du « *mâs* », du « *mâsô* », du « *trimâs* » et du « *trimâsau* ».

Jusqu'ici, la sagacité des étymologistes, maintes fois exercée, n'a pas encore réussi à trouver d'explication probante.

Le premier qui ait essayé d'expliquer le mot *trimâsot*, est Christon Antoine. En 1782, il écrivait: A l'égard de la signification... il faut la chercher dans... le celtique. Dans cette langue, « *tri* » signifie trois (mémoires celtiques de Bullet), « *mazot* », un enfant, une jeune personne. Les « *trimazos* » ont donc signifié trois enfants (les trois fillettes)... (7).

L'auteur de la notice sur les «*trimazaux*», dans le feuilleton de la *Gazette de Metz et de Lorraine* (12 juillet 1836), se contente de demander si ces danses et ces chants ne sont pas « un reste des fêtes de la bonne déesse que les anciens célébraient le premier mai, divinité mystérieuse que les uns ont dit être Cybèle ou la Terre, les autres Vénus ».

Didier Mory (8) dérive « *trimazo* » de « *trias* » (trois) et de « *mazo* » (mazette). A. Terquem (9) pense au latin « *trimatus* »,

(1) Labourasse. H. Glossaire abrégé du patois de la Meuse 1887.
(2) Communiqué par M. Callais.
(3) Jahrbuch der Ges. fur loth. Gesch. und Altertumskunde 1908 p. 394.
(4) *Textes patois*, p. 358.
(5) Jahrbuch der Gesellschaft fur loth. Gsch, und Altertumskunde Bd. 25. p. 343.
(6) Herm. Urtel. Literaturblatt fur german. und roman. Philologie 1910, n° 6, p. 202.
(7) Affiches des Evêchés et Lorraine, 15 aoust 1782.
(8) Didier Mory, Chan. Heurlin, Edition 1841, Article Trimazos.
(9) A. Terquem, Chan. Heurlin, Edition 1865 p. 104 et 105.

Digitized by Google

âgé de trois ans, ou cherche une analogie dans la *Trimurti* indienne. Abel (1) rapproche « *trimaso* » des « *tres majores* ». Bégin (2) et Ladoucette (3), auxquels se joint Abel (4), prennent le mot « *trimasô* » pour une abréviation des mots: « *tribus matris* » (aux *trois maires*), déesses topiques des populations gauloises du pays des Médiomatriques.

L. M., dans le petit glossaire patois publié dans les Mémoires de la Société d'archéologie lorraine de 1854 (p. 535), voit dans le mot « *trimaça* » trois mots: (lo) *tri-ma-ça*, qu'il traduit (le) *trois mai c'est.*

D'après des notes manuscrites du bibliophile Lecouteux, consignées dans un exemplaire du glossaire vosgien d'Oberlin à la Bibliothèque de Metz, E. de la Badollière (5) dériverait le mot de « *trias mares* », trois jeunes filles. Lecouteux lui-même met la prothèse « *tri* » en corrélation avec le verbe « *tri-per* » (tripudiare), danser, et « *mazo* » avec « *may* », mot germanique signifiant « *maid* », jeune fille.

M. J. Callais (6) décompose le mot « *trimâ* » ainsi: « *tri* = ter ? et *má* = maium », et traduit par « la première pousse au mois de mai.

H. Urtel (7) pense, que « *tri* » pourrait venir de *tirer* avec le sens de *pousser*, *s'allonger*, et rapproche la formation de « *trimâs* » de celle du mot vosgien « *trimon* de *tir-mon* = (timon) ».

C. Maus (8) fait venir « *trimâsot* » de « *trimer* » (aller et venir).

MM. Zéliqzon et Thiriot (9) reprennent l'idée de M. Callais et, comme lui, se demandent, si « le trimazo ne serait pas le chant du trima, le chant de la première feuille ? » Puis ils ajoutent: « Tout comme le mot *rondeau* sert à désigner le chant qu'exécutent ceux qui dansent une ronde, et de même que dans nos patois un rondeau s'appelle un *rondot* ou un *rondat*, de même aussi le trimazo devient suivant la région un « *trimazo* » ou un « *trimaza* »; on trouve même le diminutif « *trimouzette* » dans les Ardennes et dans la Marne ».

« *Trimousette* » un diminutif de « trimazo » ? Ne serait-ce pas plutôt le féminin d'un diminutif du mot « *trimâs* » ?

(1) Abel Ch., Les Trimazos, L'Austrasie, mai 1853.
(2) Bégin, Guide de Metz, Metz-Verronaisus, 1834, p. 280 ss.
(3) Ladoucette, Robert et Léontine, p. 419-420, note 17.
(4) Abel Ch. Les Trimazos, mai 1853.
(5) E. de la Badollière: Les Français peints par eux-mêmes.
(6) Die Mundart von Hattigny, Jhrb. der Ges. f. loth. G. und Alt. Metz 1908.
(7) Litteraturblatt fur german. und roman. Philologie 1910, n° 6, p. 202.
(8) Cité par M. Haust, Bull. du Dict. Wallon, 8e année (1903), p. 133.
(9) Textes patois recueillis en Lorraine, Metz 1912, p. 358.

Digitized by Google

M. E. Kiffer (1) cherche l'explication du mot « *trimása* » dans la « *Maya* » provençale. « *Tri* » signifierait le nombre *trois*, « *maza* » serait le mot *Maya*, dont la sémivoyelle y serait transformée en sifflante.

Enfin M. Ch. Bruneau (2) croit que « *trimá* et *trimáso* » sont en rapport avec le français « *trémousser* ».

Dans notre petit travail sur la coutume du « *trimásau* » (3), où nous cherchions à démontrer l'influence méridionale sur la mélodie du chant du « *trimásau* » messin, nous n'avons fait qu'effleurer la question étymologique du mot. Nous admettions volontiers l'existence de rapports étroits entre le « *trimás* » et le « *trimásau* », nous gardant bien de donner à *trimas* le sens que lui donne M. Callais » (4), (p. 343), c'est-à-dire la signification de la première pousse, du premier feuillage *en* mai. Nous voulions attendre, avant de nous prononcer avec plus de précision, le résultat de nos recherches.

En effet, le mot *más* ne peut dériver de « maïus ». Peut-on songer à un adjectif « *maïensis* » (Maienzetta) pour expliquer l'apparition de la sifflante ? Non plus. Du reste, il nous faut trouver une racine qui puisse rendre compréhensible, non seulement la sifflante, mais la variante phonétique: « *tremouset* ou *trimouset* ».

Le mot « *maïus* » latin, pour le mois de mai, ou pour une chose, se rapportant au mois de mai, est dérivé d'un radical meg, retrouvé dans le sanscrit « *mahi* », « *mahant* = grand, dans le grec *μέγας*, dans le latin « *magnus, maior, mag-simus* (maximus) ». Dans le v. h. all., l'arbre de mai est nommée « *Maeg* », en polonais « *Maik* ». Dans tous ces mots, domine l'idée de la croissance, exprimée par le radical « *meg* ».

Il n'en peut être ainsi avec nos mots patois « *mâs* » et « *trimás* ». Est-il possible de les mettre en rapport avec « *Madius* » (5), qui signifie aussi le mois de mai, et spécifie l'époque des pluies, de la montée de la sève ? Le radical serait alors « *med* » ou « *mad* », relevé dans les mots sanscrits « *madas* » (ivresse), « *médas* » (graisse), dans le grec *μεστός* (rempli), dans le latin *mâdidus* (humide, rempli de sève), dans l'allemand *Mast* (engrais, paisson), et qui a donné à la Lune le nom de « *Mad* » (rupt de Mad p. ex.).

(1) Ein Mai- und Pfingstbrauch in Loth. und im Elsass, Elsäss. Monatschr. f. Gesch. und Volkskunde 1911, Heft 3, p. 162.
(2) Annales de l'Est, Bibliographie lorraine, Nancy 1921, p. 295.
(3) Die Mundart von Hattigny, Jhrb. der Ges. f. loth. G. und Alt. Metz 1908.
(4) Jahrbuch der Gesellsch. für lothr. Gesch. und Alt., tome XXV, p. 343.
(5) Graevius, op. c. tom. 8, p. 216.

Digitized by Google

Nous écartons cette dernière hypothèse pour nous rapprocher du mot *Maesius* (1), le mois de mai en langue osque. Ici apparaît la sifflante recherchée et, si nous avons raison, le *Maesius* serait l'époque, le mois, la lune (en sanscrit *mâs*) où a lieu la première récolte printannière, celle du *mâs*. *Maesius* se rattacherait à un radical *mē*, *mâ*, *met*, qui a donné en grec: *ἀ-μάω*, *μάτις*, *μαῖος*, en latin: *meto*, *messis*, en francais: *moisson*, en v. h. all. *màan*, en allemand *mähen*, *mahd*, *messer*. Le Maesius serait le mois ainsi nommé, parce qu'il marquait la lune, où l'on châtrait les porcs appelés *porci maïales* ou *mazales*, où l'on *coupait* les rameaux verts pour en orner les lieux de culte (2), les fanae (3), et parce qu'on y pratiquait la première *moisson* de l'année nouvelle.

Si vraiment il y a dans *mâs* le même radical que dans le mot *moissonner*, nous comprenons les deux formes: *trimâsot* et *trimouset*. Le *más* et le *trimás* seraient des arbres, des rameaux de la moisson vernale, sortes de « bouquets de la moisson ». En d'autres termes, la coutume du *mâsau* et celle du *trimásau* auraient été primitivement une fête de la moisson vernale, de la moisson du « vert » et des fleurs, en opposition à seconde moisson, celle de la récolte des fruits. Nous devrions pouvoir trouver plusieurs fêtes en l'honneur du principe vital de la végétation, de la fécondité: l'une au printemps, une autre à l'époque de la moisson d'été, une troisième dans les pays de vignoble à l'occasion des vendanges, et, dans chacune de ces fêtes, nous devrions pouvoir rencontrer une coutume analogue à celle du *trimâsau*.

En Alsace et dans les contrées avoisinantes suisses comme dans les environs de Montbéliard, même dans la Bresse, nous avons constaté l'usage de l'arbre de mai. Une chanson de *trimásau* de Friesen nous dit : « Der Mai in der Mitta ne Krumen », et à Biederthal on chantait : « D'r Mai hat in der Mitte eine Krumm ». — *Krumen* et *Krumm* sont deux mots encore inexpliqués; ils ne figurent pas dans le glossaire des Dialectes alsaciens de Lienhart et Martin. Ils signifient : couronne et dérivent du latin vulgaire « *coronamentum* ».

(1) Wachter J.-G., Glossarium german. Lipsiae 1737, t. II, 1025. Mai et Mey ex eodem fonte, a meyen (mähen) secare, Porci castrantur frondes meyen secantur foribus et Templis ornandis.

(2) « Le Gaumais appelle *mazé* le « mai » ou rameau de verdure dont on garnit les rues à l'occasion d'une procession » écrit M. Haust (Liége) dans le Bulletin du dictionnaire général de la langue Wallone. 8e année 1913, p. 133.

(3) Graevius. Thesau um antiqu. roman. Lugdun. Batav. 1694-1696, tom 8, p. 216.

at qui Majum quasi Madium, quod imbribus ob exortum pluvialium syderum madeat, dictum afferunt., Voir Ducange voce Madius.

Digitized by Google

La couronne était une particularité importante de l'arbre de mai, à tel point significative qu'elle passe sur la tête de la fillette qui doit représenter le *mai*. Plus nous rapprochons des régions de langue française, plus nous voyons disparaître l'arbre de mai et apparaître une branche de mai, laquelle disparaît à son tour aux approches des plaines et du grand axe commercial reliant la Méditérannée à la Moselle et au Rhin.

Il en est de même avec l'arbre de mai de la moisson d'été. Ce *Maibaum* rencontré sur toute la rive droite du Rhin, appelé *Härkelmai*, au nord du Main jusque dans les pays de Munster et dans l'arrondissement de Lennep (Düsseldorf), est un arbre ou une grosse branche de 15 à 25 pieds de hauteur, ébranchés dans la partie inférieure, avec une cime ornée de *bouquets d'épis* ou d'une couronne d'épis nouveaux, de rubans (1). L'arbre de mai est planté dans un des champs moissonnés puis retiré du sol par les filles et placé avec la dernière gerbe sur la dernière voiture parée de verdure. Parfois, on porte le mai devant la dernière voiture qui est trainée par tous les chevaux disponibles. Un vrai cortège est organisé. En cours de route ou à l'arrivée devant la grange, on arrose d'eau les moissonneurs et l'arbre de mai. Dans le cortège, on remarque des hommes déguisés en femmes et des femmes revêtues d'habits d'homme.

Sur la rive gauche du Rhin, l'arbre de mai est devenu plus rare. Nous le retrouvons surtout en Alsace, non seulement à l'occasion de la moisson d'été, mais aussi des vendanges. Ainsi, à Mels, deux personnages prenaient place sur la dernière voiture chargée de cuves de raisins; un homme travesti en femme tenait dans ses mains un bel arbre de mai, et, derrière lui, une femme était assise, adossée contre le dendrophore, déguisée en homme, portant sur les genoux une corbeille de fleurs, le *bouquet*.

Puisque la coutume du *trimâsau* concorde en tous points avec les coutumes en usage lors de la récolte des fruits, n'avons-nous pas le droit de lui attribuer le nom de fête des prémices, de la moisson printanière? Dans toutes les fêtes de moisson vernale ou d'été, nous relevons les mêmes détails: l'arbre de mai et le « bouquet » (ou le bouquet seul, lorsque nous approchons des régions de langue française), sont portés processionnellement jusqu'au village, on les plante devant

(1) A Lesbos, la veille du premier mai, les jeunes filles vont, en chantant, cueillir des fleurs des champs. « De retour chez elles, elles font des couronnes qu'elles suspendent, la nuit, aux fenêtres et aux portes: ainsi, le lendemain matin, toutes les maisons se trouvent ornées de *fleurs*, la plupart *rouges, d'épis et de rameaux* ». (*Le Folklore de Lesbos*, par *G. Georgeakis et Léon Pineau. Paris*, 1894, p. 301).

Digitized by Google

les habitations ou bien les attache au-dessus des portes ou sur le toit; les porteurs de « *mai* » sont travestis; enfin les *mais* deviennent l'objet d'une libation.

Cette constatation faite, revenons à nos refrains vosgiens. Celui de la région de Nancy nous dit: « C'at lo mâs, lo trimâs, ç'at lo joli mâs », celui de Hattigny chante: « C'ot lo mâs et lo trimâs, lo joli mâs ».

Comment faut-il interpréter ces deux vers? Doit-on admettre l'existence, dans la coutume du *trimâsau*, de deux arbres de mai, un *mâs* et *un trimâs*, ou s'agit-il seulement d'un *mâs qui est un trimâs*?

Evidemment, il n'est question que d'un seul mâs ,d'un joli *mâs*. La conjonction *et* du vers de Hattigny est-elle copulative ou explétive? Nous penchons pour un *et* emphatique.

Quoiqu'il en soit, il a existé un *mâs* et un *mâsot* ou un *mâsau*, un *trimâs* et un *trimâsot* ou un *trimâsau*. Puisque le *mâs* signifie, sans aucun doute, un arbre de mai, le *trimâs* doit également être un *mâs*, mais un *mâs* spécial, dont la particularité est indiquée dans le préfixe *tri*.

Le suffixe *ot*, dans *mâsot* et dans *trimâsot*, doit être dérivé du latin — *ittum* et donne a ces mots le sens de *petit mâs*, de *petit trimâs*. *Mâsau* et *trimâsau* doivent se rapporter à la terminale latine — *alem* et sont alors des adjectifs substantivés, mettant en évidence les rapports d'un objet ou d'une personne avec le *mâs* ou le *trimâs*.

Toutes les deux formes de mots semblent avoir été d'usage. Nous rencontrons *mâsau* à Hattigny, *mâzeau* à Epinal, *maisot* à Bain-les-Bains, etc., *trimaizeau* à Metz, *trimâsau* dans le vosgien, *trimêsât* dans le Saulnois, *trimâsa* à Troyon (Meuse), *trimôsa*, à Vaudeville (Meuse) et à Oron (Moselle), *trimâsot* dans l'Argonne, en Champagne et dans le Pays Messin, *trimâsotte* dans la région de Bar-le-Duc, à Vitry-le-François, à Chaumont, *trémousette* à Rethel (Ardennes), *trimousette* en Champagne.

Dans les refrains du *trimâsau*, toutes les formes sont représentées, à l'exception des mots *maisot* ou *mâsot*. Nous en connaîtrons la raison dans le cours de ce travail. Pour le moment, il nous suffit d'insister sur le sens que ce mot paraît avoir partout: il désigne un mai offert à une fille par un garçon.

Ce *maisot* aurait-il appartenu à une coutume pratiquée par les garcons? En effet, tandis que les filles parcouraient le village et quêtaient de porte en porte avec leur dendrophore, le *trimâsau*, porteur du *trimâs* ou du *trimâsot*, les garçons, également précédés d'un mai, le *mâs*, conduisaient, par les rues de la localités, un de leurs compagnons qu'ils avaiene recouvert de branchage vert et qu'ils paraient parfois dt

Digitized by Google

couronnes. Il existait donc une double fête du *Mai*, l'une célébrée par les garçons et l'autre par les filles. Toutefois ces deux usages différaient en ce point, que la coryphée, notre *trimàsau*, représentait le *trimàs*, tandis que le garçon, coiffé d'une espèce de cône en feuillage vert, devait symboliser le *màs*. A notre avis, ce *màs* des garçons était primitivement un dieu. Le *màs* des filles, le « *trimàs* » était considéré comme une déesse; voilà pourquoi le *màs* des filles est paré de vêtements de femme ou d'une poupée représentant un personnage féminin. Dans la variante anglaise, citée par Chambers, la poupée est enfermée dans un grand bouquet de rameaux verts et ressemble en quelque sorte au garçon caché des pieds à la tête dans un mannequin de verdure. Ce garçon serait-il le *màsot* ou *maisot*, et la poupée serait-elle un *trimàsot* ?

Le *trimàs* est un *màs*; aussi porte-t-il les mêmes attributs que l'arbre divin, dont il est pour ainsi dire la parèdre. Comme le *màs*, le *trimàs* est orné d'une ou de plusieurs couronnes. Quand l'arbre est remplacé, dans la coutume, par une grande branche, sa couronne vient se poser sur la tête de la coryphée. Comme le *màs*, le *trimàs* est garni de fleurs, de rubans, de coques d'œufs, la première récolte du printemps. A part ce *trimàs*, on remarque, çà et là, des *mais* plus petits, portés par les filles de l'escorte et probablement destinés à être plantés dans le fumier ou fixés au-dessus des portes d'habitation. Le *trimàs* même, soit l'arbre ou la grande branche fleurie et enrubannée du dendrophore, ressemble d'une manière frappante, au « boquet », au *maisot* ou *màsot*, offert par le jeune homme à sa *causenate* dans la nuit du premier mai, et ce *bouquet* trouve son pendant dans le *bouquet de la moisson* d'été, qui lui aussi est garni de fleurs et de rubans, tout en portant en plus des fruits. Cette similitude nous amène à étudier de plus près ce bouquet *de la moisson d'été*.

A Saint-Martin de Gaillard (Seine inf.), on plante dans la *gerbe de la maîtresse*, placée sur la dernière voiture, une *croix de la moisson*, faite de feuillage vert lié sur *trois branches*.

En Bretagne (Rennes), les moissonneurs font au commencement de la moisson, un bouquet d'épis en forme de croix et l'attachent au-dessus de la porte de la grange. A la fin de la moisson, on choisit un rameau *à trois branches* que l'on garnit de fleurs et de pommes. Ce *mai* pare la dernière voiture.

A Montauban (Guyenne), le moissonneur le plus âgé coupe, lorsqu'on entre en moisson, les premiers épis; il les fixe avec des rameaux de buis et des fleurs sur un manche. De la sorte, le bouquet prend l'aspect d'un *rameau à trois branches*, symbole des trois étapes de la végétation: la feuillaison, la floraison et la période des fruits.

Digitized by Google

Dans l'Orléannais (Romorantin-Loir-et-Cher), on plante dans la *grosse gerbe* une branche de laurier en *forme de croix*; ce rameau est garni d'épis et de fleurs. La gerbe ainsi parée est placée sur la dernière voiture puis vient orner le gerbier.

En Belgique (1), les premiers épis coupés sont placés le long d'une *croix* en bois et offerts au maître, si l'on fauche le seigle; à la dame, si l'on fauche le froment . Ce bouquet est attaché sous la cheminée. Avec les derniers épis, on fabrique un bouquet semblable, mais beaucoup plus grand; il est planté dans la dernière meule de blé.

A Orthèz (Pau), les moissonneurs enfoncent dans la dernière gerbe une *croix* de paille parée d'une couronne de fleurs. La gerbe est alors mise en évidence sur la dernière voiture *à côté d'une grande branche de mai fleurie et enrubannée.*

Dans l'Orléanais, en Loir et Cher, dans le Romorantin, la dernière gerbe est bien plus grosse que les autres; on y plante une branche de laurier garnie d'épis et de fleurs, ayant *la forme d'une croix.*

Passons le Rhin et nous voyons à Hofdorf (Bavière) la dernière voiture parée d'un grand bouquet *formé de trois branches.*

A Oberrotthal (Bavière), les trois derniers épis sont attachés au bout d'une baguette, représentent une *croix* que l'on pique dans le bouquet de la moisson, pendant que les moissonneurs prient à genoux trois Pater et trois Ave Maria.

A Oberingling (Bavière), une moissonneuse doit lier ensemble trois épis; ils restent sur place dans le champ moissonné en l'honneur *des trois Vierges.*

Dans le Haut-Palatinat, le paysan coupe, au début de la moisson, *trois épis* qu'il pose sur la terre en *forme de croix.* Après la moisson, ces trois épis sont cloués à la porte d'habitation en *forme de croix* (2).

Enfin notons un usage pratiqué dans certains villages aux environs de Benzendorf (marche prussienne). Pendant la floraison du seigle, de la nielle et du coquelicot, les garçons de labour font une course à cheval. On pare le coursier du vainqueur de couronnes, de rubans et on fixe sur le front du cheval un bouquet à trois branches, appelé *Dreisplant.*

Les bouquets de moisson étaient donc formés de trois branches, on ne s'étonnera pas de les voir remplacés par des croix de bois dans l'Ouest de la France. Cette substitution se remarque déjà dans les provinces du Nord, dans l'Ile-de-France dans l'Orléanais, dans le Nivernais, etc.; elle est générale dans

(1) Le Folklore Wallon par Eug. Monseur, Bruxelles, p. 19.
(2) Mannhardt, l. c. I, p. 209, note 1.

Digitized by Google

tout le Midi et dans les départements de l'Extrême-Ouest. On la retrouve même en Vénitie, en Corse, en Roumanie, en Hongrie.

Nous osons donc affirmer qu'à l'occasion de la fête d'été, le *bouquet de la moisson* avait l'apparence d'une croix, c'est-à-dire était un *mai à trois branches*. Comme la coutume du *trimâsau* concorde en tout point avec les usages de la fête de la moisson d'été, nous ne croyons pas nous tromper en donnant au bouquet de la moisson vernale la même forme d'un mai à trois branches.

Trin dans le patois de l'Argonne signifie: *partagé en trois*. Le *trimâs* et le *trimâsot* seraient alors des mais à trois pointes, à trois branches. On peut objecter qu'il manque une forme intermédiaire: *trinmâs* et *trinmâsot*, mais, si cette forme de mot n'est pas notée, est-il dit qu'elle n'a pas existé ?

Le nombre *trois* si souvent rencontré dans les coutumes pratiquées la veille du jour de Noël, se rencontre également dans le culte du *trimâsot*. Trois filles, un *trimâsau* avec ses deux *anges* précèdent le cortège, le *trimâs* et le *trimâsot* sont des *mais* à trois branches, le *trimâsau* fait trois tours, la chanson de la coutume parle de trois filles, de trois garçons, etc... Enfin, puisque la lune portait le nom de *Trina* (1), nous nous demandons, si le *trimâs* et le *trimâsot* n'étaient pas des *mais* vénérés en l'honneur de la déesse Lune.

Nous n'avons trouvé que deux exemples d'un *trimâs*. Dans la commune de Miniac-sous-Bécherel, c'est une épine à trois branches, connue dans tous les environs sous le nom d'*Épine du Breil*. Les filles qui ont envie d'un époux doivent aller, certain jour, en faire le tour trois fois de suite, sans parler ni rire. Elles sont certaines d'être mariées dans l'année (2).

Une légende souabe nous raconte (3): C'était en l'année 645 de notre ère. Hirzela, l'épouse d'un riche écuyer de la famille de Calw, avait perdu son mari, et puisqu'elle n'avait pas d'enfants, elle supplia le Ciel de lui révéler de quelle manière elle devait disposer de sa fortune pour plaire à Dieu. Une nuit, la pieuse femme crut entendre une voix lui dire: « Hirzela, prends garde ! Ta prière est exaucée. Vois cette grande plaine avec *trois beaux pins poussés sur un seul tronc*. Vas-y et bâtis-là une église ! » Dès que le jour se mit à poindre, Hirzela se revêt de son plus riche habit et s'achemine vers une montagne voisine. Arrivée au sommet, elle aperçoit dans

(1) L. Dieffenbach. Glossar. latino-german. mediae et infimae latin. Frankfurt a/Main 1857, s. voce: Trina.
(2) Adolphe Orain, Folk-Lore de l'Ille-et-Vilaine. Paris 1897, p. 100.
(3) E. Meyer. Deutsche Sagen, Sitten und Gebr. aus Schwab. Stuttgart 1852, tome II, p. 330-331.

Digitized by Google

le lointain une vaste plaine d'où émerge un grand pin à trois flèches. Elle s'y rend, dépose son vêtement au pied de l'arbre et y fait construire, aux abords de la rivière, une chapelle qui devint l'église du couvent de Hirschau.

La difficulté de trouver un arbre à trois pointes a dû forcer le peuple, surtout dans les régions pauvres en forêts, de se contenter, pour la coutume du *trimâsau*, d'un grand rameau à trois branches, appelé *trimâs* ou mieux encore petit *trimâs*: *trimâsot*. Cette branche était parée de fleurs et de rubans. Comme le *trimâs*, elle était portée par un dendrophore, le *trimâsau*. Les filles du cortège tenaient dans les mains d'autres rameaux à trois branches, destinés à orner les portes des habitations des maîtresses de maison généreuses. Ces talismans, doublets du *trimâsot*, nous paraissent avoir été enrubannés et fleuris, comme l'étaient les *maisots* des garçons. L'usage des filles d'offrir, dans certaines localités d'Alsace ou de Franche-Comté, des bouquets de fleurs aux passants ou aux maîtresses de maison, nous permet de le supposer. Les *trimâsots* ressemblaient probablement aux rameaux parés de fleurs, de gâteaux, d'œufs teints en rouge, qu'en Franche-Comté le prêtre bénissait le jour des Pâques-Fleuries, et que l'on conservait précieusement contre la grêle. la foudre, qu'on plantait dans les champs pour en garantir la fertilité et l'abondance (1). Nous verrons qu'entre le culte du *mâs* et du *trimâs* et la fête des Rameaux il existe certaines corrélations.

D'autre part, puisque l'Église a converti le bouquet à trois branches de la moisson d'été en *croix de la moisson*, nous nous demandons, si le *trimâsot* qui ornait l'entrée des maisons, n'est pas aussi devenu une croix, cette croix blanche que nous voyons peinte à la chaux au-dessus des portes des habitations villageoises.

La coutume du *trimâsau* était une fête des filles, célébrée en l'honneur d'un *mâs* nommé *trimâs*. On y promenait processionnellement un arbre *trimâs*, ou bien un petit *trimâs*, le *trimâsot*. Chaque maison était contrainte de payer le tribut du *trimâs* et recevait en récompense une effigie du *trimâsot*, talisman contre la sécheresse et les maladies, présage de la prospérité et de la santé.

D'où vient cette coutume ? A-t-elle été empruntée à la religion des Romains, ou bien appartiendrait-elle à un culte préhistorique de la race indo-européenne et qui, sous l'influence des climats et suivant le développement de la civilisation, a pris différentes formes chez tous les peuplades de cette race ?

(1) Ch. Beauquier, op. c. p. 43.

Digitized by Google

Si notre déduction de voir en la coutume du *trimâsau* une fête de moisson vernale est juste, nous devons trouver parmi les fêtes de saison des peuples de l'Antiquité des coutumes analogues à celle du *mâs* et du *trimâs*.

L'étude comparative de fêtes de saison antiques nous révèle l'existence, chez tous les peuples, de cultes naturalistes. Ils reflètent les mêmes conceptions: la résurrection, au printemps, d'un principe vital de la Terre maternelle. De nouveau fécondée, la terre entre en pleine productivité, après le solstice d'été la nature commence à dépérir, devient de plus en plus stérile et tombe, pendant la saison hivernale, en léthargie, meurt. Voilà, en somme, le fond de toutes les religions panthéistes ou polythéistes de l'Antiquité, des cultes imprégnés de naturalisme et embellis de mystères, de fables, d'allégories.

Pour éviter de devenir fastidieux, nous nous contentons de citer quelques exemples seulement.

A Athènes, à Corinthe, puis en Sicile, on célébrait la fête de Kotys, déesse des Hédons, peuple de Thrace. Le jour de la solennité, les prêtres livraient au pillage d'énormes branches d'arbres garnies de gâteaux, de fruits. La fête était organisée par des jeunes gens, la corporation des *Théassoi*, déguisés en femmes. Pendant que le peuple s'amusait à dépouiller les mais, les *théassoi* se prêtaient à un divertissement qui consistait à se jeter ou à se faire jeter à l'eau. Kotys ou Kotyto ressemblait à Cybèle, la «Magna Mater». Aussi retrouvons-nous le « mai » au service de la grande déesse syrienne. A l'entrée du printemps, on plantait de grands arbres dans le vestibule du temple, on y pendait toutes sortes d'animaux vivants, des vêtements, d'autres objets d'or et d'argent. Ces mais étaient ensuite entourés d'une haie de fagots entassés les uns sur les autres, on y mettait le feu et le peuple exécutait de joyeuses danses autour de l'énorme bûcher, qui consumait les arbres.

A Rome, le culte de Cybèle et d'Attis a donné lieu à la création d'une fête souvent rapprochée de notre coutume du *trimâsau*. Le 22 mars, appelé « arbor intrat », on abattait un grand arbre de pin dans le bois sacré de la déesse, on le parait de bouquets de violettes, les premières fleurs du printemps, et des attributs du culte phrygien (crossse, cymbales, flûtes, etc.), on y pendait l'effigie d'Attis, le jeune favori de la grande divinité, changé, après sa mort tragique, en pin. Le tronc de l'arbre était entouré de bandes de laine rouge. Après trois jours de deuil et de jeûne, on célébrait la resurrection d'Attis. Puis venait un jour de repos, et, le 27 mars, on promenait, par les rues de la ville, l'idole de Cybèle sur un char attelé de bœufs. Arrivé à l'embouchure de l'Almo, l'image de la déesse

Digitized by Google

était baignée dans le fleuve. Pendant tout le parcours du cortège, le peuple entourait le char et les bœufs fleuris; d'aucuns étaient masqués, d'autres chantaient des chansons qui avaient trait à la génération, pendant que les prêtres travestis en femmes jouaient de leurs instruments de musique, chantaient des hymnes sacrées, faisaient une quête (stips), la seule officiellement permise à Rome.

Aux Nones de juillet, les Romains célébraient les *Nonae Caprotinae* pour fêter le succès de la moisson. Le peuple quittait la ville en bandes désordonnées et se rassemblait à un endroit marqué par un figuier, dont la sève était offerte en sacrifice à la grande déesse. Les femmes et les filles esclaves se paraient de leurs plus beaux atours et, à l'ombre du *caprificus*, avaient lieu des collations et des divertissements dissolus.

Cette fête de moisson répondait à la fête des prémices du printemps, qui, à Rome, portait le nom des *Matronalia* et ressemblait aux Saturnales, fête des hommes, tandis que les Matronalia appartenaient, comme les Nones caprotines, exclusivement aux femmes. A cette occasion, les femmes sacrifiaient à Here, à Junon et s'adonnaient à toutes sortes de réjouissances.

On voit, il y a dans ces fêtes certains points de ressemblance; mais aucune ne se rapproche autant de la coutume du *trimâsau* que la fête de l'*Eirésioné* grecque. Cela ne nous étonnera pas, car Gaulois et Grecs devaient à leur origine commune des dogmes et des usages religieux, qui, bien que transformés sous des influences diverses, conservèrent un fond commun (1).

Les Grecs célébraient une double ou triple fête de moisson. Elle commençait par les Thargélies (mai-juin), se continuait vers la fin de juillet au commencement de septembre et se terminait deux mois plus tard par une solennité d'actions de grâces pour le succès de la récolte des blés, des fruits, des vignes. Les fêtes analogues chez les Latins portaient le nom de Consualia, Saturnalia et Opalia.

En Lorraine, on appelait la lune où l'on fêtait le *Mas*, « lo mwès di mas »; les Grecs nommaient le mois pendant lequel on célébrait les Thargélies: Thargélion scil. *μῆν*. La deuxième fête portait le nom de Pyanepsies. Leur premier jour était consacré aux Oschophories. A la tête du cortège, figurait un héraut avec un bâton couronné puis venaient deux jeunes gens revêtus de la stola féminine (*κατὰ γυναῖκας ἐστολισμένοι*). Ils portaient une branche de pampre de raisins mûrs

(1) E. Burnouf. La légende athénienne. Paris. Maisonneuve 1872, p. 3.

Digitized by Google

[Klêma] *ἀμπέλον κομίζοντες μεστὸν εὐθαλῶν βοτρύων*. Les garçons étaient suivis d'autres éphèbes qui avaient conquis le droit de participer à la procession par le succès remporté dans les courses précédant cette cérémonie. Chaque Phylè était représentée par deux jeunes gens, dont le père et la mère vivaient encore. Ils portaient également des pampres, mais moins volumineux que ceux des premiers. Le cortège partait du temple de Dionysos et se rendait au sanctuaire d'Athènè Skiros dans le port de Phaléros. Après une libation, la procession retournait au temple de Dionysos, et les chœurs tout en dansant chantaient des chansons entrecoupées par des exclamations : « Eleleu ! You ! You ! »

Le septième jour était réservé au cortège de l'eirésioné. A la tête de la procession, se trouve un garçon qui portait une branche d'olivier à laquelle sont attachées toutes sortes de fruits, des petites cruches remplies de farine, d'huile, de vin, de miel, prémices de la moisson d'été. Le cortège se rend au temple d'Apollon, et l'eirésioné est fixé à la porte du sanctuaire. Chaque propriétaire foncier attache au-dessus du seuil de son habitation un éirésioné dont il existe deux sortes: l'*εὐμεγέδης κλάδος* orné de beaucoup de rubans et bandelettes et le petit rameau *θάλος* qui est simplement paré d'une bandelette formée toujours de fils de laine blancs et rouges.

Les Thargélies signifient les prémices et sont célébrées en l'honneur d'Apollon et des Heures. On y porte en procession le Margilos, un rameau d'olivier dont la tige est entourée de laine, dans l'autre main, on tenait des petits bouquets composés des prémices *ἀπαρχὰς τῶν φαινομένων, τῶν πεφυτότων καρπῶν–ἀπαρχὰς ποιοῦνται καὶ περικομίζουσι*. Pendant la procession le chœur dansait et chantait, et la cérémonie se terminait par des agapes, la panspermie, où l'on mangeait une bouillie préparée avec les prémices.

Le but de la procession était d'assurer la prospérité des semailles et des arbres (1). La panspermie se portait dans un panier.

En dehors des fêtes de moisson officielles, il y avait en Grèce des fêtes cultuelles du bas peuple, surtout dans les campagnes. Des enfants se réunissaient et allaient processionnellement de porte en porte, chantant, dansant, et demandaient une offrande, en échange de laquelle ils attachaient l'eirésioné au-dessus de la porte d'habitation. Ce rameau devait préserver les familles et le bétail de la famine et des maladies. On employait le laurier, symbole de l'amante d'Apollon, Daphné.

(1) Voir Mannhardt, Antike Wald- und Feldkulte. Berlin 1877, p. 221-259.

Digitized by Google

Dans le culte d'Adonis, emprunté par les Grecs aux Juifs, nous retrouvons des détails qui permettent un rapprochement avec la variante de notre coutume du *trimâsau* plus récente, où le *mâs* (ou le *mâsot*) et le *trimâs* sont remplacés par l'épousée, la fiancée du Mai, par le Roi et la Reine de Mai.

Adonis est l'enfant incestueux, issu d'une mère métamorphosée en arbre. L'enfant est confié à Proserpine qui refuse de rendre son fils adoptif. Jupiter décide qu'Adonis restera pendant quatre mois de l'année dans l'empire souterrain de Proserpine, qu'il appartiendra quatre mois durant à Vénus et pourra disposer à son gré du dernier tiers de l'année. Adonis préfère appartenir à Vénus pendant huit mois et retourne, pendant la saison hivernale, dans le pays étranger de Proserpine. Cette légende nettement allégorique devait fournir une explication du culte d'Adonis dont nous énumérons les principaux détails.

La belle saison y est personnifiée et représentée par un beau jeune homme, Adonis que symbolisent aussi les plantes et les fleurs du « Jardin d'Adonis ». Au printemps, il arrive de l'étranger, fiancé ou époux d'une déesse amoureuse, Vénus, déesse de la fécondité, il vit avec elle en union intime, disparaît ensuite et s'en retourne dans l'empire de la Mort. On pleure le départ, le trépas d'Adonis, mais on fête avec allégresse son retour à la vie. Son effigie ou son symbole sont arrosés d'eau, ou bien jetés dans l'eau d'une source ou à la mer. Le couple de Vénus et d'Adonis trouve des imitateurs. Les femmes ont le droit de se prostituer à un étranger, pendant la fête, en honneur du dieu.

Nous avouons que bien des détails de nos coutumes populaires du printemps trouvent leur interprétation dans les conceptions du culte d'Adonis, p. ex. la noyade du Bonhomme Hiver, un Adonis trépassé, symbolisé par le mannequin de paille, puis les *vausenates* ou *daunes*, le choix d'un *fiancé* et d'une *fiancée*, d'un *Roi* et d'une *Reine du mai*. Faut-il en conclure qu'il y a eu une sorte de fusion des usages de l'eirésioné et de ceux du culte d'Adonis. Nous n'allons pas si loin. A notre avis, toutes les coutumes païennes pratiquées à l'occasion du Renouveau sont issues d'un culte primitif commun à tous les peuples de la race indo-aréenne, mais qui a évolué, tout en cheminant des voies similaires, suivant le climat et le degré de la civilisation des peuples. A Rome, le retour de la bonne saison et de la nouvelle année a donné lieu à des usages se rapprochant en quelque sorte des coutumes du Mai.

Ovide, en parlant de la fête des femmes, célébrées aux calendes de mars, nous dit de Junon:

Digitized by Google

Mater amat nuptas : matrum me turba frequentat :
Haec nos praecipue tam pia causa decet.
Ferte Deae flores : gaudet florentibus herbis
Haec dea. De tenero cingite flore caput.
Dicite : tu nobis lucem Lucina dedisti.
Dicite: tu voto parturientis ades (Fast. III.)

D'autre part nous savons que, le jour du premier janvier, les Romains ornaient les portes d'habitation et des granges de rameaux naissants et l'illumination des entrées de maison, rencontrée dans les usages du premier mai de certaines contrées, nous montre que les mœurs romaines ont pu se confondre avec les anciennes coutumes gauloises, les modifier et même les transformer.

Au fond, toutes les coutumes du Mai sont un culte naturaliste rendu à l'arbre, représentant la végétation, et cette dendrolâtrie se retrouve chez les Celtes (1), les Ligures (2), les Gaulois, les Latins, les Grecs, en un mot, chez tous les peuples de l'antiquité.

Le culte de l'arbre a dû être très en vogue dans les pays gallo-romains à l'époque où le Christianisme vint annoncer aux peuples des Gaules la loi nouvelle de l'Evangile.

Les missionnaires pouvaient prendre le culte du *mai* pour un souvenir vague de l'*Arbre de Vie* (1. Moïse, 2, 9) du Jardin de l'Eden, dont les fruits avaient une vertu nutritive assez puissante pour nourrir le corps, entretenir la vigueur de tous les organes et empêcher le dépérissement de l'individu jusqu'au jour de l'élévation à la gloire céleste. Mais l'Eglise alla plus loin: elle opposa au *mai* la Croix de la Rédemption.

Aujourd'hui encore, une tradition populaire nous apprend: Quand Adam frappé par la mort tomba et « que son corps fut rendu à la terre d'où il était sorti, un ange plaça sous la langue du cadavre *trois pépins de fruits différents*. Ces pépins germèrent, il en sortit des arbres qui, en grandissant, s'enlacèrent, s'unirent, se soudèrent les uns aux autres, de manière à n'en former qu'*un seul*, et cet arbre existera jusqu'à la fin du monde. On peut le couper à ras de terre, on ne peut pas le déraciner. C'est du bois de cet arbre que fut faite la Croix sur laquelle Notre-Seigneur Jésus-Christ fut crucifié, et cette croix fut élevée sur la tombe même d'Adam, afin que le premier homme fût baigné, dans ce qui restait de lui, du

(1) H. D'Arbois de Jubainville, Cycle Mythol. irlandais et la mythol. celtique. Paris 1884. On connaît le texte de maxime de Tyr. (Dissert. XXXVIII):

(2) Salomon Reinach. Cultes, mythes et religions. Paris 1905.

Digitized by Google

sang divin qui devait être sa rédemption et celle de sa postérité » (1).

On sait que l'Eglise, dans l'Hymne du Vendredi-Saint, appelle la Croix le seul arbre digne d'être reconnu, autrement précieux que ceux produits par la forêt:

Crux fidelis inter omnes,
Arbor una nobilis.
Silva talem nulla profert
Fronde, flore, germine...

L'arbre de mai se portait en tête des cortèges dans les diverses processions. Il fut remplacé, semble-t-il, par la croix, vers les IVe et Ve siècles. Le *vexillum* n'était-il pas primitivement un arbre de trophées ? N'est-il pas curieux de constater la substitution d'une croix dans les usages du mai ? N'était-il pas d'usage de planter, pour avoir une eau toujours saine, une terre toujours fertile, le jour de l'Intervention de la Sainte-Croix (3 mai), une petite croix de bois sur la fontaine et sur le fumier (2) ? Les croix plantées dans les champs à l'instar des *mais* nous fournissent des exemples probants. Quant aux *mais de la moisson*, l'Église en a fait des rameaux bénits. Certes, la fête des Rameaux avec sa procession, le jour des Pâques-Fleuries, a fourni l'occasion de réagir contre les croyances superstitieuses rattachées au *mai*, au rameau aux trois branches. Le rapprochement entre la solennité des Rameaux et la fête du mai de l'année nouvelle nous paraît indéniable. Epiphane (3) (300-403 après J.-C.) écrit dans une de ses homélies, dite *περὶ βαΐων*, à l'occasion de la fête des Rameaux : « Nous voici aujourd'hui, toute la jeunesse ressemblant nous-mêmes à un olivier qui porte des fruits, chargés du rameau d'olivier et suppliant le Christ miséricordieux. Plantés dans le temple du Seigneur, fleurissant dans ses vestibules comme les fleurs du printemps, nous célébrons cette fête, car nous voyons que l'hiver de la loi est passé.

La corrélation de la fête du mai et de celle des Rameaux devient évidente dans le récit d'Olearius, daté du 16 avril 1636 pendant son voyage en Russie: « Le grand'duc après avoir assisté au service de l'église Notre-Dame, sortit du château en bon ordre avec le patriarche (de Moscou). Un très grand

(1) Les litératures populaires de toutes les Nations. Maisonneuve et Ch. Leclerc. Paris 1889, tome XXIX: Le Folklore des Hautes-Vosges par L. F. Sauvé, p. 298-299.
(2) ibidem, page 142.
(3) Epiphani Opera, édit. Patav. Paris 1622, tome II, 251-258; 300-303.

Digitized by Google

chariot marchait, traînant un arbre auquel pendait quantité de pommes, de figues et de raisins, sur lequel étaient assis quatre garçons avec des surplis, chantant le Hosanna; il était suivi de plusieurs prêtres revêtus de surplis et de chasubles, portant des bannières, des croix et des images, sur de longues perches; les uns chantant, les autres encensant le peuple » (1). Ensuite venaient les marchands, les diacres, les commis, les secrétaires, les knés et les boyards, tenant presque tous des palmes.

« Macri, cité par Benoît XIV, raconte (2) que, chez les Maronites, on porte, en ce jour, à l'église un arbre entier d'olivier. On en fait la bénédiction puis on l'adjuge à celui qui en offre le plus. Le possesseur de l'arbre y fait monter son fils, ou tout autre enfant, et, avec l'aide de ses parents, il porte l'olivier pendant la procession, au milieu des joyeuses acclamations de la foule. Lorsque la procession est terminée, tout le monde fond sur l'arbre et chacun en coupe une branche pour satisfaire sa dévotion ».

A Turlemont (Belgique), on portait, pendant la procession des Rameaux, la statue du Christ, l'Époux de l'Église, placée sur un âne, et dans les mains du Rédempteur, on mettait une palme ornée de raisins et de gâteaux (3): un bouquet de moisson. Quant à la Mère de Dieu et des hommes, Marie, on lui offre, le jour de sa fête, les prémices de la saison; dans le Pays Messin: les premiers raisins, dans le Pays de Bitche: le *Wurzwisch*, le bouquet d'épices.

Ch. Beauquier nous dit qu'en Franche-Comté on faisait bénir, le jour de Pâques-Fleuries, des rameaux parés d'œufs rouges, de pommes, de gâteaux, qui y étaient attachés avec des rubans, des bouquets, des mais.

On pourrait objecter que la cérémonie des palmes du jour des Rameaux a été empruntée, au 7e siècle, non aux fêtes du mai, mais aux Juifs. En effet, au temps du deuxième temple, lors de la fête des Tabernacles, les Israélites portaient dans la main droite un bouquet composé de *trois* rameaux, de saule, de palmier (lulabh) et de myrthe, donc une sorte de *trimâsot*, et dans la main gauche un cédrat. Mais la fête des tabernacles n'était-elle pas une fête de moisson ? Puis, comment expliquer l'emploi des rameaux *fleuris* pour la fête des Rameaux dont le nom de *dominica florum* à côté de celui de Dominica palmarum démontre bien l'adaptation survenue entre la coutume du mai et l'usage judaïque.

(1) Encyclopédie théol. de Migne, 1848, tome 8, p. 1674.
(2) idib. p. 1075.
(3) Mannhardt, l. c. I, 287.

Digitized by Google

Puisque nous parlons de la fête des Rameaux, nous nous permettons de mentionner l'arbre de mai, dit *Palme*, que l'on bénissait, dans la contrée de Bâle, dans l'église, et que l'on plantait ensuite dans le jardin, derrière l'habitation. Le jour de Pâques, ce *más* était emporté solennellement dans la maison d'habitation où lui était réservée une chambre jusqu'à l'année suivante. Cet arbre de mai, d'à peu près douze pieds de hauteur, était écorcé, ébranché depuis le bas jusqu'à son premier tiers. Seule la partie formant la cime restait intacte. Dans cette couronne naturelle, on attachait des branches de houx, reliées à celles de l'arbre par des bandelettes de saule fendus en long et garnies, aux deux extrémités, d'un triple bouquet de saule, de buis et de genévrier ou de sabine. Ainsi l'arbre de mai finissait par avoir une couronne nouvelle, formée de rameaux, dont la branche du milieu était de houx, et les deux autres branches étaient composées d'un triple bouquet de saule, de genévrier et de buis.

Ces exemples nous montrent que l'emploi du rameau à trois branches a dû être usuel pendant les fêtes du mai, de la moisson vernale. Comme dernière preuve, nous citerons encore Muratori (1) qui note: « prima die maji cuidam emphytensin ab orphanis Lucensibus habenti id onus incumbit, ut ad eos arborem majalem deferat, non paucis taeniis ornatam anexis *tribus* formenti spicis; si istae abessent emphytenta a beneficii possessione statim decideret. » On voit, l'arbre de mai devait être paré de nombreux rubans qui fixaient, les bouquets formés de trois épis aux branches de la couronne de l'arbre.

Dans les fêtes de saison de l'Antiquité, nous avons pu constater certains rapports du culte de l'arbre avec le culte des eaux. Il en est de même dans nos coutumes du mai. En solennisant le génie de la végétation, on fêtait aussi la divinité des sources, dont la coopération efficace, au retour du printemps, avait pour effet de préparer de bonnes récoltes. Les anciens dictons nous prouvent quels avantages les campagnards se promettaient d'une abondance d'eau à l'époque des premières chaleurs vernales. Bourbe en mai donne épis en août et de bonnes vendanges. Ce n'est donc pas sans raison que les filles ornaient de mais les puits et les fontaines avant le lever du soleil du premier mai et attribuaient à l'eau de mai des vertus particulièrement salutaires, voire même magiques. Si le *trimásot* a été un mai représentant la divinité féminine du *trimás*, la déesse des eaux fécondantes, nous comprenons pourquoi le *trimásot* devait attirer sur la végé-

(1) Antiqu. III, 187.

Digitized by Google

tation entière l'abondance des pluies, la prospérité des champs, du bétail et des familles. La sécheresse n'est-elle pas la cause de la disette, de la famine, d'une morbidité plus accentuée ?

Mais en dehors du culte de ces éléments, nous rencontrons encore, à l'occasion des fêtes du mai, le culte des pierres (1). Pour le prouver, nous empruntons à l'Alsace les usages suivants :

A Stetten (Mulhouse), les jeunes filles choisissaient entre elles la plus grande qu'elles conduisaient, le jour de la mi-carême, par le village, s'arrêtant devant chaque habitation et réclamant une offrande: du beurre, du vin, des œufs. La coryphée tenait en main un sapin paré de rubans multicolores. La chanson est ainsi conçue (2):

Hitt isch Mittelfaschta
Kuchla wa mer bacha,
Herum die Leis !

Gan uns doch a Arm voll Schitter
Koma mer doch a wenig witer
Herum die Leis !

Ga uns doch a Glas voll Wi
Dass mer kenne luschti si.
Herum die Leis !

Wie der Winter isch so kalt...
D' Rosla in dam grüne Wald...
Herum die Leis !

Der Maibaum isch in d' Mitta kumm,
Er kehrt sich mit mehr als dreimol um
Herum die Leis !

Mir tien uns schön bedanka,
Mer kocha d' Eier in Anka.
Herum die Leis !

(1) Ovide, lib. II. Fast.

" ·rmine, sive lapis, sive es dessertus in agris
Stipes, ab antiquis in quoque numen habes.

Apulée, Florides, l. I. « vel enim colliculus sepimine consecratus, vel truncus dolamine effigiatus, vel cespes libamine humigatus, vel lapis senguine delibatus.

(2) E. Kiffer. op. cit. octobre 1911, page 389.

Digitized by Google

Aujourd'hui c'est la Mi-Carême,
Nous cuirons des gâteaux.
Tournez, la Leis !

Donnez-nous donc une brassée de grands éclats de bois,
Alors nous avancerons un peu plus loin.
Tournez, la Leis !

Donnez-nous donc un verre de vin,
Que nous puissions être gaies.
Tournez, la Leis !

Que l'hiver est donc froid.....
Les petites roses dans la forêt verdoyante.....
Tournez, la Leis !

L'arbre de mai est venu au milieu (de nous)
Il ne fait que trois tours.
Tournez, la Leis !

Nous remercions poliment,
Nous cuisons les œufs dans du beurre.
Tournez, la Leis !

Jusqu'en 1836 on dansait à Hartmannwiller (Guebwiller), le jour du mardi gras, autour d'une pierre, nommée la *Lus*' que les filles faisaient tournoyer pendant la danse (1).

A Kappeln (Mulhouse), le jour de Pentecôte, les écoliers recouvrent un de leurs compagnons de feuillage de hêtre et l'accompagnent de maison en maison en chantant: (2)

Hino, hino !
Pfengschta isch do !
D' Vogel uwers Hus,
D' Jungfraua nama d' Eier us.

Wenn der uns kei Eier weit gah,
Muss ni d' Iltis d' Huehner nah !
Wenn der uns kai Gald weit gah,
Muss ni d' Schelme d' Galdsack nah'
Herum, die Leis !

* * *

Hé ça ! Hé çà !
Pentecôte est là !
Les oiseaux par dessus la maison,
Les jeunes filles recueillent les œufs.

(1) Jahrbuch des Vogesenklubs 1891. VII. p. 206.
(2) E. Kiffer l. c. juin 1912 p. 149.

Digitized by Google

Si vous ne voulez pas nous donner d'œuf,
Le putois doit vous prendre les poules.
Si vous ne voulez pas nous donner d'argent,
Les lutins doivent vous prendre la bourse,
Tournez, la Leis !

Que signifient les mots « *Leis* et *Lus* ? » En dialecte alsacien, ils sont interprétés dans le sens du mot allemand *Laus* qui signifie *pou*. Cette traduction nous paraît cependant erronée. Il s'agit certainement d'un nom propre, jadis donné à cette pierre. Raymond, le gentilhomme de Provence, qui composa, vers 1300, la légende de Saint-Armentaire, nous apprend que les habitants du pays avaient l'habitude d'offrir pour obtenir la fécondité, des sacrifices à la fée Esterelle sur une pierre, appelée la *Lauza de la Fada* (1); la *Lauza de la Fée*.

Cette indication a pour nous non seulement une valeur au point de vue étymologique, elle nous explique encore les motifs de la coutume alsacienne.

Ce culte rendu aux pierres pour obtenir la fécondité ou bien un mari s'est maintenu assez longtemps dans les contrées où l'on trouve des menhirs ou des dolmens. Dans le canton de Louvigné-du-Désert (2), par exemple, ces pierres sont nommées *Roches Écriantes* (roches glissantes). « Elles sont visitées par les jeunes filles à la recherche de maris. Elles y vont en cachette le matin ou le soir, s'asseyent sur le haut de la pierre et se laissent glisser jusqu'en bas. Elles déposent ensuite des bouts de rubans pour permettre aux fées d'attacher la filasse de leurs quenouilles, et l'année ne sécoule pas avant qu'elles soient mariées. Elles s'y rendent seules, sans être vues, personne autre que les fées ne devant posséder le secret de leur cœur ».

L'usage de la *Lüs* n'a rien à faire, proprement dire, avec le *trimâsau*. C'est un épisode des fêtes du mai qui nous permet d'entrevoir les différentes phases de la grande solennité en l'honneur des forces élémentaires de la Nature. Jadis, cette solennité durait, comme celle d'hiver, douze jours. Probablement, chaque jour avait son programme arrêté d'avance. On y célébrait à tour de rôle chacun des éléments premiers de l'industrie humaine: le bois, l'eau, la pierre, la terre, le feu. Ces journées de fête se déplacèrent à la longue et apparaissent maintenant réparties parmi les diverses étapes du calendrier.

(1) Cambry. Monum. celt., p. 342, cité par A. Maury, Croyances et légendes du Moyen-âge. Paris 1896, p. 22.
Estérelle était, selon Cambry, primitivement la Lune.
(2) Ad. Orain, Folklore d'Ille-et-Vilaine, op. c. I, p. 99-100.

Digitized by Google

Le cérémonial de chaque épisode ne différait guère, semble-t-il, dans les points généraux. Dans la coutume de la « *Lüs* ou *Leis* », nous trouvons, en effet, une mise en scène analogue à celle du « *trimasau* », un cortège avec l'arbre de mai ou son symbole, des chants et des danses exécutés autour de la divinité qu'on vénère et une quête suivie sans doute d'agapes. Peut-être célébrait-on un jour le « *mâs* », le lendemain le « *trimâs* », le troisième jour le « *másot* » ou la « *Lauza* », etc... et chaque fête se ressemblait dans les grandes lignes tout en différant dans certains détails particuliers suivant la force élémentaire divinisée que l'on célébrait.

Non seulement l'épisode de la « *Lauza* » nous autorise à faire cette supposition, mais aussi la procession du « *mâs* ». Les garçons escortaient un de leurs compagnons qu'ils avaient enfermé dans un mannequin, recouvert d'une espèce de cône de feuillage vert. Ils promenaient cette pyramide ambulante par les rues du village. Mannhardt et les auteurs après lui ont cru devoir voir en cette coutume une variante de la procession de l'arbre de mai et prétendent que les pays méridionaux avaient l'habitude de créer des divinités féminines. Le mannequin renfermant un garçon serait un arbre-dieu avec son doublet, un elfe, l'équivalent de la fille qui dans les contrées du sud représente le même génie de la végétation (1). Si ces auteurs ont raison, pourquoi constate-t-on, dans le Midi, la présence de l'*Homme vert* à côté du « *trimâsau* » ou de la « *Reine de Mai* », de la *fiancée de Mai* à côté du *Fiancé de Mai*, du *Roi de Mai*? Dans l'Eifel, n'avons-nous pas les *Maienknechte* à côté du *trimâsau ?* Nous préférons voir en ce mannequin ambulant un vestige de ces mannequins d'osier signalés par Strabon (2), par César (3), par Diodore (4), auteurs qui certainement ont puisé dans les relations de voyage de Posidonius (104 a. J. Ch.). L'usage s'est modifié à la longue, a pu être adopté par les Germains et nous revient d'Allemagne, après être presque entièrement disparu en France.

Le garçon couvert de verdure, ou caché sous une longue coiffe, qui le couvre de la tête aux pieds, porte en Allemagne les noms de « *Pfingstl* » (Bavière), « *Graskönig* » (Thuringe),

(1) Quelques rares exemples de filles recouvertes ,comme les garçons de feuillage vert, ainsi à Riespach, à Gommerspach (Altkirch-Alsace) nous paraissent provenir de l'adaption de la coutume des garçons par les filles. Ces coutumes sont décrites par E. Kiffer, op. cit. août 1911, 5e livraison, p. 284.

(2) Strabon, l. IV, ch. 198.

(3) J. César, De b. Gall. l. VI, 16.

(4) Diodore, l. V, 32.

Digitized by Google

« *Laubpuppe* » (Hesse-Nassau), « *Grüner Georg* » (Carinthie). En Saxe, il s'appelle « *Laubmännchen* »; chez les Slovènes c'est le « *Zelene Juri* »; en Angleterre « *Jack in the Green* ». En Alsace, nous rencontrons le « *Maiaputz* » (Heidolsheim), le « *Maimännchen* » (Osthausen), à Bouxwiller, le « *Pfingst-Klötzel* », à Saverne, le « *Pfingst-Nickel* », etc... Dans le Jura, à Chailly notamment, le garçon est tout habillé de lierre et annonce dans chaque habitation l'arrivée du printemps; on l'appelle le *Feuilla-bô* (1).

A Knorsheim et à Landersheim (Saverne), le garçon revêtu de feuillage vert accompagne un dendrophore dont le mai est amplement garni de fleurs, de rubans, d'images.

Dans d'autres localités jurassiennes, la coutume est reportée au jour de l'Ascension. Les petits bergers s'en vont quêter des œufs et de la farine. Ils escortent un compagnon qu'ils ont affublé d'un manteau à capuchon, confectionné tout entier avec de la mousse et orné de grelots et de rubans: L'enfant ainsi travesti est attaché à une corde que tient un compagnon et il doit danser comme un ours (2). Dans le département de l'Ain, nous voyons la *fiancée de mai* aller à la recherche du *fiancé*, le *fouillé*. Ce dernier est recouvert de feuillage, feint de dormir dans un buisson. La fiancée le réveille d'un baiser.

Du temps de Jeanne d'Arc, la Lorraine avait son *homme de má* (3), recouvert d'un vêtement de feuillage. Près de Brie (Ile-de-France), on érigeait un beau mai, au milieu de la place du village. Les filles dansaient autour de ce màs, tandis que les garçons promenaient à travers les rues un *Père May* recouvert d'une longue coiffe de verdure. A Mont-de-Marsan (Landes), les jeunes gens fabriquaient, avec des branches, un mannequin, dans lequel un garçon se tenait caché. Ce mannequin vivant circulait dans les rues accompagné d'une bande de garçons. A un moment donné, il devait s'échapper de sa prison sans être vu, l'escorte s'emparait alors du mannequin vide et le jetait à l'eau.

L'*homme de Màs*, le *Père May*, le *fouillé*, le *feuillá-bô* et leurs équivalents dans les autres régions représentaient primitivement la cime, *la couronne* du dieu-arbre ressuscité au printemps après un long engourdissement pendant l'hiver. La coutume de Schleithal (Wissembourg-Alsace) caractérise nettement cette conception du Dieu de la Mort et de la Survie.

(1) Ch. Beauquier l. c. p. 69.
(2) E. Kiffer, op. cit. 1912 III, p. 152.
(3) Voir Richard, Contes populaires, traditions..... de la Lorraine. Epinal 1836, p. 7 qui cite en s'appuyant sur Lebrun des Charmettes, Histoire de Jeanne d Arc.

Digitized by Google

En effet, le *Pfingstross*, le *Cheval de Pentecôte*, comme on l'appelle dans cette localité, est un garçon entièrement revêtu de paille puis recouvert de feuillage vert, de rubans et de fleurs.

Ailleurs, l'antique divinité se dédouble en deux personnages distincts, dont l'un représente *l'homme de mas*, le dieu régénérateur, et l'autre la *Mort* (1), nommé en Alsace le *Pfingschtklotz*, *Pfingstesel*, *Pfingstblebbel*, *Pfingstpflitteri*, etc., en Lorraine le *Bonhomme-Hiver*, le *Carnaval*.

En Alsace (2), ce sont des jeunes gens revêtus de paille que l'on conduit, à la Mi-Carême, par les villages de Hirtzfelden (Guebwiller), de Oberbergheim (ibid.), de Niedermagstatt (Mulhouse). Ou bien, le représentant de l'Hiver est un garçon masqué conduit attaché à une chaîne (Roppenzwiller-Altkirch). A Illzach (Mulhouse), les enfants escortaient, le dimanche gras, un homme dont le corps et les membres étaient enroulés de paille tressée. A Wolxwiller (3) (Molsheim), on promenait le mercredi des Cendres, jusque vers 1830, un jeune homme couvert de paille, et ses compagnons faisaient une collecte d'œufs, de lard, de beurre.

Cet ancien Dieu de la Mort est armé d'un balai ou d'un bâton *écorcé*, tandis que son doublet, dieu de la Survie, est accompagné de l'antique emblême de Sylvain, l'arbre de mai.

Quand le représentant de la *Mort* n'est pas recouvert de paille, on le revêt de vêtements déchirés. En outre, son cou, ses mains, son visage sont machurés, et souvent on lui fait porter un masque. Après la procession par le village, on lui fait prendre un bain forcé dans l'auge de la fontaine, dans l'abreuvoir, ou bien on l'arrose de quelques seaux d'eau.

En Lorraine, le *Carnaval* est représenté par un mannequin de paille que l'on jette à l'eau dans la soirée du Mardi-gras ou dès le matin du jour du Mercredi des Cendres.

Sur les deux rives du Rhin, en Allemagne, nous voyons *l'Homme de Mâs* livrer bataille à l'Hiver qui, vaincu, est dépouillé de son armure emblématique puis chassé.

A Budweis (Autriche) (4), les garçons se confectionnaient des vêtements en écorce de pin, se coiffaient de couvre-chef parés de fleurs d'orchis (5). L'un d'eux, habillé en *Roi* était

(1) Virgile nous dit dans les Géorgiques II v. 492-493:
Fortunatus et ille deos qui novit agrestes
Panaque, Silvanumque Senem, Nymphasque sorores.

(2) Ch. Beauquier, op. cit. p. 76.

(3) E. Kiffer, op. c. Heft 3. Juin 1922, p. 155-157.

(4) Mannhardt op. cit. I, p. 342-343.

(5) Les racines d'orchis, munies de deux tubercules ovales et arrondis. Elles jouaient un certain rôle dans la médecine populaire comme aphrodisiaque.

Digitized by Google

placé sur un traîneau et conduit jusqu'au milieu de la place du village. Chemin faisant, on le baignait dans une mare d'eau. Arrivés sur la place, les musiciens de l'escorte masqués ou mâchurés arrêtaient de jouer de leurs flûtes de saule (1). Tout le monde formait un cercle autour du Roi, un héraut montait sur une grosse pierre et débitait des rimes satiriques et comiques sur chaque ménage de la localité. La foule cherchait à chasser le *Roi* et sa compagnie à coups de bâton. Parfois le *Roi* n'est pas contraint de prendre le bain traditionnel avant son arrivée au village; les enfants se contentent alors de faire subir cette baignade à une poupée de paille. La cérémonie terminée, les garçons se démasquent, font une procession par tout le village avec un petit arbre de mai et recueillent des offrandes.

Était-il d'usage, dans les anciens temps, d'orner, avant ou pour la fête du mas, les portes des habitations d'une effigie du dieu de la Mort et de la Survie? En Belgique, la nuit du premier mai, on allait peindre en blanc de chaux, une figure d'homme sur la porte de ceux que l'on voulait livrer à la risée du public et qu'on appelait les *durmenés*. Ceux-ci faisaient disparaître au plus vite la figure du *Mahoumai* ou *Mahomet* (2); d'autres cependant l'entouraient de guirlandes et d'une illumination. Dans tout le Bordelais, il était de coutume de fixer, dans la nuit du premier mai, des guirlandes et des couronnes de fleurs au-dessus des portes et d'y brûler des bougies (3).

Nous avons constaté que l'*homme de mâs* et *l'homme-hiver* étaient, au fond, un seul personnage, le Dieu de la Mort

(1) Le saule est un arbre sacré employé contre la foudre et les mauvais esprits. On entourait les villes et les villages de saules. Le saule est, dans les usages du printemps, un talisman assurant la fécondité. Dans la vallée de la Seille, les enfants faisaient, au printemps, des fyûtots de saule et chantaient:

En sîve de sau,
Prète-mwè d'l'ove.
Ç'ot lè myin, ç'ot lè tyin
Ç'ot lè çu don prète,
Po chanté les vêpes.

(2) *Tertullien*. l. II ad uxor. « Moratur Dei ancilla (uxor fidelis cum gentili viro juncta) et procédit de Janua laureata et lucernata, ut de novo consistorio libidinum publicarum.

Tertullien. De idol., cap. 15. Plures iam invenies Ethnicorum fores sine lucernis et laureis, quam Christianorum.

(3) Nous croyons devoir rapprocher le mot *Mahomet* du mot *Magomed*, usité en Alsace, que M. R. Forrer prend pour un mot corrompu du surnom *Magounos ou Mogounos* donné à Apollon Grannos. (Voir *Forrer*: Un char de culte à quatre roues et trône. Strasbourg-Paris, 1921, page 46).

Digitized by Google

et de la Survie, ressuscité à l'approche de la belle saison. Quand a-t-on créé ces deux divinités distinctes? Probablement sous l'influence romaine, car la coutume de porter l'*Hiver* hors du village et de le jeter à l'eau, à l'instar des Argei (1) romains, ne se rencontre que dans les régions centrales de l'Europe. La coutume des environs de Nuremberg, par exemple, nous montre encore le culte de l'arbre-dieu mort. Les filles de 7 à 18 ans parcouraient les rues, le jour de la Mi-carême. Les plus riches tenaient en main une espèce de cercueil ouvert où l'on apercevait une poupée enveloppée dans un linceul blanc. Les filles pauvres portaient chacune une boite dans laquelle se trouvait un rameau de hêtre, dont la tige dépassait, portant une pomme au bout. Les filles chantaient :

Heut ist Mitfasten.
Wir tragen den Tod ins Wasser,
Tragen ihn vor des Biedermanns Haus.
Wollt ihr kein Schmalz nicht geben,
Lassen wir euch den Tod nicht sehen,
Der Tod, der hat ein Panzer an (2).

Aujourd'hui, c'est la Mi-Carême,
Nous portons la Mort dans l'eau,
La portons devant la maison de l'honnête homme.
Si vous ne voulez pas nous donner de saindoux,
Nous ne vous montrerons pas la Mort,
La Mort, elle porte une cuirasse.

Ainsi le rameau, le mai, représentait toute à la fois, un dieu de la mort et de la vie, et nous comprenons pourquoi le *Trimâs* souhaite, dans le *trimâsau* de Hattigny, de « bien mourir ».

L'arbre de mai, écorcé dans sa partie basse, tandis que sa cime symbolisait le Renouveau, le mannequin vert ambulant qui emprisonnait un personnage voué primitivement au feu ou à la noyade, n'étaient-ils pas un même Dieu représenté sous les deux aspects de la Mort et de la Survie? Si notre supposition est juste, il nous est facile d'expliquer pourquoi le représentant du *mâs* prend, dans certaines contrées, le nom de *durmené*. Le peuple qui se projette en toutes choses, pense que, sans une femme, la procréation de l'espèce est im-

(1) Paul Diac. p. 15. M. Argeos vocabant Scirpeas effigies quae per Virgines Vestales annis singulis jaciebantur in Tiberim.
Ovide, Fast. V, 621. Tum quoque pricorum virgo simulacra virocum.
Mittere roboreo scirpea ponte solet.

(2) Mannhardt, op. cit. I, p. 443.

Digitized by Google

possible. Il donne au dieu une compagne, et c'est elle, la divinité de la fécondité, qui, au printemps accouche du rejeton divin. De cette conception, naît l'idée de la supériorité de la femme pendant les fêtes du Mai. Dès que le Renouveau est considéré, non plus comme le vieux Sylvain hivernal ressuscité au printemps, mais, comme le fils du *Mâs* divin et de sa parèdre, le *rejeton*, le Fils divin est censé chasser son *Père Hiver* qui devient un *Durmené*. Par suite d'une nouvelle évolution la déesse devient la fiancée du Renouveau, du rejeton, et nous voici non loin de la source des origines de la coutume des *durmenés* et de la *haquenée*.

Ainsi, plus nous avançons dans l'étude des anciennes fêtes du mai, plus nous rencontrons des traces de diverses transformations survenues avec les âges, non seulement dans les détails des différents épisodes, mais même dans les conceptions religieuses de l'antiquité.

La célébration de l'arrivée du Mai semble avoir été précédée des obsèques du dieu de la Mort et de la Stérilité. En Bohème, les enfants se fabriquaient un mannequin de paille, appelé la Mort. Ils le brûlaient en chantant :

Giz' nesem Smrt ze wsy,
Nowe Leto do wsy;
Witey Leto libezne,
Obiljcko zelene (1).

Déjà nous portons la Mort hors du village,
La nouvelle Année (l'Été) dans le village,
Salut, gracieux Été,
Blés verdoyants.

On brûlait la *Mort* et rapportait *l'Été* au village. En Lusace, les femmes se revêtaient de voiles de deuil, portaient jusqu'aux confins de la commune une poupée de paille habillée d'une chemise blanche, armée d'un balai et d'une faux. Les enfants suivaient en jetant des pierres sur le mannequin. Arrivées à la limite du ban, les femmes mettaient en pièces la Mort, abattaient un jeune arbre qu'elles paraient de la même chemise de femme et rentraient en chantant l'arrivée du *rejeton*. Dans le village, le mai était porté en procession de porte en porte, et chaque maîtresse de maison devait payer, en œufs, le tribut d'usage.

Nous croyons avoir démontré que les coutumes du *mai* célébraient une divinité du *Mâs*, doublet d'une divinité de l'Hi-

(1) Mannhardt, op. cit. p. 445.

Digitized by Google

ver, de la stérilité. Au printemps, le dieu de la Mort ressuscite, et les hommes le vénèrent en sa qualité de Dieu de la végétation, de la fécondité. En son honneur, les jeunes gens nubiles pratiquaient certains usages. Ce dieu, représenté par un arbre de mai, le *Mâs*, avait pour parèdre une déesse de la fécondité, son épouse, la divinité des eaux. L'emblême de cette déesse était, en Lorraine, appelé le *trimâs*. En Bohême, on le nommait le *Lito*, l'Été; les filles le paraient de rubans, de couronnes, y suspendaient une poupée habillée en femme et ornée de rubans.

En Russie (1), le jour de la Saint Semik, le jeudi après la Pentecôte, les habitants allaient à la forêt « quérir le may », un jeune bouleau que l'on parait de vêtements de femme et de rubans. Pendant le trajet, les *filles* cueillaient des fleurs, tressaient des guirlandes et chantaient:

Ne vous réjouissez pas, chênes,
Ne vous réjouissez pas, chênes verts,
Les filles ne vont pas à vous,
Elles ne vous apportent pas de la purée de viande
Ni de gâteaux, ni de mets aux œufs.
Hé ! Hé ça ! Trinité !

Réjouissez-vous, arbres de bouleau,
Réjouissez-vous, les verts, hautement,
Car les jeunes filles vont à vous,
Vous apportent de la purée de viande,
Des gâteaux et des mets préparés aux œufs (2).

Après un petit banquet sur la pelouse, en l'honneur du mai, on portait le bouleau en procession solennelle jusqu'au vil-

(1) Ralston, Songs of the Russian people. London 1872 p. 234. 238. Mannhardt, op. cit. I, p. 158.

(2) Il semble que les offrandes réclamées par le *trimâsau* étaient jadis déposées au pied du *trimâs*. Le canon III du Code de Théodose: de Pagan, dit: nec inter arbores sacrivos, vel ad fontes vota exsolvere licet: sed quicumque votum habuerit, in Ecclesia vigilat: Et Matricole ipsum votum aut pauperibus reddat, nec subtilia pede aut hominum lineo fieri penitus praesumat. — Matricole est corrompu de Matricula. Reddere votum matricole aut pauperibus, signifie: les offrandes doivent être redonnées aux pauvres eux-mêmes ou bien être mises dans le panier, dans le cassette des pauvres. A ce sujet, nous lisons dans Flodard, Hist. Remensis l. I c. 20 le passage suivant, tiré de la Vita Remigii de Hincmar: Hac omnia vehiculo, quod vulgo benna dicitur, imposuit, et junctis bobus ad Basilicam S. Remigii candelam manu ferens, properavit: quo perveniens cibariis, quae detulit, pavit Matricularios. Voir aussi: Grégoire de Tours, de Miracul, S. Martini, l. II, c. 22. — Graevius, Thesaurus antiquit-raman. Ludg. Batav. 1966, tome XII, col. 471.

Digitized by Google

lage et l'installait dans une maison. Là, « l'hôte » restait pendant trois jours, on venait pour l'y vénérer et, le jour de la Trinité, le Mai été jeté avec toute sa parure dans une eau courante. Nous rapprochons de cet usage celui dont parle l'interrogatoire de Jeanne d'Arc. A Domremy, le quatrième dimanche de Carême, désigné *dominica de fontanis*, les jeunes gens et les filles venaient danser aux chansons sous l'*Arbre des Fées*, « y faisaient un repas rustique, principalement composé, suivant la déposition de plusieurs témoins, de petits pains préparées pour cette occasion par leurs mères (1), se rendaient ensuite à la fontaine voisine ou à quelques autres, buvaient de ses eaux et ramassaient des fleurs en jouant çà et là à l'entour. C'est ce qu'ils appelaient dans le langage du pays, *faire ses fontaines* (facere suos fontes), pour dire, faire ou célébrer le dimanche des fontaines. Ordinairement, ils suspendaient leurs bouquets, leurs couronnes et leurs guirlandes aux rameaux de l'arbre des fées, dit des fades (2) ».

Sur le ban d'Ennery, village situé sur la frontière linguistique au Nord de Metz, un *lieu dit*, nommé le *Dreibaum*, est formé par un terrain qui longe un pré du même nom, dans lequel nous remarquons une mare d'eau communiquant avec le ruisseau adjacent. La topographie de cet endroit ressemble étonnemment à celle du terrain que nous trouvons à Bayonville (3) (Meurthe-et-Moselle). Là, il existe un confin nommé *tréma*, un pré aujourd'hui planté de diverses espèces d'arbres fruitiers. Ce pré qui longe le Rupt de Mad, appartient à la commune et on y fêtait autrefois la fête patronale. Ce terrain a pris sans doute le nom d'un arbre dit *trémas*, à l'ombre duquel la jeunesse célébrait jadis la fête de la divinité des eaux, comme cela se faisait en Lithuanie (4) où les jeunes gens plantaient dans un pré banal un mai et plaçaient à son côté une fille habillée comme notre *trimâsau* et appelée *Maïa*.

(1) A Broye-les-Pesmes (Hte-Saône), les fiancés vont, à la Chandeleur, à la source située près de l'ermitage St-Pierre, trempent dans l'eau puis échangent et mangent certains gâteaux, qui ont les attributs de leur sexe » Ch. Beauquier l. c. p. 25.

(2) M. Richard, Contes pop. etc.... Epinal, 1836, p. 6, puis dans l'édition de 1848, p. 30.

(3) Je dois ces intéressants détails à l'amabilité de M. Gabriel Gobron, de la société des gens de Lettres, professeur, natif de Bayonville.

(4) Voir ci-devant, p. 89. — Le premier dimanche de mai, dans le Jura, les jeunes filles avaient la charge de nettoyer les fontaines; en récompense elles avaient le droit de demander quelque menue monnaie aux étrangers, aux voyageurs qui passaient par la commune; c'était pour acheter un cierge qui devait figurer à la Fête-Dieu, et pour les frais d'un repas qui avait lieu généralement *en plein air, au bord d'une source*. Ch. Beauquier op. c. page 66.

Digitized by Google

Il semble que la danse autour du *Trimâs* précédait ou suivait la procession du *trimâsau*. Dans nos régions le « *Trimâs* » était-il un arbor sacriva et se contentait-on de promener processionnellement le *petit trimâs*, le *trimâsot*? Ou bien abattait-on un *trimâs* et les compagnes de la coryphée portaient-elles en mains des *trimâsots* dont on honorait les personnes généreuses? A ce sujet rapprochons la note suivante :

« Une foire importante a lieu, chaque année, le mercredi de Pâques, dans la commune de Saint-Pern, au milieu de la vaste prairie qui a remplacé l'ancien étang de Légouyer, aujourd'hui désséché. Les jeunes filles venaient jadis à cette foire (qui se tenait alors sur les bords de l'étang) chercher des maris qu'un arbre antique avait la vertu de leur procurer au seul contact de son écorce. On ajoute même que quelques-unes d'entre elles tenaient à traverser l'étang sur le dos de leurs fiancés pour éprouver leur sincérité » (1).

Le « *trimâs* ou *tréma* » est probablement aussi appelé au Moyen-âge le *beau mai*, *l'arbre des Dames*, *l'arbre des Fées*. Il symbolise des divinités féminines, dont l'une était aussi nommée *Maïa*, la *Maie*, la *Mée*, la *Reine* « *Maya* », en Provence et dans tout le Midi de la France, même dans la Péninsule ibérique. Ainsi, tandis que le « *mâs* » représentait le dieu des ténèbres, en même temps Dieu de la Survie, le « *trimâs* » était l'emblême d'une ou de plusieurs déesses au nom de *Maïa*, dont l'une paraît l'avoir emporté sur les autres, peut-être comme divinité supérieure à ses compagnes soit par le rang, soit à cause de son attribut et que l'on vénérait tout particulièrement au printemps.

Les effigies de ces deux sortes de génies de la végétation, un dieu et une triple déesse, étaient, semble-t-il, choisies parmi certaines essences d'arbre. La chanson russe précitée nous permet d'entrevoir un culte du chêne et du bouleau. Ce dernier serait, en Russie, le symbole de la déesse. Probablement le chêne, plus majestueux, plus robuste, de structure plus athlétique que le bouleau élancé, représentait-il le dieu. Dans le gouvernement de Waronnesch, le *trimâsau* porte le nom de peuplier. Dans nos contrées, le hêtre foyard est le mai préféré. C'est l'ancien *arbre des fées*, *l'arbre des Dames*. Nous croyons donc pouvoir supposer que le hêtre symbolisait, jadis, une déesse païenne, celle qui donnait la fécondité, celle que l'on mettait en rapport avec le culte des eaux. Elle résidait, au dire du peuple, dans un arbre, comme les hamadryades et les nymphes. Elle ressemblait sans doute à ces bonnes fées,

(1) A. Orain, Folk-Lore d'Ille-et-Vilaine, I, op. c. page 101.

Digitized by Google

qui, dans la légende de Rougie-Vie près Foucogney (Vosges) avaient l'habitude, au nombre de douze, d'assister avec leurs fuseaux aux *écreignes* du village. Personne n'osait leur demander leur nom ou leur origine. Un garçon hardi eut cependant le courage de les suivre; il les vit se souhaiter bonne nuit sur une pente d'un côteau, nommée la Planche aux belles Filles, et disparaître chacune dans un arbre (1).

Cette déesse de la fécondité et des eaux fut assimilée à la Lune divinisée, dont l'influence sur la végétation est une des plus antiques croyances populaires. D'autre part, le dieu-arbre, dieu de la nuit et père du jour, paraît avoir cédé à son Fils divin l'ancienne épithète de dieu de lumière.

N'est-ce pas un *Lucifer*, père du soleil-dieu, qui, de concert avec la Lune, règle les mois de l'année?

Le Père du Jour, dans la bûche de la Noël, semble anéanti; il « *allume* » cependant le *feu caché* et ressuscite avec le soleil ascendant, pour redonner la vie à la nature devenue stérile; il est secondé par la triple divinité des eaux de la terre et du ciel, sorte d'Hécaté.

Ces conceptions sont-elles antérieures à l'époque gallo-romaine? A ce sujet, il nous paraît intéressant de rapprocher notre coutume des singuliers et rares monuments du dieu appelé le Dieu-Bûcheron.

Nous avons constaté que la coutume du *trimâsau* consiste à abattre un arbre de la forêt, un arbre dédié au dieu du Jour et à la Lune aux trois phases visibles. Cette coutume ressemble à la scène représentée sur l'autel découvert à Paris en 1710, sous le chevet de Notre-Dame (2), représentant le dieu Tarvus Trigaranus, le Taureau aux trois grues, ou bien à celle que nous reproduit un autel de Trèves (3), qui en dehors des principaux personnages divins, Mercure et Rosmerta-Maïa sur la face principale, en dehors d'un petit personnage féminin inconnu drapé, sur la face de gauche, présente sur la face droite un bûcheron tenant dans les mains le manche d'un outil enfoncé dans le tronc d'un arbre. Dans cet arbre, on remarque une tête de taureau et trois oiseaux aquatiques. Ce Sylvain qui abat l'arbre du « Taureau aux trois grues » aurait-il quelque rapport lointain avec notre coutume? En d'autres mots, la coutume du « *trimâsau* » et la scène du Dieu-bûcheron, seraient-elles la mise en action d'un antique mythe encore incompris? Faut-il y voir l'interprétation en image

(1) Des. Monnier. Traditions popul. comparées, Paris 1857, p. 407.
(2) Emile Espérandieu. Recueil général des Bas-Reliefs..... de la Gaule romaine Paris. Imprimerie nationale 1911, tome IV, p. 214, nº 3134.
(3) ibidem, 1915, tome VI, p. 223, nº 4929.

Digitized by Google

d'une ancienne tradition, par ex. deux épisodes de la principale épopée irlandaise du cycle d'Ulster, d'après lesquels Cûchulainn, le « chien de Culann » abat des arbres pour retarder la marche de l'armée ennemie et la fée Morrigu, sous la forme d'un oiseau, conseille la fuite au Taureau Donn ? (1) Doit-on supposer « une légende celtique, analogue à celle du *Kalevala*, d'après laquelle un fort bûcheron, héros ou demi-dieu, aurait réussi à abattre le Taureau aux trois grues, dont le feuillage menaçait d'obscurcir le ciel ? (2) Ce dieu-bûcheron serait alors un « culture-hero du défrichement préhistorique », pour employer le mot de M. Salomon Reinach, et la coutume du *mâs* et du *trimâs* en serait-elle une commémoration multiséculaire? Ou bien n'est-il pas plus juste d'y entrevoir un arbre-dieu, divinité de la fécondité, symbolisée par le taureau et les trois grues, animaux de la terre et des eaux, animaux divins, dédiés à l'arbre de la fertilité, de la fécondité, comme le picus était l'oiseau de Mars, le loup celui d'Apollon. Pourquoi le guerrier gaulois portait-il un casque de métal orné d'une paire de cornes ?...

Nous nous permettons de citer à titre de rapprochement la coutume wallone de Stambruges près de Tournai. Le dimanche qui suit la fête de Saint-Servais (13 mai), le grand saint agricole du Brabant et du Hainaut, les paysans accourent en foule pour honorer leur saint patron. Ils coupent en route des baguettes flexibles et les écorcent de façon à y former une spirale... A l'église, ils vont invoquer le saint en touchant sa statue de leurs baguettes sur la poitrine, les deux côtés et dans le dos. Ils se dirigent ensuite vers les fonts baptismaux, où ils sont admis à toucher une main de Saint-Servais, puis achètent une image représentant le saint, image qu'au retour ils suspendent dans l'étable à côté de la baguette, qui a frôlé la statue et dont l'attouchement servira désormais à guérir les bêtes malades » (3). Qui ne retrouve pas dans cet usage les éléments de la fête du père May ? Les baguettes en vérité sont des rameaux naissants de noisetier (4); on les coupe, les écorce; on se rend vers les fonts baptismaux, c'est-à-dire on rend un culte à l'eau salutaire, on suspend une image du saint dans les étables à côté de la baguette, tout comme on peint ailleurs l'effigie du *Mahoumai* sur les portes et l'entoure de *mai*, comme on fixe le *trimâsot* aux portes des habitations.

(1) D'Arbois de Jubainville, Revue Celtique t. XIX, p. 245-250.
(2) Sal. Reinach, op. cit. p. 233-246.
(3) E. Monseur, op. cit. p. 129.
(4) ibidem. p. 128.

Digitized by Google

Ajoutons que « le saint de Strambruges est représenté couché sur une paire de cornes démesurées ».

Nous est-il permis de mettre en corrélation avec cette divinité cornue, principe de la fécondité et de l'abondance, la vache noire de Sainte-Brigitte, que les paysannes des environs d'Amay (Belgique) s'empressent de caresser de leurs mains ou de toucher de leur baguette, le premier dimanche de mai ?

Mais n'insistons pas et revenons à nos coutumes du *màs* et du *trimàs*. Sous l'influence romaine, les divinités dont l'arbre est un attribut, sont assimilées au Pan, au Faune, à Sylvain et à sa parèdre ou ses compagnes, à Fauna, à la Bona Dea, à Maïa, aux nymphes. Nous savons que leurs cultes étaient particulièrement en vogue dans la Gaule dès le deuxième siècle de notre ère, et, à cette époque, les traits et les attributs qui avaient servi à caractériser les divinités gauloises avaient déjà beaucoup perdu de leur première nature. D'autre part, les Fanes, les Fones, les Fauni, les Fatui, et le dieu Pan, également dieu cornu, étaient tous réunis en une seule divinité, Sylvain, « confondu avec Faunus au point à l'éliminer de la vénération populaire » (1). Quant aux nymphes, assistantes de Maïa, aux Fatuae, elles furent assimilées aux Fatae, aux Parques, prirent le nom de Sulevae Matres dans les pays gaulois et finirent par être confondues avec les déesses mères, appelées Junones, Maïïae.

Le christianisme monothéiste ne pouvait tolérer un culte naturaliste en l'honneur de Sylvain, préposé à la vie des champs et représenté avec un replant d'arbre, une branche de pin ou armé d'un bâton, d'une massue en guise de sceptre, ni de culte en l'honneur des sulevae ou matrae, protectrices de la vie champêtre, dont l'une de ces divinités était considérée comme la déesse principale, déesse de la fertilité, de la fécondité, de l'abondance.

Y eut-il un temps où ces divinités secondaires, ces anciennes compagnes de Maïa, portaient le nom de Maïïae, alors que Sylvain était nommé Orcus par les gens de l'Eglise ? Notre supposition se base sur le Pœnitentiale Vigilanum du XIIIe siècle, extrait en partie de sources franques. Au chapitre 84, nous y lisons : « Qui in saltatione femineum habitum gestiunt et monstruose se fingunt et *Mayas* et Orcum et pelam et his similia exercent, I annum poen » (2). L'Eglise infligeait une

(1) Ch. Daremberg et Edm. Saglio, Dict. des antiquités grecques et romaines article : Sylvain.

(2) H. J. Schmitz. Die Bussbücher und die Bussdisciplin der abendländischen Kirche. Mainz, 1883, p. 711.

Waschersleben, Bussordnung der abendländischen Kirche, Halle 1851, p. 533.

Digitized by Google

pénitence d'une année à ceux qui se déguisaient en femmes, se masquaient et représentaient, dans certaines coutumes populaires, l'Orcus, les Mayae, Pela et d'autres choses analogues de l'ancien culte païen.

Les déguisements, les mascarades, l'Orcus, les Mayae, le Pela même, se retrouvent tous dans nos coutumes du premier mai. Ainsi, en Alsace, les *Pfingstknechte* qui, à Hochfelden, portent les branches, longues de deux à trois mètres, ont la figure et les mains mâchurées; à Scharrathbergheim (Molsheim), le dendrophore est accompagné d'un garçon masqué. Ces mascarades et déguisements sont fréquents, ils étaient sans doute de règle dans la coutume pratiquée par les garçons. Le déguisement d'un garçon en femme, d'une fille en garçon, se rencontre également dans les fêtes de moisson.

Orcus est le futur *ogre*, l'homme des bois, l'antique Pan, le Faunus infernus, l'ancien Sylvain, le *wilde Mann* des pays germaniques, le *loup vert*, *l'homme vert* qui a eu ses confréries en France. Parfois, lorsque la tradition veut le représenter, non comme dieu du Renouveau, mais comme dieu souterrain ou des cavernes, elle en fait un *homme blanc*. Celui du château de la Robardière, par exemple, sur la rive méridionale de la forêt de Dreux, est revêtu d'une peau de mouton blanc ou porte une robe blanche; sa tête est voilée d'un voile blanc, son front couvert de feuilles. Il habite un souterrain du château et se montre, surtout aux fêtes de Notre-Dame, assis au pied d'un gros chêne de la forêt, tenant dans la main un long bâton (1). Dans nos coutumes du mai, il apparaît encore comme *Bonhomme Hiver* ou bien sous d'autres formes, suivant les contrées, suivant l'évolution survenue pendant les siècles dans les conceptions populaires.

Quant au *Pela*, nous le rencontrons encore à Hurtigheim (Alsace). Le jour de l'Ascension, lorsqu'on fête le *lundibol* (lunae diei ballatio), les jeunes gens portaient un enfant qu'ils avaient couvert de feuillage vert et de fleurs, s'arrêtaient devant chaque habitation et recueillaient les offrandes d'usage, des œufs, de la farine, etc. (2). Dans le Jura, à Lons-le-Saunier, à Saint-Amour (3), les garçons pratiquaient une coutume analogue, en portant en triomphe leur *Belle de Mai*, parée comme notre *trimâsau*. En Tchéco-Slovaquie, le jour de la Pentecôte, les filles élisent une *Reine de Pentecôte*, la coiffent d'une énorme couronne ressemblant à un bonnet pointu et la portent par le village en chantant (4).

(1) Mém. de l'Académie celtique, tome IV, p. 456.
(2) E. Kiffer, op. cit. juin 1912, p. 148-149; juillet 1912, p. 221.
(3) Cortet, op. cit. page 16.
(4) Gebhard, Oesterreichisches Sagenbuch, Pest, 1862, p. 488.

Digitized by Google

A l'égard des Mayae, nous avons déjà nommé la *Maya* espagnole, la *reine Maya* provençale, la *Mée* dauphinoise, la *Maïa* d'Alsace. Le souvenir de cette triple divinité s'est encore conservé dans d'autres pays. Dans le Palatinat, les enfants qui vont quêter, dans la soirée du 23 juin, des fagots pour la bûle de Saint-Jean, escortent un dendrophore, porteur d'un mai bien paré de rubans et chantent :

Maïa, Maïa, mia mœ... (1).

Nous trouvons dans la vallée de l'Adige, chez les descendants des Vénostes, une « *Kubele-Maya* » (2). Est-ce une « *Maïa-Cybèle* » ou une « *Maya au baquet* » ? Le jeudi avant le Carnaval et le Mardi-gras, les garçons se mâchurent le visage, parcourent les rues revêtus de longues chemises. Un de leurs compagnons, travesti en femme, porte un seau rempli d'eau et asperge les passants.

Même la Lithuanie a conservé le nom de « *Maïa* ». A l'occasion du premier *mai*, les jeunes gens plantent dans un pré proche du village un joli *más*, puis s'en retournent chercher la plus belle fille de la localité. Parée de feuillage vert, de rubans multicolores, coiffée d'une riche couronne de fleurs, la *belle de Mai* est placée à côté de l'arbre, comme la *Lady of the May* anglaise, et la jeunesse danse autour du mai et de la belle en chantant des couplets entrecoupés par les cris de : *ó Maya*, *ô Maya* ! (3).

Mais nous n'entendons parler que d'une Maïa, tandis que, au dire du pénitential nous devrions en trouver plusieurs. Cette contradiction est fictive, car, au fond, les Mayae étaient une seule divinité, une triple déesse. Comme Junon avait donné son nom aux déesses mères, appelées *junones*, de même Maïa, sous les traits de la Bonne Déesse et d'autres divinités, qui

(1) Mannhardt, op. c. I, 180.

Ces deux mots: « *mia moe* » auraient-ils quelque rapport avec l'acclamation : « ô *mi-maye* ! » que nous retrouvons dans le refrain assez récent du pays Messin : « C'at lo maye, ô mi-maye, c'at lo joli mwès de maye ! » ?

Ch. Beauquier cite dans son opuscule: les Mois en Franche-Comté un dicton: « E lè mi-maye, les jos et les nuts sont pas », c'est-à-dire: A la mi-maye les jours et les nuits sont égaux. Ainsi la mi-maye doit signifier l'équinoxe du printemps.

(2) Kübele peut-être un petit Kübel = baquet, ou bien es-ce Cybèle ?

(3) Tereschtschenko, Buit Ruskago Naroda. Petersbourg 1848, VI, p. 212, ouvrage cité par Mannhardt I, 313.

Digitized by Google

toutes identifiaient la Terre-Mère (1), avait cédé son vocable aux divines Matrae, alors nommées *Maïïae*. Ce sont ces Maïïae que nous voyons invoquées sur le bas-relief du musée archéologique de Metz, où nous lisons sur le fronton triangulaire l'inscription suivante :

IN || HONORI || DOMVS DIVI || NÆ DIS MAIIABUS || VICANI VICI PACIS.

Le monument même représente dans une niche rectangulaire trois déesses d'égale taille, se tenant debout; chacune est coiffée d'un bandeau posé en arrière, auquel est attaché un voile qui retombe en plis symétriques des deux côtés de la tête. Gruter, le premier qui a reproduit le dessin de ce monument (Inscript. p. XCII. (2), place dans les mains des Maïïae des bouquets de fleurs. Wiltheim affirme avoir vu ces fleurs pendant son enfance (Lucilib. éd. Neyem, p. 48), tandis que Dom Dieudonné, qui vit la pierre dans l'ancien cloître des Carmélites de Metz, prétend que la déesse du milieu portait une cassette fermée comme un ciboire, celle de droite un vase et que la troisième avait les mains cachées sous le vêtement (3). Aujourd'hui, les attributs de ces divinités mères ont disparu, et il est impossible de trancher la question contradictoire à l'avantage de l'un ou de l'autre descripteur. Tout ce que nous pouvoir affirmer, c'est que les Maïïae appartenaient aux divinités protectrices, appelées déesses mères, qu'on les parait des attributs de la Mater Tellus, de Maïa, de Cérès, de la Bonne Déesse, des nymphes devenues fatae, parques.

Du mélange des croyances et des traditions touchant toutes ces divinités maternelles, sont nées les fées, les *belles dames* légendaires aux vêtements blancs, rencontrées dans les forêts, dans les bocages. Elles apparaissent dans les couronnes des arbres et rendent visite aux habitants en compagnie de leur principale, l'ancienne Maïa devenue la *dame Abonde*.

La *domina Abundia* accorde l'abondance des biens temporels (4). On voit l'imagination populaire plaçant encore tou-

(1) cf. Macrobe. Saturn, lib. I, ch. XII, 21: Auctor est Cornelius Labeo huic Majae aedem Kalendis Majis dedicatam sub nomine Bonae Deae, et candem esse Bonam Deam et Terram ex ipso ritu occultiore Sacrorum docere posse confirmat: hanc eandem Bonam Deam Faunamque et Opem et Fatuam pontificum libris indigitari. » Maiïae est adjectif corrélatif de Maius ou de Maia.

(2) Robert Ch. Epigraphie gallo-romaine de la Moselle. Paris 1873, p. 48-49.

(3) A. Maury, op. cit. p. 9 et suiv.

(4) « Guillaume d'Auvergne († 1248) :
« sunt et aliae ludificationes malignorum spirituum, quas faciunt interdum in nemoribus et locis amœnis et frondosis arboribus, ubi apparent in similitudine puellarum ant matronum ornatu muliebri et candido,

Digitized by Google

jours les lieux de séjour des anciennes matrae-fatae-mayae dans les arbres à l'ombre desquels jaillissait une source. A l'instar des Parques, des Matrae, elles étaient au nombre de trois. Dans le *Ju Adam ou de la fueillie*, exécuté à Arras vers 1262, elles sont nommées *Morgue*, *Maglore* et *Arsile* et viennent, dans la nuit du premier mai, goûter des mets placés dans la *fueillie*. En Alsace, on leur aura probablement servi les prémices sur la *Lüs* ou *Leis*, comme on le faisait en Provence sur la *Lauza*. Quel nom a-t-on donné en Lorraine à la *dame Abonde*? Nous ne le savons pas. Nous pouvons toutefois affirmer qu'elle y jouissait, sous un vocable quelconque, d'une considération aussi grande que par toute la France. Dans la Franche-Comté, elle arrive, comme Epona matra, sous le nom de Tantairie ou Tante Arie, la nuit de Noël par le chemin des airs, assise sur un âne. Divinité bienfaisante, protectrice du foyer, elle annonce son arrivée par le tintement de la clochette de sa rustique monture, et « laisse tomber dans les cheminées sur les cendres les jouets et les friandises aussi bien que des oreilles d'âne et des paquets de verges trempées dans du vinaigre et fournies par les branches fines du bouleau ». Tantairie « est aussi la protectrice des jeunes filles, des pauvres bergerettes à qui elle apprend à filer le chanvre et le lin...; elle protège aussi les jeunes mères laborieuses, les bonnes ménagères, caresse les enfants bien sages et les berce pour les endormir » (1).

Nous est-il possible de retrouver quelques corrélations entre les fées ou la Fée et notre coutume du *trimâsau*? A notre avis, le titre de « bonne Dame de céans » est déjà un indice; ce titre se rapporte bien plus à un ancien genius loci qu'à la Vierge Marie. Puis la puissance magique attribuée au *trimâs*

interdum étiam in stabulis, cum luminaribus cereis, ex quibus apparent distillationes in comis et collis aquorum et comae ipsorum diligenter tricatae, et audies eos, qui talia si vidisse fa entur, dicentes veram ceram esse, quae de luminaribus hujusmodi stilaverat. De illis vero substantiis, quae apparent in domibus, quas domin s nocturnas, et principem earum v cant dominam Abundiam, pro eo quod domibus, quas frequentant, abundantiam bonorum temporalium praestare putantur.....

Opera, Paris, 1674, fol. I, 1066.

(1) Ch. Beauquier, op. cit. p. 135. — Les croyances superstitieuses populaires du pays de Metz font des fées des génies portant des écharpes d'or, des baguettes magiques, commandant aux éléments, pénétrant les secrets de la nature. Elles exercent une influence heureuse ou néfaste sur la destinée des hommes. Chaque année elles doivent se changer en bête et sont mortelles pendant ces jours de métamorphose. La baguette ou le rameau, la métamorphose en animal sont des vestiges de l'antique totémisme. Les fées dansent au clair de la lune dans les prairies, aux abords des sources. Où elles sont, jamais la foudre ne tombe.

Digitized by Google

et au *trimâsot* nous démontre avec une précision évidente, que la Sainte Vierge a dû remplacer une divinité payenne, devenue fée au moyen-âge. Toutefois l'Eglise n'a certainement pas attendu la création des fées pour introduire le culte marial dans la coutume du *trimâsau*. Dès les débuts de l'évangélisation, elle s'est mis en devoir de donner à notre coutume une orientation plus conforme à la religion monothéiste chrétienne. Mais ce n'était pas facile de donner aux *Mayae* des équivalents tirés de la doctrine du Christ. L'Eglise voyait célébrer *trois Mayae*, dont l'une était particulièrement vénérée comme divinité des eaux, de la fécondité, de l'abondance des foyers et des champs. Pour remplacer les trois divinités féminines, *Maya et ses deux assistantes*, on choisit la *Vierge Marie* et donna à la Mère du Sauveur deux compagnes de même nom, que l'on disait être ses deux sœurs, *Marie de Cléophas* et *Salomé*, nommée aussi Marie, bien qu'on ne sache pas d'après quelle autorité elle mérite ce titre. Cette doctrine est formulée dans le sixtain connu:

Anna solet dici tres concepisse Marias
Quas genuere viri Joachim, Cleophas, Salomeque
Has duxere viri Joseph, Alpheus, Zebedeus.
Prima peperit Christum, Jacobum secunda minorem,
Et Joseph justum peperit cum Simone Judam
Tertia, majorem Jacobum, dilectumque Johannem (1).

Les *Mayae* devenaient ainsi des *Mariae*. Quand cette substitution eut-elle lieu ? Peut-être déjà au temps de Saint-Boniface. Nous trouvons en effet dans l'Indiculus Superstitionum et paganiarum conciliorum antiquorum Galliae (2) l'entête d'un chapitre : De petendo quod boni vocant, Sanctae Mariae. Quelle autre coutume pourrait être mise en rapport avec une quête en l'honneur d'anciennes divinités féminines devenues les Saintes Maries ? (3).

On objectera peut-être qu'au VIIe siècle la coutume avait encore conservé son caractère rituel naturaliste, que le mai magique, le « *trimâs* » et le « *trimâsot* », étant des talismans contre la famine et la sécheresse, ne pouvaient être mis en rapport avec le culte de Marie. Mais le moyen-âge n'a-t-il pas

(1) Ces vers se trouvent également dans un manuscrit du XVe siècle de la Bibliothèque de Metz n° 620 (cité par Prost A. Les sciences et les arts occultes au XVIe siècle, Corneille Agrippa, la vie et ses œuvres. Paris 1881, tome I, p. 332 *note*.

(2) Edité par Jac. Sirmond, Latetiae Parisorum 1666.

(3) Deux traductions sont admissibles: Sanctae Mariae est génitif ou nominatif. Au fond le sens reste le même.

Digitized by Google

imploré le secours de la Vierge Marie contre la sécheresse ? Nous nous contentons de citer, comme preuve, un passage tiré d'Aegidius d'Orval, ou l'auteur raconte naïvement que, lors d'une grande sécheresse, le clergé et le peuple firent, en Belgique, trois processions, sans obtenir de résultat, parce qu'ils avaient omis d'invoquer la Sainte Vierge. On recommença, mais cette fois en entonnant le *Salve Regina*. Alors, bien que le temps fût serein, survint une pluie à tel point abondante, que presque tous les participants à la procession furent forcés de se disperser et de chercher des abris (1).

En Espagne, on portait processionnellement, en temps de grande sécheresse, la statue de la Vierge, couverte de boue (imagen cubierta de luto) (2).

Lorsqu' « au mois d'août 1835, les habitants de Concoret (Morbihan) se rendirent processionnellement, bannières et croix en tête, au chant des hymnes, au son des cloches, à la fontaine de Baranton et dans la forêt de Béchéliant pour demander la pluie au ciel » (3), ils renouvelaient, à leur insu, l'ancien culte aux divinités de l'abondance et de la fécondité.

Puisque la Sainte Vierge était invoquée contre la sécheresse, comme l'étaient les sources et les forêts, nous pouvons conclure que la Vierge Marie a remplacé une divinité du culte naturaliste, soit Diane, soit une fée, soit une ou les nymphes.

La substitution de la Vierge Marie à la *Maya* se manifeste encore aujourd'hui dans les noms de *Mariette*, *Mairiote Méyate*, Mareiëlë, rencontrés dans les coutumes du *trimâsau* des environs de la trouée de Belfort. Le nom de *Maya* se retrouve bien plus rarement.

Afin de maintenir le peuple dans la nouvelle voie tracée par la substitution des *trois Maries* aux *Mayae*, l'Église, nous semble-t-il, créa et introduisit dans la liturgie pascale, à l'occasion de la fête de la résurrection du Christ, la *scène du sépulcre*. La coutume du *trimâsot* ou du *trimâs* appartenait au cycle des fêtes célébrées en l'honneur de la résurrection du dieu du *mâs*, l'ancien dieu de la Mort et de la Survie, et de son épouse, l'ancienne Terre maternelle, invoquée sous le triple aspect des nymphe , devenues fatidiques et assimiliées aux déesses Mères. Jésus-Christ fut opposé au dieu du *Mâs* en sa qualité de dieu de la Survie, et l'on commémora, à l'occasion du Renouveau chrétien, la résurrection de l'Époux de l'Église

(1) Aegidius Aureae vallis cap. 135 (Chapeaville 2.267, 268, Chron. belg. magn. ad annum 1244, cité par Grimm, op. cit., p. 118.
(2) Don Quichote, édit. Ideler 2,425, cf. Grimm, op. c.t., p. 336, note.
(3) A. Maury, op. cit. p. 14, note 1.

Digitized by Google

devenue veuve pendant le temps du Carême. Marie ne pouvant être appelée l'Épouse du Sauveur, ni sa fiancée, on appuya sur son rôle de Mère du Créateur. Marie était nommée l'arbre dont le fruit divin régénère l'humanité entière. Comme dispensatrice des bienfaits de Dieu, la Vierge-Mère pouvait entrer en opposition avec la divinité païenne de l'Abondance. Dans la scène du sépulcre, dite *scène des trois Maries*, appelée *Mariolae*, petites Maries, représentées comme dans la coutume populaire par des hommes travestis en femmes, la Vierge Marie pleure la mort de son Divin Fils et goûte la joie suprême de sa résurrection. Le peuple, en assistant chaque année à l'exécution de cet épisode, sorte de catéchisme en images, devait apprendre à oublier ses anciens idoles et donner à leur culte une orientation plus chrétienne. De ce fait, le culte du *trimâs* et du *trimâsot* devenait de plus en plus un culte de la Mère de Dieu. Détail curieux, les « *Mariolae* » portaient à la main un rameau vert, à Metz aussi. En effet, le jour de Pâques, trois diacres revêtus de dalmatiques blanches qui pendaient de la tête aux pieds, s'avançaient, nous dit un cérémonial messin du XIIe siècle, au pied du Maître-Autel, portant d'une main une palme et dans l'autre une sorte de vase doré en guise d'aromates. Les clercs ou les prêtres acteurs, habillés de blanc, avec leur voile sur la tête (1), le rameau vert, le choix de la représentation de la scène du sépulcre le jour même de la fête de la ressurrection de l'Époux divin, tout contribue à rapprocher cet épisode de notre coutume en usage à l'occasion de la fête du Renouveau vernal, malgré l'emprunt au rite juif de la palme et du vase de baume remplaçant le cédrat.

Est-il permis de rapprocher la légende des Saintes Maries provençales de l'antique culte des Mayae? Le 25 mai, les *guardians* de Camargue arrivent, chacun avec sa fiancée à dos de mulet blanc, et viennent implorer pour eux santé, prospérité et bonheur. Les malades viennent et boivent du puits des Saintes de l'eau miraculeuse qui, ce jour-là, dit-on, est douce. Lorsque, chaque cent ans, on ouvre les châsses de cyprès des Saintes, « celui qui peut les voir et les toucher, ...aura sa barque et bonne étoile, et de ses arbres les pousses auront du fruit à corbeillées, et son âme croyante aura les

(1) Du Cange s. voce Mariolae. « dicebantur sacerdotes vel Clerici qui die sancto Paschae trium Mariarum personas agitant. Ordin. eccl. Camer. Ms. fol. 42 V°. Interim revestiario parantur tres Mariolae, quarum duae indutae sunt casulis albis et tertia dalmatica alba coopertis capitibus amictu, tenentes in manibus poma aurea in signum aromatum. »

Digitized by Google

biens éternels » (1). Les « blanches fleurs des landes salées » comblent de poissons les filets du pêcheur, elles sont les Saintes de l'Abondance et guérissent par l'eau de leur source. En leur compagnie, nous trouvons une sainte bohémienne, Sara, la patronne des Tziganes, des Gitanes, des Romanichels qui, de tout pays, accourent, amoncellent devant sa statue ornée de guirlandes, de rubans, de bijoux de paccotilles, des moissons de fleurs et frottent, contre la Sainte, leurs casquettes, d'autres objets les plus divers, afin de se préserver du malheur et des maladies ou de guérir de leurs maux.

Y aurait-il entre cette Sainte de Bohème vénérée dans la chapelle souterraine et entre l'antique divinité de la Terre Maternelle, des accointances secrètes, oubliées à la suite des temps ?

La substitution des Maries à la divinité polymorphe des eaux, du ciel, de la terre maternelle, est évidente dans une autre coutume populaire.

A Venise, le peuple célébrait, au moyen-âge, les *Maries*, fête très allégorique et instructive. Cette solennité avait été instituée, disait-on, en mémoire de ce que les Vénitiens avaient repris des jeunes filles enlevées par les Istriens à l'église Saint-Pierre où elles étaient assemblées pour assister à un mariage. Le 2 février, jour de la Purification, douze filles richement parées parcouraient en chantant et en dansant les rues de la ville et escortaient un jeune homme habillé en ange (2).

Au fond, cette coutume est la célébration du retour du principe de la végétation, le soleil qui commence son nouveau cours suivi des douze lunes de l'année. Pourquoi a-t-on donné aux filles le nom de Marie ? Parce que les Maries étaient substituées aux divinités des eaux, notamment à la Lune, dont les rapports étroits avec les forêts ne font aucun doute.

Ainsi s'explique la raison qui a fait appeler le « mai » de printemps, un *mai de mois*, comme il appert dans la chanson bretonne :

(1) Mireio. Chant XII :

Un cop, chasque cent an, li duerbon,
Urous, urous, quand li descuerbon,
Aquéu que pòu li vèire e li touca ! Bèu temps
Aura sa barco e bono estello,
E de sis aubre li jitello
Auran de frucho à canestello,
E soun amo cresènto aura lou bon toustèms.

(2) Dictionnaire universel français et lat. de Trévoux, Paris 1771. Dictionn. historique de Moréri, Paris 1759.

Digitized by Google

Madame de céans, vous qui avez des filles,
Faites-les se lever, promptement qu'elles s'habillent,
Nous leur passerons un anneau d'or au doigt
A l'arrivée du mai de mois (1).

Nous savons que la lune a toujours eu, dans les croyances des peuples, une influence sur le développement de la végétation, sur la santé et la vie des animaux et des hommes. Elle réglait les mois de la vie populaire et rurale. Aujourd'hui encore, les habitants de nos campagnes messines ont conservé bien des idées plus ou moins superstitieuses sur l'action de l'astre le plus rapproché de la terre. Les jours de la nouvelle lune invisible sont réputés malheureux, de même les derniers jours du dernier quartier. Le temps du premier croissant est le plus favorable pour les semis, pour la plantation d'arbres, la taille des vignes vigoureuses. Les enfants nés pendant cette période auront une longue vie. Au déclin de la lune, il convient de tailler les arbres et les vignes faibles. Les enfants nés à cette époque seront exposés, pendant leur vie accidentée, à de nombreux dangers; même leur caractère souffrira de cette naissance en temps peu favorable. Les enfants nés pendant la pleine lune auront un caractère gai, joyeux et seront portés pour Vénus. Quant aux travaux, le campagnard achèvera ceux qu'il a commencés au premier croissant, qui marquent, dès qu'on l'aperçoit, le début du mois rural.

Les corrélations de Vénus avec la pleine lune nous rappellent *Maya* considérée comme déesse de cette phase lunaire, puis l'indication de Strabon qui affirme, dans le troisième livre de sa Géographie: Celtiberi et vicini sui in boream habitantes cuipiam deo, cujus nomen non stat, rotunda luna, tempore nocturno, ante fores per omnes domos pernoctant, saltus agitantes. La coutume du *trimásot* se pratiquait-elle pendant la pleine lune?

Les Romains offraient chaque mois des sacrifices à la lune (Horace, Odes III, 17) pour la prospérité des champs, du bétail et des vignes, et chez les Celtes, comme chez les Gaulois, appelés par Lucien *γυναικομανεῖς*, Galli mulierosi, la lune jouissait d'un culte notoire. Dans le discours que la Déesse Luna adresse à Lucius, elle dit: « Je suis la nature, mère des choses, maîtresse des éléments, le commencement des siècles, la souveraine des dieux, la reine des manes; la première des

(1) Poésies pop. de la France. Bull. du Comité de la langue, de l'hist. et des arts de la France, tome I, 1852-1853, Paris 1853. — M. Jos. Bédier cite dans la Revue des deux mondes 1896, une variante de cette chanson.

Digitized by Google

natures célestes, la face uniforme des dieux et des déesses; c'est moi qui gouverne la sublimité lumineuse des cieux, les vents salutaires des mers, le silence lugubre des enfers; ma divinité unique est honorée des hommes, qui m'appellent la Pestinuntienne, Mère des dieux, les Athéniens Minerve Cécropienne, ceux de Cypre Vénus de Paphos, le Crétois Diane Dictyme, les Siciliens, qui parlent trois langues, Proserpine Stygienne, les Eleusiniens l'ancienne déesse, Cérès; d'autres Junon, d'autres Bellone, quelques-uns Hecate, quelques autres Rhamnusie. Mais les Egyptiens qui sont instruits de l'ancienne doctrine, m'honorent avec des cérémonies qui me sont propres et convenables, et m'appellent de mon véritable nom, la Reine Isis. » (Métamorphoses, lib. II (1).

La lune était donc une divinité chtonienne et une déesse du Ciel. On la considérait comme la sœur et l'épouse du Soleil, divinité toujours Vierge.

Le *mai de lune* pouvait, dans ces conditions, devenir un mai symbolique de la Vierge Marie; et comme on le parait d'une *couronne*, on comprendra la raison qui a déterminé les chrétiens d'orner la Vierge Marie de la couronne du Mai.

Dans l'interrogatoire de Jeanne d'Arc, nous apprenons que les filles allaient couper des rameaux du *Beau-Mai*, *l'Arbre des Dames* et « y faisaient des *chappeaux* pour Nostre-Dame de Dompremy (2) ». A Haute-Kontz (Moselle), la couronne du mai était laissée sur l'arbre, et l'arbre couronné — nous l'avons vu — placé sur l'autel de la Sainte-Vierge. Quant au *trimâsot*, il a été converti en grappe de raisins, et ce bouquet de la moisson est offert, le jour de l'Assomption, à Marie et placé dans la main de la statue de la Vierge.

La coutume de Venise avec ses Maries et l'Ange nous rapproche nettement des Mayae et de l'Orcus. Ce dernier, assimilé au démon des Enfers, ne pouvait paraître dans la coutume transformée et fut remplacé par un ange non déchu, chose facile puisqu'il était un dieu de la Nuit et du Jour. Orcus, autrement appelé le Loup, représentait donc non seulement le dieu des ténèbres, mais le soleil hivernal, auquel on a donné le nom de loup, « *lykos* », parce qu'en hiver le soleil ressemble aux yeux étincelants du loup, brillant dans la nuit. Voilà pourquoi Phoebos, le Dieu de lumière, portait l'épithète de lykogenès, né d'une louve.

(1) Dans le pays Messin, les filles désireuses de connaître leur futur mari, saluaient trois fois la pleine lune, en disant: *Lune, belle Lune je te salue.* La lune prenait alors les traits du futur époux! (Lo pia Ermonek loûrain, 1879, p. 35).

(2) Richard, op. cit., 2e édition, 1848, p. 30.

Digitized by Google

En somme, le culte du mai devait se rattacher aux cultes de la Terre Maternelle, de la lune et du soleil, et nous comprenons pourquoi l'arbre représente soit le génie du jour, principe générateur de la vie de la nature, soit de la lune dont l'influence sur la vie végétative et animale, sur les eaux a toujours été un objet des croyances populaires. Ces deux astres n'étaient-ils pas préposés au développement de la vie terrestre ?

L'arbre de mai divinisé ne pouvait-être toléré de l'Eglise. Il fut remplacé par la croix précédant les cortèges et les processions, dès le IVe ou Ve siècle. Mais les efforts de l'Eglise tendant à supprimer le culte de l'arbre ont rencontré beaucoup de ténacité, et ce n'est probablement que vers la fin du moyen-âge que le culte du mai devint surtout l'objet de répression ou de transformation de la part de l'Église. A cette époque, nous croyons devoir placer la genèse des Kyriolès, criaulés ou criolès des paroisses voisines de Remiremont (Hautes-Vosges), dont Richard — confirmant notre hypothèse — fait remonter l'origine aux fêtes célébrées dans quelques monastères à l'occasion de « l'acquittement d'un droit, tel que celui des prémices des fruits, des moissons, etc... » (1). Les jeunes filles des diverses paroisses chantaient, le lundi de la Pentecôte, des espèces de cantiques nommés *Criaulés*, *Criolés* ou *Kyriolés*, en se rendant en procession à l'église des Chanoinesses de cette ville, et les gens de chaque village portaient des branches de différentes façons d'arbres et d'arbrisseaux: Dommartin, du genièvre; Saint-Amé, du muguet; Saint-Nabor, du rosier sauvage; Saint-Etienne, du cerisier; Vagney, du sureau; Saulxures, du saule; Rupt, du chêne; Ramonchamps, du sapin (2). Il suffit de citer les extraits suivants de différents cantiques chantés par les jeunes filles, pour s'apercevoir des rapports certains avec la coutume du *trimásot* ou du *mâsot* avec le culte du bon génie de la fécondité, de l'abondance.

A Dommartin, on chantait :

Nous prions d'un bon cœur
Pour les biens qui sont en fleurs,
Que Dieu nous donne bonne moisson,
Et de tous biens à foison.
Kyrié chantons devons
Par bonne dévotion.

(1) Mémoires de la Société d'Arch. lorraine 1854, p. 386, note
(2) Ibid. p. 385-395.

Digitized by Google

Les filles de Saint-Etienne chantaient :

Criaulé, glorieux martyr Saint-Urbain,
Qui savez que Dieu tient nos bleds en mains,
Priez-le d'y mettre et la fleur et les grains,
De les garder de tous airs mal sains,
Afin qu'ayant des biens abondamment,
Nous puissions le servir plus saintement
Et que tout le monde de mieux en vaille...

Pour le village de Saulxures, nous notons quelques détails intéressants :

Criaulé, criaulé, chantez Yaulé !
Criaulé, voici venir la Croix tant belle,
La croix aussi le Panon, or prions Dieu...

N'est-il pas permis de rapprocher la « Croix tant belle » du « joli mâs » ? La croix n'a-t-elle pas remplacé ce beau mai, que l'on parait, au temps du moyen-âge, d'une sorte d'étendard à longue queue ? Que signifient les mots *criaulé* ou *kyriolé* ou *criolé* et l'exclamation : *yaulé* ? Peut-on mettre *yaulé* en corrélation avec la racine qui a donné le nom à la fête de *Joël*, *Joul* et a peut-être formé l'adjectif « joli ? »

Nous ne voulons pas nous arrêter à la recherche de la solution de ce problème étymologique. Nous préférons constater par quels moyens l'Église a cherché à faire disparaître le *Mai* et de transformer les coutumes du mai en des cérémonies religieuses chrétiennes.

La coutume de Dommartin nous montre le *másau*, le Roi-de-Mai porteur d'un énorme cierge pendant la procession de la Fête-Dieu, et les trimâsaux l'y accompagnent en qualité de filles d'honneurs du Roi avec des cierges plus petits. Le cierge du Roi-de-Mai s'achetait avec le produit de la quête des œufs. Il en fut sans doute de même au XVIe siècle dans le diocèse d'Angers. Le jour de la Circoncision, les jeunes gens allaient, nous dit J.-B. Thiers (1), par les églises et les maisons faire certaine quête, appelée *l'Aguilanneuf*, « les deniers de laquelle ils promettent emploïer en un cierge d'honneur de Nostre-Dame ou du Patron de leur Paroisse » (Synode d'Angers, 1595). A Angers, le dendrophore avait, à cette époque, déjà perdu son attribut ou son accoutrement en *homme de más*. On l'appelait le *follet*, et il se livrait aux

(1) J.-B. Thiers. Traité des jeux et des divertissements, Paris 1686, page 452 et suiv.

Digitized by Google

extravagances de l'antique Faune ou Sylvain, peut-être de l'ancien *Caillot* ou *Keulau* messin.

A côté de cette coutume pratiquée par les garçons, il existait dans ce diocèse encore un usage populaire des filles. L'ordonnance du Synode d'Angers, en date de la Pentecôte 1668, dit en effet: « Il se commet un abus dans la plupart des Paroisses de la campagne... C'est qu'en certain temps de l'année il se fait des assemblées de personnes qui vont quêter par les Paroisses pour l'entretenement du luminaire, ce que l'on appelle vulgairement *Guilanleu* ou *Gui-l'an-neuf*, ou *Bachelettes*; et que durant cette quête il se fait des réjouissances, ou plutôt des débauches avec des danses, des chansons dissoluës... ».

Toutes ces coutumes du mai étaient jadis un culte rendu aux divinités des forêts et des sources. Voilà pourquoi, dans les *Criaulés*, avant la lecture du graduel pendant l'office divin, « le receveur des grandes aumônes, dignitaire de l'église, présentait avec le cérémonial accoutumé, devant les stalles armoriées de madame l'abbesse et de Madame la doyenne, les deux rochelles (hottes faites avec de l'écorce de sapin) *remplies de neige* que les habitants de Vixentine, aujourd'hui Saint-Maurice, village située au pied du Ballon, sur la rive gauche de la Moselle, devaient envoyer ce jour par leur châtôlier ou marguillier au noble chapitre et à défaut desquelles, ce qui était extraordinairement rare, cette paroisse lui faisait hommage de deux bœufs parfaitement blancs et sans taches. » (1).

Ce bœuf devait avoir eu quelque rapport avec le culte de la divinité des eaux, de la prospérité. Cette corrélation se manifeste dans la coutume belge du grand patron Saint-Servais, représenté couché sur d'énormes cornes, et dont on allait toucher la relique aux fonts baptismaux. En Lorraine, les religieuses de la Grange-aux-Dames (Metz) faisaient traverser la Moselle par un bœuf gras qu'elles tuaient en Carême (2).

Notons la légende de *la Vache blanche de Rombas*. Elle est très instructive.

Un jour, nous dit la légende locale, le vacher de Rombas vit une vache blanche se joindre au troupeau qu'il gardait au bord du ruisseau de Martinvaux. La vache portait une belle *miche de pain frais dans l'une de ses cornes*. Ce pain revenait au pâtre, en guise de paiement du droit de pâturage. Chaque matin, la vache blanche arrivait avec son pain et, le

(1) M. Richard, op. cit. 1848 p. 153-154.
(2) H. Lerond, Lothringische Sammelmappe, Metz 1892, III. Teil.

Digitized by Google

soir, elle prenait le chemin de la côte. Le vacher voulut connaître la retraite de l'animal mystérieux. Il le suivit jusqu'aux abords d'une caverne, et, y entrant, se vit dans une grande salle où les fées étaient occupées à enfourner une quantité de beau pain blanc. Les « tiffenotes » firent bon accueil au pâtre, lui offrirent du pain et du vin, puis le congédièrent après lui avoir rempli sa mallette de charbon tiré du four.

Le vacher s'en retourna vers son troupeau et, chemin faisant, s'étonna de sentir sa bourse devenir de plus en plus lourde. Il regarda et constata que le charbon s'était changé en or. Quant à la vache blanche, jamais elle n'a reparu depuis (1).

Dans le Jura, soit à la Saint-Joseph, soit à la Saint-Jean, suivant les localités, les hommes se réunissaient, la *nuit*, aux sons d'une corne à bouquin, dans un champ hors du village. Le dernier marié portait au bout d'une perche, en guise de bannière, une tête de bœuf ornée de ses cornes. Tous les autres suivaient la procession avec des flambeaux ou des lanternes. Jadis les Dôlois se rassemblaient en cette circonstance *dans la forêt* de Chaux (2).

Le *Taureau aux trois grues* serait-il un dieu de la fécondité et son arbre symboliserait-il le dieu Lune?

L'Église ne parvint pas, malgré ses procédés ingénieux, à supprimer les superstitions rattachées à l'ancien culte du mai. L'arbre, le rameau vert, le *mâs*, le *trimâs*, le *trimâsot* surtout, conservèrent leurs qualités magiques jusque dans les temps modernes.

Déjà la répétition, à tout propos, du nombre trois dans la coutume du *trimâsau*, nous met en rapport avec l'art occulte des divinations, des enchantements et des maléfices. Les triades nombreuses ne sont pas seulement un signe de la pluralité, mais elles ont pour effet de mettre en évidence la puissance de la divinité de la fécondité, jadis vénérée peut-être sous le vocable de Luna trina, la lune aux trois phases, visibles pendant son évolution mensuelle. De là vient peut-être aussi la représentation d'un *trimâsau* assisté de deux acolytes, de la pleine Lune avec les deux croissants à ses côtés; de là, le choix de l'arbre à trois pointes, le *trimâs*, du rameau à trois branches, appelé *trimâsot*; de là, l'emploi du nombre

(1) 200 Sagen und Geschichten aus Lothringen par Alph. Klein et Aug. Linel. Boulay, 1912, p. 104.

(2) Voir Ch. Beauquier, op. cit. p. 89 et p. 39. — Cette fête est devenue la *fête des cornards*. Au lieu de tête de bœuf, on choisit une fourche aux dents très écartées. Le *cornard* devait embrasser le milieu de la fourche de façon à ce que les deux dents se dressassent de chaque côté de sa tête en simulant des cornes.

Digitized by Google

consacré, lorsqu'il s'agit de rappeler l'abondance, la richesse dans les familles, la fécondité des animaux domestiques et la fertilité des champs, œuvre de cette divinité toute puissante à triple aspect.

Le dendrophore, après être devenu le représentant de la divinité, croyait posséder, par ses gestes et par ses paroles, un pouvoir absolu sur l'arbre fétiche; il agissait au nom de la divinité, soit pour récompenser, soit pour châtier, suivant les dispositions des personnes auxquelles il s'adressait. Et comme, au dire des anciens, les paroles chantées avaient une puissance plus bienfaisante ou plus redoutable encore (1), on ne s'étonne pas de voir le chant magique employé dans notre coutume. Le chœur, en chantant: « Nous vous avons chanté, nous vous déchantons », quand on refuse au *trimâsau* le tribut réclamé, prouve bien qu'au fond la chanson est un carmen magique; ce chant n'est pas une supplication, une prière, mais une incantation: il commande, il menace, il maudit. Le chant du *trimâsau* est en outre une chanson à danser; elle « se reconnait du premier coup à un signe infaillible, c'est le refrain » (2).

Nous pouvons ajouter que la danse du *trimâsau* a su conserver, en bonne partie du moins, son caractère primitif jusqu'au XVIIIe siècle, là, où elle apparaît sous la forme d'une ronde, d'un cercle magique, et où est accompagnée de mouvements, de sauts, dont le but était d'activer la croissance et l'abondance des récoltes. La chanson dansée du *trimâs* complétait ainsi un acte rituel, où l'on promenait l'idole et en distribuait les effigies, témoignage de la protection de la divinité, talisman contre la sécheresse, la stérilité, la famine, la mort. Elle devait conférer aux chanteurs et aux danseuses un pouvoir magique sur la divinité elle-même, la forcer d'agir au gré de ceux qui savaient « l'enchaîner » dans le cercle magique, tout en opérant en son nom.

Quel était le caractère de cette danse chantée ? C'était une ronde, une carole. Les danseuses formaient un cercle en se tenant par les mains et dansaient « au rond ». Ainsi se pratiquait anciennement la danse à Metz et dans les environs, comme nous le confirment D. Mory et F. de Ladoucette. Ainsi s'exécutait-elle en Alsace, où le texte de la chanson du *trimâsau* nous dit: « Nous menons le mai en rond ». Ladoucette et Mory nous apprennent encore que les filles se séparaient, pendant la danse, de temps en temps, pour taper dans les

(1) J. Combarieu, La musique et la Magie, 1909, Paris, p. 127.
(2) G. Doncieux, Romancero populaire de la France, Paris 1904, p. XIX.

Digitized by Google

mains. Ce détail, insignifiant en apparence, démontre cependant, avec quelle ténacité les coutumes ont su conserver leur caractère propre à travers les siècles, car il figure déjà dans un récit de Saint-Fatron, à propos d'une victoire de Clovis sur les Saxons, où il est dit que presque tout le monde chantait une chanson populaire, que les femmes accompagnaient ces danses chantées en battant des mains (1).

La ronde était une danse sacrée (2) et sous forme de *Christmas-Carols* elle apparait en Angleterre, aux XVe et XVIe siècles, à l'occasion des coutumes populaires de Noël, qui ressemblent par leurs chansons dansées devant chaque habitation et par les quêtes aux usages du *trimâsau*. « Celle qui chantait avant » était d'ordinaire une femme. Mais, jadis, le *trimâsau* n'était-il pas un garçon déguisé en femme ?

La *carole* consistait en une « alternance de trois pas faits en mesure vers la gauche et de mouvements balancés sur place. Un vers ou deux, chantées par la coryphée, remplissaient le temps pendant lesquels on faisait les trois pas, et le refrain repris par les danseuses occupait les temps consacrés au mouvement balancé. Ainsi, de ce partage entre le soliste et le chœur naissait le couplet de la carole, le rondet. D'après G. Paris, la carole est une vaste ronde, où les chants se partagent entre un soliste et le chœur. Au milieu de la ronde, la *balerie*, sorte de scénette mimée et chantée qui s'exécute à deux ou trois personnes, tandis que danseurs et danseuses tournent à l'entour » (3), de droite à gauche.

Primitivement les caroles « avaient lieu aux chansons entonnées par une dame ou un chevalier et reprises en chœur par les autres » (4). Aussi croyons-nous devoir donner la préférence aux auteurs qui font chanter les couplets par la coryphée assistée de deux « anges » et le refrain par le chœur. Pendant le refrain, le *trimâsau* exécutait probablement sur place trois sauts en tournoyant sur lui-même, ou bien les deux compagnes le prenaient par les mains pour l'aider à sauter le plus haut possible. Lorsqu'à Ajoncourt (Moselle) on chante le refrain :

(1) « Ex qua victoria carmen publicum juxta rusticitatem per omnium paene volitabat ita canentium: feminaeque choros inde plaudendo componebant » cité par D. Bouquet, t. III. p. 565.

(2) Grégoire — Dial. 3,28 — raconte, en parlant des sacrifices de chèvres des Langobardes, qu'ils offrent: caput caprae, hoc ei, per circuitum currentes, carmine nefando dedicantes. cf. Grimm op. c. p. 46.

(3) Jos. Bédier. Les fêtes de mai et le commencement de la poésie lyrique au Moyen-âge, dans Revue des deux Mondes, 1896, mai.

(4) Note Terre Lôraine. Gazette des Emins don Patouès, Liocourt (Moselle) 1e année, Mai 1922, n° 8.

Digitized by Google

O trimaisa ! Joli mai, joli mai, joli trimaisa.
Sautez haut, le trimaisa !

les fillettes lancent un appel direct au *trimâsau*, lui intiment l'ordre de sauter haut, afin que les herbes, les blés, le chanvre s'allongent bien en tige et fournissent ainsi une ample moisson.

Le mai divin, devenu magique, entouré de pratiques superstitieuses défendues par l'Eglise, devait sans cesse préoccuper l'esprit du clergé des campagnes éloignées des grandes voies de communications et plus conservatives dans leurs préjugés et leurs habitudes. L'exemple de Remiremont et des villages voisins nous montrent les moyens employés pour enlever au culte du mai son caractère peu chrétien. Les curieuses transformations de la solennité en *Criaulés*, le déplacement de la fête au lundi de Pentecôte, la métamorphose du Roi-de-Mai du dendrophore *Mâsau* en porteur d'un énorme cierge, des *trimasaux* en acolytes porte-cierge, tout nous prouve le souci constant d'enlever aux coutumes leur cachet trop païen et la tenacité des populations à l'égard des croyances ancestrales. Dans les Hautes-Vosges et ailleurs, l'arbre de mai fut transformé en cierge, le *trimâs* de même, et nous nous demandons si le cierge à trois branches, le Lumen Christi, dont l'Église catholique fait usage le Samedi-Siant, jour de la bénédiction du feu nouveau et de l'eau bénite, n'est pas une modification symbolique du *trimâs* à côté du *mâs*, changé en cierge pascal. Il nous a été impossible de trouver les moindres indications à ce sujet certainement intéressant et nous laissons à d'autres plus documentés la solution de ce curieux problème.

L'ancien dieu national, Divinité de la nuit et du jour, de la Mort et de la Survie, assimilé par J. César au Dispater, ce dieu qui finit par jouer le rôle d'un Sylvain aux diverses épithètes d'un Mercure, d'un Mars, etc., et qui apparait sous le nom de Orcus, du dieu du *mâs* dans notre coutume, a pour parèdre une divinité chthonienne aux trois aspects, déesse de la terre, des eaux et du ciel, déesse lunaire, de l'abondance. Leur culte est général et, certes, a joui d'une grande faveur chez les habitants de l'antique Belgique. Lohengrin, Loherangrin, Garin le Loherain, l'ancêtre de la Maison de Lorraine, n'est-il pas, au dire d'une légende, le fils du roi Oriant et de Béatrice, Vierge des forêts, un Sylvain revêtu d'un habit de feuillage toujours vert et armé de la massue ? (1).

(1) Grimm, Deutsche Sagen II, nº 540 d'après une légende flamande. Oscar Schwebel, Sagen und Bilder aus Lothringens Vorzeit. Forbach 1886, p. 150 et suiv.

Signalons, en passant, la métamorphose des cinq frères et de la sœur de Lohengrin en cygnes, et rapprochons cette fable de *l'arbre aux trois grues.*

Digitized by Google

A Metz, du temps des Romains, les bateliers formaient, on le sait, une compagnie libre et, plus tard, leur église, située dans le faubourg au nord-ouest de la ville, était dédiée à Saint-Georges. Ce saint n'a-t-il pas remplacé l'antique Dieu, fétiche de l'époque de la dendrolâtrie? Nous avons constaté que dans certaines contrées l'*homme vert*, le *màs* personnifié, portait le nom de *Georges vert*. Ce *γη-ουρχος* aurait-il été détrôné par le tribun martyr, dont le culte fut introduit dans l'ancienne Gaule au temps de Grégoire de Tours?

Le 23 avril, on promenait à cheval, dans la ville de Metz, les images richement habillées de *Saint-Georges* et de *la Pucelle* représentant la Cité. Les soldoyeurs et les principaux habitants fournissaient l'escorte depuis la Cathédrale jusqu'à l'église Saint-Georges. Les membres du Chapitre du grand moustier s'y rendaient en procession pour assister, après la bénediction des eaux de la Moselle, à une messe solennelle, chantée avec musique dans la paroisse des bateliers et des pêcheurs. A l'arrivée du cortège sur le pont Saint-Georges, le coutre prenait une étole des mains du marguillier et plaçait le bénitier d'argent sur le garde-fou, pendant que les chantres psalmodiaient le repons dit *Angelus*. Puis le coutre bénissait la rivière redevenue navigable en disant trois fois: *Vox Domini super aquas*. Le chœur répondait: *Deus majestatis intonuit*. La Collecte *Deprecamur, domine, clementiam tuam* terminée, le coutre versait en signe de croix l'eau bénite prise aux fonds baptismaux de la cathédrale. La procession continuait alors son chemin vers Saint-Georges, rue Chambière, où le semainier disait la messe. Sur le pont Saint-Georges, il y avait une image de la Sainte-Vierge, qui fut transférée en l'église du Saint, le 10 juin 1740. La légende des bateliers était: « *Il faut rendre les armes à Saint-Georges.* »

Avons-nous tort de rapprocher cette cérémonie de la bénédiction de la Moselle, du haut du pont de Saint-Georges, de l'ancien culte des eaux, et les images du Saint et de la Pucelle de Metz des antiques divinités Sylvain et des nymphes Matrae, des dieux du *màs* et du *trimàs*, remplacés plus tard par Mars-Silvanus et Diane-Isis, Saint-Georges et la Pucelle de Metz? —

Vint un temps où le dieu du Renouveau et la divinité de la fécondité furent considérés comme des fiancés, des mariés, dont le peuple célébrait, au printemps, à l'instar des peuples de l'Antiquité, l'union amoureuse. Cette conception marque une nouvelle étape dans l'évolution de nos coutumes du mai et semble être due — en partie du moins — à une influence des cultes gréco-orientaux-latins pendant les longs siècles de la domination romaine.

Digitized by Google

Ces fiancés ou mariés trahissent leur antique origine divine en apparaissant sous la forme de géants, ou bien le peuple en fait des rois et des reines. La poésie lyrique du moyen-âge leur donne les noms significatifs de Robin et Marion ou Mariette.

Il serait intéressant de recueillir les exemples des mariages de géants célèbres à l'occasion du Renouveau dans les différentes villes. Nous nous contenterons de relater la fête dont parlent les Chroniques messines (1). Au « *gras temps* » de l'année 1497, on promena par les rues de la cité de Metz un géant et une géante. Le géant dont le corps était « faict et tissu d'osier en manière de chairpaigne » portait un « riche habit troussé et traynant jusques aux pieds ». Il mesurait quinze pieds de hauteur, avait une grosse tête, un nez camus, des cheveux « creppés et retortillés », de « gros ainneaulx aux oreilles ». Ce mannequin, armé d'un grand bâton, fut fiancé, le mardi gras, à une géante, d'une stature plus élevée encore et richement vêtue. Après la cérémonie du mariage, célébré dans la cour de l'hôtel de Heu, rue du Neuf-bourg, il « leur fut donné une danse ». Puis on les fit sortir et circuler par les rues de la ville. L'homme caché dans le mannequin de la géante, la « faisoit tourner et virer et saulter ». « Et fut leu ung dictier devant la grant église par ung prestre habillé en fol, nommé mesire Hugo Hairan, lequel estoit monté sur ung cheval et disoit chose pour rire, touchant le mariage de geans et de la geande..., et au retour furent ramenés en la court du dit seigneur Nicolle de Heu... Et puis ce fait on ramenoit ledit geant et ladite geande en l'hostel dudit seigneur Regnault, et les mist on couchier ensemble pour faire des josnes » (2).

La légende d'Adonis reflète les mêmes idées; il en est de même pour la légende d'Attis dans la fable allégorique de la Magna Mater, et toutes ces légendes démontrent l'évolution naturelle qu'ont prise les conceptions antiques dans le culte des forces élémentaires de la Nature. Il est cependant possible même vraisemblable que, pendant les longs siècles de la domination romaine et sous l'influence des cultes gréco-latins et orientaux, surtout celui de la Mater Tellus, les populations gallo-romaines aient emprunté certains détails et diverses idées à l'un ou l'autre de ces cultes. En tout cas, cette idée de mettre en évidence un fiancé et une fiancée, est, dans l'évolution de notre coutume un fait nouveau.

(1) Journal de Jehan Aubrion publié p. Lorédan Larchey, Metz 1857, p. 396, 397.
Chronique de Metz de Jacomin Husson, publiée par H. Michelant, Metz, 1870, p. 212.
(2) Chroniques de Metz de J. F. Huguenin, p. 622.

Digitized by Google

Quand cette évolution s'est-elle produite ? Nous l'ignorons. On la trouve en plein épanouissement vers le début du moyen-âge, et elle se manifeste en les *Marion* et *Robin* des *maieroles*, les *Mariette* et *Robin des Bois*. Ces personnages de la poésie lyrique médiévale et des fêtes de mai sont également élevés, comme leurs sœurs et frères dans les campagnes, à la dignité éphémère de *Roi* et de *Reine du printemps*.

L'âme populaire, au moyen-âge, cherche à reporter le culte de la divinité de la fécondité et de l'abondance sur la représentante même de cette déesse, sur la femme, Ainsi la Vierge Marie est substituée à l'ancienne Maya. D'autre part, l'amoureux trouvère se plaît à célébrer les charmes de sa *belle dame* qu'il « enmaiole » en faisant appel à l'amour libre, mystique et pur. En somme, il ne fait que transposer dans une sphère plus idéale les impulsions naturelles, dont la nature entière offre mille exemples au début du printemps et qui, dans les fêtes d'Adonis, donnaient aux femmes le droit de se prostituer à un étranger en mémoire de ce jeune homme divin revenu de *l'étranger*, du royaume de Proserpine. L'appel à la procréation se traduit dans tous les pays d'Europe par les usages, appelés en général les *Valentins* et les *Valentins*, nommés en Lorraine : les *dônes*, dans le Pays Messin : les *Vausenates*.

Dans le culte d'Adonis, l'arbre de mai ne joue aucun rôle. Le jeune Dieu est symbolisé par « le jardin d'Adonis ». Il faudrait savoir si la coutume juive, d'où le culte grec est issu, se rattachait primitivement à la dendrôlatrie. Pour notre cause il suffit de voir si le culte d'Adonis a influencé en quelque sorte la coutume du *trimâsau* primitif. On bien doit-on donner raison à Gaston Paris qui voit dans les fêtes de Mai les vestiges des antiques Floréales ? Dans ce dernier cas, la Vénus des anciennes Floralies, les Danseuses qui, le premier mai, cherchaient à brocarder les passants et attendaient voluptueusement l'occasion de pouvoir se montrer toutes nues aux regards libidineux d'un peuple frénétique, se seraient alors converties, grâce à la morale chrétienne, en des *belles dames* animées d'un amour mystique le plus vertueux ?

Il est vrai que les excursions joyeuses dans les bois, les divertissements populaires dans les prairies avoisinantes, le retour bruyant de la forêt d'où le monde rapportait des rameaux dont on ornait les portes et les fenêtres des habitations ; que les danses et les chants qui ne manquaient pas à l'occasion des Floralies, peuvent permettre certain rapprochement avec la coutume du *trimâsau*. Flora était une déesse maternelle (Flora Mater), une divinité du printemps, nommée par Arnobe (III, 23) genitrix et sancta. On lui sacrifiait dans

Digitized by Google

l'espoir de préserver les arbres et les céréales de la rouille, d'obtenir de pleines moissons (1). Instituées à la suite d'une disette, ces fêtes de Flora remplissaient bien le but qu'avait en somme notre usage du premier mai. Mais où retrouvons-nous les filles impudiques parcourant les rues, ou les jeux d'animaux lascifs, ou l'usage de se jeter en pleine figure des haricots et des pois secs, symboles de la fertilité ? Avouons cependant que les Floréales ont pu en quelque sorte déteindre sur les fêtes gauloises du premier mai et donner lieu, dans le Midi, à la création de la *Reine Maya*, couronnée, comme la Flore des médailles antiques, de fleurs et de joyaux.

Quant à nos coutumes du *trimâsau* et du *mâs*, elles doivent leurs premières origines à la religion préhistorique des Gaulois, religion qui s'est transformée sous l'influence des cultes gréco-romains. De ce mélange sont nés le *fiancé* et la *fiancée*, *Robin* et *Marion*, le *Roi* et la *Reine* du mai, finalement nommés *Roi et Reine de Mai*, *Roi et Reine du mois de Mai*, *fiancée et fiancé de Mai* ou *du mois de Mai*.

Le petit drame que met en action la charmante ronde poitevine du XIIe siècle, la Regine avrillouse, nous montre le malheureux Roi d'Hyver délaissé par la Reine amoureuse d'un jeune homme. La Reine d'Avril s'ennuie, fait venir la jeunesse pour danser. Le vieux Roi veut troubler la danse, car il craint que l'on ne lui enlève la Reine. « Mais elle refuse d'obéir, Eya ! Car elle n'a pas souci d'un vieillard, mais d'un gentil bachelier qui sache bien divertir la dame savoureuse » (2).

Plus les coutumes du Mai s'éloignent de leurs origines, plus elles dégénèrent. Les anciennes divinités disparaissent, même leurs attributs, devenus symboles de la joie printannière, souvent obligés de se prêter à des substitutions les plus singulières. Dans les Hautes-Vosges, nous avons vu le *mâs* et le *trimâs* être remplacés par des cierges, il en fut de même dans le diocèse d'Angers pour le « *mâs* ». Comme nouvel exemple, nous allons citer l'usage pratiqué dans le département de l'Eure-et-Loir. Le jour de la Mi-Carême, les garçons et les filles s'en allaient en habits de dimanche et parés de rubans, en troupe, par les rues de la localité. Chacun avait une bannière ou un drapeau, dits « *banvolle* ». Des garçons portaient à deux des grands paniers où étaient déposés les présents d'usage. Devant les habitations des riches, on plantait les bannières en faisceaux, et toute la compagnie dansait

(1) Varron, de re rustica I, 1-6; Pline, Hist. Natur. XVIII, 286.
(2) cf. Recueil de chants historiques français, par Leroux de Lincy, Paris, 1841 p. 76 et suiv.

Digitized by Google

autour à la ritournelle de la ronde, chaque participant reprenait sa « *banvolle* » et s'écriait en l'agitant: *le Roi boit.*

Voici la chanson, que les exécutants chantaient à cette occasion (1):

Vive en France
C'est notre alliance;
Notre Roi
Est couronné au joli mois de mai.

Quand les blés sont en verdure,
Dieu nous donne bonne aventure.
C'est liant,
C'est mêlant,
C'est son père en mariant.
(Le Roi boit).

Dans la cour ou dans la chambre,
Nous nous divertirons ensemble.
C'est liant, etc...

Donnez-nous quelque chose de bon
Pour nous faire la collation.
Dans la cour ou dans la chambre,
Nous nous divertirons ensemble.
C'est liant,
C'est mêlant,
C'est son père en mariant
(Le Roi boit !)

Cette coutume n'est pas celle du *trimâsau*, mais bien celle du *mâsot*. Les *banvolles* ont remplacé l'arbre de mai paré du *panon*, c'est-à-dire d'une banderolle, et l'on célèbre un Roi qui boit (2), vrai portrait de son père « en mariant », en habit de noce. En d'autres mots, ce Roi de Mai est un marié et un

(1) Mém. de l'acad. celt. 1814, tome 4, p. 461.

(2) Le rapprochement de cette exclamation avec celle de la Fête des Rois » n'est pas fantaisiste, car, au fond la coutume de l'Epiphanie, jour de l'an, a dû s'adresser primitivement, à la divinité tricéphale assimilée au Sylvain-Saturne. Aussi retrouvons-nous dans cet usage l'accoutrement du représentant du dieu du mas: longue chemise blanche serrée à la taille, bonnet pointu décoré de papier doré et de rubans flottants, longs bâtons surmontés, au lieu du *mâsot*, d'une étoile. Ajoutons le cortège traditionnel et la collecte. Parmi les offrandes en nature, nous citons, en Franche-Comté, l'étoupon, une *poupée* de chanvre.

Digitized by Google

rejeton, le «*Fils du Roy*» du chant du *trimâsau* lorrain. Ce *Fils du Roy* porte à Zimmern en Souabe, le nom de *Pfingstlümmel.* Il est accompagné de deux compagnons, comme lui à cheval, et porte un arbre de mai. Parmi les vers rustiques qu'il débite, nous relevons celui-ci : Kaiser Karolus bin ich sein Sohn, c'est-à-dire : de l'empereur Charles je suis son fils (1). Quelle est la reine de son choix ? La réponse à cette question nous est donnée dans une *ronde de mai* de Hattigny (Moselle), dont le texte et la mélodie ont été gracieusement mis à notre disposition par M. J. Callais. Nous les publions tous deux, car la mélodie contient le curieux timbre musical qui caractérise presque tous les airs du chant du *trimâsau* messin, celui de la *cantinella* provençale en l'honneur des *trois Maries*, utilisé par Jehan Tisserant, confesseur d'Anne de Bretagne, pour son *trope* devenu prose: O filii et filiae ! Très probablement cette *cantinella* a-t-elle été déjà été influencée par la mélodie du passage de la séquence pascale: Victimae pascali (XIe siècle): Et gloriam vidi resurgentis (2), où Madeleine annonce qu'elle a vu Jésus ressuscité.

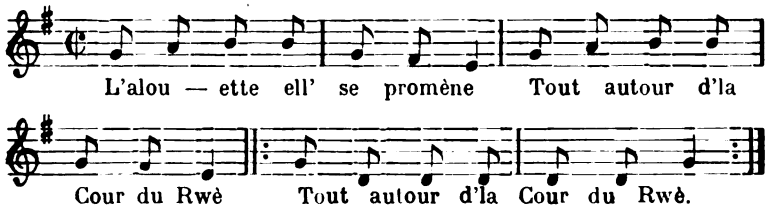

La couronn' dessur sa tête,
Les anneaux d'or dans ses dwès
(doigts).
Le Fils du Rwè lui demande
Quand est-ç' qu'il se mariera.

L'allouette : Entre Pâqu' et la Pent'cote,
Dans ce joli mois de mai.
Le Fils du Roy : En v'là une et en v'là deux,
Et l'aut' que j' tiens par le dwè.

Cell' que je tiens par le dwè,
C'est la plus aimé de trois.

(1) Ernst Meier, op. cit., tome II, p. 408-409.
(2) Voir La Tribune de St-Gervais, bulletin mensuel de la Schola cantorum 1901, nº avril, p. 119 ss. Un timbre populaire: l'O filii; 1907 avril p. 82 ss. l'O filii, ses origines, son auteur.

Digitized by Google

Le *Fils du Roi* est le *rejeton*, l'Enfant divin symbolisé par le *Mâsot*. Il choisit une épouse, parmi trois filles, les anciennes divinités soeurs, et il prend pour reine l'alouette, c'est-à-dire la déesse, dont l'alouette est devenue le symbole. Nous avons déjà remarqué qu'en Bresse, « l'alouette plante le mai ». Sans le vouloir, nos pensées se reportent en arrière et vont à *l'arbre du Taureau aux trois grues*. Ces oiseaux aquatiques du pays de la Seine ou de Trèves seraient-ils remplacés, dans nos régions par des oiseaux des champs (1)? En tout cas, l'alouette représente ici une divinité, comme le fait dans certaine *renverdie* le rossignol qui

chante sor la ramée
Et plus haut boschage

et engendre avec la *Sirène de la Mer*, cette *belle de mai* « *du plus haut parage* », parée de vert, de fleurs et d'or, cheminant sur une monture ornée de *trois bouquets de roses*.

La ronde de Hattigny est, croyons-nous, un curieux spécimen de la *balerie* médiévale. Elle contient une petite scène ancienne, mimée et chantée par plusieurs personnages que le chœur entoure en dansant, reprenant, en guise de refrain, le couplet chanté par le groupe enfermé dans le cercle des danseuses.

L'introduction d'un Roi et d'une *Reine de Mai* dans la coutume du mai, après la suppression de l'arbre, donna, dès le commencement du moyen-âge, à l'usage un développement nouveau. Dans les villes surtout, le culte naturaliste s'efface de plus en plus, la coutume perd ses liens d'attache avec l'antique culte, un nouveau genre se crée, emprunte à l'antiquité des personnages dont le souvenir s'est gardé et qui jouent un rôle de statistes, de décor dans les cortèges toujours plus fantaisistes de l'époque. Au roi, à la reine, fêtés séparément, on donne une escorte et une cour de plus en plus brillante, suivant la mode du jour. Cependant, malgré les innovations, malgré l'entrée en scène de personnages légendaires des siècles passés, ces coutumes déjà carnavalesques se ressentent encore de leurs origines païennes. Nous nous contenterons de citer deux exemples. Sous le règne d'Albéron († 1155), nous raconte le moine de Cîteaux, Égide, dans son histoire des Évêques de Liège: « sacerdotes ceteraeque ecclesiasticae cumuniverso populo in solemnitatem paschae et pentecostes aliquam ex sacerdotum concubinis purpuratam et diademate renitentem in eminentiori solio constitutam et cortinis velis tam re»

(1) Grégoire de Tours, Histoire des Francs, l. II, chap. 10, nous dit que les Francs composaient des figures d'oiseaux aquatiques ou des bois, d'animaux sauvages et des éléments.

Digitized by Google

ginam creabant et coram ea assistentes in choreis tympanis et aliis musicalibus instrumentis tota die psallebant et quasi idolatrae effecti ipsam tamquam idolum colebant » (1).

Un ancien texte du 5 mai 1528 (ordonnance municipale de Dôle (Jura), nous dit: « En refreschissant les édict naguères faicts en ceste ville de Dôle et pour obéir aux grandes dissolutions qui se font en ceste dicte ville à plusieurs notables personnaiges allans et venans par icelle, par plusieurs jeunes filles que de leurs auctoritez privées se ingèrent à « faire espousées » devant leurs maisons et domiciles... l'on défend à tous de faire ne souffrir faire doire en advent aux jours de festes, aucunes desdites épousées sur peine de l'amende de vingt solz estevenans ». Le 1er mai 1556, mêmes injonctions: « On prohibe et deffend à tous de, au présent mois de may mectre ès rues publiques et devant les maisons enlad. ville aucunes enffants, représentans *espozées* pour y demander estrainnes d'argent, ni aultrement aux y passans et repassans, et ce sous peine de soixante solz estevenans (2).

Ne sommes-nous pas ici en présence du culte de la *Reine Maya*? Quant au *Roi de Mai*, parfois élevé à la dignité d'empereur, nous allons voir avec quelles excentricités et quel apparat on s'ingéniait à fêter la fête de ce monarque éphémère qui souvent s'allie, sans le savoir, au maître des fous, dont les origines remontent aux fêtes des Quirinales romaines.

Albéric, de Trois-Fontaines, décrit le cortège qui eut lieu en 1224 pendant les jours de Pentecôte, selon l'ancienne coutume, par les rues de la ville de Huy, près de Liège. Tous les hommes, jeunes gens et vieillards se rasaient la barbe et se revêtaient d'habits de femme; ils escortaient le Roi, qui dans d'autres localités prenait le nom d'empereur ou du duc, de comte ou d'abbé. Les uns étaient armés de boucliers, de casques brillants, d'épées nues, d'autres tenaient dans les mains des fourrures de renard au poil bien visible. La procession traversait la ville et s'engageait dans la campagne (3).

(1) Chapeaville, II, 98, voir Mannhardt, ap. c. I, 344.
(2) Ch. Beauquier, op. cit. p. 68.
(3) Albericus trium fontium II, 5, 3, cité par Mannhardt I, 378: « Universitas Hoyensium tum senes quam juvenes masculini sexus antiquos ludos vestibus mulierum induti barbis suis rasis reducunt ad memoriam: habebant enim praecellentes personas secundum diversitates locorum Imperatorem vidilecet Regem, Ducem, comitem et abbatem. Quidam coram erant armati loricis et galeis fulgentibus, gladiosque nudos portantes, in manibus suis pellifices habebant pellicea grisea et vulpina deforis pilos habentia et omnes alii pront poterant ad modum mulierum erant adornati, qui quo libet die festi pentecostes nullo domi remanente ibant processionaliter bini et bini per vicos et plateas cantando. »

Digitized by Google

Ces réjouissances burlesques n'eurent point d'accès dans les campagnes. Là, les coutumes du *más*, du *másot*, du *trimás* et du *trimásot* ou *trimásau* se sont plus ou moins longtemps maintenues, surtout en Alsace et en Lorraine. Dans l'ancienne province de Lorraine, l'an 1669 semble marquer la date de la suppression de la coutume du *trimásau*. Le 22 janvier de cette année, le duc Charles IV signait un décret ordonnant que dans chaque localité du duché de Lorraine une personne vertueuse prélèverait, chaque année, le tribut de la Sainte-Vierge. Charles avait fait présent de ses États à l'Immaculée-Conception, Vierge et Mère de Dieu, et s'était déclaré avec ses sujets tributaire de la *Reine du Ciel*, protectrice de la Lorraine (1). Chacun devait donner son offrande, et l'ensemble de cette contribution annuelle devait servir à l'embellissement du culte de Marie. La coutume du « *trimásau* » avec sa quête, cet usage que l'on cherchait à assimiler depuis tant de siècles au culte de la Vierge, parut tout naturellement apte et fut choisi d'autant plus volontiers qu'il se pratiquait au commencement du mois de mai, le mois de Marie, dont on trouve déjà au moyen-âge quelques indications, quoique l'introduction de ce mois comme mois de la Vierge ne date officiellement que de 1835. Le Pays Messin, au temps de Charles IV, était presque complètement encerclé par le pays de Lorraine, et l'on conçoit que le clergé messin ait imité l'exemple des contrées voisines. Dans les villages, la coutume devint, petit à petit, ce qu'elle est aujourd'hui, mais à Metz il fut impossible de donner une orientation mariale à cet usage plus ou moins dégénéré en divertissement satirique, même grossier et licencieux, à cause de l'introduction de couplets libertins. En 1744, l'Evêque de Metz, Mgr de Saint-Simon défendit la coutume, qui, après plusieurs ordonnances infructeuses, fut définitivement abolie par le Parlement de Metz (2). Puis vint la grande Révolution, suivie des longues guerres napoléoniennes. Ce n'est qu'après ces temps si bouleversés que, une fois la paix définitive arrivée, les populations se rappelèrent leurs anciennes coutumes. La coutume du *trimásau* fait alors une nouvelle apparition, mais l'usage n'est plus général. Et lorsque l'Église introduit officiellement le mois de Marie dans la Chrétienté, le clergé en profite pour substituer, presque partout, aux anciens chants des complaintes ou des cantiques

(1) Lothringer Kalender 1918, Even Metz, p. 92: Das Eierheischen par M. l'abbé Kirch.

(2) Textes patois, op. cit. p. 420, note 1.

Digitized by Google

qui achèvent d'enlever à l'ancien usage le cachet original des siècles précédents.

. . . . . .

L'entreprise de résoudre le problème jusqu'alors énigmatique de la coutume du *trimâsau*, notre essai d'esquisser un aperçu succint des diverses périodes traversées par cet usage, depuis ses origines ténébreuses, ne nous ont pas donné tous les résultats désirables. Malgré l'imperfection de notre travail, malgré les lacunes inévitables de nos recherches dans une lande, encore à peine défrichée, malgré les nombreux obstacles qui nous empêchent, plus d'une fois, de franchir les limites du doute, nous croyons cependant avoir établi certains faits indéniables et, quant aux autres, montré la direction des sources premières des *fêtes du premier mai*.

Dans la préhistoire, nous entrevoyons un totémisme animal et végétal. L'arbre-dieu devient la résidence de la divinité de la mort et de la survie, de la stérilité et de la fécondité, de la nuit et du jour. On lui donne des attributs, des épithètes, des figurations verbales. En hiver, le dieu immense, universel, dont dépend la vie, la prospérité et la mort, se retire dans la partie basse de l'arbre, dans le royaume souterrain où plongent les racines. Au printemps, il réapparaît, il ressuscite, infuse au tronc de l'arbre, aux branches une vie nouvelle; l'arbre dieu revit et annonce sa victoire éclatante sur la mort en se couronnant de la cime enfeuillée.

L'homme qui se projette dans tout ce qu'il pense et ce qu'il voit, choisit au dieu une compagne, une parèdre, un arbre moins robuste, plus svelte; puis, pour marquer la puissance de ces divinités-doublets, il les marie ensemble, et le nouveau « vert » du printemps est appelé un enfant divin, fils du dieu et de la déesse de la vie et de la fécondité. Père, mère et enfant se partagent les mêmes attributs, restent des divinités chthoniennes adorées, sous divers aspects, dans les premiers éléments de l'industrie humaine.

Aux épithètes succède l'anthropomorphisme. Les Gaulois comparent leurs divinités avec celles des autres nations. L'ancien Arbre-Dieu est assimilé tantôt à Mercure, tantôt à Mars, à Hercule ou prend la forme d'un Sylvain porteur du replant d'arbre. A l'occasion, cet attribut est échangé contre l'attribut du dieu étranger que le dieu gaulois voisine.

Sa parèdre salue en la Magna Mater une sœur jusqu'alors inconnue, se plaît à s'entendre invoquée sous divers noms, à être assimilée à Maia, la bonne déesse, tout en préférant longtemps encore le nom de Rosmerta. Elle aime surtout de s'abaisser au rang des divinités familières, de s'assurer,

Digitized by Google

dans les campagnes, la première place parmi les *Matrae* divines, les *Junones*, les *Maiiae*.

Là aussi, l'ancien culte de l'arbre se maintient, mais il subit certaines modifications au contact avec les cultes gréco-latins. Lorsque le christianisme entreprend la conquête des Gaules, les populations rurales résistent avec plus de ténacité et perpétuent les coutumes ancestrales des fêtes de saison.

Le retour du dieu régénérateur de la nature marquait le début de la nouvelle année et se célébrait par ces fêtes populaires de saison. Au début de l'été, notre printemps, on offrait les prémices de l'année aux divinités de la fécondité et de la survie. L'ancien Arbre-Dieu, sa parèdre et leur fils étant considérés comme auteurs du Renouveau vernal, le peuple organisait en leur honneur des processions suivies de réjouissances publiques autour de l'arbre sacré.

La coutume du *trimâsau* appartenait à ce cycle de fêtes. Elle honorait la déesse de la fécondité, de l'abondance, à laquelle on consacrait probablement un arbre à trois pointes, porté en tête d'un cortège de filles par une représentante de la divinité, laquelle était assistée de deux compagnes vêtues, comme la coryphée, de vêtements blancs. Les filles de l'escorte tenaient en mains des rameaux identiques aux bouquets de la moisson d'été, peut-être trempés précédemment dans l'eau d'une source et destinés à être suspendus au-dessus des portes d'habitation, ainsi que le faisaient les Grecs à l'occasion des Thargélies, et les Romains qui fixaient aux portes des temples de Cérès et de leurs maisons des faisceaux d'épis (1).

Nous avons vu la « Kübele-Maia » arroser d'eau les passants; dans le Schleithal (pays de Bitche) les garçons qui accompagnent le *Pfingschtbutz* dans sa tournée par le village, portent des espèces de balais fabriqués de rameaux attachés au bout de longues perches et aspergent d'eau les habitants, afin de leur assurer la prospérité et une bonne santé.

Les bouquets de moisson avaient la forme d'un rameau à trois branches chargés, comme l'arbre de la divinité, des prémices du printemps, c'est-à-dire de fleurs, de coques d'œufs, des fils de laine teints en rouge.

L'arbre du dieu et celui du rejeton divin étaient fêtés surtout par les garçons et parés de la même manière que l'arbre aux trois pointes. A ces arbres les populations lorraines donnèrent jadis les noms de *mâs*, de *mâsot*, de *trimâs*, et le *bouquet* de la moisson vernale fut nommé le *mâsot* ou le *trimâsot*. Les dendrophores furent appelés le *mâsau* et le *trimâsau*.

(1) Tibulle l. I, Elégie 1, vers 15.

Digitized by Google

Les cérémonies de la fête du *mâs*, du *trimâs*, du *mâsot* se ressemblaient. On allait chercher l'arbre dans la forêt, le portait processionnellement par le village, s'arrêtait devant chaque habitation, dansait autour du mai en chantant un chant magique. Chaque famille était contrainte de payer le tribut réclamé au nom de l'arbre réputé magique, et les personnes qui s'y refusaient étaient maudites.

La coutume du *trimâsau* s'adressait au *trimas*. Primitivement, l'arbre sacré a dû rester sur place dans la forêt, aux abords d'une source, d'une mare ou d'un ruisseau, proche d'un pré ou d'une clairière. Les garçons s'y rendaient au point du jour, les filles cueillaient, chemin faisant, des fleurs et du vert dont elles tressaient des guirlandes pour couronner l'arbre magique. Tout le monde s'empressait de boire de l'eau de mai. Les jeunes gens et les filles nubiles portaient sur eux des espèces de « gâteaux de la fécondité », sortes de *cogneux* (1) qu'ils échangeaient et mangeaient après les avoir trempés dans l'eau salutaire. Ensuite on dansait autour du *trimâs*, abbattait un autre *trimâs*, un *trimâzot* que l'on portait en procession par les rues du village.

Lorsque le dendrophore fut élevé à la dignité de *fiancée* ou *reine du mai*, il prit part aux honneurs rendus au *trimâs*. On le plaçait à côté de l'arbre sacré en sa qualité de *fiancée* ou de *reine du mai*. Ainsi nous le raconte le poète anglais, Tennison, dans son poème sur la *Queen of the May* que les *trimâsaux* anglais chantent aujourd'hui encore le premier jour de mai :

Little Effie shall go with me to morrow to the green,
And you be there, too mother, to see me made the Queen;
For the shepherd lads on every will come from far away,
And I'm to be Queen of the May, mother, I'm to be Queen of the May.

(1) Le quigneux, queugneux, queugnot, cuignot, à Malmédy cougnou, en Bretagne coignawa, en Picardie quignol, à Lille queniol était un gâteau représentant aussi un bébé au maillot. Dans le Luxembourg, les parrains et les marraines en offrent à leurs filleuls à l'occasion du jour de l'an. Dans les Vosges, le cogneu ressemble à nos petits pains fendus par le milieu. D'après Richard (l. c. 1848 p. 101), c'est un gâteau d'une épaisseur de 3-4 cm, de forme ovale, long de 35-40 cm sur 15 à 20 cm de largeur. Dom Calmet, au dire de cet auteur, prétend, qu'autrefois les cugneux étaient faits en forme de croissants. A Metz, on ne mangeait, dans les anciens temps, des croissants qu'en Carême; avant le repas de la fête des Rois on apportait sur la table le gâteau des Rois, un gâteau rond, de la forme d'un pain percé et dans lequel se trouvait la fève traditionnelle. Nous mettons ces deux sortes gâteaux en rapport avec le culte du soleil et de la lune.

Digitized by Google

Petite Effie doit aller avec moi demain dans la prairie,
Et tu seras là aussi, maman, pour me voir créer Reine;
Car les garçons bergers viendront de tous côtés de loin,
Et je dois être la Reine du Mai, maman, je dois être la Reine du Mai.

Puis commençait la procession du *trimâsot* porté par le *trimâsau*. Peut-être aspergeait-on d'eau chaque habitation avant de fixer la branche magique au-dessus de la porte d'entrée. La journée s'achevait au milieu des danses et des chants, et les filles offraient aux jeunes gens un repas frugal sur la pelouse. En Lorraine et en Alsace, un banquet était encore d'usage dans la première moitié du XIXe siècle, mais il avait lieu dans une maison, et il était suivi, comme à Dommartin et à Failly (Metz), d'un bal et de chansons satiriques.

De bonne heure, l'Église a cherché, par de multiples moyens, à transformer les coutumes du mai. L'arbre du mai fut remplacé par des bannières, des drapeaux, par la croix. Le *trimâsot* fut assimilé au rameau bénit le dimanche des Pâques-Fleuries; au-dessus des portes des habitations, le *trimâsot* disparut et céda sa place à une croix blanche, devenue, dans les croyances populaires, une croix plutôt magique qui préserve la maison de toute sorcellerie et le bétail contre les maladies et la stérilité.

Au *trimâsot* on substitua un *bouquet* (1). Cette substitution habilement pratiquée ne pouvait rencontrer de difficultés sérieuses, puisque le *trimâsot* représentait au fond un *bouquet de la moisson* vernale et portait aussi, dans le langage populaire, le nom de bouquet. La porteuse du *trimâsot*, le *trimâsau*, reçut alors une autre nom, celui de *fiancée du mai*, et, lorsque le sens de la coutume se perdit, celui de *fiancée de mai*, *fiancée du mois de mai*.

Dans le midi de la France, dans la péninsule ibérique, l'ancienne divinité semble avoir conservé assez longtemps son antique nom de Maia, déesse assimilée à Junon, à Flora, à

(1) Ce bouquet était offert à la Sainte-Vierge, comme le dit par exemple la chanson de Rémilly (Moselle).

Ç n'at-me por nos que je quètans
Ç'at po lè Vièrge et po s'n afant
Po li èchteu des ribans
I boquet d'our et d'èrgent.

Ce n'est pas pour nous que nous quêtons
C'est pour la Vierge et son enfant
Pour lui acheter des rubans
Un bouquet d'or et d'argent.

Digitized by Google

Vénus, l'amle de Faune (1). Elle apparaît assise sur un trône, enguirlandée de roses, tenant dans la main le sceptre fleuri, coiffée d'une couronne de roses, comme il était d'usage dans bien des fêtes romaines. Parfois, on la voit se promener assise sur un char à l'instar du numen de Cybèle, du numen de la Nerthus, en souvenir peut-être des promenades des divinités ou des prêtres ou prêtresses gauloises qui parcouraient le territoire sur le petorritum.

Cette variante de la reine Maia, remplacée bien plus tard par la statue de la Sainte-Vierge placée dans une niche fleurie sur un autel rustique, cette coutume a pris de l'extension, se propagea vers le Nord, suivit les vallées du Rhône, du Doubs, de la Saône, a atteint l'Alsace, la Meuse et le Rhin pour pénétrer ensuite dans l'est de l'Europe. Dans les villes surtout, la *Reine du Mai* est fêtée jusqu'en Angleterre, mais son nom de *Maya* n'est rencontré que dans quelques coins perdus disséminés par tout l'est de l'Europe.

Dans les campagnes, le nom de *fiancée* de mai est préféré à celui de Reine, ou bien on appelle le trimâsau *petite Marie*, *Mariette*, *Mairiote*.

L'union maritale du Dieu de la Survie, du dieu régénérateur avec sa parèdre, la déesse de la fécondité, était, au fond, l'expression imagée du désir inné que ressentent les êtres à l'approche du Renouveau, de l'impulsion de perpétuer les espèces. Ce désir impétueux dont la Nature offre au printemps mille exemples, les générations païennes l'ont traduit par des usages religieux et populaires qui avaient lieu pendant les fêtes de la solennité du *Mai*. Transformés en divertissements plus ou moins chrétiens, ils restèrent entachés de croyances et de pratiques superstitieuses et se sont conservés, dans tous les pays, sous diverses formes et différents vocables. Ainsi s'expliquent les *dônes*, en Lorraine, les *vausenates* du Pays Messin, c'est-à-dire la publication des bans des futurs mariés sur la place du village.

Nous avons essayé de démontrer, comment l'Eglise a, de tout temps, réagi contre la coutume du *trimâsau*, en cherchant à l'orienter vers le culte marial. Nous aurions aimé rechercher s'il n'existe pas entre les Vierges folles, opposées aux Vierges sages, dans la pièce dramatique de l'*Époux*, quelques rapports avec le culte du dieu du *Mâs* et de la divinité du *Trimâs*, car l'Église devait avoir certains motifs et certaines raisons en choisissant cette parabole pour être figurée à l'occasion

(1) Horace, Odes l. III, ode 18, à Faune, v. 6, Larga nec desunt *Veneris sodali*, Vina craterae.....

Digitized by Google

de la fête de la Résurrection du Christ, mise en opposition avec celle de l'ancien Dieu des païens.

Comme on le voit, nous sommes loin d'avoir résolu toute la question des origines et de l'évolution des fêtes du Mai. Malgré ses nombreuses lacunes, notre essai nous prouve cependant que le paganisme règne encore, malgré tous les efforts du christianisme, dans les curieux usages qui ont fait, de longs siècles durant, la joie de nos ancêtres.

Il suffit d'un examen attentif pour reconnaître en ces coutumes souvent bizarres, mais parfumés de poésie, l'empreinte indélébile qu'y a laissée la religion gauloise malgré ses altérations au contact avec les cultes gréco-orientaux et latins.

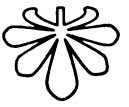

Digitized by Google

LES DIALECTES GERMANIQUES EN LORRAINE

ESSAI DE BIBLIOGRAPHIE CRITIQUE

PAR PAUL LÉVY

PROFESSEUR AU COLLÈGE DE THIONVILLE

Il est un fait aussi surprenant que regrettable que presqu'aucun nom lorrain ne figure parmi les grands germanistes français (1). Ceci est d'autant plus étonnant que la situation géographique et linguistique de la Lorraine semble prédisposer les savants de notre contrée à l'étude de l'allemand. Mais ce qui paraît plus étrange encore, c'est que même la situation linguistique du pays, comparée à celle de l'Alsace, est relativement peu explorée et présente encore bien des lacunes. Enfin, ce qui a été fait pour l'histoire et la connaissance des dialectes germaniques de notre pays, a été souvent l'œuvre de savants allemands, qui poursuivaient un but patriotique.

C'est pourquoi, il semble utile de montrer aux germanistes lorrains et français les nombreux points qui restent à élucider.

Nous ne parlerons des patois romans de la Lorraine que dans la mesure où ils peuvent jeter un nouveau jour sur les parlers germaniques. La place restreinte qui nous est réservée, nous force aussi de faire abstraction de tous les ouvrages d'histoire et de géographie, et même de linguistique générale (2), dont la connaissance est pourtant indispensable à quiconque veut entreprendre une étude spéciale. Il y a un grand nombre de points dans le passé des langues parlées en Lorraine, qui ne peuvent être traités qu'avec une connaissance appro-

(1) Voy. Charles Andler, les études germaniques, dans: « La science française », II, 285-316. Paris, Larousse 1915.

(2) Les ouvrages suivants font une exception à la règle, à cause de la riche bibliographie qu'ils contiennent: Christian Pfister, La Lorraine, le Barrois et les Trois-Évêchés, Paris 1912. — J. Vendryes, Le langage; introduction linguistique à l'histoire, Paris 1921. — Pour les parlers allemands: O. Behagel, Geschichte der deutschen Sprache, 4. Aufl. Strassburg 1916. — Fr. Kaufmann, Deutsche Mundarten, dans le « Grundriss der germanischen Philologie » de H. Paul, I 2. Strassburg 1904.

Digitized by Google

fondie des conditions historiques et sociales du pays. D'autre part, il est bien entendu que les ouvrages cités ci-dessous ne suffisent pas non plus à parfaire un travail scientifique: il faudrait pour cela recourir aux sources elles-mêmes, dans les archives et dans la tradition populaire, sources auxquelles on a à peine puisé. Il s'agit, en l'espèce, d'une part, des chartres et documents qui se trouvent dans les archives départementales de Metz, Strasbourg, Nancy et ailleurs, d'autre part, des cadastres, des registres paroissiaux, des vieux manuels de géographie, des chroniques, des procès-verbaux de délibérations de tous les corps constitués, qui fourniraient de précieux et nombreux renseignements. Nous croyons utile, en outre, de citer un certain nombre de publications qui n'ont pas directement trait à la Lorraine, mais qui, soit par le sujet qu'ils traitent, soit par la méthode qu'ils appliquent, peuvent servir de modèles pour des travaux analogues dans le domaine germanique de la Lorraine.

Nous n'avons nullement la prétention de donner une bibliopraphie complète, chose impossible pour le moment, nous voulons simplement fournir des indications, montrer le chemin qui conduit à l'étude des parlers germaniques lorrains, faciliter la tâche aux débutants, ou fournir des données aux savants qui se sont spécialisés dans d'autres branches, et qui ont besoin de s'orienter rapidement sur un point de détail. En un mot: Nous voulons, d'une part, montrer ce qui est déjà fait pour l'étude des parlers germaniques de Lorraine, d'autre part, faire surtout ressortir l'œuvre qui reste encore à accomplir.

Il n'existe que quelques rares publications qui embrassent tout le domaine de linguistique lorraine. A cette catégorie appartient l'étude d'un Lorrain, M. Constant This (1) qui, tout en traitant les patois romans de Lorraine, renseigne aussi sur les parlers germaniques. Le complément de cet article paru dans le « Reichsland » (2) sur les patois allemands des deux provinces (3), consacre à l'Alsace 11 colonnes et à la Lorraine 3 ! Il manque chez E. Martin aussi presque toute

(1) C. This, Sprachverhältnisse und Mundarten im französischen Sprachgebiet, Reichsland I, 98 ss. Strassburg 1898.

(2) Das Reichsland Elsass-Lothringen. Landes- und Ortsbeschreibung, herausg. vom Statistischen Büreau des Ministeriums für Elsass-Lothringen. 3 vol. Strasbourg 1898-1901.

(3) E. Martin, Sprachverhältnisse und Mundarten im deutschen Sprachgebiet. « Reichsland » I, 90 ss. 1898. — Voy. aussi l'article de M. Speich, Sprachverhältnisse und Mundarten, dans le recueil: Lothringen und seine Hauptstadt, p. 98 ss., herausg. von A. Ruppel. Metz 1913.

Digitized by Google

indication bibliographique. Les seuls travaux qui sont exclusivement consacrés aux parlers allemands de Lorraine, sont dus à un autre Lorrain, M. M. Follmann (1). Son travail grammatical laisse trop de questions ouvertes, et il manque une carte; par contre, son dictionnaire des parlers germaniques lorrains, paru sous les auspices de la Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine (2), est aujourd'hui l'outil précieux et indispensable à quiconque veut s'occuper des dialectes allemands parlés en Lorraine. Le dictionnaire luxembourgeois de Gangler (3) forme, pour la région de Thionville, un complément à l'ouvrage de Follmann.

Si, après ces quelques rares travaux d'ensemble, nous entrons dans les détails de l'histoire et de la formation des parlers germaniques de la Lorraine, nous sommes forcés de reconnaître que les points décisifs restent toujours fort peu connus, quoiqu'ils aient suscité de longues discussions. D'où viennent en effet les dialectes allemands de la Lorraine, quand s'y sont-ils introduits ? Comment s'est formée la frontière linguistique qui partage aujourd'hui en deux le département de la Moselle ?

Il est à peu près certain, qu'au moins jusqu'au 3e siècle, entre la Moselle et les Vosges, on parlait le celtique qui, à aucun moment de la domination romaine, n'a complètement disparu dans la population rurale. Mais il n'est pas moins certain que, dans les centres intellectuels de Metz et de Trèves, le latin était la langue courante (4). A partir du 4e siècle commencent les grandes invasions de tribus germaniques (5); mais sur les effets linguistiques de cette migration, nous n'avons que très peu de témoignages contemporains, fort dispersés, à peine connus, et qu'il serait utile de rassembler et d'examiner. Il ne nous reste pour le moment qu'une source

(1) F. M. Follmann. Die Mundart der Deutsch-Lothringer und Luxemburger. 1. Teil: Konsonantismus; 2. Teil: Vokalismus. Progr. d. Realschule Metz 1886 und 1890. — Id. Über Herkunft und Sprache der Deutsch-Lothringer, dans « Zeitschrift für hochdeutsche Mundarten VI, 1 ss. 1905.

(2) F. M. Follmann, Wörterbuch der deutsch-lothringischen Mundarten. Leipzig, 1909.

(3) Gangler, Wörterbuch der luxemburger Mundart. Luxemburg 1906.

(4) A consulter: Les remarques très prudentes de M. Camille Jullian, Histoire de la Gaule, IV, 281, 369 et VI, 104 ss. Paris 1920.

(5) Rob. Parisot, Les Invasions et l'établissement des barbares dans la Belgique mosellane, dans les Mémoires de l'Académie Stanislas 1919. — Id. Les origines du royaume franc de Lorraine 1903; et d'une façon générale, tous les ouvrages d'histoire traitant le premier moyen-âge.

Digitized by Google

de seconde ordre, les noms de lieux en Lorraine (1). De tous les problèmes en question, c'est celui qui a peut-être le plus intrigué les savants français et allemands, et, depuis plus de 50 ans, il n'a cessé d'être à l'ordre du jour.

Le point de départ est la constatation qu'un nombre considérable de noms de lieux lorrains se termine par le suffixe germanique — ing ou — ingen, dont l'origine et la signification font l'objet d'études spéciales (2). Peu après 1870, un professeur de l'Université de Marbourg, W. Arnold, a inauguré la longue série d'études modernes sur la valeur des noms de lieux comme source historique. Il a prétendu que les noms en -ing et -ingen, en roman -ange, témoignent d'une origine alémannique, tandis que les -heim, très nombreux dans la plaine du Rhin, étaient les preuves et survivances de colonisation franque (3). Quoique ses affirmations fussent, du moins pour la Lorraine, en contradiction absolue avec les données sûres de l'histoire et de la linguistique, ce n'est qu'après quinze ans (4) qu'elles furent réfutées décisivement par H. Witte (5). D'après ce dernier, le suffixe -ingen n'est pas l'apanage exclusif d'une seule tribu germanique, mais il est employé par toutes. Les recherches très consciencieuses et méthodiques de Witte furent de leur côté complétées par A. Schiber (6) qui

(1) H. Witte, Ortsnamensforschung und Wirtschaftsgeschichte. Deutsche Geschichtsblätter 1902.

(2) Muret, Le suffixe germanique. — ing, Mélanges de linguistique offerts à M. Ferd. de Saussure, Paris 1908; — H. Lichtenberger, Histoire de la langue allemande, 1895; — et les livres de Arnold, Witte et Schieber cités ci-dessous.

(3) Wilhelm Arnold, Ansiedlungen und Wanderungen deutscher Stämme, zumeist nach hessischen Ortsnamen. Marburg 1875. Vieilli pour la théorie générale, mais toujours utile et important pour les faits. — Id. Studien zur deutschen Kulturgeschichte, notamment les ch. II (Die Ortsnamen als Geschichtsquelle p. 23-85) et III (Die deutschen Stämme in Elsass und Lothringen, p. 86-114).

(4) Deux ans avant Witte, Grober traite déjà des « Alemannisch-fränkische Ansiedlungen in Deutsch-Lothringen, 7. und 8. Jahresbericht des Vereins fur Erdkunde, Metz 1888.

(5) Dr Hans Witte, Zur Geschichte des Deutschtums in Lothringen. Die Ausdehnung des deutschen Sprachgebietes im Metzer Bistum im ausgehenden Mittelalter bis zum Beginn des 17. Jahrhunderts. Hierzu eine Karte; dans l'Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie lorraine II, 231 ss. 1890. — Id. Deutsche und Keltoromanen in Lothringen nach der Völkerwanderung. Die Entstehung des deutschen Sprachgebietes. Mit einer Karte, dans les Beiträge zur Landes- und Volkskunde von Elsass-Lothringen XV. Strassburg 1891.

(6) Adolf Schiber, Die fränkischen und alemannischen Siedlungen in Gallien, besonders in Elsass und Lothringen. Ein Beitrag zur Urgeschichte des Deutschen und französischen Volkstums. Mit 2 Karten. Strassburg 1894. — Id. Die Ortsnamen des Metzer Landes und ihre geschichtliche und ethnographische Bedeutung, Annuaire IX, 46 ss.

Digitized by Google

essaya de prouver que les noms en -ingen témoignaient d'une colonisation *en masse* de tribus allemandes. Ce n'est pas ici l'endroit d'entrer dans les détails des travaux de Witte et Schiber, constatons seulement qu'ils ont été acceptés par une notable partie de savants français (1), mais qu'ils ont aussi trouvé des contradicteurs de marque, et qu'ils n'ont pas réussi à élucider tous les points en question (2). La question jusqu'à quel point les noms de lieux nous renseignent sur l'origine des patois germaniques en Lorraine et peut-être sur l'époque de leur introduction, reste ouverte, et nous avons bien plusieurs hypothèses, l'une plus ingénieuse que l'autre, mais aucune certitude, et peut-être faudra-t-il reprendre un jour tout le travail. Il va sans dire que seule la forme primitive des noms de nos villes et villages a une valeur historique. Heureusement, nous avons, pour la Lorraine, un assez bon outillage: Outre les travaux généraux sur les noms de lieu en France par d'Arbois de Jubainville (3), Longnon (4), Uibeleisen (5), nous possédons les précieux dictionnaires topographiques de Bouteiller (6) et de Lepage (7), enfin les deux parties du troisième volume du « Reichsland », qui tous donnent les premières formes des noms de lieux habités. Mais ce qui manque encore, ce sont des monographies sur les anciennes désignations comme nous les possédons, p. ex.

1897. — Id. Germanische Siedlungen in Lothringen und England, Annuaire XII, 148 ss., 1900. — Id. Die Entwicklung d. Nationalitäten und nationalen Grenzen in Lothringen, dans le Korrespondenzblatt der deutschen Gesellschaft für Anthropologie usw. XXXII, 1901.

(1) Voir par exemple un ouvrage paru récemment: Tourneur-Aumont, l'Alsace et l'Alemannie 1919, p. 124: « La théorie de H. Witte... s'est finalement imposée comme la meilleure. »

(2) Voir l'article de Schiber même: Zur deutschen Siedlungsgeschichte und zur Entwicklung ihrer Kritik in den letzten Jahren, Annuaire XIV, 449 ss. 1902. — B. Auerbach, dans la Revue historique 86, 268 ss, et dans les Annales de géographie 1897 et 1898. Du Prel, dans le « Reichsland » I, 258. — Wrede dans la Histor. Zeitschrift N. F. 35, 498.

(3) d'Arbois de Jubainville, Recherches sur l'origine... des noms de lieux habités en France. Paris 1890.

(4) Auguste Longnon, Les noms de lieu de la France, leur origine, leur signification, leurs transformations. Publié par P. Marichal et L. Mirot, 1920 et 1922.

(5) Uibeleisen Karl, Die romanischen und die fränkischen Ortsnamen Welsch-Lothringens, Metz 1883. — Id. Altdeutsche Ortsnamen in Welsch-Lothringen, Anzeiger für Kunde d. Vorzeit XXIV, 1877; — Id. Uber lothringische Ortsnamen, vornehmlich des Kreises Metz, 2. Jahresbericht des Vereins für Erdkunde, Metz 1880.

(6) E. de Bouteiller, Dictionnaire topographique de l'ancien département de la Moselle, etc., Paris 1874.

(7) Lepage Dictionnaire topographique du département de la Meurthe Paris 1862.

Digitized by Google

pour l'Alsace, dans les travaux de v. Jan (1) et de Schwaederle (2). Seule l'étude de Sozin (3) sur les noms de « Traditiones Wizzembourgenses » regarde pour une partie aussi l'est de la Lorraine. Il manque aussi des études sur les noms de lieux d'une région spéciale (4) — sauf pour Forbach (5), — ainsi que sur les prénoms et notamment sur les noms de famille (6) en Lorraine, domaine où tout reste à faire; là aussi, l'Alsace (7) est bien mieux favorisée et peut nous montrer le chemin à suivre.

L'état actuel de nos connaissances de toponymie lorraine ne nous permet donc pas encore de dire comment exactement les parlers germaniques se sont introduits dans notre région, ni quand s'est formée la frontière lingistique. Mais, si la toute première époque des patois germaniques en Lorraine est encore entourée d'un voile impénétrabe, l'histoire ultérieure de la frontière linguistique et son tracé actuel sont d'autant mieux connus, quoiqu'il manque pour la Lorraine un ouvrage d'ensemble de l'envergure de celui de Kurth pour la Belgique (3). Nul problème de linguistique lorrain n'a été plus souvent traité que celui-là, et pour cause: l'intérêt politique et social de la frontière de deux langues comme l'allemand et le français se conçoit, et il est d'autant plus passionnant qu'il s'agit de la Lorraine. C'est assez dire, quand on

(1) v. Jan, Das Elsass zur Karolingerzeit, Zeitschrift f. d. Geschichte des Oberrheins N. F. VII, 2, 1892. Mit einer Karte.

(2) Schwaederlé, Vorgermanische Fluss- und Bachnamen im Elsass. Colmar 1912.

(3) Sozin, Die Namen der Traditiones Wizzenburgenses, Strassburger Studien I, 101 ss. 1883.

(4) Le petit travail de P. Paulin, Deutsche Ortsnamen im französischen Sprachgebiet Lothringens (« Deutsche Erde », 4. Jahrg., Heft 2, S. 53 s. 1905) énumère seulement les noms de lieux qui ont deux formes de nom, sans se borner — malgré le titre — à la région de langue française.

(5) M. Besler, Die Ortsnamen des lothringischen Kreises Forbach. Progr. Forbach, 1888.

(6) Förstemann, Altdeutsches Namenbuch, 2 vol. 1856 à 72; 2e éd. 1916.

(7) Voir pour les noms de lieu: L. Bossler, Die Ortsnamen des Kreises Weissenburg i. E., Ztschr. für deutsche Philologie VI, 153 u. 329, 1875. — Id. Die Ortsnamen im Unterelsass, ibd. VI, 404, 1875. — Id. Die Ortsnamen im Oberelsass, ibd. IX, 172. 1878. — A. Fuchs, Ortsnamen aus dem Kreise Zabern, in Els.-Lothr. Lehrerzeitung IV, 1897. — B. Stehle, Orts-, Fluss- und Waldnamen in Thann 2e éd. Strassburg, 1887. — Pour les noms des personnes: H. Menges, Die Rufacher Vornamen, Jahrb. d. Vogesenklubs XI u. XIII. 1895 ss. Ortjohann, Die Vornamen der Jugend von Rappoltsweiler, Progr. R. 1893.

(8) G. Kurth, La frontière linguistique en Belgique et dans le Nord de la France. 2 vol. 1895 et 1898. La carte a paru en 1900.

Digitized by Google

constate qu'il a même préoccupé les Américains (1). Le premier ouvrage à citer et seul d'ensemble en français, émane de l'éminent doyen de la faculté des lettres de Strasbourg, M. Chr. Pfister (2). Mais étant paru en 1890, il n'est malheureusement plus à jour. La première partie qui énumère les travaux antérieurs sur la frontière linguistique se base sur l'article de Gaidoz (3), qui, de son côté, demanderait un continuateur pour l'époque de 1874 à aujourd'hui. La deuxième partie donne le tracé de la frontière d'après This (voir en bas), sans modifications notables, la troisième enfin, à laquelle revient le mérite d'être un premier essai d'une histoire de la frontière linguistique en Lorraine et d'avoir tenu compte de « considérations historiques », était déjà dépassée au moment où elle paraissait. M. Pfister fixe l'ancienne frontière du moyen-âge sur la foi des noms de lieux habités (4), et non sur celle des noms de confins d'après les chartes, ce qu'il préférerait lui-même, mais ce qu'il croit encore impossible (voir l. c. p. 35). Or, dans la même année 1890 parait le premier travail de H. Witte (5), qui, après avoir compulsé les archives de Metz et de Nancy, nous donne le premier la frontière linguistique lorraine vers 1600. Il complète et corrige ultérieurement ses premiers résultats, cherche le tracé approximatif vers l'an mil, et après son livre sur l'aire alle-

(1) Leo Dominian, The Frontiers of Language and Nationality in Europe, New-York 1917.

(2) Christian Pfister, La limite de la langue française et de la langue allemande en Alsace-Lorraine; considérations historiques. Paris 1890.

(3) H. Gaidoz, Des travaux allemands sur la géographie des langues en Alsace et en Lorraine, dans la Revue des questions historiques IX, 228 ss. 1874.

(4) Notons en passant une autre erreur de méthode pour fixer la langue parlée à une certaine époque dans un endroit donné, celle de se baser sur la langue même des chartes datées de cet endroit. Cette erreur a incité bon nombre d'historiens allemands de prendre le Metz du moyen-âge pour une ville en grande partie de langue allemande. Cf. Westphal, Geschichte der Stadt Metz. 3 Teile, Metz 1875, I, 321 ss. Voir au sujet de la langue parlée à Metz aussi E. Martin dans le Jahrbuch des Vogesenklubs I, 107. — Sauerland, die Sprache des Metzer Landes, im Neuen Reich I, 1878, et notamment les travaux de Witte qui a irréfutablement prouvé que Metz ne faisait à aucun moment partie du domaine de langue allemande. La même méprise a amené aussi Monsieur Heckmann (La langue parlée à Thionville dans les siècles passés, Les Marches de l'Est I, 103 ss. 1909) à croire à plusieurs changements de langue à Thionville. Il ne reste pas moins vrai que de telles études sur la langue d'une ville déterminée restent fort méritoires et utiles et réservent parfois même des surprises. Dans des chartes du 16e s. sur la fondation de Phalsbourg par ex., je trouve la preuve certaine que cette ville était, à l'origine, bilingue quoiqu'elle se trouvât toujours assez loin de la frontière linguistique.

(5) Voir en haut p. 4, note 3.

Digitized by Google

mande de Lorraine (1), l'histoire de la frontière linguistique de notre province peut être considérée comme écrite.

Il en est de même en ce qui concerne les recherches sur la frontière actuelle. C'est une question qui a maintes fois occupé les professeurs d'Outre-Rhin, et ceci longtemps avant 1870. En 1754 déjà, un géographe allemand, Büsching (2), donne des détails sur la langue parlée dans certaines contrées de la Lorraine et de l'Alsace. Plus nous nous approchons de l'année fatale, plus les travaux allemands sur la frontière linguistique deviennent nombreux. De 1844 à 1847, un professeur du collège de Hanovre, H. Nabert (3), parcourt notre pays et essaie de fixer la limite sur place, sans toutefois pouvoir réussir définitivement. Il se servait en partie d'un travail antérieur de K. Bernhardi (4). Mais c'est surtout immédiatement après 1870 que la science allemande s'empare du sujet. Encore pendant la guerre, le même Bernhardi publie un second livre sur la frontière linguistique franco-allemande (5). La question est traitée peu après, à deux reprises, dans la grande revue de géographie allemande « Petermanns Mitteilungen » (6), ainsi que par le cartographe Kiepert (7) et dans un grand nombre d'autres articles de revues (8).

(1) Dr Hans Witte, Das deutsche Sprachgebiet Lothringens und seine Wandlungen. Von der Feststellung der Sprachgrenze bis zum Ausgang des 16. Jahrhdts. Mit einer Karte. Forschungen zur deutschen Landes- und Volkskunde VIII, 6, 1894. — Voir aussi du même: Studien zur Geschichte der deutsch-romanischen Sprachgrenze, Deutsche Geschichtsblätter I, 145; — et: Das deutsche Sprachgebiet Lothringens im Mittelalter, Allgemeine Zeitung 1894, Beilage Nr. 243.

(2) D. Anton Friderich Büsching, Erdbeschreibung, 3. Theil, welcher... Frankreich enthält. Achte rechtmässige Auflage, Hamburg 1788 (première éd. 1754).

(3) Dr H. Nabert, Über Sprachgrenzen insonderheit die deutsch-französischen in den Jahren 1844-1847. Hannover 1856. La carte de Nabert se trouve dans l'atlas de Berghaus, cité ci-dessous. — Traduction française de ce travail sans indication de la source par E. Goguel, la ligne de démarcation entre les langues française et allemande, dans la Revue d'Alsace, 1859, p. 433 ss.

(4) Dr K. Bernhardi, Sprachkarte von Deutschland, als Versuch entworfen und erläutert von K. B., Kassel 1844, 2e éd. 1849.

(5) Dr K. Bernhardi, Die Sprachgrenze zwischen Deutschland und Frankreich, ermittelt u. erläutert von K. B., Kassel 1871.

(6) « Petermans Mitteilungen »: Das General-Gouvernement Elsass und die deutsch-französische Sprachgrenze. Oktober 1870, p. 433; carte 22. — Ibd. Die Sprachgrenze in Elsass-Lothringen, Jahrg. 1875, p. 321, carte 17.

(7) Hch. Kiepert, Die Sprachgrenze in Elsass-Lothringen, Zeitschrift der Gesellschaft für Erdkunde in Berlin IX, 307, 1874.

(8) X, Die Sprachgrenze in Lothringen, Die Grenzboten 50. Jahrgang, 3. Viertelj, p. 354 ss. et 389 ss.. 1891. — Kopp, Paul, Zur Sprachgeschichte an der deutsch-franz. Grenze, « Der Elsässer » Nr. 56, 1914. —

Digitized by Google

Du côté français, le sujet a trouvé moins d'amateurs. A part les travaux déjà mentionnés de Pfister et Gaidoz, nous ne connaissons que deux articles sortis de la plume d'un maître, celui du géographe Gallois (1) et l'autre du linguiste V. Henry (2). Mais le dernier mot a été dit, comme il convient, par un Lorrain, Monsieur C. This. Aidé par une connaissance approfondie du pays et des patois des deux côtés de la frontière, il a entrepris en 1886 une enquête sur place; il est allé de village en village et a ainsi tracé une ligne (3) qui a été adoptée depuis par tous les spécialistes français et allemands.

La valeur principale de la publication de This réside dans la carte qu'il a jointe au texte, et qui suit minutieusement les limites de ban de chaque commune frontière. Un travail de géographie linguistique perd le meilleur de sa valeur s'il manque d'une carte; aussi la plupart de ces ouvrages sont-ils pourvus d'une ou de plusieurs planches. Aucune n'est vraiment parfaite; plusieurs emploient une échelle trop petite, d'autres ne tiennent pas compte des accidents du sol ou des données historiques: *la* carte linguistique de la Lorraine reste encore à faire. Ajoutons qu'à côté des textes sans cartes, il y a aussi un certain nombre de cartes sans texte, ce qui se comprend plus aisément. Citons parmi celles-ci l'atlas de Berghaus (4) et la carte spéciale de Kiepert (5); tous deux sans valeur actuelle, ont un certain intérêt historique parce que datant encore d'avant 1870; enfin, une carte de la langue administrative (6), qui n'est pas identique avec celle de la langue maternelle.

Il nous reste un dernier point à traiter concernant la frontière linguistique, les raisons géographiques, sociales et politiques de sa formation et de son cours, abstraction faite

John Meier, Die deutsche Sprachgrenze in Lothringen, in Paul und Braunes Beiträgen XVIII, 401, — G. Wolfram, Sprach- und Kulturgrenzen und Siedelungsprobleme in Elsass-Lothringen, dans « Deutsche Erde » 1914.

(1) L. Gallois, Les limites linguistiques du français d'après les travaux récents; avec 6 cartes, Annales de Géographie IX, 211 ss. 1900.

(2) V. Henry, La frontière linguistique en Alsace-Lorraine, Les Marches de l'Est, 15 octobre 1911.

(3) This Constant: Die deutsch-französische Sprachgrenze in Lothringen, nebst einer Karte; Beiträge zur Landes-und Volkskunde von Elsass-Lothringen I, 1. Strassburg 1887.

(4) Berghaus, Physikalischer Atlas VIII. Abt. III. Bd., 2e éd. Gotha 1852.

(5) Kiepert, Spezialkarte des deutsch-französischen Grenzlandes, mit Angabe der Sprachgrenze. Berlin 1867. Plusieurs éditions ultérieures.

(6) Verwaltungs- und Geschäftssprache der Gemeinden im Bezirk Lothringen; 3. Sonderkarte zur Zeitschrift « Deutsche Erde », 1903.

Digitized by Google

de la cause historique des invasions germaniques. Là aussi, il reste encore un gros effort à fournir. La ligne primitive du moyen-âge ne me parait en effet pas aussi indépendante des accidents du sol ni aussi inexplicable par des raisons géographiques qu'on a voulu le prétendre. L'exploration de l'étendue et du cours des forêts lorraines au moyen-âge — travail à peine entamé (1) — donnerait peut-être des éclaircissements inattendus. Au 17e siècle, la frontière a subi, du fait des ravages de la guerre de 30 ans, le plus important changement de toute son histoire, au détriment de l'allemand qui, entre Dieuze et Albestroff, a perdu du terrain jusqu'à 25 km de profondeur; la bande cédée a été reprise par des colons picards et champenois (2). Durant les deux derniers siècles enfin, la frontière linguistique a subi de légères modifications pour une raison politique que le passé ne connaissait pas ou peu: les luttes linguistiques avec l'intention bien déterminée de refouler l'adversaire.

Sur ce point, la Lorraine peut se vanter d'un travail d'ensemble parfait qui n'a de pendant nulle part; Le livre de M. G .May sur la lutte pour le français avant 1870 (3). La période allant du milieu du 18e siècle jusque 1870 y est traitée de façon définitive. La bibliographie et les sources de toutes ces luttes dans le domaine scolaire, religieux et administratif s'y trouvent à peu près sans lacunes, de sorte qu'il ne reste que très peu à ajouter (4). Pour les époques antérieures, on trouverait probablement encore à glaner; pour les années de 1870 à 1918, j'ai essayé (5) de tracer les grandes lignes de la lutte en faveur de l'allemand (6). Un récent livre de M. Ch. Schmitt (7) donne encore d'autres détails pour les derniers

(1) G. Wolfram a remarqué à ce sujet avec raison l'importance d'un diplôme de Henri II, publié dans l'Annuaire X, 117.

(2) H. Lepage. De la dépopulation de la Lorraine.

(3) Gaston May, La lutte pour le français en Lorraine avant 1870. Etude sur la propagation de la langue française dans les départements de la Meurthe et de la Moselle, avec une carte hors texte. Annales de l'Est, XXVI, fasc. 1. 1912. 2e éd. 1919.

(4) Schneider Dr, La vérité sur la pétition en faveur de l'enseignement simultané du français et de l'allemand dans les écoles primaires de la Lorraine. Metz 1869.

(5) Paul Lévy, La lutte pour l'allemand en Alsace et en Lorraine de 1870 à 1918, d'après des documents officiels. Mercure de France CLIV, 95 ss. 15 février 1922.

(6) Pour le point de vue allemand, à consulter p. ex. Hertsch, Die Hauptursachen der Verwelschung Elsass-Lothringens. Progr. Greiz 1888. — Dietrich Schäfer, Deutsche Sprachgrenzen u. Sprachkämpfe, et Die deutsch-französische Sprachgrenze, dans ses Aufsätze, Reden und Vorträge, Jena 1913, p. 382 et 403.

(7) Charles Schmidt, Les plans secrets de la politique allemande en Alsace-Lorraine, 1915-1918. Paris 1922.

Digitized by Google

moments du régime allemand. Que la question linguistique n'a rien perdu de son actualité et de son intérêt, même pour le grand public, les nombreux articles dans les premiers journaux et revues de France le prouvent abondamment (1).

Dans toutes les luttes qui ont eu lieu pour ou contre une langue, les chiffres jouent un rôle prépondérant; mais la statistique officielle des langues est une invention toute récente, qui présente des inconvénients et peut laisser subsister des incertitudes (2). Les anciennes statistiques (3) de la région lorraine sont muettes sur la langue maternelle de la population. Le livre de Böckh (4), qui reste toujours intéressant, s'appuie pourtant sur des estimations non contrôlables; il en est de même pour Nabert (5) qui ne donne nulle part les références d'où il tire ses nombreux chiffres. Immédiatement après la guerre, en 1872, le gouverment allemand, pour des raisons administratives, fit dresser une première statistique linguistique — non exempte d'erreurs d'ailleurs, dont les chiffres peuvent être consultés dans les archives. A partir du recensement de 1900, l'Office de statistique de Strasbourg (6) réservait une rubrique spéciale à la langue maternelle (7), coutume qui a été maintenue aussi pour le recencement français de 1921. Ses chiffres qui ne sont pas encore connus permettront d'intéressantes comparaisons

(1) Citons: E. Wetterlé, La « langue maternelle » en Alsace-Lorraine, Revue des Deux Mondes, 1er juin 1921. — Hattner, La guerre à la langue française dans les écoles d'Alsace-Lorraine. Cahiers de la Ligue pour la défense du droit des peuples, avril-mai 1917. — Pange, Le bilinguisme en Alsace et en Lorraine. « le Correspondant » 1920. — Quirielle, La question des langues en Alsace-Lorraine, Journal des Débats, 17 août 1920.

(2) Ludwig Bernhard, Fehlerquellen in der Statistik der Nationalitäten, Berlin 1914.

(3) Colchen, Mémoire statistique du département de la Moselle, Paris an XI. — Durival, Mémoire sur la Lorraine et le Barrois, Nancy 1753. — Chastellux, Statistique du département de la Moselle, 1854. — Marquis, mémoire statistique du département de la Meurthe, Paris, an XIII; et d'autres.

(4) Richard Böckh, Der Deutschen Volkszahl und Sprachgebiet in den europäischen Staaten. Eine statistische Untersuchung, Berlin 1869.

(5) H. Nabert, Das deutsche Sprachgebiet in Europa und die deutsche Sprache sonst und jetzt, Stuttgart 1893.

(6) Die Bevölkerung Elsass-Lothringens nach den Ergebnissen der Volkszählung vom 1. Dezember 1905 und der früheren Zählungen, 2 Teile, herausgegeben vom Statistischen Bureau für Elsass-Lothr., Strassb. 1918. — Statistisches Jahrbuch für Elsass-Lothringen, 1907-1914, herausgegeben von demselben.

(7) H. Witte, Das Deutschtum Elsass-Lothringens nach der Volkszählung von 1905 « Deutsche Erde » 1909. — v. Borries, Die sprachlichen Verhältnisse im Bezirke Lothringen, « Deutsche Erde » 1903.

Digitized by Google

avec le dernier recensement allemand de 1910 (1). La statistique linguistique en Alsace et en Lorraine a du reste toujours suscité un très vif intérêt, ce qui se comprend aisément vu sa portée politique et pratique.

Il n'en est pas de même pour les « problèmes » que nous allons aborder maintenant, qui se réclament plutôt de la science pure. Là, pour certaines questions, tout reste à faire. Si les patois français de notre contrée ont été assez souvent traités, aussi bien dans leur ensemble (2) que pour diverses régions (3), il manque, par contre, des monographies pour la plupart des régions lorraines de langue allemande. Nous ne possédons que les études de Tarral sur le patois de Faulquemont (4) et de K. Hoffmann sur celui d'Oberham à Sierck (5). Pour toutes les autres régions de la Lorraine de langue allemande, nous n'avons que quelques remarques dispersées un peu partout (6), mais aucun travail d'ensemble.

Même le premier travail préparatoire est encore à faire: la délimitation des dialectes allemands de Lorraine. La frontière du côté français, comme nous l'avons vu, est fixée; il existe d'autre part une séparation suffisante du côté des patois purement alémanniques de l'Alsace, si l'on accepte la mutation de ppf comme ligne de démarcation (7). Mais

(1) Office de statistique d'Alsace et de Lorraine, comptes rendus statistiques, 8 fasc. jusqu'à présent. 1919 ss.

(2) L. Adam, Les patois lorrains, 1881. — Horning, Die ostfranzösischen Grenzdialekte zwischen Metz und Belfort, Französische Studien V, 4, Heidelberg 1887. — Zéliqzon, Lothringische Mundarten Jahrb. d. Gesellschaft für lothr. Geschichte und Altertumskunde I, Ergänzungsheft, Metz 1889. — Le dictionnaire des patois lorrains de Zéliqzon est en cours de publication.

(3) Robert Brod, Die Mundart der Kantone Château-Salins und Vic in Lothringen, Zeitschrift für rom. Phil. Bd. 35-36, Halle 1911-12. — Dr Callais, Die Mundart von Hattigny und die Mundart von Ommeray nebst lautgeographischer Darstellung der Dialektgrenze zwischen Vosgien und Saunois (Lothringen), Jahrbuch d. Ges. für lothr. Gesch. u. Altert. XX, 302 ss. 1908 — J.-P. Leclère, Le patoi de Fontoy, Metz 1914.

(4) N. Tarral, Laut- und Formenlehre der Mundart des Kantons Falkenberg, in Lothr. Strassburg 1903.

(5) Karl Hoffmann, Laut- und Flexionslehre der Mundart der Moselgegend von Oberham bis zur Rheinprovinz, Jahrb. d. Ges. f. lothr. Gesch. u. Altertumsk. XII, 61 ss., 1900.

(6) Voir p. ex.: M. Besler, Die Forbacher Mundart und ihre französischen Bestandteile, Jahresbericht d. Realschule in Forbach 1900. — Schwalb, Sammlung der landschaftlicher Wörter an der Ober- und Mittelsaar, Progr. Saarbrücken 1833 u. 1848.

(7) Voy. l'excellent travail de Karl Bohnenberger, Die alemannisch-fränkische Sprachgrenze vom Donon bis zum Lech, mit einer Karte, Heidelberg 1905, qui tient compte des conditions et frontières historiques dans leurs rapports avec la frontière linguistique. — Wrede, dans la Ztschrift für deutsches Altertum, XXXVII, 103.

Digitized by Google

pour l'intérieur du territoire, il reste à dresser une carte des frontières dialectales (1) comme nous la possédons par ex. pour l'Alsace dans la carte de Lienhart (2). Une autre tâche consisterait à continuer le travail et la carte de Frisch (3), du côté lorrain. Il faudrait notamment fixer la frontière de la prononciation das-dat, pour laquelle les indications de Frisch et de Wrede (4) ne concordent pas avec les données de Follmann (Dictionnaire etc. p. 81), de même la limite respective des diminutifs -chen et -lein, sur lesquels Lienhart ne se prononce pas. D'une façon générale, il s'agirait de suivre les traits alémanniques (5) dans les patois francs de Lorraine (6) et de séparer aussi nettement que possible les parlers de la Sarre, qui les contiennent en grand nombre, de ceux de la Moselle, qui en sont presque exempts. Entre les deux, le diatecte transitoire de la région de Boulay serait à limiter vers l'est et l'ouest. Il faut convenir que la tâche n'est pas facile, car les transitions d'un patois à l'autre sont en Lorraine particulièrement difficiles à préciser.

On trouve une difficulté analogue pour l'histoire « intérieure » des langages germaniques de notre département, faute d'anciens textes, tandis que pour le dialecte alsacien, les textes en vieux- et moyen-haut-allemand contenant des formes dialectales sont nombreux et ont provoqué plusieurs essais de grammaire historique des parlers d'Alsace (7). Pour le

(1) J'ignore jusqu'à quel point le travail est peut-être fait par Wenker, Sprachatlas des deutschen Reiches, Marburg 1895 ss. En tout cas, cet atlas est presque inaccessible, car, vu les frais très élevés, il n'a pu être édité jusqu'à présent; le manuscrit se trouve à la Bibliothèque ci-devant royale de Berlin.

(2) Martin und Lienhart, Wörterbuch der elsässischen Mundarten; 2 Bde. Strassburg 1906 — 1907. La carte de Lienhart est au tom. 2; elle intéresse la Lorraine directement non seulement pour la ligne p-pf (perd-pferd), mais aussi pour u-ue (bruder-brueder). Voir aussi L. Liebich, Esquisse d'une carte linguistique de l'Alsace. Revue d'Alsace, 2e série II, 337 ss. 1861.

(3) Peter Frisch, Studien zur Geschichte des Mosel- u. Rheinfränkischen im Süden des Regierungsbezirks Trier. D ss. Bonn 1911. Mit Karte.

(4) Wrede, dans l'Anzeiger f. d. Altertum XIX, 97.

(5) Voy. entre autres K. Bohnenberger, Uber die Südgrenze der Diphtongierung von mhd. i und u westlich der Vogesen, Zeitschr. f. hochdeutsche Mundarten, VI, 299. — Wrede, Zeitschr. f. Deutsches Altertum XVIII, 409 et Anzeiger für deutsches Altertum, XX, 99.

(6) A consulter sur la dénomination et les traits caractéristiques en général des patois lorrains, les ouvrages déjà cités de Follmann, Die Mundart, etc., de Behagel, et de Kaufmann.

(7) K. Weinhold, Alemannische Grammatik Berlin 1863.—L. Liebich, Esquisse d'une histoire de l'idiome alsacien, Revue d'Alsace, 2e série II, 481 ss. 1861. — Le même a aussi conçu le plan d'une grammaire de l'alsacien.

Digitized by Google

lorrain, il n'existe presque rien de semblable, et il faut chercher péniblement, dans les parallèles d'autres régions, quelques données sur l'histoire du francique en Lorraine (1).

On ignore aussi quand exactement l'allemand de la langue de Luther s'est superposé en Lorraine aux anciens langages, ce fut probablement au 18e siècle, et il n'existe aucun répertoire complet d'ouvrages publiés en allemand dans notre région. Une liste et appréciation des journaux et revues allemands parus en Lorraine serait d'une utilité incontestable. L'histoire littéraire de la Lorraine de langue allemande est du reste relativement très peu importante, la capitale ayant toujours fait partie de la région de langue romane. Mais on désirerait au moins posséder une liste bibliographique des publications faites dans les différents langages de notre pays, comme la possèdent toutes les régions environnantes, l'Alsace (2), le Palatinat (3) et le Luxembourg (4).

Un pendant à la dissertation alsacienne de Roos (5), c'est à dire une étude sur les nombreux mots français passés dans les dialectes de Lorraine, sujet qui intéresse à la fois la littérature, l'histoire de la civilisation et la linguistique, donnerait certainement une riche moisson. Le livre susmentionné de Besler, qui tient seulement compte d'une aire restreinte sans épuiser toutes les questions qui se posent à l'égard des mots étrangers, ne constitue qu'un commencement. La tâche est aujourd'hui bien facilitée par le dictionnaire de Follmann. Si, dans les dialectes germaniques de notre pays, les mots français sont les hôtes les plus nombreux et les plus importants, ils ne sont pas les seuls, on y trouve notamment un certain nombre de vocables de racines hébraïques, qui n'ont tenté jusqu'ici aucun savant. Les travaux faits sur les mots hébraïques dans le dialecte alsacien (6) et sur le yiddisch

(1) E. Martin, dans la Zeitschrift für deutsches Altertum 39, 1895. — Perdrizet, dans les Mém. de la Soc. d'Arch. lorraine. 1908, p. 389 ss.

(2) L. Mohr, Bibliographie der in elsässischer Mundart erschienenen Schriften, Strassburg 1877.

(3) Friedrich Schön, Geschichte der Rheinfränkischen Mundartdichtung, 1913. — Du même auteur vient de paraître une « Geschichte der deutschen Mundartdichtung, 2 Teile, Freiburg 1921.

(4) Nik. Welter, Die Dichter der luxemburgischen Mundart, Diekirch 1906.

(5) Karl Roos, Die Fremdwörter in den elsässischen Mundarten. Ein Beitrag zur elsässischen Dialektforschung, Strassburg 1903. — Voy. aussi Götze dans la Zeitschrift für deutsche Wortforschung VIII, 354.

(6) Faber, Über hebraische Wörter im Elsässischen, Jahrbuch des Vogesenklubs XIII, 171. — Lévy, hebraische Ausdrücke im Elsässischen, ibd. XIV, 78 ss.

Digitized by Google

alsacien en général (1) peuvent servir de base et de point de départ d'une étude analogue pour la Lorraine. D'autre part, les patois germaniques de Lorraine n'ont pas tardé d'influencer aussi leurs voisins romans, Graf (2) a essayé de démontrer l'existence d'éléments germaniques dans le patois messin; Kornmesser (3) s'est consacré aux noms de lieux français d'origine allemande dont une partie intéresse notre région; J. F. Michel (4) enfin a entrepris, il y a plus d'un siècle, un curieux dictionnaire des expressions vicieuses usitées dans le français tel que le parlent les Lorrains, erreurs qui dénotent le plus souvent une influence de vocabulaire et de syntaxe germaniques. On voit que la connaissance des patois de la région a aussi un intérêt éminemment pédagogique, aussi bien pour l'enseignement du français dans la région de langue allemande que pour celui de l'allemand. Ce serait sans doute une tâche utile de démontrer quels éléments dialectaux connus de nos élèves pourraient directement servir à leur faciliter la connaissance de l'allemand littéraire (5).

Nous avons traité nous-même l'essentiel des problèmes que soulève la présence de patois germaniques en Lorraine; mais notre essai de bibliographie serait par trop incomplet, si nous omettions d'énumérer quelques sources où l'on trouvera des compléments sur l'ensemble du sujet. Il faut faire mention tout d'abord des catalogues des bibliothèques régionales (6), en second lieu des bibliographies (7) et revues spéciales. On trouve enfin des indications bibliographiques et

(1) Ernest-H. Lévy, Iudéo-allemand Schnerie, Mémoires de la Soc. de linguistique XVIII, 317, 1913. — Julien Weil, le Yiddisch alsacien-lorrain, Revue des études juives 1920.

(2) Jos. Graf, Die germanischen Bestandteile des Patois messin, Jahrb. d. Ges. für lothr. Gesch. u. Altertumsk. II, 101 ss. 1890.

(3) Kornmesser. Die französischen Ortsnamen germanischer Abkunft, Strassburg 1888.

(4) J.-F. Michel, Dictionnaire des expressions vicieuses usitées, notamment dans la ci-devant province de Lorraine etc., Nancy, 1807.

(5) P. Lévy, Die Verwertung der elsässischen Mundart im Deutschunterrichte höherer Lehranstalten, 8. Ergänzungsheft der Zeitschr. für den deutschen Unterricht, Teubner, Leipzig 1913; ibd. Bibliographie spéciale.

(6) En premier lieu Markwald und Wilhelm, Katalog der elsass-lothringischen Abteilung der Universitäts- u. Landesbibliothek, Strassburg 1908 ss. (pas encore terminé). — Voir aussi Favier, Catalogue des livres et documents imprimés du fond lorrain de la Bibliothèque municipale de Nancy, 1897.

(7) Ferdinand Mentz, Bibliographie der deutschen Mundartenforschung, Leipzig 1897. Continué dans la Revue de Nagl « Deutsche Mundarten » I, 4 et II, 1 (1898-1903), et dans la Zeitschrift für hochdeutsche Mundarten, éditée par Heilig et Lenz.

Digitized by Google

des questions de détail dans les organes de philologie germanique (1) et dans les publications et périodiques régionaux (2).

Puisse donc notre rapide coup d'œil inciter les savants de notre pays à faire quelques recherches sur les patois allemands de la Lorraine; leur peine, nous en sommes certain, sera largement récompensée. Qu'on ne pense pas que le moment soit mal choisi, au contraire, les progrès que fait le français depuis l'armistice prouvent à l'évidence que le moment est tout indiqué pour faire dresser l'inventaire de l'état actuel de nos dialectes. Qu'on ne s'imagine pas que de telles études ne trouveraient pas d'intérêt à l'intérieur de la France, les travaux des Gaidoz, Gallois, V. Henry, H. Lichtenberger, Pfister et d'autres prouvent le contraire et montrent que la science française elle aussi — et aujourd'hui plus que jamais — juge les questions linguistiques de notre pays d'après leur réelle valeur scientifique et d'après toute leur importance politique et sociale. Il reste encore un gros travail à faire dans le domaine de la linguistique lorraine. Pour les germanistes lorrains, il y a là un vaste champ d'action; aux sociétés lorraines d'histoire et de littérature de les encourager !

(1) Notamment la Zeitschrift für deutsches Altertum de Haupt, avec son Anzeiger für deutsches Altertum; — la Zeitschrift für deutsche Philologie de Höpfner et Zacher, Halle 1869 ss.; — la Zeitschrift fur deutsche Wortforschung 1900 ss.

(2) Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie lorraine, Metz 1889 ss. Registre complet des 25 premiers vol. par le Dr A. Ruppel dans le tom. XXV, 500-543, 1913. — Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine. — Annales de l'Est, revue trimestrielle publiée sous la direction de la Faculté des lettres de Nancy; 1887 ss. (table générale 1896 et 1911). — Austrasie, revue du Nord-Est de la France, 1837 ss. (table générale 1869). — Mémoires de l'Académie de Metz, 1821 ss. (table générale par Fleur 1908).

Digitized by Google

L'ABBAYE DE SAINT-LOUIS DE METZ

CHAPITRE NOBLE DE DAMES

(1762—1791)

PAR PAUL LESPRAND

C'est un spectacle ordinaire en histoire qu'une famille tout entière profite de l'élévation d'un de ses membres ; il y eut cependant quelque chose de plus lors de l'avènement de M. de Choiseul, devenu premier ministre en 1758: avec ses frères et ses sœurs, c'est tout l'ordre de la noblesse qui devait profiter de sa faveur et de sa puissance pour renforcer ses positions bien battues en brèche par les avant-coureurs de la Révolution. C'est ce que nous voyons dans l'érection du chapitre noble de Saint-Louis de Metz. Mais la famille d'abord. Elle comprend deux frères et deux sœurs. Un frère est d'église: Léopold-Charles, né à Lunéville le 27 décembre 1724, devient évêque d'Évreux, passe l'année suivante à l'archevêché d'Albi et en 1764 à l'archevêché de Cambrai. Jacques, né à Lunéville le 6 septembre 1727, colonel au service de la reine de Hongrie, rappelé en France, est nommé lieutenant-général, et on lui fait épouser Mlle de Renel, qui lui apporte quatre cent mille livres de rente. Les deux sœurs, qui n'avaient pu compter sur un grand établissement dans le monde, étaient chanoinesses à Remiremont; la cadette Béatrice, née à Lunéville le 18 novembre 1729, brûlait d'envie de rentrer dans le monde: grâce à son frère, elle trouva maintenant un brillant parti, le duc de Gramont, qui ne fit pas son bonheur, mais lui valut le titre de duchesse et de riches revenus. La sœur aînée, Charlotte-Eugénie, née à Nancy le 16 mai 1723, devait à son âge de témoigner plus de constance religieuse, mais à condition qu'on pût lui faire dans l'Église même une position en rapport avec la situation nouvelle de la famille; et si du même coup les richesses de l'Église servaient à consoler tout un essaim de filles de la plus haute noblesse, quelle gloire pour le ministre et sa famille ! En fait le ministre ne fut pas le principal instrument de l'érection du chapitre noble de Metz: celui qui valut à notre ville cet honneur, c'est sans aucun doute son frère Léopold, qui y avait pris pied dès 1758 en devenant abbé de Saint-Arnould.

Digitized by Google

I.

Metz comptait depuis le haut moyen-âge deux abbayes bénédictines de femmes (1), dont les religieuses, au cours des derniers siècles, avaient réussi à se séculariser, ne voulant plus être que des chanoinesses séculières; cette déchéance spirituelle avait amené la décadence matérielle: diminution des revenus, vétusté des bâtiments qui menaçaient ruine, réduction du personnel qui, vers 1760, ne comptait plus que huit dames à Saint-Pierre et cinq à Sainte-Marie, y compris les deux abbesses. Réunir les deux maisons au profit de sa sœur fut le premier rêve, déjà grandiose, de l'abbé de Saint-Arnould. On ne pouvait manquer de réussir à Versailles, et par le roi on ferait céder le pape. L'abbesse de Saint-Pierre, morte en juin 1756, n'avait pas encore été remplacée (2): le roi nommait à cette dignité le 16 mars 1760 Charlotte-Eugénie, comtesse de Choiseul-Stainville. Rome accordait aussitôt (19 juillet) les bulles (3), et l'élue se faisait recevoir chanoinesse de Saint-Pierre le 31 octobre; puis le 6 novembre, après avoir été en grand apparat prêter serment au parlement, elle prenait possession de sa dignité (4). En même temps, peut-on dire, Madame de Choiseul était autorisée par le roi (brevet du 12 mai 1760) à solliciter du pape la réunion de Sainte-Marie à Saint-Pierre.

Dès ce moment, le projet se dévoile, et son ampleur s'affirme malgré l'insuffisance des moyens actuels. « Sa Majesté ayant toujours accordé à la haute noblesse de son royaume sa protection la plus particulière et voulant lui en donner de nouvelles marques en lui conservant les secours qui lui sont destinés, elle aurait fait examiner l'état des bâtiments et des biens et revenus des nobles abbayes de chanoinesses séculières de Saint-Pierre et de Sainte-Marie de Metz et, sur le compte qui lui en aurait été rendu, elle aurait jugé que la réunion des biens et revenus des manses abbatiales et capitulaires de ces deux abbayes sous un seul titre d'abbaye et avec une seule manse capitulaire formerait pour l'avenir un établissement plus solide en faveur des filles de qualité qui ne sont appelées qu'à la vie commune, et non à l'état parfait de

(1) Voir E. de Bouteiller, *Notice sur les anciennes abbayes de Saint-Pierre et de Sainte-Marie de Metz et sur la collégiale royale de Saint-Louis*, dans Mémoires de l'Académie de Metz 1862-1863, p. 121 et ss.

(2) Françoise Poussard de Fors du Vigean, chanoinesse de Saint-Pierre depuis le 19 mars 1710, coadjutrice de l'abbesse Marguerite du Hamel par brevet du roi du 19 octobre 1719, abbesse depuis le 25 octobre 1736, et non dès 1719, comme le dit de Bouteiller.

(3) Bouteiller traduit XIV Kal. Aug. par le 14 août!

(4) V. Bouteiller, *o. c.*, p. 171.

Digitized by Google

religieuses, et auxquelles seules ces abbayes ont été de tout tèmps affectées sous la soumission immédiate au saint-siège (1). Et Sa Majesté voulant par ce moyen leur conserver cet asile, que l'état des bâtiments et des biens de ces abbayes les exposerait à perdre en peu de temps, s'il n'y était incessamment pourvu, elle a consenti et consent que la dame de Choiseul, par elle nommée à l'abbaye de Saint-Pierre de Metz, poursuive en cour de Rome l'extinction du titre de Sainte-Marie et la réunion des biens et revenus tant de la dite abbaye que de la manse capitulaire en faveur de celle de Saint-Pierre, laquelle n'aura lieu néanmoins qu'après le décès de la dame de Druy, abbesse de Sainte-Marie, pour les dites deux abbayes, au moyen des dites extinction et réunion, n'en former qu'une seule à l'avenir sous le titre d'insigne chapitre collégial royal et séculier de Saint-Louis, lequel sera composé d'une abbesse, d'une doyenne, de dix-huit chanoinesses, du nombre desquelles seront celles de Sainte-Marie qui survivront à la dite dame de Druy, et de vingt nièces ou coadjutrices, qui toutes seront tenues de faire preuve d'une possession non interrompue de noblesse de sang jusque et compris leur sixième aïeul pour le côté paternel et de la possession de noblesse de leur mère seulement pour le côté maternel, et aussi qui ne pourront être étrangères..., desquelles dames chanoinesses la nomination de l'abbesse, qui ne pourra être prise que parmi elles, ainsi que la doyenne, appartiendra à Sa Majesté, celle de la dite doyenne au roi de Pologne, duc de Lorraine, à titre de droit de joyeux avènement, et celle des nièces ou coadjutrices à chacune des dites dames chanoinesses. »

Madame de Choiseul présidant un chœur de quarante dames de la haute noblesse, n'était-ce pas un mirage un peu décevant en face des revenus assez restreints des deux abbayes ? Les gens d'affaires avaient sans doute quelque arrière-pensée: à Rome (2) on essaya de rogner les ailes à ce projet peu pratique, et la bulle (15 septembre 1761) qui consacrait la fusion des deux maisons (3), réduisait le personnel à une abbesse, nommée par le roi, une doyenne, nommée par le duc de Lorraine, mais choisies toutes deux parmi les dames du chapitre, et douze chanoinesses.

(1) Les Bénédictins ne manqueront pas de relever l'erreur que contiennent ces lignes sur la nature primitive des deux abbayes.

(2) Dom Jean François dit que l'abbesse de Sainte-Marie n'avait pas consenti à la suppression de sa maison (*Journal*, Metz 1913, p. 34). Pourtant la bulle porte que la demande est faite au nom des abbesses et chanoinesses de Sainte-Marie et de Saint-Pierre.

(3) Les frais de bulle, de fulmination et de lettres patentes montèrent à 14563 livres.

Digitized by Google

Les revenus des deux abbayes étaient partagés en trois lots égaux (1): le premier formerait la manse abbatiale; le second, constituant la manse capitulaire, serait divisé en quatorze parts dont la doyenne aurait deux et chacune des douze chanoinesses une; le troisième servirait à l'acquit des charges, et le reliquat serait employé, comme dans les autres chapitres, aux distributions quotidiennes pour assistance aux offices, dans lesquelles l'abbesse et la doyenne auraient double part. La nomination des chanoinesses, qui devaient être françaises, appartiendrait pour la première fois au roi, dans la suite à l'abbesse seule. Le choix en était subordonné dans le premier projet du roi à des preuves de noblesse assez ancienne: depuis, les prétentions avaient grandi encore, et l'on avait demandé au pape de fixer huit degrés de noblesse militaire ou d'épée. Pour le service de l'église, on instituait quatre chapelains, à la nomination de l'abbesse et amovibles à sa volonté, qui feraient à tour de rôle les fonctions d'officiant, de diacre et de sous-diacre, et dont l'un serait chargé de la sacristie (2). L'extinction de l'abbaye de Sainte-Marie ne devait avoir lieu qu'après la mort de son abbesse. Le ciel ne mit pas à trop longue épreuve la patience de Madame de Choiseul: Louise-Gabrielle-Geneviève de Marion de Druy (3) mourait le 7 décembre 1761, précédée de peu dans la tombe (17 octobre 1761) par Mme de Saint-Blaise de Chaugy, une de ses chanoinesses, dont le nombre était réduit à trois.

On pouvait donc procéder à la fulmination de la bulle. L'archevêque d'Albi, qui en avait été chargé, délégua pour son exécution M. Le Bègue de Majainville, princier de la Cathédrale (5 avril 1762). On attendit encore l'assentiment du roi Stanislas, duc de Lorraine et en cette qualité soi-disant fondateur et patron de Saint-Pierre, lequel s'exécuta le 17 juillet, et la suppression (4) fut consommée le 13 novembre aux conditions portées par la bulle. Il y eut cependant une dérogation assez apparente: au lieu de douze canonicats, l'abbé de Majainville en érige et établit quatorze. De quelle

(1) A l'imitation de ce qui se faisait certainement à Sainte-Marie depuis 1746 (*Annales de Baltus*, Metz 1904, p. 134 et ss.) et peut-être aussi à Saint-Pierre. Il est remarquable en effet que Mme du Hamel, voulant, pour finir ses jours en paix, abandonner l'administration de tous les biens de l'abbaye de Saint-Pierre à sa coadjutrice, Mme du Vigean, se réservait précisément le tiers des revenus (1er juillet 1736).

(2) La bulle est publiée dans *Statuts et règlements de l'abbaye... de Saint-Louis de Metz*, in-8°, Paris 1767, p. 358 et ss.

(3) Chanoinesse de Poulangy, elle avait été nommée à sa dignité par brevet du roi du 5 août 1724 et en avait pris possession le 26 février 1726.

(4) Ces deux pièces sont aussi publiées dans *Statuts et règlements*, p. 373 et 418.

Digitized by Google

autorité ? Mais ce n'est qu'un moyen d'assurer une part un peu plus large à l'abbesse; en effet le deuxième lot des revenus se divise en quinze parts, en attendant la désignation d'une doyenne. Etant donné la présence des huit chanoinesses de Saint-Pierre et trois de Sainte-Marie, il reste deux prébendes à conférer par le roi (1) pour cette fois seulement à « telles personnes dont il plaira à Sa Majesté de faire choix. » On respectera donc le nombre fixé par la bulle, mais l'abbesse touchera, outre son lot abbatial, une prébende de chanoinesse. N'est-ce pas par son abbesse que le chapitre doit briller tout d'abord ? et l'éclat des vertus ne suffirait point à cela. Ce désir d'accaparement fit encore inscrire dans le décret d'union un article maintenant dans la nouvelle institution « l'usage ci-devant pratiqué en l'abbaye de Sainte-Marie, dit l'usage des prébendes mortuaires », qui consistait à prendre une somme de 600 livres sur la succession des chanoinesses à leur décès. Les dames protesteront plus tard contre cette clause. De même on n'assigne pour le traitement des chapelains qu'une base peu élevée de 300 livres.

Bulle et décret, lettres patentes du roi (janvier 1763) et lettres du roi Stanislas (6 juin 1763), qui les approuvaient (2), furent enregistrées au parlement de Metz le 28 février suivant. La cour y mit pourtant deux réserves: la première, exprimée déjà par les gens du bailliage et de l'hôtel de ville de Metz lors de l'enquête préliminaire, portait « que toutes filles nobles, sans aucune distinction de noblesse militaire ou autre, en état de faire les preuves de huit degrés du côté paternel et de noblesse de sang du côté maternel... pourront avoir accès aux canonicats et prébendes »; la seconde voulait que l'honoraire des prêtres desservants ne pût être moindre que de 400 livres (3).

Certaines difficultés pratiques retardèrent la conclusion définitive de l'union jusqu'en août 1764, et ce furent encore surtout des questions d'argent. A cause de l'insuffisance des revenus, le roi laissa vacants les 2 canonicats à sa nomination et même défendit (24 juin 1763) d'y nommer en attendant mieux; cette défense s'étendait aussi à la désignation d'une doyenne; mais ici le duc de Lorraine avait pris les devants, ayant désigné le 14 mars 1763 Mme de Wangen, ex-doyenne de Sainte-Marie, et celle-ci avait obtenu le 27 avril des bulles

(1) On ne peut guère voir en cela une modification des dispositions de la bulle, qui accordait au roi la nomination à tous les canonicats pour la première fois; il eût été cruel de déposséder les anciennes dames de Sainte-Marie.

(2) *Statuts et règlements*, p. 408 et 424.

(3) *Ibid.* p. 395.

Digitized by Google

de Rome. Elle protesta en pleine assemblée capitulaire le 22 juillet 1763 contre la défense du roi, et le chapitre reconnut son droit à cette dignité. Aussi en portait-elle le titre éventuel; toutefois pendant plusieurs années elle ne jouit que d'une simple prébende. On la punissait ainsi de la déception éprouvée par Mme de Choiseul à la mort de Mme de Druy, dernière abbesse de Sainte-Marie.

Bien que le décret d'union des deux abbayes ne fût point encore rendu, Mme de Choiseul comptait bien mettre la main sur cette succession. Quelques jours après le décès, un arrêt du conseil (16 décembre 1761) ordonnait à l'intendant de faire mettre les scellés sur les meubles et effets délaissés par l'abbesse défunte, d'en faire dresser l'inventaire et d'établir un séquestre, qui toucherait en outre tous les revenus de l'abbaye à charge de verser aux chanoinesses de Sainte-Marie ce qu'elles touchaient par année; aucune opposition ne pourrait arrêter l'exécution de cet arrêt, et s'il s'en produisait quelqu'une, elle ne relèverait que du conseil d'État. Aussitôt (23 décembre), le subdélégué de l'intendant Étienne Davrange, conseiller au bailliage de Metz, allait poser les scellés dans les appartements de la défunte abbesse et mettre le séquestre sur deux chevaux de carosse, un de selle, destiné au receveur de l'abbaye, 810 quartes de blé, froment et méteil, 270 quartes d'avoine, 18 foudres et 9 pièces de vin tant vieux que nouveau, ainsi que sur les canons des fermiers au fur et à mesure qu'ils rentreraient; il établissait gardien du tout Didier Barthélemy, receveur de l'abbaye. Celui-ci fit observer qu'on englobait ainsi bien des choses qui n'appartenaient point à la succession, et les dames de Sainte-Marie protestèrent de leur côté. Néanmoins, quand toutes les formalités pour la suppression de Sainte-Marie eurent été remplies, le même Davrange, à la requête de Mme de Choiseul, représenté par Jean Colchen, procureur au parlement, revint à l'abbaye (3 mars 1763) faire l'inventaire (1) en présence de Louis Perin, aussi procureur au parlement, fondé de pouvoir des chanoinesses. Celles-ci contestaient absolument à Mme de Choiseul la qualité de successeur et héritière de Mme de Druy, alléguant un accord du 27 mai 1725 (2), qui voulait qu'à la mort d'une abbesse de Sainte-Marie sa succession se partageât par moitié « entre la dame successeure et les dames du chapitre »; Mme de Choiseul n'ayant jamais été abbesse de Sainte-Marie et l'union à Saint-Pierre ne s'étant faite que quinze mois après la mort de Mme de Druy, les chanoinesses de Sainte-Marie

(1) L'inventaire ne se trouve pas au dossier.

(2) *Annales de Baltus*, p. 139.

Digitized by Google

réclamaient toute la succession et en plus les fruits échus pendant la vacance. L'abbesse de Saint-Louis soutenait de sa part que tout devait lui revenir, après toutefois, si le tiers lot destiné aux charges n'y suffisait pas, qu'on aurait pris sur la succession ce qu'il fallait pour parfaire les réparations aux biens de l'abbaye, dont l'abbesse était chargée comme administrant ce tiers lot.

Allait-on entrer en procès, « surtout dans les premiers moments d'un établissement qui doit former un chapitre aussi édifiant qu'illustre » ? On préféra s'en remettre à un arbitrage dont furent chargés Pierre d'Augny, président à mortier, Nicolas Bertrand et Louis de Bouteiller, conseillers au parlement. Ils rendirent leur sentence par devant MM. Vernier et Grosset, notaires, le 7 juillet 1763, en l'hôtel abbatial de Mme de Choiseul: les réparations à la charge de la succession seraient payées sur le tiers lot des revenus de l'abbaye et, en cas d'insuffisance, sur la masse de la succession mobilière de Mme de Druy, sur laquelle seraient aussi prélevés les frais funéraires, ceux d'apposition des scellés et d'inventaire, les dettes passives, les gages et la nourriture des domestiques; le surplus de la succession serait partagé par moitié entre Mme de Choiseul et les chanoinesses; quant aux fruits échus pendant la vacance, ils étaient attribués en totalité à la nouvelle abbesse. Il paraît que « les objets transigés n'excédaient pas 36000 livres »: petite aubaine pour Mme de Choiseul.

II.

Il fallait au nouveau chapitre, pour s'y loger, des bâtiments répondant aux espérances qu'on avait conçues pour lui. Or, les bâtiments de Saint-Pierre aussi bien que de Sainte-Marie, par suite de vétusté et de manque d'entretien, menaçaient ruine. L'archevêque d'Albi, qui avait mené si rondement les affaires de la réunion, avait prévu cette difficulté, et ce lui fut une occasion d'étendre son projet au détriment d'une autre abbaye bénédictine. Le 10 avril 1761 mourait Philippe-Antoine, baron d'Eltz, grand écolâtre de Spire, qui tenait en commende depuis 1732 l'abbaye de Saint-Vincent. Aussitôt, six mois donc avant la bulle d'union qui devait fonder le nouveau chapitre, l'archevêque commençait les démarches nécessaires pour lui faire attribuer, au moins temporairement, les revenus de cette manse abbatiale dans le but d'élever les nouveaux bâtiments nécessaires à Saint-Louis. Dom Jean François note dans son Journal pour le début de mai 1761 (1): « L'on débite que Mme l'abbesse de Saint-Pierre

(1) *O. c.* p., 27.

Digitized by Google

a obtenu l'économat de l'abbatiale de Saint-Vincent. Elle le croit du moins; car elle s'en est vantée auprès des premiers de la ville. » Et il ajoutait, peu après, avec une amertume bien compréhensible : « Cette dame a obtenu les revenus pour vingt ans; mais le roi a nommé un économe et n'a voulu qu'elle les reçût par elle-même, comme elle le souhaitait et le croyait. On ajoute même que cette dame fait travailler à la suppression du titre abbatial pour en réunir les revenus à sa prétendue collégiale. Que cela serait beau que des religieuses défroquées anéantissent une maison régulière ! »

Ainsi donc cette hypothèse, monstrueuse aux yeux de dom Jean François, occupait déjà certains esprits et, pour les encourager, un arrêt du conseil du 19 juillet 1761 (1), sans nommer, comme l'insinue notre Bénédictin, un économe spécial, organisait une recette spéciale des revenus de Saint-Vincent, recette confiée à Marchal de Sainsey, receveur général des économats, sous la direction de l'évêque d'Orléans, chargé de la feuille des bénéfices. Ces revenus étaient avant tout destinés à la reconstruction de l'abbaye; on autorisait cependant le prélèvement préalable de sommes suffisantes pour acquitter les charges ordinaires et extraordinaires de l'abbaye généralement quelconques, prévues et imprévues, ainsi que d'une somme annuelle de 3000 livres pour réparations et entretien des bâtiments, terres, églises et ornements en dépendants. Pour en juger, l'arrêt nommait une commission, qui dut comprendre l'archevêque d'Alby, le marquis d'Armentières, commandant dans les Trois-Évêchés, M. de Bernage, intendant, et naturellement l'abbesse, la principale intéressée.

L'archevêque, qui joue le rôle principal en tout, ayant d'abord à choisir un architecte, s'adressa à J.-F. Blondel, qu'il connaissait depuis longtemps et qu'il avait déjà, semble-t-il, employé pour des travaux personnels (2). Celui-ci reçut aussitôt l'ordre de se rendre à Metz pour examiner les emplacements des deux abbayes de Saint-Pierre et de Sainte-Marie. Il quittait Paris le 30 août en chaise de poste, arrivait à Metz le 2 septembre et y séjournait dix-neuf jours, consacrant ce temps aux études, levées de plans et autres opérations nécessaires à l'établissement des projets demandés, et encore

(1) Il nous a été impossible d'en retrouver le texte.

(2) M. Prost (*J.-F. Blondel et son œuvre*, Metz 1860, p. 37) attribue le choix à l'intervention du ministre Choiseul; c'est qu'il n'a pas connu les lettres de Blondel conservées dans le fonds de Saint-Louis: sans quoi il eût été souvent plus précis. Blondel, en établissant les frais de son voyage à Metz, dit nettement qu'il l'a fait « suivant les ordres qu'il en a reçus par Mgr l'archevêque d'Albi, l'un des commissaires nommés à cet effet. »

Digitized by Google

à bien d'autres travaux qui devaient mieux aboutir que ceux qui faisaient directement l'objet de sa mission. Blondel trouva un concours précieux en M. Gardeur-Lebrun, ingénieur de la ville. « J'ai beaucoup d'obligations à M. Lebrun, qui s'est prêté de la meilleure grâce du monde à me procurer tous les secours dont j'avais besoin, et qui veut bien me continuer de faire lever avec beaucoup d'exactitude l'intérieur et l'extérieur des deux terrains de Saint-Pierre et de Sainte-Marie, qui jusqu'alors n'avaient été levés que fort cavalièrement. » (1)

La même lettre renseignait Mgr d'Albi (21 septembre) sur le résultat de son voyage: « J'ai cru ne devoir pas quitter Metz sans vous rendre compte de la bonne réception que l'on m'y a faite à votre considération, et sans vous envoyer une copie du mémoire d'observations concernant le choix de l'emplacement pour l'érection d'une nouvelle abbaye suivant les ordres que j'en ai reçus de vous. Vous y verrez, Mgr, que pour marcher avec plus de sûreté dans cette opération, j'ai cru devoir faire l'esquisse de deux projets, l'un sur le terrain de Saint-Pierre, l'autre sur celui de Sainte-Marie. Ce mémoire vous donnera à connaître l'extension de ces deux projets, que je vais mettre au net aussitôt de retour à Paris et que j'aurai soin de vous faire tenir à Albi, ainsi que j'en suis convenu avec Mme l'abbesse de Saint-Pierre, M. d'Armentières et M. de Bernage, qui tous trois s'en rapportent au choix qu'il vous plaira de faire de l'un de ces deux projets. »

Ces deux projets peuvent se résumer ainsi (2). A Saint-Pierre, au milieu de la façade sur le quai s'élèvera l'église; de chaque côté, séparé d'elle par une cour, un pavillon, à droite pour l'abbesse, à gauche pour la doyenne. Suivant le principe, exprimé par lui en termes formels, que les chanoinesses doivent aimer le recueillement, et qu'en conséquence les bâtiments qui les abriteront lui paraissent « devoir être intérieurs », Blondel groupait leurs douze maisons autour d'une cour derrière l'église, chacune formant un tout et comprenant

(1) Quelques semaines plus tard, Blondel priait Mme de Choiseul de demander à Lebrun de hâter l'envoi des mesures qui lui étaient nécessaires pour ses plans.

(2) D'après la minute conservée aux archives de la ville 962 et qui est certainement de Blondel à en juger par sa date, 18 septembre 1761, et par la mention des « ordres que nous avons reçus ». Prost attribue à Blondel un autre mémoire du même dossier, proposant de transférer l'évêché à Saint-Pierre: cette idée ne peut être de Blondel, qui réserve ce terrain pour Saint-Louis, et de plus elle n'apparaît jamais dans toute la correspondance qui nous est conservée; enfin Blondel aurait-il appuyé ses suggestions sur l'occasion qu'offre la mort de l'abbesse de Ste-Marie? que lui importait à lui, un étranger, préoccupé uniquement de la valeur intrinsèque de ses plans?

Digitized by Google

un appartement pour une dame nièce ou coadjutrice. A Sainte-Marie, l'église en face de la rue Pierre-Hardie; à gauche, s'étendant jusqu'à la rue Sainte-Marie et celle du Moyen-Pont, l'abbatiale avec « habitation enchanteresse, dépendances spacieuses, jardin charmant »; à droite les maisons des chanoinesses, dont deux sur le quai et trois sur la rue du Faisan: ce dont Blondel s'excuse; car cela ne favorisera pas le recueillement, non plus que la belle vue du quai, surtout « dans le milieu d'une ville militaire. » Comme il tient à faire, non « une maison de plaisance », mais « une maison canoniale », il donne la préférence au plan de Saint-Pierre, plus retiré, et que d'autres raisons recommandaient en outre: des rues voisines les regards plongeraient à Sainte-Marie dans l'intérieur de l'abbaye; la bâtisse y serait beaucoup plus difficile et « d'une beaucoup plus longue haleine »; la dépense serait de 100000 livres plus fortes qu'à Saint-Pierre, sans compter 80000 livres au moins pour achat de maisons voisines.

Naturellement l'architecte sollicitait les observations de Mgr d'Albi et promettait de mettre dans les deux mois ses projets au dernier point; mais il réclamait en post-scriptum ses frais de voyage, pour lesquels l'intendant refusait de lui donner un mandat sur les économats, l'arrêt du conseil du 19 juillet n'en parlant pas (1). Le montant en était assez élevé, pour que Mgr de Choiseul, ayant cru comprendre que Blondel voulait faire un nouveau voyage à Metz, lui en fit des représentations. L'architecte se défendit contre un semblable soupçon: il avait supposé simplement qu'on aurait pu juger « ce voyage nécessaire pour vous rendre compte sur les lieux de mes opérations de cabinet et des réflexions faites sur le terrain. Non, Mgr, je ne suis ni assez léger ni assez étourdi pour faire une pareille démarche et sais trop bien ce que je vous dois pour y jamais manquer ». Les frais de voyage furent peu après payés sur les économats; mais Mgr de Jarente y mit des façons dont se plaint Blondel (7 novembre 1761): « Je fus mandé hier chez M. l'évêque d'Orléans, où je me rendis. Je ne fus pas peu surpris de la manière assez indécente avec laquelle il a voulu me persuader que mon mémoire était un mémoire d'apothicaire. Il ne m'a pas moins fallu que le

(1) Voici l'état de ces frais: pour frais de poste et de nourriture de Paris à Metz 200 livres; pour le retour de Metz à Paris 200 l.; pour le loyer pendant 25 jours d'une chaise de poste, à 4 l. par jour, 100 l.; pour voiture et autres faux frais pendant son séjour à Metz 72 l.; pour logement et nourriture pendant 19 jours à Metz 112 l.; pour les honoraires des 25 jours de voyage et de séjour à Metz depuis le 30 août jusqu'au 23 septembre, à raison de 48 l. par jour, 1200 l.; ce qui faisait un total de 1884 livres.

Digitized by Google

respect que je vous dois pour n'avoir pas répondu à ce mauvais compliment comme je l'aurais dû; mais j'ai cru que le seul parti que j'avais à prendre, était de le combattre par de la politesse et de bonnes raisons, qu'à la fin je crois qu'il a goûtées. Il a fini par me dire qu'il n'y avait pas de fonds et que, quand il y en aurait, on me ferait avertir. Il m'a aussi demandé compte de mes démarches à Metz: ce que j'ai fait (*sic*) en usant toujours de la réserve qui me convenait. Cela a paru néanmoins le satisfaire et m'a valu de sa part beaucoup de compliments, après cependant m'avoir déconcerté plus d'une fois. Car vous me connaissez, Mgr, et je crois que je ne me déferai jamais de ma timidité avec les grands, à moins qu'ils ne vous ressemblent. »

Cependant l'artiste travaillait à ses plans, en tenant compte des observations que lui faisait passer Mgr de Choiseul. Dans sa lettre du 7 novembre 1791, il annonce à celui-ci que « le projet de Saint-Pierre est entièrement fini; on va le mettre à l'encre, et tout de suite, pendant que j'en ferai faire des doubles pour les envoyer à Votre Grandeur, je ferai mettre au net le projet de Sainte-Marie, que j'ai encore beaucoup rectifié. Je me flatte que ces deux projets vous plairont, ils sont commodes de distribution, simples de décoration, et ne me suis attaché qu'à la disposition, parce que celle-ci a droit de plaire à tous les yeux. Mandez-moi, je vous prie, Mgr, comment je vous ferai parvenir ces huit dessins, dont quatre sont d'un assez grand volume. »

Les plans furent mal accueillis à Albi: trouva-t-on réellement celui de Saint-Pierre « beaucoup trop magnifique » et l'autre simplement « médiocre »? ou bien fut-ce l'effet d'un parti-pris? D'emblée l'archevêque et sa sœur tenaient à l'emplacement de Sainte-Marie, et non seulement l'artiste préférait celui de Saint-Pierre, mais encore le gouverneur, maréchal d'Estrées, le commandant, marquis d'Armentières, et le magistrat de la ville étaient de même avis: Mgr de Choiseul crut voir là un coup monté, et d'ailleurs Blondel avait enfreint la défense de montrer ses plans à d'autres. Les reproches dépassent la mesure, et l'architecte s'excuse sur les exigences des personnages éminents qui s'intéressaient au nouveau projet. Ainsi le maréchal d'Estrées, impatient de voir Blondel aussitôt après son retour de Metz, l'avait fait mander, et cependant celui-ci ne s'y était rendu qu'après entente avec M. d'Armentières; il raconte à l'abbesse (29 octobre 1761) sa visite: « Je me suis rendu hier chez M. le maréchal, qui croyait que le choix de la nouvelle abbaye était décidé. Je lui ai rendu compte au contraire que j'avais pris le parti de faire deux projets, que j'en étais là, et que ce ne serait qu'à l'aspect de ces

Digitized by Google

deux projets, que vous vous décideriez, Madame, ainsi que M. l'archevêque d'Albi. Néanmoins, dans la conversation, il m'a paru avoir choisi la position de Saint-Pierre... J'ai observé une discrétion fort exacte à cet égard, me retranchant toujours sur ce que ma mission ne s'étendait pas au-delà de faire deux projets de ces deux abbayes. »

L'évêque d'Orléans, déjà mal disposé (on l'a vu) envers l'architecte, lui avait aussi demandé à voir ses plans, et Blondel avait refusé. Il en prévenait l'archevêque d'Albi dans une lettre déjà citée du 7 novembre 1761 : « Je lui ai dit qu'ils n'étaient pas encore faits; ils le seront pourtant bientôt, mais je n'ai pas cru devoir les lui communiquer sans votre aveu. M. le maréchal d'Estrées m'a fait la même demande, à quoi j'ai fait la même réponse. Persuadez-vous, Mgr, que je ne prendrai rien sur moi sans vos ordres. Cependant Mme la duchesse de Choiseul (la femme du ministre), qui a toujours beaucoup de bontés pour moi, m'ayant paru désirer les voir, je m'y suis déterminé; cela s'est passé entre nous deux et m'a paru ne tirer à aucune conséquence; du moins je vous en fais l'aveu. »

Si humbles qu'ils fussent, les aveux et les excuses de Blondel n'avaient pas grande chance de convaincre le prélat; le marquis d'Armentières vint au secours de l'artiste et le fit dans une lettre, datée de Paris, à l'archevêque (10 février 1762) : « D'après la permission, Mgr, que vous avez donnée à M. Blondel, à laquelle je suis fort sensible, il est venu hier me voir; vous lui avez fait un reproche qu'il ne mérite en aucune manière sur ce qu'il a montré ses plans. Je suis témoin de l'exactitude qu'il a eue sur cela : moi seul je les ai vus, parce que Mme de Saint-Pierre me l'avait permis. J'ai même été chez lui afin d'éviter la rencontre de quelqu'un chez moi. Je dois même une justice à M. Blondel : il s'est fait un démérite en refusant de les montrer à M. l'évêque d'Orléans, ministre dans cette partie, et à M. le Gouverneur, qui cependant, sentant tout ce qui vous est dû, n'en a pas été fâché. Ce qui vraisemblablement, Mgr, vous a induit à erreur, c'est ce que j'ai eu l'honneur de mander à Mme l'abbesse que tout le monde penchait pour Saint-Pierre : le local sur le plan de la ville, montré pour tout autre objet, avait déterminé; la retraite du local avait séduit; l'on y trouvait aussi l'avantage de l'abbaye en se donnant le moyen de se défaire d'un terrain cher (l'abbaye de Sainte-Marie); l'on y trouvait celui de la ville en ne détruisant pas les maisons dans un endroit fort habité. Joignez à cela, Mgr, que M. le maréchal d'Estrées, comme gouverneur, par cette raison chargé des communications de

Digitized by Google

la ville (1), y trouvait son avantage. Tout cela fut dit, et rien ne fut déterminé, parce que, comme de raison, la volonté de Mme l'abbesse de Saint-Pierre et ce que vous désirez, Mgr, devaient arrêter la façon de penser de tous ceux qui y regardaient. Vous voyez donc, Mgr, que M. Blondel n'a aucun tort et que vous n'avez point à combattre une façon de penser arrêtée sur cet objet.

« Je suis très touché de ce que vous avez permis à M. Blondel de me montrer la lettre que vous lui avez écrite; je vois qu'il a même permission pour M. de Bernage. Notre gouverneur n'aura-t-il point à se plaindre de ce qu'il ne voit rien? Il me paraît cependant qu'à beaucoup d'égards cela lui est dû, puisqu'il a un arrêt du conseil accordé par M. votre frère pour tout ce qui regarde les embellissements de Metz. Ses lettres à Mme l'abbesse et ses discours vis-à-vis de moi prouvent qu'il est fort occupé de coopérer à ce qui vous est agréable; il faut lui rendre justice: il ne désire que le bien de la chose. » Et tout le monde sachant qu'il y a plusieurs plans, « pouvez-vous vous dispenser de les faire voir au roi pour acte de comparaison? Le roi s'amuse des plans, et il me paraît que cela lui est dû, puisqu'il contribue. Du moment que le roi les verra, d'autres les verront. Il me paraît donc nécessaire que ceux qui seront appelés, n'aient point à se plaindre de votre silence. »

Tandis que M. d'Armentières, pour défendre Blondel, prenait l'offensive contre cette manie du secret qui tourmentait Mgr de Choiseul, notre architecte remaniait à fond ses plans. Guéri, par les observations qu'on lui avait faites, de sa croyance naïve à la nécessité de la retraite et du recueillement dans une maison de chanoinesses séculières, il plaçait, dans un nouveau projet pour Saint-Pierre, en façade sur le quai les appartements non seulement de l'abbesse et de la doyenne, mais encore ceux de toutes les chanoinesses, donc aussi ceux des jeunes coadjutrices; il a, pour cela, déplacé l'église et l'a transportée derrière ce grand corps de logis avec entrée sur la place de Chambre (2). La même inspiration appliquée à Sainte-Marie était traitée de galanterie par M. d'Armentières, écrivant à Mgr de Choiseul: « Je vois, Mgr, qu'en homme de goût et qui veut que les choses soient traitées dans leur genre, la galanterie du plan de Sainte-Marie ne vous a pas séduit; car, convenez-en, il est bien galant. » C'est autre chose que le reproche de médiocrité fait au premier projet, et

(1) Dès les travaux entrepris par Belleisle, on avait prévu le percement d'une rue à travers Sainte-Marie.

(2) Voir une description plus détaillée dans Prost, *o. c.*, p. 62.

Digitized by Google

Blondel s'en vengeait en multipliant les plans nouveaux (9 avril 1762) (1). La distribution générale restait la même: l'église au centre entre la Pierre-Hardie et le quai, où se trouvait l'entrée principale; vers le Moyen-Pont l'abbatiale, vers les Roches les maisons des chanoinesses. Au début l'architecte s'était excusé d'en placer deux sur le quai et trois rue du Faisan; cette fois neuf de ces maisons longent le quai: il avait compris combien l'on s'inquiétait du recueillement pour ces dames.

Car c'est bien là ce qui mettait en opposition l'abbesse et son frère avec les autorités de Metz sur le choix de l'emplacement de la nouvelle abbaye. M. d'Armentières résume ainsi les idées que l'archevêque lui a manifestées: « Ce prélat croit l'emplacement de Sainte-Marie préférable, et il paraît être déterminé d'autant plus volontiers à ce choix par la beauté de la situation, par l'agrément d'une vue étendue et diversifiée, par la salubrité de l'air, ce terrain étant sur une hauteur, pendant qu'il trouve la situation de Saint-Pierre triste, enfoncée et malsaine. » Il craignait aussi que la dépense ne fût plus forte; car les plans d'embellissement de la ville comportaient la continuation d'un quai élevé de Sainte-Marie jusqu'au quai des Juifs: ce qui entraînait la destruction des maisons de la rue des Roches donnant sur la Moselle et plus loin celle du moulin de la ville; puis, au passage devant Saint-Pierre, le quai devait empiéter sur le lit de la rivière, d'où résulterait un agrandissement de terrain de 900 toises carrées environ. La ville abandonnerait ce terrain à l'abbaye, à condition que celle-ci fît les frais de cette partie du quai. Or, Mgr de Choiseul ne voulait point entendre parler de cette dépense, à laquelle ne pourraient servir les fonds accordés par le gouvernement.

Le marquis d'Armentières ne cessait pourtant de représenter (2) les inconvénients du terrain de Sainte-Marie, « en-

(1) Prost parle de trois plans pour Saint-Pierre et de deux pour Sainte-Marie d'après le *Cours d'architecture* de Blondel, t. IV, Paris 1773, p. 395 et ss. Mais auparavant (t. III, Paris 1772, p. 414) Blondel avait indiqué six projets pour le terrain de Saint-Pierre et quatre pour celui de Sainte-Marie. Ce dernier chiffre correspond bien aux données de la correspondance, et du reste faut-il entendre par le mot projet un plan vraiment nouveau ou seulement une modification dans un plan antérieur? Pour comprendre l'importance qu'attachait Blondel à ses travaux de Saint-Louis, qu'on consulte dans son ouvrage, t. II, Paris 1771, p. 332 et planche XXXIV, frontispice de l'église en rotonde de Saint-Louis; t. III, Paris 1772, description du plan adopté sur le terrain de Saint-Pierre, planche LX plan de l'église, planche LXI coupe en longueur de l'église; t. IV, Paris 1773, p. 395 et ss. et planche L, description du plan par masse des nouveaux bâtiments et des nouvelles communications faites à Metz depuis 1764. Ce dernier plan est reproduit par Prost à la fin de sa notice.

(2) Dans un mémoire qu'il rédige lui-même ou fait rédiger à l'adresse de Mgr de Choiseul.

Digitized by Google

vironné de toutes parts de rues par où les troupes défilent au moins deux fois par jour, objet continuel de dissipation, de bruit, de tumulte »; plus petit d'un tiers que celui de Saint-Pierre, ne pouvant « être augmenté sans faire des acquisitions d'un prix excessif, puisque c'est le quartier le plus commerçant de la ville »; terrain qui, d'après le plan des communications établi par Belleisle, doit être coupé par une rue, à moins qu'on ne veuille, par la construction de la nouvelle abbaye, empêcher l'exécution de ce plan dans une de ses parties les plus essentielles, etc. Des deux côtés, il faudrait acheter des maisons pour avoir le terrain nécessaire; mais à Saint-Pierre, ces achats seraient moins étendus et d'un prix moins élevé: d'une part 115000 livres, de l'autre 148000. Le quai à construire, pouvant absorber tous les déblais du terrain et des démolitions, ne coûterait pas plus de 15000 livres, somme que demanderait dans l'autre projet le transport à la campagne des terres et des décombres. Quant à la salubrité, il ne pouvait être question que de nuances; pour la vue, le nouveau quai construit, elle serait presque aussi belle à Saint-Pierre qu'à Sainte-Marie; enfin pour la tranquillité Saint-Pierre avait tous les avantages.

Donc, « si le maréchal d'Estrées, le marquis d'Armentières, l'intendant et le corps de ville sont d'avis que le nouveau chapitre sera mieux placé à Saint-Pierre qu'à Sainte-Marie, ils n'ont pas été induits à prendre cette détermination par les paroles ni par les avis de M. Blondel, mais seulement par l'intérêt qu'ils prennent aux communications jugées nécessaires et au succès d'un établissement auquel ils concourront de tout leur pouvoir... Quand Mme de Saint-Pierre et M. l'archevêque d'Albi seront à Metz, ils seront priés d'examiner par eux-mêmes la vérité des faits qui leur sont exposés par ce mémoire, observant cependant de ne pas juger le terrain de Saint-Pierre sous l'aspect qu'il présente aujourd'hui, mais tel qu'il sera quand la démolition du corps de casernes, celle des moulins de la ville, de même que la prolongation du quai jusqu'au Pont des Roches lui auront rendu tous ses agréments. »

Cette espérance allait-elle se réaliser ? Mgr de Choiseul arrivait à Metz le 23 juin 1762 et y faisait un long séjour (1). La question de l'emplacement de Saint-Louis fut résolue dans le sens désiré par toutes les autorités de la province; mais ce triomphe ne fut qu'apparent. On voit bien, par un mémoire

(1) *Journal de dom Jean François*, p. 49 et 51. Le 26 août, il se faisait recevoir conseiller au parlement, y ayant droit comme abbé commendataire de Saint-Arnould.

Digitized by Google

des 10 et 11 septembre 1762, qu'on projette déjà la captation de trois sources, dont l'une dite de Saint-Joseph, situées entre la Citadelle et Montigny pour les amener à l'abbaye de Saint-Pierre: le devis s'élevait à 18700 livres. Bien mieux, le roi s'est prononcé (1) et ordonne (24 juin 1763) que, afin de laisser le terrain libre pour les nouvelles constructions, l'abbesse et ses dames quittent Saint-Pierre et se retirent à Sainte-Marie, où il assigne à chacune la maison qu'elle devra occuper. Comme il faut d'abord remettre ces maisons en état, on laisse à l'abbesse un délai jusqu'au 1er juin de l'année suivante. Ce délai dut être prolongé de deux mois. « Le 4 (août 1764), samedi, vers les 9 heures, les dames de l'ancien et respectable monastère de Saint-Pierre-aux-Nonains... le quittent et vont demeurer en celui de Sainte-Marie... On y transfère les saintes reliques, etc., avec une espèce de procession de leurs chapelains. Les dames ne les ont pas seulement accompagnées. Elles se sont rendues à Sainte-Marie avant la procession; seulement elles ont eu la bonté de se rendre sur le pas de la porte d'entrée pour recevoir ces sacrés dépôts. » (2)

(1) Blondel, au t. III de l'ouvrage cité, date l'approbation du roi de l'année 1763; au t. IV, au contraire, il la fait donner à Fontainebleau en octobre 1765. Cette dernière date serait en contradiction avec l'ordre de juin 1763. Et cependant les anecdotes que nous allons citer, semblent se rapporter à des faits assez récents. Peut-être s'agit-il, pour la seconde date, de quelque remaniement de plan.

(2) *Journal de dom Jean François*, p. 88. — Faut-il tant s'étonner de l'absence de ces dames, dont plusieurs étaient bien âgées pour suivre une procession? Leurs grandes reliques étaient: 1° un os de doigt de S. Pierre dans un reliquaire tout ordinaire; 2° le chef de sainte Waldrée, « enveloppé d'un satin brodé en or et en argent, surmonté d'une couronne, ornés l'un et l'autre de perles et de petites pierres de différentes couleurs, dans un petit coffre de verre encadré d'argent des quatre côtés et par dessus, ouvert par le dessous, posé sur un coussin aussi brodé; lequel coffre est soutenu par quatre chérubins d'argent sur un piédestal de bois posé sur quatre griffons d'argent, entouré de quatre colonnes de bois ornées de guirlandes d'argent; sur lesquelles quatre colonnes posent quatre autres chérubins de vermeil, soutenant une couronne en guirlandes tout d'argent, ainsi que les quatre vases qui terminent les quatre colonnes, le tout ensemble faisant en hauteur environ un pied et demi et un pied en largeur des quatre côtés »; 3° enfin le corps de Sainte Waldrée dans une châsse fermée de toutes parts; « laquelle châsse a 3 pieds et demi de longueur sur 1 pied et demi de largeur et 2 pieds et demi de hauteur, en forme d'église à la gothique, ornée au milieu sur chacune des deux faces d'une Vierge tenant l'enfant Jésus et, autour, de celles des douze apôtres, les unes et les autres d'argent vermeil en relief, et au-dessus, en forme de toit, de quatre tableaux historiques de Sainte Waldrée et de S. Eleuthère, aussi d'argent vermeil en relief; il y a encore à la dite châsse huit piliers collés à l'édifice, terminés par autant de petits tours, et une plus grande au milieu, ouverte des quatre côtés, et plusieurs autres ornements, le tout de cuivre doré. »

Digitized by Google

Blondel dut tressaillir à ce commencement d'exécution de ses plans, où il avait mis, dit-il (1), « le plus de beauté, le plus de grandeur...; mais il fallut se retrancher à une économie qui fait avorter les productions les mieux conçues. » Le roi, en effet, avait pris ombrage de la magnificence de ces plans. L'évêque d'Autun contait le 25 avril 1765 à dom P. Dussart, procureur général de la Congrégation de Saint-Vanne à Paris: «Il (Mgr de Choiseul) avait, il y a quelque temps, présenté au roi le plan de la maison qu'il prétend faire construire pour les dames chanoinesses; le roi l'avait examiné et, s'étant retourné du côté du prélat, il lui avait demandé si c'était le plan des Tuileries qu'il lui présentait. « Non, Sire, lui répondit le prélat, c'est celui de la maison des chanoinesses de Saint-Louis. — Je croyais, répondit le roi, voir ici le plan des Tuileries. » Et, après un peu de réflexion, le roi ajouta: « Reprenez votre plan, il ne me convient pas »: ce qui, comme vous sentez, ajouta l'évêque d'Autun, ne fut pas du goût de l'archevêque. » Le mécontentement du roi avait été assez sérieux pour s'en souvenir encore à quelque temps de là; le conteur de l'anecdote ayant fait lui-même présenter à Louis XV le plan d'une maison qu'il voulait faire bâtir dans son diocèse, le roi l'avait approuvé en disant: « Ce n'est pas là le plan des Tuileries comme dernièrement. »

III.

M. d'Armentières avait cru, en félicitant Mgr de Choiseul d'avoir effectué l'union de Saint-Pierre et de Sainte-Marie « pour la gloire du roi et l'avantage de la haute noblesse », que les revenus « fourniraient aisément à l'entretien de Mme l'abbesse, de douze chanoinesses et douze nièces »; de même pour les fonds assignés sur les économats afin de « pourvoir aux moyens de faire un bâtiment digne du roi et de l'abbaye. » Mais l'archevêque avait écrit en marge : « On est bien loin d'avoir obtenu ce qu'on s'était promis, puisque d'un côté il manquera encore au chapitre 20000 livres de rente pour parfaire le projet en son entier et que, d'un autre, il est très incertain que l'économat de vingt ans suffise. Ce doute est d'autant plus fâcheux que, s'il avait été possible de ménager de quoi payer les dettes de l'abbaye et améliorer le bien, les bâtiments étant faits, l'exécution du plan eût été bien facile. »

(1) *O. c.*, t. III, p. 414.

Digitized by Google

Ainsi donc la manse abbatiale de Saint-Vincent ne suffisait pas (1), mais il y avait la manse capitulaire. Au mois de juillet 1763, l'archevêque obtenait du roi pour sa sœur un brevet lui permettant de solliciter de Rome l'extinction et l'union au nouveau chapitre de Saint-Louis de la manse capitulaire de Saint-Vincent (2). On pressentait que le morceau serait difficile à emporter; aussi tint-on d'abord l'affaire secrète: dom Jean François n'en mentionne la nouvelle qu'au 21 décembre. Cependant, depuis trois mois, le ministre Choiseul, usant de son autorité sur M. d'Armentières, l'excitait à prévenir les oppositions que soulèveraient « les principaux officiers » de la Congrégation de Saint-Vanne. Dans une lettre du 21 septembre 1763, il lui dictait les raisons à faire valoir aux Bénédictins: il ne pouvait croire qu'ils voudraient traverser un arrangement que le roi n'avait disposé qu'en grande connaissance de cause; d'ailleurs la suppression de Saint-Vincent avait deux buts importants: d'une part les revenus devaient fournir à l'abbaye de Saint-Louis, et par elle à la haute noblesse « les ressources que l'État réclame pour elle »; de l'autre les bâtiments, devenus disponibles, serviraient de renfermerie ou maison de force, établissement projeté depuis longtemps et indispensable dans une ville à garnison nombreuse pour pourvoir à la pureté des mœurs et à la tranquillité publique. La Congrégation ne devait pas oublier que, si elle possédait de nombreuses maisons, jusqu'à quatre dans Metz, elle ne le devait qu'à la bonté des rois qui, faisant usage de leur « pouvoir de fondateurs », les y avaient placés « de préférence à d'anciens religieux qui les tenaient par une suite de la constitution primitive; ils ne devaient donc pas se faire d'un bienfait un titre »; enfin, comme l'arrangement aurait en tout cas son exécution, à eux de voir s'ils voulaient par une opposition inutile encourir le mécontentement du roi, « qui, dans le cas contraire, sera bien aise d'avoir des occasions de leur marquer sa bienveillance. » Le ministre espérait que M.

(1) Il paraît qu'avant d'avoir songé à Saint-Vincent, on avait d'abord jeté son dévolu sur Saint-Symphorien. « Il y a trois ans (donc fin de 1760) que ces pisseuses (l'abbesse et ses dames) en voulurent à Saint-Symphorien, dont j'étais sous-prieur: nous en eûmes vent; de concert avec mon prieur dom Trouville, je dressai aussitôt une supplique pour Rome, que nous y envoyâmes. Par ce moyen nous arrêtâmes la cupidité de ces femmes insatiables. » (*Journal de dom Jean François*, p. 75). Nous verrons qu'on revint cependant à Saint-Symphorien.

(2) Les pièces se rapportant à cette histoire de suppression se trouvent dans le fonds de Saint-Vincent aux Archives départementales H. 2019. M. de Bouteiller, dans sa Notice sur Saint-Pierre et Sainte-Marie (p. 208), indique une autre pièce de ce fonds: registre manuscrit in-folio relié en veau. Qui pourrait nous dire où ce registre a passé?

Digitized by Google

d'Armentières obtiendrait la réponse désirée, et cela dans le plus bref délai, tout en laissant aux Bénédictins le temps de se consulter.

Le commandant, devant se rendre à Sedan, y convoquait pour le 16 octobre le président de la Congrégation, le priant, comme il s'agissait d'une « affaire majeure », d'amener avec lui quelques-uns de ses principaux religieux, soit procureurs généraux, soit assistants. Lors de l'entrevue, le président dom Étienne Pierre, prieur de Novy près de Rethel, venu seul, refusa de s'engager avant d'avoir étudié la lettre du ministre, dont on lui remit une copie, et consulté les visiteurs qui formaient avec lui le régime de la Congrégation. Leur réponse, signée du président et de deux visiteurs, dom J.-B. Warin et dom Aug. Grojean, fut envoyée de l'abbaye de Saint-Vanne à M. d'Armentières le 12 novembre 1763. Ils se disent reconnaissants de la bonne opinion qu'a le ministre de leur dévouement au roi; mais ils osent affirmer que le roi comme le ministre ont été surpris et mal informés. L'abbaye de Saint-Vincent n'est nullement de fondation royale; elle a été établie par un évêque de Metz pour des Bénédictins, et ceux qui l'habitent actuellement sont les légitimes successeurs des premiers. Il est donc tout naturel que les religieux de Saint-Vincent ne se prêtent pas à la destruction de leur monastère. Qu'on demande l'extinction de la manse abbatiale, ils y consentiront, et même, si elle ne suffit pas pour les projets que l'on poursuit, il est à présumer que d'autres abbayes bénédictines consentiront au même sacrifice. Pour finir, les supérieurs font remarquer qu'ils n'ont « qu'une inspection générale et qu'une simple direction sans aucune influence intrinsèque sur la validité des traités que ces mêmes religieux peuvent faire par des actes capitulaires, pourvu qu'ils soient d'ailleurs revêtus des solennités et formalités voulues par les lois du royaume. »

On voit bien là l'opposition des intérêts: les religieux sacrifieraient volontiers les manses abbatiales, qui ne profitent qu'à des cadets de la noblesse; mais la cour ne peut songer à restreindre cette brillante clientèle. M. d'Armentières le fit sentir (8 décembre 1763) au président, après en avoir conféré avec le duc de Choiseul: « Vous offrez au roi ce qui lui appartient, les manses abbatiales des maisons qui sont à Metz. Vous sentez que, si cela avait été l'intention de Sa Majesté, elle n'aurait point consulté votre Congrégation sur un établissement qu'elle se propose d'y faire, et vous n'entrez point dans les vues du roi... Le roi me paraît très déterminé à obtenir en cour de Rome ce qui vous est proposé. Je crois impossible à des sujets fidèles de s'opposer à la volonté déterminée de leur maître. Il n'est pas douteux que le roi réussisse; pourquoi

Digitized by Google

un ordre composé d'aussi bonnes têtes que l'est la Congrégation de Saint-Vanne, ferait-il des démarches qui annonceraient sa désobéissance en pure perte ? L'exemple récent peut faire craindre. J'ai dit tout ce que mon attachement pour votre ordre m'a dicté; mais je n'ai pu persuader. »

L'exemple récent est celui des Jésuites, à la suppression desquels les Bénédictins ont applaudi. La menace est directe, et M. d'Armentières, quoi qu'il en dise, ne songe pas à protéger des moines. Ceux-ci n'avaient qu'à se soumettre ou à se défendre énergiquement à Rome; ils prirent ce dernier parti. Sans répondre à la lettre du commandant (1), ils assemblèrent en hâte toutes les pièces nécessaires, et le prieur de Saint-Vincent se rendit à Novy chez le président général: celui-ci devait rédiger tous les mémoires destinés aux agents des religieux à Rome. Mais c'est à Paris chez dom Paul Dussart, procureur général de la Congrégation, qui demeurait à l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs, qu'on organisa la défense de concert avec un personnage de l'entourage du nonce (car on le voit se déplacer avec lui à Fontainebleau, à Compiègne), nommé Ginaterii, qu'on prit comme agent des religieux à Paris. C'est lui qui désigna comme agent à Rome un de ses cousins, le chanoine Brenna, à qui incomba le soin de choisir procureur, avocats, et aussi de gagner des protecteurs parmi les cardinaux et les prélats. Le nonce en France, qui avait favorisé la réunion de Sainte-Marie à Saint-Pierre, sans se départir de la neutralité, montra dès le début de l'affaire de la bienveillance aux Bénédictins.

L'affaire mise ainsi bien en mouvement, dom Roberty, prieur de Saint-Vincent, revint (19 janvier 1764) à Metz, « fort joyeux et bien portant, dans la confiance que le vol de son abbaye ne serait pas consommé » (2). De son côté dom Ét. Pierre retournait à Novy, et c'est alors seulement qu'il écrivit (23 janvier) à M. d'Armentières qu'ayant consulté les visiteurs, il ne pouvait accorder ce qu'on lui demandait; il ne lui restait donc plus qu'à faire « parvenir au pied du trône les représentations les plus solides, les plus justes et les plus respectueuses »; il priait M. d'Armentières de lui en obtenir la permission et de vouloir bien présenter au roi ces réclamations. Il est probable que ce refus net mit fin à la correspondance. L'adresse au roi était prête cependant et figure encore au dossier. On y rappelle que les lois de l'Église et de l'État dé-

(1) Un projet de réponse, qui ne fut pas envoyé, porte en marge: « Il faut différer l'envoi de cette lettre de quelque temps, et jusqu'à ce que l'on soit à peu près assuré de l'arrivée du courrier à Rome. »

(2) *Journal de dom Jean François*, p. 77.

Digitized by Google

fendent de supprimer des maisons conventuelles tant qu'il existe des lieux claustraux, des revenus suffisants et une discipline régulière. Or, tout cela se trouve à Saint-Vincent: bâtiments vastes et solides, pas de dettes, administration temporelle aussi prudente que la conduite des religieux est édifiante. Et puis pourquoi supprimer cette abbaye, qui sert de maison de noviciat et d'étude, ainsi que de retraite pour les religieux infirmes ou valétudinaires, en faveur du chapitre de Saint-Louis, qui, par la réunion de Saint-Pierre et de Sainte-Marie, jouit de 50000 livres de rente et auquel le roi vient d'accorder pour vingt ans l'économat de la manse abbatiale de Saint-Vincent, rapportant annuellement 24000 livres? n'est-ce point assez? Enfin quelle profanation de livrer à des prostituées et à des femmes libertines un lieu consacré à la religion depuis plus de six siècles!

Rome devait comprendre bien mieux ces motifs de religion et même de raison; mais il fallait compter avec l'ambassadeur de France, que maniaient, sans doute à l'insu du roi, disaient les Bénédictins, le tout-puissant ministre et son frère, l'archevêque d'Albi, devenu archevêque de Cambrai; et celui-ci produisait des avis favorables de tous les personnages qui à Metz jouaient les rôles importants. On y prônait l'utilité d'un grand chapitre noble, l'utilité d'une maison de force; on y étalait, selon l'esprit du jour, l'inutilité des moines, auxquels il resterait d'ailleurs à Metz trois autres abbayes bénédictines. L'évêque lui-même, Mgr de Montmorency, ne craignait pas de s'engager à fond dans cette vilaine affaire (1) par deux lettres écrites à Rome et, pour donner l'apparence d'un consentement unanime du clergé, il avait cherché à entrainer les curés de la ville. M. d'Armentières y va avec plus de conviction, comme il l'écrit à Mgr de Choiseul: « Moins il y aura de moines, plus les mœurs seront pures, et les bons catholiques en plus grand nombre »; et l'archevêque souscrivait à cela, en faisant imprimer cette parole dans le résumé de la cause présenté à Rome pour les chanoinesses (2). On essaya de gagner aussi la municipalité: M. de Lançon, maître-

(1) Ce dévouement absolu du prélat à l'abbesse de Saint-Louis, dont nous aurons d'autres preuves dans la suite, a fait soupçonner entre eux des relations coupables: soupçons complètement gratuits. Car ni dans les pièces de ce procès, où les moines ont leur franc parler, ni quinze ans plus tard dans l'affaire des règlements, où l'évêque a contre lui un groupe de chanoinesses qui ne ménagent point leurs paroles, ni dans les mémoires de l'époque, jamais il n'est fait la moindre allusion à pareille situation.

(2) *Summarium abbatissae et capituli, typis Romae* 1765, pièce que nous ne connaissons que par les extraits que citent les Bénédictins.

Digitized by Google

échevin, s'y refusa (1), et il n'y eut pas d'acte collectif émané de l'hôtel de ville en faveur de Saint-Louis.

Naturellement les Bénédictins cherchèrent aussi des protecteurs, et d'abord auprès des différentes Congrégations de leur ordre, Congrégation du Mont-Cassin (2), Bénédictins anglais (3). Ils cherchent même au dehors, et l'on voit s'intéresser à leur défense l'agent du prince de Nassau-Sarrebruck, Pierre Polono. Dans le Sacré Collège, ils pouvaient compter sur les cardinaux Rezzonico, neveu du pape, et Torregiani; le premier répondait (22 août 1764) au président de la Congrégation que Sa Sainteté, n'ayant pas voulu juger l'affaire elle-même, l'avait renvoyée à la Congrégation consistoriale, « qui n'a d'autre vue que la conservation et non la destruction de l'ordre monastique », et il lui conseillait d'intervenir dans la cause en sa qualité de président: ce qui serait d'un grand poids. De fait, Mgr Antonelli, secrétaire de la Congrégation consistoriale, promettait de donner toute son attention à l'affaire, comprenant quelle en était l'importance pour la dignité de la Congrégation.

Pourtant, selon l'habitude de Rome, on ne se hâtera pas; ce sera même la grande tactique de nos religieux, obtenir des délais, obtenir sans cesse une remise de la réunion plénière du Consistoire; dans l'intervalle, que leur agent n'épargne rien pour arriver à connaître exactement les pièces produites par leurs adversaires et les arguments employés contre eux. Ainsi, bien que l'affaire ait été plaidée une première fois devant le secrétaire de la congrégation consistoriale et que celle-ci ait déjà entendu le procureur de Saint-Vincent, l'agent des Bénédictins annonce (18 juillet 1764) que l'affaire ne sera reprise qu'en septembre ou novembre; le 12 novembre, il obtient encore un délai de quarante jours, ce qui reportera certainement la décision au commencement de l'année suivante. Peu après (21 novembre), il pense la faire remettre jusqu'à Pâques prochain, et il y réussit malgré les démarches de l'ambassadeur de France auprès de Mgr Antonelli. Il peut alors se vanter que l'affaire « traine il y a presque un an par les grands ressorts que nous avons fait jouer. »

L'agent transmet aussi successivement l'indication des pièces fournies par l'abbesse (4), d'abord une lettre de l'é-

(1) *Journal de dom Jean-François*, p. 89.

(2) Lettre du 23 février 1764, où dom Ét. Pierre, président, demandait l'intervention du procureur de cette Congrégation.

(3) *Journal de dom Jean François*, p. 80.

(4) Un peu plus tard, cet agent aura en mains la copie exacte de toutes ces pièces et l'expédiera le 27 février 1765 à dom Dussart. Nous ne les avons pas retrouvées; les principales étaient le brevet royal de suppression, ou plutôt une lettre écrite au pape à ce sujet; deux attestations de l'évêque; la lettre de M. d'Armentières à Mgr de Choiseul, « lui signi-

Digitized by Google

vèque, appuyée des certificats des curés de la ville, affirmant un consentement unanime de la cité pour la suppression de Saint-Vincent. Les religieux y répondent en envoyant le témoignage des échevins synodaux et notables des paroisses, qui, pour onze d'entre elles (1), certifient qu'on ne les a nullement consultés sur l'opportunité de la suppression de Saint-Vincent; que si on leur avait demandé leur avis, ils se seraient prononcés contre. Le monastère « fait l'édification de la ville, la ressource des ouvriers et le soulagement des pauvres ». Plusieurs ajoutent que les dames de Saint-Louis en ont assez ou « déjà plus que suffisamment pour vivre selon l'esprit et la décence de leur état. » Les bâtiments et l'église, qui ne peuvent servir à l'objet auquel on les destine, ne seraient qu'une charge pour la ville (2), et ce serait un scandale public de voir une maison religieuse transformée en un asile de la débauche.

Evidemment ces certificats reflétaient mieux l'opinion de la population que l'avis personnel des curés. Mais l'agent de Rome insiste pour qu'on les multiplie afin de contrebalancer l'hostilité de l'évêque, qui avait cependant promis aux Bénédictins de rester neutre. En conséquence c'est du 22 octobre au 7 novembre 1764 une nouvelle levée d'attestations: trois curés de la ville (Saint-Marcel, Saint-Gorgon et Saint-Eucaire) et les synodaux de Saint-Victor affirment que des religieux de Saint-Vincent ont prêché dans ces paroisses un ou deux avents et carêmes au grand contentement des paroissiens; puis trois établissements vantent leurs abondantes aumônes, leur zèle à y venir exercer le ministère, administrer les sacrements, célébrer la sainte messe, prêcher: ce sont les Frères de Saint-Jean-de-Dieu de l'hôpital Saint-Georges, les religieuses du Refuge et celles de l'*Ave Maria*.

Et l'on aurait des certificats plus explicites encore, par exemple de tous les membres du conseil de l'hôtel de ville, si, comme l'écrit dom Roberty à dom Dussart (9 novembre), « ils n'étaient arrêtés par une certaine crainte; mais, disent-ils, si le consistoire ordonnait une enquête pour faire connaître leur sentiment soit pour la suppression de la maison

fiant tous ses empressements pour la suppression en question » et lui envoyant une autre pièce mentionnée: noms des religieux des quatre abbayes de Metz (v. *Journal de dom J. François*, p. 89); état des revenus de Saint-Pierre et de Sainte-Marie d'une part, et d'autre même état pour les manses conventuelles et abbatiales des quatre abbayes bénédictines.

(1) Dom J. François, *o. c.*, p. 90, donne les noms des trois paroisses qui s'y refusèrent.

(2) La même chose était attestée (26 septembre 1764) par différents architectes et entrepreneurs de la ville (N. Geisler, J. Louis, S. Tellier, C. Barlet).

Digitized by Google

de Saint-Vincent et destination d'icelle pour une renfermerie, ils parleraient hautement et feraient connaître la nécessité qu'il y a de conserver cette maison tant pour l'édification avec laquelle les religieux font l'office, et la régularité de leur conduite que pour les secours qu'ils rendent à la ville par leurs aumônes et charités envers les pauvres... Tout le bailliage et même la plus grande partie des parlementaires en feraient de même, s'ils en étaient requis juridiquement. » A défaut d'un document de plus à imprimer parmi les preuves, ceci pouvait fournir aux avocats un argument pour les débats oraux.

Mais quand on put lire dans le texte même des lettres de l'évêque, envoyé le 27 février 1765, « avec quelle animosité il prétend démontrer l'inutilité de votre maison de Saint-Vincent, en affirmant qu'en aucune manière vous n'êtes d'utilité au public », nos Bénédictins intéressèrent à leur cause toutes les communautés religieuses d'hommes de la ville. Antonistes, Augustins, Capucins, Carmes anciens et Carmes déchaussés, Célestins, Dominicains, Minimes, Récollets, apportent leur témoignage (3-31 mars 1765): ils vantent les sacrifices pécuniaires faits par les Bénédictins pour l'embellissement de leur église, qui occupe le premier rang après la cathédrale, et l'entretien de leur vaste monastère, l'observation de la règle, le zèle pour l'office divin de jour et de nuit, l'amour de la science, leurs charités envers les pauvres de la ville et de la campagne, là surtout où ils ont des biens, l'édification qu'ils donnent aux peuples par leurs paroles et leurs actes, etc. Le P. Chrysologue, aumônier des prisons militaires et de la conciergerie, attestait les abondantes aumônes faites par les religieux aux hôtes de ces prisons, en sorte qu'on pouvait les appeler leurs pères nourriciers. Enfin l'aumônier du régiment de Dauphin-infanterie certifiait que les Bénédictins de Saint-Vincent se prêtaient à prêcher tous les jours aux quatre compagnies du régiment et à entendre leurs confessions (1).

L'évêque de Metz n'ignorait pas ces choses et trouvait bon d'accorder aux religieux les pouvoirs de confesser dans ces circonstances extraordinaires, quitte à les leur retirer aussitôt après, leur laissant à peine un confesseur pour leurs propres maisons, comme l'écrit dom Roberty le 9 novembre 1764: « Je ne sache personne qui soit approuvé dans nos quatre maisons que le R. P. sous-prieur de Saint-Clément. » L'évêque n'avait donc qu'à s'en prendre à lui-même, s'ils n'exerçaient

(1) V. *Journal de dom J. François*, p. 98; mêmes exercices à Saint-Clément, *ibid.*, p. 97.

Digitized by Google

pas davantage le saint ministère dans la ville épiscopale, comme ils le faisaient sur d'autres points du diocèse: des Bénédictins étaient chargés de la cure de Sainte-Barbe, ceux de Saint-Avold desservaient le monastère des Bénédictines du lieu; à Longeville et à Bouzonville, sans obligations quelconques, plusieurs religieux étaient approuvés pour les confessions. A quoi attribuer ce refus de pouvoirs à Metz, sinon au désir « de fonder le motif de leur destruction sur une prétendue inutilité ? » Mgr de Montmorency en donnait une autre raison: le jansénisme dont il accusait les Bénédictins (1). Dans une adresse au pape, ceux-ci s'en défendaient « assurant.. qu'ils sont prêts à sceller de leur sang toutes les vérités révélées que notre mère la sainte Église catholique enseigne; et pour ôter tout soupçon, ils déclarent d'avance... qu'ils enseignent dans leur Congrégation la doctrine de S. Augustin et de S. Thomas, comme on le fait à Rome sous vos yeux. Ils condamnent les erreurs attribuées à Jansénius, Baïus, Quesnel; ils signent le formulaire d'Alexandre VII. Plusieurs de leurs chapitres généraux ont donné des assurances non équivoques de la soumission sincère et véritable de tous les religieux à la bulle *Unigenitus*. Ils ne mettent personne en place, ils ne présentent aucun sujet aux ordres, qu'ils n'aient marqué leur soumission à toutes les bulles dogmatiques des souverains Pontifes. » Rien de plus explicite en apparence, mais l'esprit janséniste était si retors (2).

D'autre part l'évêque s'exposait vraiment trop au reproche de partialité. « Il a sûrement ses raisons, écrivait dom Dussart, pour se déclarer, comme il a fait, en faveur de la dame abbesse, avec laquelle il vit continuellement, puisqu'elle occupe un appartement dans son château de Frescaty, où elle est sans cesse. Il fait la cour à M. le ministre son frère, et il n'y a qu'à gagner pour lui, au lieu que, s'il fût resté indifférent et sans prendre aucun parti, il n'y eût pas trouvé son compte. »

Il est plus intéressant de voir relever, au compte de nos religieux, les services rendus par eux à la science non seulement en Lorraine, d'où ils évoquent les noms des Calmet, Ceillier, Riclot, mais plus spécialement à Metz: « Il est peu de magistrats, de prêtres, d'hommes de lettres, nés à Metz, qui n'aient reçu les premiers éléments de la religion et des belles-lettres des moines de Saint-Arnould, de Saint-Vincent, de Saint-Clément et de Saint-Symphorien. Ces quatre maisons ont

(1) V. *Journal de dom J. François*, p. 110.

(2) V. Godefroy, *Les Bénédictins de Saint-Vanne et la Révolution*, Paris 1918, chap. IV.

Digitized by Google

encore actuellement des basses classes... (1) L'auteur de l'Histoire française des sacrements, qui vient d'être traduite en italien, tant elle est estimée, vit encore dans une des quatre abbayes de Metz, où il travaille, quoique déjà avancé en âge, à d'autres ouvrages de religion; dans la même, quatre de nos frères travaillent à l'histoire ecclésiastique et civile de cette province. Nos meubles enfin les plus précieux dans tous nos monastères sont nos bibliothèques, les mieux choisies et les plus nombreuses, ouvertes sans obligation à tous les savants. » Et pourquoi s'offusquer de ce nombre de quatre maisons du même ordre dans une seule ville ? « Sans sortir de sa province ecclésiastique, la ville de Trèves, dont l'évêque de Metz est suffragant, renferme quatre abbayes de Bénédictins; la ville d'Angers en contient pareillement quatre. »

Un chapitre séculier de filles nobles, qui n'avait pas même encore de règlements, ferait-il mieux dans Metz ? « La plus simple considération d'un tel établissement dans une grande ville, remplie presque toujours de quatorze à quinze mille hommes de garnison, de différentes nations et sectes, cette considération suffit pour ne pas enhardir à fonder de si hautes espérances avant une expérience suffisante; les Bénédictins au contraire ont fait leurs preuves. » On dit bien « que les Bénédictins ne sont pas tous rangés, qu'il y a parmi eux des dérangements. » C'est vrai, et nous connaissons une paire de mauvais sujets de cette époque (2); mais l'existence de quelques brebis galeuses dans une congrégation comptant de

(1) Pendant le cours même de ce procès, le conseil souverain d'Alsace demandait à la Congrégation de Saint-Vanne de reprendre tous les collèges de son ressort ci-devant confiés aux Jésuites, mais le projet n'aboutit pas.

(2) Dom J. François en signale un dans son *Journal* (p. 79), dont l'histoire dut être connue à Metz. Dom Dussart était prié d'intervenir pour un autre: « J'ai été chargé il y a un mois par le R. P. président de travailler à obtenir une lettre de cachet pour faire mettre à Bicêtre un frère Bassigni, religieux de Munster, et à cet effet il m'a envoyé toutes pièces justificatives pour m'en servir auprès du ministre. La lecture m'a fait horreur, et j'ai appréhendé qu'en exposant sur le compte de ce malheureux tous les faits énoncés dans les pièces, je n'achevasse de donner contre tous les religieux en général les plus fâcheuses préventions, dans des temps surtout où à la cour et à Paris on ne cesse de crier contre les moines, qu'on dépeint sous les plus noires couleurs. J'ai pris la liberté d'exposer mes raisons au R. P. président, en lui marquant que je surseoirais à la commission dont j'étais chargé, jusqu'à ce que je reçoive de nouveaux ordres de sa part. Le R. P. président, par sa lettre que je reçois aujourd'hui, pense que j'ai raison, et il est d'avis que le R. P. prieur de Munster ne peut mieux faire que de tenir le mauvais sujet dans les prisons de Béfort ou, s'il ne peut l'obtenir, qu'il ait soin de mettre la prison de Munster en état et qu'il l'y renferme. » (Lettre du 29 juin 1765 à dom Ét. Pierre, ancien président.)

Digitized by Google

six à sept cents membres, prouvait-elle contre les maisons de Metz et contre Saint-Vincent en particulier? Le silence de l'évêque sur ce point était la meilleure des justifications: « Il n'eût pas manqué de leur faire sur cela des reproches, si leur conduite n'eût pas été telle qu'elle doit être parmi des religieux amateurs de leur règle et de l'observance religieuse. Son silence doit faire leur éloge. » Outre les certificats des communautés en faveur de la régularité de Saint-Vincent, on avait encore envoyé à Rome les actes des visites faites dans ce monastère depuis 1630, où la réforme y avait été introduite; « ces actes prouvent la régularité constante de cette maison dans ses chefs et dans ses membres. »

Le mot brutal de M. d'Armentières: « Moins il y aura de moines, plus il y aura de bons catholiques », prouvait du reste où l'on voulait en venir, et ce catholicisme « des esprits forts, des beaux esprits du siècle » valait à nos Bénédictins de chaudes recrues: « détruire l'abbaye de Saint-Vincent sur ce principe, c'est ouvrir la porte à la destruction de tous les autres ordres. » Était-il possible que le roi donnât les mains à cette entreprise? A propos du prétendu brevet pour la suppression de Saint-Vincent, dom Dussart écrivait à son agent de Rome: « Cette pièce, comme vous le remarquerez très bien, ne peut pas être regardée comme un brevet proprement dit... Ce ne peut être tout au plus qu'une simple lettre fabriquée au nom du roi et signée Louis, comme sont un grand nombre d'actes de cette espèce, qui paraissent sous le nom du roi, qui sont signés Louis et dont cependant le roi n'a eu aucune connaissance. Les brevets s'expédient ordinairement sur des affaires qui ont été proposées au conseil d'État. Or, je sais à n'en pouvoir douter qu'il n'a jamais été question au conseil du roi ni de la suppression de l'abbaye de Saint-Vincent ni de la réunion des biens de cette abbaye au chapitre des dames chanoinesses de Saint-Louis. » Et l'intrépide Bénédictin conclut (1) « que tout ce qui s'est fait contre l'abbaye de Saint-Vincent... a été avancé gratuitement par M. l'archevêque de Cambrai, et que Sa Majesté n'a aucune part dans ce qui se passe à Rome à ce sujet. » La chose ne pouvait se dire trop haut, mais Rome avertie prolongea l'enquête, exigeant des certificats authentiques sur le montant des revenus réunis de Saint-Pierre et de Sainte-Marie, sur le brevet du roi ac-

(1) Il s'appuyait, en outre, des paroles prononcées par Louis XV dans un cas semblable, l'établissement d'un autre chapitre noble, et rapportées par l'évêque d'Autun: « Pour ce qui est de la parfaite dotation du chapitre, je m'en charge; mais je n'entends pas qu'on touche à aucune communauté de mon royaume, que j'entends devoir subsister comme elles sont. Je saurai trouver des fonds suffisants en Flandre pour cela. »

Digitized by Google

cordant pour vingt ans au chapitre de Saint-Louis la manse abbatiale de Saint-Vincent, valant 28000 livres, sur la liberté qu'auraient les nouvelles chanoinesses de se marier.

Il y avait de quoi décourager l'archevêque de Cambrai: voyant la force de ses adversaires, il essaya de les amadouer. En février 1765, dom Dussart recevait la visite d'un abbé (1), chargé de lui dire « que la cour serait charmée que les Bénédictins de Saint-Vanne eussent une maison à Paris; que l'on donnerait les mains pour leur faire accorder des lettres patentes pour occuper dans la capitale la maison professe des PP. Jésuites. » Celle-ci coûterait 450000 livres d'achat, et il faudrait ensuite y assurer la subsistance des religieux. Outre la question d'argent, le président de la Congrégation avait d'autres raisons de se défier de Paris, où la régularité ne pouvait guère se soutenir. « D'ailleurs une maison de bénédictins de plus à Paris ne ferait-elle pas une sensation sur les esprits à peu près semblable, et même plus forte, que n'en font actuellement dans Metz nos quatre maisons ? » Pourtant le projet a ses avantages: « Je sens bien qu'une maison dans Paris nous serait fort utile : nos affaires y appellent toujours quelqu'un de l'une ou l'autre province; notre Congrégation ne marque pas tant dans les sciences et les belles-lettres qu'elle marquerait, si nous avions les moyens qui se trouvent à Paris pour la formation de nos sujets, et vous n'ignorez pas que nous en avons nombre à former. » De plus le désir de la cour n'est-il pas un ordre et le moyen de sortir des embarras du procès de Rome ? La confiance des Bénédictins semble ébranlée: ils chargent le procureur général de continuer la négociation selon l'une ou l'autre de ces directions: la première comportant la suppression de toutes les petites abbayes qui ne pouvaient entretenir au moins douze religieux, l'autre admettant la suppression de Saint-Vincent, mais avec une autre destination.

La première hypothèse ne nous intéresse pas ici: disons seulement qu'elle aboutissait à sacrifier en Champagne les abbayes de Villenoxe, d'Huyron, de Vertus; en Lorraine le prieuré de Laye; en Franche-Comté ceux de Jouhe et de Montroland: ce qui laisserait disponible un revenu annuel de 35000 livres environ, dont 20000 pour l'entretien des religieux dans la maison de Paris et 15000 pour l'amortissement du prix d'achat.

Dans la seconde hypothèse, si le roi veut absolument la suppression de Saint-Vincent, que ce ne soit pas du moins pour en faire la demeure de femmes libertines. Que les bâti-

(1) Son nom n'est point indiqué.

Digitized by Google

ments avec les revenus en soient attribués à Saint-Louis : l'abbesse aurait un hôtel tout neuf, digne d'une princesse; le chapitre, une église superbe; le monastère se transformerait à peu de frais en appartements pour les chanoinesses et, s'il ne suffisait pas, on n'aurait qu'à prendre les maisons les plus proches dans les deux rues neuves et à percer des portes pour les faire communiquer avec le jardin de l'abbaye. La vente de Saint-Pierre et de Sainte-Marie couvrirait, et au-delà, ces dépenses d'installation.. Saint-Louis jouit déjà par la réunion des deux chapitres de 54000 livres; les deux manses de Saint-Vincent valent plus de 60000 l.; les dons gratuits pour le tout ne montent pas à plus de 6000 l.: il resterait net 108000 l. En donnant à la doyenne 2400 l. de prébende, à chaque chanoinesse 1200 l., à chaque nièce 500 l. et aux prêtres desservants 600 l., cela ferait en tout 25600 l. (1). L'abbesse aurait encore 83000 l. « Or, il n'est point d'abbesse dans le monde chrétien qui jouisse d'un si gros revenu; celui-ci serait exorbitant, dans un pays où toutes les denrées sont à juste prix ». On verserait donc chaque année sur cette somme 30000 livres pour le réfectoire des religieux qu'on établirait à Paris. Le roi ayant accordé à Saint-Louis pour vingt ans les revenus de la manse abbatiale de Saint-Vincent, montant à 30000 livres, les dames en ont joui pendant quatre ans, ce qui fait 120000 livres; le président de Saint-Vanne les leur abandonne: « elles auraient trop de peine à restituer ou à rendre compte de l'emploi qu'elles en ont fait » (2); mais qu'on abandonne à la congrégation les revenus pour le reste des années: cela donnera 480000 livres. On prendra là-dessus le prix de la maison des Jésuites; sur le reste seront payés les frais pour l'autorisation à obtenir de Rome, les lettres patentes et l'enregistrement au parlement. Les religieux, se rendant à Paris, auraient le droit d'emporter de Saint-Vincent reliques, vases sacrés, ornements d'église, meubles qui sont dans le monastère et dans ses maisons à la campagne, bibliothèque, etc. Le président triennal de la Congrégation résiderait dans cette nouvelle abbaye de Paris.

Dom Pierre proposait encore au lieu des prêtres séculiers, trois bénédictins comme desservants du chapitre de Saint-Louis, l'un comme prédicateur, les deux autres comme confesseurs, mais tous trois attenus aux autres fonctions ecclésiastiques demandées par le service canonial. Ces religieux

(1) On compte douze prébendes, outre celle de la doyenne, et seulement trois chapelains.

(2) Dom Pierre ignore qu'elles n'ont rien touché encore, et que tout est resté dans les caisses de l'économat.

Digitized by Google

habiteraient Saint-Clément, donc à portée de ces dames, qui verseraient pour leur entretien 1800 livres au prieur de Saint-Clément.

Mais que deviendrait la renfermerie projetée pour Metz ? « Le roi a déjà attribué à cette ville les biens de l'abbaye du Petit-Clairvaux et de celle du Pontiffroy pour cet usage. La ville a déjà d'autres biens destinés à cet emploi. Le parlement vient par un arrêt de destiner les biens et produits des confréries illicites pour être employés à cet établissement. Il y a dans la ville deux monastères de filles, l'un appelé le Refuge, l'autre appelé les Magdelonnettes: que ces filles reprennent l'état de leur primitive fondation: leurs biens et ceux dont on vient de parler, destinés à cet usage, suffiront. »

De si graves projets ne devaient pas être confiés à des entremetteurs: dom Pierre en traiterait lui-même avec le ministre Choiseul. Il ne pouvait qu'en être bien accueilli, comme le lui mandait (1er mars 1765) le baron de Thier (1), qui avait sondé le terrain: « Arrivé à Paris mardi au soir, j'y ai vu M. le duc de Choiseul le jeudi d'après, et sur le rapport que je lui ai fait de vos intentions pacifiques, il désire vous voir, m'a chargé de vous le mander et d'y ajouter que le plus tôt serait le mieux. Je l'ai prévenu que vous ne vouliez traiter cette affaire que directement avec lui, et l'ai fort assuré qu'il éprouverait que l'esprit des Bénédictins n'est en rien celui de l'ordre avec lequel M. d'Armentières a prétendu les assimiler dans ses menaces. Le ministre m'a témoigné désavouer l'orateur. » L'entrevue eut lieu quelques semaines plus tard; dom Pierre en a fait le récit d'une manière impersonnelle: « C'est dans cette audience... que ce religieux, après avoir rendu compte au ministre de toute sa conduite et de celle de la Congrégation dans cette affaire..., il eut la satisfaction d'entendre de la bouche de M. le duc de Choiseul qu'il avait été surpris, qu'il avait considéré cette abbaye de Saint-Vincent comme une petite abbaye vacante et vide de moines, où il en restait au plus cinq ou six, qui y faisaient une espèce d'office; qu'il ne se mêlait plus de cette affaire; que M. l'archevêque de Cambrai s'en était chargé, mais prévoyait assez qu'il ne réussirait pas (2); qu'il serait cependant fort aise, ainsi que le roi le désirait, de trouver de quoi augmenter la dotation du chapitre de Saint-Louis. » Le supérieur général proposa de céder pour cela la manse abbatiale de Saint-Symphorien avec l'église et

(1) Ce baron était rethelois, et le prieuré de Novy, que possédait dom Pierre, était situé près de Rethel.

(2) Cette confidence laisse entendre que l'archevêque, prévenu cependant de cette entrevue, n'y assistait pas.

Digitized by Google

les bâtiments encore inachevés, qu'on pourrait compléter au gré des chanoinesses, la place à bâtir ne manquant pas. Il demandait en échange qu'on assignât aux religieux de Saint-Symphorien une maison à Paris, où ils se transporteraient avec leurs meubles et où ils vivraient du produit de leur manse conventuelle, et de plus que le roi donnât à la Congrégation les lettres patentes nécessaires pour établir la réforme de Saint-Vanne dans deux abbayes du diocèse de Metz ou trois du diocèse de Strasbourg.

On ne pouvait décider l'affaire aussi vite et, malgré le désir de dom Pierre, il fallut encore en passer par un mémoire écrit et surtout par l'archevêque de Cambrai, qui témoignait peu après (18 avril 1765) son mécontentement à dom Dussart. Selon lui, chaque chanoinesse devait avoir 100 louis, chaque nièce 1200 livres (1), chaque prêtre desservant 1000 l., « parce que, selon ce prélat, ces dames chanoinesses, qui chantent très bien l'office divin, sont très peu instruites, et ainsi il est nécessaire que les quatre prêtres les instruisent en prêchant à leur tour fêtes et dimanches; pour cela les prêtres doivent être bien instruits et bien payés. » On ne pouvait marcher à moins de 80000 livres, toutes charges déduites; or, les revenus de Saint-Pierre et de Sainte-Marie s'élevaient à 50000 livres environ (2); la manse abbatiale de Saint-Vincent, quoique affermée 29200 l., ne rapportait que 20000 l., parce qu'il fallait passer par les économats; on ajouterait donc la manse conventuelle de cette abbaye. Quant aux bâtiments, Mgr de Choiseul trouvait inconvenant d'en disposer pour une renfermerie: aussi l'idée ne venait-elle pas de lui (3); mais on pourrait transférer à Saint-Vincent les religieux de Saint-Symphorien et faire servir les bâtiments de Saint-Symphorien à la renfermerie, tandis que l'église remplacerait celle de Saint-Gorgon qu'on parlait de détruire. Dans cet exposé, Mgr de Choiseul affectait une assurance complète de la réussite de son entreprise à Rome (4), nommant les protecteurs sur les-

(1) C'était plus du double de ce que dom Pierre avait prévu, et aucun chapitre de dames en France n'était doté ainsi.

(2) Dom Dussart affirmait qu'il les prendrait bien à ferme pour 55000 livres.

(3) De qui donc? de l'évêque de Metz?

(4) Cela ne donna pas le change au P. Dussart ni à l'évêque d'Autun, qui en riaient ensemble quelques jours plus tard, l'évêque remarquant qu'en parlant comme il l'avait fait, l'archevêque de Cambrai « faisait bien voir que son affaire à Rome n'était pas sur le pied qu'il s'était imaginé, qu'il sentait maintenant les difficultés de son entreprise et qu'il savait qu'à Versailles même on en parlait sur un ton peu favorable. »

Digitized by Google

quels il comptait (1). Quant au projet d'introduire la réforme de Saint-Vanne dans trois abbayes d'Alsace, il ne le croyait pas possible, ces abbayes étant du concordat germanique et sous la juridiction de l'évêque de Strasbourg. Ces difficultés n'étaient pas sérieuses; ce qui empêcha la prise en considération de ce projet, c'est qu'on ne parvint pas à présenter au chapitre général de la Congrégation réuni le 21 avril une base de discussion suffisamment arrêtée. Mme de Choiseul n'en concluait pas moins« que la Congrégation était si peu sûre de son affaire qu'elle avait proposé une transaction. »

L'affaire devait finir autrement. Dès le début de 1765, l'agent romain pressait dom Dussart de mettre la dernière main à ses documents; puis on avait fait imprimer avec luxe le sommaire de la cause et les pièces à l'appui (2): on était prêt pour les débats. La réunion de la consistoriale eut lieu le 3 juin. La question soumise à la décision était la suivante: Y a-t-il lieu de supprimer l'abbaye de Saint-Vincent de Metz et d'unir les revenus des manses abbatiale et conventuelle au chapitre de Saint-Louis, comme celui-ci le demande? Les cardinaux et les prélats, membres du consistoire, furent unanimement d'avis qu'il fallait répondre: *negative in omnibus et amplius*, c'est-à-dire négativement sur tous les points, et même qu'on ne revint plus sur l'affaire, comme l'expliquait l'agent en annonçant la victoire. Il y ajoutait toutefois un conseil de modération, et il fut entendu en cela, puisque le résultat ne s'ébruita qu'au commencement de juillet; « et tout Metz est dans l'allégresse, excepté les partisans de cette dame (Mme de Choiseul), tel que M. l'évêque. » (3)

L'abbesse allait-elle accepter sa défaite? Comme elle se trouvait alors aux eaux de Plombières avec sa sœur la duchesse de Gramont, dom Dussart cherchait à surprendre ses projets. « Comme le prieur d'Hautvillers y est, il saura sans

(1) L'un d'eux lui fit défaut au dernier moment: ce que l'agent des Bénédictins annonçait ainsi (8 mai 1765): « Vous aurez su que le grand protecteur de Mme l'abbesse, c'est-à-dire le cardinal protecteur de France qui était un des votants à la consistoriale, a entrepris le grand voyage de l'éternité. »

(2) *Summarium causae pro priore et monachis Sancti Vincentii, Romae typis Barnabo* 1765. « Touchant l'impression, nous n'avons pas ménagé les dépenses, comme dans tout le reste, selon vos ordres, les ayant ordonnées (*sic*) du plus beau caractère en grand papier fin de France, en ayant fait tirer deux cent exemplaires. » C'est de la même imprimerie que sortait le sommaire de l'abbesse. Nous n'avons retrouvé aucun exemplaire de ces deux factums. Cependant dom Dussart nous confie (lettre du 9 juillet 1765) qu'il avait pu se procurer « la production de la partie adverse » et qu'il la faisait copier *ad futuram rei memoriam*. Où tout cela s'est-il égaré?

(3) *Journal de dom J. François*, p. 102.

Digitized by Google

doute ce qui se dira dans ce pays-là. » Nous ne savons ce qu'il en fut; mais la mauvaise humeur des vaincus ne tarda pas à se manifester. L'ambassadeur de France, marquis d'Aubeterre, présenta à Clément III au nom du roi, ou au moins du ministre Choiseul, une note qui le prenait de haut. « Il est bien singulier qu'on prétende mieux juger à Rome de l'utilité d'un établissement qui se fait à Metz, que l'évêque diocésain, tous les curés, les corps et officiers municipaux de la dite ville; qu'on préfère la conservation d'une maison de religieux qui en possèdent trois dans la même ville et qui, réduits au simple office claustral, ne rendent aucun service public, ainsi qu'il est contaté par le certificat de M. l'évêque de Metz, à l'accroissement d'un chapitre où on ne reçoit que des filles de condition, où, en leur procurant un asile contre les dangers du monde, on leur donne les moyens de rendre la religion plus recommandable par des exemples toujours plus forts pour les peuples à proportion qu'ils partent d'un rang plus élevé, et où celles qui se trouvent dans le cas d'en sortir pour des mariages, prennent des principes de piété et de vertu, qu'elles vont ensuite répandre au dehors et communiquer aux enfants qui en proviennent; qu'on aime mieux conserver un monastère dont les religieux peuvent être facilement distribués dans les trois autres maisons de leur ordre..., qu'établir une maison de correction où on puisse renfermer les filles de mauvaise vie, multipliées à l'excès faute de cette précaution dans une ville où la population arrive à cent mille âmes et où il y a toujours une garnison de 10000 hommes de troupes réglés. »

Les arguments n'avaient rien de neuf, pas même l'enflure des chiffres et des intentions vertueuses; aussi ne veut-on plus avoir affaire à une congrégation : « dans le cas où Sa Majesté intervient et où elle s'adresse directement au Saint-Père, c'est de lui seul qu'elle doit recevoir une réponse. » Et l'on conclut sans déguisement par la menace: si « on persiste à lui faire des refus aussi déplacés qu'injustes, Sa Majesté... ne pourra se dispenser de faire usage des droits de la souveraineté et de consommer par elle-même des arrangements qui ne tendent qu'à la conservation de la religion et des mœurs. »

L'archevêque de Cambrai et sa sœur (1) tenaient à obtenir une décision favorable de Rome; mais leurs arguments étaient bien usés, et les Bénédictins toujours prêts à la riposte.

L'affaire fut de nouveau soumise (2) à la congrégation consistoriale à cause du fait nouveau, la demande explicite de

(1) Dom J. François (*Journal*, p. 108) fait encore cette fois intervenir l'évêque de Metz; nos documents n'en parlent pas.

(2) Aucun document ne donne la date exacte: ce fut dans les derniers jours de novembre ou les premiers de décembre 1765. V. *Journal*, p. 108.

Digitized by Google

l'ambassadeur. La question posée aux prélats était cette fois: Que faut-il conseiller au Saint-Père ? *Quid consulendum Sanctissimo* ? On y répondit par les mots « *in decisis* »: s'en tenir à la décision prise. Les motifs de cette réponse furent ainsi exposés au nonce de Paris: Le pape s'était montré bienveillant envers le nouveau chapitre de Saint-Louis en permettant la réunion de Saint-Pierre et de Sainte-Marie, parce que c'était conforme aux canons; mais ceux-ci ne permettent point la suppression d'une communauté hors les cas de vie déréglée dans ses membres ou d'insuffisance des revenus. Or, l'abbaye de Saint-Vincent est bien rentée, possède de beaux bâtiments, une église magnifique; la vie exemplaire des religieux, leur régularité, leur zèle pour le culte divin et le saint ministère, source d'édification pour les peuples, sont bien établis. Pourquoi changer la destination de leurs revenus ? « On les verrait passer entre les mains de femmes séculières pour augmenter leurs revenus, fournir à ce qui pourrait leur rendre la vie commode, et servir à les bien marier... Quelque louable que soit l'institut des chanoinesses, il n'est pas pour cela meilleur ni plus parfait que celui des religieux; car, dans le fond, ce ne sont que des femmes séculières qui s'assemblent dans un chœur pour réciter l'office divin et qui n'ont aucune règle commune de vie...; elles ne forment aucun corps ecclésiastique. » Quant à l'établissement d'une maison de force, Benoit XIV a cédé dans ce but les biens du Petit-Clairvaux à l'hôpital Saint-Nicolas. Le Saint-Père espérait donc que le roi s'en reposerait sur le jugement du chef de l'Église.

La déception de l'abbesse se serait tournée en fureur, si on en croyait Ginaterii, l'agent des religieux à Paris: « Je ne puis vous exprimer comme la dame en question est furieuse; elle fait comme une femme qui vient de perdre son mari: elle frappe main sur main, elle se déchire, elle crie, elle se remue, et elle dit enfin toutes sortes de sottises contre Rome. » Ce français baroque doit servir les vues intéressées de l'Italien: depuis longtemps il a fait valoir les efforts inutiles des adversaires pour découvrir celui qui, de la cour de France, dirigeait la campagne contre eux. Maintenant il est découvert: Mme de Choiseul, qui est à la cour, le fait venir, lui adresse des paroles dures et insolentes, puis lui fait les promesses les plus flatteuses, s'il veut entrer dans son parti. Il repousse cette pensée; mais quelle angoisse, si le ministre Choiseul lui retirait la pension de 700 livres qu'il tient de la cour! La Congrégation de Saint-Vanne comprit et lui fit une pension de 600 livres, auxquelles la maison de Saint-Vincent en ajouta peu après 200. Et l'on ne dit pas qu'il ait jamais perdu celle de la cour. Mais peut-être ses services seraient-ils encore utiles aux religieux.

Digitized by Google

En effet, ne pouvant leur ravir tout Saint-Vincent, l'abbesse voulait avoir au moins la manse abbatiale; on avait déjà fait courir à Rome le bruit que le pape l'accordait spontanément: c'était faux. Pourtant la demande, qui ne tarda pas à arriver, fut accueillie avec bienveillance. Le nonce de Paris, invité à donner son avis, fit demander par dom Dussart quelles étaient les charges de cette manse vis-à-vis des religieux afin de les sauvegarder. Mais les moines de Saint-Vincent, encouragés par le succès, ne se contentèrent pas d'envoyer cette pièce; ils y joignirent un mémoire contre l'extinction de la manse abbatiale. Cela déplut à Rome: en mars 1766, Mgr Antonelli fit savoir « qu'il était inutile de former des difficultés qui pussent tendre à arrêter l'union de la manse abbatiale à Saint-Louis, que Sa Sainteté avait donné sa parole à M. l'ambassadeur et que M. le cardinal secrétaire d'État lui avait dit qu'il fallait regarder cette affaire comme finie. » (1)

Elle ne l'était pas, et les négociations à Rome durèrent encore toute une année: dans un compte de l'abbesse de Saint-Louis dressé en juillet 1766, on relève les frais pour l'obtention de la bulle d'union de l'abbaye de Saint-Vincent, « qui se sollicite actuellement à Rome », et en février 1767, l'archevêque de Cambrai se fait donner par Gardeur-Lebrun une nouvelle estimation des maisons à acquérir pour bâtir à Saint-Pierre et celle des maisons de Sainte-Marie qu'on vendra après la construction: il espérait donc encore obtenir des ressources pour l'exécution de ses vastes projets. Puis subitement tout est abandonné; Mgr de Choiseul se désintéresse absolument de Saint-Louis et passe son rôle de protecteur du noble chapitre à Mgr de Montmorency. Que s'était-il passé, pour qu'il renonçât même à la manse abbatiale de Saint-Vincent, qui naguère offrait une perspective si alléchante? Mystère! (2).

(1) La Congrégation de Saint-Vanne était impliquée dans un cas semblable pendant à Rome au même moment. La duchesse de Choiseul s'était mis en tête de faire supprimer la manse abbatiale régulière de Saint-Airy pour en unir les revenus au chapitre noble de dames de Bouxières. L'évêque de Verdun était entré dans ses vues. L'abbé dom Seguin, dont le P. Dussart disait « qu'il fallait espérer que les abbés qui viendraient ne ressembleraient pas à celui qui existe », consentait à la suppression, qui cependant n'eut pas lieu.

(2) Les Bénédictins étaient vainqueurs; mais la victoire leur coûtait cher. Au 18 décembre 1765, dom Dussart avait déjà remis à l'agent de Paris pour celui de Rome 15548 livres; après le gain de la cause, 2508 l. avaient été employées en gratifications, 2000 l. en achat de bijoux, dont l'un de 720 l. destiné à Mgr Antonelli. Là-dedans n'étaient pas compris les honoraires du procureur, qui à lui seul réclamait 5300 l. et dont on dut faire régler le compte par la justice, ni les quatre caisses de champagne adressées aux cardinaux Rezzonico, neveu du pape, et Torregiani, pour lesquelles les frais de transport furent tels que dom Dussart écrivait:

Digitized by Google

Entre-temps il avait essayé de donner des statuts à ce chapitre, objet de ses soucis; avec quel succès, c'est ce que nous allons raconter.

IV.

En envoyant le chapitre de Saint-Pierre résider à Sainte-Marie, l'ordonnance royale avait fixé quelques points indispensables pour l'existence en commun des deux chapitres. L'administration temporelle était toute entre les mains de l'abbesse, dont dépendait absolument le receveur; elle touchait deux lots sur trois dans les revenus: l'un à cause de sa dignité, l'autre à titre des réparations à faire; le troisième était distribué aux chanoinesses. Le nombre de celles-ci, fixé à neuf, ne pouvait être provisoirement augmenté, la doyenne nommée ne pouvait prendre possession ni jouir de sa double prébende. L'office devait se faire suivant l'ancien usage, les rangs au chœur se régler par ordre d'ancienneté. On célébrerait en commun les fêtes patronales et autres des deux chapitres suivant leur rit traditionnel; les fondations s'acquitteraient de même en commun. Ce n'était point là un règlement complet et définitif; mais, les règlements anciens étant des deux côtés fort semblables, cela pouvait suffire provisoirement.

Du reste, c'était à l'autorité ecclésiastique à y pourvoir, et de fait Rome en avait, par bref du 12 juillet 1764, chargé l'archevêque de Cambrai, le grand faiseur dans toute cette affaire (1). Dès le 4 septembre, par un mandement daté de Paris (2), il notifiait cette commission, en faisant valoir l'importance pour l'organisation définitive d'un établissement si utile à l'État, si honorable pour la religion en présentant « à ces derniers temps le tableau de sa beauté originelle et le spectacle touchant des anciens jours, où les premiers fidèles, n'ayant qu'un cœur et qu'une âme..., ne s'occupaient que de la prière, des célestes cantiques et faisaient leurs uniques et chastes délices de la participation à nos divins mystères. » A cette fin, il annonçait sa visite pour le jeudi 20 septembre et demandait que ces dames s'y préparassent par la prière,

« Je ne pense pas que nous dussions sitôt recommencer à y en envoyer. » Le tout devait donc dépasser largement 20000 l. Le 12 septembre 1764, l'agent romain se disait dans une lettre « très persuadé que cette affaire devait se presser par l'éblouissement de l'argent »; il semble avoir agi en conséquence.

(1) Le bref est publié dans *Statuts et règlements*, p. 431 et ss., avec les lettres d'attache du 2 septembre et l'enregistrement au parlement de Metz du 13.

(2) *Ibid.*, p. 441.

Digitized by Google

les bonnes œuvres, la réception des sacrements, et les quatre chapelains par la célébration d'une messe. En réalité, Mgr de Choiseul arrivait dès le 18 septembre, conférait le lendemain avec le chapitre sur ses affaires et les nouveaux statuts, puis commençait le 20 au matin l'exécution officielle de sa mission. Reçu à l'église, il visite le tabernacle et le saint ciboire, donne une absoute et chante la messe du Saint-Esprit. Ensuite, toutes les dames étant réunies dans la salle du chapitre, il s'y rend, accompagné d'un promoteur et d'un secrétaire (1), et après un petit discours fait procéder à la lecture des règlements projetés. Quelques articles déplaisent à ces dames; on surseoit à une promulgation définitive et l'on s'occupe, en attendant, de l'inventaire du mobilier d'abord à Sainte-Marie, puis à Saint-Pierre: reliques (2), vases sacrés et autre argenterie, ornements, linges et autres effets, tableaux, orgues, cloches au nombre de six à Sainte-Marie, de trois à Saint-Pierre (3).

Mais la rédaction des règles n'avance point: le 10 avril 1765, le promoteur revient au nom de Mgr de Choiseul faire une nouvelle lecture des statuts et en demander l'acceptation; les dames s'y refusent, le commissaire apostolique n'ayant pas eu égard à leurs représentations; elles veulent les lui réitérer dans une lettre commune et les appuyer de nouvelles raisons. L'archevêque, pensant triompher plus facilement de ces résistances par sa présence, reparut à Metz et, le dimanche 19 mai, ayant convoqué le chapitre, il exposa toutes les peines qu'il s'était données pour arriver à des règlements aussi parfaits que possible: non seulement il en avait pesé chacun des articles avec ses avantages et ses inconvénients, mais il avait encore consulté des prélats, des canonistes et autres gens éclairés dans ces matières, et leur approbation avait décidé de tout. Malgré cela, il acceptait de discuter encore avec ces dames les quatorze articles contre lesquels elles avaient soulevé des objections. Le résultat de la discussion fut l'abandon par l'archevêque de plusieurs points: le serment de stabilité dans leur état qu'il demandait à l'abbesse et à la doyenne, fut supprimé; supprimé également l'établissement d'une promotrice pour veiller à la discipline; on

(1) Le promoteur de la visite était Louis-Henry Maujean, chanoine de Saint-Sauveur; le secrétaire, Joseph-Charles Lallemand, conseiller du roi.

(2) Chef de Sainte Waldrée; corps de cette sainte; corps de Sainte Sérène, reconnu le 8 février 1708 par Mgr de Coislin; particule de la vraie croix, authentiquée en 1761 par l'abbé de Majainville; et quantité d'autres reliques non authentiques ou non identifiées ou apocryphes.

(3) L'estimation du tout à Sainte-Marie se monte à 10996 livres 10 sols; à Saint-Pierre, il n'y a pas de chiffre d'estimation.

Digitized by Google

adoucit les sanctions frappant les absences d'une perte des revenus ou de la prébende, les règles pour les visites et l'heure de la fermeture des portes (10 heures au lieu de 9, et même minuit, quand on soupait dehors); ces dames voulaient des prônes au lieu de sermons les dimanches: on les leur accorda, ainsi que la faculté de s'adresser pour les confessions à d'autres prêtres qu'à leurs chapelains; les chanoinesses actuelles ayant, à leur entrée au chapitre, payé 600 livres à la fabrique, leur succession n'aurait point à payer cette somme à leur décès, comme les règlements le demandaient pour l'avenir. La distribution des revenus en trois lots était conservée et, tant que les bâtiments ne seraient pas construits, sous l'administration exclusive de l'abbesse, qui d'ailleurs touchait outre le lot abbatial et une prébende, encore le lot fabrical, mais sous l'obligation d'acquitter toutes les charges. On refusait toujours à la doyenne double prébende jusqu'à la dotation suffisante du chapitre. L'archevêque avait projeté, pour cette époque de prospérité future, l'institution d'une espèce de maîtrise, composée de douze filles de chœur sous la direction d'une maîtresse; malgré l'opposition des dames, il maintint ce projet, sous prétexte qu'il était mentionné dans le brevet du roi pour la suppression de Saint-Vincent et l'union de ses biens à Saint-Louis. Les autres savaient sans doute à qui l'on devait la rédaction du brevet; mais Mgr de Choiseul ne renonçait pas encore à la conception grandiose qu'il s'était formée du nouveau chapitre noble.

Cette laborieuse élaboration eut un succès plus apparent que durable. Les dames ayant accepté les nouveaux règlements (20 mai), la rédaction définitive en fut arrêtée le 14 août (1); mais bientôt, selon un mémoire postérieur, « l'expérience fit apercevoir dans ces règlements plusieurs articles dont l'exécution était impossible, et quelques autres étaient de nature à ne pouvoir être enregistrés au parlement. Quelques-uns seulement, avec ce qui avait paru le plus raisonnable et le plus utile dans les usages anciens du chapitre de Saint-Pierre ou de celui de Sainte-Marie, assortis à l'état du chapitre actuel de Saint-Louis, y formaient d'un commun et tacite accord les lois de discipline sous lesquelles on vivait en paix en attendant un nouveau corps de règlements. » Ces pensées inspireront Mgr de Montmorency, lorsqu'il sera chargé de rédiger ce nouveau corps de règlements, et l'abbesse sacrifiera elle-même l'œuvre de son frère l'archevêque, assurant que ni les liens du sang, ni les affections personnelles, ni

(1) C'est celle qui est imprimée dans les *Statuts et règlements*, Paris 1767.

Digitized by Google

aucune liaison particulière, ne pourraient jamais balancer en elle le désir qu'elle avait de concourir à tout ce qui pourrait être utile au chapitre.

La plus grande utilité, paraît-il, était de réserver les prébendes à la noblesse la plus illustre: Mgr de Choiseul n'avait stipulé dans ses statuts que l'exigence des huit quartiers mentionnée dans la bulle de fondation; mais il avait cherché à tourner cette difficulté en faisant remarquer, dans la requête adressée au roi pour demander l'approbation des règlements, que les chapitres primitifs de Saint-Pierre et de Sainte-Marie exigeaient la preuve de seize quartiers, et qu'il ne conviendrait pas de réduire cette condition, à peine « suffisante pour conserver à la noblesse également pure et ancienne la retraite et les secours que le pape et Sa Majesté viennent de lui assurer. » Prié d'y pourvoir, le roi déterminait par arrêt du Conseil du 22 août 1766, qui portait approbation des nouveaux règlements, qu'on fournirait « la preuve d'une noblesse d'extraction et d'une filiation non interrompue jusqu'à l'an 1400, laquelle preuve remontant à l'année 1400 ne sera néanmoins exigée que jusqu'en l'an 1800 inclusivement; après lequel terme il suffira de faire preuve d'une filiation de 400 années du côté paternel et d'une possession de noblesse du côté maternel. » Chaque degré devait être prouvé par deux actes de famille, et ces preuves être certifiées authentiques par le généalogiste des ordres du roi, avant d'être soumises à l'examen du chapitre lui-même (1).

Le roi concédait pour armoiries au noble chapitre l'écu de France, avec, en surtout, un petit écu portant le chiffre de Saint-Louis (2), et il créait pour les chanoinesses cette décoration: « Toutes les dames sans exception porteront un ruban blanc bordé de bleu, auquel sera pendue une croix d'or émaillée de la forme de celle de Malte, surmontée d'une couronne royale, et au milieu de laquelle croix sera un petit médaillon émaillé de bleu, portant d'un côté le chiffre de Saint-Louis et de l'autre côté la légende *Ludovici decimi quinti munificentia.*

La succession aux prébendes était réglée comme dans les autres chapitres: chaque chanoinesse, dans les six mois qui

(1) Cette époque de l'an 1400, choisie également pour les preuves de la Cour, tient, d'après une note contemporaine, à ce que « ce n'est qu'après 1400 que les annoblissements ont commencé à venir en usage. On a donc voulu s'assurer que les personnes que l'on recevait étaient d'une noblesse qui avait précédé tout annoblissement. C'est ce qu'on appelle noblesse de race, qui n'est pas un bienfait du prince, mais le prix des grandes actions ou de la vertu...c'est elle qui donne le plus grand lustre à un corps dont tous les membres peuvent y remonter. »

(2) On en trouve une reproduction sous le titre de l'ouvrage cité *Statuts et règlements.*

Digitized by Google

suivraient la publication des règlements, devait se choisir une coadjutrice ou nièce, de nationalité française et âgée d'au moins cinq ans. Sur cette présentation, l'abbesse donnait à l'élue des lettres de coadjutorerie. Si au bout des six mois la présentation n'était point faite, l'abbesse avait le droit de nommer la coadjutrice, comme aussi aux prébendes dont les titulaires seraient décédées sans avoir choisi de nièces. Moyennant une pension de la valeur de 150 quartes de blé, mesure de Metz, évaluées au prix du marché du 15 janvier, pension que fournissaient les parents (1), la chanoinesse devait loger et nourrir sa coadjutrice et sa femme de chambre; elle était également responsable de son éducation et de sa conduite. A la mort de la chanoinesse, sa nièce lui succédait, recevant alors de l'abbesse des lettres de collation (2). Les règlements prévoyaient bien la nomination de quatorze coadjutrices, nombre correspondant aux quatorze prébendes voulues par le décret de l'abbé de Majainville; mais, en attendant de plus amples revenus, on maintenait le chiffre de neuf chanoinesses, en dehors de l'abbesse et de la doyenne: il n'y aurait donc que onze coadjutrices.

Dès que le roi eut donné son approbation à ces statuts (22 août 1766), ces dames procédèrent au choix de leurs nièces: le 2 octobre suivant, avait lieu l'apprébendement (3) de la coadjutrice de la doyenne, et les autres s'échelonnaient au cours des années suivantes. Nous donnerons dans un tableau le résultat de toutes ces nominations, dont nous ne saurions deviner les motifs déterminants et toutes les péripéties; car, le choix fait, il fallait rassembler les nombreuses pièces servant à établir la longue lignée jusqu'en 1400; ces pièces devaient supporter l'examen du généalogiste, puis la vérification jalousement faite par le chapitre. C'était une longue préoccupation pour celles qui n'avaient pas à leur disposition les preuves déjà faites par quelque parent ou parente, reçus à la cour ou dans un autre chapitre.

Cette organisation de nièces ou coadjutrices doublait la difficulté des logements, dont nous avons déjà parlé. Dès 1765, les ouvriers étaient au travail pour restaurer les vieilles maisons des chanoinesses de Sainte-Marie, et surtout pour

(1) Pendant un certain temps, les coadjutrices ne jouirent d'aucun revenu et furent entièrement à la charge de leurs parents.

(2) Mgr de Choiseul avait bien inséré dans ses statuts qu'une coadjutrice ne pourrait devenir chanoinesse qu'à vingt-cinq ans; mais ce fut lettre morte, et nous verrons bientôt un arrêt du conseil réformer cet article.

(3) Terme inexact au début, tant que les demi-prébendes ne furent pas instituées.

Digitized by Google

remanier de fond en comble l'hôtel de l'abbesse. Le 17 décembre 1766, Gardeur-Lebrun écrivait à l'archevêque de Cambrai: « J'ai l'honneur de vous adresser onze mémoires et toisés des ouvrages exécutés dans les bâtiments de l'abbaye de Sainte-Marie pendant l'année dernière et la présente, montant à la somme de 41264 livres 1 sol 4 deniers, dans laquelle somme sont comprises les dépenses faites pour le changement de la cuisine, logement de femme de chambre et pour celui de l'officier de Mme l'abbesse, ensemble la dépense à faire pour l'appartement à construire à l'étage de la maison abbatiale, montant à 3045 l. 1 s. 10 d. et celle de 5750 l. 10 s. 6 d. pour l'appartement projeté au-dessus des remises (1). » De fait on dépensa encore dans les années 1767, 1768 et 1769 au-delà de 9000 l.; il est vrai qu'alors on avait dû renoncer à l'espoir de bâtir à neuf à Saint-Pierre.

Les coadjutrices auraient dû toutes loger chez leurs tantes de prébende, et quelques-unes trouvèrent réellement place dans les maisons canoniales existantes; mais cela ne pouvait suffire. Aussi avait-on loué dès 1764 pour dix-huit ans une grande maison appartenant à un sieur Lecomte, marchand de bois, donnant sur le quai Saint-Louis à côté des maisons des chanoinesses (2), avec la cour derrière, et une maison en arrière de cette cour, mais qui ne s'étendait pas jusqu'à la rue du Faisan. L'une de ces deux maisons fut reconstruite, et l'autre réparée en 1765 et 1766; on y dépensa près de 27000l., comprises dans les sommes indiquées ci-dessus. En 1767, on créa encore au troisième étage de la plus grande de ces maisons trois appartements de coadjutrices, deux donnant sur le quai et un sur la cour, travaux dont le devis s'élevait à 2815 livres (3). On songeait alors à acheter ces maisons; mais l'état des finances du chapitre ne le permit pas. De nouveau, quand les revenus du chapitre ayant été augmentés, on put

(1) Il s'agissait d'un « appartement à coucher pour Mme l'abbesse, celui d'en bas n'étant pas sain pendant les temps pluvieux de l'été où l'on ne fait point de feu »; l'autre était pour Mgr de Choiseul, qui aimait mieux habiter près de sa sœur qu'à l'hôtel abbatial de Saint-Arnould.

(2) Donc à côté du n° 1 dans le plan publié par M. de Bouteiller en sa Notice; l'explication du n° 10 dans la légende de ce plan est fausse en partie, puisque la principale partie de la maison Lecomte n'y est pas désignée. Il est faux aussi que toutes les maisons comprises sous ce n° aient été louées par le chapitre. La cour de la maison Lecomte donnant d'un côté sur la cour des dames et de l'autre sur la place de Chambre, l'abbaye avait ainsi un débouché sur cette place.

(3) On avait dû d'abord payer 600 livres de dédommagement aux locataires évincés. Les loyers de ces maisons ne commencèrent à courir qu'après les réparations faites, à partir du 24 juin 1767. Le montant du loyer pendant les dix-huit ans fut de 1200 livres; au renouvellement du bail en 1785, il fut porté à 1700 livres.

Digitized by Google

porter effectivement à douze le nombre des chanoinesses, on loua (24 novembre 1785) un appartement dans la maison d'une veuve Jacquot, donnant sans doute sur la cour du chapitre (1); il fut attribué à Mme de Laubespin, qui le transforma complètement à ses frais. Malgré cela, on dut renoncer à loger toutes ces dames, ce qui valut aux deux dames de Caussans et à la coadjutrice Mme de Chauvigny de Blot une dispense de résidence, mais ne les empêcha pas de toucher prébende et présences, d'après une délibération du chapitre du 16 avril 1789. Puis, des logements convenables étant devenus vacants, on retira aux deux premières cette dispense (2 mai 1790): c'était trop tard.

Les dépenses de ces bâtiments excédant les revenus du lot fabrical, un arrêt du conseil du 5 mai 1765 avait accordé à l'abbesse des secours sur les revenus accumulés depuis 1761 de la manse abbatiale de Saint-Vincent. Nous n'avons pas retrouvé le texte de cet arrêt; une pièce postérieure le résume ainsi: le roi voulait que les revenus échus et à échoir de cette manse fussent employés à payer d'abord les réparations et reconstructions faites aux anciennes maisons de Sainte-Marie, occupées par les chanoinesses; puis les frais d'union des abbayes de Saint-Pierre et de Sainte-Maire et tous autres, résultant de l'érection du nouveau chapitre; ensuite le loyer annuel et les réparations des deux maisons adjacentes à celles de Sainte-Marie et nécessaires au logement des chanoinesses et des coadjutrices; enfin une pension annuelle et alimentaire de 750 livres à chacune des dames nièces qui seraient reçues dans le chapitre.

Mais le roi prescrivait des mesures sévères pour le contrôle des dépenses. Marchal de Sainsey, receveur des économats, écrivait en effet à l'abbesse le 24 mars 1766: « J'ai l'honneur de vous accuser la réception du compte des dépenses que vous avez faites tant pour la réparation de la maison abbatiale que des autres maisons de l'abbaye de Sainte-Marie, actuellement occupées par mesdames les chanoinesses, étant dûment certifié par vous. Je me contenterais volontiers de cet état, si je n'étais astreint et soumis dans mes fonctions à l'arrêt du conseil du 5 mai 1765, qui ordonne que, lors du payement de toutes les dépenses, la dame abbesse sera tenue de rapporter au fur et à mesure au dit sieur Marchal de Sainsey les pièces justificatives dans deux mois du jour de chaque remise de deniers qui sera par lui faite à la dite dame abbesse de Saint-Louis, et jusqu'à la concurrence de chaque remise

(1) Nous n'avons pas encore réussi à l'identifier. Le bail ne courait que du 24 juin 1786.

Digitized by Google

des dits deniers. Et, en outre, l'ordre du roi de 45300 livres 8 sols 11 deniers, qui vous est accordé, Madame, vous charge de justifier, dans deux mois au plus tard de la date d'icelui, au sieur de Jarente, évêque d'Orléans, de l'emploi par pièces justificatives, appuyées de quittances des ouvriers et autres. » Marchal demandait donc l'envoi de ces pièces.

L'abbesse s'exécuta, comme le prouve un accusé de réception du 29 juillet. Mais cette comptabilité nous paraît avoir exigé bien des efforts, à voir les minutes de différents bordereaux essayés à cette occasion; on y trouve, avec des frais de reconstruction pour une vingtaine de mille livres, les dépenses faites pour l'érection du chapitre: 14563 l. pour frais des bulles d'union des deux chapitres; 1200 l. au sieur Brunet, expéditionnaire en cour de Rome, pour le bref de visiteur apostolique et pour plusieurs mémoires; 6000 l. au sieur Ravault, aussi expéditionnaire, pour les frais de la bulle d'union de l'abbaye de Saint-Vincent, qu'il est chargé de solliciter, etc. Dans une autre minute, on n'accorde à Ravault que 2400 l., mais il y a des articles d'autre genre: 1200 l. pour un an de loyer des maisons Lecomte; 1200 l. à Gardeur-Lebrun, qui a conduit les travaux, etc. Il semble qu'on n'ait eu que l'embarras du choix pour établir un bordereau des 45300 l. Et, hélas ! les quittances dont on l'appuyait étaient plus ou moins fictives. Gardeur-Lebrun en prévenait Mgr de Choiseul (17 décembre 1766): « Vous trouverez, Mgr, toutes les pièces quittancées par les ouvriers, à qui Mme l'abbesse a donné des reconnaissances de pareilles sommes, suivant l'état que j'ai joint à ces mémoires. Les ouvriers qui ont fait tous ces ouvrages vous supplient, Mgr, d'avoir la bonté de leur procurer le plus tôt possible le payement de leurs avances. Comme leurs mémoires ont été réglés sur des prix modiques, ils espèrent de votre justice que leur remboursement ne sera pas éloigné. » Vain espoir: Mme de Choiseul n'eut plus à compter sur une aide nouvelle et, si elle put narguer le contrôle sévère exercé par les employés des économats, elle dut se contenter des revenus du tiers lot fabrical, renforcés par des emprunts, pour achever d'installer sa maison.

Cependant, à mesure qu'on perdait l'espoir de voir s'élever à Saint-Pierre une nouvelle abbaye, il fallait bien s'engager plus à fond pour l'aménagement de Sainte-Marie; ainsi l'église exigea une transformation complète, dont l'abbesse exposa aux dames en plein chapitre la nécessité le 11 octobre 1770: « Le chœur de leur église, outre l'incommodité dont il était par la mauvaise construction et le petit nombre des stalles, était très malsain par l'humidité excessive qui y régnait et qui était à tel point, que l'air qu'on y respirait

Digitized by Google

était semblable à celui d'une cave où l'eau aurait séjourné; les livres qu'elles y laissaient étaient pourris en très peu de temps, et enfin, certains jours de l'année, le pavé du dit chœur était tellement humide qu'on aurait pu y ramasser l'eau avec des éponges. » Ces dames avaient supporté avec patience ces inconvénients, tant que l'espoir de se transporter à Saint-Pierre parut assez prochain; mais cette perspective devenait de plus en plus lointaine, le roi ordonnant même de suspendre tous projets sur cet objet (1). Il fallut donc songer à rendre le chœur plus salubre. Sur avis des architectes, on arrête « d'en changer entièrement la position et de le placer dans ce qui faisait ci-devant la nef et de transporter la nef dans l'emplacement de ce qui faisait le chœur et le sanctuaire. » (2) On exhausse le sol par des remblais; on refait les voûtes et la toiture au-dessus du nouveau chœur; les murs sont consolidés et rafraîchis; dans le nouveau sanctuaire, on érige trois autels, dont le principal est en marbre (3); le nouveau chœur reçoit un siège pour l'abbesse et vingt-huit stalles neuves, dont huit sculptées. Le devis de ces travaux se portait à 30062 livres; ils n'en coûtèrent que 22895. Pour les payer, on fit un emprunt de 23400 l., gagé sur un quart en réserve à Sillegny, dont l'abbesse devait solliciter du roi la vente.

Enfin, en 1777, on établit au bout de l'église, du côté du quai, un caveau pour la sépulture des dames; l'escalier qui y communiquait, ayant son entrée dans le collatéral du côté des maisons canoniales; les frais s'élevèrent à 1315 livres.

La haute noblesse, qui devait bénéficier de l'institution de Saint-Louis, s'inquiétait moins de tous ces détails de logement que des prébendes mises à la disposition de ses filles. Assurément les 600 livres environ que payaient à la tante d'une coadjutrice les parents de celle-ci, ne représentaient pas les frais d'une grande éducation telle que l'attendait ce beau monde, et cependant on entend comme une plainte dans cet arrêt du roi, qui parle d'assurer à ces demoiselles « non seu-

(1) Les projets furent cependant repris en 1783. Nous ne les connaissons que par quelques mentions. Un état des dettes du chapitre, dressé au moment de sa suppression, porte qu'il est dû à Gardeur-Lebrun cent louis pour avoir fait les plans des bâtiments projetés en 1783 par ordre de M. de Calonne, alors contrôleur général. De fait une délibération du chapitre du 3 février 1784 chargeait cet ingénieur du plan de reconstruction de l'abbaye dans l'emplacement de Saint-Pierre et priait l'abbesse d'en poursuivre l'exécution près du roi: on abandonnait donc les plans de Blondel. Cette fois encore on n'aboutit pas.

(2) L'apparence extérieur de l'église n'en fut pas changé, l'ancien sanctuaire ayant conservé sa forme.

(3) A cette occasion, une plaque de marbre noir avec l'inscription: Abbaye Saint-Louis, fut placée au-dessus de la porte d'entrée de l'abbaye en face de la rue Pierre-Hardie.

Digitized by Google

lement une subsistance honnête et proportionnée à leur état, mais même une certaine aisance, qui les mette à portée d'y recevoir une éducation convenable à leur naissance, sans être à charge à des parents qui ont souvent, ainsi que leurs ancêtres, sacrifié leurs biens à notre service et à celui de l'État. » Il faut donc « procurer au dit nouveau chapitre de Saint-Louis une augmentation de dotation. » Naguère c'était l'archevêque de Cambrai, qui parlait ainsi par la bouche du roi, mais il n'a pas trouvé le moyen d'achever son œuvre. Un seigneur de plus grande naissance vient d'en reprendre la direction et, par un dévouement plus souple et plus tenace, assurera la dotation du noble chapitre. C'est Mgr de Montmorency qui a dicté l'arrêt du conseil dont nous venons de citer un extrait: nous en possédons la minute écrite de sa main.

Loin de trouver abusives ces façons de disposer des biens de l'Église, ceux-ci lui paraissent revenir ainsi « bien plus sûrement et plus directement au but que se sont proposés les fondateurs, savoir: à la célébration décente de l'office divin, au soulagement des pauvres et à l'édification publique. » Il se fait donc donner par le roi (mars 1768) (1) la commission de procéder « à la suppression et extinction d'un ou plusieurs bénéfices séculiers ou réguliers et à l'union des biens en dépendants à l'abbaye et insigne église collégiale de Saint-Louis, et ce jusqu'à la concurrence de 50000 livres de revenu annuel, toutes charges déduites, au pardessus des revenus dont jouit actuellement le dit chapitre. » La main du roi ne fait qu'autoriser une mesure habilement préparée par l'évêque; celui-ci, après convention bien assurée, a fait donner en commende le prieuré de Saint-Quirin le 29 novembre 1767 à Paul-François de Saintignon, grand-vicaire et official de son évêché, chanoine de la cathédrale, conseiller-clerc au parlement de Metz; né en 1714, il jouira du prieuré sa vie durant, mais consent à ce que ce bénéfice soit supprimé ensuite et réuni au chapitre de Saint-Louis. L'évêque porte le décret de cette union le 20 novembre 1769; le roi s'empresse de le confirmer, et le parlement enregistre le tout le 13 janvier 1770. Saint-Louis aura là un revenu de presque 50000 livres, dès que le titulaire et les pensionnaires (2) seront décédés.

(1) Lettres patentes enregistrées au parlement le 21 avril 1768.

(2) Les pensions affectées sur le prieuré étaient assez fortes: une de 6000 livres en faveur de M. de Saintignon, supérieur général des chanoines réguliers; une de 1500 l. en faveur de Ravault, chanoine de la cathédrale de Metz; une autre de 1500 l. en faveur de l'abbé de Polignac, et une de 600 l. en faveur de Bonaventure d'Obsan, prêtre bénéficier de la cathédrale de Condom, puis curé de La Plume.

Digitized by Google

Mais M. de Saintignon s'obstine à vivre et ne mourra que le 16 octobre 1786. En prévision de cette éventualité, Mgr de Montmorency a retaillé sa plume aussitôt les lettres patentes de mars 1768 obtenues, et minuté un arrêt du conseil qui assurera en attendant les ressources nécessaires et à l'abbesse pour soutenir un rang digne d'elle et aux coadjutrices pour décharger leurs parents. Il veut faire ordonner au roi que sur les revenus de la manse abbatiale de Saint-Vincent, affectés d'abord à la construction d'une nouvelle abbaye, clause que l'on révoque provisoirement, il sera assigné à Mme la comtesse de Choiseul une pension de 10000 livres, et aux coadjutrices une de 750 livres, payables de six mois en six mois depuis le 1er janvier dernier, le premier payement échéant au 1er juillet. Et comme certaines coadjutrices ont déjà touché quelques quartiers sur ce pied d'après l'arrêt du 5 mai 1765, tandis que d'autres n'ont rien touché, on fera d'abord une liquidation générale de tout ce qui peut être dû à chaque coadjutrice, pour être ensuite chacune payée régulièrement par quartier sur un état dressé par l'abbesse et certifié par l'ordinaire. On continuerait à prendre sur ces mêmes fonds de la manse abbatiale de Saint-Vincent, comme le voulait l'arrêt du 19 juillet 1761, « les sommes suffisantes pour acquitter les charges ordinaires et extraordinaires... généralement quelconques, prévues et imprévues..., et en outre une somme de 3000 livres pour les réparations et entretiens des bâtiments, terres, églises et ornements... » C'eût été, à côté de la pension, un nouveau cadeau à l'abbesse, qui, disposant du lot fabrical, en aurait eu pour elle le revenu, puisqu'on lui enlevait toutes les charges. Mais l'arrêt du conseil (1) n'admit pas ces dernières clauses, sauf le payement du loyer des maisons occupées par les coadjutrices; les pensions par contre furent accordées avec réduction cependant de celle de Mme Choiseul à 8000 l. par année. Nous croyons que c'est à partir de cette date que l'abbesse, voyant son sort sensiblement amélioré, paya à la doyenne sur le lot fabrical la seconde prébende, à laquelle elle avait droit et qu'on lui avait refusée jusque-là.

Ce n'est point nous qui attribuons à Mgr de Montmorency le rôle dès lors prépondérant dans les affaires de Saint-Louis; le ministre de Choiseul lui en exprime toute sa reconnaissance dans une lettre datée de Versailles le 21 juin 1768: « Je ne puis vous dire, Monsieur, combien je suis sensible aux soins que vous voulez bien vous donner en faveur de ma sœur et de son chapitre. Les moyens que vous avez imaginés pour la

(1) Nous en avons vainement recherché le texte; nous n'en connaissons pas même la date exacte: tantôt il est dit de juillet, tantôt d'octobre 1768.

Digitized by Google

faire jouir dès à présent d'un sort avantageux, sont assurément les plus simples qu'on puisse employer, et les dispositions dans lesquelles est M. l'évêque d'Orléans sont telles que nous pouvions les désirer. Peut-être même l'arrangement serait-il déjà réglé, si nous n'avions quelques précautions à prendre pour le concilier avec les dispositions d'un arrêt du conseil rendu en 1765, duquel je n'avais aucune connaissance et que vous aviez avec raison soupçonné devoir exister (1). Quoi qu'il en soit, j'espère être incessamment en état de vous annoncer que tout est arrangé (2). L'autre objet sur lequel vouz avez bien voulu me communiquer vos réfléxions, l'est déjà, et je vais adresser à ma sœur un arrêt du conseil qui, en rétablissant d'une façon plus conforme aux règles et à la justice un des statuts du chapitre, ordonne que toute coadjutrice succédera à la prébende pour laquelle elle a été nommée coadjutrice (3). »

Evidemment le succès des mesures projetées à Metz tenait beaucoup au crédit du fameux ministre. Cet appui allait manquer à l'abbesse: à la fin de 1770 (24 décembre), le duc de Choiseul tombait en disgrâce. Le contre-coup ne s'en fit pas sentir immédiatement. Pendant deux ans encore on paya régulièrement les pensions assignées à l'abbesse et aux coadjutrices sur les économats; mais la direction de ceux-ci ayant passé du duc de la Vrillière à M. de Marville, celui-ci notifia en juin 1773 que ces pensions n'étant point sur l'état des charges des économats que le roi lui avait fait remettre, il ne pouvait, sans un ordre précis de Sa Majesté, les acquitter. Aussitôt Mme de Choiseul s'adresse au roi: « Je manquerais aux devoirs de la place que je tiens des bontés de Votre Majesté, si je négligeais de réclamer avec autant de confiance que de respect sa protection en faveur de mon chapitre. Une lettre de M. de Marville m'annonce, Sire, la cessation des pensions que Votre Majesté avait bien voulu accorder aux dames coad-

(1) Il semble inouï que le chapitre, à trois ans d'intervalle, n'ait pu fournir des indications précises. L'archevêque de Cambrai avait-il donc conservé cet arrêt dans ses papiers?

(2) Ces paroles sembleraient prouver que l'arrêt est plutôt de juillet que d'octobre 1768.

(3) Voici le statut auquel fait allusion ce passage: « Aucune dame coadjutrice ne pourra être nommée chanoinesse qu'elle n'ait l'âge de vingt-ans accomplis. La coadjutrice qui n'aurait pas l'âge compétent pour succéder à la dame chanoinesse dont elle aura été coadjutrice, deviendra coadjutrice de la dame chanoinesse dont la coadjutrice aura été nommée à la prébende vacante. » De fait ce statut ne fut pas observé: Mme de Choiseul-Meuse devint chanoinesse le 31 mai 1775, n'ayant pas même dix ans accomplis. Mais nous ne connaissons pas cet arrêt du conseil qui l'abrogeait.

Digitized by Google

jutrices et à moi sur les revenus de la manse abbatiale de Saint-Vincent. Je la supplie d'être persuadée que je ne suis nullement occupée de mon intérêt personnel, et que celui de mon chapitre est le seul dont je suis animée. J'ose espérer que Votre Majesté daignera jeter les yeux sur le mémoire que j'ai l'honneur de lui adresser et que, touchée des motifs intéressants qu'il contient, elle voudra bien ne pas retirer ses bienfaits, dont la cessation anéantirait un établissement qu'elle a fondé. »

Le mémoire qui accompagnait cette lettre et dont la minute est de la main de Mgr de Montmorency, rappelait ce que Louis XV avait fait pour l'abbaye de Saint-Louis, en soulignant comme une volonté spéciale du roi l'admission de coadjutrices, dont la subsistance n'était assurée que par des arrêts du conseil. « Sans ces secours la plupart d'entre elles, dénuées de toutes autres ressources, seraient obligées de retourner dans leurs familles pour forcer des parents de la plus ancienne noblesse, mais pauvres et malheureux, de partager avec elles une subsistance qu'elles avaient cru leur être assurée dans un établissement que Votre Majesté avait paru honorer de sa protection royale. » D'ailleurs « les revenus de la manse abbatiale de Saint-Vincent sont spécialement affectés au chapitre de Saint-Louis; toute autre destination serait contradictoirement opposée à la volonté de Votre Majesté, consignée de la manière la plus formelle et la plus authentique dans trois arrêts du conseil; l'intention même de Votre Majesté était de réunir au même chapitre les revenus de la manse conventuelle de cette abbaye... Votre bonté, Sire, votre gloire, votre justice même, et le très grand avantage de l'ancienne noblesse de votre royaume concourent donc également à porter Votre Majesté à continuer d'honorer le chapitre de Saint-Louis de sa protection royale et à ne pas retirer les secours qu'elle a précédemment jugés lui être nécessaires et qui le lui sont aujourd'hui plus que jamais. »

L'abbesse avait semblé s'oublier elle-même dans ce plaidoyer; en conséquence l'on maintint aux coadjutrices leurs pensions, et celle de l'abbesse resta supprimée. Mais à la mort de Louis XV (10 mai 1774), Mgr de Montmorency crut pouvoir s'adresser à la nouvelle reine afin d'en obtenir le rétablissement (1). Pour expliquer son intervention, il rappelait que c'était à sa demande que cette pension avait été accordée par le feu roi. Il vantait ensuite le désintéressement de l'abbesse: « Désespérée de voir envelopper ces dames dans l'injustice qu'on ne lui faisait éprouver que parce qu'elle était

(1) On sait que Marie-Antoinette avait un faible pour le duc de Choiseul, qui avait négocié son mariage avec Louis XVI.

Digitized by Google

la sœur de M. le duc de Choiseul, ministre disgracié, qu'on cherchait à mortifier de toutes les manières possibles, elle ne réclama la justice du feu roi qu'en faveur des dames coadjutrices; elle sollicita et fit vivement solliciter par ses parents et amis le rétablissement des pensions des dames coadjutrices, et porta la noblesse et le désintéressement jusqu'à exiger qu'on ne parla pas d'elle. » Et cependant que de motifs elle eût pu faire valoir en sa faveur ! « Je supplie instamment Votre Majesté d'observer qu'il est sans exemple dans la monarchie et principalement en matière ecclésiastique que, sans nouvel arrêt et sans aucun acte émané du trône, on détruise, on anéantisse par une simple lettre du directeur des économats l'effet et l'exécution d'un arrêt du conseil revêtu de toutes formes et qui a été exécuté pendant cinq années. On ne peut, Madame, s'empêcher de voir dans une injustice aussi révoltante et aussi opposée à la bonté du feu roi et à la protection dont il avait toujours honoré le chapitre de Metz, qu'un projet formé de faire une niche à M. le duc de Choiseul. On était au désespoir de ce que les recherches qu'on avait faites sur son administration, n'avaient pu l'inculper sur aucun objet; ne pouvant donc l'attaquer directement, on voulut l'affliger en maltraitant sa sœur. Je ne dois pas, Madame, laisser ignorer à Votre Majesté que M. le duc de Choiseul a ressenti vivement cette espèce de persécution qu'on exerçait contre lui dans la personne de sa sœur; il a représenté et fait représenter à M. de Marville l'injustice inouïe qu'on faisait éprouver à Mme sa sœur; il a réclamé l'exécution de l'arrêt du conseil de 1768, qui n'avait jamais été abrogé par aucun acte postérieur; enfin il l'a sollicité et pressé de mettre cette affaire sous les yeux du roi, bien persuadé qu'il ne fallait que faire connaître à Sa Majesté l'injustice de ce traitement pour être assuré qu'elle la ferait cesser. Mais ce magistrat a toujours refusé et a même mis M. de Choiseul dans le cas de ne pouvoir plus s'adresser à lui. Je lui en ai, Madame, parlé aussi plusieurs fois et toujours inutilement. Dans ces circonstances j'ai pensé qu'en qualité d'évêque diocésain et plus encore comme ayant été chargé par le feu roi de pourvoir à l'augmentation de la dotation de ce chapitre, Votre Majesté ne désapprouverait pas que j'eusse l'honneur de m'adresser directement à elle pour obtenir la réparation d'une injustice inouïe et sans exemple, d'une injustice... qui tombe sur une dame plus respectable encore par ses vertus et les qualités de son cœur et de son esprit que par sa naissance et son état, sur une dame dans les veines de laquelle coule un sang qui répond à Votre Majesté d'un attachement sans bornes pour son auguste personne. »

Digitized by Google

Cette fois Mgr de Montmorency en fut pour ses frais d'éloquence; la pension de Mme de Choiseul ne fut pas rétablie, et même, pour écarter toute nouvelle réclamation, en 1775 la manse abbatiale de Saint-Vincent fut donnée à un fils naturel de Louis XV.

V.

La sollicitude de l'évêque se reporta sur le domaine, un peu plus spirituel, des statuts définitifs à donner au noble chapitre. L'archevêque de Cambrai laissait presque tout à faire à cet égard; sur ce point aussi Mgr de Montmorency était prêt à poursuivre son œuvre. Au chapitre du 27 novembre 1776, la doyenne souleva la question; aussitôt il fut décidé qu'on demanderait à Rome de nommer commissaire à cette fin l'évêque de Metz. Il fut nommé par un bref du pape du 16 avril 1777, enregistré, avec les lettres d'attache du 3 mai, au parlement de Metz le 16 août de la même année.

Le prélat, qui avait préparé ses règlements, crut pouvoir brusquer le dénouement et enlever une adhésion immédiate, sous prétexte du départ prochain de deux chanoinesses anciennes et des vacances du parlement, qu'il fallait prévenir pour un enregistrement rapide. Il n'en fallut pas plus pour éveiller les défiances de quelques dames, qu'alarmaient « les conséquences pour l'avenir plus encore que la situation présente. » Ce parti d'opposition, comprenant deux chanoinesses, Mmes de Jaucourt et de Laporte, et les coadjutrices de Villarnould, de Chastenay et de Beaujeu, était plus nombreux à l'origine; bien que réduit par quelques défections, il suffit à déjouer la manœuvre de surprise qu'on avait projetée, et le délai ainsi obtenu fut employé par les opposantes à consulter tant à Paris qu'à Metz des gens experts sur les règlements proposés. De toutes parts on remarqua que ceux-ci mettaient le temporel absolument à la discrétion de l'abbesse, plus encore qu'il ne l'avait été du passé: non seulement on lui confiait la passation des baux, la nomination de l'homme d'affaires et receveur du chapitre, l'examen et l'arrêté des comptes, le choix de la personne chargée de visiter les bâtiments et les biens (1), même celui des avocats et procureurs, mais encore on supprimait une disposition du règlement de 1766 établissant, sans résultat d'ailleurs, que deux dames veilleraient avec l'abbesse tant à la recette qu'au dépôt des fonds

(1) L'abbesse, ayant eu jusque-là l'administration du lot fabrical, chargé de toutes les dépenses, devait naturellement, le jour où on la lui retirerait, laisser tout en bon état.

Digitized by Google

et économies; enfin rien n'était statué sur les titres et les archives, les remboursements et emplois des fonds, etc.: on pouvait juger des conséquences.

De plus l'état, l'honneur même des dames étaient livrés à l'arbitraire de l'abbesse par les nouveaux statuts; car « parmi les cas marqués de destitution de chanoinesses, au nombre de trois, ...il n'y avait ni causes légales exprimées ni formes réglées: c'était Mme l'abbesse, la doyenne et la plus ancienne chanoinesse prébendée qui devaient composer le tribunal établi juge souverain de cette destitution. On supposait d'ailleurs, sans les exprimer, des cas de priver les coadjutrices de la succession aux canonicats de leurs tantes, et on laissait à l'abbesse la liberté de conférer des canonicats à telle demoiselle qu'elle voudrait, par préférence aux coadjutrices existantes et à leur exclusion. » Autant permettre à Mme de Choiseul de composer le chapitre comme il lui plairait.

Enfin on voulait d'une part maintenir les quatorze canonicats établis par l'abbé de Majainville pour favoriser l'abbesse, malgré l'indication très nette de la bulle d'union de Saint-Pierre et de Sainte-Marie; d'autre part enlever un tiers du lot destiné aux prébendes pour les distributions quotidiennes, dans lesquelles l'abbesse aurait double part sans rien fournir sur le lot dont elle jouissait seule. Tels étaient les principaux griefs élevés contre les règlements projetés.

En les combattant, l'opposition travaillait évidemment dans l'intérêt commun de tous les membres du chapitre; aussi rien ne troubla d'abord ni les bonnes relations entre ces dames ni le calme de la maison. Mais l'impatience de l'évêque et de l'abbesse amena bientôt une vive agitation. Mgr de Montmorency avait rédigé un projet de lettres patentes dans lequel il avait glissé les principaux points des règlements qui éprouvaient de la contradiction, et une autorisation en sa faveur d'insérer dans les statuts tout ce qu'il jugerait convenable. Or, il avait gagné le roi à ce projet; les lettres patentes ainsi préparées étaient promulgées en mars 1779.

Louis XVI confirmait d'abord certains points fixés par son prédécesseur: les preuves de noblesse remontant à l'an 1400, la décoration d'une croix d'or pour les dames, les armes du chapitre, la livrée du suisse aux couleurs du roi, la pension de 600 livres à fournir par les parents aux coadjutrices, le nombre de quatorze canonicats, avec défense de nommer aux trois qui n'étaient pas occupés, tant que les ressources ne seraient pas plus grandes. La victoire du prélat sur ce point discuté se complétait par le droit d'ériger les places des quatorze coadjutrices en autant de semi-prébendes. On précisait cependant qu'on ne pourrait admettre une aspirante qui au-

Digitized by Google

rait déjà deux sœurs dans le chapitre, sinon pour devenir coadjutrice d'une de ses sœurs, et que les abbesse et doyenne, que le roi s'engageait à prendre parmi les chanoinesses du chapitre, devaient avoir trente ans accomplis.

On fixait à trois les cas où une dame serait exclue du chapitre, savoir: 1° si elle acceptait une place près d'une princesse française ou étrangère, même si cette place permettait la résidence au chapitre; 2° si elle était absente plus d'un an au delà des vacances ou des congés accordés; 3° si elle refusait « constamment de se soumettre aux injonctions faites par le chapitre par forme de correction économique pour fautes commises contre la discipline du chapitre ou pour mauvaise conduite.» Dans un autre article, on ajoutait incidemment un quatrième cas très peu spécifié: l'abbesse avait le droit de nommer qui elle voulait à « une prébende canoniale qui échoirait à une coadjutrice... jugée incapable d'être pourvue dans aucun temps. » On ne disait pas de quelle incapacité il s'agissait. A l'abbesse revenait la nomination à toute prébende dont la titulaire mourait ou démissionnait sans avoir fait choix d'une nièce. Elle nommait également aux places de coadjutrices vacantes depuis plus d'un an; enfin c'était à elle encore qu'appartiendrait le choix des chanoinesses pour les trois prébendes encore inoccupées et de leurs coadjutrices.

La masse des revenus était de nouveau distribuée en trois lots égaux: le 1er pour l'abbesse; le troisième, dit fabrical, pour les charges, dont le reliquat éventuel devait s'ajouter au deuxième; sur celui-ci, on prélévait d'abord un tiers pour les distributions quotidiennes, et le reste faisait les gros fruits de chaque prébende. Au fur et à mesure que les revenus augmenteraient, on nommerait aux trois prébendes encore vacantes, et l'on constituerait des semi-prébendes d'abord pour les coadjutrices de ces dernières, puis petit à petit pour les autres.

Les opposantes étaient jouées et elles ne connurent ces volontés du roi que par l'avertissement du parlement, qui demandait à toute opposition de se produire avant le 20 mai, jour où aurait lieu la délibération sur l'enregistrement. Il fallait profiter de cette dernière chance, mais le délai était trop court pour suivre les formalités ordinaires. Le 21 avril, les dames de Jaucourt et de Laporte partaient pour Paris afin d'obtenir du roi une remise de l'enregistrement; elles l'obtinrent, et la pièce en arriva à Metz, le 20 mai, trop tard néanmoins; car, « dès le 19 au soir, l'assemblée du parlement avait été convoquée par des billets pour le lendemain 8 h. du matin, au lieu que, suivant l'usage notoire de ce parlement et de tous les autres, c'est entre 10 et 11 h., à l'issue de la

Digitized by Google

grande audience, que les chambres s'assemblent »: l'effet du sursis fut ainsi éludé. L'arrêt était pris ordonnant l'enregistrement, qui eut lieu le 4 juin. Pourtant le parlement avait témoigné quelques scrupules sur le vague de certains articles et y avait apposé quelques réserves: « à charge, disait-il que dans les deux premiers cas de la destitution prévue par l'article 5, il n'y sera procédé que dans les formes de droit et après les trois monitions canoniques, sauf aux chanoinesses et coadjutrices à se pourvoir par les mêmes voies par l'appel comme d'abus contre les jugements qui y seraient intervenus, se réservant la dite cour de délibérer sur le surplus de la disposition portée au dit article 5 (3e cas d'exclusion), ainsi que sur celle portée en l'article 9, concernant la coadjutrice qui aurait été jugée incapable d'être pourvue en aucun temps, lors de la vérification qu'il écherra de faire des lettres patentes à intervenir sur les règlements qui seront donnés par le commissaire apostolique en exécution de l'article 13 des présentes lettres-patentes. »

Cet article 13, approuvant le choix fait par le pape de l'évêque de Metz comme visiteur apostolique, l'autorisait à « insérer dans les dits règlements tout ce qu'il jugera convenable pour assurer l'exécution de ces mêmes présentes en tout leur contenu, circonstances et dépendances, et pour le maintien de l'ordre dans le dit chapitre tant au regard du temporel que du spirituel ».

Les réserves du parlement mirent peut-être une sourdine à la joie de Mgr de Montmorency et de l'abbesse, pour laquelle il travaillait; cela ne pouvait empêcher le prélat de rédiger les règlements à son gré pour le spirituel et pour le temporel. Sans attendre, il rendit quelques jours après, 19 juin, le décret d'érection des quatorze places de coadjutrices en semi-prébendes, qui seraient dotées sur l'augmentation des revenus voulue par les lettres patentes de mars 1768, sans pouvoir dépasser la moitié du montant des prébendes pleines. Ces semi-prébendes seraient attribuées aux coadjutrices alors en exercice. Il fallait toutefois, pour être exécutoire, que ce décret fût revêtu de lettres patentes; mais l'évêque ne prévoyait de ce côté aucune difficulté, puisqu'il n'avait agi que d'après celles de mars de la même année, dûment enregistrées.

Pourtant les dames de Jaucourt et de Laporte étaient toujours à Paris, assiégeant le conseil du roi pour obtenir le rapport de ces lettres patentes de mars 1779 malgré leur enregistrement. Elles remplissaient requêtes et mémoires des arguments que nous avons déjà indiqués plus haut, et il est bien certain qu'elles avaient pour elles, avec la bulle de fondation de Saint-Louis, la justice et la sagesse. Visiblement Mgr de

Digitized by Google

Montmorency n'avait en vue que l'intérêt matériel de l'abbesse et son autorité à peu près absolue à assurer dans le chapitre. Sur ce dernier point, sa conscience s'appuyait d'un raisonnement très juste: ne fallait-il pas dans ce groupe de dames qui, n'étant pas religieuses, n'étaient retenues ni par des vœux ni par une vraie règle commune, puisqu'elles vivaient dans leurs demeures particulières, ne fallait-il pas à leur tête une personne qui eût le droit de se faire obéir ? Mais, de leur côté, ces dames, précisément parce qu'elles n'étaient pas religieuses, voulaient avant tout sauvegarder leur indépendance. Pour opérer ce dosage de vie religieuse et d'esprit séculier, il eût fallu à l'évêque et à l'abbesse autre chose que les principes du XVIIIe siècle, et l'on regrette de les voir discuter sans fin des accessoires assez frivoles, comme de savoir si l'évêque avait aucun caractère pour ériger des semi-prébendes dans un chapitre exempt de sa juridiction; si l'édit de 1768 ne laissait pas aux chanoinesses elles-mêmes le soin de se donner des règlements, si, en tout cas, ceux que l'évêque leur donnait ne devaient pas être approuvés par le pape. Ces chicanes ne décideraient pas de l'affaire: aussi l'abbesse ne cessait d'insister auprès des différents membres du conseil; l'évêque s'adressait au prince de Montbarey, non comme ministre, mais comme ami particulier, pour hâter une réponse favorable, qu'on eût voulu avant la Saint-Louis, date des vacances du parlement.

La réponse ne vint que dans le courant d'octobre, toujours sous forme de lettres patentes, mais en opposition avec toutes les espérances de l'abbesse et du prélat. Le roi en revenait à la « bulle du pape Clément XIII du 14 septembre 1761, qui doit être regardée comme le titre constitutif de l'état actuel de ce chapitre », et quant au décret d'érection des quatorze semi-prébendes, il jugeait nécessaire « de concilier l'exécution du décret en question et des titres et des actes qui l'ont précédé, avec celle des dispositions de la dite bulle et d'interpréter en conséquence et à cet effet quelques dispositions de nos lettres patentes du mois de mars dernier. » Le nombre des semi-prébendes et des coadjutrices était ramené à douze et, d'après la bulle, le chapitre se composerait d'une abbesse, d'une doyenne, de douze chanoinesses et de douze coadjutrices, sauf à augmenter le nombre des prébendes et semi-prébendes, quand il y aurait des revenus suffisants. Les coadjutrices succéderaient aux canonicats et maisons canoniales de leurs tantes; le roi, reprenant son droit, consigné dans la bulle, de nommer pour la première fois aux canonicats vacants, promettait d'en conférer deux, lorsque les revenus auraient augmenté, aux deux coadjutrices de l'abbesse et de

Digitized by Google

la doyenne, dont les places étaient supprimées, mais qui continueraient, en attendant, de jouir de la pension accordée aux coadjutrices sur les économats.

Les revenus continueraient à être divisés en trois parts; mais la dotation de l'abbesse consisterait uniquement dans le lot abbatial, et sa prébende était supprimée; le second lot reviendrait en entier à la doyenne pour deux parts et aux chanoinesses pour une part; le troisième restait affecté à l'acquit des charges, le reliquat aux distributions quotidiennes pour l'assistance aux offices, dans lesquelles on maintenait à l'abbesse et à la doyenne double part, aux chanoinesses une part, aux coadjutrices une demi-part; si plus tard on voulait augmenter ces distributions, on prélèverait « sur les revenus fixes de tous et chacun les bénéfices et places du chapitre et en proportion de ce que les pourvues d'iceux ont à prendre dans le dit fonds des distributions. » Quant aux cas d'exclusion, il était dit que dans les nouveaux règlements seraient fixés, « et ainsi que de droit, les cas de privation des canonicats et prébendes et des coadjutoreries et semi-prébendes, et les formalités à remplir pour que la dite privation soit régulièrement prononcée. »

Comment ne pas rester sous le coup de cette défaite ? A tout prix il fallait empêcher l'enregistrement de ces lettres patentes. « Le parlement n'était pas encore rentré, l'évêque de Metz et Mme l'abbesse de Saint-Louis profitèrent de la circonstance et arrivèrent promptement à la cour: que d'expédients imaginés pour obtenir un sursis ! Il suffit d'en connaître un, celui d'alléguer qu'il avait été présenté aux ministres une copie fausse de la bulle de 1761; il ne fut pas difficile de dissiper cette imputation odieuse: la copie présentée était mot pour mot celle de l'imprimé qui est, avec d'autres titres, à la suite des règlements de 1766 (1)... Mais le sursis était ordonné, tout a été employé pour empêcher qu'il fût levé, et l'apologie des lettres patentes du mois de mars peut enfin paraître avec la critique de celles du mois d'octobre dans un Mémoire suivi d'une consultation, où le nombre des signatures ne paraît destiné qu'à voiler la disette des raisons. » Nous ne connaissons pas ce mémoire; celui par lequel les opposantes y répondirent (2), n'est conservé dans les archives du chapitre que par fragments. Nous y avons puisé plusieurs renseigne-

(1) Il s'agit des *Statuts et règlements...*, Paris 1767, que nous avons souvent cités.

(2) *Mémoire pour les dames comtesses de Jaucourt et de Laporte, chanoinesses prébendées, et les dames comtesses de Beaujeu et de Chastenay, chanoinesses coadjutrices ou semi-prébendées du chapitre noble, royal et séculier de Saint-Louis de Metz.*

Digitized by Google

ments historiques; quant aux arguments, toujours les mêmes, inutile d'y revenir encore. Il n'y eut du reste rien de changé quant au résultat: l'enregistrement des lettres patentes d'octobre 1779 se fit le 31 juillet 1780.

Mgr de Montmorency allait-il renoncer à donner à Saint-Louis des règlements définitifs, et que seraient ceux-ci ? Le 23 octobre 1780, un mandement annonçait au chapitre la visite épiscopale pour le 13 novembre, 9 heures du matin, avec continuation les jours suivants, si c'était nécessaire. Il indiquait la préparation spirituelle qu'il fallait y apporter, rappelait les efforts infructueux de Mgr de Choiseul vu « des circonstances particulières, des usages locaux, que ce prélat ne pouvait connaître et qui s'opposaient à la possibilité de l'exécution de plusieurs articles importants », et, se confiant en l'expérience de douze années, comptait sur le concours de toutes ces dames pour achever cette œuvre. La visite eut lieu et dura jusqu'au 24 novembre, où se fit l'inventaire de l'église et de la sacristie; l'évêque y interdit l'exposition à la vénération des fidèles de deux reliques non authentiquées (1).

Le résultat de cette longue visite de dix jours ? Déjà plus haut, la vue de tous les mouvements qu'on se donnait de part et d'autre en cette affaire, nous suggérait l'idée d'une comédie: cette fois, le mot nous est littéralement fourni par un document de l'époque. C'est une correspondance entre M. Spol, le facétieux curé de Sailly, et une dame de Saint-Louis (2), de la famille de Chérisey, où le curé fréquentait beaucoup; le ton badin, la forme allégorique sont ancienne habitude entre ces beaux esprits. La jeune chanoinesse étant comparée à un petit arbre transplanté dans le vaste enclos ou verger de Saint-Louis, le curé lui demande dès le 20 novembre des nouvelles de la visite de l'évêque, commissaire apostolique ou envoyé du grand Bostangi !

« Madame, Je prends un intérêt trop vif à la destinée du petit arbre pour ne pas être inquiet de ce qui se passe dans le vaste enclos où il se trouve transplanté. L'envoyé du grand Bostangi y tient, dit-on, depuis huit jours des séances très longues et très assidues; tout s'y passe avec l'appareil le plus

(1) C'était une relique de S. Blaise et une parcelle des reliques de Ste Sérène, insérée dans une statue de la Sainte-Vierge, donc bien distincte du chef et du corps de la sainte, renfermés dans deux châsses.

(2) Il s'agit de Plaicarde-Gabrielle-Victoire de Chérisey, appelée dans le monde avant le mariage de sa sœur aînée Mlle de Nourroy, devenue coadjutrice le 3 août 1778. Une fois son stage rigoureux terminé (1er mai 1779), elle passe à l'opposition, bien que l'abbesse fût au mieux avec sa famille; le curé Spol demande même à la coadjutrice de lui amener le barbet de Mme de Choiseul pour couvrir sa chienne, vu « qu'il doit tenir un peu de l'esprit de sa belle maîtresse. » (7 août 1780).

Digitized by Google

imposant. Le grand faiseur annonce les intentions les plus droites, les plus douces. Si l'on veut l'en croire, ainsi que bien des gens, jeunes et vieilles écorces, arbustes et vieux troncs n'ont qu'à se louer des nouveaux plans et alignements qu'il vient leur proposer... De telles promesses seraient bien propres à me rassurer, si elles étaient sincères; mais le sont-elles ?... Quand je me rappelle l'irrégularité, l'incorrection, je dirai même la barbarie gothique du plan qu'on avait tenté de faire passer d'autorité, il me paraît bien difficile de ne pas douter du moins de la régularité de celui-ci. Voudrez-vous bien, Madame, me tirer de mon anxiété et me dire si, dans le nouvel ordre qu'on propose, la distribution du terrain entre les arbres et les arbustes est telle qu'il n'y ait lieu de craindre que les racines voraces des vieilles écorces n'attirent à elles une bonne partie des sucs destinés à l'entretien et à la nourriture des autres plantes...; si l'arbre principal, l'ornement du verger, y sera espacé et circonscrit de manière que ses rameaux ambitieux ne puissent s'étendre trop ni offusquer de son feuillage épais et sombre les jeunes plants, que cet ombrage fatal ferait bientôt jaunir, se dessécher et périr de langueur. Quant à la police intérieure..., il me semble que le représentant du grand Bostangi ne saurait spécifier les différents cas avec trop de scrupule et de clarté. Je n'en vois qu'un, par exemple, où l'on doive se servir de la cognée; c'est celui où, malgré les soins du jardinier et son attention à ébourgeonner au printemps tous les jeunes sujets, quelques-uns ne laisseraient de multiplier et de produire de nouveaux jets; il faudrait bien alors appliquer la cognée à la racine de tels arbres et s'en défaire. »

Le 2 décembre, la coadjutrice répond: « Ce grand Bostangi, quoi qu'il ne soit dans le fait que le garçon jardinier du véritable Bostangi, en a réellement pris les avis et le ton. A son entrée au grand verger, ...il a prononcé aux arbres un discours où étaient, comme on dit, toutes les herbes de la Saint-Jean; il a fait trembler les jeunes et surtout les vieux, dont le temps a rongé l'écorce et qui n'en sont que plus susceptibles de l'impression des mauvais vents. Il a encore effrayé de certains arbres qui n'ont pour eux qu'une assez belle apparence et l'intérieur est tout à fait creux. Il n'en a pas été de même de quelques autres qui sont pleins de sève et de vigueur et dont l'écorce lisse et polie n'a jamais reçu aucune entaille. Ils ont été choqués de l'effet que voulait produire le grand Colas...; leurs feuilles en ont un peu frissonné d'indignation, mais un intérêt vif pour le bien général les a empêchés d'éclater...

« L'envoyé du grand Bostangi sait fort bien que les mouches ne se prennent pas avec du vinaigre; il a donc cherché à s'at-

Digitized by Google

tirer leur confiance par des expressions plus douces, en assurant de la parfaite complaisance qu'il mettrait à faire connaître le plan d'alignement qu'il projetait; qu'il consulterait même tous les arbres, et que ce ne serait que d'après leurs avis qu'il se déterminerait à le fixer irrévocablement. Après quoi il a commencé la lecture du projet; à la fin de chaque article, il s'arrêtait, demandait à l'assemblée ce qui lui en semblait... Plusieurs ont dit dans leur langage ce qu'ils croyaient en penser, et l'on s'aperçut fort bien que le discours avait produit son effet et qu'ils étaient tous disposés à sacrifier branches, feuilles, le terrain même au Bostangi.

« Il fallait parler. Comment sans instruction, sans connaissances sur cet objet, pouvait-on articuler une observation utile ? Les arbres les mieux organisés ont senti cela et ont répondu en conséquence qu'il leur était impossible de porter un jugement juste et invariable d'après une simple lecture; mais que, si le grand Colas voulait leur donner communication du plan d'alignement, ils consulteraient et pourraient alors faire ce qu'il demandait avec plus d'utilité pour le bien de la chose. Mais le grand Colas n'entendait pas de cette oreille-là; il a toujours répondu qu'il ne pouvait pas comme représentant du grand Bostangi donner cette communication et qu'il ne le devait ni le voulait. N'est-ce pas un grand bonheur que le devoir s'accorde si bien avec la volonté ?

« Deux autres séances ont continué sur le même ton. Mais l'arbre favori du grand Colas, celui dans lequel il a voulu mettre autrefois toutes ses complaisances, voyant que rien ne finissait de cette manière, a proposé qu'un conseil fût nommé par les arbres qui se méfiaient si fort de leur suffisance et de leurs lumières, et que lui en choisirait un autre pour toutes les plantes tremblantes et craintives, dont l'inclination a toujours été de ramper plutôt que de se soutenir d'un commun accord. On a accepté, et les séances ont été interrompues.

« A présent, Monsieur, vous n'aurez plus la fatigue d'entendre parler des arbres; il est bien plus naturel qu'ils donnent leur procuration à des avocats. Il fallait bien cependant qu'ils ne parlassent pas si mal, puisque leur conseil a dit précisément comme eux... Le grand Colas leur a fait la même proposition d'entendre lire et de donner leur avis; le conseil de l'arbre chéri a accepté et a soutenu de toute son éloquence les pouvoirs du grand Bostangi. L'autre a assuré que, quelle que fût son attention, il lui serait impossible de dire son avis sur un plan d'alignement quelconque d'après la simple lecture, qu'il faudrait qu'il l'eût sous les yeux...; il a voulu même prouver la nécessité de cet examen. Mais l'arbre chéri, fatigué d'entendre battre en ruine la puissance du grand Colas, l'a fait

Digitized by Google

taire comme un petit garçon. Le petit arbre auquel vous prenez intérêt m'a dit qu'il avait craint que cette séance ne finit mal. Mais le Bostangi a empêché la catastrophe en proposant à ce même conseil de venir chez lui avec les arbres qui lui avaient donné leur confiance pour y prendre communication de son plan, mais qu'il ne consentirait jamais que ce cher enfant, chef-d'œuvre de son cerveau encalotté, sortît de dessous ses yeux.

« On accepte encore une fois, et cela dans la crainte de passer pour des arbres orgueilleux, rebelles, difficultueux, en un mot insociables... Par le moyen d'une grande caisse roulante, ils se sont transportés chez le grand Colas avec leur conseil... En trois séances, on a pris communication, très imparfaitement comme vous pouvez croire. mais pas si imparfaite pourtant que nous aimons qu'on le croie, puisque le conseil a pris les notes de tous les articles sur lesquels les arbres pouvaient faire des observations. Le petit arbre de votre connaissance y était et m'a dit à l'oreille que le grand Bostangi avait souvent fait le grand Colas durant les séances. Lorsque les observations ont été faites, on les lui a présentées; il les a reçues avec assez de politesse. Il les a communiquées à son arbre favori et à tous ceux de son parti, qui n'ont pas manqué de riposter par de courtes observations... Il y a quelques jours qu'il a eu une conversation avec chaque arbre pour leur demander ce qu'ils pensaient de son plan d'alignement. Chacun s'en est tenu à ce qu'il avait marqué dans ces observations. Il a écrit toutes les paroles qu'on lui a dites, et il est à présent occupé à réfléchir sur ce qu'il doit statuer. On croit qu'il aura fini ce travail dans quelques jours. »

Quant au fond, Mme de Chérisey trouve le côté matériel traité « avec assez de justesse », tout en désirant un peu plus de clarté; le chapitre de la police intérieure ne la satisfait pas. Elle accepte que la cognée tranche en « cas de multiplication » ou d'inconduite notoire; mais il suffirait de la serpette ou du croissant pour les petites fautes commises contre la tenue du verger. La réglementation des visites à recevoir ne plaît pas davantage: « Oh ! le grand Colas n'est pas tendre: il ne veut pas non plus que de certains loriots viennent se percher avec trop d'assiduité sur les arbres: on ne sait ce que cela veut dire; car n'est-il pas tout simple que l'on jouisse de l'ombrage d'un arbre qui plaît ? Cette petite défense pourrait bien donner lieu à l'exercice de la cognée. » Et les visites à faire ! De plus les arbres ne pourront quitter leur tuteur qu'après avoir vu le printemps une quarantaine de fois, c'est-à-dire lorsqu'ils seront près de substituer au tuteur des crosses et des béquilles. »

Digitized by Google

Le 8 décembre 1780, Mgr de Montmorency annonçait au chapitre les règlements définitifs. Il rappelait la condescendance qu'il avait montrée en donnant communication des statuts aux opposantes et à leur conseil, en procédant à l'audition particulière de chacune des dames; à la suite des observations qui lui avaient été faites, il s'était prêté à tous les changements qu'il avait crus possibles sans trahir son ministère et porter préjudice à la discipline. Il annonçait qu'il se rendrait le 13 décembre, 3 h. de relevée, au chapitre pour procéder à la promulgation des dits statuts, dont l'observation serait dès lors obligatoire.

Au jour dit, le prélat fit lui-même la lecture du règlement. Mme de Chérisey, dans une lettre du 29 décembre, donne au curé de Sailly le compte rendu de la séance: « Cependant, la lecture faite, il ne s'est pas cru dispensé de leur demander poliment s'ils (les arbres, l'allégorie continue) n'avaient pas... quelques observations importantes à lui faire..., qu'il les écouterait et qu'il pouvait même y avoir égard. Son arbre privilégié a parlé le premier pour le complimenter et l'assurer qu'il le trouvait bien. Vous connaissez tous les arbres qu'il domine et qui ne voient qu'à travers son feuillage: ils ont dit comme lui. D'autres, de votre connaissance, que j'appelle les soutiens et les défenseurs du grand verger, gémissant de voir accueillir avec cette aveugle résignation un plan qui doit fixer pour jamais l'ordre, la tenue, la police intérieure de l'enclos..., avaient composé la requête la plus touchante pour en obtenir la communication, pendant que le Bostangi avait encore le pouvoir de concilier entre eux les arbres d'avis opposé et d'épargner à quelques-uns le désagrément et la dure nécessité de recourir à des moyens moins pacifiques... La force de ces raisons ne l'a point ému, il a refusé la réponse qui lui était demandée avec tant d'instance: pas un oui, pas un non. Pendant que l'arbre qui s'était chargé des sollicitations des autres, après lui avoir fait la lecture de la requête, le pressait davantage, il mettait son ordonnance et son sceau au bas de son plan et disait qu'il était dans ses fonctions et qu'il ne convenait pas de l'interrompre. Ce même arbre, piqué de ce qu'on refusait de l'entendre, a fait enfin ses protestations au nom de tous les arbres dont il était l'interprète, ...surtout contre l'usage indiscret de la cognée dans les cas où elle ne serait pas d'une nécessité palpable. Il demanda que sa protestation fût jointe à sa requête dans son petit recueil botanique, qu'en toute autre circonstance on nommerait procès-verbal. Mais le compère avait dépêché sa besogne; il se leva, assura que sa charge était remplie, qu'il n'était plus rien, et que cela ne le regardait plus. C'est ainsi qu'en partant, il nous fit ses adieux. Je ne vous dis pas toute la rumeur qui s'ensuivit ».

Digitized by Google

Mme de Laporte avait été le porte-parole de l'opposition. Le prélat avait bien annexé à son procès-verbal la requête contenue en un petit cahier de trois feuillets; mais comme il n'avait point accepté les protestations (1), deux notaires vinrent le lendemain les signifier au chapitre; celui-ci déclara que ces protestations ne le regardaient pas (2). Le 15 décembre, sur la proposition de l'abbesse, on arrêtait en chapitre le dépôt aux archives du règlement et du procès-verbal de promulgation, on rédigeait l'acte d'adhésion aux nouveaux statuts, que l'on déclarait suffisamment connaître, et l'on s'engageait à les observer à l'avenir. Mmes de Laporte, de Beaujeu, de Chastenay et de Chérisey ayant alors demandé « communication libre et parfaite » de ces règlements et se l'étant vu refuser, déclarèrent ne pouvoir les accepter tant qu'elles n'en auraient pas obtenu une expédition. Dans cette même séance, le chapitre chargea l'abbesse de solliciter du roi des lettres patentes pour les statuts qu'on venait d'adopter, et envoya une délégation remercier Mgr de Montmorency de ses peines.

Celui-ci se désista presque aussitôt de son intransigeance à communiquer les règlements aux opposantes: son secrétaire, Mathieu, en avertissait l'abbesse le 22 décembre: « Je ne crois pas devoir vous laisser ignorer que Mme de Laporte m'a fait l'honneur de m'écrire hier le soir pour savoir de moi à quelle heure du jour elle peut envoyer au secrétariat pour transcire en entier les règlements de Monseigneur, et que j'ai répondu que cet écrivain pourra vaquer à cette besogne depuis 10 h. du matin jusqu'à midi et depuis 4 h. après midi jusqu'à 6 h.; que l'obligation où j'étais, ainsi que mon confrère, d'assister aux offices de l'Église ne me permettait pas d'étendre ces termes de vacation ». Les opposantes purent donc obtenir une expédition des règlements, consulter des avocats (3) et

(1) On y protestait contre tout ce qui pourrait « donner atteinte aux droits du chapitre en général..., notamment contre tout ce qui pourrait tendre soit à destituer une dame du chapitre pour des causes non exprimées en droit, soit à établir dans la régie et l'administration du temporel un ordre incompatible avec les lois émanées de l'autorité du pape et du roi. »

(2) Cette déclaration ne fut pas signée par Mme de Raigecourt, coadjutrice de Mme de Jaucourt. Celle-ci, toujours à Paris pour soutenir l'opposition, n'était même pas revenue à Metz pour la réception de sa coadjutrice (25 août 1780), ayant délégué à sa place Mme de Beaujeu.

(3) Deux consultations sont conservées dans le manuscrit 73 (catalogue Clerx) fol. 136 et fol. 140 de la Bibliothèque de Metz; mais elles se rapportent à la toute première rédaction, qui fut fortement remaniée dans la suite. Les renvois aux différents titres, chapitres et paragraphes ne concordent pas, non plus que le texte d'ailleurs, avec les règlements définitivement soumis au chapitre.

Digitized by Google

rédiger un mémoire pour empêcher la ratification par le roi des articles contestés. Le prélat, de son côté, défendit son œuvre, surtout le chapitre des destitutions et des corrections, pour lequel l'opposition aurait voulu s'en tenir aux règlements de Remiremont. On voit percer à la fin l'exaspération que lui causait cette lutte prolongée depuis plusieurs années: « Serait-il juste, serait-il raisonnable que le visiteur, sans égard pour le corps du chapitre et pour la très grande pluralité des dames, se soumit à la volonté de cinq opposantes, dont trois (simples coadjutrices) n'ont pas même qualité ni caractère pour s'opposer à rien (1)? Ne serait-ce pas accorder le triomphe le plus dangereux pour les suites à des rebelles qui, au lieu de punitions qu'elles mériteraient, recevraient des récompenses de leur révolte et de leurs mauvais procédés? »

Et cependant l'évêque ne fut écouté qu'en partie. Ses règlements furent approuvés sans doute par les lettres patentes de juin 1781, enregistrées au parlement le 31 juillet, mais avec des restrictions qui ruinaient plusieurs articles. Ainsi « dans toutes les assemblées capitulaires, les voix ne pourront être confondues pour cause de parenté ou d'alliance et, en cas de partage d'opinions, la voix de l'abbesse aura la prépondérance, sans néanmoins que dans tout autre cas sa voix puisse être comptée pour deux ». Surtout on ne reconnaissait plus au chapitre le droit de destituer ni chanoinesse ni coadjutrice: « Notre dit chapitre ne pourra exercer sur ses membres aucune autre juridiction que la juridiction correctionnelle, sans néanmoins que la correction puisse excéder la privation de la moitié des revenus d'une année ou la privation de la voix active ou passive pendant un temps limité, sauf au dit chapitre, en cas de fautes plus graves, à se pourvoir par devant le supérieur ecclésiastique en la forme ordinaire. » Dans les règlements de Mgr de Montmorency au contraire, la correction allait jusqu'à la privation totale des revenus pendant plusieurs années. Toute une autre partie des statuts était annulée par l'article suivant: « Tout ce qui peut concerner la résidence et les vacances sera réglé par délibérations capitulaires, sauf, s'il est jugé nécessaire, à les faire revêtir de notre autorité. »

Pour l'administration du temporel, ce n'était plus l'abbesse, mais le chapitre qui nommerait le receveur et recevrait les comptes. L'abbesse conservait la nomination des autres employés du chapitre: chapelains, sacristain, suisse. Comme Mme de Choiseul avait administré seule jusqu'alors le lot fa-

(1) Les coadjutrices n'avaient voix au chapitre qu'après avoir fait leur stage et atteint l'âge de dix-huit ans.

Digitized by Google

brical, qui devait fournir à toutes les charges, il était ordonné que dans le délai d'un mois après l'enregistrement des lettres patentes, il serait fait une visite de tous les bâtiments et biens du chapitre pour constater s'ils étaient en bon état. Enfin les clefs du coffre renfermant les sommes qui ne devaient pas être distribuées aux dames, comme par exemple les revenus des prébendes ou coadjutoreries vacantes, seraient confiées à l'abbesse et à deux autres dames que nommerait le chapitre, et non plus à la doyenne et à la chanoinesse la plus ancienne, comme le voulaient les statuts.

Les opposantes auraient eu mauvaise grâce à bouder les règlements ainsi adoucis; en leur nom, Mme de Laporte déclara les accepter pleinement, quand, le 23 août 1781, l'abbesse les mit sur le bureau du chapitre avec les lettres patentes et l'enregistrement du parlement. Mgr de Montmorency et Mme de Choiseul se résignèrent, non toutefois sans avoir consulté un avocat célèbre. Dans une lettre datée de Lyon le 13 juillet 1781, Mey (1) excitait l'abbesse à reprendre la lutte contre ces deux articles, celui de la juridiction correctionnelle: « il y a deux ans que le conseil du roi n'a fait aucune difficulté de confirmer... les chapitres nobles de chanoinesses de Largentière et de Salles... dans le droit de décoiffer les chanoinesses délinquantes »; et celui qui laissait au chapitre de statuer sur la résidence et les vacances, disposition qui « n'est pas seulement injurieuse à M. l'évêque de Metz, qui a réglé cet objet important dans ses statuts; elle est encore contraire au bref du pape qui a autorisé le prélat à vous donner des règlements, et aux lettres patentes qui ont confirmé ce bref. Mais ce qui est bien plus essentiel, elle est une entreprise incroyable de la puissance temporelle sur l'autorité ecclésiastique... Les chapitres ne peuvent que faire des projets, qui n'ont de force que par la confirmation de l'autorité de l'Église et l'autorisation du roi, qui suppose celle de l'Église et qui ne peut que la suivre. Or, les nouvelles lettres patentes ne parlent point de l'approbation du supérieur ecclésiastique et réservent au roi seul la confirmation du travail du chapitre. »

C'est bien là ce qui choque le plus, quand on songe qu'il s'agissait en réalité d'organiser une maison religieuse; mais

(1) Bien qu'il ne soit pas autrement désigné, il s'agit évidemment de Claude Mey, avocat au parlement de Paris, né à Lyon en 1712, mort en 1797. « Il se livra à l'étude de la théologie et du droit canonique, mais resta simple tonsuré et fut reçu avocat en 1739. Ses connaissances dans le droit canonique lui firent une grande réputation, et il était consulté de tous côtés pour cette partie. » (*Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le XVIIIe siècle*. Paris 1876, t. IV, p. 572.)

Digitized by Google

le gallicanisme s'accommodait de cette servitude, et l'avocat ajoutait sans grande conviction : « Je suis désolé, Madame, de ne pouvoir vous donner les petits secours dont je suis capable. Je doute néanmoins qu'ils eussent beaucoup d'effet contre les ressorts qu'ont fait jouer vos dames insurgentes. Je ne vois de ressource que dans le crédit des personnes qui s'intéressent à vous et à votre chapitre, et dans le zèle de l'évêque de Metz, qui doit se plaindre hautement. Il me semble qu'à sa place, je jetterais les hauts cris. » Jeter les hauts cris eût été de mauvais ton, et affronter l'influence de ceux qui avaient fait triompher l'opposition, était peut-être dangereux. Du reste le chapitre ne fit point usage, que nous sachions, de son droit de régler la résidence et les vacances; n'avait-on pas vécu sans tant de règlements jusque-là ? On ne se préoccupait guère que du temporel, et sur ce point les nouveaux statuts apportaient d'heureux changements: depuis la fondation du chapitre, l'abbesse en avait eu toute l'administration; à partir de l'enregistrement des lettres patentes d'octobre 1779 (31 juillet 1780), celle-ci passe au chapitre. Privée de sa prébende de chanoinesse, l'abbesse l'est aussi du reliquat du tiers lot fabrical, dont elle avait joui jusqu'ici, et c'est une somme assez rondelette (en 1782, 4325 livres; en 1783, 5027 l.), qui revient aux distributions communes.

Malgré cela, voici ce que rapporte alors à Mme de Choiseul sa dignité d'abbesse: elle a d'abord le tiers des revenus en argent de l'abbaye, ce qui lui vaut de 15 à 16000 livres; les revenus en nature varient naturellement chaque année, les voici pour 1782, qui est, somme toute, une bonne année: en froment 435 quartes, en méteil 230, en avoine 275; en vin 584 hottes; 25 milliers de foin, 1350 bottes de paille, 12 chapons, 55 poules, 33 œufs, etc. A cela s'ajoutent les distributions quotidiennes pour présences au chœur; le produit est essentiellement variable, puisqu'il dépend d'une part du reliquat du lot fabrical, d'autre part de l'assiduité aux offices. Madame n'a pas été très assidue en 1782 : sur 2184 présences (1), elle n'en a que 1360 et touche pour cela 648 livres.

La doyenne jouit de deux onzièmes dans le lot prébendal, soit en argent de 2600 à 2700 livres; les revenus en nature en cette année 1782 comptent en froment 80 quartes, en méteil 41, en avoine 50, en vin 106 hottes, 2276 livres de foin, 244 bottes de paille, 2 chapons, 10 poules, etc. Plus fidèle au chœur

(1) On compte trois présences, également payées, par jour, l'année comprenant cinquante-deux ou cinquante-trois semaines. Le total se double pour l'abbesse et la doyenne qui ont double part dans ces distributions.

Digitized by Google

que l'abbesse, la doyenne touche pour 1714 présences 817 livres. Chaque chanoinesse a juste la moitié de ce qui revient à la doyenne.

La mort de l'abbé de Saintignon (16 octobre 1786), laissant au chapitre la jouissance du prieuré de Saint-Quirin, y releva notablement la situation. Tout de suite les trois prébendes vacantes sont occupées par Mme de Levis, ancienne coadjutrice de l'abbesse, de Chauvigny et de Caussans. Puis on assigne à six coadjutrices (1) leurs semi-prébendes sur les revenus du chapitre, où elles prélèvent une somme fixe de 1000 livres. On porte, sans doute au même moment, à cette somme fixe de 1000 livres la pension sur les économats des autres coadjutrices, qui ne touchaient que 750 livres; mais les premières auront encore sur celles-ci l'avantage de percevoir une demi-part dans les distributions pour les présences. En 1789, sans tenir compte des produits en nature, l'abbesse touchait 30.159 l., la doyenne 3451 l., une chanoinesse 1725 l. Ces sommes ne sortaient point de la caisse du receveur au jour du règlement des comptes; chaque dame, ayant là un compte ouvert, y puisait au fur et à mesure de ses besoins, et parfois on anticipait un peu fort: en 1790, Mme de Bearn redevait au receveur 2885 livres, dont elle s'acquitte à peu près le 10 mai 1791.

Pour être ainsi dotées de biens d'église, quelle fonction remplissaient ces dames? Une seule, réciter en commun l'office divin. Elles ont adopté le nouveau bréviaire du diocèse (délibération du 9 février 1778), qui est bien plus court; avantage appréciable pour les dames âgées ou infirmes et pour les toutes jeunes. Elles ont des heures commodes pour cette récitation: été et hiver, on ne commence qu'à 8 heures du matin matines et laudes, suivies de prime, pendant lesquelles un grand-carme vient dire une messe de fondation. A 11 heures, messe canoniale, précédée de tierce et de sexte et suivie de none. A 3 heures, vêpres et complies. C'est toujours avant les vêpres que se font les apprébendements des coadjutrices et les prises de possession des chanoinesses.

En principe, l'office est chanté, mais il ne faut point se fatiguer: on chante la messe canoniale, vêpres et complies, aux seuls jours des dimanches et fêtes; puis le premier nocturne de matines les jeudi, vendredi et samedi saints. Tout le reste est psalmodié. Pourtant il y a deux dames chantres au lutrin, choisies par le chapitre pour leur voix et leur connaissance du chant. On désigne pour la première fois (8 septembre 1781)

(1) Mmes de Lasteyrie, du Saillant, de Chastenay, de Chauvigny de Blot, de Mirepoix et de Caussans.

Digitized by Google

Mmes de Levis et de Chérisey, et comme suppléantes Mmes de Choiseul-Meuse et de Beaumont. Ces dames sont dispensées, ainsi que les deux dignitaires, de la charge d'officiante, chacune des chanoinesses et coadjutrices qui ont douze ans accomplis devant présider à tour de rôle pendant une semaine la récitation de l'office (1). Pour soulager encore ces dames, on a supprimé presque toutes les processions, si fréquentes, si longues et si pénibles dans d'autres chapitres: elles font, dans l'intérieur de l'église, les processions de la Purification, du jeudi et du vendredi-saint, dans la cour celle des Rameaux et du jeudi de la Fête-Dieu, où l'on érige un reposoir; aux Rogations et à la Saint-Marc on se contente de réciter les litanies.

Il est prescrit aux dames de porter des vêtements noirs et de n'user que de rubans noirs et blancs; dans leur intérieur et à la campagne, elles peuvent cependant porter des habits de couleur, mais « modestes et sans éclat »; dans les villes et en public, le noir est de rigueur. Toujours elles doivent porter leur croix d'or soit en écharpe avec le grand cordon soit attachée au côté; quand elles renoncent à leur prébende, elles peuvent être autorisées à porter encore la croix jusqu'à leur mariage. L'habit de chœur consiste en un grand manteau noir de laine à queue traînante avec un collet d'hermine; ce manteau était bordé par-devant de deux bandes d'hermine « d'un demi-tiers d'aune ». Les dames ne sont obligées de porter le couvre-chef noir qu'aux grandes fêtes et aux réceptions des nouvelles coadjutrices et chanoinesses. Le manteau de la doyenne est le même que celui des chanoinesses; mais elle porte à tous les offices le même couvre-chef et la même mante que l'abbesse. Celle-ci se distingue encore par des bandes plus larges d'hermine à son manteau, la croix d'or pectorale, telle que la portent les abbesses séculières, et la crosse. L'abbesse a son siège au fond du chœur; à sa droite la doyenne, tandis qu'à sa gauche la stalle reste libre pour le cas où une princesse, une abbesse ou une chanoinesse étrangères viendront assister à l'office; les chanoinesses se placent ensuite, puis les coadjutrices, toujours selon la date de leur réception. Si des parents ou parentes des dames ou d'autres personnes de distinction assistent à l'office, on leur assigne des places dans le sanctuaire, jamais dans le chœur.

Toute dame, à son entrée au chapitre, était tenue d'abord à une résidence rigoureuse de trois années consécutives, sauf

(1) On pouvait, d'après les derniers règlements, être reçue coadjutrice, dès qu'on avait sept ans accomplis, et l'on était dès lors apte à devenir chanoinesse.

Digitized by Google

des vacances d'un mois par an; une plus longue absence non autorisée aurait obligé à recommencer l'année. Mais qu'on ne s'effraye pas: pour cause d'affaires ou de santé, le chapitre pouvait déroger à cette règle stricte. Ainsi Mme d'Andlau, qui est reçue le 31 mai 1781, obtient le 28 décembre, à cause de sa santé un congé de trois mois, lequel est prolongé de trois mois encore le 6 mai 1782; le 6 octobre 1783, nouveau congé de six mois, renouvelé le 6 décembre 1784; le 7 juin 1785, congé de quatre mois, qui est prorogé le 3 octobre jusqu'au 1er avril suivant. Pendant cette résidence rigoureuse, la coadjutrice fait son stage de six mois, durant lequel elle doit assister à tous les offices; il se termine par un examen sur les règlements, le bréviaire et ses rubriques, ainsi que sur le plain-chant. Passé les trois premières années, les dames ont droit par an à trois mois de vacances, pendant lesquels elles touchent les distributions pour présences au chœur. Et que de congés en dehors de cela!

Pendant ces absences, les chanoinesses et les coadjutrices semi-prébendées étaient attenues à la récitation du bréviaire; mais Mgr de Montmorency, en sa « qualité de commissaire apostolique », en avaient dispensé les coadjutrices qui ne touchaient du roi que la pension de 1000 livres, quand elles étaient absentes du chapitre et même quand, résidant à Metz, elles n'assistaient pas au chœur, et il ne les obligeait dans ces cas qu'à la récitation du petit office de la Sainte-Vierge. On se demande de quel droit; car la pension venant du roi sortait de la caisse des économats, donc des revenus des biens d'église (1).

A quoi s'occupaient ces dames en dehors de l'office? Le règlement recommandait la lecture et le travail; mais les préoccupations intellectuelles n'étaient pas très vives: ni Saint-Pierre ni Sainte-Marie n'avaient eu de bibliothèque, et Saint-Louis, lors de sa suppression, avouera n'en pas posséder non plus. Et cependant les statuts ordonnaient que chaque nouvelle dame, à sa réception, verserait 100 livres pour la bibliothèque. Il est vrai que Mme de Choiseul avait mis à la disposition des dames les livres qui lui appartenaient en propre (2). L'archevêque de Cambray avait redouté naguère le dé-

(1) Cette tendance aux adoucissements se reconnaît encore dans un autre article du règlement. Mgr de Choiseul avait demandé que, suivant l'usage établi dans les chapitres séculiers de chanoinesses, une des dames de Saint-Louis à tour de rôle communiât chaque dimanche. L'évêque de Metz se contente d'exhorter toutes les dames « à communier..., autant qu'elles le pourront et suivant leur dévotion, aux principales fêtes de l'année. »

(2) Voir son ex-libris *Journal de dom François*, Metz 1913, p. 57.

Digitized by Google

faut d'instruction religieuse chez les chanoinesses et ordonné pour tous les dimanches un sermon ou au moins un prône; les derniers règlements ne prévoient une instruction que pour les dimanches de l'Avent et du Carême et aux fêtes de Pâques, de la Pentecôte, de l'Assomption et de la Toussaint.

Les œuvres de bienfaisance fournirent à l'abbesse un moyen d'occuper en partie les loisirs de ces dames. Chargée par l'évêque de réorganiser et de donner une nouvelle vie à l'association des Dames de charité, elle s'adressa d'abord aux membres de son chapitre, et les résultats furent tels dans les dernières années qu'à l'assemblée provinciale de 1787, Mgr de Montmorency, son président, les signala avec éloge (1).

D'ailleurs nos chanoinesses, qui prétendaient ne pas renoncer au monde, avaient des occupations mondaines: d'abord les promenades en ville et à l'Esplanade, mais celles qui n'ont pas quarante ans, ne peuvent paraître dans les promenades publiques à moins d'être accompagnées d'une autre dame; puis les visites que l'on reçoit; celles des hommes sont réglées sévèrement: sauf pour les plus proches parents, pères, frères, oncles, etc., celles qui n'ont pas vingt-cinq ans, ne peuvent recevoir qu'en présence de la dame dont elles sont pensionnaires. Quant aux visites à faire, la même limite d'âge oblige les plus jeunes à ne pas sortir sans l'agrément de leur dame-tante et sans être accompagnées d'une dame âgée de plus de vingt-cinq ans; eût-on même de vingt-cinq à quarante ans, il est recommandé de se faire accompagner dans ses visites par une autre dame, ou tout au moins faut-il avoir avec soi son laquais ou sa femme de chambre.

« Toutes les dames du chapitre sans exception aucune s'abstiendront de tous spectacles publics, tels qu'opéras, comédies, bals publics, assemblées appelées redoutes », ainsi que de tout travestissement même dans l'intérieur de la maison; mais les réceptions privées ne sont point interdites. On peut souper en ville, quitte à rentrer pour 11 heures. Selon leur rang, ces dames fréquentent les premières maisons de la ville, surtout celle de l'évêque: « Ce prélat, fier et hautain, bornait sa société aux officiers généraux et colonels de la garnison. Quelques officiers dont il connaissait les familles, y étaient aussi admis. Parmi les femmes, les dames du chapitre noble de Saint-Louis y avaient tout privilège. L'abbesse, sœur du duc de Choiseul, y avait le premier rôle. » En retour,

(1) Voir *Procès-verbal de l'assemblée provinciale des Trois-Evêchés* Metz 1787, p. 297.

Digitized by Google

le chapitre avait aussi ses réceptions: « Les dames du chapitre de Saint-Louis étaient une des maisons qui tenaient le premier rang. Le choix de la société y était du même genre que chez l'évêque. On doit rendre cette justice à l'abbesse qu'elle surveillait assez son abbaye, pour qu'il n'arrivât aucune des scènes scandaleuses qu'amène le trop de liberté chez des jeunes personnes tenant plus au monde qu'au cloître. » (1)

L'officier qui nous donne ces détails, était en garnison à Metz en 1770-1771. Nous pensons que le bon ordre continua à régner dans le chapitre ; mais nous regrettons que le registre destiné à recevoir les actes capitulaires touchant le spirituel et la discipline intérieure ait disparu, tout comme celui où s'inscrivaient les procès-verbaux d'apprébendements, de prises de possession et les preuves de noblesse (2). Des trois registres imposés par les nouveaux règlements, seul celui qui concernait le temporel et intéressait particulièrement les autorités révolutionnaires, a été conservé. Nous manquons donc pour les dernières années de renseignements sur la vie intérieure du chapitre et sur les dames qui furent alors reçues.

Il nous aurait plu d'opposer aux agitations ambitieuses des d buts le tableau d'une institution qui avait enfin trouvé sa voie, bien que peu en rapport avec l'esprit de son époque. Mme de Choiseul avait exagéré sans doute le sentiment de son autorité, quand elle voulait en faire la base de tous les règlements: c'est que ce monde féminin n'était pas facile à conduire; elle y parvint cependant. L'abbé Spol, qui l'avait certainement rencontrée à Chérisey, vante maintes fois son esprit; il eut pu en dire autant de son cœur: c'est l'impression qu'elle a laissée définitivement. Grâce à son esprit d'organisation, l'association des Dames de charité aboutit à créer à Metz des ateliers où, en décembre 1787, cinq cents enfants étaient occupés et soustraits à la mendicité. Et dans sa propre maison, comme elle sait inspirer et faire pratiquer la charité ! Il y a d'abord des distributions régulières, comme celles qu'on

(1) *Mémoires du chevalier de Mautort*, publiés par le baron Tillette de Clermont-Tonnerre, Paris 1895, p. 64 et 65.

(2) Comme ces registres ne furent pas officiellement détruits, on peut croire que ces dames surent les conserver par devers elles. Dès le 12 septembre 1792, le district de Metz, à la recherche des titres généalogiques pour les brûler, déclarait n'en avoir trouvé aucun, contre son attente, ni à Saint-Louis ni à Sainte-Glossinde. Les archives du chapitre de la cathédrale fournirent par contre les pièces originales relatives à son anoblissement et les preuves de noblesse faites par plusieurs de ses membres: le tout fut brûlé le 18 septembre à une séance du district.

Digitized by Google

fait chaque année aux pauvres communautés religieuses: 18 quartes et demie de blé et 9 hottes et demie de vin. On nourrit les prisonniers de la Conciergerie pendant un temps plus ou moins long: en juillet et août 1782, coût 155 livres; de même en 1783, mais la dépense monte à 369 livres; en 1789 trois jours par semaine pendant les mois de janvier, février, mars et avril: 159 livres. Que de remises aux fermiers ! Le 7 octobre 1782, remise de 50 quartes d'avoine à Pierre Obelliane, fermier à Magny; le 4 novembre, 500 livres de remise sur son canon à Jean Michel, fermier de terres situées au Sablon et à Devant-les-Ponts; le 8 avril 1783, remise de 17 quartes d'avoine au fermier de Somny; le 5 mai, remise de 44 quartes d'avoine à celui de Borny; le 3 février 1784, remise aux fermiers de Bazoncourt de 27 quartes de blé et de 5 quartes d'avoine; le 6 décembre, remise de 59 livres à Cuny Virrion, vigneron du chapitre à Longeville; le 4 avril 1785, remise de 250 livres à Richy, meunier à Sillegny, etc.

Un relevé de compte pour 1782 porte les remises faites cette année aux fermiers à 332 livres, les charités en argent à 109 livres, celles en méteil à 566 livres. Ce dernier chiffre s'explique par le fait que, dans les années de misère, c'était surtout du grain que le chapitre faisait distribuer aux pauvres de ses seigneuries: ainsi en 1782 100 quartes; le 6 décembre 1784, 6 quartes à chacun des curés de Bazoncourt et de Ban-Saint-Pierre pour ses pauvres; le 14 février 1785, 100 quartes à distribuer dans les différentes seigneuries de l'abbaye; le 2 juin 1788 40 quartes, et le 7 janvier 1789 200 quartes affectées au même but.

En 1788, la municipalité de Saint-Quirin désire avoir une sœur d'école: l'abbesse déclare le 5 mai qu'elle payera sa vie durant sur sa cassette la pension annuelle de 200 livres, que le chapitre continuera après sa mort, et celui-ci fournit de suite le local, tous les meubles, le bois de chauffage, les remèdes que cette religieuse distribuera aux malades pauvres; l'année suivante on agrandit la salle décole. Connaissant les nombreux écarts de la paroisse et leur éloignement du centre, on avait fait au curé de Saint-Quirin un sort enviable: outre la jouissance de la maison du prieuré, avec cours, petits jardins, grange, écuries, il avait 1000 livres de traitement, et on lui abandonnait le parc de 25 journaux tant en prés qu'en terres ainsi que le potager et le verger de Lohr; il percevait en outre douze cordes de bois et trois cents bottes de paille. C'était autre chose que la maigre portion congrue de 700 l. Concluons qu'ici surtout il faisait bon vivre sous la crosse.

Digitized by Google

VI.

Quelles furent les bénéficiares de cette institution ? Son peu de durée nous permet de les énumérer toutes. Comme nous l'avons déjà dit, nous ne connaissons pas les raisons de famille ou de personne, les influences politiques ou religieuses, qui expliqueraient la succession de tous ces noms; nous n'avons pas non plus les preuves de noblesse qui devraient les recommander à l'attention de l'histoire: en supposant même quelques complaisances chez les généalogistes, il n'en reste pas moins un ensemble de noms historiques très beaux, associant, autrement que par l'armée et le parlement, la noblesse de France à la vie de notre vieux Metz à la veille de la Révolution.

Abbesse: Charlotte-Eugénie, comtesse *de Choiseul-Stainville*, fille de François-Joseph de Choiseul, marquis de Stainville, chambellan de S. A. R. et lieutenant d'une compagnie de ses gardes du corps, plus tard ministre du duc de Toscane à la cour de France, et de Françoise-Louise de Bassompierre, née à Nancy le 16 mai 1723. Elle reste abbesse jusqu'à la Révolution.

Doyennes: 1. Marie-Antoinette-Reine, baronne de *Wangen de Gérolseck*, doyenne de Sainte-Marie, nommée doyenne de Saint-Louis le 14 mars 1763 par le roi de Pologne, représentant les ducs de Lorraine; elle meurt le 2 août 1769.

2. Agnès-Elisabeth-Apollonie *Mohr de Waldt*, fille de Lothaire-Ferdinand Mohr de Waldt, seigneur de Saint-Peterswald et Betzdorff, député des États nobles du duché de Luxembourg, conseiller de robe courte, et de Marie-Ludwine-Françoise de Warsberg, née à Luxembourg le 9 mars 1718, nommée chanoinesse de Saint-Pierre le 14 juin 1735, doyenne de Saint-Louis par brevet du roi du 13 août 1769; elle prend possession de cette dignité le 21 octobre et reste jusqu'à la Révolution.

Chanoinesses: 1. Henriette-Charlotte *de Levis-Leran*, fille de Louis-Marie-François de Levis, marquis de Mirepoix, brigadier des armées du roi, et de Catherine-Agnès de Châteaumorand, née le 18 décembre 1755, choisie comme coadjutrice de prébende le 23 mai 1767 d'après les premiers statuts par l'abbesse, à qui on enleva ensuite sa prébende, devint chanoinesse le 16 octobre 1786, lorsque, le chapitre étant entré en jouissance du prieuré de Saint-Quirin, le nombre des prébendes fut élevé à douze.

Elle prit comme coadjutrice (septembre 1787) Mme *de Mirepoix*, née le 4 octobre 1760, sans doute sa sœur. Toutes deux restèrent jusqu'à la fin.

Digitized by Google

2. Angélique-Gabrielle *de Galard de Béarn*, fille de François-Alexandre, comte de Galard de Béarn, et d'Angélique-Gabrielle Joumard des Achards de la Brangélie, née le 8 septembre 1744, choisie le 2 octobre 1766 comme coadjutrice par la doyenne, Mme de Wangen, peut lui succéder (14 août 1769) dans sa prébende, que les nouveaux règlements ne sont pas encore venus lui enlever. Ayant donné sa démission à cause de son mariage avec le marquis de Pontchartrain, elle est remplacée (14 mars 1774), par une de ses sœurs,

Louise-Marie-Marguerite *de Galard de Béarn*, qu'elle avait prise comme nièce le 14 octobre 1770. Celle-ci se marie avec le comte O'Kelly, et c'est une autre sœur, choisie comme coadjutrice le 16 mars 1774, qui lui succède le 27 novembre 1776:

Marthe-Madeleine *de Galard de Béarn*, née le 20 octobre 1753, qui restera jusqu'à la suppression.

Elle a comme coadjutrice depuis le 13 décembre 1778 Marie-Jacquette-Claude *de Beaumont*, fille de Christophe, marquis de Beaumont, et de Marie-Claude de Baynac, née le 18 novembre 1762, laquelle, vu son mariage avec le comte de Bourgayl, démissionne le 13 juillet 1789 et n'est pas remplacée.

3. Mme Mohr de Waldt, deuxième doyenne, avait pris comme coadjutrice le 18 juillet 1770 Louise-Henriette-Philippine-Marie-Adélaïde-Pierrette-Emmanuel *de Crussol*, fille de Pierre-Emmanuel, marquis de Crussol, et de Marguerite-Charlotte Fleuriau, qui démissionna le 15 septembre 1772; elle la remplaça le 5 juin 1775 par Françoise-Pauline-Fortunée *de Chauvigny*, fille de Louis de Chauvigny, seigneur baron de Vivier, et de Marie-Marguerite de Champs, qui dut aussi démissionner à cause de son mariage avec M. de Rully. Enfin

Amable *de Chauvigny de Blot*, fille de Gilbert-Michel de Chauvigny, écuyer, seigneur de Saint-Allèze, et de Marie Valette de Bosredon, choisie comme coadjutrice le 22 septembre 1776, devint chanoinesse le 16 octobre 1786 lors de l'augmentation du nombre des prébendes.

En avril 1787, elle s'adjoignait comme nièce Mme *de Chauvigny de Blot*, née le 8 mars 1760, sa sœur probablement. Toutes deux restèrent au chapitre jusqu'à la Révolution.

4. Catherine *du Hautoy de Vaudoncourt*, née en 1700, fille de Charles-Albert du Hautoy, chevalier, seigneur de Vaudoncourt, du Colmier, autrement dit La Folie, et autres lieux, et de Catherine-Charlotte de Heules, dame de Villonne, Luzy et autres lieux, apprébendée comme chanoinesse de Saint-

Digitized by Google

Pierre le 7 novembre 1719 et passée au chapitre de Saint-Louis, dont elle fit partie jusqu'à la fin (1).

Elle eut comme coadjutrices d'abord (23 novembre 1767) Jeanne-Marie *de Clermont-Montoison*, fille de Louis-Claude de Clermont, marquis de Montoison, et d'Anne-Charlotte de Levis de Châteaumorand, laquelle donna sa démission le 22 avril 1775; puis (23 avril 1775) Marie-Thérèse *de Lasteyrie du Saillant*, fille de Charles de Lasteyrie du Saillant et de Marie-Anne-Élisabeth Baudinau de Melay, née le 13 février 1751, laquelle persévéra jusqu'à la suppression du chapitre.

5. Louise *de Chamisso de Sivry*, née vers 1700 à Sivry (dioc. de Châlons), apprébendée comme chanoinesse de Saint-Pierre le 20 avril 1727. Elle avait pris comme coadjutrices d'abord (7 septembre 1767) Suzanne-Etienne-René *de Laporte d'Issertieux*, née le 14 décembre 1744, fille de Joseph-René, marquis de Laporte d'Issertieux, et de Marie-Madeleine-Etienne-Françoise de Faverolle, qui fut nommée par l'abbesse à la prébende de Marie-Anne Mohr de Waldt, décédée sans coadjutrice; puis (18 août 1771) Louise-Joseph *de Chérisey*, fille de Jean-François-Louis, marquis de Chérisey, brigadier des armées du roi, enseigne aide-major des gardes du corps, gouverneur du fort Saint-Jean de Marseille, seigneur de Chérisey, et de Louise-Adélaïde Charron, qui démissionna à cause de son mariage (21 juillet 1778) avec Charles-Henri, marquis du Hautoy. La prébende de Mme de Chamisso, décédée le 16 février 1783, passa à

Plaicarde-Gabrielle-Victoire *de Chérisey*, sœur de la précédente, née à Chérisey, le 21 novembre 1759, devenue coadjutrice le 3 août 1778, laquelle épousa le 7 novembre 1785 Jean-François-Eléonore d'Hunolstein et dut ainsi quitter le chapitre. Elle fut remplacée par sa coadjutrice

Caroline *de Raigecourt*, née le 8 juin 1770, fille de Joseph, marquis de Raigecourt-Gournay et de Spincourt, comte du Saint-Empire, seigneur de Friauville, Vignot, etc., lieutenant-colonel et chambellan de S. M. I., grand sénéchal de Remiremont, et de Joséphine-Gabrielle de Rozières d'Euvezin, laquelle resta jusqu'à la Révolution.

Sa coadjutrice Sidonie *de Choiseul-Gouffier*, née le 13 novembre 1777, démissionne le 2 mai 1790 et n'est pas remplacée.

(1) Deux de ses sœurs firent aussi partie du chapitre de Saint-Pierre: Catherine-Thérèse, née à Flassigny-la-Grande, apprébendée le 26 janvier 1727, qui mourut le 22 mars 1732 à La Folie, et Catherine-Angélique, apprébendée le 23 décembre 1736, qui renonça à sa prébende pour épouser (25 avril 1752) Phil.-Fr. de Coudenhove et fut remplacée le 5 octobre 1756.

Digitized by Google

6. Marie-Anne *Mohr de Waldt*, sœur de la doyenne, née à Echternach le 20 juillet 1702, d'abord chanoinesse de Sainte-Marie, meurt chanoinesse de Saint-Louis, le 14 juin 1768. Comme elle ne s'était pas donné de coadjutrice, l'abbesse nomme à sa place

Suzanne-Etienne-René *de Laporte d'Issertieux* (v. ci-dessus).

Celle-ci prend comme nièce (8 septembre 1771) Louise-Françoise-Thérèse-Charlotte *de Chastenay-Polisy*, fille de Pierre-François-Hubert, marquis de Chastenay, et de Marie-Harmande d'Hulme de Chérisey, née le 15 août 1751. Toutes deux restent au chapitre jusqu'à sa dissolution.

7. Madeleine *de Sommyèvre*, née vers 1689, reçue chanoinesse de Saint-Pierre le 21 mai 1715, meurt le 26 juin 1768. Lui succède la coadjutrice qu'elle avait nommée quelques semaines auparavant (4 mai),

Marie-Suzanne *de Brémond d'Ars*, née le 25 mars 1732, fille de Charles de Brémond, comte d'Ars, et de Scholastique-Marie-Antoinette-Suzanne-Gabrielle-Adélaïde de Brémond, qui ne peut cependant prendre possession de sa prébende que le 4 novembre 1768, son stage rigoureux terminé.

Coadjutrices: d'abord (3 novembre 1771) Anne-Élisabeth-Joséphine-Amélie *de Choiseul-Meuse*, fille de François-Joseph, marquis de Choiseul-Meuse, et d'Élisabeth de Brague, laquelle sans doute démissionna; puis

Marie-Suzanne-Françoise-Melaine-Sophie *de Brémond*, née le 18 novembre 1762, probablement une nièce de la chanoinesse. Tante et nièce sont encore au chapitre au moment de la suppression.

8. Marie-Anne *de Koppenstein*, née vers 1705, reçue à Saint-Pierre le 8 décembre 1712. Quand elle mourut le 27 avril 1773, sa coadjutrice, nommée le 20 septembre 1767, Alexandrine-Charlotte-Adélaïde *de Villeneuve de Vence*, fille de Jean-Alexandre-Romé de Villeneuve, vicomte de Vence, et d'Angélique-Louise de la Rochefaucault-Surgères, ne lui succéda pas, mais donna peu après sa démission (11 septembre), vu son mariage avec le vicomte de Bardonnenche.

L'abbesse nomma alors (8 octobre 1773) à la prébende vacante, donc immédiatement chanoinesse, la sœur de la coadjutrice démissionnaire,

Sophie-Rosalie-Irène *de Vence*, qui fut apprehendée le lendemain. Elle renonça, le 15 juin 1780, pour aller vivre dans sa famille, à son canonicat, qui passa à la coadjutrice qu'elle s'était donnée le 11 octobre 1773,

Charlotte-Louise de *Beaujeu*, née le 17 juillet 1750, fille d'Alexandre-Nicolas-Joseph, comte de Beaujeu, et de Marie-Jeanne, baronne de Franquen.

Digitized by Google

La première coadjutrice qu'elle choisit (31 mai 1781), Henriette-Catherine-Walburge *d'Andlau*, fille de Frédéric-Antoine, baron d'Andlau, et de Marie-Caroline- Salomée-Walburge, baronne de Ferrette de Karspach, toujours malade, dut abandonner le chapitre et fut remplacée (1787) par Adrienne *de Choiseul-Meuse*, née le 6 avril 1771.

Mmes de Beaujeu et A. de Choiseul resteront jusqu'à la Révolution.

9. Marie-Émélie *de Chamisso*, reçue à Saint-Pierre le 20 février 1725, à vingt-cinq ans. Comme tant d'autres, sa première coadjutrice, nommée le 24 septembre 1767, Aglaé-Louise *d'Espinay*, fille de Bonaventure, marquis d'Espinay-Saint-Luc, et d'Urbanie-Guillemette-Élisabeth de Moy, quitte le chapitre (4 juin 1774) à cause de son mariage avec le marquis de Radepont. La seconde est imposée par un ordre du roi (1er juillet 1774) à titre de joyeux avènement, et c'est elle qui succèdera à Mme de Chamisso, décédée le 18 décembre 1774.

Elisabeth-Joséphine-Amable *de Choiseul-Meuse*, née le 4 novembre 1765, sœur de la coadjutrice de Mme d'Ars, devenue elle-même coadjutrice le 13 novembre 1774, prend possession de la prébende de Mme de Chamisso le 31 mai 1775 et s'associe (1er juin) sa sœur Anne-Félicité-Antoinette-Joséphine *de Choiseul-Meuse de Gorcy*, née le 27 novembre 1767. Toutes deux persévèrent jusqu'à la suppression du chapitre.

10. Claude-Caroline-Gabrielle *de Mouchet de Batford de Laubespin*, née le 20 mai 1723, reçue à Saint-Pierre le 30 août 1733.

Elle restera chanoinesse de Saint-Louis jusqu'à la Révolution, de même que la coadjutrice qu'elle s'est choisie le 8 septembre 1768, Angélique *de Lasteyrie du Saillant*, née le 13 mars 1742, sœur de la coadjutrice de Mme du Hautoy.

11. Anne-Françoise *de Briey de Fléville*, née vers 1698, chanoinesse de Sainte-Marie, qui meurt le 5 janvier 1770. Elle est remplacée par celle qui était sa coadjutrice depuis le 15 juin 1767,

Marie-Barthélemy-Marguerite *de Jaucourt*, fille d'Etienne-Edme, comte de Jaucourt, et de Marie-Gabrielle d'Arlay. Sa sœur Charlotte-Françoise de Jaucourt de Villarnoult, qu'elle s'était adjointe le 20 janvier 1770, meurt le 5 juillet 1779. Aussi, quand la chanoinesse disparaît du chapitre en 1782 par mort ou par démission, est-elle remplacée (17 mai 1782) par la seconde coadjutrice qu'elle avait choisie (25 août 1780),

Marie-Joséphine-Alexandrine *de Raigecourt-Gournay*, née le 20 août 1767, sœur de Mme Caroline de Raigecourt, mentionnée ci-dessus. Elle choisit comme coadjutrice en 1783 Mme *de Roucherolles*, née le 24 décembre 1763. Elles sont encore toutes deux au chapitre lors de sa suppression.

Digitized by Google

12. Marie-Ève *de Wartelstein*, reçue à Saint-Pierre le 4 décembre 1710, mourut à Coblence le 9 janvier 1767. Sa prébende resta provisoirement inoccupée, le nombre des canonicats ayant été réduit faute de revenus suffisants. Mais ce nombre ayant été reporté à douze après l'union effective du prieuré de Saint-Quirin au chapitre de Saint-Louis, la prébende fut attribuée le 16 octobre 1786 à

Marie *de Caussans*, née le 1er décembre 1763. Elle prit comme coadjutrice (avril 1787) Marie-Françoise *de Caussans*, née le 16 août 1773, sans doute une de ses sœurs.

Voici le personnel attaché au service du chapitre au moment de la suppression. D'abord quatre chapelains: Nicolas Vesque, né à Metz de Lambert Vesque, rentier, et de Catherine Parot, ancien curé de Pange; Nicolas François, semi-prébendé de la cathédrale (1); Jean Boucher, administrateur de l'hôpital Bon-Secours, et Michel Schweitzer; leurs honoraires étaient de 500 livres; ils recevaient en outre un cent de fagots par an. Le sacristain, autrefois, l'un des chapelains, était depuis longtemps un laïc: c'est depuis le 1er août 1781 Nicolas Pariselle, succédant à Antoine Dörner; ses gages étaient d'abord de 400 livres; en 1789, il touchait 600 livres, et en plus 75 l. pour l'entretien du parquet du chœur. L'organiste n'est autre que celui de la cathédrale, Hermant, auquel on accorde 120 l.; son souffleur d'orgue reçoit 12 l. Le sonneur de cloches a 36 l. par an.

Le suisse, non pas suisse d'église, vu qu'il ne paraît aux cérémonies liturgiques que pour les processions, la messe et les vêpres des dimanches et fêtes, mais suisse de grande maison, chargé de la porte, qu'il ouvre à 6 h. en été, à 7 h. en hiver, et ferme toujours à 11 heures du soir, heure à laquelle doivent être rentrées toutes ces dames; il porte la livrée du roi. Le poste est occupé depuis le 29 juin 1762 par Joseph-Ignace Dulocle, qui touche par an 400 livres; c'est naturellement le chapitre qui lui fournit son costume: en 1789, on l'a rhabillé à neuf (2).

Le receveur de l'abbaye, Charles-Louis Barthélemy, qui a succédé définitivement en 1780 à son père Didier, après avoir été longtemps son collaborateur, est logé gratis à l'abbaye de Saint-Pierre; on lui fournit un cheval pour ses courses; il touche 2400 livres de traitement et régulièrement une gratification de quelques centaines de livres à chaque reddition de comptes; mais il doit entretenir son cheval et supporter les

(1) Voir sur lui *Revue ecclésiastique de Metz*, 1914, p. 201.

(2) En mai un habit d'été (143 livres), en novembre un habit d'hiver (228 livres.)

Digitized by Google

frais de bureau. Colle, avocat au parlement, demeurant à Lorquin, a été chargé le 5 février 1787 de la recette du prieuré de Saint-Quirin, ce qui lui vaut annuellement 800 livres.

La charge de secrétaire du chapitre avait été remplie jusqu'au 9 juin 1779 par un des chapelains, L. Genotel; celui-ci ayant démissionné, on la confie à Me Grosset, notaire, qui, en cas d'empêchement, peut se faire remplacer par son premier clerc; les émoluments sont de 100 livres.

Comme les greniers du chapitre, ses archives sont à Saint-Pierre. Depuis les derniers règlements, il y a une dame archiviste: c'est Mme de Laubespin, nommée par le chapitre le 3 septembre 1781. Evidemment ce n'est pas elle qui fait le travail; on s'est adressé pour cela à M. Bardou-Duhamel, qui, le 18 juin de la même année, a été chargé de faire l'inventaire et le classement des archives et a reçu pour cela 1500 l. Satisfait de ce travail, le chapitre l'a nommé son archiviste le 7 mars 1785 et lui verse 150 livres chaque année.

Les règlements veulent que ces dames soient assistées d'un conseil dans les affaires difficiles; ce conseil comprend trois hommes de loi, qui touchent chacun 240 livres d'honoraires par an. Nous trouvons parmi eux des noms bien connus à Metz: Rœderer, Emmery, Séquer, Ledure, Dumont. Ces trois derniers exercent leurs fonctions jusqu'à la suppression du chapitre.

VII.

A Saint-Louis, chapitre noble vivant surtout de privilèges et de faveurs, le terrain n'était pas favorable aux idées nouvelles. Alors que d'autres communautés de femmes (1) adhéraient à l'assemblée patriotique du 15 janvier 1789, qui inaugure à Metz le mouvement révolutionnaire, ces dames comprirent mieux où tendait cette démonstration et s'y refusèrent; cependant le président, marquis de Chérisey, avait eu deux de ses filles dans le noble chapitre. Le 9 mars 1789, les chanoinesses ont à élire un député à l'assemblée bailliagère pour la rédaction du cahier de doléances; leur choix tombe sur l'abbé Chevreau, doyen du chapitre de Gorze (2), auquel elles remettent un cahier assez succinct de doléances, rédigé le 15 mars et inséré dans leur registre de délibérations (3). La portée en est toute pratique, sans grand souci de ré-

(1) Les Clarisses de Metz y donnent leur adhésion le 25 janvier, et la maison de la Propagation de la Foi le 27.

(2) Leur député pour le bailliage de Pont-à-Mousson était le R. Ruelle, principal du collège royal et militaire.

(3) Ces cahiers primaires du clergé sont rares.

Digitized by Google

formes générales; mais ces dames connaissent le danger qui menace leur maison et croient pouvoir y faire tête: « Que les établissements ecclésiastiques utiles particulièrement à la noblesse du royaume et de la province soient maintenus, et que dans le cas où ils ne seraient pas suffisamment dotés ou construits, il y soit pourvu par union de bénéfices, application de revenus ecclésiastiques. »

Avec tout ce qui appartient au haut clergé, leur député proteste (30 mars 1789) contre la prépondérance accordée par le règlement aux curés dans ces assemblées préparatoires aux États-généraux, et le chapitre s'associe (4 et 29 mai) aux mesures prises par différents chapitres pour donner une suite à ces protestations. Cependant il envoie (24 septembre), pour concourir à l'élection du comité municipal de Metz, qui doit remplacer la municipalité, trop inféodée à l'ancien régime, Nicolas François, l'un de ses chapelains. Mais c'est de nouveau M. Chevreau qui reçoit sa délégation pour l'assemblée du 5 novembre, convoquée par Mgr d'Orope afin de protester contre la confiscation des biens du clergé; et comme les manœuvres du comité municipal empêchent cette assemblée d'aboutir, le chapitre de Saint-Louis s'empresse de donner son adhésion au mémoire de celui de la cathédrale adressé au roi dans le même but, « considérant, dit-il....en ce qui concerne le dit chapitre, qu'il ne tient point ses biens de la nation, mais de la libéralité du duc Éleuthère et d'Adalbéron, deux de ses fondateurs, qui n'ont jamais eu l'intention ni la volonté de donner à la nation leurs biens, mais aux églises dont ils sont les fondateurs. »

Le 4 août 1789, le chapitre avait accordé au comité patriotique de Metz pour les pauvres 300 livres; mais, le 9 novembre, sur la proposition d'une nouvelle souscription, il répond qu'après le décret qui dépouille le clergé, il n'est plus possible de venir au secours des pauvres. Ce mouvement de rancune n'empêchait pas ces dames de décider le 7 décembre 1789 de placer encore 4000 livres sur le chapitre de la cathédrale; cette délibération fut-elle exécutée?

La loi exigeait maintenant de tous les bénéficiers la déclaration de leurs revenus. L'abbesse soumit le 1er mars 1790 au chapitre l'état qu'elle avait fait dresser à cette intention sans doute par le receveur, et pria ces dames de l'examiner, pour qu'elle pût en leur nom à toutes le certifier véritable devant la municipalité; l'exactitude reconnue, on ordonna de faire un double de cette déclaration avant la remise aux autorités. Le 4 mai, jour de la Fédération, le chapitre fournit un repas à cinquante-quatre gardes nationaux de la campagne venus pour la fête, dont trente de Gorze, les autres de Vaucremont,

Digitized by Google

Bazoncourt, Fey, Magny, Chazelles. Le 14 juin, Jean-François Suby et François Gérardin, officiers municipaux, viennent procéder à l'inventaire: ils établissent d'abord un état sommaire des biens et revenus, puis des charges du chapitre, vont ensuite à l'église et à la sacristie faire le relevé des meubles et effets qu'elles contiennent, renoncent à faire l'inventaire de la bibliothèque, quand on leur affirme que les livres qu'elle contient sont propriété privée et individuelle, enfin se rendent à Saint-Pierre, où ils reconnaissent les archives et y apposent les scellés, après avoir remis l'une des deux clefs à l'abbesse et l'autre à la doyenne. Les mois suivants se passèrent sans incidents. Cependant les coadjutrices pensionnées par le roi sur les économats n'avaient rien perçu pour le premier sémestre 1790: au chapitre du 4 octobre, le dernier qui se soit tenu, on décida que ces coadjutrices recevraient sur les revenus de l'abbaye ce qui leur était dû.

Le 25 octobre 1790, MM. Henry-Jean Berger et Claude Purnot, membres du district, suivant commission de leur administration du 22, se rendaient à 4 h. de l'après-midi à la maison abbatiale de Saint-Louis et, là, notifiaient à l'abbesse et aux douze chanoinesses ou coadjutrices qui l'entouraient (1), l'extinction et suppression des chapitres en vertu de la constitution civile du clergé. Aussitôt ces dames remettaient aux commissaires un acte rédigé d'avance, contenant plusieurs demandes qu'elles soumettaient à l'administration; celle d'abord de pouvoir continuer l'office canonial: « C'est leur honneur et conscience qui les portent à faire cette demande; l'exécution des décrets ne peut en souffrir, et ces dames seraient fâchées de se voir forcées à quitter un devoir qui leur est cher et sur lequel elles insistent plus que sur ce qui peut regarder leur intérêt personnel. » Elles désiraient non moins vivement continuer le plus longtemps possible à demeurer dans l'abbaye: « il serait fâcheux d'être dans la dure obligation de quitter leur maison. » Enfin puisqu'il faut en venir à la question d'intérêt, elles protestent que, d'après les règlements du chapitre, « mesdames les coadjutrices sont véritablement chanoinesses semi-prébendées, qu'elles ont toujours eu 1000 francs, soit de la libéralité du roi sur les économats, soit du chapitre, sans compter ce qu'elles touchaient des distributions quotidiennes pour leur assistance aux offices selon leur qualité de semi-prébendées. »

Les commissaires consentirent à recevoir cet acte et l'annexèrent au procès-verbal de notification pour en être référé

(1) C'étaient Mesdames du Hautoy, de Laubespin, de Levis, de Laporte, d'Ars, du Saillant, de Béarn, de Choiseul-Meuse, de Lasteyrie, de Raigecourt, de Roucherolles et Caroline de Raigecourt.

Digitized by Google

au département. Celui-ci refusa de prendre en considération ces réclamations, ne pouvant ni proroger l'existence des chapitres, ni détourner les biens nationaux de leur destination, ni prononcer sur le sort des coadjutrices; il en référerait lui-même au comité ecclésiastique de l'Assemblée nationale, et « jusqu'à sa réponse, les ci-devant chanoinesses de Saint-Louis pourraient aller individuellement aux offices, lorsqu'elles le jugeraient à propos. » Le comité ecclésiastique ne se hâta pas de répondre, et ainsi l'office continua dans l'église de Saint-Louis, plus longtemps même qu'à la cathédrale et dans les autres collégiales, les chanoinesses n'étant pas soumises à la loi du serment constitutionnel. Le service se faisait donc encore chez elles « même en habits de chœur » en avril 1791; mais la municipalité, qui voulait installer le culte constitutionnel, ne pouvait tolérer une telle opposition; puisque la constitution civile avait supprimé le chapitre, il n'y avait qu'à fermer l'église: le 22 avril, elle chargeait ses membres Lajeunesse et Lamarle avec le procureur de la commune de fermer les portes de l'église Saint-Louis et d'y apposer les scellés. C'était la fin du service divin. En vain les chanoinesses demandèrent dès le lendemain l'autorisation de faire célébrer seulement une messe basse les dimanches et fêtes; le district refusa, et le département fit de même (17 mai 1791).

Depuis un mois ces administrations travaillaient à régler les pensions des chanoinesses et des semi-prébendées. Le district (13 avril) proposait d'accorder provisoirement aux premières 750 livres pour les deux premiers quartiers de 1791 et 375 livres aux secondes. Les dames réclamèrent, demandant les traitements fixés par l'Assemblée nationale, 1500 livres et 950 livres. Le district maintint (5 mai) ses chiffres; le département (7 mai), en attendant que les derniers comptes du chapitre fussent rendus, accorda à l'abbesse 1000 livres pour 1790 et autant pour le premier semestre de 1791, aux chanoinesses 800 l. pour 1790 et 350 l. par trimestre pour 1791, aux coadjutrices 600 l. pour 1790 et 175 l. par quartier en 1791. Peu après il se montra plus généreux, accordant par trimestre aux chanoinesses 375 l. et aux semi-prébendées 237 l. 10 s. Enfin, le 14 juin 1792, le département apura les comptes de 1790 présentés par le receveur; les recettes étaient en argent de 99605 l. 15 s. 8 d., en grains de 15296 l. 6 s. 1 d.; les dépenses montaient à 15555 l. 7 s. 2 d., les reprises en argent à 84029 l. 10 s. 5 d., en grains à 15296 l. 6 s. 1 d., en sorte qu'il ne restait net que 20 l. 19 s. 1 d., que le receveur dut verser à la caisse du district.

Le calcul des pensions se fit sur cette base; le revenu total de 114902 l. 1 s. 9 d. fut, d'après les règlements du chapitre

Digitized by Google

divisé en trois lots égaux de 38300 l. 13 s. 11 d.; le premier était pour l'abbesse, dont le traitement était fixé d'après la loi du 14 octobre 1790 à 2000 livres; le deuxième lot, réparti entre la doyenne, les chanoinesses et les six coadjutrices payées par le chapitre, donnait à la doyenne 4614 l. 17 s. 8 d., à chaque chanoinesse 2307 l. 3 s. 6 d., aux coadjutrices 1000 l. Le troisième lot, dit fabrical, après payement des charges du chapitre, fournissait aux distributions quotidiennes pour assistance aux offices; dans ce but le reliquat était divisé en dix-neuf parts, dont deux revenaient à l'abbesse, deux à la doyenne, douze aux chanoinesses et trois aux six semi-prébendées; ce reliquat montait depuis 1787, où le prieuré de Saint-Quirin avait été de fait réuni au chapitre, à 7315 l. 10 s.; mais il fallait, vu l'augmentation des portions congrues des curés et vicaires à la charge de l'abbaye, en déduire 2449 livres; il ne restait donc plus que 4866 l. 10 s.: d'où à la doyenne 512 l. 5 s. 2 d., à une chanoinesse 256 l. 2 s. 7 d., à une coadjutrice 128 l. 1 s. 3 d. Ainsi la doyenne aurait touché en tout 5126 l. 12 s. 10 d., une chanoinesse 2563 l. 6 s. 5 d., une semi-prébendée 1128 l. 1 s. 3 d. La doyenne et les chanoinesses avaient donc droit d'après la loi au maximum de la pension, 1500 l.; les coadjutrices payées par le chapitre à 700 l. plus la moitié de l'excédent, ce qui faisait 914 l.; les autres coadjutrices qui n'avaient que 1000 l. du roi, à 700 l. plus la moitié de l'excédent, soit 850 l. Le quartier de pension s'élevait ainsi pour la doyenne et les chanoinesses à 375 l., pour la première classe des coadjutrices à 228 l. 10 s., pour l'autre à 212 l. 10 s. Le département ajoutait que la pension des premières coadjutrices serait augmentée au fur et à mesure que les pensions assignées sur le prieuré de Saint-Quirin viendraient à s'éteindre; de plus elles succéderaient aux chanoinesses, quand celles-ci mourraient, et alors les semi-prébendées du trésor public leur succéderaient à elles-mêmes: toutes espérances vouées à l'oubli dans la suite.

Du reste au moment même de ce règlement si exact, bon nombre de dames avaient émigré. Nous l'apprenons indirectement par une délibération de la commune de Metz du 10 juillet 1793: une nommée Anne Noël, femme Antoine Martin, demandait un passeport pour l'étranger afin d'y ramener sa fille en France; la municipalité s'y opposa; car, comme elle avait été femme de chambre de chanoinesses de Saint-Louis, qui presque toutes étaient émigrées, c'eût été lui donner l'occasion de correspondre avec elles: tout au plus devait-on lui accorder un laissez-passer jusqu'à Thionville. Pourquoi les listes d'émigrés du département de la Moselle ne portent-elles point leurs noms? C'est qu'elles n'avaient pas de pro-

Digitized by Google

priétés dans le département, et que la plupart avant leur départ avaient su se défaire du mobilier qui garnissait leurs maisons canoniales. Il y eut cependant deux exceptions; le département portait le 14 septembre 1792 sur la liste des émigrés Mme de Choiseul, abbesse (1); le 7 août 1792, le district en avait fait autant pour Mme de Laubespin. Celle-ci habitait un appartement dans une maison qui appartenait à une veuve Jacquot, donnant d'une part sur la cour de l'abbaye et de l'autre sur la rue du Faisan. Elle avait transformé à ses frais cet appartement et, à cause de ces dépenses considérables, avait demandé au district de le conserver sa vie durant moyennant loyer, ce qu'on lui avait refusé le 29 décembre 1790. Comme il était dû une partie du loyer, et qu'une clause du bail voulait qu'à l'expiration l'appartement fût rendu dans l'état où il était au début, c'est-à-dire que les communications avec le reste de la maison fussent rétablies, la propriétaire empêcha, lors du départ de la chanoinesse, l'enlèvement du mobilier, gage de sa créance. Ce mobilier, séquestré par l'administration, fut vendu dans le courant de 1793, et le département accordait sur le prix le 18 août à la veuve Jacquot 204 livres pour dix-huit mois de loyer échus à la Saint-Jean précédente, 65 l. 14 s. pour les réparations à la charge de l'ex-locataire et 36 l. pour garde du mobilier jusqu'à la vente (2). Mmes Mohr de Waldt, doyenne, et du Hautoy, chanoinesse, se retirèrent à Luxembourg (3); la femme de chambre de cette dernière, Antoinette Poinsotte, partit avec sa maîtresse et fut portée sur la liste des émigrés par le département le 29 avril 1793. La coadjutrice Marie-Françoise de Caussans et sans doute aussi sa sœur la chanoinesse passèrent à l'étranger avec la famille de leur frère le marquis de Caussans (4). Les renseignements nous manquent sur les autres émigrées.

(1) Elle ne laissait pour tout bien à la nation que deux flambeaux d'argent, trouvés à la sacristie de l'église lors de l'inventaire et qu'elle avait revendiqués comme siens. Aussi le département refusa-t-il (11 pluviose II) de payer les 300 livres que le médecin J.-P. Gentil disait lui être dues par l'ex-abbesse; il avait renvoyé de même (2 novembre 1792) les mains vides J.-Phil. Lambinet, ancien cuisinier de Mme de Choiseul, qui aurait voulu une pension ou une gratification, la loi n'en accordant qu'aux serviteurs des chapitres, et non à ceux des particuliers. Le valet de chambre de l'abbesse, François Noiré, dit Martin, avait émigré avec elle; une maison lui appartenant près de l'abreuvoir Saint-Marcel, estimée 5500 livres, était publiée par le district le 27 septembre 1793. Voir sur les derniers jours de Mme de Choiseul M. de Bouteiller, *o. c.*, p. 212 et ss.

(2) Mme de Laubespin se rendit à Luxembourg (v. *Correspondance originale des émigrés*, Paris 1793, p. 66 et 81).

(3) *Chartes de la famille de Reinach*, Luxembourg 1877, p. 790, n° 4366.

(4) V. Baunard, *Histoire de la vénérable Mère Barat*, Paris 1892, t. I, p. 485.

Digitized by Google

Parmi les dames qui restèrent en France pendant la Révolution, signalons d'abord les deux sœurs de Lasteyrie du Saillant: l'une, Angélique, prend le 24 juillet 1792 un exeat au district de Metz pour aller se fixer à Vendôme; l'acte étant rayé, on se demande si elle exécuta de suite son projet; cependant les registres ne la mentionnent plus dans la suite, tandis que sa sœur, Marie-Thérèse, est encore à Metz à la fin de l'an II. Plus tard on les retrouve toutes deux à Vendôme, jouant un rôle assez important dans la Petite-Église (1). Pendant le dernier semestre 1792 quittèrent Metz Mme Amable de Chauvigny de Blot, chanoinesse, pour se fixer à Viviers (district de Montaigut, Puy-de-Dôme) (2); Mme Anne Félicité de Choiseul-Meuse, coadjutrice, qui, après avoir touché le troisième quartier de sa pension pour 1792, alla demeurer à Paris (3); Sophie de Brémond d'Ars, coadjutrice, qui faisait déclarer le 17 décembre qu'elle transportait son domicile à Saintes (Charente-Inférieure); Mme de Chastenay, qui, d'après une déclaration du 13 mai 1793, habitait Châtillon-s.-Seine (Côte-d'Or).

Sans avoir quitté la France, Mme Amable de Choiseul-Meuse, chanoinesse, fut portée deux fois sur la liste des émigrés. Elle avait quitté Metz en septembre 1791 et s'était réfugiée chez les religieuses de la Visitation à Saint-Denis près Paris; déclarée émigrée à Metz au commencement de 1792, elle se fait rayer de la liste par le département le 22 juin, en produisant un certificat de la municipalité de Saint-Denis du 22 mai, constatant qu'elle y résidait depuis huit mois. Reportée en 1793 sur la fatale liste, elle prouva par de nouveaux certificats qu'elle avait continué à résider à Saint-Denis jusqu'au 19 juin 1792, puis à Mantes (Seine-et-Oise) jusqu'au 6 mars 1793 et qu'elle était ensuite revenue à Saint-Denis. Le département raya de nouveau son nom de la liste le 18 juin 1793. Le 12 frimaire II, elle faisait déclarer au district de Metz par Claudine Bannière, son ancienne gouvernante, qu'elle se fixait définitivement à Saint-Denis; elle eut cependant encore quelques difficultés dans la suite.

Les deux dames de Levis-Mirepoix restèrent longtemps à Metz. La loi du 27 germinal II, qui forçait les nobles à sortir

(1) V. R. de Chauvigny, *La résistance au Concordat de* 1801, Paris 1921, p. 202-204.

(2) Elle ne fait prendre son exeat du district de Metz que le 3 ventôse III; mais elle n'avait été payée de sa pension que jusqu'au 1er juillet 1792, ce qui prouve qu'elle avait quitté Metz peu après cette date.

(3) Elle eut de la peine à obtenir à Metz son exeat, demandé pour elle par Nic. Colchen, homme de loi, le 28 février 1793; elle dut s'adresser à Thirion, député de la Moselle à la Convention, pour en faire hâter l'expédition, qui eut lieu le 4 mai suivant.

Digitized by Google

des places de guerre, les avaient atteintes. Mais, dès le début de l'an III, Henriette-Charlotte, qui désirait rentrer dans la ville et songeait à en demander l'autorisation au représentant du peuple, priait d'abord le conseil de la commune de manifester son opinion sur sa rentrée. Celui-ci la faisait connaître dans une délibération du 3 frimaire: « La pétitionnaire lui a paru ne pas partager, même sous l'ancien régime, l'orgueil et la morgue du ci-devant chapitre...; au contraire, elle a tenu une conduite paisible, sans reproche, et il croit que sa présence en cette commune peut d'autant moins alarmer le patriotisme qu'elle a obtenu de cette commune le 22 juillet 1793 (v. s.) un certificat de civisme visé et approuvé par les corps administratifs et le comité de surveillance...; à l'égard de sa sœur, sa vie sédentaire et uniquement consacrée à l'éducation de sa famille n'a pas permis de pénétrer dans ses sentiments en politique. » Mme de Beaujeu est encore à Metz en pleine Terreur, et la présence de Suzanne d'Ars y est signalée jusqu'en l'an VI; habitant alors rue de la Crête, elle dut subir, sur réquisition du commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale de Metz, une perquisition ayant pour but la recherche de prêtres réfractaires et d'émigrés rentrés. Nous ne savons quel en fut le résultat.

La liquidation des traitements du personnel du chapitre ne chargea pas les finances de la nation. Aucun des quatre chapelains n'obtint de pension; deux d'entre eux en possédaient déjà une à d'autres titres, ce qui les excluait de cette faveur: Nicolas Vesque en avait une de 600 livres comme curé résignataire de Pange (1), et Nicolas François, semi-prébendé de la cathédrale, était pensionné en cette qualité (2). Aux deux autres, Jean Boucher et Michel Schweitzer, le département (26 janvier et 24 mars 1792) accorda une gratification de 200 livres. Ce dernier exposa en vain la triste situation à laquelle on le réduisait: sept ans auparavant, il avait dû renoncer au ministère à cause de sa santé et, comme il avait abandonné son patrimoine à sa famille, il n'aurait dès lors pour vivre que la ressource bien précaire de ses honoraires de messes; l'administration resta inexorable (3). Un

(1) Vesque émigra; ses meubles furent séquestrés, ainsi que sa part dans la maison rue des Prisons-Militaires qu'il avait achetée en commun avec ses sœurs. Lors de l'apposition des scellés, on permit à Mmes Duwalk de Dampierre et de Sailly, religieuses l'une de Sainte-Glossinde, l'autre de Vergaville, d'enlever les meubles qu'elles avaient remisés dans cette maison. Les sœurs de l'émigré, traitées en suspectes, eurent beaucoup à souffrir sous la Terreur. Vesque revint mourir à Metz le 17 pluviôse X.

(2) Ayant refusé le serment de la liberté et de l'égalité, il fut déporté à Rochefort, où il mourut le 19 août 1794 sur le *Washington*.

(3) Boucher et Schweitzer passèrent aussi à l'étranger.

Digitized by Google

ancien chapelain, Ch.-Fr. Deschamps de la Hamardière, qui, après avoir exercé sa charge pendant quarante ans d'abord à Sainte-Marie, puis à Saint-Louis, s'en était démis à la Saint-Jean-Baptiste 1781, avait obtenu du chapitre une pension viagère de 400 livres; elle lui fut reconnue et entra en ligne de compte avec les revenus de ses autres petits bénéfices pour la fixation de son traitement.

Le sacristain Nicolas Pariselle obtint aussi une gratification, tandis que son prédécesseur, Antoine Dörner (*alias* Terneur), se voyait maintenu également dans sa pension de retraite de 300 livres. Le suisse Dulocle, vu ses longs services, parvint après bien des démarches à se faire accorder un secours viager de 150 livres (3 mai 1793). De tous les autres employés seul le receveur Barthélemy essaya d'obtenir une indemnité pour la perte de sa situation; la pension de 1000 l. que le district (22 mars 1792) proposait pour lui, ne fut point accordée par le département, d'autant plus que le pétitionnaire obtenait peu après une place du même genre en devenant (26 décembre 1792) receveur du collège.

Qu'allaient devenir les bâtiments de Sainte-Marie et de Saint-Pierre? Ceux-ci, conservés dans l'espérance d'élever sur leur emplacement une nouvelle abbaye, abritaient le receveur du chapitre, les archives et les greniers; l'église avait été louée (délibération du 2 avril 1782) à Boler, directeur de la vente du sel à l'étranger, et servait de magasin; le reste des bâtiments avait été abandonné à des ménages pauvres, que le chapitre logeait gratuitement. Tout le bloc fut mis en vente en même temps; on y adjoignit même deux maisons attenantes, qui appartenaient aussi au chapitre de Saint-Louis: on réserva seulement le droit pour l'administration de fréquenter les archives jusqu'à la Saint-Jean-Baptiste 1792. Le 12 juillet 1791, le tout, estimé 17790 livres, fut adjugé pour 50500 livres à M. Mesoyer-Conflant, notaire à Metz, tant pour lui que pour Jean-Nicolas Bouclier, aussi notaire, Jean-Baptiste Drouin, manufacturier et sans doute beau-frère de l'adjudicataire (1), et François Marchand, négociant.

La liquidation des bâtiments de Sainte-Marie fut autrement compliquée. Nous savons que les plans de Belle-Isle pour l'embellissement de la ville comportaient déjà le percement d'une rue à travers l'abbaye en prolongement de celle de la Pierre-Hardie, afin de dégager le Moyen-Pont. La muni-

(1) V. Poirier, *Metz, documents généalogiques*, Paris 1899, p. 441. Ce Drouin avait dans son lot l'église de Saint-Pierre; il eut bien du mal d'en faire déguerpir Boler et ses sels et, le 29 décembre 1792, il adressait encore à cette fin une pétition à la commune.

Digitized by Google

cipalité de Metz reprit à son compte cette idée en 1790, en y ajoutant encore une rue qui, à travers la cour de l'abbaye, joindrait la place de Chambre à cette nouvelle rue, et décida (29 décembre) de solliciter, pour son exécution, l'acquisition de l'abbaye près de l'Assemblée nationale. On ne nous dit pas si l'on reçut une réponse; en tout cas, lorsque le 26 mai 1791, le district, ici comme à Saint-Pierre, mit en adjudication tout le bloc (église, hôtel abbatial, maisons canoniales), estimé 40500 livres, Gaspard, officier municipal, s'en rendit acquéreur pour la ville au prix de 43600 livres; une des clausses de la vente accordait aux dames de Saint-Louis, de rester dans leurs maisons jusqu'à la Saint-Jean-Baptiste 1791. Etait exclu de l'adjudication tout ce qui pouvait être enlevé de l'église. Les vases sacrés et sans doute les ornements avaient d'ailleurs été transportés le 8 mai sous la direction de Bail, membre du district, et de l'abbé Bausin, commissaire de la municipalité et de Francin, au dépôt de l'Intendance. C'est dans une des cuisines de cet hôtel qu'on remisa peu après les stalles, boiseries, armoires, démontées par le menuisier Lallemand, et les orgues, dont l'enlèvement avait été confié à Thirion, facteur d'instruments; tous ces meubles furent vendus le 5 mars 1794. Le 30 septembre 1791, le département accordait à la nouvelle paroisse de Saint-Vincent la table de communion de l'église Saint-Louis moyennant le prix qu'en fixeraient des experts. Voulant hâter la fonte des cloches et faire évacuer ce qui ne lui appartenait pas dans sa nouvelle acquisition, la municipalité priait le district (10 août 1791) d'enlever au plus tôt les six cloches du chapitre; elles l'étaient peu après.

A peine propriétaire, le conseil municipal agissait en conséquence. Le 31 mai 1791, il louait au baron d'Heymann, maréchal de camp, qui commandait en second à Metz, l'appartement de l'abbesse, que celle-ci avait donc déjà évacué; le même jour, il relaissait pour six mois à partir de la Saint-Jean-Baptiste à Mme de Choiseul-Meuse, chanoinesse, son appartement à Saint-Louis. Le 21 juin suivant, il permettait aussi aux dames de Raigecourt, ainsi qu'à une ancienne femme de chambre de l'abbesse, de rester dans leur maison canoniale moyennant loyer. Il disposa également de l'église. Le 24 mai 1791, une députation du club était venue demander à la commune un vaste local pour la tenue de ses séances, comme par exemple l'ancienne grande salle du Parlement: jusque-là il avait siégé dans la salle des Récollets, où Rœderer, avec les corporations, avait en 1789 organisé sa campagne contre l'élection de Maujean comme député de la ville aux États généraux, conciliabules qui avaient été la première

Digitized by Google

ébauche du club; mais cette salle ne suffisait plus. Vu les rapports étroits qui existaient entre les Amis de la Constitution et la municipalité, le maire avait promis de prendre la demande en considération et de la transmettre au bureau des domaines de la ville. Deux jours après, la commune se faisait adjuger Saint-Louis, et immédiatement on affectait l'église aux séances du club, qui y siégea neuf mois environ. Bientôt le conseil de la commune commençait à trafiquer avec les maisons des chanoinesses: Bausin, ex-chanoine de Saint-Sauveur et conseiller municipal, avait acheté sa maison canoniale située sur la place Saint-Jacques; comme la ville voulait transformer cette place, elle avait acquis, lors des ventes de biens nationaux, la plus grande partie des maisons qui la bordaient, et tenait à avoir aussi celle de Bausin; elle lui proposa de l'échanger contre quatre maisons canoniales de Saint-Louis. L'ex-chanoine accepta (9 novembre 1791); mais il devait verser à la caisse du district 2083 livres de plus value.

Lorsqu'il s'y présenta pour faire ce payement, l'administration supérieure fut stupéfaite de l'audace de ces tractations, opérées sans que la ville eût payé aucun acompte sur son acquisition, sans même qu'elle se fût préoccupée du consentement du district et du département; la municipalité n'avait pas communiqué ses plans pour le percement des nouvelles rues ni indiqué où elle puiserait les fonds à ce nécessaires. Le district adressa donc (16 décembre) au conseil général de la commune ses représentations sur tous ces points, en insistant sur la nécessité du versement préalable du premier acompte, exigé par la loi. La municipalité ne s'inquiéta ni de répondre ni de s'exécuter, et l'on songea à annuler la vente, d'autant plus que le district lui-même avait jeté son dévolu sur l'abbaye.

Cette administration avait eu d'abord ses bureaux à l'hôtel de ville; comme elle y était à l'étroit et que du reste la municipalité avait besoin de tous ses locaux, elle avait obtenu de la ville d'occuper provisoirement l'hôtel de l'Intendance (3 décembre 1790). A l'automne suivant, on se mit à chercher un établissement plus définitif: au nom du district, Galland et Guelle parcoururent les différents bâtiments religieux évacués et, d'accord avec Gardeur-Lebrun, fixèrent leur choix, sur l'abbatiale de Saint-Louis (22 octobre 1791); cet ingénieur, chargé de faire les plans et devis de l'aménagement, les présentait dès le 28; le district, les ayant approuvés, les envoya immédiatement à la municipalité, encore considérée comme propriétaire de Saint-Louis, avec prière de nommer un expert pour estimer avec le sien le loyer à payer.

Digitized by Google

L'affaire dormit pendant trois mois; on la reprit, quand le général Lafayette fit demander à la commune de lui laisser immédiatement l'Intendance à loyer, offrant 6000 livres par an (1). Un prix aussi avantageux devait l'emporter à la municipalité, et le district, pour ne point être sans abri, pressa le conseil municipal de nommer son expert. Celui-ci, Geisler fils, était nommé le 26 janvier 1792, et le district désignait aussitôt l'architecte Rutan dans le même but. Dès le 31, le procès-verbal d'estimation du loyer à 1100 livres était accepté par les deux partis: le bail portait sur l'abbatiale, l'église, destinée aux archives, la maison de Mme de Choiseul-Meuse, face à l'abbatiale (2), destinée au bureau des impôts, les remises, qui serviraient de dépôts pour les différents effets confisqués dans les maisons religieuses, tableaux, livres, vases sacrés, ornements sacerdotaux, etc.

Le même jour, 31 janvier, le maire notifia au club d'avoir à évacuer l'église de Saint-Louis; celui-ci demanda un répit; la chose ne dépendant plus d'elle, la municipalité essaya de presser par deux de ses membres sur le district en faveur du club, mais sans succès. La commune exigea donc d'Anthoine (3), sans doute alors président, que l'église fût évacuée le lendemain ou le surlendemain: elle offrait d'ailleurs aux Amis de la Constitution un abri dans l'église de la Trinité, qu'elle avait achetée avec le couvent attenant. Le club y demeura jusqu'à ce qu'il pût entrer à l'église Sainte-Croix, que Garry l'aîné louait pour lui le 15 mars 1792 avec jouissance à partir de la Saint-Jean-Baptiste suivante (4).

Pendant ce temps les travaux d'aménagement s'exécutaient à Saint-Louis, pas assez vite au gré de la municipalité qui, au début de mars, pressait le district de vider l'Intendance; force fut à celui-ci d'attendre que le nouveau local fût prêt. Le transfert eut lieu à la fin de mai; car, le 24 de ce mois, le district nommait pour son concierge l'ancien suisse des dames de Saint-Louis, Joseph-Ignace Dulocle, sans autre rétribution que le logement gratuit. Passaient en même temps de l'Intendance au nouveau siège de l'administration les ornements, vases sacrés, argenterie, tableaux des maisons supprimées, tandis que les livres restaient dans l'ancien dépôt sous la garde d'un sieur Lallemand. On travaillait également

(1) Lafayette se restreignait le 28 janvier au premier étage et en offrait 3000 livres.

(2) Ce ne peut être que le n° 7 du plan publié par M. de Bouteiller dans sa *Notice*, p. 208.

(3) Il s'agit de l'ex-constituant et futur conventionnel.

(4) Préciser d'après ces indications les données fort vagues de M. Bultingaire, *Le club des Jacobins de Metz*, Paris et Metz 1906, p. 62.

Digitized by Google

à aménager l'église en dépôt des archives; on y avait entre autres posé un nouveau plancher, le parquet ayant été sans doute démoli par les clubistes, de même un certain nombre de rayons; pour augmenter ceux-ci, le district demanda (29 mai) au département les bois de la bibliothèque de Saint-Arnould et, au besoin, ceux des bibliothèques de Saint-Vincent et de Saint-Clément. Le département voulut d'abord (31 mai) avoir un devis; le devis envoyé, il refusa encore, sous prétexte que la ville n'avait pas encore renoncé à la propriété de Saint-Louis. Et cependant, depuis plusieurs mois déjà, les administrations ne la considéraient plus comme propriétaire, faute d'avoir versé aucun acompte; le district, comme pour les autres biens nationaux, avait procédé le 24 avril 1792 à la location des maisons de Mmes d'Ars, de Laubespin et de Raigecourt, le 8 mai suivant à celle des maisons de Mmes du Hautoy et de Béarn. Enfin l'adjudication à la ville fut annulée (1), et le 5 septembre 1792 le département permettait l'exécution des derniers travaux pour l'établissement des archives à l'église Saint-Louis. En novembre de cette année, tous les titres et papiers des maisons religieuses supprimées y étaient transportés par les soins de l'archiviste Lemaire.

Le district continua à siéger à l'abbatiale de Saint-Louis jusqu'à sa suppression à la fin de 1795. Rien à signaler pendant cette période que la démolition, exigée par les idées baroques de nivellement égalitaire qui régnaient alors, du clocher de l'église, adjugée le 6 pluviôse II à un nommé Nicolas Bazin, couvreur, qui, son travail fait, laissa béante pendant de longs mois l'ouverture de la toiture, exposant les archives au danger d'être inondées, et le remplacement de l'archiviste Lemaire par Jean-Louis Perin, ancien procureur au parlement. Après la suppression du district, on hâta la liquidation des bâtiments de l'abbaye qui jusque-là avaient été en location. Les maisons canoniales furent vendues du 14 prairial IV au 22 thermidor suivant (2). Le lendemain 23, on adjugeait au nouvel archiviste Perin et à sa femme Marguerite Thirion le terrain contigu à leur maison entre l'église et le quai, où l'on avait aménagé un caveau pour la sépulture des dames.

Il ne restait donc plus que l'église et la maison abbatiale avec ses dépendances. Gobert, maître de la poste aux chevaux, avait demandé à prendre à bail cette partie des bâtiments,

(1) Ce qui entraîna l'annulation de l'échange fait par la ville avec Bausin, qui reprit sa maison canoniale.

(2) Il en existe encore plus d une demi-douzaine, qui, du quai Saint-Louis, sont très reconnaissables.

Digitized by Google

demande qu'appuyaient le département et la commission des revenus nationaux; mais comme il exigeait au préalable des transformations et améliorations se montant à 18750 l., le ministre des finances, par lettre du 30 frimaire IV, refusa une dépense pareille: on louerait les bâtiments dans l'état où ils étaient; et l'affaire en resta là. Le 3 nivôse suivant, le département accordait dans l'abbatiale au général Jean-Henri Tugnot, commandant de la place, une salle pour la tenue des conseils de guerre. Le 23 pluviôse, il cédait à Philippe-Louis-Sébastien Thirion, receveur du département, les anciens bureaux du district pour y établir les siens; Tugnot, chassé de sa salle, émigrait dans celle où se faisait l'adjudication des biens nationaux. Tout n'était pas encore occupé; car, le 18 fructidor, on y envoyait encore le tribunal civil, installé jusqu'alors dans l'ancien parlement, dont les juges craignaient de voir d'un moment à l'autre se produire un accident, les bâtiments menaçant ruine.

Thirion ayant renoncé au bail des pièces qu'il occupait à Saint-Louis (1), le département en accorda une (19 frimaire V) à Ladonchamps, chef de brigade, commandant d'artillerie, président du tribunal criminel militaire, pour les séances de ce tribunal. A peine installé, Ladonchamps prétendit empêcher la vente de ces bâtiments comme affectés dorénavant à un service militaire; le département eut beau répondre qu'il ne s'agissait pas d'affectation, qu'on lui avait simplement cédé une salle pour le tirer d'embarras, parce qu'il n'en trouvait pas d'autre; rien n'y fit: quand les experts avec Viville, commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale de Metz, se présentèrent pour faire l'estimation des bâtiments, Paris, secrétaire du tribunal, qui, sans autorisation, s'était octroyé un logement dans l'abbatiale, les mit à la porte. Il fallut, pour faire cesser cette opposition, que nous ne pouvons raconter dans tous ses détails, avoir recours au ministre de la guerre et au Directoire exécutif; celui-ci prit le 30 ventôse V un arrêté ordonnant que le conseil de guerre cesserait immédiatement de tenir ses séances à Saint-Louis et chercherait un autre local dans un bâtiment militaire.

Dès le 22 floréal IV, deux amateurs s'étaient présentés pour acquérir la maison abbatiale de Saint-Louis avec celle du concierge, qui se trouvait à droite en entrant par la Pierre-Hardie: c'était Thirion, receveur du département, qui en avait

(1) Il avait acheté entre-temps (6 messidor IV) l'ancienne maison canoniale de Mgr d'Orope, rue des Clercs, qui depuis avait hébergé la poste aux lettres, puis (12 messidor) une autre maison confisquée sur Pichon, commissaire des guerres, émigré.

Digitized by Google

loué une partie et plus tard aurait voulu y joindre encore l'église du chapitre, et J.-B. Carton, originaire de Morhange, ex-curé constitutionnel d'Alémont, alors directeur d'ambulance. Le premier se désista facilement en faveur du second, lorsqu'il eut fait les acquisitions citées plus haut. Mais une difficulté surgit d'autre part: ce même jour, 22 floréal, un cafetier, Nicolas Mangin, avait déclaré vouloir acheter la maison du concierge seule avec les bâtiments qui s'étendaient derrière. Après bien des pourparlers, Carton consentit à ce que l'on passât contrat à Mangin de la maison du concierge : ce qui eut lieu le 18 germinal V (7 avril 1797) pour 895 livres. Six jours plus tard avait lieu l'adjudication à Carton de l'église et de la maison abbatiale avec ses dépendances pour 19992 livres. Aux deux acquéreurs on imposa l'obligation d'abandonner les terrains nécessaires à la percée de la nouvelle rue entre la rue Pierre-Hardie et le quai. L'administration municipale de Metz prit en vendémiaire VI sérieusement en main l'établissement de cette rue; et comme, à sa séance du 7 brumiaire (28 octobre 1797), on apprend par une lettre du député Pécheur la conclusion de la paix, aussitôt elle proclame « aux applaudissements unanimes que la nouvelle rue qu'elle fait percer à travers la ci-devant abbaye Sainte-Marie, portera le nom *rue de la Paix* pour transmettre à la postérité un monument d'une époque aussi éclatante » (1). Mais les travaux étaient loin d'être terminés. Il y avait même encore à négocier avec un ancien chef de bureau du district, nommé Christophe, auquel on avait vendu (9 août 1796) par erreur, oubliant la nouvelle rue à créer, les remises et écuries situées entre l'église et les maisons canoniales, qui se trouvaient sur le tracé. Quand aboutirent ces pourparlers, et quand la rue fut-elle ouverte au public? Nous laissons à d'autres le soin de le préciser.

(1) Rectifier d'après cela l'indication donné par J.-J. Barbé, *A travers le vieux Metz, les maisons historiques*, Metz 1913, p. 289. Il sera facile de rectifier aussi d'après le plan publié par M. de Bouteiller l'emplacement de l'église de Sainte-Marie ou de Saint-Louis, qui n'était nullement « à l'angle de la rue Sainte-Marie et de la Paix. » (*Ibid.*, p. 217.)

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE

SUR UNE STATUETTE EN PLOMB DE SA COLLECTION

PAR

TIMOTHÉE WELTER, NOTAIRE A METZ

Nous étions à fin juillet 1913. La Société préhistorique de France dont je m'honore d'être membre actif, depuis plus de 20 ans, avait choisi pour siège de son Congrès de cette année, la coquette ville de Lons-le-Saunier. Je m'y rendis avec mon fils, le docteur Pierre Welter, et, au cours des nombreuses et si intéressantes randonnées en automobiles vers les captivantes stations archéologiques de ce ravissant pays, nous eûmes l'agréable plaisir de faire la connaissance de M. le lieutenant-colonel Dervieu.

Au cours d'un de nos multiples entretiens sur divers sujets je montrai, tant à M. Dervieu qu'à beaucoup de nos autres sociétaires, la petite statue en plomb qui fait l'objet du présent travail. Quel ne fut pas mon étonnement quand j'entendis M. Dervieu me dire que le Musée de Bourges, où il était en garnison, renferme deux statuettes analogues. M. le lieutenant-colonel m'ayant manifesté l'intention de les publier nous convînmes de traiter le sujet en commun et de nous communiquer nos fiches au prochain Congrès dont les assises pour 1914 devaient, à la prière, agréée, de mon ami M. Pagès-Allary, avoir lieu à Murat. Nos dispositions étaient prises pour m'y rendre, avec mon fils, quand éclata l'horrible guerre.

Cinq années s'écoulèrent. M. Dervieu avait pu supposer, vu mon âge, que j'avais disparu dans la tourmente, tout comme je pouvais croire qu'il était tombé, au champ d'honneur, dans la fournaise!

Je voulus en avoir le cœur net et lui écrivis à Bourges. A mon bien vif plaisir je reçus de lui, avec une charmante lettre, la bonne nouvelle qu'il est encore des nôtres. Cette lettre était accompagnée d'une « Notice sur deux statuettes en « plomb du Musée de Bourges, par M. le lieutenant-colonel « Dervieu. « Extrait du XXXVIIe volume des Mémoires de

Digitized by Google

« la Société des Antiquaires du Centre (7e de la 2e Série) » « Bourges. Typographie Ve Tardy-Pigelet et fils, Imprimerie « de la Société des Antiquaires du Centre 1917 ».

Monsieur le lieutenant-colonel me fit le gracieux hommage de cette notice, et, comme il y traite le sujet à fond, avec une connaissance approfondie de la matière, qu'il y décrit les statuettes des Musées d'Issoudun, d'Orléans, d'Auxerre, de collections particulières de Bourges et de Blois, du Musée de Laon, du Märkische Museum de Berlin, ainsi que d'autres objets de même époque, ou à peu près, et destinés au même but, je ne saurais mieux faire que de renvoyer à cette savante notice de mon collaborateur ceux de mes lecteurs que peut intéresser ce captivant sujet.

Parlant de ma statuette à la page 5 de sadite notice, M. Dervieu écrit ce qui suit:

> « Une autre figurine de la même catégorie est la « propriété de M. Welter, notaire à Metz. Ce petit objet, « acheté à Nancy, se présente sous la forme d'un che- « valier coiffé du casque connu sous le nom de bassinet. « Le nez, la bouche et les yeux sont sommairement « traités. Le personnage, revêtu de son armure, tient « de la main droite une épée. Un poignard et une hache « se trouvent fixés à sa ceinture. La poitrine est ornée « de quatre croix de Malte disposées, l'une à hauteur « du cou, comme un insigne de décoration, les trois « autres immédiatement en dessous et horizontale- « ment sur une même ligne. (Figure 6).

Comme mes photographies reproduisent la figurine dans ses dimensions naturelles, il n'y aurait rien à ajouter à l'exacte description qu'en fait M. Dervieu, si ce n'est que le poids en est de 125 grammes.

Et, cependant, cette courte description renferme une erreur capitale que je tiens à rectifier, car c'est le lieu de sa découverte, qui donne à la statuette sa valeur réelle, et, ce que je certifie est la pure vérité.

Monsieur le lieutenant-colonel ne s'est pas rappelé ce que je lui ai dit à ce sujet, mais, comme je lui ai aussi raconté qu'une autre figurine de ce genre et quelque peu différente, surtout par la taille qui est plus grande m'avait, en 1912, été offerte à Nancy, par un antiquaire de la rue Héré, M. Dervieu a confondu. Cette figurine, dont je possède une photographie est, absolument, la même que celle de la collection de la Houssaye, de Blois, figurée sous le nº 5, page 4 de la notice de M. Dervieu. J'ai refusé de me rendre acqué-

Digitized by Google

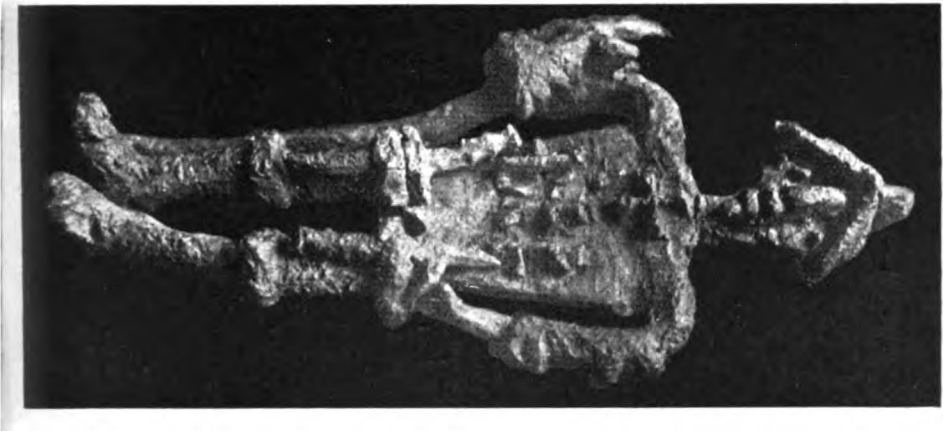

Digitized by Google

reur de cette dernière parce qu'elle n'était pas authentique ainsi que me l'ont certifié mes amis de Nancy, Messieurs Sadoul et le comte Jules Beaupré.

Lorsqu'en 1909-1910 le génie militaire allemand rasa, pour y élever les baraquements que l'on y voit encore, la contre-escarpe qui existait à droite de la route de Sarrebruck, sur le bord droit de la Seille, au sud-ouest de la Porte des Allemands, il poussa ses travaux, pour certaines caves et divers souterrains, à un niveau inférieur à celui de la base de cette contre-escarpe. Les ouvriers qui faisaient cette besogne étaient des Italiens. L'un d'eux sortit de la fosse la partie supérieure d'un gros sarcophage en pierre de Jaumont et en le culbutant il trouva, avec quelques côtes, et un crâne brisé, la belle statuette. Quelques jours après je l'acquis de deuxième main dans une transaction onéreuse pour moi en suite de la mauvaise foi du détenteur de l'objet, qui ne mérite pas que je le nomme ici.

Les historiographes de notre ville de Metz savent à quels ordres appartenaient les chevaliers cantonnés au moyen-âge lez la porte des Allemands; ils apprécieront la valeur de la découverte, et les horizons abordés par M. Dervieu dans sa notice, à laquelle je les renvois, leur diront le reste.

Digitized by Google

Le 13 octobre 1921 j'avais à recevoir, en son château, la signature de Monsieur le Marquis de Pange, propriétaire audit lieu. En y entrant j'aperçus, sous le hall, au pied de l'escalier, le monument funéraire gallo-romain que voici. Monsieur le Marquis nous fit un bien aimable accueil, lorsque, le 29 octobre dernier, MM.rs Roger Clément et d'Arbois de Jubainville revinrent avec moi en prendre la photographie. Cette stèle est taillée dans les dolomies (Muschelkalk) que nous trouvons à Frécourt et à Servigny-lès-Raville, et qui composent les parvis et les marches des escaliers de nos anciens bâtiments messins. C'est le monument funéraire de **Quintus Severus**, le barbu, aux dieux mânes duquel il fut élevé par l'héritier du défunt **Sextus Vettius** ou **Sextilius Vettius** (fils de ?) **Sextus**. Le fini des caractères et leurs dimensions variées permettent de dater cette tombe de la fin du 3.e siècle. Elle fut trouvée, lors d'un curage des fossés du château, près de la porte d'entrée. Sa hauteur est de 730, sa largeur de 395, son épaisseur de 280 millimètres. Entre les deux volutes, au-dessus de la corniche, se trouve une cavité rectangulaire de 40 millimètres de côté qui permet de supposer qu'elle portait quelque attribut, ou la tête sculptée du défunt.

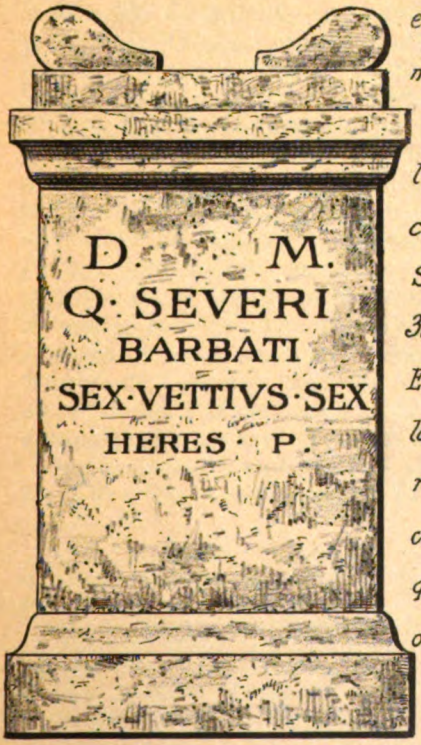

T. Welter.

Digitized by Google

Digitized by Google

L'ÉCHEVINAT MESSIN EN 1552

(HISTOIRE ET LÉGENDES)

PAR G. ZELLER

Dans la plupart des écrits postérieurs à la seconde moitié du XVIIIe siècle qui ont raconté l'entrée des Français à Metz en 1552, on peut lire qu'une des premières mesures prises après l'occupation de la ville fut le remplacement du maître-échevin en exercice. Un certain sieur de Tallanges aurait reçu du roi la charge enlevée à Jacques de Gournay au mépris des plus anciens privilèges de la cité.

La seigneurie de Tallanges — ou plus exactement Talange (1) — était à ce moment dans la famille des Gournay. François de Gournay, chef de la famille, mort en 1526, avait laissé quatre fils. Le second, Thiébault, avait pris le titre de la seigneurie de Talange qui lui avait été apporté en 1497 par sa première femme Perrette Roucel; et ce titre resta dans la branche issue de Thiébault; il était porté en 1552 par son fils, Claude. Jacques de Gournay, le maître-échevin de 1552, était le fils de Michel, frère cadet de Thiébault et troisième fils de François de Gournay; la branche issue de Michel portait le titre de la seigneurie de Beu, ou Buy (2). Claude de Gournay, sieur de Talange, et Jacques de Gournay, sieur de Beu, étaient donc cousins germains. Henri II aurait substitué un membre de la famille de Gournay à l'autre dans la fonction de maître-échevin. La chose n'a en soi rien d'impossible: Jacques de Gournay avait lui-même succédé à un de ses cousins, Nicolas de Gournay, sieur de Villers, fils de Regnault, l'ainé de la famille. Par malheur aucun document, aucun témoignage contemporain ne font mention de ce changement.

Nos sources ne sont pas très abondantes pour cette époque. Le XVe siècle et le début du XVIe ont peut-être laissé plus de

(1) De Bouteiller (Dictionnaire topographique de l'ancien département de la Moselle, 1874) écrit « Talange ». C'est l'orthographe adoptée aujourd'hui par toutes les cartes.

(2) Ces détails généalogiques sont empruntés à d'Hannoncelles. (Metz ancien, 1856 t. II,) et à Husson l'Ecossais. (Le simple crayon, utile et curieux, de la noblesse des duchés de Lorraine et de Bar et des évesché de Metz, Toul et Verdun, 1674.) Cf. aussi A. Prost: Notice sur deux chroniques messines. (Mém. Ac. Metz, 1858-59 p. 230.)

Digitized by Google

traces dans nos archives que les années décisives du milieu du XVIe siècle. Nous ne sommes cependant pas sans le moindre renseignement sur Claude et Jacques de Gournay. Claude avait été maître-échevin en 1537. Loin d'être un partisan du roi de France, il était de ceux qui en 1552 restaient attachés à l'Empire. Au moment où Metz venait d'être occupée, il arrivait d'Allemagne et annonçait que l'Empereur était en marche avec une grosse armée (1). Un peu plus tard, tandis qu'à Metz on se préparait à soutenir le siège, il eut maille à partir avec le duc de Guise; celui-ci l'ayant invité à quitter sa maison de la Horgne-au-Sablon, Talange lui répondit qu'il n'avait que faire de ses ordres et qu'il se chargeait de tenir l'ennemi en respect pendant trois mois; Guise n'ayant pas trouvé la réponse de son goût le fit enlever par ses soldats, qui pillèrent la maison; et peu s'en fallut qu'il ne fût châtié comme rebelle (2). Quand l'Empereur arriva devant Metz, ce fut au château de la Horgne qu'il s'installa, « lequel logis, nous dit le chroniqueur, étoit beau et bon, fort bonne maison appartenant à ung gentilhomme de la cité nommé sieur Claude de Gournay, sieur de Tallanges, seigneur messein, bon bourguignon » (3). Voilà le personnage dont on a voulu faire un maitre-échevin choisi par le roi pour ses sentiments français. Il n'était pas possible de plus mal tomber (4).

Quant à Jacques de Gournay, que Claude aurait remplacé dans sa charge, nous ne sommes pas renseignés sur ses sentiments à l'égard de la France et de l'Empire. Nous savons du moins de source certaine qu'il était encore maître-échevin à la fin de juin 1552, c'est-à-dire plus de deux mois après l'entrée du roi. On rencontre en effet dans les comptes du receveur de la cité, Philippe Rollin, pour l'année 1551-52,

(1) « Hynter dass sich die Stat Metz ergeben hatt, ist der Herr von Talange von Kayserl. Maj. kommen und von Hertzich Moritz off den wegs gefangen, im genommen seyn gulden Ketten, seyn dolgen, hondert Kronen; ist itz zu Metz, hat vergangene Nachten zu Sarbrucken gelegen, muss inhalten und wieder zu Hertzig Moritz gehenn, spricht dass Kays. Maj. myt ein grossen Volck kom. » (Feuille de nouvelles anonyme, envoyée à la reine Marie de Hongrie le 26 avril 1552. Archives générales de Belgique Audience, 101, f° 406).

(2) Annales de la Hière (Bibl. Metz, ms. 837 f° 694); dans les Chroniques messines de Huguenin, p. 871.

(3) Ibid, f° 695-96; Huguenin, p. 872.

(4) En 1554 on le trouve officier au service de l'Empereur, comme il ressort d'une patente du 8 juin 1554, citée par Rahlenbeck. (Metz et Thionville sous Charles-Quint, 1881 p. 112.) Cet auteur identifie à tort le sire de Talange avec Jacques de Gournay. Ailleurs (p. 69, note 3) il croit aussi que Michel de Gournay, le père de Jacques, est un Talange. Et comme il n'en est pas à une confusion près, il fait de Nicolas de Gournay le possesseur de Talange en 1543 (p. 303).

Digitized by Google

la mention: « Jacques de Gournay, à présent maître-échevin » (1). Or l'année financière commençait à la St Jean-Baptiste. Le document s'applique à la période qui s'étend du 23 juin 1551 au 23 juin 1552, comme l'indique la première page. « A présent » ne peut donc s'entendre que du 24 juin 1552, date à laquelle le receveur a arrêté ses comptes. Si l'histoire traditionnelle avait raison, il faudrait en conclure que le roi ne se serait guère pressé pour accomplir son coup-d'état municipal.

En réalité Jacques de Gournay avait été désigné pour l'année 1552, en remplacement de Nicolas de Gournay, le jour de la Saint Benoit (21 mars) suivant l'usage (2). Et il conserva ses pouvoirs une année entière; il ne fut même remplacé qu'à Pâques 1553, les élections ayant été un peu reculées cette année en raison du siège et du trouble que cet événement avait apporté dans l'existence de la cité. A travers l'histoire si mal connue du siège la personnalité de Jacques de Gournay n'apparaît pas, il est vrai. Il ne faut en accuser que l'indigence de notre documentation. L'autorité du maître-échevin fut d'ailleurs probablement annihilée par celle du gouverneur qui avait reçu mission de défendre la place. Peut-être même Jacques de Gournay ne resta-t-il pas dans la ville pendant la durée du siège. Une de nos chroniques ne nous dit-elle pas que, parmi les Treize, deux seulement demeurèrent à leur poste, Androuin Roucel et André Travault ? Il est regrettable que le chroniqueur ait négligé de nous parler en même temps du maître-échevin (3).

D'où provient donc la légende de la déposition de Jacques de Gournay et de son remplacement par Talange ? Au XVIe siècle nous n'en avons pas trouvé traces. Les premiers historiographes messins du XVIIe siècle n'en sont pas responsables. On ne la rencontre ni chez Meurisse qui écrivait vers 1630, (4) ni chez Paul Ferry, mort en 1669. Paul Ferry — dont l'autorité est parfois considérable parce qu'il a vu certains

(1) Arch. Metz, 803 f°s 6, 43.

(2) C'est-à-dire quelques jours avant le commencement de l'année messine, qui pour les magistratures civiles était fixé au jour de l'Annonciation (25 mars). — Nicolas de Gournay est encore cité comme maître-échevin dans une lettre écrite le 17 mars par Jean de Heu à un conseiller impérial. (Arch. gén. Belg. Audience, 101, f° 93).

(3) Annales de la Hière (Bibl. Metz. 837, f° 703). — Au 17e siècle les de Gournay n'avaient pas perdu le souvenir qu'un des leurs eût été maître-échevin pendant le siège de 1552 (Cf. l'Epitre dédicatoire dans la réimpression du Siège de Metz par Salignac. A Metz par Collignon. 1665). Je dois cette remarque à M. Fleur, bibliothécaire, qui avait déjà constaté l'erreur commise par les historiens messins.

(4) Histoire des évêques de l'Eglise de Metz, 1634, p. 621.

Digitized by Google

documents d'archives aujourd'hui disparus — affirme même qu'aucun changement de personnes ne fut apporté par les Français dans les charges municipales:

« Depuis la réduction de la ville, ceux qui auparavant estoient ès charges et offices de la ville y continuèrent, comme appert par plusieurs ordonnances faites à Philippe Rollin, receveur, ès années 1552 et 1553, signées par Androuyn Roucel, de Gournay, Desch et autres; par l'estat de Philippe Rollin, receveur de la ville, des réparations faites depuis le 24 avril 1552, plus autres ordonnances à luy faites, signées par le Raile, Bracquenier et autres de la justice.... » (1).

Ailleurs, il est vrai, Paul Ferry relève que la « Chronique rimée », une des sources les plus fréquemment utilisées de l'histoire messine, appelle le maître-échevin de 1552 François de Gournay (2). Mais il n'attache pas d'importance à ce renseignement, et pas plus que lui nous n'en ferons état. Œuvre anonyme, dont la date de rédaction en ce qui concerne cette époque ne peut être précisée, mais est probablement de beaucoup postérieure à 1552, la « Chronique rimée » ne saurait faire autorité. Le nom de François, qui était, nous l'avons vu, celui du chef de la lignée, ne fut porté après lui que par un fils de Gaspard, le plus jeune des quatre Gournay. Et ce François de Gournay, contemporain de Jacques, ne paraît avoir joué aucun rôle politique; on ne rencontre nulle part, hors des écrits généalogiques, la moindre allusion à son existence. Dans les chroniques recueillies par Huguenin, Jacques de Gournay figure seul comme maître-échevin pour 1552. Le dire de la « Chronique rimée » a néanmoins été recueilli par Dom Calmet, et après lui par Dom Brocq, auteur d'une histoire manuscrite de Metz inspirée de Dom Calmet (3). A ce titre il méritait d'être signalé. Mais ni Dom Calmet ni Dom Brocq ne connaissent Talange, successeur de Jacques de Gournay. Le Pe Benoit Picard, dont l'histoire manuscrite, composée vers 1716, doit beaucoup à Meurisse, l'ignore également (4). Enfin les diverses listes de maîtres-échevins établies au XVIIe siècle ou au début du XVIIIe ne font pas mention de ce personnage. Sur chacune d'entre elles le nom de Jacques de Gournay voisine immédiatement avec celui de Jean Soultain,

(1) Observations séculaires t. II (Bibl. Metz, ms. 857,) p. 426, par. 356. Nous n'avons pas connaissance des ordonnances auxquelles il est fait allusion.

(2) Ibid. p. 399. — Cf. pour la Chronique rimée le Journal de Jean Bauchez, publié par de Bouteiller, 1878 p. 9.

(3) D. Calmet. Hist. de Lorr., 2e éd. 1752, p. 671. — D. Brocq. Bibl. Metz 879, fo 605.

(4) Bibl. Metz. 876, fo 890.

Digitized by Google

le premier maître-échevin pris hors de la noblesse, élu en 1553 (1).

Le maître-échevin Talange apparaît pour la première fois chez les Bénédictins, dans leur grande « Histoire de Metz ». Ce n'est pas que ceux-ci l'aient inventé. Ils sont allés le chercher dans une œuvre antérieure où il passait à peu près inaperçu, et ils lui ont conféré, en l'adoptant, la notoriété. Reportons-nous au passage qui le met en scène (2). Nous y saisirons la légende à son berceau; nous assisterons en quelque sorte à sa formation. Car, par un louable souci d'honnêteté scientifique, qu'on voudrait voir allié à plus de sens critique, les Bénédictins n'avancent rien sans indiquer leurs sources. Donc lorsqu'ils prétendent que le roi déposa tous les magistrats, y compris le maître-échevin Jacques de Gournay, ils donnent comme référence la « Petite chronique des Célestins ». Et lorsqu'ils viennent à parler, quelques lignes plus loin, du nouveau maître-échevin, nommé Talange, ils se réfèrent aux « Mémoires » du maréchal de Vieilleville. Mais que valent ces renseignements ?

Si l'on se reporte à la Petite chronique des Célestins, on a l'étonnement de constater qu'elle ne contient rien de ce que les Bénédictins lui font dire. Il n'y est question, à propos de l'entrée des Français, ni du maître-échevin ni des magistrats en général. On est obligé d'en conclure ou que les Bénédictins ont mal lu ou que leur référence est inexacte (3).

Quant aux Mémoires de Vieilleville, on y lit en effet ces mots que le maréchal est censé avoir prononcés dans un discours au roi peu après l'occupation de Metz: « Et de craindre que ce maistre eschevin, qui s'appelle Tallanges, vous peust... faire ung maulvais office, c'est mal sentir de sa suffisance

(1) Toutes ces listes n'ont pas la même autorité: il y aurait lieu de rechercher quelles sont les plus anciennes. Citons parmi celles que nous avons consultées, à la Bibl. de Metz, celles des manuscrits 830, 855, 909, 788. Parmi les listes imprimées on se sert généralement de celle que Dom Jean François a annexée à son « Vocabulaire austrasien », 1773; elle est sans doute dérivée de celle du manuscrit 830. Les divergences de plusieurs de ces listes entre elles sont surtout importantes pour la période immédiatement antérieure à 1552. Pour la question qui nous occupe, il nous suffit de constater qu'aucune d'entre elles ne mentionne le nom de Talange.

(2) Histoire de Metz. III (1775), p. 33.

(3) L'unique manuscrit de cette chronique est à la bibliothèque d'Épinal, vol. 35. — On ne voit pas ce qui aurait pu induire les Bénédictins en erreur. Le récit de l'entrée des troupes françaises est simplement suivi de ces mots: « On déposa aussi tous les gardes, les portiers et les chatellains; et la garde des portes et des tours fut mise entre les mains des François. » (f° 109). C'est le seul passage où il soit question de changements de personnes dans la ville occupée.

Digitized by Google

(1). » Voilà la phrase — une misérable incidente — d'où vient tout le mal; voilà la seule base sur laquelle repose la légende Or on est depuis longtemps fixé sur la valeur des prétendus Mémoires de Vieilleville, vrai roman historique dû à l'imagination de Vincent Carloix, ancien secrétaire du maréchal. L'abbé Marchand, qui a fait la démonstration de leur inexactitude constante, avait déjà noté que le nom de Talange ne figurait sur aucune liste des maîtres-échevins (2). Carloix, quand il rédigea, pensait sans doute à Jacques de Gournay; il croyait que Talange était le nom sous lequel on le désignait communément. C'est l'explication la plus vraisemblable de son erreur. La confusion a pu se créer dans son esprit par le fait qu'un autre Gournay, dont il avait eu l'occassion d'entendre parler, portait effectivement ce nom de Talange. Ecrivant de mémoire et longtemps après les événements, il a appliqué à Jacques de Gournay le nom que portait en réalité Claude. Et voilà les Bénédictins, qui l'utilisent, fourvoyés irrémédiablement. Le maître-échevin Talange, introduit par eux dans l'histoire messine, va y faire son chemin.

Eux-mêmes ont lancé avec quelque timidité l'erreur qui devait avoir un si brillant succès. En bons compilateurs ils se sont bornés à juxtaposer deux renseignements d'origine différente, la déposition de Jacques de Gournay et le nom de Talange, sans en tirer la concluison qui devait en découler nécessairement, à savoir que le roi avait substitué celui-ci à celui-là dans la charge de maitre-échevin; ils ont laissé à d'autres le soin d'achever l'édifice de la légende dont ils avaient assemblé les matériaux. Leurs successeurs n'y ont en effet pas manqué. Aucun n'a cru devoir mettre en doute l'exactitude des renseignements recueillis par Dom Jean François et Dom Tabouillot. Et c'est surtout dans les ouvrages d'historiens allemands, dans Scherer, dans Huhn, dans Westphal (si toutefois on peut leur appliquer ce nom d'historiens), que la légende est rapportée avec complaisance. On ne saurait s'en étonner; rien de ce qui peut aider à diffamer la politique française ne devait être négligé par eux (3).

(1) Coll. Michaud et Poujoulat. 1re série, t. IX, p. 130. — La première édition date de 1757 (Coll. univers. des mém. part. rel. à l'hist. de France p.p. le Pe Griffet, t. XXIX, p. 322).

(2) Ch. Marchand. Le maréchal François de Scépeaux de Vieilleville et ses Mémoires. 1893, p. 95 n. 2.

(3) Scherer: Der Raub der drei Bistümer (Raumer. Historisches Taschenbuch. Neue Folge. III. 1842) p. 289. — Huhn: Geschichte Lothringens 1878 II, p. 117. — Westphal: Geschichte der Stadt Metz 1875, II, p. 3. — Huhn a remarqué que le pseudo-Talange était un

Digitized by Google

Le dernier en date de ces rabâcheurs, mais non le moins hostile à la France, Derichsweiler a oublié de parler du changement de maître-échevin. Mais il a trouvé beaucoup mieux. Une histoire horrifiante, que Westphal avait rapportée en la déclarant invraisemblable, s'étale ici sans artifice de langage, comme s'il s'agissait d'un renseignement de bonne source. Elle se rapporte aux premiers jours de l'occupation française. Le connétable de Montmorency, à peine arrivé, feint une maladie grave, et sous prétexte de faire son testament appelle chez lui les principaux notables de la ville. Lorsqu'ils sont réunis autour de son lit, il rejette brusquement ses couvertures, se précipite sur le maître-échevin et le perce de son épée; les hommes de sa garde passent par les armes tous les autres échevins qui sont présents (1).

On peut juger, rien qu'en la lisant, du degré de crédit que mérite pareille histoire. On n'éprouve même pas le besoin de s'arrêter à la réfuter, tant elle hurle d'invraisemblance. J'aurai l'occasion de dire plus tard, dans le travail d'ensemble que je prépare sur la Réunion de Metz à la France, avec quels ménagements les Français s'établirent à Metz, quel souci ils eurent de respecter les hommes et les institutions, et cela pendant de longues années, pendant trois quarts de siècle environ, jusqu'à Richelieu. A aucun moment, et moins que jamais aux premiers jours de l'occupation, ils ne se conduisirent en brutes sanguinaires, ni en tyrans. L'anecdote accueillie par Derichsweiler et qui devait faire tant de plaisir à ses compatriotes d'outre-Rhin, est plus ridicule encore qu'odieuse. Elle ne pouvait égarer un historien tant soit peu averti. Même à qui n'a pu juger de son néant par les témoignages contemporains, chroniques ou pièces d'archives, elle est inacceptable. Et de fait aucun historien français ne l'a relevée; tous l'ont traitée avec le mépris qu'elle mérite, en la passant tout simplement sous silence.

La seule excuse de ceux qui, avec des arrière-pensées faciles à deviner, l'ont acceptée pour monnaie comptante est de

Gournay, mais cela ne l'a pas mis sur la voie de la vérité. — Pour être complet, il faut ajouter que plus d'un auteur messin a donné dans cette erreur, à la suite de Bégin (Biographie de la Moselle. 1832 IV, p. 263), Le grand érudit qu'était Aug. Prost ne l'a pas commise. Dans son article « La mort d'Androuin Roucel » (Austrasie, 1854) où il réduit à néant une autre légende répandue par les Bénédictins sur la foi de Vincent Carloix, il ne dit pas un mot de la déposition du maître-échevin en 1552, bien qu'il soit amené à énumérer les premiers magistrats institués après l'occupation.

(1) Geschichte Lothringens. 1901. I, p. 427. — Antérieurement, l'histoire figure dans Scherer, op. cit., p. 287, dans Jansen (Frankreichs Rheingelüste, 1861, p. 26) et dans maint autre ouvrage allemand.

Digitized by Google

l'avoir empruntée à un historien lorrain qui passe pour sérieux et bien informé et que l'on ne peut accuser de tendances antifrançaises, j'ai nommé Dom Calmet. C'est lui, il n'y a pas à en douter, qui l'a mise en circulation. Elle ne figure pas dans la première édition de son Histoire de Lorraine, celle de 1728, mais seulement dans la seconde, qui parut en 1752 (1). Dom Calmet rapporte le fait sans le prendre absolument à son compte. Il le donne comme un « on dit » et cite comme référence « le Père Donat, Histoire de Lorraine sous Charles III ». Cette « Histoire » du Père Donat, restée manuscrit, n'existe probablement plus aujourd'hui (2). Du moins n'avons-nous pu découvrir ce qu'elle était devenue. Peu importe au reste. Le Père Donat, précepteur du duc Charles V de Lorraine, ayant vécu à Nancy au milieu du XVIIe siècle, ne pourrait être considéré comme une autorité touchant des faits survenus à Metz un siècle auparavant. Sans doute lui-même avait-il recueilli cette histoire de quelque obscur pamphlet né dans l'entourage du jeune Charles III de Lorraine et de sa mère la duchesse régente Christine de Danemark sous l'impression des mesures de rigueur prises par Henri II pendant son séjour à Nancy en 1552. Il est peu vraisemblable que lui-même en ait été l'inventeur (3).

Remarquons en terminant que Dom Calmet insère le récit du massacre des échevins au cœur de sa rédaction de 1728 et sans rien changer à celle-ci. Aussi lisons-nous quelques lignes plus bas que lors de l'entrée du roi, le 18 avril, les échevins — ces mêmes échevins qui à l'en croire auraient été assas-

(1) Prem. éd. II., p. 1304. Deux. éd. V., p. 674. — Il vaut la peine de noter que la seconde édition seule passa sous les yeux de la censure française. (Digot. Notice biographique et littéraire sur D. Augustin Calmet, 1860, p. 91). Sans doute le paragraphe en question échappa-t-il aux censeurs, préoccupés seulement d'éliminer les considérations sur les origines de la maison de Lorraine qui pouvaient être désagréables au gouvernement royal. Si la première édition ne le comprend pas, ce n'est d'ailleurs pas qu'il ait été supprimé par la censure lorraine; nous nous en sommes assuré en nous reportant à l'exemplaire non censuré de cette première édition, que possède la Bibliothèque de Nancy (Fonds lorrain, n° 359).

(2) Cf. les indications données par D. Calmet dans sa Bibliothèque lorraine, p. 330.

(3) Il est à noter que dans un pamphlet d'origine allemande, publié en 1553 (et réimprimé par Chabert sous le titre « Discours du temps de la rivalité de Henri II et de Charles-Quint », Metz. 1849) on ne trouve rien d'analogue. Les accusations lancées contre les Français sont d'un autre ordre: ils ont dépouillé la ville de ses richesses; ils ont imposé aux bourgeois de lourdes dépenses pour la construction des nouveaux remparts; ils les ont même fait travailler par corvées tandis que leurs femmes et leurs filles restaient exposées aux brutalités de la soldatesque, etc. etc.

Digitized by Google

sinés par ordre de Montmorency — portent le dais au dessus de la tête du roi.

Ce dernier trait se retrouve chez tous les chroniqueurs ou historiens, et de celui-là nous n'avons nulle raison de douter. Il est conforme à ce que nous savons de la façon dont Henri II fut accueilli à Metz. Le cérémonial de son entrée fut celui même qui était usité lors de la venue de l'Empereur; en sa personne ce n'était pas seulement le roi de France qu'on recevait, mais le « vicaire de l'Empire ». A ce titre il jura de conserver les Messins en leurs privilèges, comme faisait l'Empereur chaque fois qu'il venait. Et parmi ces privilèges l'un des plus chers au cœur des Messins était la désignation de leurs magistrats. Qui voudrait croire que le roi se fût empressé de violer son serment en destituant brutalement le maître-échevin? Au même titre que l'histoire du massacre des échevins, celle de la déposition de Jacques de Gournay, moins incroyable au premier abord, est une simple légende. Les Bénédictins et Dom Calmet, qui par ailleurs ont rendu tant de services à l'histoire de leur pays, ont fourni gratuitement des armes aux pires adversaires de la France le jour où, du poids de leur autorité, ils ont aidé pareilles légendes à s'accréditer.

Digitized by Google

Digitized by Google

OBITUAIRE

DES CARMÉLITES DE METZ

PAR G. THIRIOT.

Préface.

Le couvent des Carmélites de Metz date seulement du XVIIe siècle. Il fut fondé en 1623. A la prière du duc, et surtout de la duchesse de la Valette (1), sœur de l'évêque de Metz, Henri de Bourbon-Verneuil (2), ce dernier, par lettres du 2 mars 1623, autorisa les carmélites déchaussées de France, de la réforme, de Sainte-Thérèse, à venir s'établir à Metz.

Ce furent les couvents de Paris qui fournirent les mères fondatrices. Après que M. de Bérulle, qui à cette époque n'était pas encore cardinal, mais simplement supérieur de l'Oratoire, se fut concerté avec les supérieurs de l'Ordre, il fut décidé que la mère Catherine du Saint-Esprit, religieuse professe du premier couvent de Paris, dit de l'Incarnation, partirait pour Metz, comme prieure, accompagnée de trois autres religieuses de chœur, sœur Jeanne de Jésus, professe du deuxième couvent de Paris, dit de la Mère de Dieu, Sœur Marguerite de la Croix, Sœur Marie de la Passion et une sœur converse, sœur Anne de Saint-François.

Les sœurs fondatrices, accompagnées par Monsieur de la Hilière (3), gentilhomme de la garnison de Metz, arrivèrent

(1) Gabrielle-Angélique de Bourbon, fille de Henri IV et de la marquise de Verneuil, avait épousé, en 1623, Bernard de la Valette, qui avait succédé, en 1613, à son père Jean-Louis de la Valette, duc d'Epernon, comme gouverneur de la ville et citadelle de Metz et Pays-messin. Elle mourut en couches le 29 avril 1627.

(2) Henri de Bourbon-Verneuil, fils naturel de Henri IV et de la marquise deVerneuil, fut nommé évêque de Metz à 7 ans. Il ne vint jamais à Metz, ne reçut jamais la prêtrise et ne dépassa pas les ordres-mineurs. En 1668 il renonça à son évêché et à ses nombreux bénéfices, pour épouser, après avoir aussi renoncé à la cléricature, une demoiselle Séguier.

(3) Oger de la Hilière, seigneur de Goult, capitaine en la garnison de Metz, puis lieutenant-colonel au régiment de Piémont, nommé par le roi au gouvernement d'Epinal, était le quatrième mari de Madeleine de Gournay, fille de Regnault de Gournay, chevalier, seigneur de Villers-Génicourt, Ladonchamps, conseiller d'état de son Altesse de

Digitized by Google

à Metz, le Jeudi-Saint, 13 avril 1623. Elles furent reçues par Monsieur de Belchamp (1), vicaire général, et mises, le jour même, sous clôture, dans une maison située au Haut-de-Ste-Croix, ayant appartenu à Monsieur Mamiel, maison que Monsieur de la Hilière avait louée pour elles.

Elles restèrent dans cette maison jusqu'au 29 avril 1626. Elles quittèrent, à cette époque, le Haut de Sainte-Croix pour la rue de la Crête (actuellement rue Dupont des Loges). Elles avaient acquis, dans cette rue, quelques maisons qui leur donnèrent la place nécessaire pour bâtir une église, un cloitre et des lieux réguliers. L'église fut achevée en 1635, mais elle subit encore des transformations considérables, et telle qu'elle subsista jusqu'à la Révolution, elle ne fut terminée qu'en 1696 (2).

Les commencements des Carmélites à Metz furent très durs. Elles durent vivre très pauvrement, le recrutement fut

Lorraine, bailly de Nancy en 1576, puis chef du conseil de Lorraine; et de sa première femme Agnès d'Esch.

Oger de la Hilière mourut le 1er novembre 1634, il fut enterré, ainsi que sa femme, morte le 24 mai 1629, au couvent de l'Ave-Maria. Voici son épitaphe que nous a conservée D. Dieudonné (*Bibl. munic. Ms.* 215 *n°* 4, *p.* 335.)

CY GIST HONNORÉ SEIGNEUR OGER DE LAYLHERE Sr DE GOUTS, LIEUTENANT COLONNEL AU RÉGIMENT DE PIEDMONT ET NOMMÉ PAR LE ROY AU GOUVERNEMENT DE LA VILLE D'EPINAL, APRÈS AVOIR PORTE LES ARMES L'ESPACE DE 50 ANS POUR LE SERVICE DE TROIS ROIS, SON ESPRIT GENEREUX, SON ZELE POUR LA FOY, SON HUMEUR OBLIGEANTE, SA DEVOTION EXEMPLAIRE ET SA CONDUITE SANS REPROCHE L'ONT FAICT AIMER LOUER ET REGRETTER DE TOUS.

IL MOURUT LE 1er NOVEMBRE L'AN 1634, LE 66e DE SON AGE ET POUR TESMOIGNAGE DERNIER DE L'AMOUR CONJUGAL ORDONNA QUE SES CENDRES FUSSENT EN MÊME TOMBEAU AVEC CELLES DE FEU HONNORÉE DAME D. MAGDELEINE DE GOURNAY SON EPOUSE QUI MOURUT L'AN 1629. LE 24 MAY LE 61e. DE SON AGE.

PRIES DIEU POUR LEURS AMES.

(1) Jean de Belchamps fut reçu chanoine le 17 octobre 1597. Il obtint le canonicat de Charles-Henri de Haraucourt qui avait résigné. Il possédait la 1re prébende en Dalle. En 1601 il procéda, en qualité de vice-official, à la visite d'une partie du diocèse. Il fut reçu archidiacre de Sarrebourg, le 17 octobre 1603, et en 1614, le 4 novembre, il fut élu, et reçu chantre. Il fut deputé, en 1623, pour assister à Paris au mariage du Duc de la Valette avec Gabrielle-Angélique de Bourbon-Verneuil. Ce fut lui qui, en 1624, fut chargé de la recevoir et de la complimenter en tête du clergé. Il mourut le 26 novembre 1651. Il fut enterré à la cathédrale (voir son épitaphe: *D. Dieudonné. Epitaphes. Bibl. Munic. Ms. 215, p. 87. 88. n° 66.*

(2) *Bibl. Munic. Ms.* 160.

Digitized by Google

assez difficile, les premières postulantes étaient étrangères au Pays messin. La première jeune fille de Metz qui entra au Carmel fut sœur Anne des Anges, née Anne Maguin. Elle prit l'habit en 1631.

Un des grands bienfaiteurs du Carmel fut le chanoine La Goele (1). Il vint largement en aide aux religieuses, pécuniairement, et aussi en amenant des postulantes au couvent. Plusieurs jeunes filles de sa parenté vinrent prendre l'habit au Carmel de Metz; et c'est probablement grâce à son influence, qu'on vit un grand nombre de jeunes filles originaires de Reims, sa ville natale, se consacrer à Dieu au couvent des Carmélites de Metz.

Comme événement saillant dans l'histoire du Carmel de Metz, il n'y a guère à relever que la visite de la reine Marie Leczinska en 1744. La reine était venue à Metz à l'occasion de la maladie du roi Louis XV. Elle vint plusieurs fois rendre visite aux Carmélites. Une relation de ces visites et des incidents qui les accompagnèrent, fut rédigée par une religieuse et envoyée aux différents Carmels de France. Nous en avons une copie à la Bibliothèque municipale, dans le manuscrit 153.

Le couvent des Carmélites subsista jusqu'à la Révolution. Il eut alors le sort de tous les couvents à cette époque. En 1792 les religieuses durent l'abandonner. L'église servit d'abord d'entrepôt de denrées. Puis, des particuliers, des réfugiés fuyant devant l'invasion, furent logés dans les bâtiments conventuels; en 1793, les caves furent cédées comme magasins d'approvisionnement au citoyen Gigot, régisseur des subsistances

(1) François de la Goele *ou* de la Goille *ou* de la Goesle appartenait au diocèse de Reims, il fut reçu chanoine de la cathédrale de Metz en vertu de lettres apostoliques expédiées sur la résignation de son prédécesseur, François de la Rochefoucault, le 15 octobre 1616. Il avait permuté avec son prédécesseur, échangeant avec lui le prieuré de St-Florentin, au diocèse de Sens, contre sa stalle de chanoine. Il fut nommé archidiacre de Vic en 1636, avant le décès de son prédécesseur, Dominique Mauclerc, qui mourut le 10 mai 1636. Il résigna son canonicat en 1652, et l'archidiaconat de Vic en 1657. Il possédait la 1re prébende à Thicourt. Son cœur avait été déposé dans l'église des Carmélites. Voici l'inscription qu'on y lisait:

CY GIST LE CŒUR DE VEN. FRANÇOIS DE LA GOILLE, PRETRE CHANOINE ET ARCHIDIACRE DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE METZ. DIEU L'AYANT DOUÉ DE BEAUCOUP DE DONS DE NATURE ET DE GRACE, IL LES A SAINTEMENT ET UTILEMENT EMPLOYÉ POUR LA SANCTIFACTION DES AMES DE CETTE MAISON, EN QUALITÉ DE CONFESSEUR ET DE FONDATEUR, IL EST DÉCÉDÉ LE 24 DECEMBRE 1660, AGÉ DE 88 ANS.

Digitized by Google

militaires. Le couvent fut, dans la suite, cédé au département, qui l'assigna comme caserne à la compagnie départementale. Il conserva cette destination jusqu'au 28 juin 1818, où le Conseil général en vota l'abandon aux Sœurs de Sainte-Chrétienne, qui possédaient déjà la maison voisine de la Doctrine chrétienne. Certaines parties du couvent des Carmélites subsistent encore et sont englobées dans les bâtiments des sœurs de Sainte-Chrétienne (1).

Les archives des Carmélites, qui se trouvent aux archives de la Moselle, sont assez complètes. Nous possédons les registres de professions, les procès-verbaux d'élections, de visites canoniques et l'Obituaire.

L'Obituaire que nous publions, se trouve sous la cote H. 4270. C'est un registre in-4°, qui contient une liste des sœurs décédées, établie, jusqu'à l'année 1751 sans aucun ordre chronologique. A partir de cette année seulement, les inscriptions se suivent année par année. Nous avons rétabli l'ordre chronologique pour les premières inscriptions, tout en conservant scrupuleusement le texte des notices consacrées aux sœurs défuntes. Ces notices contiennent ordinairement, outre la date du décès, la date de la profession, le nom que la sœur portait dans le monde, ainsi que l'âge de la défunte, et parfois, dans les dernières années, on trouve aussi la date de naissance.

Grâce aux registres des professions et de prise d'habit, nous avons pu donner en note, des renseignements biographiques plus complets sur chaque sœur, les noms du père et de la mère, le lieu, et quelquefois la date de la naissance.

Au moyen des procès-verbaux d'élections, nous avons pu établir les charges que plusieurs sœurs ont remplies au couvent, ce qui nous a permis de constater, que pendant tout le temps que subsista le Carmel de Metz, pour ce qui est des élections, les sœurs s'en tinrent strictement aux prescriptions du droit canon. Aucune supérieure ne demeura jamais en charge plus de six ans, c'est-à-dire, que si plusieurs supérieures furent réélues, elles ne le furent jamais qu'une fois, pour une troisième élection les interstices exigés par le Droit canon ont toujours été rigoureusement observés (2).

(1) Voir pour les derniers jours du couvent des carmélites pendant la Révolution: *A. Lesprand. Le clergé messin et la Révolution. Revue Ecclésiastique de Metz. 1913, p. 19. seq.*

(2) Il existe une autre liste des sœurs Carmélites décédées au couvent de Metz, elle se trouve dans le Ms. 153 de la Bibliothèque municipale de Metz, fol. 211, seq. C'est une liste des sœurs du Carmel de Metz, dressée d'après l'ordre chronologique de leur profession avec, en regard du nom de la sœur, l'année du décès. Ce te liste ne va que jusque 1770,

Digitized by Google

Il nous a été possible de suivre quelques carmélites, après leur expulsion du couvent par la Révolution, jusqu'à leur mort. Nous en donnons la liste à la suite de l'obituaire. Nous avons trouvé la date et le lieu du décès, pour huit des seize religieuses appartenant, en 1792, au couvent de Metz. Nous terminons par la liste des autres religieuses, qui, à cette époque, faisaient partie du couvent.

Nécrologe des Carmélites de Metz.

1639. ma sœur françoise de jésus-marie-joseph, dans le monde françoise Mallere, professe du 25 X^bre^ 1635, est décédée le 29 septembre 1639 (1).

1641. ma sœur Marie de Jésus, dans le monde Marie de Sente, professe du 16e Juillet 1624, est décédée en la charge de sous-prieure le 1er février 1641 (2).

1645. ma sœur Marie du Saint-Esprit, dans le monde Marie de Bourges, professe du 18e Mars 1625, est décédée le 9e février 1645 (3).

1648. ma sœur Aimée de Jésus, dans le monde Aymée de Bourges, professe du 18e Mars 1625, est décédée le 29e septembre 1648 (4).

époque à laquelle elle fut établie, à la demande de D. Dieudonné, qui préparait à cette époque un grand ouvrage sur Metz; malheureusement, par suite des circonstances, il n'a pas vu le jour. Les notes rassemblées pour cet ouvrage existent encore en grande partie, et sont une mine précieuse pour tous ceux qui s'occupent de l'histoire messine.

(1) Née à Tronville (Meuse), fille de Nicolas Mallere *ou* Maler, seigneur de Lutange et de Marange, et de Marguerite Blanchar *ou* Blanchart. Elle avait pris l'habit à Metz, le 25 décembre 1634, et fait profession âgée de 27 ans et 4 mois.

(2) Née à Merle, en Allemagne, fille de Simon de Sente, gentilhomme et de Marie Delse. Elle était chanoinesse en Flandre quand elle se fit carmélite (*Bibl. Metz, ms.* 153). Elle prit l'habit au couvent de Metz, fit profession âgée de 28 ans. Elle mourut en réputation de sainteté (*ms.* 153). Elle fut élue sous-prieure, le 18 mai 1632; puis réélue, le 25février 1636. Elle mourut en exercice. C'est la première professe du couvent.

(3) Née à Paris, fille de François de Bourges, greffier de la maréchaussée de France et de Claude Charbonière, prit l'habit à Metz, fit profession, âgée de 18 ans et 10 mois. Elle était sœur de sœur Aimée de Jésus (*voir*: *ad ann.* 1648) et de sœur Marguerite de la Trinité (*ad ann.* 1658).

(4) Née à Paris, fille de François de Bourges, greffier de la maréchaussée et de Claude Charbonière, prit l'habit à Metz, fit profession âgée de 17 ans, 7 mois et 3 jours. Elle était sœur de la précédente, sœur Marie du Saint-Esprit (*ad ann.* 1645) et de sœur Marguerite de la Trinité (*ad ann.* 1658). Elle n'est pas morte à Metz, mais à Verdun, où elle était allée, le 17 juin 1734, avec d'autres sœurs, pour fonder le Carmel de cette ville (*Archives de la Moselle, H.* 4272).

Digitized by Google

1651. ma sœur Marie de la Passion, professe du premier couvent de Paris, fauxbourg St Jacques, envoyée pour la fondation de notre maison en 1623, décédée est enterrée icy le 5 Mai 1651, agée de 50 ans dont elle en a passé 30 en religion. Mise icy (*à l'intérieur de la couverture du nécrologe*) parce qu'on l'avait oubliée dans le nécrologe (1).

1658. ma sœur marguerite de la sainte-trinité, dans le monde Marg^te^ de Bourges, professe du 24e Juin 1625, est décédée le 21 8bre 1658 (2).

1660. ma sœur Jeanne de Jésus, dans le monde Jeanne Ballan, professe du 19e Mars 1641, est décédée le 30 Janvier 1660 (3).

1662. ma sœur Marie de l'Incarnation, dans le monde Barbe Mainhulle, professe du 21e May 1633, est décédée le 19 octobre 1662 (4).

1663. ma sœur élisabeth de la mere de Dieu, dans le monde Elisabeth Souplet, professe du 24e Aoust 1662, est décédée le 5 février 1663 (5).

1663. La mère Magdeleine de St Joseph, dans le monde Nicole de la Noue, professe du 8e 7bre 1631, est décédée le 23 Juin 1663 (6).

(1) Une des trois sœurs de chœur envoyées de Paris, du couvent de l'Incarnation, pour fonder le couvent de Metz Elle avait été élue dépositaire, le 18 mai 1632, puis, le 16 septembre 1642, et le 3 mars 1644.

(2) Née à Paris, fille de François de Bourges, greffier de la maréchaussée de France, et de Claude Charbonière, prit l'habit à Metz, fit profession âgée de 20 ans et six mois. Elle était sœur de sœur Aimée de Jésus (*ad ann.* 1648) et de sœur Marie du Saint-Esprit (*ad ann.* 1645).

(3) Née à Reims, fille de Nicolas Ballan, huissier et de Nicole de la Goille, parente du chanoine de la Goille, bienfaiteur du couvent, prit l'habit à Metz, le 19 mars 1640, fit profession âgée de 41 ans.

(4) Née à Metz, fille de Fiacre Mainhulle, receveur de la Bullette et de Marguerite Bréart *ou* Breyart. Elle prit l'habit à Metz le 21 mai 1632,, et fit profession âgée de 21 ans et demi.

(5) Née à Paris, fille de Mathieu Souplet, marchand, et de Marie Dudefoy. Elle prit l'habit le 21 août 1661, fit profession âgée de 52 ans ou environ. D'après le *ms.* 153, c'était une bienfaitrice du couvent. Voir ses sœurs: sœur Madeleine de Jésus (*ad ann.* 1680), et sœur Marie Souplet (*ad ann.* 1681).

(6) Née à Bray-sur-Seine, fille de Nicolas de la Noue, avocat, et de Jacquette Prévost. Elle prit l'habit à Metz, et fit profession âgée de 25 ans ou environ. Elle fut élue: dépositaire, le 11 mai 1639; sous-prieure, le 6 septembre 1642; prieure, le 2 mars 1644; dépositaire, le 23 mars 1652; prieure, le 9 octobre 1653; réélue prieure, le 2 janvier 1657; dépositaire, le 3 juin 1660.

Digitized by Google

1665. ma sœur marie de Lenfant jesus, dans le monde marie de Fougny, professe du 21e 9bre 1640, est décédée le 20 Mars 1665 (1).

1672. ma sœur marie de la miséricorde, dans le monde marie Vachot, professe du 15 7bre 1625, est décédée le 11e Janvier 1672 (2).

1677. ma sœur christine de st joseph, dans le monde christine Caboche, professe du 14 7bre 1637, est décédée le 4e 9bre 1677 (3).

1678. ma sœur Anne du saint esprit, dans le monde Anne peuleu, professe du 2e Juillet 1628, est décédée le 24 Avril 1678 (4).

1679. La sœur marie de la Croix, dans le monde Marie Garlin, professe du 24e May 1634, est décédée le 23e avril 1679 (5).

1679. ma sœur Marie de St Jean-Baptiste, dans le monde Jeanne Randon, professe du 21e 9bre 1627, est décédée le 2e Juin 1679 (6).

1680. ma sœur magdeleine de jésus, dans le monde magdeleine Souplet, professe du 21e 9bre 1627, est décédée le 6e Mars 1680 (7).

(1) Née à Reims, fille de Pierre de Fougny, marchand, et d'Elisabeth de la Goille. Elle prit l'habit à Metz, le 20 novembre 1639, fit profession âgée de 23 ans et demi. Elle fut élue dépositaire, le 2 janvier 1657. C'était une nièce du chanoine de la Goille (*Ms.* 153).

(2) Née à Paris, fille de Philippe Vachot, notaire, et de Marguerite de la Boissière. Elle prit l'habit à Metz, fit profession âgée de 23 ans et 5 mois. Elle fut élue: dépositaire, le 18 mai 1632; dépositaire, le 11 mai 1639; dépositaire, le 6 septembre 1642; sous-prieure, le 2 mars 1644; dépositaire, le 23 mars 1652; dépositaire, le 9 octobre 1653; sous-prieure, le 3 juin 1660; réélue sous-prieure le 3 septembre 1663; dépositaire, le 11 février 1667; dépositaire, le 15 août 1670.

(3) Née à Nancy, fille de François Caboche, conseiller d'Etat en Lorraine et de Marguerite-Elisabeth Malerre *ou* Maler. Elle prit l'habit à Metz le 14 septembre 1636; fit profession âgée de 17 ans et 9 mois.

(4) Née à Paris, fille de Charles Peuleu huissier au conseil, et de Geneviève Haouet. Elle prit l'habit à Metz, fit profession âgée de 23 ans et 1 mois.

(5) Née à Paris, fille de Claude Garlin, procureur de la cour de parlement de Paris, et de Madeleine de Lavergne. Elle prit l'habit à Metz, le 24 mai 1633, fit profession âgée de 17 ans et 19 jours. Elle quitta Metz, le 17 juin 1634, pour aller prendre part à la fondation du couvent de Verdun, où elle est morte (*arch. Mos.* H. 4272).

(6) Née à Amiens, fille de Michel Randon, conseiller au bailliage d'Amiens. Elle prit l'habit à Metz, fit profession âgée de 20 ans ou environ.

(7) Née à Paris, fille de Mathieu Souplet, marchand, et de Marie Dudefoy. Elle prit l'habit à Metz, fit profession agée de 20 ans ou environ. Voir ses sœurs: sœur Elisabeth de la Mère de Dieu (*ad ann.* 1663) et sœur Marie Souplet (*ad ann.* 1681).

Digitized by Google

1680. ma sœur anne des anges, dans le monde anne maguin, professe du 7e février 1632, est décédée le 3e 8bre 1680 (1).

1681. ma sœur marie Souplet, dans le monde marie de la Chapelle, proffesse du 8e May 1672, est décédée le 8 Auril 1681 (2).

1684. La Reverende mere Catherine de touts les saints, proffesse du second couvent de paris, est décédée le 14e May 1684 (3).

1685. ma sœur françoise therese de l'enfant jesus, dans le monde françoise Andry, professe du 25e mars 1652, est décédée le 30 9bre 1685 (4).

1689. ma sœur magdeleine de Ste therese de jesus, dans le monde magdeleine prevot, professe du 4e Juillet 1634, est décédée le 8e septembre 1689 (5).

(1) Née à Metz, fille de Jean Maguin, receveur de l'hôpital Saint-Nicolas, et de Barbe Bréar *ou* Bréart. Elle prit l'habit à Metz, la première messine qui entra au Carmel; fit profession agée de 19 ans 3 mois. Elle fut élue dépositaire, le 4 février 1672 et le 4 septembre 1676. D'après le *Ms.* 153 elle mourut comme une sainte.

(2) Née à Paris, fille de Mathieu Souplet et de Marie Dudefoy, veuve de Monsieur de la Chapelle. Elle fut reçue au Carmel comme fondatrice, en raison de ses dons, le 8 mai 1671, âgée de 70 ans. L'année suivante, elle ne fit pas précisément profession comme carmélite, mais simplement vœu de stabilité dans l'ordre du Carmel. Elle avait donné au couvent de Metz la somme de 23.000 livres en son nom et au nom de sa cousine, sœur Marie-Madeleine de l'Incarnation, née Madeleine Langlois (*voir ad ann.* 1731), qui fut aussi reçue comme bienfaitrice. Le 13 avril 1676, elle avait fait une fondation de 14 messes, 2 messes chantées et 12 messes basses, pour laquelle elle avait donné 400 livres tournois. Avant sa mort le 22 avril 1680, elle avait changé la fondation, ajoutant 200 livres aux 400 de la fondation primitive, pour avoir, en place des 14 messes, une messe de la Vierge chaque semaine, le samedi si possible. (*Arch. Mos.* H. 4265).

Son épitaphe nous a été conservée par D. Dieudonné (*Bibl. Metz, ms.* 215). La voici:

CY GIST DAME MARIE SOUPLET FONDATRICE DE CE MONASTERE LA QUELLE EST DÉCÉDÉE LE 9 AVRIL 1681 AGÉE DE 79 ANS DESQUELLES ELLE EN A PASSÉE DIX ANS DANS L'ORDRE DU MONT CARMEL.

Le nécrologe et l'épitaphe ne concordent pas pour la date du décès.

Voir ses sœurs: Sœur Élisabeth de la Mère de Dieu (*ad ann.* 1663) et sœur Madeleine de Jésus (*ad ann.* 1680).

(3) Elle fut élu prieure, le 25 août 1680, puis réélue, le 1er août 1683. Elle mourut en charge.

(4) Née à Metz, fille d'Antoine Andry, treize et changeur en la justice de Metz, puis conseiller au bailliage de Metz et de Barbe Geoffroy. Elle prit l'habit à Metz, le 19 mars 1651, fit profession agée de 19 ans. Elle fut élue dépositaire, le 3 septembre 1663.

(5) Sœur converse, née à Salmagne, près de Ligny-en-Barrois, fille de Gerard Prevot et de Barbe de Net. Elle prit l'habit à Metz, le 4 juillet 1633, fit profession âgée de 27 ans.

Digitized by Google

1690. ma sœur magdelaine de s[t] joseph, dans le monde magdelaine Tailliet, proffesse du 18e Avril 1669, est décédée le 6e Mars 1690 (1).

1693. La mère jeanne therese de S[t] augustin, dans le monde jeanne vincent, professe du 1er janvier 1653, est décédée le 24e Aoust 1693 (2).

1694. ma sœur anne de jesus, dans le monde anne thibere, professe du 15 Aoust 1663, est décédée le 28e 8bre 1694 (3).

1694. La mère anne marie de s[t] joseph, dans le monde anne de Rosselange, professe du 6 Aoust 1665, est décédée le 2 9bre 1694 (4).

1694. ma sœur charlotte therese de l'incarnation, dans le monde charlotte ferté, professe du 25e Mars 1666, est décédée le 1er X[bre] 1694 (5).

(1) Née à Reims, fille de Poncelet Taillet, marchand de Reims, et le Marie Dallier. Elle prit l'habit à Metz, le 16 avril 1668, fit profession à l'âge de 25 ans, 4 mois, 6 jours.

(2) Née à Pont-à-Mousson, fille de PhilippeVincent, avocat, et de Anne Mangin. Elle prit l'habit à Metz, le 28 décembre 1651, fit profession à l'âge de 20 ans. Elle fut élue: dépositaire, le 11 février 1667; dépositaire, le 15 août 1670; de nouveau dépositaire, le 4 février 1672; sous-prieure, le 8 septembre 1673; réélue sous-prieure, le 4 octobre 1676; dépositaire, le 1er août 1683; dépositaire, le 16 juillet 1687; prieure, le 18 juin 1690.

(3) Née à Paris, fille de Philippe Thil ere, sieur des Martaiz et de Giesi, lieutenant des chasses de Monsieur d'Orléans et de damoiselle Anne Lecointe. Elle prit l'habit à Metz, le 20 juillet 1662, fit profession âgée de 26 ans.

(4) Née à Toul, fille de Mathieu de Rosselange, procureur général de la Chambre des comptes de Lorraine et du Barrois, et de Marguerite Liegier. Elle prit l'habit à Metz, le 20 juillet 1664, fit profession âgée de 20 ans, 6 mois. Elle fut élue: sous-prieure, le 8 septembre 1673; dépositaire, le 4 septembre 1676; sous-prieure, le 1er août 1683; prieure, le 14 Mai 1684; réélue prieure, le 16 juillet 1687; dépositaire, le 18 juin 1690; dépositaire, le 20 juillet 1692. Elle était sœur de la sœur Claude-Marie de Saint-Joseph (*voir ad ann.* 1706).

En 1670, son père « Mathieu de Rosselange, fut amené prisonnier à Metz, et mis à la citadelle sous bonne et seure garde. On dit que c'est lui qui est cause de tous les malheurs dont la Lorraine est accablée, ayant, à ce qu'on dit, donné de très-mauvais conseils à son prince (le duc Charles IV, alors en guerre avec Louis XIV), et solicité des impostes et autres charges sur ce pauvre peuple. » *Recueil journalier de ce qui s'est passé de plus mémorable dans la cité de Metz, pays messin et aux environs, de* 1656 *à* 1676, *fait par Joseph Ancillon.* (*ed. Chabert, Metz, Rousseau-Pallez*, 1860), *p.* 88.

(5) Née à Paris, fille de Guillaume Ferté, marchand-épicier, bourgeois de Paris, et de Catherine Freneau. Elle prit l'habit à Metz, le 19 mars 1665, fit profession âgée de 28 ans 5 mois.

Est-ce elle qui fut élue sous-prieure le 11 février 1667? Le registre des élections dit: « Sœur Charlotte-Thérèse, professe de Metz ». Il n'y a, dans la liste des professes qu'elle à porter ce nom. Dans ce cas elle aurait été élue bien jeune, à 29 ans, après seulement un an de profession. Elle fut élue: sous-prieure, le 14 mai 1684; réélue sous-prieure, le 15 juillet 1687; dépositaire, le 20 juillet 1693.

Digitized by Google

1697. ma sœur Barbe marie de Lincarnation, dans le monde Barbe charlotte gressette, proffesse du 17e Aoust 1692, est décédée le 31e Mars 1697 (1).

1700. ma sœur michel catherine de st joseph, dans le monde michel de jaucourt, proffesse du premier 9bre 1697 est décédée le 8e Mars 1700 (2).

1703. sœur anne marie du St Sacrement, dans le monde anne fremyn, professe du 8e 7bre 1662, est décédée le 20 janvier 1703 (3).

1706. La mère claude marie de st joseph, dans le monde claude de Rosselange, professe du 10e Aoust 1666, est décédée le 18 8bre 1706 (4).

1711. sœur claude du st esprit, dans le monde claude martin, professe du 25e Mars 1665, est décédée le 6e février 1711 (5).

1712. ma sœur marie Elizabeth de jesus conuersant, dans le monde Elisabeth paquin, proffesse du 2 Juillet 1675, est décédée le premier juillet 1712 (6).

(1) Née à Reims, fille de Nicolas Gresset et de Marie Noël. Elle prit l'habit à Metz, le 12 août 1691; fit profession à l'âge de 20 ans, 4 mois, 23 jours.

(2) Née à Orléans, fille de Gabriel de Jaucourt, seigneur de Bas-four, et de dame Anne de Pellault. Elle prit l'habit à Metz, le 28 octobre 1694, fit profession âgée de 27 ans.

(3) Née à Metz, fille de Nicolas Fremyn, artisan, et de Marguerite Rollant. Elle prit l'habit à Metz, le 4 septembre 1661, fit profession à l'âge de 32 ans. Le *ms.* 153 fait de cette sœur une fille du procureur général de la Chambre des comptes de Lorraine. C'est une erreur. l'acte authentique de profession (*Arch. Mos.* 4269) lui donne comme père: Nicolas Fremyn, artisan.

(4) Née à Toul, fille de Mathieu de Rosselange, procureur au parlement, puis conseiller d'Etat de Charles IV, duc de Lorraine et son procureur général en la cour des comptes du Barrois, et de Marguerite Liegier. Elle prit l'habit à Metz, le 5 août 1665, fit profession âgée de 23 ans, 11 mois et 10 jours. Elle fut élue: dépositaire, le 8 septembre 1696; dépositaire, le 6 octobre 1698; prieure, le 26 janvier 1702; dépositaire, le 2 mai 1705. Elle était sœur de la sœur Anne-Marie de Saint-Joseph (*voir ad ann.* 1694).

(5) Sœur converse, fille de Didier Martin, boulanger, et de Jeanne Lyse. Elle prit l'habit à Metz, le 20 janvier 1664, fit profession âgée de 22 ans 11 mois.

(6) Née à Paris, fille de Jean Pasquier et non Paquin, bourgeois de Paris et de Denise Chupin. Elle prit l'habit à Metz, le 29 juin 1674, fit profession âgée de 22 ans 3 mois. Sœur Elisabeth de Jésus conversant, était artiste-peintre; elle est l'auteur des peintures qui ornaient l'église du Carmel; ces peintures, commencées en 1674, ne furent terminées qu'en 1710 ou 1711. (*Ms.* 153 *fol.* 191).

La fête de Jésus conversant était célébrée d'une façon toute solennelle au Carmel de Metz. Le chapitre de la cathédrale y venait en corps avec la musique, pour y chanter la messe. Monsieur Henry Adam, supérieur des Carmélites, leur avait laissé une somme de 600 francs messins.

Digitized by Google

1712. ma sœur marie Barbe Pélagie de Ste Thérèse, dans le monde, marie Barbe Marc, proffesse du 28 octobre 1711, est décédée le 22e septembre 1712 (1).

1712. ma sœur marie angélique du St Sacrement, dans le monde marie angélique francourt, professe du 24e May 1665, est décédée le 26 7bre 1712 (2).

1716. ma sœur anne catherine du s^t^ esprit, dans le monde, anne parisot, proffesse du 25 octobre 1695, est décédée le 11 octobre 1716 (3).

1719. ma sœur anne de la s^te^ mere de Dieu, dans le monde anne hurlin, proffesse du 1er novembre 1672, est décédée le 25e février 1719 (4).

1723. ma sœur marie joseph de la nativité, dans le monde, marie henquain, proffesse du 26e X^bre^ 1711, est décédée le 21e Mars 1723 (5).

dont la rente devait servir à payer les frais de cette fête (*Arch. Mos.*, H. 4265). Cette solennité devait être célébrée le 18 février et ne pouvait être renvoyée. Les carmélites, en reconnaissance de la résolution du chapitre d'assister à cette fête, lui firent un don de 400 livres qui furent affectées au payement des grands chandeliers d'argent que le chapitre faisait faire pour accompagner la grande croix de procession qui lui avait été donnée par Colbert (*Arch. Mos.* H. 4263). Cette fondation faite en 1678, ne dura cependant que jusqu'à l'année 1734. Les chanoines pour se libérer de leur obligation difficile à mettre à éxecution „par les mauvais temps et autres difficultés qui survenaient lors de l'escheance de cette feste qui se recontre dans une mauvaise saison", offrirent aux Carmelites la somme de 500 livres, ce qui fut accepté par acte capitulaire du 12 avril 1734. (*Arch. Mos.* H. 4274).

(1) Née à Metz, fille de François Marc, doyen des procureurs au parlement de Metz et de Marie Hennequin. Elle prit l'habit à Metz, le 14 septembre 1710; fit profession agée de 19 ans moins 2 mois. Elle était la sœur de sœur Jeanne-Pélagie de Sainte-Thèrèse (*voir ad ann.* 1778).

(2) Née à Paris, fille de Pierre Francour, marchand-parfumeur, et de Jeanne Blet. Elle prit l'habit à Metz, le 11 novembre 1663, fit profession âgée de 27 ans. Elle fut élue: dépositaire, le 26 janvier 1702; sous-prieure, le 29 septembre 1702; réélue sous-prieure, le 27 avril 1705. Elle était la sœur de sœur Victoire de Saint-Elie (*voir ad ann.* 1723).

(3) Sœur converse, née à Cheminot (Moselle), fille de François Parisot et de Marguerite Mouson. Elle prit l'habit à Metz, le 3 octobre 1694; fit profession âgée d'environ 27 ans.

(4) Née à Metz, fille de maitre Philippe Hurlin maréchal-ferrant, et de Barbe Lyge. Elle prit l'habit à Metz, le 2 mai 1671; fit profession âgée de 22 ans, 9 mois.

(5) Sœur converse, née à Metz, fille de Jacques Hanquain *ou* Hennequin, vigneron, et de Marie Girare *ou* Girard. Elle prit l'habit à Metz, le 25 décembre 1710, fit profession âgée de 24 ans 2 mois.

Digitized by Google

1723. ma sœur victoire de St Elie, dans le monde victoire francourt, professe du 24e May 1665, est décédée le 7 Avril 1723 (1).

1723. ma sœur marie françoise de saint jean, dans le monde françoise Elizabeth Denizon, proffesse du 16e juillet 1699, est décédée le 17e auril 1723 (2).

1727. ma sœur marie gabriel de la nativité, dans le monde marie le feure, proffesse du 14e janvier 1692, est décédée le 15e May 1727 (3).

1727. ma sœur jeanne marie du s^t^ sacrement, dans le monde jeanne de la Vieuille, proffesse du 12e mars 1687, est décédée le 21 de juillet 1727 (4).

1728. ma Sœur marguerite du s^t^ sacrement, dans le monde marguerite gomé, proffesse du 2e avril 1679, est décédée le 30e septembre 1728 (5).

1729. ma sœur Elizabeth de jesus maria joseph, dans le monde Elizabeth poiteuin, proffesse du 10e aoust 1691, est décédée le 8e décembre 1729 (6).

(1) Née à Paris, fille de Pierre Francourt, marchand-parfumeur et de Jeanne Blet. Elle prit l'habit à Metz, le 11 novembre 1663, fit profession âgée de 22 ans 10 mois. Elle fut élue: sous-prieure, le 18 juin 1690; réélue sous-prieure, le 20 juillet 1692; dépositaire, le 12 octobre 1712. Elle était sœur de la sœur Marie-Angélique du Saint-Sacrement (*voir ad ann.* 1712).

(2) Née à Paris, fille de Laurent Denizon, marchand et bourgeois de Paris, et de Françoise-Angélique Cochois. Elle prit l'habit à Metz, le 12 juillet 1698, fit profession à l'âge de 26 ans. Voir ses sœurs: sœur Marie-Elisabeth de la Miséricorde (*ad ann.* 1751), et sœur Marie-Madeleine de Sainte-Thérèse (*ad ann.* 1753).

(3) Née à Reims, fille de Nicolas Lefebvre et de Marie Lepoivre. Elle prit l'habit à Metz, le 24 août 1690, fit profession à l'âge de 17 ans.

(4) Née à Reims, fille de Jean de la Vieuville, marchand de Reims et de Adrienne Renault. Elle prit l'habit à Metz, le 20 janvier 1686, fit profession âgée de 18 ans 3 mois. Le *ms.* 153 l'appelle sœur Adrienne et la confond avec sa sœur qui s'appelait Adrienne dans le monde, et sœur Marie-Thérèse de Saint-André, de son nom de religieuse, qui avait elle aussi fait profession au Carmel de Metz, le 22 octobre 1685; mais qui semble pas y être morte, car son nom ne figure pas au nécrologe.

(5) Née à Toul, fille de Claude Gomé, greffier au bailliage et siège royal de Toul et de Françoise Thouvenin. Elle prit l'habit à Metz, le 3 février 1678, fit profession âgée de 25 ans ou environ. Voir sa demi-sœur, sœur Jeanne-Thérèse de l'Assomption (*ad ann.* 1739).

(6) Née à Reims, fille de Pierre Poictevin et de Gérarde Jeofroy. Elle prit l'habit à Metz, le 7 août 1690, fit profession âgée de 22 ans, le 10 août 1692 d'après le registre des professions.

Digitized by Google

1730. La Reverende mère catherine de jesus maria dans le monde catherine de Labelle, proffesse du troisième couuent de paris est décédée le 27 octobre 1730 (1).

1731. ma sœur marie magdelaine de Lincarnation, dans le monde marie magdeleine langlois, proffesse du 15 octobre 1672, est décédée le 15 février 1731 (2).

1731. ma sœur catherine marguerite de jesus maria, dans le monde marguerite aubertin, proffesse du 6e octobre 1701, est décédée le 19e auril 1731 (3).

1731. La Reverende mère catherine thérèse de st Alexis, dans le monde françoise catherine Mamiel, proffesse du 24e fevrier 1697, est décédée le 25 auril 1731 (4).

(1) La mère Catherine de Jésus-Marie fut élue prieure le 8 septembre 1673; puis réélue, le 4 octobre 1676; puis elle retourna à son couvent d'origine. Le 29 août 1695 elle fut de nouveau élue prieure du couvent de Metz, elle y arriva le 5 octobre, mais son élection n'ayant pas été confirmée par le supérieur d'alors, Jean Caillet, elle ne le fut que par son successeur, l'abbé de Gournay, le 7 septembre 1696. Les religieuses du Carmel de Metz, pour reconnaître son mérite dans l'administration du couvent, la déclarèrent conventuelle de Metz, c'est-à-dire l'admirent au nombre des religieuses du couvent, par acte du 13 mai 1696. Le 6 octobre 1696 elle fut réélue prieure; dépositaire, le 26 janvier 1702; prieure, le 2 mai 1705; puis réélue en 1708. La mère Catherine de Jésus-Maria était surnommée la Cananée, à cause de la dévotion qu'elle avait à la Cananéenne de l'Evangile. Elle est en grande partie, l'auteur des peintures qui ornaient les caissons du lambris de l'église des Carmélites (*Ms.* 153). Ces peintures furent commencées en février 1694. D'après le *Ms.* 153 (*fol.* 191) la mère Catherine de Jésus-Maria ne serait pas morte à Metz.

(2) Née à Paris, fille d'Estienne Langlois, bourgeois de Paris et de Magdeleine des Prey. Elle prit l'habit à Metz, le 5 octobre 1671, fit profession à l'âge de 27 ans Elle fut élue: dépositaire, le 8 septembre 1696; le 6 septembre 1698; le 23 novembre 1715; et le 15 décembre 1718.

(3) Née à Metz, paroisse Saint-Eucaire, le 2 février 1682, fille de Nicolas Aubertin, doyen des procureurs au bailliage et de Catherine Coquard. Elle prit l'habit, le 29 septembre 1700, à Metz; fit profession à l'âge de 18 ans 8 mois. Elle fut élue: dépositaire, le 12 octobre 1712; prieure, le 28 août 1717; réélue prieure, le 28 septembre 1720; dépositaire, le 13 août 1723; sous-prieure, le 1er décembre 1729; elle mourut en charge, le 19 avril 1731. Elle était sœur de la sœur Anne-Marie de Saint-Joseph (*voir ad ann.* 1740).

(4) Née à Metz, paroisse Saint-Victor, le 19 février 1680, fille de Nicolas Mamiel, conseiller du roy, assesseur de la maréchaussée, receveur et payeur des gages au parlement, seigneur d'Aube; et de Madeleine Bertrand. Elle prit l'habit à Metz, le 20 août 1695; fit profession à l'âge de 17 ans. Elle fut élue: dépositaire, le 20 novembre 1706; dépositaire, le 28 novembre 1709; sous-prieure, le 23 novembre 1715; réélue sous-prieure,le 15 décembre 1718; prieure, le 13 octobre 1723; réélue prieure, le 18 octobre 1726.

Digitized by Google

1732. ma sœur marie louïse de jesus christ, dans le monde marie louïse Datel, proffesse du 8 auril 1680, est décédée le 5e décembre 1732 (1).

1732. ma sœur jeanne de jesus maria, dans le monde jeanne de la Goille, proffesse du 14e septembre 1679 est décédée le 27 de décembre 1732 (2).

1733. ma sœur marie catherine de jesus maria, dans le monde marie catherine george, proffesse du 31 Août 1709, est décédée le 28e février 1733 (3).

1737. ma sœur jeanne de la providence, dans le monde jeanne morlot, proffesse du premier de May 1713, est décédée le 9e May 1737 (4).

1739. ma sœur jeanne thérèse de lassomption, dans le monde, jeanne gomé, proffesse du 25 Novembre 1722, est décédée le 5 Aoust 1739 (5).

1740. ma sœur jeanne terese de st joseph, dans le monde jeanne Elisabeth Amée, proffesse du 14 janvier 1702, est décédée le 9e novembre 1740 (6).

(1) Sœur converse, par humilité. Née à Lutange (Moselle), fille de Charles-Henry Datel *ou* Dattel, seigneur de Lutange et d'Elisabeth de Serainchamps. Elle prit l'habit à Metz, le 12 mars 1679, fit profession âgée de 20 ans.

(2) Née à Reims, fille de Jacques de la Goille et de Catherine Haudin. Elle prit l'habit à Metz, le 3 septembre 1678, fit profession âgée de 22 ans. Elle fut élue: sous-prieure, le 8 septembre 1696; sous-prieure, le 27 avril 1708; réélue sous-prieure, le 12 octobre 1712; dépositaire, le 1er décembre 1729; dépositaire, le 2 décembre 1732.

(3) Née à Metz, paroisse Saint-Simplice, le 22 septembre 1686, fille de Jean Georges de Boucheporn et de Lesseville, marchand-magasinier, puis trésorier de France, et de Pierrette-Catherine Vassart. Elle prit l'habit à Metz, le 28 août 1703, fit profession, le 30 août 1704 et non pas 1709 comme le dit le nécrologe, à l'âge de 18 ans.

Jean Georges de Boucheporn, son père, avait fondé, au Carmel, la fête du Sacré-Cœur, moyennant la somme de 500 livres (*Arch. Mos., H.* 4265).

(4) Sœur converse, née à Pagny-la-Blanche-Côte (Meuse), fille de maître Didier Morlot, laboureur, et de Anne Toussaint, prit l'habit à Metz, le 8 avril 1712, fit profession à l'âge de près de 42 ans.

(5) Née à Metz, en 1685, fille de Claude Gomée, seigneur de Magnières, conseiller du roy, greffier en chef des présentations du parlement de Metz, et de dame Anne de Turgis, sa seconde femme; prit l'habit à Metz, le 21 novembre 1721, fit profession, le 25 novembre 1702, et non pas 1722, comme le dit le nécrologe, à l'âge de 17 ans 1 mois. Voir sa demi-sœur, sœur Marguerite du Saint-Sacrement (*ad ann.* 1728).

(6) Née à Reims, fille de Jean-Baptiste Amé, conseiller au présidial de Reims, et de Marie-Adrienne Roland. Elle prit l'habit à Metz, le 6 janvier 1701, fit profession à l'âge de 18 ans 8 mois.

Digitized by Google

1740. ma sœur therese de jesus dans le monde Gerarde husson, proffesse du 25 de May 1692, est décédée le 22 nouembre 1740 (1).

1740. ma sœur anne marie de s[t] joseph, dans le monde anne auburtin, proffesse du 24 juin 1700, est décédée le 2e decembre 1740 (2).

1740. ma sœur marie terese de jesus dans le monde marie Turpin, proffesse du 10 Aoust 1691, est décédée le 6e decembre 1740 (3).

1751. ma sœur Barbe marie de lenfant jesus nomé dans le monde barbe Coche. R[se] du chœur a fait sa Profession le 12e Mars de l'année 1687 agée de 22 ans, et decede le 18e Mars 1751 (4).

1751. ma sœur marie Elizabeth de la miséricorde, nommée dans le monde marie Elizabeth Denison, Religieuse du chœur, elle a fait profession le 14e 7bre de l'année 1704, elle estoit âgée de 22. ans elle est decede le 26e 8bre de l'année 1751 (5).

1752. La Reverende mere marie-anne de jesus nommée dans le monde marie-anne Renault a fait sa Profession le 25e mars de Lannee 1703 agée de 17 ans elle est decede le 30e auril 1752 (6).

(1) Née à Reims, fille de Nicolas Husson et de Nicole Sol. Elle prit l'habit à Metz, le 22 avril 1691, fit profession à l'âge de 23 ans 6 mois.

(2) Née à Metz, paroisse Saint-Eucaire, le 7 octobre 1677, fille de Nicolas Auburtin *ou* Aubertin, doyen des procureurs au bailliage, et de Catherine Coquard. Elle prit l'habit à Metz, le 14 juin 1699; fit profession à l'âge de 23 ans 9 mois; Elle était sœur de la sœur Catherine-Marguerite de Jésus-Maria (*voir ad ann.* 1731).

(3) Née à Reims, fille de Gérard Turpin, procureur au présidial de Reims, et de Perette Ernauld. Elle prit l'habit à Metz, le 7 août 1690; fit profession à l'âge de 18 ans 11 mois.

(4) Née à Paris, fille de Charles Coche, marchand de Paris, et de Geneviève Phlippo. Elle prit l'habit à Metz, le 20 janvier 1686; fit profession à l'âge de 21 ans 6 mois. Elle fut élue dépositaire, le 11 décembre 1738.

(5) Née à Paris, fille de Laurent Denizon, marchand bourgeois de Paris, et de Françoise-Angélique Cochois. Elle prit l'habit à Metz, le 14 septembre 1703; fit profession à l'âge de 22 ans et demi: Elle était sœur de la sœur Marie-Françoise de Saint-Jean (*ad ann.* 1723) et de la sœur Marie-Madeleine de Sainte-Thérèse (*ad ann.* 1753).

(6) Née à Metz, fille de Nicolas Renault, receveur des finances et de Barbe Rolet. Elle prit l'habit à Metz, le 23 Mars 1702; fit profession âgée de 17 ans 1 mois. Elle fut élue: dépositaire, le 26 mai 1728; dépositaire, le 28 avril 1731; sous-prieure, le 29 août 1734; prieure, le 3 décembre 1735; réélue prieure, le 11 décembre 1738; sous-prieure, le 12 décembre 1741; réélue sous-prieure, le 9 janvier 1745.

Digitized by Google

1752. ma sœur genevieve therese de la Resurection, nommée dans le monde geneuieue Rousseau, Religieuse du chœur, elle a fait sa profession le 8e may de lannée 1698, âgée de dix sept ans, elle est décédé le 27e Aoust 1752 (9).

1753. La mère marie magdelaine de ste therese, nomme dans le monde magdelaine Denison, a fait sa profession le 24 iuin de Lannée 1701 agée de 23 ans elle est décédé le 9e auril de lannée 1753 (1).

1758. La Reverende mere cristine dite saint bernard de la porte est décédé le trois auril mil sept cent cinquante huit agée de quatreuin trois ans elle était professe du monastere de sainte Elisabeth de cette ville (2).

1761. ma sœur catherine isabelle augustine de st françois de paul, nomé dans le monde catherine isabelle Salsquebre Religieuse du chœur. Elle a fait sa profession

(9) Née à Paris, fille de François Rousseau, avocat au parlement de Paris, et de Elisabeth Houbaut. Elle prit l'habit à Metz, le 3 mai 1697. Elle fut élue: sous-prieure, le 8 janvier 1722; réélue sous-prieure, le 2 mai 1725; sous-prieure, le 28 avril 1731; dépositaire, le 28 avril 1734; sous-prieure, le 3 décembre 1735; réélue sous-prieure, le 11 décembre 1738; dépositaire, le 12 décembre 1741; dépositaire, le 9 juin 1745.

(1) Née à Paris, fille de Laurent Denison, marchand, bourgeois de Paris, et de Françoise-Angélique Cochois. Elle prit l'habit à Metz, le 12 juin 1700; fit profession âgée de 22 ans, 3 mois. Elle fut élue: dépositaire, le 13 octobre 1723; sous-prieure, le 26 mai 1728; prieure, le 14 décembre 1729; réélue prieure, le 2 décembre 1732; dépositaire, le 8 décembre 1735; dépositaire, le 11 décembre 1738; prieure le 12 décembre 1741, réélue prieure, le 9 janvier 1745. Elle était prieure du Carmel de Metz, lors de la visite de la reine Marie Leczinska, en 1744. Elle était sœur de la sœur Marie-Françoise de Saint-Jean (*ad ann.* 1723), et de la sœur Marie-Elisabeth de la Miséricorde (*ad ann.* 1751).

(2) Le couvent de Sainte-Elisabeth de Metz, ou de la Présentation, du Tiers-ordre de Saint-François, était, au XVIIIe siècle, dans un tel état de détresse qu'il ne pouvait plus subsister. Les religieuses qui s'y trouvaient adressèrent alors à Monseigneur de Saint-Simon, Evêque de Metz, une requête, du 2 mai 1752, lui demandant la permission de se retirer dans différents couvents de la ville (*Arch. Mos.* H. 4390), pour y vivre , et pour y finir leurs jours. Par ordonnance du 30 mai 1752, Monseigneur de Saint Simon, leur accorda la permission demandée; et le 6 juin 1752, il donnait à 5 sœurs de la Présentation, leur obédience pour se retirer au couvent des Carmélites de Metz (*Arch. Mos. H.* 4390). Cétaient les sœurs: Marie de Saint-Benoît Balon, supérieure du couvent de Sainte-Elisabeth; sœur Marguerite de Saint-Charles la Porte; sœur Christine de Saint-Bernard la Porte; sœur Louise-Angélique la Porte; sœur Barbe de Saint-Gabriel le Masson. Elles furent acceptées au Carmel, moyennant une pension de 300 livres pour chacune d'elles, payable par moitié tous les six mois. Elles étaient pensionnaires perpétuelles, devaient garder la clôture, et promettre obéissance aux prieures du couvent, sans toutefois être obligées à l'observation de la règle du Carmel. (*Arch. Mos. H.* 4270).

Digitized by Google

le 14 Decembre de l'année 1756, agée de vingt sept ans elle est decede le 23 Novembre 1761 (1).

1762. ma sœur anne marie du st sacrement nommée dans le monde anne Aubriaut Religieuse conuerce. Elle a fait profession le 20 janvier de l'année 1729 agée de 23 ans, elle est desede le 28 avril 1762 (2).

1763. ma sœur marie catherine de st joseph, nommé dans le monde marie catherine duhamel religieuse conuerse elle a fait sa profession le 28 octobre 1788 agée de 26 ans elle est décédée le 29 décembre 1763 (3).

1765. La Reuerende mere marie jeanne balon dite de St Benois est desede le 19 juillet 1765 agé de soixante cinq ans elle etoit professe du monastère de Ste Elisabeth de cette ville (4).

1765. ma sœur barbe euphrasie de Jesus nommée dans le monde barbe godfrin religieuse du chœur elle a fait sa profession le 20 ianuier de l'année 1742 agée de 20 ans elle est decedee le 20 octobre 1765 (5).

1765. ma sœur barbe marie de lincarnation nommée dans le monde barbe godfroy religieuse du chœur elle a fait sa profession le 2 de juillet de lannée 1704 agée de 26 ans elle est decedee le 10 de nouembre 1765 (6).

1765. ma sœur therese charlote elisabeth xavier de s^t^ jean baptiste nommée dans le monde terese charlotte elisabeth la roche, religieuse du chœur, elle a fait sa pro-

(1) Née à Metz, paroisse Saint-Eucaire, le 3 août 1729, fille de Christian *ou* Christophe Saltzgaibre *ou* Saltzgeber, capitaine au régiment suisse de Castellas, et d'Isabelle-Claire Blanc. Elle prit l'habit à Metz, le 21 novembre 1755.

(2) Sœur converse, née à Ancy (Moselle), fille de Christophe Aubriot, vigneron, et de Barbe Cantel. Elle prit l'habit à Metz, le 1er novembre 1728.

(3) Née à Trarbach (diocèse de Trèves), sœur converse, fille d'André du Hamelle, hollandais, et de Catherine Maret, de Metz. Elle prit l'habit à Metz, le 3 août 1717; fit profession, le 28 octobre 1718, et non pas 1788, comme dit le nécrologe, âgée de 24 ans.

(4) Une des cinq religieuses du couvent de Sainte-Elisabeth de la Présentation, réfugiées au Carmel de Metz. La mère Marie-Jeanne de St-Benoît était supérieure du couvent de la Présentation lors de sa suppression (*voir ad ann.* 1758).

(5) Née à Metz, fille de Sébastien Godfrin, marchand de bois à Metz, et de Catherine Marc. Elle prit l'habit à Metz, le 16 octobre 1741, et fit profession âgée de 19 ans, 10 mois.

(6) Née à Metz, fille de Alexandre Godefroy *ou* Godfroy, major de la bourgeoisie de Metz, et de Barbe Besser. Elle prit l'habit, le 2 4juin 1703. Elle fut élue: dépositaire, le 29 avril 1734; le 12 décembre 1741 ; et le 3 janvier 1745.

Digitized by Google

fession le 8 avril de lannée 1762 agée de 24 ans et trois mois elle est decedee le 7 decembre 1765 (1).

1766. La Reverende mere Barbe Gabrielle le Masson et decede le dix huit decembre 1766 agee de pret de quatre vingt un ans. Elle étoit professe du monastere de ste Elizabeth de cette ville (2).

1768. La Reverende mere marguerite st charle de la porte et decedé le sept auril 1768 agée de pret de quatre vingt sept ans elle étoit professe du monastere de ste Elizabeth de cette ville (3).

1770. ma sœur jeanne marguerite henriette de jesus, nommée dans le monde jeanne marguerite mangienne religieuse du chœur, elle a fait sa profession le 25 auril 1769 agée de 21 et demie elle est decedee le 14 januier 1770 (4).

1770. ma sœur Barbe gabrielle aimée de jésus nommée dans le monde Barbe gabrielle guerrier. Religieuse du chœur elle a fait sa profession le 30e 9bre 1726 agée de 21 ans et cinq mois elle est decede le 10 may 1770 (5).

1771. La mere souprieure anne-louise de st joseph nommée dans le monde anne crepin professe de cette maison elle a fait sa profession le 16me 7bre de l'année 1714 agée de 20 ans, elle est décédé le 6 may 1771 (6).

(1) Née à Metz, fille de Laurent Laroche, avocat au parlement de Metz, et d'Anne Poutoit, elle prit l'habit, le 4 avril 1761; fit profession à 24 ans 3 mois moins quelques jours.

(2) Une des cinq religieuses du couvent de Sainte-Elisabeth de la Présentation de Metz, refugiées au Carmel de Metz (*voir ad ann.* 1758).

(3) Comme la précédente une des sœurs du couvent de la Présentation, refugiées au Carmel de Metz (*voir ad ann.* 1758).

(4) Née à Metz, fille de Jean Mangienne, bourgeois de Metz et de Marguerite Liégeois. Elle prit l'habit à Metz, le 18 avril 1768.

(5) Née à Metz, paroisse Saint-Gengoulph, le 28 juin 1705, fille de François Guerrier, avocat au parlement, maitre-particulier des eaux et forêts, puis avocat du roi au bailliage, et de Marguerite Desprez. Elle prit l'habit à Metz, le 25 novembre 1725. Elle fut élue dépositaire le 25 juillet 1763. Elle était sœur de la mère Marie de Saint-Jean (*voir ad ann.* 1777).

Son épitaphe se trouve aux *Archives de la Moselle. H* 4270, la voici:

CY GIST Sr BARBE GABRIELLE AIMÉE DE JÉSUS RELIGse DE L'ORDRE DE N. D. DE MONT-CARMEL, PROFESSE DE CE MONre AGÉE DE PRÈS DE 65 ANS ET DE RELIG. 45 MOINS 3 MOIS EST DECEDEE LE 10 MAI 1770.

REQUIESCAT IN PACE.

(6) Née à Metz, paroisse Saint-Gengoulph, le 13 septembre 1694, fille de Alexandre-Bernard Crespin, seigneur de la Woswre et de Riche, et de Charlotte-Françoise de la Rivière *alias* Dufleury. Elle prit l'habit à Metz, le 10 septembre 1713. Elle fut élue: dépositaire, le 20 juillet 1757; sous-prieure, le 25 juillet 1766; réélue sous-prieure, le 25 juillet 1769.

Digitized by Google

1771. ma sœur marie françoise de la passion, nomé dan le monde marie thiry religieuse converce. Elle a fait profession le 25 mars 1725 agée de 28 ans elle est decede le 17 nouembre 1771 (1).

1773. La R^dc mère Louise Angélique de la porte est décédé le vingt may 1773, dans la quatre vingt septième annee de son âge elle étoit professe du monastère de la présentation de cette ville du tiere ordre de st. françois constitution de s^te Elisabeth (2).

1777. La mere marie de s^t jean nommé dans le monde jeanne guerrier, Religieuse du chœur. Elle a fait sa profession le 14 Décembre de lannée 1720 agée de 18 ans elle est decedé le 11 7bre 1777 (3).

1778. ma sœur marie charlotte de jesus nommé dans le monde charlotte crepin Religieuse du chœur a fait sa profession le 5 Août 1709 agée de dix huit ans. Elle est décedé le 20 januier 1778 (4).

s. d. (1778) La mère jeanne pélagie de s^te Terese nomé dans le monde jeanne marc Religieuse du chœur a fait sa pro-

(1) Sœur converse, née à Torgny, autrefois du diocèse de Trèves, maintenant dans le Luxembourg belge, fille de Jean Thiry, laboureur, et d'Anne Renauld. Elle prit l'habit à Metz, le 19 mars 1724, fit profession âgée de 27 ans six mois.

(2) Une des sœurs du couvent de la Présentation refugiées au Carmel de Metz (*voir ad ann.* 1758).

(3) Née à Metz, paroisse Saint-Gengoulph, le 2 janvier 1703, fille de François Guerrier, avocat au parlement, maître-particulier des eaux et forêts, puis avocat du roi au bailliage, et de Marguerite Desprez. Elle prit l'habit à Metz, le 8 décembre 1719. Elle fut élue: prieure, le 6 février 1748, réélue prieure, le 11 février 1751; dépositaire, le 1er juillet 1754; prieure, le 20 juillet 1757; réélue prieure, le 23 juillet 1760; dépositaire, le 25 juillet 1763; prieure, le 25 juillet 1766; réélue prieure, le 25 juillet 1769; dépositaire, le 27 juillet 1772; dépositaire, le 31 juillet 1775. Elle était sœur de sœur Barbe-Gabrielle-Aimée de Jésus (*voir ad ann.* 1770). Elle est l'auteur de la relation des visites de la reine Marie Leczinska au couvent des Carmélites de Metz, en 1744, lors de la maladie de Louis XV. Une copie de cette relation fut envoyée à tous les Carmels de France (*voir*: *Bibl. mun. Ms.* 153).

(4) Née à Metz, paroisse Saint-Gengoulph, le 31 mars 1691, fille de Alexandre-Bernard Crespin, seigneur de la Woëwre et de Riche, et de Charlotte-Françoise de la Rivière, *alias* Dufleury, Elle prit l'habit à Metz. Elle fut élue: sous-prieure, le 6 février 1748; réélue sous-prieure, le 11 février 1751. Elle était sœur de la mère Anne-Louise de Saint-Joseph (*voir ad ann.* 1771). Le frère de ces deux sœurs, Dominique Crespin de la Woëwre, essaya, pendant la Révolution, d'acquérir une partie du couvent des Carmélites, probablement afin de le leur conserver, mais sans résultat (*Lesprand. Le clergé messin et la Révolution. Revue ecclésiastique, p.* 23).

Digitized by Google

fession le 7 Aoust 1727 agée de 26 ans. Elle est décédé le 10 fevrier 1778 (1).

1778. ma sœur marianne du st esprit nommé dans le monde marie genelle. Religieuse converse a fait sa profession le premier de may 1753 agée de 28 ans étant née le onze may de lannée 1725. Elle est décédé le 30 Juillet 1778 (2).

1773. ma sœur louïse Terese de St Augustin nomé au monde marie térese dautcourt Relig. du chœur a fait sa profession le 14 février de l'année 1712, agée de 17 ans, est decedé le 16 may 1779 (3).

1783. ma sœur marie eustoquie nomé dans le monde marie richars Religieuse conuerse a fait profession le 25 mars de l'année 1746, agée de 33 ans, est decede le 18 7bre 1783 (4).

1787. ma sœur Barbe marie angélique du st sacrement nommé dans le monde Barbe Zelhoveur dit albert Religieuse du chœur a fait sa profession le 27 Aoust 1743 agée de 24 ans étant née le premier 8bre 1718 est decede le 16 mai 1787 (5).

(4) Née à Metz, fille de François Marc, doyen des procureurs au parlement de Metz, et de Marie Hennequin. Elle prit l'habit à Metz, le 11 juin 1726, fit profession âgée de 25 ans. Elle fut élue: dépositaire, le 6 février 1748; dépositaire, le 11 février 1751; sous-prieure, le 1er juillet 1754; réélue sous-prieure, le 20 juillet 1757; dépositaire, le 23 juillet 1760; prieure, le 25 juillet 1763; dépositaire, le 25 juillet 1766; dépositaire, le 25 juillet 1769. Elle était sœur de sœur Marie-Barbe-Pélagie de Sainte-Thérèse (*voir ad ann.* 1712).

(5) Sœur converse, née à Labeuville (Meuse), fille de François Geneles, laboureur et de Anne Beau. Elle prit l'habit à Metz, le 28 novembre 1751.

(6) Née à Buzy (Meuse), fille de Bernardin Deautecourt *ou* Dautcourt, officier, et de Catherine de Thuret. Elle prit l'habit à Metz, le 4 janvier 1711, fit profession âgée de 17 ans 1 mois 19 jours. Elle fut élue: sous-prieure, le 23 juillet 1760; réélue sous-prieure, le 25 juillet 1763. Le *ms.* 153 écrit son nom: d'Hautecourt; mais il y a en note ces mots: « c'est mon nom, il ne faut ni h, ni apostrophe. ».

(7) Sœur converse, née à Faulquemont (Moselle), fille de Mathias Richars, bourgeois à Faulquemont et de Catherine Leonars. Elle prit l'habit à Metz, le 25 septembre 1744. La reine Marie Leczinska, qui, à cette époque séjournait à Metz, à cause de la maladie de Louis XV, avait tenu à assister à la cérémonie de la prise d'habit, et à donner à la postulante un de ses prénoms: Eustochie. La cérémonie avait été, dans le principe, fixée au 21 septembre. A cause d'une indisposition de la reine, elle fut remise au 23, puis au 24, pour n'avoir enfin lieu que le 25 septembre (*Bibl. Mun. ms.* 153).

(1) Née à Metz, fille de M. Zelhover *dit* Albert, marchand de Metz, et de Barbe Amy. Elle prit l'habit à Metz, le 26 août 1742, fit profession âgée de 24 ans 11 mois.

Digitized by Google

1789. ma sœur jeanne esther cecile de la conception, nommé dans le monde jeanne esther de la neuvelotte Religieuse du chœur a fait sa profession le huit X^bre 1737, agée de 19 ans étant née le 7 avril 1718 et decedé le 20. du même mois 1789 (1).

1790. ma sœur marie marguerite colombe de s^t joseph nommé dans le monde marie marguerite ancelle Religieuse du chœur a fait sa profession le 25 janvier de l'année 1768 agée de vingt six ans edemi étant née le quatre juin 1741 et decede le sept du même mois 1790 (2).

Religieuses carmélites de Metz mortes après la dispersion de 1791.

Au moment de la Révolution il y avait au Carmel de Metz, quinze religieuses de chœur et trois sœurs converses. Il nous a été possible de suivre plusieurs de ces religieuses jusqu'à leur mort, nous donnons ici les noms de ces carmélites, avec la date de leur décès, comme complètement à l'Obituaire. Nous terminons notre travail en donnant une liste des autres sœurs avec les renseignements que nous avons pu recueillir sur leur compte.

1793. Sœur Marie-Françoise-Thérèse-Rosalie de Ste Apolline, née Françoise-Appoline Meffet, née le 13 Juillet (*registre des professions*), le 14 Juillet 1739 (*registre paroissiaux*), paroisse St Victor, fille de François Meffet, avocat au parlement, conseiller du roi au bailliage et siège présidial de Metz, et de Françoise-Madeleine Chabot. Elle prit l'habit, le 18 février 1764, à Metz, fit

(1) Née à Metz, paroisse Saint-Simplice, le 7 avril 1718, fille de Nicolas Douzant de la Neuvelotte, conseiller-échevin de l'hôtel de ville de Metz, et de Marie-Françoise Chautant. Elle prit l'habit à Metz, le 30 novembre 1736, fit profession âgée de 19 ans 8 mois. Elle fut élue : dépositaire, le 27 juillet 1772; dépositaire, le 31 juillet 1775; sous-prieure, le 9 février 1779; réélue sous-prieure, le 8 juillet 1782. Elle était sœur de la dernière prieure du Carmel de Metz, Sœur Marie-Françoise du Sacré-Cœur de Jésus (*voir*: *an V*).

(2) Née à Metz, fille de François Ancelle et de Catherine Deffau. Elle prit l'habit à Metz, le 14 septembre 1766. Elle reçut les derniers sacrements le 15 mai 1790, jour où on faisait l'inventaire du couvent. Elle répondit au commissaire qui l'interrogeait, « qu'elle désirait vivre dans la communauté, étant très satisfaite des soins de ses sœurs. » (*Arch. Mos. H.* 4273). Elle mourut le 7 juin suivant.

Digitized by Google

profession, le 25 février 1765, agée de 25 ans, 7 mois, 12 jours. Elle fut élue: prieure le 9 février 1779; réélue prieure, le 8 Juillet 1782; dépositaire, le 7 Juillet 1785; dépositaire, le 20 Août 1788, charge qu'elle remplissait encore lors de la dispersion. Elle appartenait à une famille très-religieuse, car son frère, Fr. Meffet, eut l'honneur de mourir déporté sur les pontons, et une de ses sœurs, Marie-Françoise, avait fait profession à la Visitation de Metz, le 11 Août 1765, et y mourut, le 29 novembre 1778. A la dispersion elle se rendit chez ses sœurs. Pendant la Terreur, elle fut impliquée dans une affaire de correspondance avec des émigrés. Elle fut arrêtée et emprisonnée, le 18 Mars 1793, ainsi qu'une de ses sœurs. Rien n'ayant été relevé contre elle, elle fut élargie; sa sœur, condamnée à six heures de poteau, et à 4 ans de détention. La mère Rosalie avait été mise en liberté; mais la prison l'avait tellement éprouvée qu'elle mourut, le 21 Juillet 1793, chez ses sœurs, rue des quatre-maisons, où elle s'était retirée. Pendant sa détention, elle avait vécu comme dans son couvent, demeurant exacte à tous ses exercices de pitié. Elle mourut en odeur de sainteté, et ses voisins se partagèrent ses vêtements comme des reliques. (*Lesprand, op. cit.* p. 22; et *Revue ecclésiastique de Metz, Journal de B. Thibiat*, 1890-91, *p.* 278 *seq*: 406, 492.)

An V. Sœur Marie-Françoise du Sacré-Cœur de Jésus, née Marie-Françoise Douzant de la Neuvelotte, née à Metz, paroisse St-Simplice, le 24 avril 1715, fille de Nicolas Douzant de la Neuvelotte, conseiller échevin de l'hôtel de ville de Metz, et de Marie-Françoise Chautant. Elle prit l'habit à Metz, le 19 Mars 1733; fit profession, le 25 Mars 1734, à l'âge de 19 ans. Elle fut élue: dépositaire, le 20 Juillet 1757; dépositaire, le 23 Juillet 1760; dépositaire le 25 Juillet 1766; dépositaire, le 25 Juillet 1769; prieure, le 27 Juillet 1772; réélue prieure le 25 Juillet 1775; dépositaire, le 9 février 1779; dépositaire le 8 Juillet 1782; prieure, le 7 Juillet 1785, réélue prieure, le 20 Août 1788. A l'époque de la Révolution, elle était prieure du couvent. Elle mourut, le 29 frimaire an V, agée de quatre vingt deux ans, chez le citoyen Régnier, homme de loi, rue de la Chèvre (*Registres de l'Etat-civil*).

An 11 Sœur Louise-Elisabeth-Françoise de Jésus, née Louise-Elisabeth Decq *ou* Décle, née le 6 Juillet 1751, fille de

Digitized by Google

Antoine Decq, marchand, de Mailly en Picardie et de Anne-Jeanne Molet. Elle prit l'habit, le 24 Novembre 1779; fit profession, le 25 Novembre 1780, agée de 29 ans. A la Révolution, le 25 Mai 1791, elle déclara au commissaire du district, Claude Purnot, la seule du monastère, vouloir quitter le couvent. Elle ne mit cependant pas ce projet à exécution, car à la suppression, elle se retira au Refuge, ainsi qu'il était permis aux religieuses qui ne pouvaient trouver de logement. Dans la suite, elle alla demeurer, rue des quatre-maisons nº 217, où elle mourut, le 30 floréal an 11, à l'âge de 51 ans (*Lesprand, op. cit.*; et *Registres de l'Etat-civil*).

An 12 Sœur Jeanne-Thérèse, née Jeanne Henry, fille de Nicolas Henry, bourgeois de Metz, et de Marie-Thérèse Perrin. Elle prit l'habit, le 26 août 1742; fit profession, le 1er septembre 1743; elle fut élue: dépositaire le 7 juillet 1785; dépositaire le 20 Août 1788. Lors de la dispersion pendant la Révolution, elle se retira d'abord à Bourges, puis revint à Metz, le 9 germinal an 2. Elle mourut, agée de 84 ans, le 3 ventôse an 12, rue des Grands-Carmes, nº 152. (*Lesprand, op. cit.*; *et Registres de l'Etat-civil*).

1811. Sœur Madeleine-Alexis de Ste Scholastique, née Madeleine-Alexis Alexandre, née le 28 Août 1743, fille de Jean Alexandre, maître-apothicaire, sous les Arcades de la place St Louis et de Madeleine Possélius. Elle prit l'habit à Metz, le 22 octobre 1763; fit profession, le 25 Octobre 1764, agée de 21 ans, 2 mois moins 6 jours. A l'époque de la Révolution elle faisait partie du Carmel, mais le 15 Mai 1790, lors de l'inventaire, elle ne put répondre aux commissaires qui en étaient chargés, étant depuis douze ans atteinte d'aliénation mentale. Elle fut transportée, le 31 Août 1792, à l'Hôpital St-Nicolas avec le mobilier de sa chambre. Le receveur de l'Hopital « sur la demande de Madeleine Possélius, veuve Alexandre, sa mère, fut autorisé à toucher pour l'établissement sa pension de 500 l., et une rente viagère de 100 l. constituée à son profit lors de son entrée en religion ». Elle mourut à St-Nicolas, âgée de 68 ans, le 21 Juillet 1811. (*Lesprand, op. cit. et Registres de l'Etat-civil*).

1818. Sœur Françoise-Thérèse de St François de Paule, née Françoise Emmery, née le 21 septembre 1745, paroisse St-Eucaire, fille de Nicolas Emmery, huissier en la

Digitized by Google

chancellerie du Parlement, priseur juré au bailliage, seigneur de Nouilly, et de Marguerite Henry. Elle prit l'habit à Metz, le 24 Juin 1771, fit profession le 29 Juin 1772, agée de près de 27 ans. Après la dispersion elle se réfugia dans la maison de son frère, Claude-Nicolas, rue Mazelle (aujourd'hui n° 19) où elle mourut le 26 juillet 1818, agée de 72 ans.

1818. Sœur Jeanne-Catherine de Jésus, née Jeanne-Catherine Allaisse, née le 27 décembre 1735, fille de Jean-François Allaise, bourgeois de Metz, et de Catherine Gillet. Elle prit l'habit, le 23 mars 1761; fit profession, le 25 Mars 1762, agée de 27 ans 3 mois. Elle mourut à Metz, rue Chaplerue, n°..., le 14 Decembre 1818, âgée de 86 ans.

1826. Sœur Jeanne-Joséphine de St Jean, née Jeanne Vistoo, née le 27 septembre 1746, fille de M. Vistoo contrôleur des fermes du roi à Conflans en Jarnisy, et de Marie-Madeleine Durcad. Elle prit l'habit à Metz, le 29 Avril 1769; fit profession le 7 mai 1770, âgée de 24 ans. Elle mourut à Metz, Place Ste-Glossinde, le 28 avril 1826, agée de 79 ans.

Religieuses du couvent de Carmélites de Metz, qui se trouvaient à Metz lors de la dispersion.

Sœurs de chœur.

Sœur Marie-Anne Planc, dite de St Joseph, première dépositaire. Cette sœur n'appartenait pas au couvent de Metz, son nom ne figure pas sur les registres de profession. Elle avait été élue sous-prieure, le 7 juillet 1785, et réélue le 20 août 1788. Elle avait quitté le couvent en Juin 1791.

Sœur Françoise-Thérèse de St Alexis, née Françoise Boislandon, née le 26 Décembre 1720, fille de Joseph Boislandon, horloger à Metz, et de Charlotte Ancillon. Elle prit l'habit à Metz, le 9 mai 1752; fit profession, le 13 mai 1753, agée de 32 ans. Elle fut élue: sous-prieure, le 15 Mai 1771; réélue sous-prieure, le 13 Mai 1774. On ne trouve pas de trace d'elle ni de ses parents dans les Registres de l'Etat-civil. On rencontre encore, dans le pays messin, des horloges portant la marque Boislandon.

Digitized by Google

Sœur Anne-Joseph de Jésus-Marie née Blées. Comme sœur Marie-Anne Planc, cette religieuse n'appartenait pas au Carmel de Metz, comme elle aussi, elle quitta le couvent en Juin 1791.

Sœur Marie-Françoise-Henriette de St Ambroise, née Françoise Nicy, née le 11 Novembre 1745, fille de Robert Nicy, de Vatimont (Moselle), et de Jeanne le Rond. Elle prit l'habit, le 6 Décembre 1771; fit profession, le 8 Décembre 1772, agée de 27 ans. On ne trouve pas de traces d'elle ni à Metz, ni à Vatimont.

Sœur Marie-Charlotte de St Joseph, née Marie-Antoinette-Nicole Regnault de Houssay de Beaurepaire, née le 8 Novembre 1733, fille de messire Léonard Regnault, écuyer, sieur de Houssay, élu en l'élection de Chateau-Thiery, ancien officier du régiment de Navarre, et de dame Marie-Marguerite de la Vieuille. Elle prit l'habit, le 25 Janvier 1781; fit profession, le 29 Janvier 1782, âgée de 48 ans. Lors de l'inventaire du 15 Mai 1790, elle déclara vouloir vivre et mourir carmélite, ajoutant qu'elle « le signera de son sang. » Le 5 floréal an II, elle déclara se retirer à Reims. (*Lesprand, op. cit.*)

Sœur Catherine-Henriette-Louise-Julie de St Augustin, née Marie-Catherine-Henriette Bénard, ou Bernard, née le 5 Novembre 1758, fille de Jacques Bénard ou Bernard, marchand-patissier-traiteur, et de Marie-Catherine Richard, de la paroisse St-Marcel, à St-Denis, Ile-de-France. Au moment de la dispersion en 1792, elle se rendit dans le district de St-Denis pour revenir ensuite à Metz vers la mi-août 1792. (*Lesprand, op. cit.*)

Sœurs converses.

Sœur Marie-Madeleine de Ste Marthe, née Madeleine Jolival *ou* Jolivaldt, née le 14 Janvier 1739, fille de Jean Jolival *ou* Jolivaldt, et de Barbe Hensen, habitants de Metrich, hameau dépendant de Kœnigsmacker (Moselle). Elle prit l'habit le 11 Novembre 1765; fit profession, le 21 novembre 1766, agée de 28 ans. Elle était sœur de la suivante, sœur Anne-Marie de St-Elie. A la dispersion, elle se retira à Kœnigsmacker, au commencement de novembre 1792; mais rentra à Metz en frimaire, an 22. On ne trouve aucune trace d'elle à l'Etat-civil. (*Lesprand op. cit.*).

Digitized by Google

Sœur Anne-Marie de St-Elie, née Marie Jolival *ou* Jolivaldt, sœur de la précédente, née le 27 octobre 1753, fille de Jean Jolival *ou* Jolivaldt, laboureur à Metrich, hameau dépendant de Kœnigsmacker (Moselle), et de Barbe Hensen. Elle prit l'habit le 1er Mai 1774; fit profession le 25 Mai 1775, agée de 22 ans. Comme sa sœur, lors de la dispersion, en 1792, elle se retira à Kœnigsmacker, en novembre; mais rentra à Metz, en frimaire an 2.

Sœur Marguérite-Thérèse de St Jean de la Croix, née Marguerite Tranche, née le 17 Août 1756, fille de Philippe Tranche, vigneron, et de Catherine La Nauste, de la paroisse St-Sauveur de Verdun, demeurant, en 1785, au village de Tincry (Moselle). Elle prit l'habit, le 22 février 1784; fit profession le 25 avril 1785, agée de 29 ans. Lors de la dispersion, en 1792, elle se trouvait au couvent; à la fin d'octobre elle partit pour Blâmont.

Nous ajoutons encore à l'Obituaire, d'après le *ms.* 153 de la bibliothèque municipale de Metz (*fol.* 211, *v.*), le nom de plusieurs religieuses, qui, n'appartenant pas au couvent des carmélites de Metz, sont cependant mortes au Carmel de Metz. Leurs noms ne figurent pas à l'Obituaire ; pour deux d'entre elles seulement, le *ms.* donne la date du décès.

1652. Sœur Marie-Thérèse du Très-St-Sacrement, professe du couvent de la Mère de Dieu, rue Chapon, à Paris (2e couvent).

s. d. Sœur Thérèse du St-Sacrement, professe du monastère de Dijon, morte à Metz.

s. d. Sœur Marie de la Croix, professe du second couvent de Paris, morte à Metz.

s. d. Sœur Louise de Jésus-Marie, professe du second couvent de Paris, morte à Metz.

1687. Sœur Marthe de Jésus, professe du second couvent de Paris, morte à Metz.

Digitized by Google

INDEX ALPHABÉTIQUE DES NOMS DE PERSONNES.

A

Adam, Henry, supérieur des carmélites, 392 n.
Aimée de Jésus, sœur, 387, 387 n, 388.
Alexandre, Jean, 405; — Madeleine-Alexis, 405.
Allaise, François, 406; — Jeanne-Catherine, 406.
Amé, Jean-Baptiste, conseiller au présidial de Reims, 396 n; — Jeanne-Elisabeth, 396.
Amy, Barbe, 402 n.
Ancelle, François, 403 n; — Marie-Marguerite, 403.
Ancillon, Charlotte, 406.
Andry, Antoine, treize et changeur en la justice de Metz, 390 n; — Françoise, 390.
Anne-Catherine du St-Esprit, sœur, 393.
Anne de Jésus, sœur, 391.
Anne de la Ste Mère de Dieu, sœur, 393.
Anne des Anges, sœur, 385, 390.
Anne de St-François, sœur, 383.
Anne-Marie de St-Elie, sœur, 407, 408.
Anne du St-Esprit, sœur, 389.
Anne-Joseph de Jésus-Marie, sœur, 407.
Anne-Louise de St-Joseph, mère, 391, 401.
Anne-Marie de St-Joseph, mère, 407.
Anne-Marie du St-Sacrement, sœur, 392, 399.
Aubertin, Nicolas, doyen des procureurs au bailliage, 395 n, 397 n.
Aubriaut, Anne. 399.
Aubriot, Christophe, 399 n.
Auburtin Anne, 397; — Nicolas, 397 n.

B

Ballan, Jeanne, 388; — Nicolas, 388 n.
Balon, Mère Marie-Jeanne, 399, 399 n; — sœur Marie de St-Benoit, 398 n.
Barbe-Gabrielle-Aimée de Jésus, sœur, 400, 400 n, 401 n.
Barbe-Gabrielle le Masson, mère, 400.
Barbe-Marie de l'Enfant Jésus, sœur, 397.
Barbe de St-Gabriel, sœur, 398 n.
Barbe-Euphrasie de Jésus, sœur, 399.
Barbe-Marie de l'Incarnation, sœur, 392, 399.
Beau, Anne, 402 n.
Belchamps, de, vicaire-général de Metz, 384 n, 385.
Bénard *ou* **Bernard,** Jacques, 407; — Marie-Catherine-Henriette, 407.
Bérulle, cardinal de, 383.
Bertrand, Madeleine, 395 n.
Besser, Barbe, 399 n.
Blanc, Isabelle-Claire, 399 n.
Blanchar *ou* **Blanchart,** Marguerite, 387 n.
Blées, Anne-Joseph, 407.
Blet, Jeanne, 393 n, 394 n.

Digitized by Google

Boislandon, Françoise, 406; — Joseph, 406.
Boissière, Marguerite de la, 389 n.
Bourbon, Gabrielle-Angélique de, duchesse de la Valette, 383 n, 384 n
Bourbon-Verneuil, Henri de, évêque de Metz, 383, 383 n.
Bourges, Aimée de, 387; — François de, 387 n, 388 n; — Marguerite de, 388; — Marie de, 387.
Bréar *ou* **Bréart,** Barbe, 390 n.
Bréart *ou* **Breyart,** Marguerite, 388 n.

C

Caboche, Christine, 389; — François, conseiller d'état en Lorraine, 389 n.
Caillet, Jean, supérieur des carmélites, 395 n.
Cantel, Barbe, 399 n.
Catherine de Jésus-Maria, mère, 395, 395 n.
Catherine de tous les Saints, mère, 390.
Catherine du St-Esprit, mère, 383.
Catherine-Henriette-Louise-Julie de St-Augustin, sœur, 407.
Catherine-Isabelle-Augustine de St-François de-Paule, sœur, 407.
Catherine-Marguerite de Jésus-Maria, sœur, 395, 397 n
Catherine-Thérèse de St-Alexis, mère, 395.
Chabot, Françoise-Madeleine, 403.
Chapelle, Marie de la, 390; — Monsieur de la, 390 n.
Charbonnière, Claude, 387 n, 388 n.
Charles IV, duc de Lorraine, 391 n.
Charlotte-Thérèse, sœur, 391 n.
Charlotte-Thérèse de l'Incarnation, sœur, 391.
Chautant, Marie-Françoise, 403 n, 404.
Christine de St-Joseph, sœur, 389.
Claude du St-Esprit, sœur, 392.
Claude-Marie de St-Joseph, sœur, 391 n, 392.
Coche, Barbe, 397; — Charles, 397 n.
Cochois, Françoise-Angélique, 394 n, 397 n, 398 n.
Colbert, 393 n.
Coquard, Catherine, 395 n, 397 n.
Crepin, Anne, 400; — Charlotte, 401.
Crespin de la Woëwre, Alexandre-Bernard, seigneur de la Woëwre, 400 n, 401 n; — Dominique, 401 n.
Christine de St-Bernard de la Porte, mère, 398, 398 n.

D

Dallier, Marie, 391 n.
Datel *ou* **Dattel,** Charles, seigneur de Lutange, 396 n; — Marie-Louise, 396.
Dautcourt *ou* **Deaucourt,** Bernardin, 402 n; — Marie-Thérèse, 402.
Dècle *ou* **Decq,** Antoine, 405; — Louise, 404.
Deffau, Catherine, 403 n.
Delse, Marie, 387 n.
Denison *ou* **Denizon,** Elisabeth, 394, 397; — Laurent, 394 n, 397 n, 398 n; — Magdelaine, 398.
Desprez, Marguerite, 400 n, 401 n.
Douzant de la Neuvelotte, Marie-Françoise, 404; — Nicolas, conseiller-échevin de l'hôtel de ville, 403 n, 404.
Dudefoy, Marie, 388, 389 n, 390 n.
Du Hamelle, André, 399 n.
Duhamel, Marie-Catherine, 399.
Ducard, Marie-Madeleine, 403

Digitized by Google

E

Elisabeth de Jésus conservant, sœur, 392, 392 n.
Elisabeth de Jésus-Maria-Joseph, sœur, 394.
Elisabeth de la Mère de Dieu, sœur, 388, 389 n, 390 n.
Emmery, Françoise, 405; — Nicolas, huissier en la chancellerie du Parlement, 405; — Claude-Nicolas, 406.

F

Ferté, Guillaume, 391 n.
Fougny, Pierre de, 889 n; — Marie de, 389.
Françoise de Jésus-Marie-Joseph, sœur, 387.
Françoise-Thérèse de l'Enfant Jésus, sœur, 390.
Françoise-Thérèse de St-Alexis, sœur, 406.
Françoise-Thérèse de St-François- de-Paule, sœur, 405.
Francourt, Marie-Angélique, 393; — Pierre, 393 n, 394 n; — Victoire, 394.
Fremyn, Anne, 392; — Nicolas, artisan, 392 n.
Freneau, Catherine, 391 n.

G

Garlin, Claude, procureur de la cour de parlement de Paris, 389 n; — Marie, 389.
Geneles, François, 402 n.
Genelle, Marie, 402.
Geneviève-Thérèse de la Résurrection, sœur, 398.
Geoffroy, Barbe, 390 n.
George de Boucheporn et de Lesseville, Jean, 396 n.
George, Marie-Catherine, 396.
Gigot, citoyen, 385.
Gillez, Catherine, 406.
Girard *ou* **Girare,** 393 n.
Goël *ou* **Goësle** *ou* **Goille**; chanoine François de la, 385, 385 n, 388 n.
Goille, Elisabeth de la, 389 n; — Jacques de la, 396 n; — Jeanne de la, 396; — Nicole de la, 388 n.
Godefroy, Alexandre, major de la bourgeoisie de Metz, 399 n.
Godfrin, Barbe, 399; — Sébastien, 399 n.
Godfroy, Alexandre, Major de la bourgeoisie de Metz, 399 n; — Barbe, 399.
Gomé, Claude, 394 n; — Jeanne, 396; — Marguerite, 394.
Gomée, Claude, seigneur de Magnières, conseiller du roi, 396 n.
Gournay, Abbé de, supérieur des carmélites, 395 n; — Madeleine de, femme de Oger de la Hilière, 383 n, 384 n; — Regnault de, 383 n.
Gresset, Nicolas, 392 n.
Gressette, Barbe-Charlotte, 392.
Guerrier, Barbe-Gabrielle, 400; — François, avocat au parlement de Metz, maître-particulier des eaux et forêts, 400 n, 401 n; — Jeanne, 401.

H

Hanquain, Jacques, 393.
Haouet, Geneviève, 389 n.
Haraucourt, chanoine Henri de, 384 n.
Haudin, Catherine, 386 n.
Hautecourt, d', 402 n.
Hennequin, Jacques, 393 n, — Marie, 393, 393 n, 402 n.
Henry, Jeanne, 405; — Marguerite, 406; — Nicolas, 405.

Digitized by Google

Hensen, Barbe, 407, 408.
Hilière, M. de la, 383, 383 n, 384 n.
Houbaut, Elisabeth, 398 n.
Hurlin, Anne, 393; — Philippe, 393 n.
Husson, Gérarde, 397; — Nicolas, 397 n.

J

Jaucourt, Gabriel de, seigneur de Bas-Four, 392 n; — Michel de, 392.
Jeanne-Catherine de Jésus, sœur, 406.
Jeanne-Esther-Cécile de la Conception, sœur, 403.
Jeanne de Jésus, sœur, 383, 388.
Jeanne de Jésus-Maria, sœur, 396.
Jeanne de la Providence, sœur, 396.
Jeanne-Joséphine de St-Jean, sœur, 406.
Jeanne-Marie du St-Sacrement, sœur, 394.
Jeanne-Marguerite-Henriette de Jésus, sœur, 400.
Jeanne-Pélagie de Ste-Thérèse, sœur,, 393 n, 401.
Jeanne-Thérèse, sœur, 405.
Jeanne-Thérèse de l'Assomption, sœur, 394 n, 396.
Jeanne-Thérèse de St-Augustin, sœur, 391.
Jeanne-Thérèse de St-Joseph, sœur, 396.
Jeofroy, Gérarde, 394 n.
Jolival *ou* **Jolivaldt,** Jean, 407, 408; — Madeleine, 407; — Marie, 408.

L

Labelle, Catherine de, 395.
La Nauste, Catherine, 408.
Langlois, Estienne, 395 n; — Madeleine, 390 n; — Marie-Madeleine, 395.
Laporte, mère Louise-Angélique de, 398 n, 401; — mère Marguerite de St-Charles de 398 n, 400. — mère Christine de St-Bernard, 398, 398 n.
La Rivière, Charlotte-Françoise de la, 400 n, 401 n.
Laroche, Laurent, avocat au parlement de Metz, 400 n; — Thérèse-Charlotte-Elisabeth, 399.
Lavergne, Madeleine de, 389 n.
Lecointe, Anne, 389 n.
Leczinska, reine Marie, 385, 398 n, 401 n, 402 n.
Lefebvre, Nicolas, 394 n
Le Feure, Marie, 394.
Le Masson, mère Barbe de St-Gabriel, *ou* Barbe-Gabrielle, 398 n, 400.
Leonars, Catherine, 402 n.
Lepoivre, Marie, 394 n.
Le Rond, Jeanne, 407.
Liégeois, Marguerite, 400 n.
Liegier, Marguerite, 391 n, 392 n.
Louis XIV, 391 n. — **Louis XV,** 385 n, 401 n, 402 n.
Louise-Angélique,de La Porte, mere, 401.
Louise-Elisabeth-Françoise de Jésus, sœur, 404.
Louise de Jésus-Maria, sœur, 408.
Louise-Thérèse de St-Augustin, sœur, 402.
Lyge, Barbe, 393 n.
Lyse, Jeanne, 392 n.

M

Madeleine-Alexis de Ste-Scholastique, sœur, 405.
Madeleine de Jésus, sœur, 388 n, 390 n.
Magdeleine de Jésus, sœur, 389.

Digitized by Google

Magdeleine de St-Joseph, sœur, 388, 391.
Magdeleine de Ste-Thérèse de Jésus, sœur, 390.
Maguin, Anne, 385, 390; — Jean, receveur de l'hôpital de St-Nicolas, 390 n.
Mainhulle, Barbe, 388; — Fiacre, 388 n.
Maler *ou* **Malerre,** *ou* **Mallerre,** Françoise, 387; — Marguerite-Elisabeth, 389 n; — Nicolas, seigneur de Lutange et Marange, 387 n.
Mamiel, Françoise-Catherine, 395; — Nicolas, conseiller du roi, 395 n.
Mangienne, Jean, 400 n; — Jeanne-Marguerite, 400.
Mangin, Anne, 391 n.
Marc, Catherine, 399; — François, doyen des procureurs au parlement de Metz 393 n, 402 n; — Jeanne, 401; — Marie-Barbe, 393.
Maret, Catherine, 399 n.
Marianne du St-Esprit, sœur, 402.
Marguerite de la Croix, sœur, 383.
Marguerite de la Trinité, sœur, 387 n, 388.
Marguerite de St-Charles La Porte, sœur, 398 n, 400.
Marguerite du St-Sacrement, sœur, 394, 396 n.
Marguerite-Thérèse de St-Jean-la-Croix, sœur, 408.
Marie-Angélique du St-Sacrement, sœur, 393, 394 n, 402.
Marie-Anne de Jésus, sœur, 397.
Marie-Anne de St-Joseph, sœur, 406.
Marie-Barbe-Pélagie de Ste-Thérèse, sœur, 393, 402 n.
Marie-Catherine de Jésus-Maria, sœur, 396.
Marie-Catherine de St-Joseph, sœur, 399.
Marie-Charlotte de Jésus, sœur, 401.
Marie-Charlotte de St-Joseph, sœur, 407.
Marie de Jésus, sœur, 387.
Marie de la Croix, sœur, 389, 408.
Marie de l'Enfant Jésus, sœur, 389.
Marie de l'Incarnation, sœur, 388.
Marie de la Miséricorde, sœur, 394 n, 397, 398 n.
Marie-Eustoquie, sœur, 402.
Marie de St-Benoit Balon, sœur, 398 n.
Marie-Françoise de la Passion, sœur, 401.
Marie-Françoise de St-Jean, sœur, 394, 397 n, 398.
Marie de St-Jean-Baptiste, sœur, 389.
Marie-Françoise du Sacré-Cœur, sœur, 403 n, 404.
Marie-Françoise-Henriette de St-Ambroise, sœur, 407.
Marie-Françoise-Thérèse-Rosalie de Ste-Apolline, sœur, 403.
Marie-Gabriel de la Nativité, sœur, 394.
Marie-Jeanne Balon, mère, 399, 399 n.
Marie-Joseph de la Nativité, sœur, 393.
Marie-Louise de Jésus-Christ, sœur, 396.
Marie-Madeleine de l'Incarnation, sœur, 390 n.
Marie-Madeleine de Ste-Marthe, sœur, 407.
Marie-Madeleine de Ste-Thérèse, sœur, 394 n, 397 n.
Marie-Madeleine de l'Incarnation, sœur 395.
Marie-Magdeleine de Ste-Thérèse, mère, 398.
Marie-Marguerite-Colombe de St-Joseph, sœur, 403.
Marie-Thérèse de Jésus, sœur, 397.
Marie-Thérèse de St-André, sœur, 394 n.
Marie-Thérèse du St-Sacrement, sœur, 408.
Marin, Claude, 392; — Didier, 392 n.
Marthe de Jésus, sœur, 408.
Mauclerc, chanoine, Dominique 385 n.

Digitized by Google

Meffet, François, avocat au parlement, 403; — François, prêtre déporté 404; — Françoise-Apolline, 403; — Marie-Françoise, religieuse visitandine 404.
Michel-Catherine de St-Joseph, sœur, 392.
Molet, Anne-Jeanne, 405.
Morlot, Didier, 396 n; — Jeanne, 396
Mouson, Marie, 393 n.

N

Net, Barbe de, 390 n.
Neuvelotte, Jeanne-Esther de la, 403.
Nicy, Françoise, 407; — Robert, 407.
Noël, Marie, 392 n.
Noue, Nicolas de la, 388 n; — Nicole de la, 388.

P

Paquin, 392 n; — Elisabeth, 392.
Parisot, Anne, 393; — François, 393 n.
Pasquier, Jean, 392 n.
Pellault, Anne de, 392 n.
Perrin, Marie-Thérèse, 405.
Peuleu, Anne, 389; — Charles, 389 n.
Phlippo, Geneviève, 397 n.
Planc, Marie-Anne, 406.
Poictevin, Pierre, 394 n.
Poitevin, Elisabeth, 394.
Possélius, Madeleine, 405.
Poutoit, Anne, 400 n.
Prevot, Gérard, 390 n; — Magdeleine, 390.
Prévost, Jacquette, 388 n.
Prey, Madeleine des, 395 n.

R

Randon, Jeanne, 389; — Michel, conseiller au bailliage d'Amiens, 389 n.
Regnault, Léonard, sieur du Houssay, 407.
Regnault de Houssay de Beaurepaire, Marie-Antoinette-Nicole, 407.
Renauld, Anne, 401 n.
Renault, Adrienne, 394 n; — Marie-Anne, 397; — Nicolas, receveur des finances 397 n.
Richard, Marie-Catherine, 407.
Richars, Marie, 402; — Mathias, 402 n.
Rochefoucault, François de la, 385 n.
Roland, Marie-Adrienne, 396 n.
Rolet, Barbe, 397 n.
Rosselange, Anne de, 391; — Claude de, 392; — Mathieu, procureur général en la cour des comptes de Lorraine et du Barrois, 391 n, 392 n.
Rousseau, François, 398 n; — Geneviève, 398.

S

Saint-Simon, monseigneur de, évêque de Metz, 398 n.
Saltzgaibre *ou* **Saltzgeber,** Christian *ou* Christophe, capitaine au régiment suisse de Castellas, 399 n.
Saltsquebre, Catherine-Isabelle, 398.
Séguier, mademoiselle de, 383 n.

Digitized by Google

Sente, Marie de, 387; — Simon de, 387 n.
Serainchamps, Elisabeth de, 396 n.
Sol, Nicole, 397 n.
Souplet, Elisabeth, 388; — Magdeleine, 389; — Marie, 388 n, 389 n, 390, 390 n; — Mathieu, 388 n, 389 n, 390 n.

T

Taillet, Magdeleine, 391; — Poncelet, 391 n.
Thérèse-Charlotte-Élisabeth-Xavier de St-Jean-Baptiste, sœur, 399.
Thérèse de Jésus, sœur, 397.
Thérèse du St-Sacrement, sœur, 408.
Thiberre, Anne, 391; — Philippe, seigneur des Martaiz, 391 n.
Thiry, Jean, 401 n; — Marie, 401.
Thuret, Catherine de, 402 n.
Toussaint, Anne, 396 n.
Thouvenin, Françoise, 394 n.
Tranche, Marguerite, 408 — Philippe, 408.
Turgis, Anne de, 396 n.
Turpin, Marie, 397.

V

Vachot, Marie, 389; — Philippe, 389 n.
Valette, Bernard de la, 383 n, 384 n; — duchesse de la, 383; — Jean-Louis de la, duc d'Épernon, 383 n.
Vassart, Pierrette-Catherine, 396 n.
Verneuil, duchesse de, 383 n.
Victoire de St-Elie, sœur, 393 n, 394.
Vieuille, Jean de la, 394 n; — Jeanne de la, 394; — Marie-Marguerite de la, 407.
Vincent, Jeanne, 391; — Philippe, avocat, 391 n.
Vistoo, contrôleur du roi à Conflans-en-Jarnisy, 406; — Jeanne, 406.

Z

Zelhover *dit* **Albert,** 402 n; — Barbe, 402.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE "VOYAGE DU ROY A METZ"

(1610)

ET SES AUTEURS PROBABLES.

PAR G. ZELLER

Le petit livre qui nous décrit la réception solennelle à Metz du roi Henri IV en 1603 est bien connu des bibliophiles et des fervents de l'histoire messine. Illustré de nombreuses gravures, c'est un des plus vivants documents qui nous restent d'un passé vieux de trois siècles aujourd'hui (1).

Ce livre, précieux pour l'histoire de Metz, a lui-même une histoire intéressante. Il doit son existence au désir de la population messine de perpétuer le souvenir de la visite royale. Peu après le départ du roi, les représentants de la cité s'adressèrent à Abraham Fabert, qui était depuis 1595 imprimeur-juré de la ville, et s'engagèrent à lui verser trois cents écus pour qu'il publiât une relation du voyage du roi. Mais on s'aperçut bientôt que les embarras d'argent de la ville ne lui permettraient pas de tenir cet engagement. On imagina alors une autre combinaison. Le 5 août 1603 l'assemblée des trois Etats de la cité décida que, à la demande de Fabert, on lui céderait l'emplacement d'un moulin ruiné au Petit Saulcy pour y construire une maison et y installer son imprimerie; parmi les conditions qui devaient lui être imposées se trouvait celle « d'imprimer la venue et entrée du Roy

(1) Petit in-f° de 72 pages; cf plus loin le titre complet. — Quoi qu'en dise le « Catalogue raisonné des collections lorraines de M. Noël » (3 vol. Nancy. 1850-55; I p. 248) ce n'est pas une rareté. A Metz il en existe trois exemplaires à la Bibliothèque municipale, un à celle des Archives départementales. La Bibliothèque nationale en possède au moins deux exemplaires, l'un au département des Imprimés, l'autre au département des Estampes (P. d. 36); celui du département des Imprimés est incomplet: le plan de Metz et la carte du pays messin y manquent. Au Ministère de la Justice il en existe un exemplaire, provenant de l'ancienne bibliothèque de la Chancellerie de France, dont les gravures ont été naïvement coloriées.

Digitized by Google

en cette ville » (1). Le contrat fut passé le 20 octobre suivant et ratifié le lendemain par le Grand Conseil. Fabert s'y obligeait d'imprimer à ses frais « les représentations et inscriptions faictes aux tableaux, avec les pourtraictures représentées de l'ordre tenu et observé à la réception du Roy en ceste cité le quatorziesme jour du mois de mars dernier (2). »

En 1605 Fabert, trouvant insuffisant le terrain qui lui avait été concédé, demanda et obtint qu'il fût agrandi. Ce fut l'objet d'un nouveau contrat, en date du 26 août 1605. A la différence de celui de 1603, le contrat de 1605 est inédit; il n'a même pas été signalé jusqu'ici, à notre connaissance. Il mérite d'être publié car il renferme des précisions intéressantes sur les conditions dans lesquelles le « Voyage du Roy » vit le jour.

« Cognue chose soit à tous comme sur la requeste présentée à Mess. les maistre-eschevin, Conseil et treze de ceste cité par le s^r Abraham Fabert, commissaire ordinaire de l'artillerye du Roy et imprimeur-juré de lad. cité, par lequel il a remonstré que s'estant obligé par contract cy-devant passé de faire ediffier sur l'angle et pointe du marché aux chevaulx et en la petite estendue qui luy a été laissée par mesd. sieurs une maison logeable en telle sorte néanlmoins qu'elle fut à l'ornement et décoration publicque, item de faire tailler sur cuyvre en taille douce et à ses fraiz la représentation des porticques, arcz triomphaux et aultres marcques de resjouyssance faictz et dressez en divers endroictz de lad. ville pour honnorer l'entrée que le Roy y fit en la mesme année mil six centz trois, et d'abondant d'imprimer le discours de lad. entrée; tous lesquelz œuvres luy auroient esté arbitrez par mesd. s^rs pour prix équivalentz la place, son estendue et la propriété d'icelle qu'ilz luy ont laissé à tousjours pour y eslever le bastiment; et tous lesquelz aussy il auroit entrepris, faictz, parfaictz et achevez de tout point jusques à lad. impression, voire avec telle diligence et bonne foy et sans espargne de

(1) On lit au registre des délibérations des trois Etats, à la date du 5 août 1603 « A esté arresté de traicter avec Mr Abraham Fabert imprimeur, et luy laisser la place du moullin à vent et ses deppendances, laquelle il demande en fond pour illec faire bastir à l'utilité et ornement publicq; et pour ce faire sont commis les maistres des moulins et trésoriers soubz les condicions dud. bastiment et ornement et de l'entretenement des murailles qui sont ez environs de lad. place en la rivière, de changer la descente en icelle, faire ung pont pour aller du marché aux chevaulx au moullin à la poudre et d'imprimer la venue et entrée du Roy en ceste ville. » Arch. Metz. 222 (Cah. 4, f° 12).

(2) Le texte complet de ce contrat se trouve dans Emmery. Recueil des Edits... II, p. 530. — Pour la ratification du Grand Conseil, cf. le registre de ses délibérations. Arch. Metz. 223 (Cah. 4, f° 20).

Digitized by Google

deppence qu'en l'egard de la taille douce il auroit excédé le nombre des planches qui luy auroit esté prescrite selon qu'il s'est recogneu à l'exibition qu'il en a faicte, mesme en auroit faict faire la pourtraicture à ses propres fraiz, dont le contract ne le tenoit chargé; quant au bastiment il a remonstré que l'œil de tout le monde est tesmoing qu'il y a plus recerché l'embellissement du lieu que sa propre commodité, à raison de quoy il se seroit constitué en grand fraiz, lesquelz il ne regretteroit point s'yl plaisoit à mesd. sieurs luy faire cognoistre par quelques bons effectz sa bonne intention leur estre aggréable; pour fin de sa requeste les supplyoit très humblement luy laisser en propriété et pour tousjours quelque ampliation de lieu et pourpris au devant de sad. maison sur lequel il peut prendre les commoditez quy luy mancquent et deffaillent pour la petitesse quy a constraint le bastiment (1). Messieurs, ayant esgard à la véritité (*sic*) de ces remonstrances et à la promptitude dud. Fabert en tout ce qui luy est proposé et qu'il peut faire pour le publicque, et pour l'encouraiger à l'advenir à continuer, et sure l'advis de Messieurs du clergé et de la noblesse, ont bénignement encliné à sa requeste et ycelle favorablement appointée le vingt sixiesme du présent. Suyvant quoy les s^rs^ Nicolas Lucquin, maistre-eschevin, Jacque Praillon et Guillaume Remyon, amantz, tieze en la justice et trésoriers de lad. cité, ont laissé à cens à perpétuité et pour tousjours aud. s^r^ Abr. Fabert acceptant pour sa gagie et pour en faire et disposer à sa volunté, advance et ampliation de fond de trente piedz de large d'une œuvre à compter de l'ung des angles quy contiennent le front dud. bastiment et de la longueur d'ycelle à prendre depuis l'angle qui est fondé du costé de St-Piere jusques à l'aultre de dessus le ruict le prebtre, pour du tout faire à ses dépens ung encloz de muraille de telle espesseur et haulteur que bon luy semblera, et dans icelluy de mesnaiger, faire, eslever et parfaire telles commoditez à son usaige qu'il jugera pour le mieulx; led. bail faict à charge que led. Fabert adjoustera aux pièces et labeurs susd. et pour plus d'ornement au discours de lad. entrée du Roy la carte du pays metzin et celle

(1) On peut se faire une idée, d'après le plan perspectif de la ville joint au « Voyage du Roy », de ce que fut la maison construite par Fabert à la pointe du Petit-Saulcy (extrémité de la Place de la Préfecture actuelle). — Cette maison appartint au milieu du 18e siècle au duc de Montmorency, qui la vendit en 1775 à un aubergiste. Ce fut successivement l'Hôtel du Palais-Royal puis l'Hôtel d'Angleterre. Elle fut démolie en 1809, et sur son emplacement fut créé en 1858 le Jardin Fabert. (Cf. JJ. Barbé. A travers le vieux Metz. Les maisons historiques. 1913. p. 342. — Aux Arch. de Metz, portefeuille 336, plusieurs documents originaux du 18e siècle concernent cette maison).

Digitized by Google

du pays metzin (*sic*) et celle du portraict et représentation au vray de la ville, qu'il fera tailler en taille douce sur deux planches de cuyvre d'une juste grandeur, et en fera les estampes sans en prendre aultre sallaire, lesquelles estampes mesd. s^rs ont jugé deveoir estre d'aultant mieulx receues du publicque qu'elles n'ont encorres cy-devant esté veues (1); à condition encorres que led. Fabert entretiendra désormais et pour tousjours les murailles dud. marché aux chevaulx d'une part et d'autre de sad. maison selon la grandeur et estendue d'yceelle, restablira et laissera libre l'entrée du moulin à poudre et fera changer et transporter à sez fraiz les degrez qui servent au publicque pour descendre à la rivière du costé du d. St-Piere et les fera restablir deuement au lieu qui luy sera monstré hors sond. encloz, et oultre et moyennant trente solz messins sans rachapt qu'il sera tenu payer et porter par chacun an au jour de feste St-Martin d'yver, à commencer le premier payement à la St-Martin de l'an prochain mil six centz six à la recepte desd. s^rs trésoriers; toutes lesquelles conditions led. s^r Fabert a acceptées et promis les effectuer de point en point sur l'obligation par exprès de tous et chacuns ses biens présentz et advenir en tous va, moyennans quoy luy sera la présente ampliation garantye à tousjours [par nous] comme maitre-eschevin et trésoriers sans plus; en tesmoignaige de quoy et pour asseurance des choses que dessus sont les présentes scelées du scel commun de lad. cité, de celluy de Messieurs du clergé et de celluy de Messieurs de la noblesse et mises en l'arche de l'amant soubz dénomé et annexées sur led. premier contract passé par devant luy. Ce fut faict et passé aud. Metz led. jour vingt sixième aougst de lad. année mil six centz cinq en présance de Daniel de Marsal, notaire et procureur, et David du Boys, hostellier à la vignette, tesmoings à ce requis et appellez.

Le Goullon. » (2).

(1) Entendez: qu'on n'en a pas encore vu de pareilles. Le plan et la carte édités par Fabert furent en effet pour Metz et le pays messin les premiers du genre. Cf. Keune. Die altesten Stadtbilder von Metz und Trier. (Jahrb. Ges. für lothr. Gesch. 1905.)

(2) Arch. Metz 336 (6-1). Bien que ce document ne porte d'autre signature que celle du greffier de la cité, ce doit être l'acte original: le parchemin garde la trace des sceaux qui y ont été appendus. Le texte n'a pas été établi avec soin: il y a par endroits des répétitions, ailleurs des mots qui manquent, d'autres qui ont été mal transcrits. Je me suis borné à ajouter entre crochets deux mots sans lesquels l'avant-dernière phrase est inintelligible. — A la date même que porte le contrat (26 août 1605) on rencontre dans les registres du Grand Conseil une délibération qui en approuve le contenu (ib. 224, cah 5, f° 8).

Digitized by Google

L'œuvre ne fut achevée et présentée au public que cinq ans plus tard. Le 26 juin 1610 le Grand Conseil constatait que Fabert avait « satisfaict à ce dont il s'estoit obligé en faveur du bail qui luy a esté faict de la place sur le petit Saulcier..... tant en l'érection du bastiment qui luy estoit prescript par ledit bail qu'en la direction et impression du livre de l'entrée du Roy, avec les cartes topographiques de la ville et du pays messin qu'il y a exactement représentées »; et, en récompense, la survivance de sa charge d'imprimeur-juré était attribuée à son fils, le futur maréchal de France (1).

Les textes que nous venons de citer posent nécessairement une question. Quel est l'auteur, ou quels sont les auteurs, du livre édité par Fabert ? Nous le voyons remercié pour la « direction et impression » du livre. Cela semble bien impliquer qu'il en est l'éditeur, et rien de plus. Mais si, en conséquence, nous sommes en droit de supposer qu'il a eu des collaborateurs, rien ne nous permet de dire au premier abord qui ils peuvent être. Ni le Grand Conseil, ni les trois Etats, dans leurs délibérations, ne leur font l'aumône de la plus dédaigneuse allusion. Est-il possible de les découvrir malgré ce mutisme des documents, c'est ce que nous allons examiner. Le problème est d'ailleurs double, car il est peu vraisemblable que texte et gravures soient d'un seul et même personnage. Nous nous occuperons d'abord du texte.

Beaucoup l'ont attribué, sans plus chercher, à Fabert lui-même. Le titre invite il est vrai à confondre l'auteur avec l'imprimeur. Il est ainsi libellé: «*Voyage du Roy à Metz, l'occasion d'iceluy, ensemble les signes de resjouyssance faits par les habitans pour honorer l'entrée de Sa Majesté. Par Abraham Fabert. 1610.* » On s'attendrait plutôt à lire « chez Abraham Fabert » si celui-ci n'en est que l'éditeur. Mais l'usage de cette seconde formule, bien que plus général, n'a rien d'absolu. Fabert lui-même ne s'en est pas affranchi en cette occasion seulement. Il existe au moins un autre livre sorti de ses presses qui ne porte d'autre mention au-dessous du titre que « *Par Abraham Fabert* ». Et c'est un ouvrage d'édification religieuse dont nul n'a été tenté de lui attribuer la paternité (2). D'ailleurs le caractère particulier du « Voyage

(1) Arch. Metz. 95 (38-1). Déjà cité par Ch. Abel dans un article sur « Boissard et les Fabert », imprimé à la suite de la « Réception du duc d'Epernon », 1877, p. 52.

(2) « Briefve instruction pour tous estats en laquelle est sommairement déclaré comment chacun doit gouverner son estat et vivre selon Dieu » 1602. Cf. (Teissier) « Essai philologique sur les commencements de la typographie à Metz. » Metz, 1828, p. 69. Pour l'œuvre imprimée par Fabert c'est l'ouvrage qui donne les renseignements les plus complets. Voir aussi le « Catalogue des livres rares et précieux et des estampes composant la bibliothèque de feu Mr Gustave Chartener ». Paris, 1885 (avec introduction de E. Meaume).

Digitized by Google

du Roy » suffirait à expliquer une dérogation à l'usage. Il s'agit comme nous venons de le voir d'une entreprise confiée à l'imprimeur de la cité et dont il supporte seul les frais. La part de ses collaborateurs, s'il en a, est dans l'œuvre commune moins considérable que la sienne propre. Puisqu'il assume tous les risques, il a quelque droit à ne partager avec nul autre le bénéfice, même moral, du succès. La forme de l'intitulé ne doit donc pas nous arrêter; et c'est d'après d'autres indices qu'il faut nous faire une opinion.

Bien des raisons s'opposent à ce que Fabert ait rédigé le texte du « Voyage du Roy ». D'abord aucun témoignage de l'époque ne le lui attribue. D'autre part ce que nous savons de lui fait apparaître la chose comme fort improbable. Ce n'est pas un homme de plume: il n'a rien écrit. Les « Remarques d'Abraham Fabert sur la coutume de Lorraine » imprimées après sa mort, en 1657, sont en réalité l'œuvre d'un avocat de Mirecourt, Florentin Thiriat (ou le Thierriat) qui lui avait envoyé son manuscrit pour l'examiner; la famille de Fabert, retrouvant ce manuscrit parmi ses papiers, le fit imprimer sous son nom; l'erreur n'est plus douteuse aujourd'hui (1).

Nous devons nous représenter cet imprimeur comme un homme d'affaires avant tout. Rien ne l'aparente intellectuellement à cette lignée d'auteurs-éditeurs que furent à Paris les Estienne. A son titre d'imprimeur-juré de la cité il en joignit plusieurs autres. A l'époque du séjour du roi il avait celui de « commissaire ordinaire de l'artillerie »; c'est même le premier titre que lui donne le contrat de 1605 (2). Il le devait probablement à sa qualité d'artificier. Les comptes de la ville mentionnent plus d'une fois des feux d'artifice tirés par Fabert à l'occasion de quelque réjouissance publique, notamment la veille de la St-Jean (3). Lors de l'entrée du roi, ce fut lui qui présida au feu d'artifice tiré devant la Cour-l'Evêque, et dont une des gravures du petit livre imprimé par ses soins

(1) Cf. Chabert. Histoire résumée de l'imprimerie dans la ville de Metz (dans « la Moselle, par une Société de gens de lettres et d'artistes ». Metz, 1853). — R. Parisot. Histoire de Lorraine, 1921, II, p. 264.

(2) Bourelly (Le maréchal Fabert, I, p. 8) ne sait pas à quelle date il reçut ce titre. Peut-être l'avait-il déjà quand en 1591 il fut chargé de conduire près de Verdun les hommes et les canons que les Messins envoyaient au roi. Henri IV, en reconnaissance de ce service, donna des lettres de noblesse à Fabert en septembre 1603 (ib. p. 414). En sa qualité de commissaire ordinaire, ou provincial, il était en rapports avec Sully, grand-maître de l'artillerie; cf. les Actes de Sully p.p. de Mallevoue (Coll. des Doc. inéd. de l'Hist. de France), 1910, p. 338.

(3) Arch. Metz. 818 (43-317), acquit de compte du 31 juillet 1602. — Ibid. 819 (44-308), acquit du 12 août 1605.

Digitized by Google

nous donne une pittoresque représentation. Il était non seulement imprimeur mais libraire, et en cette qualité fournisseur du collège (1). Bien plus, il nous apparaît parfois sous les espèces d'un marchand de bois; on trouve mention, dans les comptes de la cité, de « bois, fagotz et charbons » livrés par Fabert, soit « pour le chauffage de la Chambre de Messieurs » (c'est-à-dire du Grand Conseil) soit pour le chauffage des corps de garde (2). Enfin en 1605 on le voit faire des offres pour prendre à bail la fourniture aux troupes de la garnison du matériel de couchage et de logement (3). Ainsi son activité s'est exercée sur les terrains les plus variés (4).

Certains, déjà, ont eu le sentiment que le texte du « Voyage du Roy » pouvait n'être pas de Fabert lui-même. « *On croit*, disent les Bénédictins, que le Voyage d'Henri IV à Metz, avec figures, est de la composition de notre célèbre imprimeur » (5). Et Dom Calmet n'est pas plus affirmatif (6). Mais personne n'a jusqu'ici mis en avant un autre nom.

La revue « L'Austrasie » a commencé en 1905 (7) la publication d'un mémoire intitulé « *Récit du subject pour lequel le Roy fit ung voyage à Metz l'an 1603, ensemble des signes et marques de resjouyssance qui y furent faictes à son entrée. Divisé en deux parties* ». Un fragment de la première partie a été seul imprimé. Cette première partie est résumée très exactement dans les premières pages du petit livre de 1610. Les phrases du début sont identiques, et dans le cours du récit on retrouve maint autre membre de phrase emprunté textuellement au mémoire. Ce mémoire est donc, comme l'ont déjà noté les éditeurs de 1905, le prototype du récit imprimé par Fabert; il a servi de point de départ à la rédaction; et la

(1) Ibid. 819 (44-247), « livres fournis à Mr le principal du collège le 4e jour d'octobre 1606 par Abraham Fabert ». — Ibid. (44-246), quittance du 26 novembre 1606 pour 200 exemplaires du « cathalogue des livres qui se lisent au collège de Metz parmy cette année ».

(2) Ibid. 788, comptes du receveur pour 1602, (16-12, fo 29). — Ib 805, comptes pour 1603, (32-13, fo 33).

(3) Preuves non imprimées de l'Histoire de Metz par les Bénédictins (Bibl. Metz. 893), fos 75-77, lettres des magistrats au roi et au gouverneur des 28 et 29 décembre 1605. — Arch. Metz. 819 (44-255), quittance de la main de Fabert, du 28 décembre 1605, pour frais de voyage à la cour.

(4) Fabert eut aussi en 1632 une charge de « secrétaire interprète de la langue germanique » (ibid. 95, 20-1), et vers la fin de sa vie une charge d'aman de la paroisse St-Médard (Cf. Chabert. Documents pour servir à l'histoire de Metz. Mém. Ac. Metz. 1861-62, p. 437).

(5) Histoire de Metz, III, p. 160.

(6) Bibliothèque lorraine, p. 358. — Cf. aussi Bégin. Histoire des lettres, des sciences et des arts dans le pays messin, 1829, p. 423.

(7) Nouvelle série, t. I, 1905-06.

Digitized by Google

seconde partie, encore inédite, a dû fournir la partie la plus importante du texte imprimé, celle qui est consacrée au séjour du roi.

« L'Austrasie » a publié le document comme étant d'Abraham Fabert. Or nous avons rencontré à la Bibliothèque Nationale, dans un volume de la collection Emmery, un exemplaire de ce mémoire qui nous donne un renseignement précieux. Le titre de la première page est celui-là même qu'a reproduit l'Austrasie; il porte seulement en plus une date: 1605. Mais sur une feuille de garde en parchemin figure un autre titre: « *Discours du principal subject qui a occasionné le Roy de venir à Metz en l'année 1603 pour en mectre hors les Sobolles; faict par Mr Joly, procureur général de S. M. aud. Metz.* » (1).

Ce second titre nous livre selon toute probabilité le nom que nous cherchions. Il n'y a même pas à choisir entre deux auteurs possibles. Tandis qu'un nom, celui de Joly, figure sur ce manuscrit, le mémoire qu'a reproduit « L'Austrasie » est anonyme. L'attribution à Fabert est purement arbitraire. Une note sommaire de la rédaction de l'Austrasie nous apprend que ce mémoire, qui appartient à une collection particulière, est de la main de Fabert (2). Malheureusement le manuscrit qui le contient a été égaré pendant la guerre (3). Nous n'avons donc pu procéder, pièces en mains, à la vérification qui s'imposait. Cependant, l'Austrasie a publié une page du manuscrit en fac-simile (4). Or l'écriture de ce fac-simile ne rappelle en rien celle de Fabert dont nous possédons de nombreux échantillons (5). C'est une écriture assez fine, très droite, où les lettres, bien moulées, sont presque toutes indépendantes les unes des autres; tandis que celle de Fabert est une grosse écriture penchée où les lettres sont liées et quelquefois les mots aussi. Il n'y a aucune analogie de l'une à l'autre. Nous n'en tirerons d'ailleurs aucun argu-

(1) Nouv. acq. franç., 22666, fos 10-50. — Les dernières pages en sont gravement mutilées. D'autre part ce manuscrit ne comprend que la première des deux parties annoncées par le titre; il s'arrête avant l'arrivée du roi à Metz. La seconde partie devait traiter de la réception et du séjour du roi.

(2) P. 75.

(3) Ce manuscrit était conservé dans la bibliothèque du château de Mardigny. La bibliothèque ayant dû être déménagée pendant la guerre en raison de la proximité du front, on s'est aperçu, paraît-il, lors de la réintégration des livres, que le manuscrit attribué à Fabert avait disparu.

(4) Hors-texte, supplément au numéro d'octobre 1905.

(5) Bibl. Metz. 904, fos 187 et 193. Arch. Metz. 86 (11-4, 15, 36); 818 (43-317), etc. Cf. les quittances indiquées aux notes précédentes.

Digitized by Google

ment formel en faveur de notre thèse, car il se pourrait que le texte ait été rédigé par Fabert et écrit par un autre, ou inversement; il nous suffira d'avoir écarté une allégation inexacte — plus gênante en apparence qu'en réalité. Quant au manuscrit de Paris, il n'est pas de la main de Pierre Joly, comme le prétend le catalogue de la première vente de la collection Emmery (1). Une comparaison avec plusieurs lettres de Joly qui figurent dans un des volumes de la collection Aug. Prost ne laisse aucun doute à cet égard. L'écriture parait être la même que dans l'une des lettres en question, où la signature seule est de Joly, tandis que toutes les autres — une dizaine — sont entièrement autographes (2). Il est donc à présumer que c'est l'écriture d'un secrétaire.

Nous avons dit ce qu'était Abraham Fabert. Pierre Joly, procureur général du roi depuis 1592, possédait sans aucun doute une culture supérieure à celle de l'imprimeur (3). Ce n'était pas seulement un homme de loi, mais un lettré et un érudit. Il était lié d'amitié avec J. J. Boissard, le célèbre archéologue franc-comtois qui était venu s'établir à Metz; tout jeune encore, il avait traduit les légendes latines composées par Boissard pour un recueil d'Emblèmes imprimé par Aubry en 1584 et réimprimé par Fabert en 1588 (4). Dans le « Theatrum vitæ humanæ » du même auteur il avait composé des vers latins pour le portrait de Boissard dû à Théodore de Bry (5). Il avait rassemblé dans sa maison une importante collection d'inscriptions antiques; et, au milieu de ces débris du passé romain de Metz, il avait latinisé son nom; il s'appelait Petrus Lepidus (6). Si l'on a tous ces détails présents à la mémoire, on ne s'étonnera pas de rencontrer tant d'érudition dans l' « épistre » au duc d'Epernon qui sert de préface au « Voyage du Roy ». Une moitié en est consacrée à l'énumération et à la description des monuments

(1) Cité par de Bouteiller. Notes pour servir à la biographie de quelques messins des siècles passés. (Ext. des Mém. Soc. Hist. et Arch. Mos., 1872).

(2) Bibl. Nat. N. acq. fs. 6725, fos 212 et suiv. — La lettre non autographe, datée de septembre 1606, est au fo 216.

(3) Sur ce personnage on trouvera peu de choses dans la biographie que lui a consacrée Chabert (Pierre Joly, seigneur de Bionville, dans « Metz littéraire en 1854 »). Plus important de beaucoup est l'article précédemment cité de Bouteiller. Dupré de Geneste avait rassemblé quelques matériaux pour une notice sur P. Joly (Bibl. Metz, 905, fos 133 et suiv.).

(4) Cf. Teissier op. cit. p. 59.

(5) Ibid. p. 66.

(6) Cf. notes de Keune dans un article du Jahrb. Ges. für lothr. Gesch. 1896, p. 8,25,93; ibid. 1911, p. 752 et 755.

Digitized by Google

antiques de Metz et de ses environs. Il y a là trois grandes pages de dissertation sur le passé le plus ancien de la cité. Croit-on Fabert l'imprimeur capable d'un pareil dévergondage archéologique ? (1).

De plus, et ce doit être un élément essentiel d'appréciation, Joly avait été l'un des principaux accusés du prétendu complot de 1601, que l'auteur du mémoire manuscrit raconte longuement comme introduction au récit du séjour du roi. Sa détention avait duré treize mois, et le roi avait voulu que sa réhabilitation fût éclatante. Nul ne pouvait connaître mieux que lui le détail de l'affaire. Il avait même été le confident du gouverneur Sobole avant de devenir l'une de ses victimes (2). Fabert, par contre, n'avait pas été mêlé au procès ; il n'exerçait à ce moment aucune fonction municipale. On le voit figurer pour la première fois sur la liste des Treize en 1608 ; et il ne sera maître-échevin qu'en 1610 (3). La conclusion nous paraît donc s'imposer en faveur de l'attribution du « Voyage du Roy » à Joly.

Une particularité de nature à frapper celui qui parcourt le manuscrit ou le livre imprimé nous semble devoir renforcer cette conclusion : nulle part le nom de Pierre Joly n'est prononcé. Une seule fois il est fait allusion à sa personne dans le manuscrit, lors de l'énumération des accusés de 1601 ; il était impossible à ce moment de l'oublier sous peine d'être outrageusement incomplet. Encore Joly n'est-il pas désigné

(1) On attribue aussi à P. Joly un écrit politique anonyme, imprimé par Fabert en 1604 et intitulé « Avis à Messieurs des trois Etats de la ville de Metz sur l'abus qui se commet en la forme de convoquer et tenir les assemblées qui se font en leur nom et de ce qui semble y devoir estre observé. Par un bon, vrai et naturel messin » (Le Lelong, Biblioth. hist. de la France, III, 593). Un exemplaire de cet imprimé figure dans un volume de la collection Emmery (N. acq. fs. 22666, f° 71). — Notons aussi que Bégin mentionne dans sa « Biographie de la Moselle » (IV, p. 544) un in-12 de 61 pages intitulé : « Raison des anciens en la consécration de certains arbres, herbes, fleurs, à aucun de leurs dieux... Des leçons du jeune Pierre Joly, messin. Metz. 1588. Par Abraham Faber. »

(2) D'après une autre relation inédite de l'affaire Sobole. Bibl. Nat. F. fs. 5498, f°s 427-523. — Cette affaire, qui passionna les Messins pendant deux ans et qui finalement motiva le voyage du roi, avait eu pour origine l'emprisonnement de plusieurs bourgeois de Metz, et non des moindres, par Roger de Comminges, sieur de Sobole, commandant à Metz en l'absence du duc d'Epernon, qui les accusait d'avoir comploté pour livrer la ville aux Espagnols. Le Parlement de Paris leur fit leur procès et les renvoya absous. Il s'ensuivit entre la population messine et le gouverneur une profonde mésintelligence, qui dégénéra en guerre ouverte en 1603, et à laquelle le roi mit fin en renvoyant Sobole dès son arrivée à Metz.

(3) Preuves non imprimées. Bibl. Metz. 893, f° 623.

Digitized by Google

par son nom, mais simplement par son titre de procureur général. Comment expliquer cette singularité ? Quand on sait le rôle de premier plan que notre personnage joua dans l'affaire, il est difficile de ne voir là qu'un effet du hasard, une inadvertance de l'auteur. Mais si c'est l'effet d'un parti-pris, à quoi faut-il l'attribuer ? Dans l'hypothèse où le récit serait d'un autre que Joly, nous ne voyons pas de réponse à cette question. Ce serait tout aussi inexplicable de la part d'un ami que de celle d'un ennemi. Car s'il est vrai que le procureur général avait été traîné devant la justice, il en avait rapporté d'autre part les plus beaux témoignages d'innocence et de fidelité; on pouvait donc tirer parti de ses malheurs soit pour soit contre lui, en insistant sur sa réhabilitation ou en la laissant dans l'ombre; ni le désir de lui nuire ni celui de lui être agréable ne pouvait s'accommoder du silence sur l'aventure dont il avait été à la fois la victime et le héros. Une pareille discrétion ne peut donc s'expliquer que par la volonté arrêtée de ne pas attirer l'attention sur Joly. Or ce parti-pris nous semble ne pouvoir être le fait que de Pierre Joly lui-même; et nous n'y voyons guère qu'une raison plausible.

L'auteur du récit manuscrit mentionne dans son préambule l'existence d'un certain discours sur le complot de 1601 avec pièces justificatives à l'appui, dont l'impression, dit-il, est momentanément suspendue, et dont celui-ci n'est qu'un abrégé, destiné à exposer simplement les raisons de la venue du roi. Nous croyons pouvoir en déduire ceci: Pierre Joly avait écrit peu après les événements une histoire détaillée de son aventure; il y était sans doute constamment en scène; ce devait être une apologie de son rôle, en même temps qu'une violente critique du régime des Sobole (1). Il fut amené à en différer la publication, pour des raisons politiques sans doute. Il était officier du roi; peut-être lui fit-on comprendre de Paris l'inopportunité de réveiller le souvenir encore récent d'une affaire qui avait soulevé tant de passions. Lorsque Fabert lui demanda d'écrire la relation du voyage du roi, il se résuma en enlevant à son récit tout caractère personnel. Il poussa même la discrétion jusqu'à éviter de se nommer. Cette nouvelle version, plus courte que la précédente (elle ne contient rien, par exemple, sur le procès au Parlement de Paris), c'est celle que nous possédons, partiellement du moins, en manuscrit. Fabert la trouva sans doute encore trop longue; elle ne couvre pas moins de quarante feuillets dans le manuscrit de Paris. Il en fit à son tour — ou en fit faire —

(1) Peut-être en possédons-nous un fragment dans un autre volume de la collection Emmery (N. acq. fs. 22665, f° 12).

Digitized by Google

un abrégé qu'il imprima. Et c'est ainsi que Pierre Joly est aussi totalement absent du « Voyage du Roy » que de la relation publiée par « L'Austrasie ». A notre avis, le soin même qu'a pris l'auteur de ne pas apparaître dans son œuvre doit nous autoriser à le désigner avec certitude.

* * *

Venons en maintenant aux gravures. Et disons tout de suite que sur ce point nous n'aboutirons pas, comme pour le texte, à une conclusion affirmative.

Les documents que nous avons cités au début de cette étude établissent nettement que les gravures ne sont pas l'œuvre de Fabert lui-même. Le contract de 1605 notamment emploie des expressions telles que : « ...faire tailler sur cuyvre. » — « ....il auroit fait faire la pourtraicture..... » — « ....il fera tailler en taille douce..... » Si Fabert avait manié le burin, si on l'avait cru capable d'exécuter lui-même les planches qu'on lui commandait, les termes auraient été différents.

L'hypothèse de Fabert graveur des illustrations du « Voyage du Roy » n'a pas été formellement énoncée, mais elle n'a en soi rien d'invraisemblable. C'est pour des raisons particulières à la personne même de Fabert qu'elle ne peut être envisagée. Nombreux étaient à cette époque les imprimeurs qui faisaient de la gravure. Les grands éditeurs parisiens d'estampes avaient souvent des ateliers de gravure à côté de leur imprimerie, et eux-mêmes y travaillaient. A Francfort, la famille des de Bry, et plus près de Metz, à Pont-à-Mousson, les Appier étaient connus à la fois comme imprimeurs et comme graveurs. Seulement notre Fabert n'est pas de la même race. Tout à l'heure nous avons indiqué ce qu'était l'homme, en quoi il se différenciait d'auteurs-imprimeurs comme les Estienne. Il nous faudrait en dire autant maintenant pour le distinguer d'un Théodore de Bry ou même d'un Jean Appier, graveurs-imprimeurs, tous deux ses contemporains (1). Les œuvres de ceux-ci sont pour la plupart classées, cataloguées. Leur nom figure dans tous les répertoires de la gravure. On y cher-

(1) Cf. J. Favier, Jean Appier et Jean Appier-Hanzelet, graveurs lorrains du 17e siècle (Ext. des Mém. Soc. Ar. h. lorr., 1890). — Hanzelet dirigea une imprimerie à Pont-à-Mousson à partir de 1619 environ. En 1624 il édita un livre analogue à celui qui nous occupe : « Combat d'honneur concerté par les quatre éléments sur l'heureuse entrée de Madame la duchesse de la Valette en la ville de Metz ». Il en avait gravé les illustrations, qui sont anonymes comme le livre lui-même ; cf. Ory, Une restitution bibliographique. (Mém. Soc. philotechnique Pont-à-Mousson, 1878).

Digitized by Google

cherait en vain celui d'Abraham Fabert; on aurait peine à citer une seule œuvre signée de lui. On peut affirmer que, si Fabert avait été graveur en même temps qu'imprimeur, nous le saurions de quelque manière. Il a sa place dans l'histoire de l'imprimerie, non dans l'histoire de l'art.

A défaut de signature cependant, Fabert a laissé sa marque sur deux des planches du « Voyage du Roy ». Ce sont celles qu'il s'est engagé par le contrat de 1605 à faire exécuter. Elles portent respectivement pour titre: « *Portrait de la ville et cité de Metz..... De l'industrie et labeur de M. Abr. Fabert, l'un des magistratz d'iceille* »; et « *Description du pays messin et ses confins, de l'industrie de M. Abraham Fabert, l'un des magistratz du lieu* » (1).

Que signifient au juste ces mots: « de l'industrie et labeur? » Nous savons bien qu'ils désignent l'éditeur, mais ne désignent-ils que l'éditeur? On est tenté d'y voir autre chose, l'indication de l'auteur au plein sens du mot. Avec nos idées modernes sur la propriété littéraire et artistique, nous avons quelque peine à nous représenter que le nom de l'artiste puisse être absent de l'œuvre tandis que celui de l'éditeur y figure en grosses lettres. D'ailleurs, même au XVIIe siècle, il n'en allait généralement pas ainsi. Chacun de ceux qui avaient participé à la mise au jour d'une œuvre gravée — dessinateur, graveur et imprimeur — s'inscrivait différemment au bas de la pièce. Le premier signait « invenit » (ou inventor), « delineavit », ou « pinxit »; le graveur « fecit », ou « sculpsit »; et l'imprimeur « excudit ». Le mot « fecit » était plus souvent employé lorsque le dessinateur et le graveur étaient un même personnage — cas assez fréquent. En faisant figurer sur ses planches une formule différente, Fabert a donc rompu délibérément avec l'usage. Et pas seulement une fois. Cette espèce de marque de fabrique qu'il imagina en 1610 n'est pas restée confinée aux planches du « Voyage du Roy ». La carte du pays messin figura, toujours sous son nom, dans plusieurs atlas français ou hollandais du XVIIe et du XVIIIe siècles (2). La formule de 1610

(1) Sans doute est-ce de cette carte que veut parler le P^e^ Lelong (Bibl. hist. I, p. 117) quand il met au nom de Fabert une « Description du pays messin » qui aurait été imprimée à Paris en 1597. Il n'existe pas d'autre œuvre de Fabert portant ce titre. On s'explique d'ailleurs aisément, en raison de la forme du titre, que la confusion ait pu se produire.

(2) On la trouve successivement dans l'atlas publié à Paris par Jean Leclerc en 1620 et dans plusieurs atlas publiés à Amsterdam, ceux de Jean et Henri Hondt (Hondius), de Jean Jansson, de Guillaume et Jean Blaeuw, de Valck et Schenk. Ce n'est d'ailleurs pas le même cuivre qui a servi pour ces diverses éditions. La carte n'est identiquement celle du « Voyage du Roy » que chez Jean Leclerc et chez Hondt. Elle est plus claire et plus lisible dans les atlas postérieurs.

Digitized by Google

y fut seulement remplacée par celle-ci — ou quelque autre très voisine — « *Auctore Fabert, consule urbis metensis.* » Mais « auctor » n'est pas un terme employé d'ordinaire par les signataires d'une œuvre gravée. C'est une expression ambiguë, probablement à dessein, comme « l'industrie et labeur » de tout à l'heure. Elle n'a en somme pas d'autre valeur ni d'autre sens que ces deux mots; et au surplus elle est aussi peu usitée.

A vrai dire, tant qu'il ne s'agit que de la carte, pareilles formules ne doivent pas nous étonner outre mesure; elles trouvent leur explication dans les habitudes de l'époque. Au début du XVIIe siècle, la gravure cartographique ne comptait encore que comme une branche inférieure de l'art de la gravure; les œuvres qu'elle produisait étaient très rudimentaires; leur exécution n'exigeait pas une grande habileté technique. Les éditeurs étaient fréquemment dessinateurs et graveurs des cartes qui sortaient de leurs presses. Même lorsqu'ils utilisaient les services de quelque ouvrier d'art — ce qu'il est parfois difficile de savoir aujourd'hui — il arrivait que leur nom seul figurât sur les cartes; le nom du dessinateur, et plus souvent encore celui du graveur, étaient passés sous silence (1). On ne saurait donc reprocher à Fabert d'avoir assumé la paternité d'une carte qu'il n'avait certainement ni gravée ni dessinée : dans ce cas particulier il ne faisait pas d'entorse à la loi du genre; on peut même dire sans exagération qu'il s'y conformait.

Il n'en va pas tout à fait de même pour le plan perspectif de la ville. Entre ces deux œuvres il y a une singulière différence de mérite. Le plan, sans être une œuvre de premier ordre, est d'une facture autrement savante. Son exécution implique de la part de l'auteur une connaissance approfondie du dessin; ce qui n'est pas le cas pour la carte, où n'entrent comme éléments essentiels que le tracé des rivières, la graphie des noms et le figuré conventionnel des forêts. Bref, ce ne peut-être l'œuvre que d'un véritable artiste. Mais, précisément, Fabert ne la revendique pas tout entière

(1) Cf. Drapeyron. L'évolution de notre premier atlas national sous Louis XIII (Ext^t^ du Bull. de géogr. histor. et descr. 1890). — Bouguereau, l'éditeur du « Théâtre français », 1594, le premier grand atlas des provinces de France, ne fut pas à lui-même son propre graveur. Il mentionne dans sa Préface que ses cartes ont été burinées par un graveur flamand dont il ne donne pas le nom. Ce nom n'a été connu que de nos jours, grâce à la découverte dans des archives notariales du contrat passé le 8 février 1590 entre Bouguereau et Gabriel Tavernier, graveur sur cuivre (cf. art. de Langlois dans le Bull. trimestr. de la Soc. arch. de Touraine, t. 13, Tours. 1902 — ou Fordham. Studies in cartobibliography british and french. Oxford. 1914, p. 143).

Digitized by Google

pour lui-même. L'un au moins de ceux qui y ont collaboré s'est fait connaître. Discrètement, en lettres minuscules, il s'est inscrit au bas d'une liste des églises de la ville qui occupe l'angle droit de la planche: « *Geoffroy de Langres P.* » (c'est-à-dire pinxit). Voilà donc un nom et une signature. Sur la personnalité de l'artiste nous ne savons rien, il est vrai; aucun répertoire ne le mentionne. Du moins sommes-nous assurés — si nous en doutions encore — que « l'industrie et labeur » de Fabert se sont exercés sur une œuvre déjà dessinée (1). Et sans doute était-elle aussi gravée; mais sur ce point le plan de Metz ne nous apprend rien; le graveur n'a pas cru devoir se nommer. On peut penser que ce fut le même artiste à qui nous devons la carte.

Outre cette carte et ce plan, ajoutés au « Voyage du Roy » après 1605, le livre comporte 18 gravures. L'une est simplement encartée, comme les deux planches dont nous venons de nous occuper; elle représente la vallée de la Moselle, barrée au premier plan par les arches de Jouy. Toutes les autres font corps avec le texte. Les deux premières — titre orné et tableau des armes de la famille d'Epernon — portent seules une signature. L'auteur, à la fois dessinateur et graveur, Alexandre Vallée, est un artiste connu en Lorraine. Entre autres œuvres il a illustré plusieurs livres de Boissard, les « Emblemata » de 1584 dont nous avons déjà parlé et les « Icones » parus la même année chez Aubry, réimprimés par Fabert en 1591 (2). Ses deux gravures du « Voyage du Roy » s'apparentent à la première de ces œuvres; elles ont un caractère surtout décoratif. Vallée a fait principalement des portraits et des frontispices (3). Il n'a pas buriné de scènes historiques ou anecdotiques comme celles du « Voyage du Roy ». D'autre part sa manière est supérieure à celle de l'au-

(1) Il existe au Musée de la Porte des Allemands un tableau de grande dimension qui est l'exacte reproduction du plan perspectif de Metz joint au « Voyage du Roy ». Faut-il y voir le modèle sur lequel a travaillé le graveur inconnu? En ce cas se serait l'œuvre de Geoffroy de Langres. Et, de fait, le nom de celui-ci ne figure pas à la place qu'il occupe sur la gravure. Mais on ne le trouve pas ailleurs non plus: l'œuvre n'est pas signée. Dans ces conditions il est possible qu'il s'agisse d'un agrandissement de la gravure, postérieur à 1610.

(2) Teissier, op. cit. p. 59 et 66. — Il est à noter que les médaillons des « Icones » ne portent aucune signature. L'auteur est simplement indiqué à la première page, et dans la première édition seulement.

(3) Le frontispice était un genre très en faveur à cette époque; tels artistes comme Léonard Gaultier, s'y adonnaient presque exclusivement (H. Bouchot. Le livre, s. d., p. 162-65). — Dans le « Trésor du bibliophile lorrain » (publié sous la direction de J. Favier. Nancy. 1897), comparer au frontispice du « Voyage du Roy » (planche 94) un autre frontispice du même Vallée pour un livre de Nicolas Remy (pl. 71).

Digitized by Google

teur de nos gravures — bien que les deux planches qu'il a signées n'en donnent guère l'idée. Ces diverses raisons pourraient suffire à écarter son nom parmi ceux des auteurs possibles de nos gravures. Mais surtout, quelle apparence peut-il y avoir que, s'il avait fait le tout, il se fût contenté de signer deux de ses productions, à l'exclusion de toutes les autres ? L'hypothèse ne supporte guère l'examen (1).

Les autres gravures, avons-nous dit, sont anonymes. Cet anonymat même doit être une indication. Il nous invite à chercher parmi des artistes peu connus, capables de travailler en simples salariés, et dont la signature n'avait pas de valeur marchande. Sans doute, à cette époque, toutes les œuvres gravées n'étaient pas signées. « Les Misères de la Guerre », pour prendre un exemple célèbre, ont d'abord paru sans la signature de Callot. Plus souvent encore que les estampes vendues à la feuille, les illustrations qui ornaient les livres étaient anonymes (2). Cependant, dans le livre qui nous occupe Vallée a signé ses œuvres. Il y a là un indice que l'auteur inconnu des autres planches possédait une moindre notoriété; sinon, il eût tenu, semble-t-il, à ce que son nom figurât en aussi bonne place que celui de Vallée.

Pour cette simple raison, il ne faut pas nous adresser aux artistes classés: ceux-là n'auraient pas manqué de se faire connaître (3). D'ailleurs la gaucherie de nos gravures témoigne assez qu'elles ne sont pas d'un maître. Aussi ne nous arrêterons-nous pas au nom de Jean-Théodore de Bry, fils du célèbre graveur francfortois, mort en 1598, avec lequel Fabert avait eu des relations d'affaires. Plusieurs ouvrages sortis des presses de Fabert, notamment des livres de Boissard, ont des illustrations de Théodore de Bry. Il eût pu sembler naturel que Fabert se fût adressé à son fils, qui avait pris la succession de l'atelier de Francfort. Telle œuvre de ce dernier,

(1) On trouve cependant cette attribution dans le Catalogue de la collection Chartener, n° 549.— Vallée habitait Pont-à-Mousson en 1608, c'est-à-dire vers l'époque où il travailla pour Fabert (A. Jacquot. Essai de répertoire des artistes lorrains. Les graveurs. 1909, p. 46).

(2) Mlle J. Duportal (Etude sur les livres à figures édités en France de 1601 à 1660. 1914, p. 137) dit que, sur un millier de volumes illustrés qu'elle a consultés pour son enquête, la moitié environ contiennent des gravures anonymes.

(3) A moins cependant qu'il ne s'agisse de l'œuvre de jeunesse d'un artiste célèbre. Sur ce terrain l'on peut évidemment faire bien des hypothèses; Callot est né à Nancy en 1592. — Mentionnons à ce propos le Catalogue des collections Noël (pl. haut cité) qui attribue certaines de nos gravures à Sébastien Leclerc, le grand artiste messin (I, p. 248), lequel naquit en 1637. La bévue est d'ailleurs rectifiée dans le Supplément (III, p. 814).

Digitized by Google

par exemple le couronnement de l'Empereur Mathias en 1612, n'est pas sans rappeler la manière de notre auteur anonyme. Parmi les nombreuses œuvres du début du XVIIe siècle qui figurent dans un recueil factice composé par l'abbé de Marolles et consacré aux entrées de souverains, aux sacres et aux enterrements princiers, c'est peut-être la seule qui ne soit pas absolument différente des gravures du « Voyage du Roy » (1). Mais ces analogies sont si légères qu'elles ne pourraient servir de base à une hypothèse, même si nous ne nous étions interdit à l'avance de retenir un nom comme celui de Jean-Théodore de Bry (2).

A l'époque où fut composé le « Voyage du Roy » Metz possédait au moins un graveur, d'assez faible notoriété il est vrai, puisque jusqu'ici aucun auteur messin n'en a fait mention. Il s'appelait Nicolas de Lassus. Il était à la fois orfèvre et graveur de la monnaie (3). A ce titre il recevait une pension de la ville, 36 livres par an en 1603 (4). On le rencontre à Metz dès 1593 au moins (5). Sans doute est-ce le même personnage qui fut pendant un certain temps graveur de la monnaie de Nancy au temps du duc Charles III. D'après Henri Lepage, qui a révélé son existence, il se serait fixé en Lorraine vers 1570; mais dès 1574 on perd sa trace (6). Si ce n'est lui, en tous cas, ce doit être son fils qui, porteur du même nom, exerce le même métier à Metz vingt ans plus tard. Et, selon toute vraisemblance, il est le proche parent d'un certain Claude de Lassus que les comptes de la ville nous font connaître à la même époque comme « peinctre ».

(1) Bibl. Nat. Cabinet des Estampes. P. d. 17-18.

(2) G. Hanotaux cite, dans une note de son Histoire du cardinal de Richelieu (I, p. 277), une « Entrée du roi Henri IV à Metz, par Hogenberg ». On pourrait croire que c'est là le nom que nous cherchons. Mais cette gravure ne se trouve pas au Cabinet des Estampes et n'est signalée par aucun répertoire: il y a tout lieu de croire que l'indication est erronée. Il ne saurait s'agir en tous cas de Franz Hogenberg, le graveur connu des « Guerres civiles des Pays-Bas », car il est mort en 1588. Ce ne pourrait être qu'une œuvre de son frère Abraham, qui dirigea après lui l'atelier de Cologne.

(3) Le cas était assez fréquent parmi les graveurs de ce temps. Cf. A. Jacquot op. cit. passim.

(4) Arch. Metz. 805, comptes du receveur pour 1603, (f°s 12 et 41).

(5) Ibid. 835 (60-547), acquit de compte du 5 mars 1593.

(6) Notes et documents sur les graveurs de monnaies et médailles des ducs de Lorraine. Mém. Soc. Arch. lorr., 1875. — Sans doute était-il originaire de Belgique: une famille de ce nom, à laquelle appartient le célèbre compositeur Roland de Lassus, est connue à Mons à partir du 16e siècle (cf. Biographie nationale belge, t. 11).

(7) Arch. Metz. 805, comptes pour 1603, (32-13, f°s 19, 29, 32). — Ibid. 86, état des dépenses pour la réception du roi (11-1).

Digitized by Google

Claude de Lassus est employé à des besognes médiocres; lors de l'entrée du duc d'Epernon à Metz en 1602, et lors de l'entrée du roi en 1603, il peint des armoiries pour les monuments dressés dans la rue (7); en 1608 il reçoit 7 livres « pour le payement d'un crucifix qu'il a fait en la Chambre des Comptes (1) ». Ce n'est peut-être qu'un barbouilleur. Mais il est possible aussi qu'il ait eu un certain talent. On se représente volontiers Claude et Nicolas de Lassus — peut-être deux frères — collaborant à la même œuvre, l'un comme dessinateur, l'autre comme graveur. Tous deux, mi-artisans mi-artistes, appartiennent à cette catégorie sociale dans laquelle il nous a semblé devoir chercher les auteurs de nos gravures (2). Au surplus Nicolas, l'orfèvre-graveur, pourrait fort bien s'être passé de collaboration. Nous savons ce dont il était capable puisque nous connaissons les monnaies dont il grava les coins. Un spécimen de chacune des pièces frappées à Metz dans l'année fut offert au roi pendant son séjour, et l'une des planches du livre de Fabert nous détaille cette curieuse collection. Le graveur de la monnaie pouvait paraître tout désigné pour les reproduire sur le papier, de même que pour représenter les pièces d'orfèvrerie exécutées en l'honneur du roi et auxquelles il avait peut-être travaillé comme orfèvre. Quelle que soit la forme de notre hypothèse, elle demeure une simple hypothèse. Dans tout ce que nous savons par ailleurs du livre de Fabert elle ne trouve aucun point d'appui. Aussi n'essaierons-nous pas de la justifier davantage. Mais nous dirons quelques mots d'un autre orfèvre-graveur, moins connu encore que Nicolas de Lassus, qui vivait à Metz — et y mourut — en 1603.

Parmi les acquits de comptes du receveur de la cité on rencontre en effet la pièce suivante:

« M. le recepveur, delivres à maistre Pierre Jeniquin, orphèvre , les frais de vingt-sept livres messin, et c'est pour ces peines et vaquasions pour avoir faict et gravé une planche de cuivre à l'imitation de la porte à St-Thibaux qui fut faict à l'entré du Roy en cest ville et pour avoir remarqué et mis

(1) Ibid. 788, comptes pour 1608, (16-17, f° 45). Plusieurs quittances nous font connaître sa signature. Elle est toujours suivie d'une tête de profil caractéristique (nez, menton et oreille allongés), esquissée à grands traits et qui doit être le monogramme de l'artiste. Cf. Arch Metz. 818 (43-254), (43-447), (43-505); 819 (44-761).

(2) Notons que les illustrations du « Combat d'honneur des quatre éléments » (cf. p. 428, note 1), gravées par Jean Appier-Hanzelet, ont été dessinées par un artiste également inconnu, François Marchant (Bibl. Metz, 904 f° 197). Il appartenait peut-être à la famille des imprimeurs de ce nom établis à Pont-à-Mousson depuis la fin du 16e siècle.

Digitized by Google

en mémoire les autres piesse du nombre de douze; et raportant cest avec quitense dud. maistre Pierre Jeniquin il vous sera aloué en voz compte.

Pour la somme de vingt-sept livres messins, ce dixiesme septembre mil six cens et trois.

Maguin	Praillon	de Villers
Jure	de Flavigny	Feriet

La somme susd. de vingt-sept livres a esté receu par moy soubsigné père du susnommé Pierre Jeniquin deffunct, en foy de quoy je me suis soubsigné de ma propre main. A Metz ce X^e de janvier 1604.

Jeniquin » (1).

Qui est ce Jeniquin dont on ne relève ailleurs aucune trace ? Sans doute un jeune homme, ou en tous cas un homme jeune, puisque après sa mort c'est son père qui recueille le fruit de son travail. Le nom est inconnu à Metz. Par contre c'est celui d'un graveur qui vivait à Nuremberg vers 1560-1580. Tous les répertoires de la gravure consacrent quelques lignes à Jenichen, ou Iénichen (Balthasar), artiste d'ailleurs médiocre qui fit de l'imagerie religieuse et des portraits. La forme française du nom est la transposition exacte de l'allemand. Les dates ne s'opposeraient pas à ce que l'artiste de Nuremberg fût le père de celui qui mourut à Metz à la fin de 1603. Mais celui-ci peut-il être considéré comme l'auteur de nos gravures ?

Ecartons d'abord une objection qui se présente immédiatement : aucune planche du « Voyage du Roy » ne représente la porte St-Thiébaut. En réalité il ne s'agit pas de la porte du rempart, mais d'une porte « qui fut faite à l'entrée du roi », par conséquent un monument de circonstance. Et le livre de Fabert nous en donne la représentation sous le nom d' « arc triomphal ». Il ressort du texte que ce fut le premier monument qui frappa la vue du roi. Or Henri IV fit son entrée par la porte St-Thiébaut ; ce portique s'élevait donc à proximité, en avant du rempart.

Quelle sorte de rapports peuvent exister entre l'œuvre de Jeniquin et les illustrations du « Voyage du Roy » ? Il nous semble que les documents se chargent de répondre à cette question. Peu après avoir fait l'acquisition dont témoigne la pièce que nous venons de citer, le 20 octobre 1603, la ville traitait avec Fabert. Elle le chargeait simplement,

(1) Arch. Metz. 818 (43-237).

Digitized by Google

nous l'avons vu, d'imprimer « les représentations » et « pourtraictures représentées » de l'entrée du roi. Par conséquent, à ce moment, les gravures existaient déjà; bien que le contrat n'en dise rien, la ville se proposait de les fournir à Fabert. Cela paraît résulter également des termes du second contrat, celui de 1605, que nous avons publié. On y lit en effet que Fabert a fait plus qu'il ne lui avait été demandé: d'une part il a « faict faire les pourtraictures à ses propres fraiz, dont le contrat ne le tenoit chargé »; et d'autre part il a « excédé le nombre des planches qui luy auroit esté prescrit ». Cette dernière remarque s'explique, elle aussi, si l'on admet que la ville devait livrer à Fabert les gravures de Jeniquin, qui étaient en sa possession. L'acquit de 1603 parle de 13 « pièces » y compris la porte St-Thiébaut (1). Or Fabert a illustré son livre de 18 gravures: voilà bien le surplus dont le contrat de 1605 fait mention. Pourquoi l'imprimeur n'a-t-il pas usé des facilités qui lui étaient offertes? Pourquoi s'imposa-t-il des dépenses supplémentaires qu'il eût pu éviter? Sans doute par désir de se faire valoir et d'obtenir la faveur qu'il réclama en 1605. Quoi qu'il en soit, un fait est certain, c'est qu'il préféra s'adresser ailleurs, à Vallée d'abord, puis à un autre artiste plus modeste dont il crut pouvoir ne pas faire connaître le nom au public. Sur cet autre artiste nous sommes obligés de répéter une fois de plus, en fermant cette parenthèse consacrée à Jeniquin, que nous ne savons absolument rien (2).

Signalons en terminant un curieux petit livre qui par son sujet, par les conditions dans lesquelles il vit le jour, enfin par son anonymat rappelle beaucoup celui dont nous nous occupons. C'est une relation de l'entrée de Henri IV à Rouen en 1596, publiée en 1599 et réimprimée de nos jours par la

(1) Les « pièces » dont le document fait mention sont les divers monuments élevés en l'honneur du roi. Par les mots « remarqué et mis en mémoire », il faut entendre probablement que Jeniquin s'était contenté de dessiner ces monuments; un seul avait fait l'objet d'une gravure. On doit supposer que la ville avait l'intention de faire graver les autres par le même artiste, si vraiment elle les destinait au livre commandé à Fabert.

(2) Si nous étendions le champ de nos recherches à la Lorraine ducale nous n'aurions que l'embarras de choisir entre de nombreux artistes; Nancy a été un des berceaux de la gravure. Sans aller jusqu'à Nancy, nous pourrions nous arrêter à Pont-à-Mousson, ville avec laquelle les Messins ont entretenu de tout temps d'étroites relations. Appier-Hanzelet ne produisait pas encore en 1610; mais son père Jean Appier était aussi graveur. On ne connaît qu'un petit nombre d'œuvres de lui; elles sont généralement signées de ses initiales « I. A. fe. ». Cf. dans le « Trésor du bibliophile lorrain » (pl. 51) la reproduction du frontispice de son œuvre principale, la « Relation journalière du voyage du Levant » par Henry de Beauvau, Nancy. 1619.

Digitized by Google

Société rouennaise des bibliophiles (1). Egalement commandé par la municipalité et édité par un imprimeur-libraire de l'endroit, orné de gravures qui représentent certaines parties du cortège royal et les monument élevés sur son parcours, ce livre a paru sans nom d'auteur. Les gravures ne sont pas non plus signées, et les bibliophiles rouennais ne font pas la moindre hypothèse sur leur origne. Par la manière dont elles sont traitées, tout autant que par leur objet, elles s'aparentent à celles du « Voyage du Roy à Metz ». Et l'on est tenté de se demander si elles ne pourraient sortir d'un même atelier, s'il n'existait pas un artiste spécialiste de ces sortes de cérémonies, suivant la cour dans ses déplacements et décrivant les entrées royales que des municipalités diverses lui commandaient. Mais cette hypothèse n'est pas indispensable; elle se heurte d'autre part à de grosses difficultés, et il faudrait plus de deux livres du même genre pour qu'on fût autorisé à la hasarder. D'ailleurs les gravures de Rouen, quoique plus anciennes que celles de Metz, leur sont supérieures. L'artiste qui les dessina était capable de camper un personnage et de le détailler; les figures sont traitées pour elles-mêmes, tandis que dans le livre de Fabert les individus ne sont guère que des silhouettes et ne se détachent pas du groupe. Nous n'insisterons donc pas sur ce rapprochement. Son principal intérêt est de montrer que d'une extrémité de la France à l'autre les habitudes n'étaient pas différentes à cette époque en matière de librairie, et spécialement de publications artistiques.

Nous nous arrêterons ici après avoir semé une longue suite de points d'interrogation, et sans avoir abouti à une certitude sur toutes les questions que pose à la curiosité de l'historien le « Voyage du Roy à Metz ». Il nous suffira pour le moment d'avoir levé le masque qui dissimulait l'auteur du texte. Peut-être quelque chercheur plus heureux, guidé par nos hypothèses ou renseigné par quelques pièce d'archives, parviendra-t-il un jour à préciser définitivement le nom du mystérieux artiste collaborateur de Fabert et de Pierre Joly.

(1) « Discours de la joyeuse et triomphante entrée de... Henri IVe... en sa ville de Rouen le 16e octobre 1596, avec l'ordre et somptueuses magnificences d'icelle et les portraictz et figures de tous les spectacles et autres choses y représentez. A Rouen chez Raphaël du Petit Val, libraire et imprimeur du Roy. 1599. » — Réimpression sous le titre de « Entrée à Rouen du roi Henri IV en 1596 », avec préface de J. Félix. Rouen 1887.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTE SUR MATHIAS RIVIUS, ÉCUYER

PAR L. GERMAIN DE MAIDY

Ce nom, *Rivius*, sans doute peu connu, était tout à fait sorti de ma mémoire lorsque, dans le récent compte rendu d'un ouvrage de M. J.-B. Kaiser sur les dons offerts, en reconnaissance des faveurs obtenues, par des Lorrains à la célèbre chapelle de Notre-Dame de Luxembourg (1), je lus: « M. K. a trouvé un acte notarié provenant des archives paroissiales de Russange près d'Audun-le-Tiche et qui renferme une donation assez importante de ce genre, faite par un certain Rivius, écuyer et docteur *in utroque*, dont le père avait été anobli par le duc Antoine de Lorraine (2). »

Mon premier mouvement fut de prendre le *Complément au Nobiliaire* de Dom Pelletier (3), qui fournit une liste chronologique des anoblissements, et d'y rechercher, à l'époque du duc cité, le nom de Rivius ou un nom voisin. Ce fut en vain. Mais alors je recourus à la table des noms, qui me renvoya à un article du *Nobiliaire*, commençant en ces termes: « **RIVIUS** (Mathias), fut annobli par le duc Antoine le 23 décembre 1613 (*sic*): Porte d'azur, à une gratoire (4) d'or posée en barre, accompagnée de deux treffles de même. *Fol.* 3, *regist.* 1614, ou *table générale des regist. tom.* 3. *Fol.* 12, *vers* (5). »

Malheureusement, le registre de 1614 n'existe plus aux Archives de Meurthe-et-Moselle et la Table indiquée porte simplement: « Mathias Rivius, licencié ez droictz, demeurant à Andeux (Audun), chatellenie de Longwy. — 23 décembre 1613. » A cette époque, le duc régnant était Henri II; bien

(1) J.-B. Kaiser, *Schenkung eines Lothringers zu Gunsten der Gnadenkapelle von Luxemburg*, dans *Ons Hémecht*, t. XX (Luxembourg, 1914), p. 386 et suiv. — Cette revue n'est plus adressée à la Soc. d'Archéol. lorr. de Nancy.

(2) *Annuaire de la Soc. d'hist. et d'archéol. de la Lorraine*, t. XXIX, 1920, p. 250.

(3) Henri Lepage et Léon Germain, *Complément au Nobiliaire de Lorraine de dom Pelletier*, Nancy, gr. in-8°, 1885.

(4) La gravure représente une sorte de grattoir d'ouvrier en bâtiment; disait-on, en argot technique, « une gratoire »?

(5) Dom Pelletier, *Nobiliaire de Lorraine*, p. 696.

Digitized by Google

probablement, ces lettres de 1613 formaient une confirmation d'autres, très antérieures, données par le duc Antoine, mort en 1545, au père de Mathias. C'est une distraction, sans doute, qui a empêché dom Pelletier de remarquer le défaut de synchronisme, mais ce nom d'Antoine paraît être authentique, puisqu'il concorde avec l'affirmation du donateur qui, me semble-t-il, a dû être le même Mathias (1). Dom Pelletier ne fournit aucune indication nominale de filiation; toutefois la suite de son article présente de l'intérêt pour l'histoire de la famille; et, comme le *Nobiliaire* est devenu rare, je pense qu'il peut y avoir utilité à reproduire ce texte, si aride qu'il soit:

« *En une layette d'annoblissement, à la lettre R*, nº 192, on trouve un *vidimus* d'une requête présentée au duc de Lorraine par Mathias Rivius *Templetur* (2), écuyer, licencié ès loix, officier et receveur des barons de Créhanges (3) et de Thon (4), et de mad. de Malberg, en la terre et seigneurie d'Audun-le-Teusch, portant : « Que ledit Rivius tient en « arrière-fief une maison dépendante du fief d'Audun, où « il fait sa résidence; et que ledit remontrant avoit tou- « jours été exempt de toute contribution; que cependant « les députés, pour faire les nouveaux rôles en la prévôté de « Longwy, ont mis ladite maison au nombre des feux con- « tribuables... Il supplie ledit duc de le faire jouïr de son « exemption...»; décret du lieutenant-général, qui renvoye au sieur Avrillot, greffier des comptes, pour s'informer du fait, afin d'en faire rapport au conseil... Autre décret du conseil, qui ordonne que ladite maison sera déchargée de ladite contribution, et que ledit Rivius jouïra de ses prérogatives; les dits décrets en date du 3 janvier 1602, et 2 mai 1603... Une déclaration du procureur-général contre ladite requête... Une lettre du sieur d'Avrillot au cardinal de Lorraine (5), par laquelle il le prie d'ordonner ce qu'il lui plaira touchant la contribution de la maison d'Audun qu'occupe ledit Rivius, en date du 15 juin 1602... Une attestation du baron de Malberg, qui assure que ledit Mathias Rivius a

(1) Le grand écart qui existe entre le règne du duc Antoine (1508-1545) et l'armée 1613, disposerait à croire à plus de deux générations; néanmoins, on doit observer que Mathias devait alors être fort avancé en âge, car on verra plus loin citer un acte, de cette même année, disant qu'il jouissait d'une maison en arrière-fief « depuis quarante ans ou environ ».

(2) *Templetur* : ce surnom paraît fort extraordinaire. Faudrait-il rapprocher *tur* de l'allemand *Thür*, maintenant *Tür* (porte)?

(3) Créhange. Moselle, arrond. Metz, cant. Faulquemont.

(4) Lieu à identifier.

(5) Le cardinal de Lorraine était alors Charles, fils du duc Charles III.

Digitized by Google

toujours vêcu noblement, et que, depuis quarante ans ou environ qu'il a sa maison en arrière-fief, il a joui de l'exemption; ladite attestation du 19 octobre 1613... Un certificat de Jean-Antoine de Trarbach, capitaine-prévot et juge ordinaire de Machren-le-Comte (1), au duché de Luxembourg, et de Bernard Strenge, clerc et controlleur de Leurs Altesses Sérénissimes audit Machren, qui assurent que le dit Rivius, natif de Themmelz (2), de la dépendance dudit Machren, est noble, et issu de parens nobles, ledit certificat daté du 25 octobre 1613: et enfin un cahier de neuf rolles d'écriture contenant une enquête faite à Audun le 21 novembre 1613 sur la noblesse dudit Mathias Rivius, châtelain et officier audit lieu, en vertu d'un décret du 17 octobre précédent (3).

« Ce fut probablement à la suite de toutes ces difficultés que ledit Mathias Rivius se fit annoblir, ainsi que nous l'avons dit (4). »

Mathias aura vraisemblablement pu établir un anoblissement, plus ou moins formel, remontant au duc Antoine.

13 août 1921.

(1) *Macheren*? Moselle, arrond. Sarreguemines, cant. Saint-Avold.

(2) Je ne trouve pas ce nom dans le *Dict. topogr.*

(3) Le *Complément au Nobiliaire* mentionne dans la liste des anoblissements, mais sans l'astérisque indiquant l'existence d'un acte officiel (N° 938):

1602. — « 3 *juin*. — Rivius (Mathias). « Templetur », écuyer, licencié ès-lois, officier et receveur des barons de Créhange et de Thon, et de Mme de Malberg en la terred'Audun-le-Tiche. » — Je ne sais d'où provient cette date du 3 juin.

(4) Dom Pelletier, *op. cit.*

Digitized by Google

Digitized by Google

SUR UNE PLAQUE DE FOYER DU CHÂTEAU D'ANCERVILLE

PAR L. GERMAIN DE MAIDY

Il a été parlé au moins deux fois d'une intéressante plaque de foyer ou contre-cœur de l'ancien château d'Ancerville (Moselle), datée de 1567 et qui offre deux écus héraldiques se rapportant à une alliance entre les familles des Armoises et de Nouroy (1); on a très exactement reconnu ces armoiries, mais non spécifié les personnages qu'elles rappellent; il me paraît donc utile d'y revenir et de recueillir quelques renseignements sur l'époux, Claude des Armoises, ce qui me permettra de signaler de graves erreurs dans l'essai de généalogie de cette célèbre et très nombreuse famille qu'a imprimé dom Calmet (2).

De ce contre-cœur ou *taque*, comme on dit d'habitude en Lorraine et en Belgique, un croquis, sur lequel je reviendrai, a été publié par Georges Boulangé dans sa jolie notice sur Ancerville qui a paru dans l'*Austrasie* en 1855. Décrivant les restes de l'ancien château, il dit: «La cheminée de la première salle donnant sur la cour a conservé une magnifique plaque de fonte de l'année 1567, sur laquelle on voit juxtaposés les écus de Norroy-Chérisey et des Armoises (3). »

Une dizaine d'années plus tard, Anatole Durand a cité pareil objet, sans doute le même, à une séance de la Société d'histoire et d'archéologie de la Moselle; au cours d'une communication sur Ancerville et relativement à la même «maison forte», il s'exprima ainsi: «Dans une cuisine, où nous pénétrons avec l'agrément du propriétaire, une vaste cheminée nous laisse voir une plaque de fonte portant les ar-

(1) Norroy-le-Sec: en 1870, Moselle, arr. Briey, cant. Conflans. L'orthographe *Nouroy* me paraît la plus habituelle anciennement et la plus logique. Sur cette famille, v. mon travail relatif à Port-sur-Seille, cité plus loin.

(2) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, 2e édit., t. V, Dissert., col. CLVII-CC. « Généalogie de la Maison des Armoises. »

(3) Georges Boulangé, *Les châteaux de la Moselle. Ancerville*, dans l'*Austrasie* de 1855, p. 17-29, 6 planches; v. p. 18 et pl. V, fig. 1.

Digitized by Google

moiries bien connues de Nourroy et des Armoises avec la date de 1567 (1). »

Donc, ces archéologues avaient déterminé les écus, mais non fait connaître précisément les époux dont il s'agissait.

Ils n'ont pas fourni les dimensions de cette taque. D'après le croquis, elle a la forme d'un rectangle, deux fois plus long que haut, surmonté d'un triangle isocèle très ouvert, en manière de fronton. Elle offre deux écus, chacun dans une couronne torsade, ayant un petit nœud au bas; de plus, les deux couronnes sont reliées par un grand «nœud d'amour». L'écu de dextre est en losange, *coupé*, le haut (ombré) au *lion issant* (2); celui de sénestre, de forme française, est gironné de douze pièces, et en cœur un petit écu *parti* (3); en outre on voit, à l'extrémité du giron de dextre en chef, de petites hachures indiquant sans doute une *brisure*, qui n'était plus bien distincte, peut-être étoile ou croissant. Dans le haut de la plaque, un petit cartouche rectangulaire, orné de queues d'arondes et de consoles versées, porte la date 1567. Au bas, sur une banderole, est inscrit le nom de IEHAN MOVGENOT. Enfin, tout le long des bords latéraux et supérieur se développe une torsade. — Ce nom de Jean Mougenot serait-il celui du fondeur? Je le prendrais plutôt comme désignant un habitant, un serviteur du château, qui aura aimé à posséder une belle taque aux armes des seigneur et dame, et à y joindre son nom (4).

Régulièrement, l'écu des Armoises devrait être à dextre, mais il y a des exemples de telle interversion; les formes respectives des deux écus ne laissaient aucun doute sur leur signification, puisque le losange était alors réservé aux femmes. Peut-être, mais je ne le pense pas, aura-t-on donné la préséance à l'écu de l'épouse, parce que sa famille était locale, tandis que les Des Armoises venaient d'assez loin.

Ces conjoints se nommaient Claude des Armoises, de la branche de Barisey (5), et Anne de Nouroy. Je m'occuperai d'elle tout d'abord, puisqu'elle se rattache davantage au pays. Elle était fille de Claude de Nouroy, seigneur de Port-

(1) *Bull Soc. d'archéol. et d'hist. de la Moselle*, t. VI. 1865, p. 105.

(2) La famille de Nouroy paraît avoir porté anciennement: *d'azur, au chef d'argent* ou *d'or, chargé d'un lion issant, couronné, de gueules.* Dans la suite, le *chef* se transforma en un *coupé*.

(3) L'écu de la famille des Armoises portait: *gironné d'or et d'azur de douze pièces; sur le tout, parti d'argent et de gueules.*

(4) C'est-à-dire que l'on aurait fait une fonte en se servant d'un moule aux armes seigneuriales et en y ajoutant le nom. Les exemples d'additions ou de substitution partielles, dans les plaques de foyer, sont innombrables et mettent souvent les amateurs dans l'embarras.

(5) Barisey-au-Plain, Meurthe, arrond. Toul, cant. Colombey.

Digitized by Google

sur-Seille (1), et d'Antoinette de Bassompierre, qu'il épousa en 1525. Anne a été inhumée à Port, où, sans doute devenue veuve, elle s'était retirée auprès de sa famille; j'ai publié (2), de sa pierre tombale, un dessin, malheureusement défectueux et dont l'auteur n'a pu lire l'année du décès; l'indication de l'âge y manque. Aux quatre coins de la pierre on voit des écus: en haut, ceux des père et mère; au bas, ceux des deux époux: **Lusy**, *trois lions*, par erreur *malordonnés*, et **des Armoises**. L'inscription dit, en effet, qu'Anne « **a eu deux mary, savoir monsh** (*sic*) **de Lusy...**»; le reste fait défaut. En Lorraine, l's sonnait souvent comme le ç; d'après cette remarque et l'écu aux trois lions, je suis très porté à croire que le premier époux d'Anne de Nouroy appartenait à l'importante famille de Lucy (3), mais je n'ai pu y retrouver sûrement ce personnage. Anne, encore jeune, était représentée avec sa famille dans une charmante petite fresque de l'église de Port (4) qui, paraît-il, a été détruite pendant la dernière guerre.

J'en viens au second des deux maris, dont l'écu figure sur la plaque du foyer. Il était le seul fils de Charles des Armoises, seigneur de Barisey, et d'Yolande de Savigny. Voici ce que dom Calmet dit de lui à l'article de sa branche: «Claude des Armoises, Seigneur de Richarmenil (5) et de Barisey-au-Plain en partie, bailli de l'Evêché de Toul, vivoit encore en 1562 et en 1567. Il épousa Anne de Norroi, avec laquelle il vivait en 1559. Il mourut sans enfans (6). ».

C'est en 1546 que je le rencontre pour la première fois, comme « seigneur de Pulligny (7), Barisey-au-Plain etc. (8), » Il est question de lui en l'année 1549 dans un registre de comptes de la seigneurie de Barisey, registre dont a parlé Henri Lepage (9). On a vu dom Calmet citer Claude en 1559 et 1562.

(1) Arrond. de Nancy, cant. de Pont-à-Mousson,

(2) *Excursions épigraphiques lorraines. Les pierres tombales de l'église de Port-sur-Seille, d'après les dessins appartenant à la cure*, Nancy, 1896, in-8°, de 43 pages, 4 planches. Ce travail est extrait des *Mém. de la Soc. d'archéol. lorr.*, 1896. Il a aussi été reproduit dans mes *Mélanges historiques sur la Lorraine*, 1900, un vol. in-8°.

(3) Lucy, arr. Château-Salins, cant. Delme. *D'argent à trois lions de sable, couronnés d'or*, alias *armés et lampassés de gueules.*

(4) V. mon travail cité, p. 10. Je n'affirmerais pas qu'il s'agissait d'une fresque proprement dite ou d'une peinture d'autre genre.

(5) Richardménil, arrond. Nancy, cant. Saint-Nicolas.

(6) Dom Calmet, *op. cit.*, col. clxxij.

(7) Arr. Nancy, cant. Vézelise.

(8) Abbé Eugène Martin, *Pulligny*, dans les *Mém. de la Soc. d'archéol. lorr.*, 1893 (aussi tiré à part), p. 23.

(9) *Les Communes de la Meurthe*, 1853, t. I, p. 101.

Digitized by Google

Le même possédait des biens en Champagne; M. d'Arbaumont a publié un important «Procès-verbal de convocation du ban et de l'arrière-ban du bailliage de la Montagne en 1568»; sous la rubrique «Contributions en deniers», il y est fait mention de «Claude des Armoises, demeurant au pays de Lorraine, pour la portion de seignorye qu'il tient à Semoutier (1), de valeur de cent livres (2)....»

Je retrouve dans mes papiers une page (petit in-fol.) d'un «Bulletin paroissial» de la Haute-Marne, qui paraît dater des premières années de notre siècle. On y lit la suite d'un intéressant travail, sans nom d'auteur, intitulé : «L'ancienne seigneurie d'Orquevaux (3)». La terre de ce nom était partagée en différentes seigneuries; à propos de la première. — «Seigneurie d'Orquevaux proprement dite», — l'auteur a écrit: «Vers l'an 1500, Charles des Armoises (4) était seigneur pour un tiers avec son épouse, Jeanne de Savigny....»L'inventaire de leurs biens en cette localité «fut fait le 20 décembre 1545, huit ans après la mort des deux époux (5)». L'auteur dit ensuite: «Claude des Armoises, probablement (6) le fils de Charles..., céda quelques terres à Claude Simony... — En 1569, le seigneur de Semoutiers, bailly de l'évêque de Toul, avait quelques propriétés à Orquevaux.» Nous venons de voir que Claude des Armoises, bailli de l'Evêché de Toul, était en effet seigneur de Semoutier. Il faut évidemment rapporter à lui cette indication que dom Calmet a placée à l'article d'un homonyme de la branche d'Autrey (7): «Claude des Armoises, bailli de l'Evêché de Toul en 1585, vendit à Michel de la Tour, la moitié de la seigneurie de Dombasle (8).» C'est ce même seigneur, — je pense que l'on n'en saurait douter — que dom Calmet montre ailleurs vendant, en la même année, ce qu'il possédait à Dombasle, — sans doute ce qu'il y possédait encore (9) — au duc de

(1) Haute-Marne, arrond. et cant. de Chaumont.

(2) *Le Héraut d'armes*, t. I, 1863, p. 437. Ce long travail est signé: J. Maulbon d'Arbaumont.

(3) Haute-Marne, arrond. Chaumont, cant. Saint-Blin.

(4) Le père de Claude.

(5) Ainsi, Charles et sa femme seraient morts vers 1537; ce renseignement est important à noter.

(6) Cela paraît sûr.

(7) Arrond. Nancy, cant. Vézelise.

(8) Arrond. Nancy, cant. Saint-Nicolas.

(9) A moins que la vente faite à Michel de la Tour n'ait pas eu d'effet. Je ne vois pas ce nom cité dans le travail d'Henri Lepage sur Dombasle et je ne sais quel était ce Michel de la Tour. H. Lepage dit: «La terre de Dombasle, qui formait deux seigneuries distinctes, fut possédée depuis le XVIe s. par plusieurs familles; en 1506, Ferry de Savigny en avait une portion. Claude des Armoises, bailli de l'évêché de Toul, tenait, un peu

Digitized by Google

Lorraine; mais là, il le donne comme étant le fils de Simonin des Armoises et de Jeanne d'Icourt, qui appartenaient à la branche de Jaulny. Voici comment il s'exprime: « En 1585, Claude des Armoises, bailli de l'Evêché de Toul, vend au duc de Lorraine la seigneurie qu'il avoit à Dombasle en Saintois, vulgairement nommée la Seigneurie des Armoises, moyennant 1100 francs (1). »

Je ne connais pas d'actes plus récents qui se rapportent au même personnage; je ne sais quand il mourut et où il fut inhumé, probablement à Barisey ou à Richardménil. D'ailleurs je n'ai pas eu l'intention d'écrire sa biographie; mais, ayant rassemblé les renseignements qui précèdent, au cours de recherches sur d'autres membres de sa famille, j'ai pensé qu'il serait opportun d'en rédiger la liste et de faire connaître, autant que la chose m'était possible, les époux évoqués par la belle taque d'Ancerville.

27 oct. 1920.

plus tard, la seigneurie dite des Armoises, qui fut vendue au duc Charles III en 1585. » N'était-ce pas la portion de Ferry de Savigny qui advint à Claude des Armoises et prit le nom de sa famille? Sa mère, on l'a vu, est nommée Yolande de Savigny. — Le travail d'H. Lepage, *Dombasle, son château, son prieuré, son église*, a paru dans les *Mém. de la Soc. d'archéol. lorr.*, 1862 (il a été tiré à part); v. le passage cité à la p. 197.

(1) Dom Calmet, *op. cit*, col. cxxxj.

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE LA LORRAINE.

Arrêtée au 31 décembre 1922.

Comité de la Société, élu pour trois années (1920-1923).

Président: le Préfet de la Moselle.

Présidents d'honneur: le Général gouverneur de Metz, S. G. l'Evêque de Metz, le Président du Tribunal régional, le Maire de la Ville de Metz.

Vice-présidents: Victor **Prevel,** René **Berga.**

Secrétaire : l'archiviste départemental ; *secrétaire adjoint* : Charles **Etienne.**

Trésorier: Léon **Zélique**; *trésorier, chargé des affaires de valorisation*: Paul **Kroffig**; *trésorier-adjoint*: J.-N. **Christiany.**

Membres du comité: MM. l'architecte en chef des Monuments historiques, le directeur des musées et de la bibliothèque de la Ville de Metz, l'abbé R.-S. **Bour,** J. **Carrez,** le docteur **Giss,** N. **Houpert,** E. **Jeanty,** A. **Lamy,** l'abbé P. **Lesprand,** L. **Maujean,** A. **Weber,** T. **Welter.**

Membres fondateurs et à vie.

1. Gustave **Adt** †.
2. René **Berga,** rentier, 10, rue du Chanoine-Collin, Metz.
3. le baron Charles **de Gargan** †.
4. Christian **Helster,** Metz †.
5. **Lerond,** instituteur en retraite, Destry, par Brulange, Moselle.
6. René **Paquet-d'Hauteroche,** Woippy, Moselle.
7. Le prince Alfred **de Salm.**

Digitized by Google

Membres ordinaires.

1. Le chanoine Henri **Adam,** secrétaire général de l'évêché, 15, place Ste-Glossinde, Metz.
2. L'abbé Jean-Louis **Adam,** curé d'Althorn, par Gœtzenbruck, Mos.
3. L'abbé Louis **Adam,** curé de Lessy, par Châtel-Saint-Germain, Moselle.
4. Pierre **Adam,** pharmacien, 16, rue du Pont-Saint-Georges, Metz.
5. Le chanoine Charles **Aimond,** professeur à l'école Saint-Louis, place du Château, Bar-le-Duc.
6. S. **Albert,** ingénieur, rue de la Marne, cité de Wendel, Moyeuvre-Grande, Moselle.
7. Désiré **Alexandre,** 1, rue Gambetta, Metz.
8. Joseph **Alexandre,** huissier, 11, rue des Clercs, Metz.
9. Docteur **Allimant,** 1*bis*, rue de la Paix, Metz.
10. **Alt,** Directeur de fabrique, Vallérystal, Trois-Fontaines, Moselle.
11. Léon **Alterauge,** professeur au lycée, 38, rue Tivoli, Metz-Queuleu.
12. Paul **Altmayer,** négociant, 30, rue de la Tête-d'Or, Metz.
13. Paul **Amann,** pharmacien, 13, rue de Verdun, Sarreguemines.
14. Georges **Amard,** publiciste, 23, quai de l'Horloge, Paris-1er.
15. **Ambros,** professeur au Collège de Thionville, Sierck, Moselle.
16. Docteur **Amos,** 86, rue d'Assas, Paris, 6e.
17. Gustave **Amos,** brasseur, 26, avenue Maréchal-Foch, Metz.
18. Jean **Amos,** brasseur, 8, avenue Serpenoise, Metz.
19. Mademoiselle **Annéser,** institutrice, 5-9, rue Marchant, Metz.
20. **Antoine,** 4, rue Saint-Charles, Nancy.
21. J.-P. **Antoine,** négociant, Basse-Yutz, Moselle.
22. Paul d'**Arbois de Jubainville,** archiviste de la Moselle, 35, rue Mazelle, Metz.
23. Edouard **Armbruster,** 7, rue de la Vacquinière, Montigny-lès-Metz, Moselle.
24. L'abbé Charles **Arnold,** curé de Saint-Agnan, par Pange, Moselle.
25. Louis **Arsimolès,** directeur de l'asile d'aliénés, Hœrdt, Bas-Rhin.
26. **Aubry,** négociant, Saint-Quirin, Moselle.
27. **Aubertin,** propriétaire, château de Rupigny, à Charly, par Saint-Julien, Moselle et Onville (M.-et-M.).
28. Jules **Auguste,** juge de Bailliage, Gros-Tenquin, Moselle.
29. C. **Auvray,** maire, Chérisey, par Verny, Moselle.

Digitized by Google

30. E. **Aymone,** ingénieur en chef des manufactures de l'Etat, 4, place Saint-Vincent, Metz.
31. **Bach,** instituteur, Longeville-lès-Metz, Moselle.
32. L'abbé Aloïs **Bach**, professeur au collège Saint-Augustin, Bitche, Moselle.
33. Paul **Bach,** juge au Tribunal régional, 20, rue de Lorraine, Metz-Queuleu.
34. Emile **Barbier,** professeur à l'Ecole industrielle, 22, rue de la Chapelle, Metz-Sablon.
35. Docteur **Bardot,** 67, rue de Pont-à-Mousson, Montigny-lès-Metz, Moselle.
36. **Barnier,** mission du général Nollet, au Ministère de la Guerre, boulevard Saint-Germain, Paris, 7e.
37. **Barthélemy,** capitaine à la chefferie du génie, Thionville.
38. **Bastien,** maire, Aulnois-sur-Seille, Moselle.
39. Lucien **Batail,** négociant, 24, rue de la Tête-d'Or, Metz.
40. Louis **Baudouin,** expert-comptable, 18, rue Ausone, Metz.
41. Jules **Baumstummler,** commerçant en bois, Creutzwald-la-Croix, Moselle.
42. **Bazin,** percepteur, Fénétrange, Moselle.
43. **Beck**, proviseur du lycée, 12, rue Saint-Vincent, Metz.
44. Louis **Beck,** professeur à l'Ecole moyenne, Saint-Avold, Moselle.
45. Nicolas **Beffort,** notaire, Bouzonville, Moselle.
46. Paul **Belot,** administrateur-séquestre, 19, rue Franchet-d'Espérey, Montigny-lès-Metz.
47. Auguste **Bemer,** Vigy, Moselle.
48. Albert **Béna,** avocat, 20, rue des Prisons militaires, Metz.
49. Le docteur Victor **Béna,** 4, rue de la Grande-Armée, Metz.
50. L'abbé Charles **Bénard,** archiprêtre, Hayange, Moselle.
51. Le chanoine Joseph **Benoit,** aumônier des Bénédictines, Oriocourt, par Delme, Moselle.
52. Jules **Benoit,** chef de bureau à la préfecture de la Moselle, Metz.
53. L'abbé Augustin **Bentz,** professeur au collège Saint-Clément, 1, rue des Bénédictins, Metz.
54. L'abbé Joseph **Bentz,** curé de Novéant, Moselle.
55. L'abbé Nicolas **Bentz,** professeur au petit séminaire, Montigny-lès-Metz, Moselle.
56. **Bentzinger,** chef de service, cité de Wendel, Moyeuvre-Grande, Mos.
57. Charles **Béquer,** substitut du procureur général près la cour suprême de la Sarre, Sarrelouis (Sarre).

Digitized by Google

58. Théodore **Béquer,** ancien directeur de banque, 41, place St-Thiébault, Metz.
59. René **Berga,** rentier, 10, rue du Chanoine-Collin, Metz.
60. E. **Bergthol,** maitre-surveillant à l'école primaire supérieure, à Mamers (Sarthe).
61. E. **Bernard,** Sierck, Moselle.
62. L'abbé François **Bernardy,** professeur au lycée, 9*bis*, rue du Grand-Cerf, Metz.
63. **Berr,** ancien maire, Grand'Rue, Sarrebourg, Moselle,
64. Max **Berr-Francfort,** 19, rue des Huilliers, Metz.
65. Eugène **Berthol,** maison Dérozier, 12, rue Serpenoise, Metz.
66. Comte Jean de **Bertier,** sénateur, membre du Conseil général, Château de la Grange, par Thionville, Moselle.
67. Jules **Bertrand,** maire et membre du Conseil général, Marange-Silvange, Moselle.
68. Baron **Béthune,** professeur à l'Université, Louvain, Belgique.
69. Nicolas **Bettembourg,** notaire, Courcelles-Chaussy, Moselle.
70. P.-H. **Bettenfeld,** libraire, 39*bis*, place de Chambre, Metz.
71. **Bichel,** instituteur, Sanry-sur-Nied, Moselle.
72. Pierre **Bichelberger,** chimiste, Sarralbe, Moselle.
73. Jean **Bidinger,** membre du Conseil d'arrondissement, Hayange, Moselle.
74. **Bigey,** principal du Collège, Thionville.
75. **Bignolas,** lieutenant au 1er régiment d'aviation de chasse, Thionville.
76. Jules **Bing,** négociant, Boulay, Moselle.
77. Jean **Blaser,** professeur à l'école primaire supérieure, 20, rue Saint-Marcel, Metz.
78. Albert **Blattmann,** négociant, Plappeville, Moselle.
79. Le pasteur **Bloch,** 14, rue des Loges, Metz-Sablon.
80. A. **Bloch,** pharmacien, 2, rue de la Tête-d'Or, Metz.
81. Arthur **Bloch,** pharmacien, 21, rue des Allemands, Metz.
82. Ernest **Bloch,** minotier, 9, rue Général Crémer, Sarreguemines.
83. G. **Bloch,** négociant, 10 rue Migette, Metz.
84. **Blondeau,** procureur de la République, 20, en Nexirue, Metz.
85. L'abbé **Blum,** boulevard du Prince, Luxembourg.
86. Auguste **Bohler,** professeur au Collège, 15, rue du Maréchal-Foch, Sarreguemines.
87. Ernest **Bohler,** ingénieur en chef, Rosselange, Moselle.

Digitized by Google

88. Joseph **Boiselle,** négociant, 29, place Saint-Louis, Metz.
89. Victor **Boistaux,** rentier, 18, rue des Augustins, Metz.
90. Gabriel **Boivin,** architecte diplômé, 4*bis*, rue de la Haye, Metz.
91. A. **Bolich,** ingénieur des arts et manufactures (E. C. P.), 22, rue du Cambout, Metz.
92. **Bolzinger,** notaire stagiaire, chez maître Tabary, rue aux Ours, Metz.
93. Maurice **Bompard,** ambassadeur de France, sénateur de la Moselle, Novéant, Moselle.
94. Eugène **Bongras,** professeur à l'Ecole pratique d'industrie, 18, rue Saint-Pierre, Metz-Sablon.
95. Pierre **Bonvier,** liquidateur, 22, en Chaplerue, Metz.
96. Roger **Borde,** directeur des mines et usines de Rédange-Dilling, à Rédange, Moselle.
97. Albert **Bosch,** instituteur, 11, rue des Treize, Metz-Queuleu.
98. Louis **Bossu,** procureur général auprès de la Cour d'Appel, Chambéry, Savoie.
99. André **Bouclier,** avocat, 4, rue Déroulède, Metz.
100. Le docteur **Boulangier,** directeur des services d'hygiène, 22, avenue Foch, Metz.
101. Eugène **Bour,** hôtelier, Dabo, Moselle.
102. Gilbert **Bour,** notaire, Vigy, Moselle.
103. L'abbé J.-L. **Bour,** curé d'Audun-le-Tiche, Moselle.
104. L'abbé J.-Justin-Joseph **Bour,** archiprêtre d'Aumetz, Moselle.
105. L'abbé Justin **Bour,** aumônier des Sœurs du Bon Pasteur, Borny, Moselle.
106. L. **Bour,** négociant, rue de France, Sarrebourg, Moselle.
107. Nicolas **Bour,** membre du Conseil général, Dieuze, Moselle.
108. L'abbé R.-S. **Bour,** directeur au grand Séminaire, 3, rue d'Asfeld, Metz.
109. L'abbé Alexis **Bourg,** curé d'Ennery, par Ay-sur-Moselle, Moselle.
110. Le Commandant André **Bourgeois,** professeur de tactique à l'Ecole de Guerre, Lagny-sur-Marne, Seine-et-Marne.
111. **Bourger,** rentier, Bouzonville, Moselle.
112. François **Bourgin,** professeur au lycée de Reims (Marne).
113. **Bourgon,** directeur de la tuilerie, Niderwiller, Moselle.
114. Eugène **Bourguignon,** propriétaire, Erzange par Schrémange, Moselle.
115. Victor **Boury,** maître-peintre, 6, rue de la Haye, Metz.
116. Joseph **Boussard,** représentant, 1, rue Ambroise-Thomas, Metz.

Digitized by Google

117. L'abbé J.-P. **Braubach,** curé de Hagondange-Colonie, Moselle.
118. Pierre **Brauer,** propriétaire, Hettange-la-Petite, par Malling, Moselle.
119. L'abbé Félix **Brécher,** professeur au collège Saint-Clément, 1, rue des Bénédictins, Metz.
120. J. **Brediger,** négociant, Forbach, Moselle.
121. Jean **Breistroff,** 13, rue de la Bûcherie, Paris-5e.
122. Le lieutenant-colonel **Brissé,** 116, boulevard Voltaire, Paris-11e.
123. Charles **Brouant,** entrepreneur, Peltre, Moselle.
124. Paul **Buch,** ingénieur, 1, rue des Ecoles, Longeville-lès-Metz.
125. Henri **Buisson,** professeur agrégé au lycée, 8, rue Déroulède, Metz.
126. Marcel **Caen,** négociant, 11, rue Lafayette, Metz.
127. **Cahen-Lazard,** industriel, 150, rue de Magny, Metz-Sablon.
128. André **Cahen,** négociant, 14, place du Marché, Sarreguemines, Mos.
129. D. **Cahen,** juge au tribunal, 4, rue de Reims, Mulhouse.
130. Benoit **Cahen,** négociant, 5, rue de la Garde, Metz.
131. **Cailloux,** négociant en vins, Forbach, Moselle.
132. **Callais,** professeur au lycée, 19, rue de Nancy, Metz.
133. Le colonel **Cambuzat,** commandant en second du centre d'études d'artillerie, 9, rue du Grand-Cerf, Metz.
134. Henry **Cannepin,** Châtel-Saint-Germain, Moselle.
135. G. **Canuel,** professeur au lycée, 7, rue de Lorraine, Metz-Queuleu.
136. **Carrier,** ingénieur, 2. cité Saint-Henri, Rosselange, Moselle.
137. H. **Carrez,** professeur agrégé au lycée, 10, rue Haute-Pierre, Metz.
138. **Castelin,** ingénieur, rue de la Marne, Moyeuvre-Grande.
139. René **Castin,** avocat, rue du Chanoine-Collin, Metz.
140. Albert **Cattenoz,** directeur des usines Solvay, Sarralbe, Moselle.
141. Charles **Cauderlier,** secrétaire de la Mairie, Forbach, Moselle.
142. Justin **Caye,** Rozérieulles, Moselle.
143. Le docteur René **Cayet,** avenue Général Castelnau, Thionville, Moselle.
144. H. **César,** directeur administratif de l'abattoir, 3, rue de Verdun, Metz.
145. L'abbé Louis **Chaler,** aumônier de l'asile de Steinbach, près Sarreguemines, Moselle.
146. Le lieutenant-colonel Claude-Antoine **Chapelier,** directeur des travaux de la ville, 21, rue Paixhans, Metz.
147. Eugène **Champigneulle,** liquidateur général, 30, rue Dupont-des-Loges, Metz.

Digitized by Google

148. **Champlon,** maire, Krebsmühle, à Betting, par Béning, Moselle.
149. **Champlon,** juge de bailliage, Sarralbe, Moselle.
150. Ferdinand **Charlot,** juge de bailliage, Sierck, Moselle.
151. Le docteur Etienne **Charon,** 8, rue Paul Déroulède, Metz.
152. Albert **Charpentier,** maison Moitrier, 22, rue Dupont-des-Loges, Metz.
153. L'abbé Henri **Charpentier,** curé de Rombas, Moselle.
154. L. **Charpentier,** négociant, 78, en Fournirue, Metz.
155. J. **Chary,** Hombourg-Haut, Moselle.
156. L'abbé E. **Châtelain,** archiprêtre de Rohrbach, Moselle.
157. **Chatillon,** proprétaire, Terville, Moselle.
158. G. **Chausset,** dessinateur, cité de Gargan, Moyeuvre-Grande, Moselle.
159. L'abbé Pierre **Chavant,** curé de Guerting, par Ham-sous-Varsberg Moselle.
160. **Chazelles,** directeur d'école, 20, rue Chèvremont, Metz.
161. Charles **Chérix,** ingénieur des faïenceries, Sarreguemines, Moselle.
162. J.-B. **Chevalier,** 21, avenue du Maréchal Foch, Metz.
163. Ernest **Chevalier,** industriel, 6, rue de la Caserne, Metz.
164. **Chevalier,** ancien professeur à l'école des sourds-muets, 9, rue des Murs, Metz.
165. Louis **Choppé,** directeur de Banque, 17, rue des Parmentiers, Metz.
166. **Choumert,** Many, par Mainvillers, Moselle.
167. Christophe **Choumert,** membre du Conseil général, Glatigny, par Landonvillers, Moselle.
168. Charles **Chrétien,** rédacteur principal à la préfecture de la Moselle, Metz.
169. L'abbé Paul **Chrétien,** professeur au grand séminaire, 3, rue d'Asfeld, Metz.
170. Le chanoine **Christiany,** archiprêtre, 1, rue de l'Eglise, Sarreguemines.
171. J.-N. **Christiany,** archiviste-adjoint, 4, rue de la Haye, Metz.
172. **Classen-Leclaire,** banquier, Thionville.
173. **Claus,** instituteur, Basse-Yutz, Moselle.
174. Henri **Clausse,** caissier principal aux forges et aciéries, Hagondange, Moselle.
175. Gustave **Clément,** Faulquemont, Moselle.
176. Jacques **Clément,** Sarreguemines, Moselle.
177. Roger **Clément,** directeur des musées et bibliothèque de la ville, rue de la Bibliothèque, Metz.

Digitized by Google

178. Charles **Clodot,** ingénieur en chef de la ville, 9, rue des Murs, Metz.
179. R. **Clodot,** caissier municipal, 9, rue des Murs, Metz.
180. Victor **Closter,** représentant, 11, rue Chatillon, Metz.
181. Max **Coblentz,** banquier, 7, rue de la Chapelle, Sarreguemines, Moselle.
182. **Collette,** dessinateur, 22, rue de la Marne, Moyeuvre-Grande, Mos.
183. Eugène **Collignon,** directeur d'assurances, 16, rue des Jardins, Metz.
184. **Colson,** maire, Merlebach, Moselle.
185. Charles **Cometti,** 15, rue du Petit Paris, Metz.
186. Fr. **Conrad,** libraire, 1, rue de la Grande Armée, Metz.
187. Henry **Contamine,** agrégé d'histoire, professeur au lycée, 8, rue Mangin, Metz-Sablon.
188. Edouard **Corbedaine,** membre du Conseil général, maire de Thicourt, par Brulange, Moselle.
189. Joseph **Cordier,** professeur au lycée, 35, rue de Lorraine, Metz-Queuleu.
190. Henry **Cordier,** chef de service aux forges et aciéries, Hagondange, Moselle.
191. L'abbé Alfred **Cosar,** archiprêtre, Albestroff, Moselle.
192. Mademoiselle **Coustant,** professeur au lycée de jeunes filles, 48, rue de Tivoli, Metz-Queuleu.
193. Léon **Couturier,** industriel et maire, rue de la Gare, Forbach, Moselle.
194. Pierre **Créange,** 4, place de Chambre, Metz.
195. Emile **Cropsal,** notaire, Hayange, Moselle.
196. Le général de **Cugnac,** château d'Aubigny, Coincy, par Pange, Moselle.
197. L'abbé François **Cuny,** professeur au petit Séminaire, 1, rue du général Franiatte, Montigny-lès-Metz, Moselle.
198. Le vicomte de **Curel,** Château de Ketzing, par Gondrexange, Moselle.
199. Louis **Curel,** au service des dommages de guerre, à la Sous-Préfecture, Metz.
200. **Dalhem,** receveur des postes, Sarralbe, Moselle.
201. **Dauphin-Téraud,** rentier, rue Sigisbert, Ban-Saint-Martin, Mos.
202. Alphonse **Dauphin,** percepteur, 22, rue de la Chèvre, Metz.
203. L. **Dauphin,** professeur au lycée, 9, place Saint-Vincent, Metz.
204. Théodore **Daussy,** directeur des hauts fourneaux, Knutange, Mos.
205. L. **David,** 8, rue du Grand Cerf, Metz.
206. Timothée **Decker,** notaire, Boulay, Moselle.

Digitized by Google

207. **Decker,** ancien notaire, Cattenom, Moselle.
208. Théophile **Dedun,** ingénieur, 4, place de la Gare, Metz.
209. P. **Deffontaines,** professeur agrégé d'histoire, Institut Thiers, avenue Bugeaud, Paris, 16e.
210. Le Docteur **Dejonc,** médecin-oculiste, 21-23. rue Serpenoise, Metz.
211. Alfred **Delaitre,** bijoutier, 13, rue Fabert, Metz.
212. **Delaunay,** directeur du Conservatoire, 19, quai Félix-Maréchal.
213. **Delépée,** inspecteur de l'Enseignement primaire pour Metz-campagne, 53, rue de Strasbourg, Metz.
214. **Delille,** à Florange, Moselle.
215. **Dellinger,** professeur au Collège, Thionville.
216. L'abbé Bernard **Dellinger,** aumônier de Sainte-Blandine, 6, rue d'Asfeld, Metz.
217. Emile **Deloche,** négociant, Sarralbe, Moselle.
218. **Delort,** professeur agrégé au lycée, 5, rue Dupont-des-Loges, Metz.
219. Joseph **Demange,** négociant, 11-13, rue Tête-d'Or, Metz.
220. Victor **Demange,** rédacteur en chef du *Républicain lorrain*, 4, rue de Paris, Metz.
221. Georges **Demeulve,** 4, rue des Michottes, Nancy.
222. Gustave **Denz,** industriel, Beauregard-Thionville, Moselle.
223. Julien **Derdinger,** hôtelier, Gorze, Moselle.
224. L'abbé Auguste **Déro,** professeur au Grand séminaire, 5, rue d'Asfeld, Metz.
225. Le Lieutenant-Colonel baron **Deville,** directeur gérant de la corporation des Mines et usines métallurgiques, Plappeville, Moselle.
226. Roger **Devin,** entrepreneur, Delme, Moselle.
227. Gaston **Dezavelle,** maire de la ville, 209, rue de Pont-à-Mousson, Montigny-lès-Metz, Moselle.
228. Joseph **Dhur,** libraire, 36, en Fournirue, Metz.
229. L'abbé Arsène **Didelon,** professeur au collège, avenue Général-Castelnau, Thionville, Moselle.
230. Madame veuve **Dietsch,** faubourg de Trèves, Sierck, Moselle.
231. **Dillenschneider,** administrateur, Château de Hombourg, près Kédange, Moselle.
232. Lucien **Diomède,** café Windsor, 2, rue Serpenoise, Metz.
233. Madame de **Distroff,** 28, rue Dupont-des-Loges, Metz.
234. François **Ditsch,** notaire, Fénétrange, Moselle.
235. René **Ditsch,** propriétaire, Fénétrange, Moselle.
236. Lucien **Dodu,** notaire, Cattenom, Moselle.

Digitized by Google

237. Alphonse **Dolisi,** maître sellier, Forbach, Moselle.
238. Comte de **Domgermain,** Château de Veninges par Nevers, Nièvre.
239. Le Baron de **Dommartin,** Château de Logne, par Ay-sur-Moselle et 4, rue de l'Esplanade, Metz.
240. **Dondelinger,** négociant, 40, place Saint-Louis, Metz.
241. Le Docteur **Dorner,** Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin).
242. Madame **Dorner,** Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin).
243. Edouard **Dorr,** pharmacien, 32, rue Serpenoise, Metz.
244. L'abbé François **Dorr,** aumônier de Sainte-Chrétienne, 29, rue Dupont-des-Loges, Metz.
245. Le docteur P. **Dorr,** 4 *bis*, rue Déroulède, Metz.
246. L'abbé Nicolas **Dorvaux,** directeur au grand Séminaire, 5, rue d'Asfeld, Metz.
247. Fernand **Dosdat,** principal du collège, Forbach, Moselle.
248. L'abbé Lambert **Doublé,** curé de Téterchen, Moselle.
249. G. **Dreyfus,** négociant, 14, rue Serpenoise, Metz.
250. L. **Dreyfus,** greffier au tribuual, 6, rue Bégin, Metz-Sablon.
251. Maurice **Dreyfus,** architecte, avenue Maréchal-Pétain, Thionville, Moselle.
252. J. **Dubled,** professeur agrégé au lycée, 29, rue Belle-Isle, Metz.
253. Le Chanoine Charles **Dupont,** archiprêtre, Sarrebourg, Moselle.
254. J. **Dupré,** directeur des Magasins Réaumur, 1, rue Fabert, Metz.
255. Jacques **Dutt,** percepteur, 5, rue des Jardins, Sarreguemines, Moselle.
256. Joseph **Ehlinger,** pharmacien, 2, rue Sainte-Croix, Sarreguemines, Moselle.
257. L'abbé Jean **Ehrminger,** archiprêtre, Sarralbe, Moselle.
258. Max **Eichberger,** directeur des Postes, Ars-sur-Moselle.
259. le docteur Gaston **Eidesheim,** Sarreguemines, Moselle.
260. Fernand **Eloy,** contrôleur principal des postes, Sarreguemines, Moselle.
261. **Engel,** artiste peintre, Rustroff par Sierck, Moselle.
262. Eugène **Entz,** directeur de la banque de Luxembourg, 1, rue Déroulède, Metz.
263. Le chanoine J.-F. **Erman,** 9, rue du Grand Cerf, Metz.
264. Lucien **Erman,** café Excelsior, 8, avenue Serpenoise, Metz.
265. Joseph **Ernewein,** notaire, Thionville.
266. René **Ernst,** avocat, 11, rue des Clercs, Metz.
267. Victor **Erpeldinger,** rentier, 12 *bis*, rue des Jardins, Metz.

Digitized by Google

268. A. **Etienne,** professeur agrégé au lycée, 1, rue des Treize, Metz.
269. Charles **Etienne,** principal du collège, Dieuze, Moselle.
270. Louis **Etienne,** négociant, 13, rue Serpenoise, **Metz.**
271. Arthur **Etlin,** négociant, 10, rue des Huiliers, **Metz.**
272. Paul **Even,** imprimeur, 1, rue Ambroise-Thomas, **Metz.**
273. Emile **Everlé,** industriel, maire d'Insming, Moselle.
274. Robert **Evert,** 4, rue des Prisons-Militaires, Metz.
275. Camille **Federspiel,** 42, rempart du Saulcy, Metz.
276. **Ferrette,** député de la Meuse, 9, rue Serpenoise, Metz.
277. D. **Ferry,** député de Meurthe-et-Moselle, à Pont-à-Mousson, Meurthe-et-Moselle.
278. Léopold **Ferveur,** directeur de la Banque d'Alsace et de Lorraine, 36, avenue Maréchal-Foch, Metz.
279. Jacques **Feschotte**, chef du Cabinet du Préfet de la Moselle, à la Préfecture, Metz.
280. Albert **Fétick,** ingénieur aux aciéries, Rombas, Moselle.
281. Armand **Fick,** ingénieur-directeur de la Compagnie des sous-produits métallurgiques, 8, rue de la Chapelle, Longwy (M.-M.).
282. **Fischer,** pharmacien, Thionville.
283. Edmond **Fister,** directeur d'école, rue Taison, Metz.
284. **Flach,** directeur de la faïencerie, Niderviller, Moselle.
285. **Flambeau,** 12, rue aux Ours, Metz.
286. Jules **Florange,** numismate, Sierck, Moselle.
287. **Flurer,** notaire, Rohrbach, Moselle.
288. L'abbé **Foedit,** prêtre sacristain à la Cathédrale, 8, rue des Récollets, Metz.
289. Auguste **Foltz,** professeur au lycée, 47 *bis*, rue Belle-Isle, Metz.
290. **Fonkenell,** propriétaire, 121, rue de Queuleu, Metz-Queuleu.
291. Roger **Forêt,** avocat, 6, rue Chatillon, Metz.
292. **Forrer,** conservateur du musée archéologique, palais de Rohan, Strasbourg.
293. Le Docteur Henri **Forthomme,** 13, avenue Foch, Metz.
294. André **Fourot,** directeur de l'école préparatoire d'instituteurs, Colmar (Haut-Rhin).
295. Arthur **Francfort,** liquidateur, 13, rue Tête-d'Or, Metz.
296. Gaston **Francfort,** négociant, 29, rue de Pont-à-Mousson, Montigny-lès-Metz.
297. Julien **Francfort,** négociant, 3, rue de Nancy, Metz.
298. Georges **Franck,** négociant, 10, rue Déroulède, Metz.

Digitized by Google

299. L'abbé **Franckum,** curé de Saulny, par Lorry-lès-Metz, Moselle
300. **François,** pharmacien, Novéant, Moselle.
301. Alphonse **François,** comptable, Thionville.
302. Le docteur Charles **François,** député de la Moselle, Delme, Moselle.
303. Emile **François,** marchand de bois, Thionville-Beauregard.
304. Louis **François,** négociant, 20, place Saint-Simplice, Metz.
305. E. **Frank**, instituteur, 16, rue des Jardins, Metz.
306. Le docteur **Frantz,** 14-16, rue de la Haye, Metz.
307. J. **Frécaut,** instituteur, Liocourt, Moselle.
308. Alphonse **Freindt,** négociant, 2, quai Saint-Louis, Metz.
309. Marquis **Freissinet de Bellanger,** Grasse, Alpes-Maritimes.
310. Lucien **Fréling,** ingénieur, 4, rue de l'Eglise, Rombas, Moselle.
311. Roger **Friderici,** rédacteur, 10, place Sainte-Croix, Metz.
312. P. **Frische,** représentant de l'Etat près de la Commission des dommages de guerre, Forbach, Moselle.
313. Lucien **Frisman,** greffier en chef de la cour d'assises, 65, route de Magny, Metz-Sablon.
314. L'abbé Paul **Fritsch,** 17, rue Marchant, Metz.
315. R. **Froehlich,** architecte municipal, 1*bis*, avenue Foch, Metz.
316. César **Froidevaux,** 4, rue Goussaud, Metz.
317. **Gaersing,** ancien receveur municipal, Thionville, Moselle.
318. **Gaersing,** avocat-avoué, Thionville, Moselle.
319. **Gagnerot,** directeur de la Saline, Sarralbe, Moselle.
320. **Gain,** professeur agrégé d'histoire au lycée, 39, rue Belle-Isle, Metz.
321. **Gangloff,** percepteur, Sarralbe, Moselle.
322. Ch. **Gangloff,** liquidateur, 4, rue des Parmentiers, Metz.
323. **Gantzer,** négociant, Sarrebourg, Moselle.
324. L. **Garnier,** percepteur, Fontoy, Moselle.
325. **Gaspard,** directeur de la corporation agricole, Chazelles-Scy. Mos.
326. L'abbé Louis **Gasser,** archiprêtre, Metzervisse, Moselle.
327. M. **Gaudin,** avocat, 4, rue de l'Esplanade, Metz.
328. Guillaume **Gaulène,** substitut du Procureur de la République, 10, rue de Londres, Montigny-lès-Metz.
329. **Gauthier,** professeur en retraite, Rosselange, Moselle.
330. **Geay,** sous-préfet de Metz-Campagne, rue des Augustins, Metz.
331. Charles **Georg,** notaire, Aumetz, Moselle,
332. Adolphe **Georgel,** négociant, Foulcrey, Moselle.
333. L'abbé Joseph **Gerbes,** rue de Lardemelle, Ban-St-Martin

Digitized by Google

334. Mademoiselle **Gerhard,** professeur à l'Ecole pratique de commerce, 19, place du Quarteau, Metz.
335. Léon **Germain** de **Maidy,** secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, 26, rue Héré, Nancy.
336. Otto **Gerstenhaber,** négociant, 35, place du Quarteau, Metz.
337. Gustave **Gillet,** libraire, rue des Deux-Places, Thionville, Moselle.
338. Henry **Girard,** trésorier général de la Moselle, 14, avenue Foch, Metz.
339. Le docteur Eugène **Giss,** 13, place du Marché, Thionville, Moselle.
340. Th. **Gluge,** secrétaire à l'usine Solvay, Sarralbe, Moselle.
341. **Gobert,** directeur d'école, 6, rue Saint-Livier, Metz-Sablon.
342. Lucien **Godard,** ingénieur, 2, rue du Marché, Differdange, Luxembourg.
343. Eugène **Godfrin,** Moulins-lès-Metz, Moselle.
344. Nicolas **Goedert,** greffier du tribunal, 2, rue de la Paix, Thionville, Moselle.
345. Edouard **Goepp,** ingénieur diplômé, Welferding, près Sarreguemines, Moselle.
346. Joseph **Goetz,** chef de bureau, 21, rue du Général-Uhrich, Strasbourg.
347. L'abbé F. **Goldschmitt,** curé de Rech, par Sarralbe, Moselle.
348. R. **Gondolf,** manufactrier, 12, rue des Augustins, Metz.
349. **Goury,** avocat, 5, rue des Tiercelins, Nancy.
350. Félix **Gouvy,** Dieulouard, Meurthe-et-Moselle.
251. Ch. **Grabau,** négociant en vins, 5, rue Saint-Marcel, Metz.
352. Le docteur **Graf,** 21, Ehrstrasse, Echternach, Grand Duché de Luxembourg.
353. Hermann de **Grafenstein,** rentier, 46, rue Maréchal-Foch, Sarreguemines, Moselle.
354. **Grasse,** employé, cité de Wendel, Moyeuvre-Grande, Moselle.
355. A. **Grégoire,** directeur d'assurances, 28, avenue Foch, Metz.
356. Michel **Grégoire,** rentier, Sierck, Moselle.
357. Pierre **Grégoire,** rue de la Gare, Sierck, Moselle.
358. **Grenier,** professeur au collège, Thionville.
359. Albert **Grenier,** professeur à l'Université, directeur de l'Institut d'antiquités rhénanes, 4, rue Turenne, Strasbourg.
360. Edmond **Gresser,** ingénieur, Forbach, Moselle.
361. L'abbé **Griette,** curé des Etangs, par Landonvillers, Moselle.
362. Emile **Groffe,** juge de paix, Lamarche, Vosges.

Digitized by Google

363. Henri **Gromer,** entrepreneur, Saint-Julien-lès-Commercy, Meuse.
364. Marcel **Grosdidier de Matons,** professeur au lycée, Aurillac, Cantal.
365. L'abbé Célestin **Grosse,** à Alsting, par Gros-Bliderstroff, Moselle.
366. **Gruninger,** directeur des mines, Moyeuvre-Grande, Moselle.
367. L'abbé Jules **Guenot,** curé de Vallières, Moselle.
368. A. **Guenser,** rentier, 25, avenue Maréchal-Foch, Metz.
369. Edouard **Guenser,** président de la Sauvegarde commerciale lorraine, 7-9, rue Fabert, Metz.
370. Le chanoine Emile **Guerber,** archiprêtre, curé de Notre-Dame, rue de la Chèvre, 23-25, Metz.
371. Paul **Guermont,** industriel, 10, rue de la Garde, Metz.
372. L'abbé Joseph **Guervin,** curé de Juville par Liocourt, Moselle.
373. Lucien **Guir,** pharmacien, Basse-Yutz, Moselle.
374. Adolphe **Guthmuller,** gérant de l'entrepôt de Wendel, Sarralbe.
375. Jean **Haag,** professeur au lycée, 8, rue du Chanoine-Collin, Metz.
376. **Haas,** directeur d'école, Saint-Avold, Moselle.
377. L'abbé **Hackspill,** député de la Moselle, 7, rue du Tivoli, Metz-Queuleu.
378. G. **Hafen,** rentier, 7, en Nexirue, Metz.
379. L'abbé Auguste **Hamann,** curé de Sainte-Barbe, par Noisseville, Moselle.
380. Le chanoine **Hamant,** supérieur du petit Séminaire, Montigny-lès-Metz, Moselle.
381. **Hamentien,** rédacteur au *Courrier de la Sarre*, Sarreguemines, Moselle.
382. Henri **Haemmerlé,** notaire, Metzervisse, Moselle.
383. Joseph **Halb,** magistrat, Sarreguemines.
384. Le lieutenant-colonel **Harang,** Arnaville, Meurthe-et-Moselle.
385. Eugène **Hardy,** premier clerc de notaire, 14, en Nexirue, Metz.
286. **Haro,** rue de Wendel, Hayange, Moselle.
387. **Harter,** rédacteur à la sous-préfecture, Boulay, Moselle.
388. L. **Harter,** 11, rue Poincaré, Forbach, Moselle.
389. **Harth,** chef de service, avenue Clémenceau, Moyeuvre-Grande, Moselle.
390. Le docteur **Hasse,** Thionville, avenue Castelnau, Moselle.
391. **Haut,** comptable, Distroff, Moselle.
392. François **Hecker,** agent-général d'assurances, 10, rue Saint-Clément, Metz.
393. L'abbé Paul **Heckmann,** rue de la Tour, Thionville, Moselle.

Digitized by Google

394. **Hector,** négociant, 6-10, rue Déroulède, Metz.
395. **Heimermann,** ingénieur, cité de Wendel, Moyeuvre-Grande, Mos.
396. Edouard **Helter,** 32, rue Mazelle, Metz.
397. Henri **Heister,** 65, Sonnenbergstrasse, Wiesbaden, Allemagne.
398. Alfred **Held,** notaire, Rémilly, Moselle.
399. H. **Hemmer,** professeur de lycée en retraite, 5, rue de la Marne, Ban-Saint-Martin, Moselle.
400. Emile **Hennequin,** négociant, 6-10, rue Saint-Eucaire, Metz.
401. L'abbé Fernand **Hennequin,** curé de Moyenvic, Moselle.
402. Mademoiselle Germaine **Hennequin,** professeur au lycée de jeunes filles, 26, rue de Queuleu, Metz.
403. L'abbé Justin **Hennequin,** vicaire, Sarreguemines, Moselle.
404. L. **Hennequin,** étudiant au séminaire, Issy-les-Moulineaux (Seine).
405. L'abbé Th. **Henrion,** professeur au collège de la Malgrange, par Jarville, Meurthe-et-Moselle.
406. Léon **Henry,** banquier, Courcelles-Chaussy, Moselle.
407. **Hentz,** architecte, 33, route de Borny, Metz-Plantières.
408. Colonet **Hepp,** de la 6e division, 5, rue aux Ours, Metz.
409. Ernest **Herpe,** architecte en chef des monuments historiques, 10, place Saint-Etienne, Metz.
410. Auguste **Hertzog,** inspecteur d'agriculture, 15, rue Mozart, Metz.
411. Alphonse **Hessemann,** négociant, Rohrbach, Moselle.
412. G.-K. **Heurich,** rentier, 11, rue Marchant, Metz.
413. George **Heydel,** hôtelier, Sarralbe, Moselle.
414. L. **Heymann,** négociant, 14, rue Gustave Zédé, Paris-16e.
415. G. **Hinschberger,** receveur municipal, 34, rue des Trois-Evêchés, Metz-Queuleu.
416. Henri **Hirsch,** négociant, 27, avenue Foch, Metz.
417. L'abbé Jules **Hippert,** curé de Longeville-lès-Metz, Moselle.
418. L **Hirschberger,** négociant, 13, avenue Maréchal-Foch, Metz.
419. **Hirtz,** instituteur, Fixem, Moselle.
420. **Hocquard,** professeur à l'école normale, 6, rue du Pont-Moreau, Metz.
421. L'abbé Eugène **Hocquard,** curé de Nilvange, Moselle.
422. G. **Hocquard,** professeur au lycée, 1, rue de la Tête-d'Or, Metz.
423. L'abbé P. **Hoellinger,** curé de Grosbliderstroff, Moselle.
424. F. **Hoen,** minotier, Grosbliderstroff, Moselle.
425. L'abbé Charles **Hoffmann,** professeur au petit séminaire, Montigny-lès-Metz, Moselle.

Digitized by Google

426. **Houlé,** rentier, 10-12, place Saint-Jacques, Metz.
427. Louis **Houpert,** juge au tribunal, 4, rue Franchet-d'Espérey, Montigny-lès-Metz.
428. Nicolas **Houpert,** rédacteur en chef du *Lorrain*, 14, rue des Clercs, Metz.
429. Albert **Houpert,** secrétaire général de la Chambre de Commerce, 10-12, avenue Foch, Metz.
430. Lieutenant-colonel **Huber,** 43, rue Maréchal Pétain, Metz-Sablon.
431. René **Huber,** 1, rue de Tourcoing, Lille.
432. J.-E. **Huber,** industriel, villa Blauberg, Sarreguemines.
433. L. **Hubert,** propriétaire, villa La Monnoyère, Longwy-Haut, M.-M.
434. **Hubrecht,** négociant, 2, rue du Faisan, Metz.
435. **Humbert,** maire de Saint-Quirin, Moselle.
436. A. **Humbert,** propriétaire, Nonkail par Ottange, Moselle.
437. C. **Humbert,** pharmacien, place de Chambre, Metz.
438. **Illig,** commandant en retraite, Achen, Moselle.
439. **Israel Bernhard Mortier,** représentant de commerce, 43, place Saint-Thiébault, Metz.
440. **Issler,** sous-directeur de l'Office supérieur d'assurances sociales, 12, rue Pantaléon-Mury, Strasbourg.
441. Mademoiselle Elise **Jaco,** professeur au lycée de jeunes filles, 18, rue Saint-Pierre, Metz-Sablon.
442. Paul **Jacob,** négociant, 49, rue Chartraine, Evreux, Eure.
443. L. **Jacquard,** maire de Borny-lès-Metz, Moselle.
444. **Jacques,** professeur à l'école professionnelle, 13, rue de Paris, Metz.
445. René **Jacques,** ingénieur de la Compagnie électro-mécanique, 36, avenue Foch, Metz.
446. Le docteur **Jacquin,** médecin-accoucheur, 42, rue Serpenoise, Metz.
447. Madame **Jacquin,** 41, place St-Thiébault, Metz.
448. G. **Jacquin,** directeur de l'Office supérieur des assurances sociales, 4, rue Mozart, Metz.
449. François **Jager,** adjoint au directeur des Usines, Hagondange, Moselle.
450. L. **Jansen,** inspecteur de l'enregistrement, 20, en Chaplerue, Metz.
451. Eugène **Jeanty,** agent général d'assurances, 2, rue de la Chapelle, Sarreguemines.
452. J. **Jérôme,** avocat, 4, rue de l'Esplanade, Metz.
453. Paul **Jespard,** rédacteur à la Préfecture, 10, rue du Général-Mangin, Metz-Sablon.

Digitized by Google

454. Le docteur **Job,** 51, rue Carnot, Homécourt, M.-et-M.
455. A. **Job,** droguiste, 146, rue de Pont-à-Mousson, Montigny-lès-Metz.
456. Adolphe **Job,** Boulay, Moselle.
457. E. **Jochem,** pharmacien, 86, rue des Allemands, Metz.
458. **Jost,** maire de Gandrange, par Amnéville, Moselle.
459. **Joyeux,** dessinateur, Moyeuvre-Petite, Moselle.
460. **Jung,** inspecteur primaire, 19, rue de Metz, Thionville.
461. Docteur Gabriel **Jung,** 38, avenue Maréchal-Foch, Metz.
462. Nicolas **Jung,** maire de la ville, 10, rue Saint-Clément, Metz.
463. Paul **Jung,** agriculteur, Aumetz, Moselle.
464. Paul **Jung,** rédacteur à la Préfecture, 4, place Saint-Louis, Metz.
465. Octave **Juste,** 3, rue Chatillon, Metz.
466. Daniel **Kahn,** professeur au collège, Lunéville, M.-et-M.
467. Gabriel **Kahn,** négociant, 60, rue des Allemands, Metz.
468. Marcel **Kahn,** négociant, 15, place de Chambre, Metz.
469. L'abbé J.-B. **Kaiser,** professeur au petit séminaire, Montigny-lès-Metz, Moselle.
470. L'abbé Michel **Kanny,** vicaire, 6, rue Saint-Vincent, Metz.
471. **Kappès,** professeur au collège, Thionville.
472. A. **Karrer,** pharmacien, 10, rue de la Tête-d'Or, Metz.
473. L'abbé **Keller,** curé de Jouy-aux-Arches, Moselle.
474. Félix **Keller,** professeur à l'école primaire supérieure, 9*bis*, rue des Bénédictins, Metz.
475. **Kemmer,** rentier, Sarrebourg, Moselle.
476. L. **Kessler,** pharmacien, 6, rue des Jardins, Metz.
477. Adolphe **Kieffer,** instituteur, Freyming, Moselle.
478. Ch. **Kieffer-Schutz,** directeur de l'agence musicale messine, 1, rue Pierre-Hardie, Metz.
479. L'abbé **Kieffer,** curé de Florange, Moselle.
480. Michel **Kieffer,** professeur au lycée, 8, rue Mazelle, Metz.
481. Ch. **Kieffer,** fils de Pierre, agriculteur, Roussy-le-Village, Moselle.
482. **Kiener,** professeur d'histoire à l'Université, 22, rue Fischart, Strasbourg.
483. **Kirbach,** instituteur, Rozérieulles, Moselle.
484. L'abbé J.-P. **Kirch,** curé de Welferding, par Sarreguemines.
485. L'abbé Adolphe **Kirschving,** professeur au collège Saint-Augustin, Bitche, Moselle.
486. Alphonse **Klein,** élève-maître à l'école normale d'instituteurs, Montigny-lès-Metz, Moselle.

Digitized by Google

487. Benoit **Klotz,** négociant, 10, rue des Clercs, Metz.
488. Eugène **Koch,** entrepreneur de transports, 40, rue de l'Esplanade, Metz.
489. Georges **Koessler,** 27, rue Saint-Marcel, Metz.
490. Docteur **Koestel,** chef de service à l'Institut bactériologique, rue Mozart, Metz.
491. R. **Kohler,** directeur de l'institut des sourds et muets, rue des Capucins, Metz.
492. **Koehren,** notaire, Sarrebourg, Moselle.
493. **Kolb,** ingénieur, Jarville-lès-Nancy, Meurthe-et-Moselle.
494. Nicolas **Kollen,** rentier, 88, en Fournirue, Metz.
495. **Kolopp,** professeur au lycée, 9, rempart Saint-Thiébault, Metz.
496. Docteur P. **Kolopp,** 11, rempart Saint-Thiébault, Metz.
497. **Kommer,** entrepreneur, 31, rue de Queuleu, Metz-Queuleu.
498. R. **Kommer,** architecte, 6, rue de Lorraine, Metz-Queuleu.
499. L'abbé Jean **Kremer,** curé de Boustroff, par Faulquemont, Mos.
500. L'abbé Jean-Nicolas **Kremer,** curé de Kuntzig, Moselle.
501. **Krempf,** pharmacien, Puttelange-lès-Sarralbe, Moselle.
502. Paul **Kroffig,** directeur de banque, 8, rue Saint-Joseph, Colmar (Haut-Rhin).
503. **Kuentz,** professeur d'histoire au lycée, 6, rue Saint-Georges, Metz.
504. **Kuntz,** professeur au collège, 21, avenue Albert, Thionville.
505. **Kuhn,** pharmacien, Grande-rue, Hayange, Moselle.
506. K. **Kueven,** 58, rue Serpenoise, Metz.
507. Le baron de **La Chalse,** 8, rue de la Garde, Metz.
508. **Lacoste,** maire de Hayange, Moselle.
509. **Lacour,** conducteur des ponts et chaussées, faubourg de Trèves, Sierck, Moselle.
510. Madame **Lacroix,** 55, rue des Allemands, Metz.
511. Victor **Lacroix,** négociant, 11, rue Serpenoise, Metz.
512. Arnold **Lahaye,** Moulins-lès-Metz, Moselle.
513. Paul **Lahaye,** Scy, par Moulins-lès-Metz, Moselle.
514. Commandant **Lalance,** 2, rue de l'Atrie, Nancy.
515. Eugène **Lambert,** publiciste, 2, rue de la Paix, Metz.
516. Joseph **Lampert,** rédacteur des postes, Sarreguemines, Moselle.
517. Alfred **Lamy,** président du Conseil général, Vic-sur-Seille, Moselle.
518. Henri **Lang,** agent général d'assurances, 4, place de Chambre, Metz.
519. Madame E. **Lange,** 1, rue Ambroise-Thomas, Metz.
520. Ernest **Lanternier,** maître serrurier, 6*bis*, rue des Piques, Metz.

Digitized by Google

521. Général de **Lardemelle,** commandant le 6e corps d'armée, hôtel du gouverneur, Metz.
522. Joseph **Larue,** directeur du collège, Saverne, Bas-Rhin.
523. **Lasolgne,** maire d'Ars-sur-Moselle, Moselle.
524. **Latschat,** ancien maire de Dieuze, Moselle.
525. L'abbé François **Laubach,** curé de Blise-Schweyen, par Frauenberg, Moselle.
526. Michel **Laumesfeld,** rentier, Kuntzig, Moselle.
527. **Launoy,** négociant, 35, Grande-Rue, Dieuze, Moselle.
528. Paul **Laurent,** maire de Puttelange-lès-Sarralbe, Moselle.
529. Alphonse **Lazard,** rentier, 3, rue des Roses, Montigny-lès-Metz.
530. B. **Lazard,** rentier, 8, rue Déroulède, Metz.
531. Le docteur Camille **Lebon,** 9, place du Marché, Sarreguemines, Moselle.
532. **Leclerc,** percepteur, Vigy, Moselle.
533. Lucien **Leclerc,** 15, rue Saint-Louis, Metz.
534. J.-P. **Leclère,** Fontoy, Moselle.
535. Joseph **Leclercq,** directeur des faïenceries, Sarreguemines.
536. **Léger,** instituteur, Novéant, Moselle.
537. Georges **Legris,** industriel, 1, rue Migette, Metz.
538. Paul **Legris,** industriel, 4-6, rue du Wad-Billy, Metz.
539. Georges **Lehmann,** négociant, 10, rue de la Paix, Sarreguemines.
540. Paul **Leick,** chef de bureau à la Préfecture, Metz.
541. Julien **Leick,** directeur de la Banque régionale de la Sarre, Sarrebrück, Sarre.
542. Louis **Leick,** négociant, 182, route de Magny, Metz.
543. R. **Lelorrain,** 21, rue Belle-Isle, Metz.
544. **Lemeunier,** directeur de l'usine à gaz, Thionville.
545. Mademoiselle Marthe **Lenoir,** professeur au lycée de jeunes filles, 36, rue des Trois-Evêchés, Metz-Queuleu.
546. Le docteur **Lentz,** 24, avenue du Maréchal-Foch, Metz.
547. Fernand **Léonard,** comptable, maison Hennequin, 4-10, rue Saint-Eucaire, Metz.
548. Nicolas **Léonard,** rentier, 15, rue de la Tête-d'Or, Metz.
549. L'abbé Victor **Léonard,** archiprêtre de Vigy, Moselle.
550. Georges **Léopold,** négociant, 9, rue Charlemagne, Metz.
551. Auguste **Leroy,** rentier, Moyeuvre-Grande, Moselle.
552. L'abbé Paul **Lesprand,** professeur au petit Séminaire, Montigny-lès-Metz, Moselle.

Digitized by Google

553. Charles **Léty,** industriel, 13, rue de la Chèvre, Metz.
554. **Letz,** professeur au lycée, 27, avenue Maréchal-Pétain, Sarreguemines, Moselle.
555. **Levandel,** comptable du collège, Thionville.
556. G. **Levaxelaire,** professeur agrégé au lycée Kléber, Strasbourg
557. Eugène **Lévêque,** entrepreneur, Sarrebourg, Moselle.
558. **Lévy,** professeur au collège, 3, rue Maréchal-Joffre, Thionville
559. Amédée **Lévy,** négociant, 2, place de la Gare, Metz.
560. Alphonse **Lévy,** notaire, 4, rue de l'Esplanade, Metz.
561. Alfred **Lévy,** pharmacien, 10-12, place Saint-Jacques, Metz.
562. André **Lévy,** négociant, 14, avenue Foch, Metz.
563. Armand **Lévy,** négociant en immeubles, 9, rue Charlemagne, Metz
564. Emile **Lévy,** droguiste, 6, rue du Pont-à-Seille, Metz.
565. Georges **Lévy,** marchand d'immeubles, 39, place St-Thiébault, Metz.
566. Gerson **Lévy,** négociant, 17, avenue Foch, Metz.
567. Gustave **Lévy,** juge d'instruction, 22, rue Saint-Marcel, Metz
568. Henri **Lévy,** négociant, 76, route de Strasbourg, Metz.
569. Henry **Lévy,** marchand de biens, Sainte-Marie, par Lagrange. près Thionville.
570. L. **Lévy,** négociant, Forbach, Moselle.
571. Léonce **Lévy,** pharmacien, 8, rue du Palais, Metz.
572. Le docteur René **Lévy,** 6, rue Gambetta, Metz.
573. **L'Hôpital,** inspecteur général de l'instruction publique, au Ministère de l'instruction publique, rue de Grenelle, Paris-7e.
574. Elie **L'Huillier,** au service des mines, chez M. de Vienne, 14, place Carrière, Nancy.
575. **Liaudois,** 14, rue Président-Wilson, Metz.
576. Jean **Lichnerowicz,** professeur agrégé au lycée Michelet, Vanves, Seine.
577. Alois **Lieber,** instituteur, Sarreinsming, Moselle.
578. Commandant **Liégey,** du génie, secteur 7, Mayence.
579. **Linel,** directeur de la caisse de maladie, 27, rue de Sarrelouis, Boulay, Moselle.
580. L'abbé Arthur **Loewenbruck,** curé d'Arriance, par Herny, Moselle.
581. Emile **Losson,** pharmacien, 70, en Fournirue, Metz.
582. L'abbé J.-P. **Losson,** curé d'Héming, canton de Lorquin, Moselle.
583. **Loth,** directeur des Salines, au haras, à Rech près Sarralbe, Moselle.
584. Pierre **Louis,** professeur à l'école normale d'instituteurs, 26, rue des Trois-Evêchés, Metz-Queuleu.

Digitized by Google

585. **Luckas,** employé, cité de Gargan, Moyeuvre-Grande, Moselle.
586. Mademoiselle **Louyat,** 21, rue de la Haye, Metz.
587. Charles **Louyot,** miroitier, 21, place du Quarteau, Metz.
588. Le docteur **Luttwig,** 1, rue du Général-Mangin, Montigny-lès-Metz.
589. Auguste **Maillard,** négociant, 29, place Saint-Louis, Metz.
590. L'abbé Charles **Maire,** archiprêtre de Lorquin, Moselle.
591. **Mall,** percepteur, 12, rue Charlemagne, Metz.
592. Bénédict **Mallet,** avocat, 8, rue de la Garde, Metz.
593. René **Malmonté,** notaire, Ars-sur-Moselle, Moselle.
594. Léonce **Maltet,** directeur de la succursale de la société Nancéienne de crédit industriel, 5 et 6, avenue Serpenoise, Metz.
595. Louis **Mangenot,** propriétaire, Vic-sur-Seille, Moselle.
596. L'abbé Albert **Mangin,** à Pépinville, par Richement, Moselle.
597. **Mangin,** secrétaire, Sarralbe, Moselle.
598. Mademoiselle Marie **Mangin,** directrice du lycée de jeunes filles, Strasbourg.
599. Constant **Mansuy,** manufacturier, Rohrbach, près Sarreguemines, Moselle
600. **Marbache,** vétérinaire d'arrondissement, Boulay, Moselle.
601. **Marchal,** professeur au collège, Thionville.
602. Le docteur Emile **Marchal,** Hettange-Grande, Moselle.
603. Louis **Marchal,** instituteur, Ponthion, par Vitry-le-François, Marne.
604. **Marcus,** ancien administrateur-adjoint de la sous-préfecture de Metz.
605. Docteur Henri **Maret,** 23, quai Félix Maréchal, Metz.
606. Le marquis **de Marguerie,** sénateur de la Moselle, Saint-Epvre, par Baudrecourt, Moselle.
607. Henri **de Marin,** 18, rue des Prisons-Militaires, Metz.
608. L'abbé Charles **Martin,** curé de Kontz-Basse, par Sierck, Moselle.
609. Edmond **Martin,** Sarreguemines, Moselle.
610. Michel **Martin,** professeur au lycée, 4, rue Saint-Vincent, Metz.
611. E. **Martin,** dessinateur, rue Alexandrine, Moyeuvre-Grande, Mos
612. Henri **Martinet,** rentier, 136, rue de Tocqueville, Paris-17e
613. Albert **Martzloff,** propriétaire, Druling, Bas-Rhin.
614. **Marx,** juge au tribunal de bailliage, Thionville.
615. Laurent **Masculier,** négociant, 32, rue du Coëtlosquet, Metz.
616. Charles **Masius,** pharmacien, 35, rue Mazelle, Metz.
617. Ch.-J.-B. **Masius,** 5, rue Migette, Metz.
618. **Masson,** notaire, Vic-sur-Seille, Moselle.

Digitized by Google

619. **Masson,** propriétaire, Gondrexange, Moselle.
620. Charles **Mathis,** Niederbronn (Bas-Rhin).
621. Justin **Mathis,** receveur d'enregistrement, Audun-le-Tiche, Moselle.
622. **Mauclaire,** maire de la ville, Thionville.
623. Emile **Maujean,** négociant, 5, rue des Piques, Metz.
624. Georges **Maujean,** industriel, 78, rue des Allemands, Metz.
625. Léon **Maujean,** professeur à l'école primaire supérieure, Metz, 23, route de Strasbourg, Metz-Plantières.
626. Paul **Maujean,** industriel, 78, rue des Allemands, Metz.
627. Marcel **Maure,** avocat, 3, cours Léopold, Nancy
628. Docteur **May,** conseiller général, Morhange, Moselle.
629. L'abbé Adolphe **Mayer,** curé de Bionville-sur-Nied, Moselle.
630. Hippolyte **Mayer,** brasseur, Boulay, Moselle.
631. L'abbé Dominique **Mazerang,** curé d'Inglange, par Distroff, Moselle.
632. Madame E. **Méa,** 16, avenue Maréchal-Foch, Metz.
633. Le docteur Louis **Medernach,** rue de la Paix, Thionville.
634. Paul **Médinger,** professeur, 8, avenue de la Gare, Luxembourg.
635. **Meessen,** rentier, Kuntzig, Moselle.
636. **Membré,** sous-chef de gare, Novéant, Moselle.
637. Antoine **Ménard,** directeur des mines de la Société Nord et Lorraine, 11, rue Ferry, Metz.
638. Myrtil **Mendel,** négociant, 2, rue Général-Mangin, Montigny-lès-Metz.
639. Paul **Mené,** négociant, 306, rue de Luxembourg, Thionville, Moselle.
640. **Merget,** dessinateur industriel, Moyeuvre-Grande, Moselle.
641. R. **Mesplié,** avocat, 26, avenue du Maréchal-Foch, Metz.
642. L'abbé Jean **Mertz,** curé de Manderen près Sierck, Moselle.
643. Adolphe **Meyer,** instituteur, Welferding, Moselle.
644. **Meyer,** receveur des postes, Sierck, Moselle.
645. Docteur **Meyer,** médecin d'arrondissement, Sarrebourg, Moselle.
646. L'abbé Albert **Meyer,** curé de Terville, Moselle.
647. Auguste **Meyer,** directeur particulier de la compagnie d'assurances l'Union de Paris, 19, rue des Parmentiers, Metz.
648. Eugène **Meyer,** directeur particulier de la Compagnie d'assurances l'Union de Paris, 19, rue des Parmentiers, Metz.
649. Louis **Meyer,** député de la Moselle, Walscheid, Moselle.
650. Léon **Meyer,** négociant, 6, rue Gambetta, Metz.

Digitized by Google

651. L'abbé Xavier **Meyer,** professeur au collège Saint-Clément, 1, rue des Bénédictins, Metz.
652. L'abbé Nicolas **Meyers,** curé de Laudrefang, par Téting, Moselle.
653. R. **Michaux,** avocat, 43, rue Serpenoise, Metz.
654. Jules **Michel,** fabricant de meubles, 15, rue de la Tête-d'Or, Metz
655. **Michel,** vétérinaire, Dieuze, Moselle.
656. Albert **Minster,** négociant, 6, rue Paul-Déroulède, Metz.
657. Général comte **de Mitry,** 15, avenue Niel, Paris.
658. **Moll,** professeur au lycée, 17, rue de Verdun, Metz.
659. L'abbé **Moncelle,** professeur au collège de la Malgrange, par Jarville, M.-et-M.
660. Edouard **Moncelle,** ingénieur, membre du Conseil général, 32, rue des Clercs, Metz.
661. Eugène **Mondlange,** route de Metz, Longeville, Moselle.
662. L'abbé **Monhoven,** professeur au petit-Séminaire, Montigny-lès-Metz.
663. **Moppert,** professeur à l'école normale, rue de la Victoire, Montigny-lès-Metz. Moselle,
664. F. **Mouraux,** inspecteur des douanes, Sarrebourg, Moselle.
665. **Mouray,** sous-lieutenant à la chefferie du génie, Thionville.
666. E. **Moussat,** professeur agrégé au lycée, 10, rue du Chanoine-Collin. Metz.
667. Adolphe **Moyse,** négociant en immeubles, 18, rue Gambetta, Metz.
668. Daniel **Moyse,** négociant, 11, avenue Foch, Metz.
669. Léon **Moyse,** 13, rue Serpenoise, Metz.
670. **Muller,** professeur à l'école primaire supérieure, 8, route de Metz, Ban-Saint-Martin,
671. Charles **Muller,** négociant, 12, rue du Faisan, Metz.
672. Mademoiselle Charlotte **Muller,** professeur au lycée de jeunes filles, 2, rue Turgot, Metz-Queuleu.
673. Emile **Muller,** vétérinaire, avenue Maréchal-Pétain, Thionville.
674. Jean **Nabert,** professeur de philosophie au lycée, 17, rue de Metz, Ban-Saint-Martin, Moselle.
675. **Naegel,** chef de laboratoire, 154, cité de Wendel, Moyeuvre-Grande, Moselle.
676. E. **Nagel,** professeur au lycée, 15, rue Dupont-des-Loges, Metz.
677. L. **Nagié,** professeur au lycée, 45, route de Borny, Metz-Plantières.
678. **Naut,** propriétaire, Gravelotte, Moselle.
679. Auguste **Negler,** négociant, Morhange, Moselle.

Digitized by Google

680. Le grand-rabbin **Netter,** 18, rue aux Ours, Metz.
681. Henri **Nicklès,** receveur de l'enregistrement, Sarreguemines, Mos.
682. Antoine **Nicolal,** avocat, 13, rue de Verdun, Metz.
683. Edmond **Nicolas,** membre du Conseil général, Rurange par Guénange, Moselle.
684. Félix **Noël,** négociant, rue de Paris, Thionville.
685. Pierre **Noël-Medernach,** 17, rue de Paris, Thionville.
686. Henri **Nominé,** maire de la ville, place Général-Sibille, Sarreguemines, Moselle.
687. Docteur **Nosal,** 2, rue du Palais, Metz.
688. **Notte,** employé, rue Maréchal-Foch, Moyeuvre-Grande, Moselle.
689. Paul **Nouviaire,** minotier, 5, avenue Maréchal-Joffre, Thionville, Moselle.
690. L'abbé Maurice **Obry,** curé de Hoff, par Sarrebourg, Moselle.
691. Nicolas **Obry,** instituteur, 1, rue Saint-Pierre, Metz-Sablon.
692. L'abbé **Olinger,** professeur au petit séminaire, 1, rue Général-Franiatte, Montigny-lès-Metz.
693. **Olinger,** professeur en retraite, Moulins-lès-Metz, Moselle.
694. Louis **Oswald,** directeur de banque, 17, rue Serpenoise, Metz.
695. Albert **Ott,** secrétaire des contributions indirectes, 1, rue des Trois-Evêchés, Metz-Queuleu.
696. Dominique **Ottemer,** avocat, 9, rue Gambetta, Thionville.
697. Eugène **Oungre,** négociant, 16, rue Wilson, Metz.
698. **Pacaud,** secrétaire général de la Direction de l'enseignement, 25, rue Paixhans, Metz.
699. E. **Palez,** professeur au lycée, 13, rue Paixhans, Metz.
700. Comte Jean de **Pange,** 9, square de Messine, Paris-8e.
701. Théodore **Paqué,** maire et conseiller général, Saint-Avold, Moselle.
702. Jules **Pascaly,** 15, rue Jules-Ferry, La Garenne-Colombes (Seine).
703. Louis **Paté,** rédacteur à la sous-préfecture de Metz-campagne, 1*bis*, rue des Prisons-Militaires, Metz.
704. Adrien **Pauly,** pharmacien, 29, rue du Pont-Saint-Georges, Metz.
705. Eugène **Pauly,** Maison Choquin, 6, rue du Palais, Metz.
706. Le chanoine Justin **Pauly,** archiprêtre de Château-Salins, Moselle.
707. Docteur **Payeur,** médecin d'arrondissement, Sarreguemines, Moselle.
708. L'abbé Jean **Perquin,** curé de Saint-Maximin, 61, rue Mazelle, Metz.
709. Henri **Perret,** professeur au lycée, 41, rue de Belle-Isle, Metz.

Digitized by Google

710. Edmond **Perrin,** professeur d'histoire à la Faculté des lettres de l'Université, Grenoble (Isère).

711. L. **Perruchot,** rédacteur à la Préfecture, 4, rue de Queuleu, Metz.

712. Madame **Person,** villa La Monnoyère, Longwy-Haut, M.-et-M.

713. F. **Peter,** instituteur, en stage, 2, rue Cheverus, Laval, Mayenne.

714. J.-B. **Peter,** vice-président du Tribunal, 42, avenue du Maréchal Foch, Metz.

715. **Petit,** professeur à l'école régionale, Château-Salins, Moselle.

716. L'abbé Victor **Pétry,** prêtre habitué, Waldvisse, près Sierck, Moselle.

717. **Petitfrère,** chef de fabrication, cité Saint-Henri, Rosselange, Moselle.

718. **Peyromaure-Debord,** secrétaire général de la préfecture, 8, rue de la Haye, Metz.

719. Jean **Pfletschinger,** notaire, Hayange, Moselle.

720. Christian **Pfister,** membre de l'Institut, doyen de la Faculté des lettres, palais de l'Université, Strasbourg.

721. **Pfoster,** ingénieur en chef des ateliers, Basse-Yutz, Moselle.

722. Paul **Pfrenglé,** industriel, 15, avenue Foch, Metz.

723. Jean **Philipp,** directeur des cristalleries, Saint-Louis-lès-Bitche, Moselle.

724. Joseph **Pichon,** viticulteur et numismate, ferme de Maison-Rouge, par Moulins, Moselle.

725. Albert **Pierre,** peintre, 70, rue Mazelle, Metz.

726. A. **Pierron,** négociant en bois, 15, rempart Saint-Thiébault, Metz

727. R. **Pierron,** ingénieur, Sarralbe, Moselle.

728. **Piffert,** inspecteur des forêts, Bitche, Moselle.

729. Léon **Pigeot,** maire de Sarralbe, Moselle.

730. Ernest **Piguet,** hôtel de la Gare, place de la Gare, Metz.

731. L'abbé Louis **Pinck,** curé de Hambach, Moselle.

732. Nicolas **Pinck,** directeur des postes, 13, rue des Alliés, Sarreguemines, Moselle.

733. Mademoiselle A. **Plassiart,** Uckange, Moselle.

734. Louis **Plassiart,** bâtonnier de l'ordre des avocats, 22, en Nexirue, Metz.

735. Henri **Plontz,** juge au tribunal, 3, boulevard Clémenceau, Metz.

736. Lucien **Poinsignon,** chef de bureau à la mairie, 5, rue de la Côte, Ban-St-Martin, Moselle.

737. **Poirier,** professeur au collège, Thionville.

738. Léon **Poirier,** organiste de la Cathédrale, 10*bis*, rue des Clercs, Metz.

Digitized by Google

739. Fernand **de Poucques,** ingénieur, 19, Grand'rue, Rosselange, Mos.
740. **Poulain,** représentant du Crédit Coopératif, Saint-Avold, Moselle.
741. Victor **Prevel,** directeur du Crédit Coopératif, 61-63, rue Serpenoise, Metz.
742. Emile **Prillot,** photographe, 2, avenue Serpenoise, Metz.
743. Eugène **Prince,** rédacteur à la sous-préfecture, Boulay, Moselle.
744. Edmond **Privé,** juge de bailliage, Delme, Moselle.
745. Adolphe **Probst,** négociant, 38, rue Rhénane, Metz-Queuleu.
746. M. **Provot,** professeur au lycée, 6, place de la Gare, Metz.
747. Jean **Quirin,** rentier, 3, rue de la Vacquinière, Montigny-lès-Metz.
748. L'abbé Alphonse **Rabas,** curé d'Ottange, Moselle.
749. **Rabot,** secrétaire en chef de la sous-préfecture, Forbach, Moselle.
750. **Rath,** instituteur, Bousseviller, par Hanviller, Moselle.
751. Jean **Rausch,** minotier, Frauenberg, Moselle.
752. Commandant baron de **Ravinel,** 38, place de la Carrière, Nancy.
753. **Rebourset,** avocat, 8, rue des Clercs, Metz.
754. Pierre **Recht,** dessinateur aux bureaux de la chefferie du génie Thionville, Moselle.
755. **Reinert,** rentier, 3, rue Saint-Marcel, Metz.
756. **Reimringer,** minotier, Fontoy, Moselle.
757. L'abbé Sébastien **Reinstadler,** aumônier, Plappeville, Moselle.
758. Docteur Hubert **Reiss,** 11-13, rue de la Tête-d'Or, Metz.
759. Emile **Remoissenet,** opticien, 5, rue Saint-Symphorien, Metz.
760. **Remy,** professeur au lycée, 14, rue des Bénédictins, Metz.
761. Marcel **Renault,** directeur de l'instruction publique, 25, rue Paixhans, Metz.
762. **Reuter,** rentier, Thionville, Moselle.
763. Marcel **Rheims,** représentant, 27, avenue Foch, Metz.
764. **Riboulet,** ingénieur des Arts et Manufactures, secrétaire-adjoint de la Société historique et archéologique, 51, rue du Château, Château-Thierry (Aisne).
765. Paul **Richard,** bibliothécaire de l'Université, 16, rue de l'Observatoire, Strasbourg.
766. **Richard,** propriétaire, Marimont, par Benestroff, Moselle.
767. Charles **Richard-Goedert,** industriel, au barrage, Beauregard-Thionville, Moselle.
768. Joseph **Richard,** avocat-avoué, rue de la Chapelle, Sarreguemines, Moselle.
769. Joseph **Richart,** 17, rue Noth, Saverne, Bas-Rhin.

Digitized by Google

770. L. **Riegel,** négociant, 18, boulevard Clémenceau, Metz.
771. Le chanoine Stanislas **Rigaux,** archiprêtre de Forbach, Moselle.
772. Claude **Rigollet,** architecte, 7, avenue Carcano, Commercy.
773. Madame **Ringenbach-Bruckler,** au restaurant Moitrier, 2-4, en Chaplerue, Metz.
774. Joseph **Risch,** maréchal-ferrant, Sarreguemines.
775. **Ritz,** inspecteur d'assurances, Boulay, Moselle.
776. L'abbé **Ritz,** directeur politique du *Lorrain*, 10, rue du Chanoine-Collin, Metz.
777. Edmond des **Robert,** 48, rue Hermite, Nancy.
778. L. **Robert,** libraire, 36, rue Serpenoise, Metz.
779. **Rohr,** instituteur, Oeutrange, Moselle.
780. **Rollin,** Hémilly par Elvange, Moselle.
781. Mademoiselle Alice **Rollin,** professeur au lycée de jeunes filles, 4, rue du Magasin-aux-Vivres, Metz.
782. L'abbé Georges **Roloff,** archiprêtre de Bitche, Moselle.
783. Ernest **Rongier,** commissaire central de police, 3, rue Coëtlosquet, Metz.
784. E. **Roth,** ingénieur, Hayange, Moselle.
785. P. **Roubaud,** maire, Rozérieulles, Moselle.
786. Le chanoine **Roupp,** maison Sainte-Blandine, 10, rue de la Gendarmerie, Metz.
787. L. **Roussel,** rédacteur en chef de la *Tribune de l'Est*, 2, place Sainte-Croix, Metz.
788. L. **Royer,** instituteur, Boust, par Hettange-Grande, Moselle.
789. L'abbé Antoine **Rubeck,** curé de Niderwiller, Moselle.
790. Docteur **Sabisch,** 41, rue Taison, Metz.
791. Docteur **Salmon,** médecin-oculiste, avenue Merlin, Thionville.
792. Maurice **Salomon,** 6, rue Déroulède, Metz.
793. Alexis **Samain,** 26*bis*, rue de la Chèvre, Metz.
794. Docteur F. **Samuel,** Rodemack, Moselle.
795. Georges **Samuel,** avocat-avoué, 11, rue Charlemagne, Metz.
796. H. **Samuel,** négociant, 17, avenue Maréchal-Foch, Metz.
797. L'abbé L.-P. **Sancy,** curé de Rozérieulles, Moselle.
798. **Santelli,** professeur agrégé au lycée, 23, rue des Parmentiers, Metz.
799. J.-P. **Sauren,** ingénieur des travaux publics de l'Etat, 16, rue des Ecoles, Longeville-lès-Metz.
800. André **Schaaf,** épicier en gros, membre du Conseil général, Sarreguemines, 16, rue Nationale, Moselle.

Digitized by Google

801. **Schack,** pharmacien, 53, rue Serpenoise, Metz.
802. **Schaeffer,** instituteur, Sarralbe, Moselle.
803. Nicolas **Schalbart,** 17, rue des Champs, Esch-sur-l'Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.
804. **Schaul,** avocat, Sarreguemines, Moselle.
805. L'abbé Guillaume **Schaul,** professeur au lycée, 65, rue de la Montagne, Sarreguemines, Moselle.
806. L'abbé Pierre **Scherrer,** curé de Vaux, par Moulins-lès-Metz, Mos.
807. Paul **Schierer,** instituteur, 93, rue de Queuleu, Metz.
808. **Schiltz,** adjoint au maire, Saint-François près Thionville, Moselle.
809. Henri **Schiltz,** aspirant-percepteur, Puttelange-lès-Sarralbe, Mos.
810. Emile **Schladenhaufen,** notaire, Rombas, Moselle.
811. De **Schlumberger,** château de Guebwiller, Haut-Bhin.
812. De **Schlumberger-Turckheim,** château de Bonne-Fontaine à Altweiler, par Harskirchen, Bas-Rhin.
813. Etienne **Schmidt,** ingénieur et maire, Creutzwald, Moselle.
814. L'abbé Nicolas **Schmit,** curé de Filstroff, par Bouzonville, Moselle.
815. Charles **Schmit,** marchand de fer, rue Neuve, Thionville.
816. Eugène **Schmit,** marchand de fer, rue Neuve, Thionville.
817. Gaston **Schmit,** employé aux Usines de Wendel, Erzange, par Hayange, Moselle.
818. L'abbé Léon **Schmit,** professeur au grand Séminaire, 3, rue d'Asfeld, Metz.
819. **Schmitt,** procureur cantonal, attaché au parquet, 1, rue de Pont-à-Mousson, Montigny-lès-Metz.
820. Nicolas **Schmitt,** rentier, membre du Conseil général, Escherange, par Volmerange-lès-Mines, Moselle.
821. Mesdemoiselles **Schmitt,** 13, quai Félix-Maréchal, Metz.
822. Docteur **Schmitt,** Audun-le-Tiche, Moselle.
823. L'abbé Joseph **Schmitt,** curé de Malling, par Sierck, Moselle.
824. Le docteur **Schneider,** 48, avenue Foch, Metz.
825. L'abbé Georges **Schneider,** prêtre habitué, 5, rue de la Paroisse, Thionville, Moselle.
826. Théophile **Schneider,** libraire, 35, rue de la Tête-d'Or, Metz.
827. **Schnitzler,** entrepreneur, 63, rue de Pont-à-Mousson, Montigny-lès-Metz, Moselle.
828. Julien **Schont,** censeur au lycée, 12, rue Saint-Vincent, Metz.
829. Jean **Schoumacher,** contrôleur des contributions directes, 38, rue de Queuleu, Metz.

Digitized by Google

830. Victor **Schuetz,** rédacteur des postes, Sarreguemines, Moselle.
831. Georges **Schulze,** confiseur, Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.
832. Robert **Schumann,** député de la Moselle, 5, avenue du Maréchal-Foch, Metz.
833. Auguste **Schutz,** boulanger, Sarreguemines.
834. L'abbé Joseph **Schwaller,** professeur au collège Saint-Augustin, Bitche, Moselle.
835. Henri **Schwartz,** notaire et membre du conseil général, Phalsbourg, Moselle.
836. L'abbé Joseph **Schwartz,** vicaire, 87, rue de la Chapelle, Metz-Sablon, Moselle.
837. Léon **Schwartz,** notaire, Château-Salins, Moselle.
838. **Schwartz,** directeur des usines de chaux, Metzerwisse, Moselle.
839. **Schwartz,** restaurateur, Grand'Rue, Hayange, Moselle.
840. Isidore **Schwartz,** percepteur, Ars-sur-Moselle, Moselle.
841. J.-M. **Schwartz,** directeur de banque, 4, avenue Serpenoise, Metz.
842. Mademoiselle Julie **Schwartz,** Biding, par Maxstadt, Moselle.
843. Georges **Schweitzer,** avenue Castelnau, Thionville.
844. E. **Schweitzer,** négociant, 25, rue des Prisons-Militaires, Metz.
845. L'abbé J.-P. **Schweitzer,** curé de Denting, par Boulay, Moselle.
846. **Schwerdoffer,** hôtelier, Sierck, Moselle.
847. Lucien **Schwertzler,** entrepreneur, 26, rue du Pont-des-Morts, Metz.
848. **Scius,** agent général, place du Marché, Sarrebourg, Moselle.
849. P. **Sebire,** directeur de la Société générale alsacienne de Banque, 57, rue Serpenoise, Metz.
850. **Seichepine,** négociant, Château-Salins, Moselle.
851. L'abbé A. **Seingry,** 9*b*, rue de l'Yser, Metz-Sablon.
852. C. **Selzer,** rédacteur au Journal *Le Messin*, 35, rue de la Chenau, Metz-Queuleu.
853. Robert **Serot,** député de la Moselle, 4, rue de la Haye, Metz.
854. Edouard **Seywert,** négociant, 5-7, place Saint-Louis, Metz.
855. Jules **Seywert,** négociant, 19-21, rue du Change, Metz.
856. Adolphe **Sibille,** notaire, rue du Vieil-Arsenal, Thionville, Moselle
857. L'abbé Alfred **Sibille,** curé de Vitry-sur-Orne, par Rombas, Mos.
858. Gaston **Sibille,** négociant, 23, place Saint-Louis, Metz.
859. Justin **Sibille,** licencié en droit, Lelling, par Faulquemont, Moselle.
860. L'abbé Joseph **Sibold,** curé de Hartzviller, Moselle.
861. Edmond **Siebert,** chef des services commerciaux, à la Compagnie du gaz, rue des Vosges, Metz-Queuleu.

Digitized by Google

862. René **Siebert,** notaire, Dieuze, Moselle.
863. Mathieu **Sievener,** Sierck. Moselle,
864. J. **Simon,** négociant, 48, rue de Tivoli, Metz-Queuleu.
865. **Simony,** directeur, Forbach, Moselle.
866. Max **Skosowsky,** chirurgien-dentiste, 14-15, place d'Armes, Metz.
867. L'abbé Ernest **Sorne,** curé de Petite-Roselle, Moselle.
868. Emile **Soulier,** industriel, 20, rue Clovis, Metz.
869. **Spanier,** directeur des mines, colonie de Wendel, Moyeuvre-Grande, Moselle.
870. **Spanier,** chef de fabrication, 156, cité de Wendel, Moyeuvre-Grande, Moselle.
871. L'abbé Nicolas **Stauder,** professeur au collège Saint-Clément, 1*bis*, rue des Bénédictins, Metz.
872. Maurice **Stauffer,** employé de banque, 3, rue de Pont-à-Mousson, Metz.
873. V. **Steibbel,** ingénieur, 2, rue Perrat, Metz.
874. **Steiger,** pharmacien, Sarralbe, Moselle.
875. Armand **Stein,** libraire, Forbach, Moselle.
876. E. **Steinbock,** négociant, 42, avenue Foch, Metz.
877. André **Steinlein,** docteur en droit, 2, rue Silberrath, Strasbourg.
878. **Steinmetz,** directeur d'école, Audun-le-Tiche, Moselle.
879. Jean **Steinmetz,** marchand de meubles, rue de Paris, Thionville, Moselle.
880. François **Steinmetz,** commissaire de police, 64, rue du Pontiffroy, Metz.
881. L'abbé Antoine **Stenger,** curé de Basse-Ham, par Kœnigsmacker, Moselle.
882. L. **Stenger,** imprimeur, Boulay, Moselle.
883. **Stoesser-Renauld,** 76, am Ludwigsplatze, Sarrebrück.
884. Emile **Stricher,** rédacteur des postes, Sarreguemines, Moselle.
885. A. **Stoffel,** avocat, 22, en Nexirue, Metz.
886. Baronne de **Stucklé,** 15, rue Duret, Paris-16e.
887. Raymond **Studer,** étudiant à la Faculté de droit de l'Université de Strasbourg, hôtel des Postes, portail D, Metz.
888. **Taboulet,** professeur agrégé au lycée, Sarreguemines, Moselle.
889. L'abbé **Taglang,** rue Rosweg, Sélestat, Bas-Rhin.
890. **Tarrillon,** négociant, 33, rue de la Tête-d'Or, Metz.
891. François **Teiten,** représentant, 8, boulevard Georges-Clémenceau Metz.

Digitized by Google

892. Nicolas **Théobald,** élève-maître à l'école normale d'instituteurs, Montigny-lès-Metz.
893. **Théobalt,** employé, cité de Wendel, Moyeuvre-Grande.
894. J. **Therré,** directeur du journal *Le Messin*, 9, rue Charlemagne, Metz.
895. Victor **Thielen,** instituteur, Freyming, Moselle.
896. Michel **Thiria,** peintre-verrier, 50, place Saint-Louis, Metz.
897. **Thiriet,** propriétaire, Hampont, Moselle.
898. L'abbé Joseph **Thiriot,** curé de Servigny-lès-Sainte-Barbe, par Noisseville, Moselle.
899. L'abbé Jules **Thiriot,** curé de Failly, par Noisseville, Moselle.
900. **Thiry,** architecte diplômé, 4*bis*, rue de la Haye, Metz.
901. Christophe **This,** négociant, 52, en Fournirue, Metz.
902. **Thomas,** employé, 18, cité Saint-Henri, Rosselange, Moselle.
903. Félicien **Thomas,** notaire, 8, place Saint-Louis, Metz.
904. L. **Thomas,** 21, rue Dupont-des-Loges, Metz.
905. Georges **Thomy,** ancien sous-préfet, 4, rue Saint-Vincent, Metz.
906. Chanoine Alfred **Thorelle,** aumônier du Sacré-Cœur, Montigny-lès-Metz, Moselle.
907. Commandant **Thouvenin,** 36*bis* ,rue Grandville, Nancy.
908. Claude **Tillement,** père, 17, avenue Serpenoise, Metz.
909. Gabriel **Tillement,** minotier, au Grand Moulin, 7-11, place de la Comédie, Metz.
910. Maurice **Tillement,** 17, avenue Serpenoise, Metz.
911. L'abbé Jacques **Touba,** curé de Zetting, par Sarreinsming, Moselle.
912. **Trioux,** professeur agrégé d'histoire au lycée, 2, rue de la Haye, Metz.
913. J.-P. **Tritz,** notaire, Bouzonville, Moselle.
914. Albert **Uhlhorn,** notaire, Sarre-Union, Bas-Rhin.
915. **Ulmer,** magistrat, 23, rue du Parc, Sarreguemines, Moselle.
916. Georges **Ulmer,** notaire, Morhange, Moselle.
917. Georges **Urbain,** chirurgien-dentiste, 9, avenue Foch, Metz.
918. Le chanoine J.-P. **Vagner,** archiprêtre, rue Saint-Maximin, Thionville, Moselle.
919. Victor **Valentiennes,** secrétaire, aux faïenceries, Sarreguemines.
920. L'abbé J.-J. **Valentiny,** curé de Boust, à Usselskirch par Hettange-Grande, Moselle.
921. André **Varin,** sous-préfet, Sarreguemines.
922. Paul **Vautrin,** adjoint au maire, 10, rue de la Garde, Metz.

Digitized by Google

923. P. **Veber,** directeur d'assurances, 12, rue Charlemagne, Metz.
924. Lucien **Vebert,** professeur à l'école pratique de commerce, 6, place Jeanne-d'Arc, Metz.
925. L'abbé Charles **Vechenauski,** curé de Bertrange, par Thionville, Moselle.
926. de **Verneuil,** Saint-Sulpice-lès-Feuilles, Haute-Vienne.
927. Joseph **Verschneider,** chef de service aux faïenceries, Sarreguemines, Moselle.
928. Comtesse de **Villers-Grignoncourt,** 29, en Jurue, Metz.
929. Auguste **Vincent,** négociant, 9, rue du Petit-Paris, Metz.
930. **Vincent,** ancien négociant, Thionville.
931. **Vinot,** directeur d'entreprises, Erzange, par Schrémange, Moselle.
932. L'abbé Paul **Virion,** Boulange, Moselle.
933. Jules **Virrion,** négociant, 1-3, rue Dupont-des-Loges, Metz.
934. **Voizard,** hôtelier, Vic-sur-Seille, Moselle.
935. Le Chanoine **Vuillaume,** archiprêtre de Vic-sur-Seille, Moselle.
936. Louis **Wack**. directeur de fabrique, 10, rue de la Montagne, Sarreguemines,Moselle.
937. L'abbé J.-P. **Wagner,** curé de Lambach, par Enchenberg, Moselle.
938. Le Chanoine Thomas **Wagner,** vicaire général, 13, place Sainte-Glossinde, Metz.
939. L'abbé Gilbert **Walbock,** Remilly, Moselle.
940. **Walter,** fabricant, Gœtzenbruck, Moselle.
941. **Watrinet,** horticulteur, 13, rue du Petit-Paris, Metz.
942. **Weber,** négociant en vins, Insming, Moselle.
943. Alexis **Weber,** banquier, Boulay, Moselle.
944. Emile **Weber,** vétérinaire des mines domaniales de la Sarre, Forbach, Moselle.
945. Jules **Weber,** négociant, 6-16, place des Charrons, Metz.
946. Henri **Weber,** notaire, Vatimont, par Baudrecourt, Moselle.
947. L'abbé Louis **Weber,** curé de Réning, par Léning, Moselle.
948. Alexandre **Weil,** négociant, 15, rue du Grand-Cerf, Metz.
949. Alfred **Weil,** président du tribunal, 19, boulevard Clémenceau, Metz.
950. Docteur Gaston **Weil,** 3, place Saint-Martin, Metz.
951. Robert **Weil,** négociant, 15, rue du Grand-Cerf, Metz.
952. F.-N. **Weinandt,** directeur de l'école commerciale, 2, rue du Pont Saint-Marcel, Metz.
953. Edmond **Weisdorf,** notaire, Sierck, Moselle.
954. L'abbé **Weiter,** professeur au lycée, 2, rue de la Haye, Metz.

Digitized by Google

955. F. **Welter,** pharmacien, Hettange-Grande, Moselle.
956. Mademoiselle M. **Welter,** pharmacie Welter, Hettange-Grande, Moselle.
957. Timothée **Welter,** notaire, 16, avenue Foch, Metz.
958. Docteur **Welvert,** Moyeuvre-Grande, Moselle.
959. Charles de **Wendel,** 56, avenue Hoche, Paris-8e.
960. Humbert de **Wendel,** rue de Wendel, Hayange, Moselle.
961. Maurice de **Wendel,** Brouchetière, à Jœuf, Meurthe-er-Moselle.
962. **Werner,** pharmacien, Boulay, Moselle.
963. Docteur Georges **Werner,** 5, avenue Foch, Metz.
964. **Wernert,** receveur d'enregistrement, Thionville.
965. Van **Werveke,** professeur, 64, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.
966. Docteur de **Westphalen,** 6, rue Mazelle, Metz.
967. Joseph **Wetzel,** ingénieur électricien, 26-28, rue des Clercs, Metz.
968. **Weyland,** négociant en bois, Forbach, Moselle.
969. L'abbé François **Weyland,** curé de Vernéville, Moselle.
970. Joseph **Wicker,** négociant, place d'Armes, Vic-sur-Seille, Moselle.
971. **Wilhelm,** agent d'affaires, Saint-Avold, Moselle.
972. L'abbé Joseph **Wilhelm,** professeur au petit séminaire, Montigny-lès-Metz, Moselle.
973. **Willemin,** 40, avenue Foch, Metz.
974. **Wiltzer,** chef de bureau à la sous-Préfecture, 15, rue de la Gendarmerie, Metz.
975. Paul **Winsback,** 4. rue de la Garde, Metz.
976. Eugène-Daniel **Wirtz,** rentier, 11, avenue Clémenceau, Metz.
977. Michel **Wittenmeyer,** instituteur, 16, rue Ausone, Metz.
978. J. **Wolff,** instituteur, Moyenvic, Moselle.
979. **Wolff,** hôtelier, Saint-Quirin, Moselle.
980. Docteur **Wonner,** Hayange, Moselle.
981. Victor **Wonner,** rentier, Florange, Moselle.
982. Th. **Wully,** professeur au lycée, 47*bis*, rue Belle-Isle, Metz.
983. Myrthil **Zachayus,** avocat-avoué, 40, rue des Clercs, Metz.
984. Bernard **Zélîqzon,** représentant, 1, rue Petite Boucherie, Metz.
985. Léon **Zélîqzon,** professeur au lycée en retraite, 36, avenue Maréchal-Foch, Metz.
986. Gaston **Zeller,** professeur agrégé d'histoire, 12, boulevard Péreire, Paris-17e.
987. Aloïs **Zenner,** administrateur du *Républicain lorrain*, 4, rue de Paris, Metz.

Digitized by Google

988. Charles **Zimmer,** industriel, place de la République, Thionville, Moselle.

989. Georges **Zimmermann,** instituteur, 8, rue de l'Argonne, Metz-Sablon.

990. L'abbé **Zwickel,** archiprêtre de Phalsbourg, Moselle.

Archives, Bibliothèques et Musées.

991. Bibliothèque municipale de Haguenau, Bas-Rhin.

992. Archives départementales du Haut-Rhin, Colmar.

993. Archives départementales de la Moselle, Metz.

994. Bibliothèque de la Préfecture de la Moselle, Metz.

995. Bibliothèque du Grand Séminaire, 3, rue d'Asfeld, Metz.

996. Bibliothèque du couvent des Franciscains, 17, rue Marchant, Metz.

997. Bibliothèque municipale, Metz.

998. Musée municipal, Metz.

999. Bibliothèque municipale, Mulhouse.

1000. Bibliothèque municipale, Nancy, aux bons soins de M. A. Buvignier, libraire, 13, rue Saint-Georges, Nancy.

1001. Musée des Antiquités nationales, Saint-Germain-en-Laye, Seine-et-Oise.

1002. Bibliothèque de l'Asile de Steinbach près Sarreguemines, Moselle.

1003. Bibliothèque Municipale, 8, place de l'Hôpital, Strasbourg.

1004. Bibliothèque universitaire et régionale, place de la République, Strasbourg.

1005. Harvard University, Cambridge, Mass. U. S. A., aux bons soins de M. Aug. Picard, libraire-éditeur, 82, rue Bonaparte, Paris-6e.

Etablissements scolaires.

1006. Institut Saint-Augustin, Bitche, Moselle.

1007. Ecole normale préparatoire, Colmar, Haut-Rhin.

1008. Collège de Dieuze, Moselle.

1009. Collège de Forbach, Moselle.

1010. Collège de Haguenau, Bas-Rhin.

1011. Collège Saint-Clément, 1 *bis*, rue des Bénédictins, Metz.

1012. Ecole normale d'instituteurs, Montigny-lès-Metz.

1013. Petit Séminaire, 1, rue Général-Franiatte, Montigny-lès-Metz.

Digitized by Google

1014. Collège de Sarrebourg, Moselle.
1015. Lycée de Sarreguemines, Moselle.
1016. Collège de Thionville, Moselle.
1017. Collège de Wissembourg, Bas-Rhin.

Villes et Communes.

1018. Ville d'Ars-sur-Moselle.
1019. Ville de Bitche, Moselle.
1020. Ville de Boulay, Moselle.
1021. Ville de Dieuze, Moselle.
1022. Ville de Fénétrange, Moselle.
1023. Ville de Forbach, Moselle.
1024. Ville de Gorze, Moselle.
1025. Ville de Morhange, Moselle.
1026. Ville de Puttelange-lès-Sarralbe, Moselle
1027. Ville de Saint-Avold, Moselle.
1028. Ville de Sarralbe, Moselle.
1029. Ville de Sarrebourg, Moselle.
1030. Ville de Sarreguemines, Moselle.
1031. Ville de Sierck, Moselle.
1032. Ville de Thionville, Moselle.
1033. Ville de Vic-sur-Seille, Moselle.
1034. Commune d'Abreschviller, Moselle.
1035. Commune d'Algrange, Moselle.
1036. Commune d'Audun-le-Tiche, Moselle.
1037. Commune de Basse-Yutz, Moselle.
1038. Commune de Bouzonville, Moselle.
1039. Commune de Dabo, Moselle.
1040. Commune de Florange, Moselle.
1041. Commune de Hayange, Moselle.
1042. Commune de Knutange, Moselle.
1043. Commune de Longeville-lès-Metz, Moselle,
1044. Commune de Lorquin, Moselle.
1045. Commune de Merten, Moselle.
1046. Commune de Moyeuvre-Grande, Moselle.
1047. Commune de Nilvange, Moselle.

Digitized by Google

1048. Commune d'Ottange, Moselle.
1049. Commune de Rombas, Moselle.
1050. Commune de Roussy-le-Village, Moselle.
1051. Commune de Vitry-sur-Orne, Moselle.
1052. Commune de Welferding, Moselle.

Journaux, Sociétés commerciales, financières et industrielles.

1053. Association des métiers et du commerce de Sarreguemines, aux bons soins de M. Dolisi, place du Général-Sibille, Sarreguemines.
1054. Association minière d'Alsace et de Lorraine, 21, avenue Foch, Metz.
1055. *Le Courrier de la Sarre*, Sarreguemines, Moselle.
1056. **Haffner et Cie,** rue Poincaré, Sarreguemines, Moselle.
1057. Librairie **Sidot,** Mutelet et Schmitt successeurs, 10, rue des Jardins, Metz.
1058. *Lothringer Volkszeitung* (La libre Lorraine), 32, rue Mazelle, Metz.
1059. **Marowsky et Cie,** 58-60, rue des Allemands, Metz.
1060. *Le Républicain lorrain*, rue de la Tête-d'Or, Metz.
1061. **Salomon** frères, rue du Palais, Metz.
1062. **Utzschneider et Cie,** rue Poincaré, Sarreguemines, Moselle.
1063. **Vaxelaire et Cie,** 2, rue Fabert, Metz.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

1. **Forrer,** à Strasbourg.
2. Van **Werweke,** professeur, à Luxembourg.

Etat des Groupes locaux.

Groupe de Sarrebourg.

Aubry, *Saint-Quirin.* — Berr. — Bour, *Dabo.* — Bour. — Bourgon, *Niderwiller.* — Cahen. — Curel (de). — F. Ditsch, *Fénétrange.* — R. Ditsch, *Fénétrange.* — Dupont. — Flach, *Niderwiller.* — Gantzer. — Georgel, *Foulcrey.* — Humbert, *Saint-Quirin.* — Kemmer. — Köhren. — Lévêque. — Losson, *Héming.* — Maire, *Lorquin.* — Masson, *Gondrexange*

Digitized by Google

— Meyer. — L. Meyer, *Walscheid.* — Mouraux, — Obry, *Hoff.* — Schwartz, *Phalsbourg.* — Scius. — Sibold, *Harzviller.* — Wolff, *Saint-Quirin.* — Zwickel, *Phalsbourg.* — Collège de Sarrebourg. — Villes de Fénétrange, de Sarrebourg. — Communes d'Abreschwiller, de Dabo, de Lorquin.

Groupe de Sarreguemines.

Adam, *Althorn.* — Amann. — Bach, *Bitche.* — Bichelberger, *Sarralbe.* — Bloch. — Bohler. — Cahen. — Cattenoz, *Sarralbe.* — Chaler, *Steinbach.* — Champlon, *Sarralbe.* — Châtelain, *Rohrbach.* — Chérix. — Christiany. — Clément. — Coblentz. — Dalhem, *Sarralbe.* — Deloche, *Sarralbe.* — Dutt. — Ehlinger. — Ehrminger, *Sarralbe.* — Eidesheim. — Eloy. — Flurer, *Rohrbach* — Frische, *Forbach.* — Gagnerot, *Sarralbe.* — Gangloff, *Sarralbe.* — Gluge, *Sarralbe.* — Goepp, *Welferding.* — Goldschmitt, *Rech.* — Grafenstein (de). — Guthmuller, *Sarralbe.* — Halb. — Hamentien. — Hennequin. — Hessemann, *Rohrbach,* — Heydel, *Sarralbe,* — Hœllinger, *Grosbliderstroff.* — Hœn, *Grosbliderstroff.* — Huber. — Illig. — Jeanty. — Kirch, *Welferding.* — Kirschwing, *Bitche.* — Lampert. — Laubach, *Blise-Schweyen.* — Laurent, *Puttelange.* — Lebon. — Leclercq. — Lehmann. — Letz. — Lieber, *Sarreinsming.* — Loth, *Rech.* — Mangin, *Sarralbe.* — Mansuy, *Rohrbach.* — Martin. — Nicklès. — Nominé. — Payeur. — Philipp, *Saint-Louis.* — Pierron, *Sarralbe.* — Piffert, *Bitche.* — Pigeot, *Sarralbe.* — L. Pinck, *Hambach.* — N. Pinck. — Rath, *Bousseviller.* — Rausch, *Frauenberg.* — Richard. — Risch. — Roloff, *Bitche.* — Schaaf. — Schaefer, *Sarralbe.* — Schaul. — G. Schaul. — Schiltz, *Puttelange.* — Schuetz. — Schutz. — Steiger, *Sarralbe.* — Stricher. — Schwaller, *Bitche.* — Taboulet. — Touba, *Zetting.* — Ulmer. — Valentiennes. — Varin. — Verschneider. — Wack. — Wagner, *Lambach.* — Walter, *Goetzenbruck.* — Asile de Steinbach. — Collège Saint Augustin de Bitche. — Lycée de Sarreguemines. — Villes de Bitche, de Puttelange, de Sarralbe, de Sarreguemines. — *Courrier de la Sarre.* — Haffner et Cie. — Société des artisans et commerçants. — Utzschneider et Cie.

Groupe de Thionville.

Albert, *Moyeuvre-Grande.* — Ambros, *Sierck.* — Antoine, *Basse-Yutz.* — Barthélemy. — Bénard, *Hayange.* — Bentzinger, *Moyeuvre-Grande.* — Bernard, *Sierck.* — Bertier (de). — Bidinger, *Hayange.*

Digitized by Google

— Bigey. — Bignolas. — Bohler, *Rosselange.* — Borde, *Rédange.* — Bour, *Audun-le-Tiche.* — Bour, *Aumetz.* — Bourguignon, *Erzange.* — Brauer, *Hettange-Petite.* — Carrier, *Rosselange.* — Castelin, *Moyeuvre-Grande.* — Cayet. — Charlot, *Sierck.* — Châtillon, *Terville.* — Chausset, *Moyeuvre-Grande.* — Classen-Leclaire. — Clauss, *Basse-Yutz.* — Collette, *Moyeuvre-Grande.* — Cropsal, *Hayange.* — Daussy, *Knutange.* — Decker, *Cattenom.* — Delille, *Florange.* — Dellinger. — Denz, *Beauregard.* — Didelon. — Dietsch, *Sierck.* — Dillenschneider, *Hombourg-Rédange.* — Dodu, *Cattenom.* — Dreyfus. — Engel, *Rustroff.* — Ernewein. — Fischer. — Florange, *Sierck.* — A. François. — E. François. — Gaersing père. — Gaersing. — Garnier, *Fontoy.* — Gasser, *Metzerwisse.* — Gauthier, *Rosselange.* — Georg, *Aumetz,* — Gillet. — Giss. — Gœdert. — Grasse, *Moyeuvre-Grande.* — M. Grégoire, *Sierck.* — P. Grégoire, *Sierck.* — Grenier. — Grüninger, *Moyeuvre-Grande.* — Guir, *Basse-Yutz.* — Hämmerlé, *Metzerwisse.* — Haro, *Hayange.* — Harth, *Moyeuvre-Grande.* — Hasse. — Haut, *Distroff.* — Heimermann, *Moyeuvre-Grande.* — Hirtz, *Fixem.* — Hocquard, *Nilvange.* — Humbert, *Nonkail.* — Jost, *Gandrange.* — Joyeux, *Moyeuvre-Petite.* — Jung. — Jung, *Aumetz.* — Kappès. — Kieffer, *Florange.* — Kiffer, *Roussy-le-V.* — Krémer, *Kuntzig.* — Kuntz. — Kuhn, *Hayange.* — Lacoste, *Hayange.* — Lacour, *Sierck.* — Laumesfeld, *Kuntzig.* — Leclère, *Fontoy.* — Lemeunier. — Leroy, *Moyeuvre-Grande.* — Levandel. — H. Lévy. — P. Lévy. — Luckas, *Moyeuvre-Grande.* — Mangin, *Pépinville.* — Marchal. — E. Marchal, *Hettange-Grande.* — Martin, *Kontz-Basse.* — E. Martin, *Moyeuvre-Grande.* — Marx. — Mathis, *Audun-le-Tiche.* — Mauclaire. — Mazerang, *Inglange.* — Medernach. — Meessen, *Kuntzig.* — Mené. — Merget, *Moyeuvre-Grande.* — Mertz, *Manderen.* — Meyer, *Sierck.* — Meyer, *Terville.* — Mouray. Müller. — Naegel, *Moyeuvre-Grande.* — Nicolas, *Rurange.* — Noël. — Noël. — Medernach. — Notte, *Moyeuvre-Grande.* — Nouviaire. — Ottemer. — Petitfrère, *Rosselange.* — Petry, *Waldwisse.* — Pfoster, *Basse-Yutz.* — Pfletschinger, *Hayange.* — Plassiart, *Uckange.* — Poirier. — Poucques (de), *Rosselange.* — Rabas, *Ottange.* — Recht. — Reimringer, *Fontoy.* — Reuter. — Richard-Gœdert. — Rohr, *Oeutrange.* — Roth, *Hayange.* — Royer, *Boust.* — Salmon. — Samuel, *Rodemack.* — Schiltz, *Saint-François.* — C. Schmit. — E. Schmit. — G. Schmit, *Erzange.* — N. Schmit, *Escherange.* — Schmitt, *Audun-le-Tiche.* — Schmitt, *Malling.* — Schneider. — Schwartz, *Metzerwisse.*—

Digitized by Google

Schwartz, *Hayange.* — Schweitzer. — Schwerdoffer, *Sierck.* — Sibille. — Sibille, *Vitry-sur-Orne.* — Sievener, *Sierck.* — Spanier, *Moyeuvre-Grande.* — Spanier, *Moyeuvre-Grande.* — Steinmetz, *Audun-le-Tiche.* — Steinmetz. — Stenger, *Basse-Ham.* — Théobalt, *Moyeuvre-Grande.* — Thomas, *Rosselange.* — Vagner. — Valentiny, *Boust.* — Vechenauski, *Bertrange.* — Vincent. — Vinot, *Erzange.* — Virion, *Boulange.* — Weisdorf, *Sierck.* — Welter, *Hettange-Grande.* — Mlle Welter, *Hettange-Grande.* — Welvert, *Moyeuvre-Grande.* — H. de Wendel, *Hayange.* — Wernert. — Wonner, *Hayange.* — Wonner, *Florange.* — Zimmer. — Collège de Thionville. — Villes de Sierck, de Thionville. — Communes d'Algrange, d'Audun-le-Tiche, de Basse-Yutz, de Florange, d'Hayange, de Knutange, de Moyeuvre-Grande, de Nilvange, d'Ottange, de Roussy-le-village, de Vitry-sur-Orne.

Digitized by Google

Digitized by Google

ERRATA

p. 143, ligne 10: printanières
p. 146, page 8: variait-elle
p. 146, page 24: toute spéciale
p. 147, page 7: le déposer
p. 150, note 1: Folk-Lore
p. 153, page 2: Apollon
p. 154, ligne 4 du bas: qu'elle
p. 156, note 2: fièvre
p. 161, ligne 20: rester
p. 162, ligne 6: tranquillité
p. 163, page 4: reportée
p. 163, note 1: L'Austrasie
p. 166, ligne 3: la troisième chantait
p. 168, ligne 19: Tarbé
p. 173, note 1: Porrentruy
p. 183, ligne 6: Hanovre
p. 199, ligne 5: printanière
p. 200, ligne 7: Méditerranée
p. 200, dernière ligne: processionnellement
p. 201, avant-dernière ligne: localité... avaient
p. 201, dernière ligne: de
p. 202, ligne 11: du bas: moissonneurs
p. 203, ligne 1: Orléanais
p. 204, ligne 2: de même
p. 205, ligne 10 du bas: processionnellement
p. 205, dernière ligne: chez toutes
p. 206, ligne 8 du bas: crosse
p. 211, ligne 16: l'Invention
p. 213, ligne 25: emphytemata
p. 216, ligne 27: s'écoule
p. 219, ligne 2 du bas: couvre-chefs
p. 223, ligne 6: l'emblème
p. 224, ligne 3: était
p. 224, ligne 10: préparés
p. 225, ligne 25: emblème
p. 234, ligne 4: du bas: assimilées
p. 235, ligne 15: du bas: résurrection
p. 236, ligne 7: pacotilles
p. 242, ligne 17: de ses cornes
p. 245, ligne 18: ténacité
p. 245, ligne 22: Samedi-Saint
p. 246, ligne 7: γη-ουρος
p. 249, ligne 13 du bas: printanière
p. 251, dernière ligne: aimée
p. 254, ligne 10 du bas: infructueuses
p. 255, ligne 5: succinct
p. 257, ligne 25: Tennyson
p. 257, ligne 28: to-morrow
p. 259, ligne 1: l'amie
p. 260, ligne 10: parfumées

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

		Pages
J.-B. Kaiser.	Martin Meurisse O. F. M., évêque de Madaure, suffragant de Metz (1584—1644)	1
R. Studer.	Catalogue des documents des archives de la Moselle antérieurs à 1101	121
R. de Westphalen.	Le culte de l'arbre dans nos coutumes populaires	143
P. Lévy.	Les dialectes germaniques en Lorraine. Essai de bibliographie critique	261
P. Lesprand.	L'abbaye de Saint-Louis de Metz (1762—1791)	277
T. Welter.	Notice sur une statuette en plomb de sa collection	369
G. Zeller.	L'échevinat messin en 1552. (Histoire et Légendes)	373
G. Thiriot.	Obituaire des Carmélites de Metz	383
G. Zeller.	Le « voyage du roy à Metz » (1610)	417
Germain de Maidy.	Note sur Mathias Rivius, écuyer	439
Germain de Maidy.	Sur une plaque de foyer du château d'Ancerville	443

Liste des membres au 31 décembre 1922.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Publications
de la Société d'histoire et d'archéologie.

I. Annuaires (1889—1923) : 32 volumes.

Les tomes 1 (1889), 2 (1890), 3 (1891), 4 (1892), 5 (1893), 9 (1897), 21 (1909), 29 (1920), 31 (1922) sont épuisés.

Prix du volume :
10 fr. pour les membres de la Société.

La collection des annuaires, sauf les volumes épuisés, est cédée aux membres, moyennant cent-soixante francs.

II. Suppléments.

Le tome 1 est épuisé.

4. Zéliqzon et Thiriot. Textes patois recueillis en Lorraine : 10 fr.
5. Zéliqzon. La famille ridicule (XVIIIe siècle) : 7 fr.

III. Documents.

Le tome 9 est épuisé.

1—2. Sauerland. Chartes du Vatican : 10 fr. par volume.
4. Wolfram. La chronique de Jacques d'Esch : 10 fr.
5—8. Wichmann. Les bans de tréfonds de Metz au XIIIe siècle : 10 fr. par volume.
10—11. Dorvaux et Lesprand. Cahiers de doléances des bailliages de Metz et de Thionville : 10 fr. par volume.
12. Follmann. Dictionnaire des patois germaniques de la Moselle : 10 fr.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

14 DAY USE
RETURN TO DESK FROM WHICH BORROWED

LOAN DEPT.

This book is due on the last date stamped below, or on the date to which renewed. Renewals only: Tel. No. 642-3405
Renewals may be made 4 days prior to date due.
Renewed books are subject to immediate recall.

DEC 2 0 1971 65

REC'D LD MAY 2 - '72 - 10 AM 30

LD21A–40m-8,'71
(P6572s10)476–A-32

General Library
University of California
Berkeley

Digitized by Google

YE 06373

Digitized by Google